



cmecc

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada

Guide de transfert des élèves – 2008 – 2009.

Mise à jour du guide de transfert des élèves

Le présent document a pour but de guider les écoles qui accueillent des élèves d'une autre province ou d'un autre territoire à les diriger de façon à assurer, dans la mesure du possible, la continuité de leurs études secondaires. Il est réparti en 13 sections, chacune portant sur un des systèmes scolaires secondaires des 10 provinces et des trois territoires du Canada. Ces sections se divisent en deux parties intitulées respectivement « Sommaire » et « Contenu des cours ».

1^{re} partie – Sommaire

La partie « Sommaire » donne des renseignements sur l'enseignement secondaire offert dans chacune des provinces et chacun des territoires. Les enseignantes et enseignants, les conseillères et conseillers en orientation de même que les cadres scolaires qui reçoivent des élèves venant d'ailleurs au Canada pourront s'y reporter pour trouver des renseignements sur la structure du système scolaire, la signification de certains termes, la numérotation des cours, les exigences relatives aux crédits, la structure du programme d'études, les examens et la notation ainsi que les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les renseignements fournis sont répartis comme suit :

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés (y compris les termes relatifs à l'éducation spécialisée/aux services aux élèves)
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge de cours
6. Structure du programme d'études
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes
11. Évaluation des études faites à l'extérieur de la province ou du territoire, ou à l'étranger

2^e partie – Contenu des cours

La partie « Contenu des cours » décrit les cours offerts dans les différents systèmes d'éducation secondaire du territoire canadien afin d'en faciliter la comparaison et de permettre aux enseignantes et enseignants, aux conseillères et conseillers en orientation de même qu'aux cadres scolaires de mieux évaluer le cheminement scolaire des élèves provenant d'autres provinces ou territoires. On résume dans cette partie le contenu des cours obligatoires et à option dans les matières de base pour l'année scolaire 2008-2009. Le titre de chaque cours est suivi de son abréviation et de son code inscrit sur les relevés de notes des élèves. Les programmes d'études étant en constante évolution, les cours sont susceptibles d'être modifiés dans le courant d'une année scolaire donnée.

L'organisation des cours et les catégories regroupant les différentes matières varient à l'échelle du pays. Ainsi, les crédits obtenus dans une province ou un territoire peuvent ne pas être équivalents à ceux alloués ailleurs

au pays, puisque les cours ne sont pas toujours associés aux mêmes niveaux d'études et n'abordent pas nécessairement les différents sujets dans la même séquence. Néanmoins, la somme de matière qu'un élève aura étudiée pourra, à la fin de ses études secondaires, équivaloir à celle prévue dans le programme de sa province ou de son territoire d'adoption. La personne responsable de déterminer le cheminement scolaire le plus approprié à l'élève devra peut-être juger s'il vaut mieux que ce dernier ait certaines lacunes dans sa formation ou plutôt des cours qui font plus ou moins double emploi.

Les renseignements sur le contenu des cours offerts dans chaque système scolaire sont fournis sous les rubriques suivantes. Remarque – Les titres des cours de langue pourront varier légèrement d'une province ou d'un territoire à l'autre.

12. Anglais langue première
13. Français langue première
14. Anglais langue seconde/complémentaire
15. Français langue seconde/complémentaire
16. Français (immersion)
17. Mathématiques
18. Sciences de la nature
19. Sciences humaines
20. Autres cours

Les coordonnées des personnes-ressources de chaque instance sont également fournies.

Certaines instances apportent présentement des changements aux sections qui leur sont propres. Ces sections seront intégrées au *Guide de transfert des élèves* dès qu'elles seront disponibles.

Pour télécharger la section de *L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves 2008-2009* qui porte sur une instance précise, il suffit de cliquer sur le nom de celle-ci.

- [Alberta](#)
- [Colombie-Britannique](#)
- [Manitoba](#)
- [Nouveau-Brunswick \(secteur anglophone\)](#)
- [Nouveau-Brunswick \(secteur francophone\)](#)
- [Terre-Neuve-et-Labrador](#)
- Territoires du Nord-Ouest (À paraître bientôt)
- Nouvelle-Écosse (À paraître bientôt)
- [Nunavut](#)
- [Ontario](#)
- [Île-du-Prince-Édouard \(secteur anglophone\)](#)
- Île-du-Prince-Édouard (secteur francophone) (À paraître bientôt)
- [Québec](#)
- [Saskatchewan](#)
- [Yukon](#)

Chaque province et territoire publie en ligne un guide détaillé ainsi que de l'information sur les évaluations, les ressources didactiques et les autres outils pertinents. Les liens utiles sont donnés ci-dessous.

**L'enseignement secondaire au Canada :
Guide de transfert des élèves
Alberta**

Table des matières

Première partie : Renseignements sur l'éducation au niveau secondaire

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge de cours
6. Structure du programme d'enseignement
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes ou de cours
11. Évaluation des études faites hors province et/ou à l'étranger

Deuxième partie : Description des cours

12. Anglais (langue première)
13. Français (langue première)
14. Anglais (langue seconde)
15. Français (langue seconde/français de base)
16. Français (immersion)
17. Mathématiques
18. Sciences
19. Études sociales
20. Autres cours

Première partie : Renseignements sur l'éducation au niveau secondaire

1. Introduction

En Alberta, le ministère de l'Éducation établit les résultats d'apprentissage que les élèves doivent atteindre dans chaque matière. Ces résultats d'apprentissage sont présentés dans des documents intitulés «programmes d'études». Les programmes d'études sont élaborés en consultant les enseignantes et enseignants, les administratrices et administrateurs scolaires, les élèves, les parents, des représentantes et représentants du monde des affaires et de l'industrie, d'autres personnes de la collectivité, les directrices générales et directeurs généraux, les conseillères et conseillers scolaires, les associations du secteur de l'éducation, les établissements postsecondaires et d'autres ministères. L'Alberta collabore également avec d'autres provinces et territoires à l'élaboration de programmes-cadres communs qui comprennent les résultats d'apprentissage à l'intention des élèves. Les autorités scolaires et leur personnel déterminent les méthodes et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour aider les élèves à parvenir aux résultats prévus dans les programmes d'études provinciaux. Ils peuvent choisir parmi les ressources inscrites à la liste autorisée de la province ou choisir d'autres ressources afin de répondre aux besoins de leurs élèves.

2. Structure du système scolaire

Le système albertain d'éducation publique offre plusieurs options aux parents et aux élèves : écoles publiques, écoles séparées, écoles francophones, écoles à charte, programmes alternatifs, programmes d'enseignement virtuel donnés par les autorités scolaires et enseignement à domicile. Les autorités scolaires mettent en œuvre des modèles d'organisation et de prestation qui répondent le mieux aux besoins des élèves.

L'année scolaire couvre habituellement la période du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante, mais peut varier d'une autorité scolaire à l'autre. Ainsi, certaines écoles assurent l'enseignement toute l'année ou proposent des calendriers non traditionnels; dans d'autres écoles, l'année scolaire commence en août plutôt qu'en septembre.

Le nombre de jours de classe par an peut varier entre 190 et 200. Normalement, un minimum de 190 jours d'enseignement est requis, les autres journées étant consacrées à la planification, à la formation continue et à d'autres activités connexes. Les élèves au secondaire 1^{er} cycle doivent avoir accès à au moins 950 heures d'enseignement par an, tandis que ceux au secondaire doivent avoir accès à au moins 1 000 heures d'enseignement par an.

Au secondaire 1^{er} cycle (7^e, 8^e et 9^e année), les cours sont normalement enseignés toute l'année. Toutefois, les cours complémentaires ou facultatifs peuvent être offerts une partie de l'année. Au secondaire 2^e cycle (10^e, 11^e et 12^e année), les cours peuvent être donnés sur toute l'année scolaire ou par semestre (deux semestres de cinq mois). Certaines écoles

proposent un calendrier dit « copernicien », qui consiste essentiellement en un système de quarts.

Le programme d'adaptation scolaire pour les élèves ayant des besoins spéciaux est déterminé par l'école en consultation avec les parents de l'enfant. Un plan d'intervention personnalisé (PIP) prévoit un enseignement adapté aux besoins d'apprentissage individuels. Il se fonde sur les résultats d'une évaluation continue et est modifié en fonction de ces résultats.

Un crédit représente les connaissances, habiletés et attitudes propres à un cours. Au secondaire 2^e cycle, 1 crédit équivaut à 25 heures d'enseignement, grâce auxquelles la plupart des élèves sont en mesure d'obtenir ce crédit. Il est toutefois reconnu que certains élèves acquièrent en moins de 25 heures les connaissances, habiletés et attitudes précisées dans le programme d'études pour 1 crédit, alors que d'autres ont besoin de plus de temps.

Peu importe la structure scolaire adoptée, les élèves doivent avoir accès à un enseignement axé sur les résultats d'apprentissage du cours choisi et être évalués en fonction de ces résultats.

3. Explication des termes utilisés

Cours facultatifs/complémentaires

Cours choisis par les élèves et leur donnant la possibilité de développer leurs talents, habiletés et champs d'intérêt personnels, ou encore de se préparer à poursuivre leurs études ou à intégrer le marché du travail.

Cours élaborés à l'échelle locale

Cours élaborés à l'échelle locale par une autorité scolaire afin de répondre à des besoins locaux.

4. Désignation des cours

Secondaire 1^{er} cycle

Les élèves sont inscrits en 7^e, 8^e ou 9^e année. Chaque cours est désigné par un nom et porte un numéro qui indique le niveau scolaire où il est généralement offert. Par exemple, *English Language Arts 7* désigne le cours d'anglais donné en 7^e année.

Secondaire 2^e cycle

Les élèves s'inscrivent à des cours. Les numéros des cours du secondaire 2^e cycle désignent habituellement le niveau scolaire et le niveau de difficulté des cours. Le système de numérotation de 10 à 15 utilisé pour désigner les cours de 10^e année, de 20 à 25 pour les cours de 11^e année et de 30 à 35 pour les cours de 12^e année est en cours de révision et vise à ajouter un tiret (-) ainsi que le chiffre 1, 2, 3 ou 4 après le nombre indiquant le niveau scolaire afin de désigner le niveau de la séquence de cours dans une matière donnée.

Les élèves qui prévoient s'inscrire à l'université et à certains programmes offerts par les collèges et les écoles techniques devraient suivre des cours numérotés comme ceux ci-dessous :

- English Language Arts 10-1, 20-1, 30-1
- Français 10-1, 20-1, 30-1
- French Language Arts 10-1, 20-1, 30-1
- Mathématiques pures 10, 20, 30
- Sciences 10, puis Biologie 20, 30; Chimie 20, 30; Physique 20, 30; Sciences 20, 30
- Études sociales 10-1, 20-1, 30-1

Les élèves qui prévoient s'inscrire à certains programmes offerts par les collèges et les écoles techniques, qui se destinent à certains métiers ou qui prévoient intégrer immédiatement le marché du travail devraient suivre des cours numérotés comme ceux ci-dessous :

- English Language Arts 10-2, 20-2, 30-2
- Français 10-2, 20-2, 30-2
- French Language Arts 10-2, 20-2, 30-2
- Mathématiques appliquées 10, 20, 30
- Sciences 10, 20, 30
- Études sociales 10-2, 20-2, 30-2

Mathématiques 14 et 24 (Mathématiques 10-3 et 20-3 à compter de septembre 2010), de même que Sciences 14 et 24 s'adressent aux élèves qui se destinent à certains métiers ou qui prévoient intégrer immédiatement le marché du travail.

Les cours désignés par 15, 25, 35 sont élaborés et mis au point localement.

Les cours désignés par les numéros 10-4, 20-4 et 30-4 désignent les cours de la série « Connaissances et employabilité ». Ces cours permettent aux élèves d'acquérir les habiletés de premier échelon qui sont nécessaires sur le marché du travail et d'obtenir le Certificat de réussite d'études secondaires au lieu du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Le programme des études professionnelles et technologiques (ÉPT) regroupe 22 domaines et plus de 600 cours ayant chacun la valeur de 1 crédit. Les cours sont répartis en trois niveaux : introduction, intermédiaire et avancé. Les cours d'introduction en ÉPT portent des

numéros de la séquence 1000, les cours de niveau intermédiaire portent des numéros de la séquence 2000, et les cours de niveau avancé portent des numéros de la séquence 3000.

5. Répartition du temps et charge de cours

Secondaire 1^{er} cycle

Un cours du secondaire 1^{er} cycle représente un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes précises que la plupart des élèves peuvent généralement acquérir dans le délai recommandé par la province. On reconnaît que certains élèves peuvent acquérir les connaissances, habiletés et attitudes prévues dans un programme d'études dans un délai inférieur au temps recommandé, tandis que d'autres prendront plus de temps. Aucun crédit n'est accordé pour les cours suivis au secondaire 1^{er} cycle, et aucun de ces cours n'est pris en compte dans l'attribution du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Voici le nombre d'heures par an recommandé pour les cours du secondaire 1^{er} cycle :

English Language Arts	150 heures ou plus
Français et English Language Arts OU French Language Arts et English Language Arts	250 heures ou plus
Mathématiques	100 heures ou plus
Sciences	100 heures ou plus
Études sociales	100 heures ou plus
Éducation physique	75 heures ou plus (les élèves de la 1 ^{re} à la 9 ^e année ayant 30 minutes d'activité physique quotidienne)
Santé et préparation pour la vie	50 heures ou plus (en 7 ^e , en 8 ^e et en 9 ^e année)
Cours facultatifs	150 heures ou plus
Reste du temps	Décision locale

Les écoles doivent offrir deux cours facultatifs autorisés par la province, sauf si l'enseignement est donné dans une langue autre que l'anglais. Dans ce cas, seulement un cours facultatif autorisé par la province doit être offert.

Cours facultatifs du secondaire 1^{er} cycle

Les écoles doivent offrir des cours facultatifs puisque ceux-ci renforcent des résultats d'apprentissage en anglais, en français, en mathématiques, en sciences et en études sociales tout en permettant d'enrichir des connaissances, des habiletés et des attitudes qui ne sont pas visées par ces matières. Il convient d'encourager les élèves à poursuivre, en 8^e et 9^e année, au moins un des cours facultatifs choisis en 7^e année. Les cours facultatifs sont répartis comme suit :

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT) reliées au domaine professionnel (le niveau « introduction » de tous les cours des ÉPT étant jugé approprié pour les élèves du secondaire 1^{er} cycle)
- Environnement et plein air
- Éthique (cours pouvant être offert en 7^e, en 8^e ou en 9^e année)
- Beaux-arts (arts visuels, art dramatique ou musique [chant choral, musique générale et musique instrumentale])
- Langues (langues autochtones, langue et culture des Pieds-Noirs, langue et culture des Cris, français)

Parce que le français est l'une des langues officielles du Canada, le ministère de l'Éducation de l'Alberta encourage tous les élèves de la province à apprendre le français en offrant les programmes d'immersion française et les cours de français de base.
- Langues internationales (allemand, chinois, espagnol, italien, japonais, ukrainien)
- Cours facultatifs élaborés, acquis et autorisés au niveau local
- Études religieuses (la décision d'offrir ce cours relevant du conseil scolaire local, conformément à l'article 50 de la *School Act*)

Secondaire 2^e cycle

La plupart des cours du secondaire 2^e cycle ont une valeur de 3, 4 ou 5 crédits, mais certains cours ont une valeur de 10 crédits. Les cours d'études professionnelles et technologiques reliés au domaine professionnel ont une valeur de 1 crédit.

Chaque élève doit avoir accès à au moins 25 heures d'enseignement par crédit du secondaire 2^e cycle, et les écoles doivent s'assurer que les élèves reçoivent au moins 1000 heures d'enseignement par année. On recommande aux autorités scolaires d'envisager d'autres modèles d'organisation temps-crédit que celui de Carnegie lorsqu'un autre modèle profiterait davantage aux élèves.

Le temps d'enseignement comprend le temps destiné à l'enseignement, aux examens et à d'autres activités éducatives qui demandent de la supervision de même qu'une interaction directe et soutenue entre les élèves et l'enseignant.

6. Structure du programme d'enseignement

Le programme d'enseignement prévoit trois années d'études au secondaire 1^{er} cycle et trois années au 2^e cycle. Toutefois, les élèves peuvent prendre plus de trois ans ou moins de trois ans pour terminer leur secondaire 2^e cycle. Les cours sont généralement offerts en français comme en anglais.

Secondaire 1^{er} cycle

Les cours à suivre chaque année sont :

- Éducation physique

- English Language Arts
- Études sociales
- Français (écoles francophones)
- French Language Arts (écoles d’immersion française)
- Mathématiques
- Santé et préparation pour la vie
- Sciences
- Cours facultatif(s)

Secondaire 2^e cycle

Au secondaire 2^e cycle, on enseigne toute une gamme de cours, notamment :

- Beaux-arts
- Carrière et vie
- Cours d’études professionnelles technologiques
- Éducation physique
- English Language Arts
- Études sociales
- Français (écoles francophones)
- French Language Arts (écoles d’immersion française)
- Langues secondes
- Mathématiques
- Sciences
- Sciences sociales
- Autres : formation par stages, expérience professionnelle, programme d’apprentissage enregistré, projets spéciaux et programme *Green Certificate*.

7. Pratiques d’évaluation et de notation

Les conseils scolaires déterminent la méthode de communication des résultats des élèves. Toutefois, la province exige que les écoles signalent les progrès accomplis par les élèves pour les cours d’anglais, d’études sociales, de français, de mathématiques et de sciences. La province connaît également le rendement des élèves dans ces cinq matières grâce à des tests de rendement administrés en 9^e année. Les résultats obtenus par chacun des élèves dans chaque cours sont normalement indiqués en pourcentage ou par une lettre, comme suit :

Indicateur	Pourcentage
A	De 80 à 100 %
B	De 65 à 79 %
C	De 50 à 64 %
F	De 0 à 49 %

Pour obtenir des crédits dans les cours du secondaire, les élèves doivent obtenir une note finale de 50 % ou plus. Un élève qui obtient une note de 50 % ou plus dans un cours donné a le droit de suivre le cours suivant de la séquence.

Pour certains cours, les élèves doivent passer un examen provincial en vue de l'obtention du diplôme. Pour ces cours, la note finale de l'élève est la moyenne de la note reçue à l'école et de la note reçue à l'examen provincial. Il revient à l'école de déterminer la note finale pour les autres cours.

Il y a des examens en vue de l'obtention du diplôme pour les cours suivants :

- Biologie 30
- Chimie 30
- English Language Arts 30-1 et 30-2
- Études sociales 30 et 33
- Français 30-1 et 30-2
- French Language Arts 30-1
- Mathématiques appliquées 30
- Mathématiques pures 30
- Physique 30
- Sciences 30

Au secondaire 2^e cycle, toutes les notes sont communiquées au ministère de l'Éducation de l'Alberta et inscrites au dossier des élèves. Le ministère délivre aux élèves des relevés officiels de leurs résultats. La directrice ou le directeur d'école peut accorder une dispense des préalables si cela est dans l'intérêt de l'élève et s'il est certain que l'élève a acquis les connaissances, habiletés et attitudes équivalant aux exigences du cours préalablement requis. Sous réserve de l'autorisation de la directrice ou du directeur, et conformément aux politiques établies par chaque conseil scolaire, l'élève qui aura réussi le cours pourra également recevoir le crédit du cours préalable requis de cette séquence de cours. (Voir la section 9 sur les cours préalables ou associés.)

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Le passage des élèves d'un niveau scolaire au suivant au secondaire 1^{er} cycle et le passage en 10^e année sont déterminés par la directrice ou le directeur de l'école, sous réserve des politiques des autorités scolaires locales et des dispositions énoncées dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*

<<http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/guide.aspx>>. Dans le même ordre d'idées, le placement des élèves au secondaire 2^e cycle est déterminé par la directrice ou le directeur de l'école, sous réserve des politiques du conseil scolaire local et des dispositions du document énoncées dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*.

Selon les cours qu'ils auront terminés avec succès au secondaire 2^e cycle, les élèves recevront l'un des titres de compétence suivants :

- A. Diplôme d'études secondaires de l'Alberta
- B. Certificat de réussite d'études secondaires
- C. Diplôme d'équivalence d'études secondaires (élèves adultes)

A. Diplôme d'études secondaires de l'Alberta

CRITÈRES D'OBTENTION DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ALBERTA (ANGLAIS)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>100 CRÉDITS provenant des cours suivants : ENGLISH LANGUAGE ARTS – NIVEAU 30 (5 crédits) (English Language Arts 30-1, 30-2)[®] ÉTUDES SOCIALES – NIVEAU 30 (5 crédits) (Études sociales 30 ou 33) MATHÉMATIQUES – NIVEAU 20[®] (5 crédits) (Mathématiques pures 20, Mathématiques appliquées 20 ou Mathématiques 24) SCIENCES – NIVEAU 20[®] (5 crédits) (Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS)[®] CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)[®]</p>
<p>10 CRÉDITS obtenus dans les domaines suivants, toute combinaison étant admise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Beaux-arts • Langues secondes[®] • Éducation physique 20 ou 30, ou les deux[®] • Cours élaborés/acquis et autorisés localement en ÉPT, beaux-arts, langues secondes • Cours de la série « Connaissances et employabilité » ou cours professionnels du PIFP • Programme d'apprentissage enregistré
<p>10 CRÉDITS provenant de cours de niveau 30 (en plus des cours de niveau 30 d'English Language Arts et d'Études sociales, tel qu'indiqué ci-dessus)[®]</p> <p>Ces cours peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 35 élaborés/acquis et autorisés au niveau local • Cours de niveau avancé (séquence 3000) en Études professionnelles et technologiques (ÉPT) • Formation par stage 35[®] • Cours de niveau 30-4 de « Connaissances et employabilité » ou cours de PIFP de niveau 36 • Programme d'apprentissage enregistré de niveau 35 • Spécialisation de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>

- ❶ On peut utiliser English Language Arts 30 ou 33 pour satisfaire à cette exigence.
- ❷ Pour les élèves inscrits en 10^e année avant septembre 1998, l'exigence en mathématiques – Mathématiques 20, 23 ou 24 – peut également être satisfaite par une combinaison de cours de mathématiques valant 10 crédits dont Mathématiques 10 ou 13, par exemple la combinaison Mathématiques 13 et Mathématiques 14. Il est également possible de présenter Mathématiques pures 10, Mathématiques appliquées 10 ou Préparation aux cours de mathématiques 10 (5 crédits) avec le cours de Mathématiques 10 ou 13 pour satisfaire à cette exigence.
- ❸ L'exigence en sciences – Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24 – peut également être satisfaite par la combinaison de Sciences 10 et Sciences 14 pour un total de 10 crédits.
- ❹ Voir l'information relative aux exemptions du cours d'éducation physique dans la section Éducation physique du *Guide de l'éducation*.
- ❺ Voir l'information relative aux exemptions du cours de carrière et vie dans la section Carrière et vie du *Guide de l'éducation*.
- ❻ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en langues secondes. Toutefois, seulement 25 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.
- ❼ Les élèves inscrits en 10^e année depuis l'année scolaire 1998-1999 peuvent utiliser Éducation physique 20 ou 30, ou les deux, pour satisfaire à cette exigence.
- ❽ Pour satisfaire à cette exigence de cours de niveau 30, on ne peut pas utiliser des cours d'anglais ou d'études sociales de niveau 30 d'une autre séquence de cours dans ces deux matières.
- ❾ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en Formation par stages. Toutefois, seulement 15 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

AUTRES REMARQUES :

- La note finale des cours de niveau 30 pour lesquels il y a un examen provincial en vue de l'obtention du diplôme est déterminée par la moyenne de la note attribuée par l'école et de la note obtenue à l'examen.

Remarque – Les élèves des programmes francophones doivent présenter le cours Français 30-1 ou 30-2 pour satisfaire à l'exigence de langue du diplôme. Cependant, ils doivent également présenter le cours English Language Arts 30-01 ou 30-2.

Remarque – Pour les cours English Language Arts 30-1 ou 30-2 et Études sociales 30 ou 33, il est obligatoire de réussir l'examen en vue de l'obtention du diplôme.

Remarque – Les élèves suivant les cours de mathématiques pures ou appliquées de niveau 30 et les cours de sciences de niveau 30 doivent réussir l'examen en vue de l'obtention du diplôme. Toutefois, il n'est pas obligatoire de réussir ces cours pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

CRITÈRES D'OBTENTION DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ALBERTA (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE – FRANCOPHONE)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>100 CRÉDITS provenant des cours suivants : FRANÇAIS 30-1 ou 30-2 (5 crédits) ENGLISH LANGUAGE ARTS – NIVEAU 30 (English Language Arts 30-1, 30-2)[®] ÉTUDES SOCIALES – NIVEAU 30 (5 crédits) (Études sociales 30 ou 33) MATHÉMATIQUES – NIVEAU 20[®] (5 crédits) (Mathématiques pures 20, Mathématiques appliquées 20 ou Mathématiques 24) SCIENCES – NIVEAU 20[®] (5 crédits) (Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS)[®] CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)[®]</p>
<p>10 CRÉDITS obtenus dans les domaines suivants, toute combinaison étant admise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Beaux-arts • Langues secondes[®] • Éducation physique 20 ou 30, ou les deux[®] • Cours élaborés/acquis et autorisés localement en ÉPT, beaux-arts, langues secondes • Cours de la série « Connaissances et employabilité » ou cours professionnels du PIFP • Programme d'apprentissage enregistré
<p>5 CRÉDITS provenant d'un cours de niveau 30 (en plus des cours de niveau 30 d'English Language Arts, d'Études sociales et de Français, tel qu'indiqué ci-dessus)[®]</p> <p>Ces cours peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 35 élaborés/acquis et autorisés au niveau local • Cours de niveau avancé (séquence 3000) en études professionnelles et technologiques (ÉPT) • Formation par stage 35[®] • Cours de niveau 30-4 de « Connaissances et employabilité » ou cours de PIFP de niveau 36 • Programme d'apprentissage enregistré de niveau 35 • Spécialisation de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>

(suite)

- ❶ On peut utiliser English Language Arts 30 ou 33 pour satisfaire à cette exigence. Font exception à cette exigence les élèves unilingues francophones canadiens ou immigrants qui se sont inscrits au système scolaire de l'Alberta dans les cinq ans avant l'année où ils recevront leur diplôme. Voir la section Évaluation des attestations d'études émises à l'extérieur de l'Alberta dans le *Guide de l'éducation*.
- ❷ Pour les élèves inscrits en 10^e année avant septembre 1998, l'exigence en mathématiques – Mathématiques 20, 23 ou 24 – peut également être satisfaite par une combinaison de cours de mathématiques valant 10 crédits dont Mathématiques 10 ou 13, par exemple la combinaison Mathématiques 13 et Mathématiques 14. Il est également possible de présenter Mathématiques pures 10, Mathématiques appliquées 10 ou Préparation aux cours de mathématiques 10 (5 crédits) avec le cours de Mathématiques 10 ou 13 pour satisfaire à cette exigence.
- ❸ L'exigence en sciences – Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24 – peut également être satisfaite par la combinaison de Sciences 10 et Sciences 14 pour un total de 10 crédits.
- ❹ Voir l'information relative aux exemptions du cours d'éducation physique dans la section Éducation physique du *Guide de l'éducation*.
- ❺ Voir l'information relative aux exemptions du cours de carrière et vie dans la section Carrière et vie du *Guide de l'éducation*.
- ❻ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en langues secondes. Toutefois, seulement 25 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.
- ❼ Les élèves inscrits en 10^e année depuis l'année scolaire 1998-1999 peuvent utiliser Éducation physique 20 ou 30, ou les deux, pour satisfaire à cette exigence.
- ❽ Pour satisfaire à cette exigence de cours de niveau 30, on ne peut pas utiliser des cours d'anglais ou d'études sociales de niveau 30 d'une autre séquence de cours dans ces deux matières.
- ❾ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en Formation par stages. Toutefois, seulement 15 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

AUTRES REMARQUES :

- La note finale des cours de niveau 30 pour lesquels il y a un examen en vue de l'obtention du diplôme est déterminée par la moyenne de la note attribuée par l'école et de la note obtenue à l'examen.

B. Certificat de réussite d'études secondaires

CRITÈRES D'OBTENTION CERTIFICAT DE RÉUSSITE D'ÉTUDES SECONDAIRES[®] (ANGLAIS)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir un certificat de réussite d'études secondaires. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>80 CRÉDITS[®] provenant des cours suivants : ENGLISH LANGUAGE ARTS 20-2 OU 30-4 (5 crédits) MATHÉMATIQUES 14 OU 20-4 (5 crédits) SCIENCES 14 OU 20-4 (5 crédits) ÉTUDES SOCIALES 13 OU 10-2 OU 26 OU 20-4 (5 crédits) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS) CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)</p>
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :[®]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours professionnel de niveau 30 de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 des Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Cours de niveau 30 élaboré localement qui est relié à un domaine professionnel
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 de stage professionnel de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 de Formation par stages • Cours de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>[®] <p style="text-align: center;">OU</p> <p style="text-align: center;">5 CRÉDITS provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 du Programme d'apprentissage enregistré[®]
<p>❶ Les élèves inscrits au PIFP du secondaire 2^e cycle en janvier 2006 peuvent décider de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Certificat de réussite.</p> <p>❷ Afin d'être admissible au certificat de réussite d'études secondaires, les élèves doivent réussir au moins un cours théorique de la série « Connaissances et employabilité ».</p> <p>❸ Afin de permettre une transition harmonieuse au nouveau Certificat de réussite d'études secondaires, les cours professionnels de niveau 36 du PIFP peuvent remplacer les cours professionnels de niveau 34 de la série « Connaissances et employabilité ».</p> <p>❹ Pour de plus amples renseignements sur le programme <i>Green Certificate</i>, consulter le site Web d'Alberta Education.</p>

CRITÈRES D'OBTENTION CERTIFICAT DE RÉUSSITE D'ÉTUDES SECONDAIRES[®] (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE – FRANCOPHONE)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>80 CRÉDITS[®] provenant des cours suivants : FRANÇAIS 20-2 OU 30-4 (5 crédits) ENGLISH LANGUAGE ARTS 20-2 OU 30-4[®] (5 crédits) MATHÉMATIQUES 14 OU 20-4 (5 crédits) SCIENCES 14 OU 20-4 (5 crédits) ÉTUDES SOCIALES 13 OU 10-2 OU 26 OU 20-4 (5 crédits) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS) CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)</p>
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :[®]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours professionnel de niveau 30 de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 des Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Cours de niveau 30 élaboré localement relié à un domaine professionnel
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 de stage professionnel de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 de Formation par stages • Cours de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>[®] <p style="text-align: center;">OU</p> <p style="text-align: center;">5 CRÉDITS provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 du Programme d'apprentissage enregistré
<p>❶ Les élèves inscrits au PIFP du secondaire 2^e cycle en janvier 2006 peuvent décider de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Certificat de réussite.</p> <p>❷ Afin d'être admissible au certificat de réussite d'études secondaires, les élèves doivent réussir au moins un cours théorique de la série « Connaissances et employabilité ».</p> <p>❸ Font exception à cette exigence les élèves unilingues francophones canadiens ou immigrants qui se sont inscrits au système scolaire de l'Alberta dans les cinq ans avant l'année où ils recevront leur certificat.</p> <p>❹ Afin de permettre une transition harmonieuse au nouveau Certificat de réussite d'études secondaires, les cours professionnels de niveau 36 du PIFP peuvent remplacer les cours professionnels de niveau 34 de la série « Connaissances et employabilité ».</p> <p>❺ Pour de plus amples renseignements sur le programme <i>Green Certificate</i>, consulter le site Web d'Alberta Education.</p>

C. Diplôme d'équivalence d'études secondaires

Il existe deux moyens d'obtenir le Diplôme d'équivalence d'études secondaires.

Première possibilité

Toute personne âgée de 18 ans ou plus au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours à qui il manque des crédits nécessaires pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, qui ne fréquente pas l'école depuis au moins 10 mois consécutifs et qui souhaite obtenir le Diplôme d'équivalence d'études secondaires doit présenter une demande à la directrice ou au directeur de l'école de son quartier. La directrice ou le directeur fera parvenir une lettre à la direction Learner Records and Data Exchange du ministère de l'Éducation de l'Alberta attestant que les exigences énumérées ci-dessous sont respectées. Toutes les pièces justificatives doivent accompagner la lettre.

La candidate ou le candidat doit obtenir 100 crédits comme suit :

1. Un minimum de 60 crédits acquis à la suite d'enseignement en classe dans une école ou dans un établissement reconnu ou acceptable par le ministère de l'Éducation de l'Alberta (pour les élèves hors province) qui offre des cours autorisés du secondaire 2^e cycle, qui sont les suivants :

Cours du secondaire 2 ^e cycle en mathématiques	5 crédits
Cours du secondaire 2 ^e cycle en sciences	3 crédits
English Language Arts 30-1 ou 30-2, ou Français 30-1 ou 30-2, ou French Language Arts 30-1 ou 30-2	5 crédits
Autre cours de niveau 30, autre que English Language Arts ou Français ou French Language Arts	5 crédits
Autres cours du secondaire 2 ^e cycle	42 crédits

2. Un minimum de 40 crédits supplémentaires acquis selon les modalités suivantes :
 - Autres cours du secondaire 2^e cycle;
 - Cours d'éducation permanente autorisés et offerts par des établissements reconnus (collèges publics, instituts de technologie, secteurs d'éducation permanente des universités, cours du soir pour adultes)

ET/OU

3. Un maximum de 15 crédits attribués en vertu du statut d'élève adulte selon l'échelle suivante :

Âgé de 21 à 24 ans (inclusivement)	5 crédits
Âgé de 25 à 29 ans (inclusivement)	10 crédits
Âgé de 30 ans et plus	15 crédits
Nombreux voyages à son actif	5 crédits

	(maximum)
Lectures ou études personnelles approfondies	5 crédits (maximum)

Deuxième possibilité

Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui n’a pas fréquenté l’école pendant une période d’au moins 10 mois consécutifs, qui réussit les cinq tests d’équivalence d’études secondaires (General Educational Development — GED) avec une note normalisée d’au moins 450 et qui répond aux conditions d’admission stipulées reçoit un Diplôme d’équivalence d’études secondaires.

On peut obtenir plus de renseignements sur le programme du Diplôme d’équivalence d’études secondaires en s’adressant à Learner Assessment, Alberta Education.

9. Cours préalables ou associés

La directrice ou le directeur d’école peut accorder une dispense de cours préalables dans certains cas (voir la section 7 relative aux pratiques d’évaluation et de notation) et peut recommander le transfert d’un élève d’une séquence de cours à une autre au cours de ses études au secondaire 2^e cycle. Si une dispense des préalables est accordée, il faut s’assurer de remplir les conditions suivantes :

- l’élève possède les connaissances, habiletés et attitudes visées par le cours ou le programme d’études dont il est exempté;
- la décision est prise en fonction de chaque cas, et non pour une classe entière d’élèves;
- il en va de l’intérêt supérieur de l’élève.

La disposition concernant les dispenses de cours préalables ne s’applique pas aux cours suivants : cours complémentaires élaborés ou acquis localement, Préparation aux mathématiques 10, Éducation physique 10, programme d’apprentissage enregistré, projets spéciaux et Formation par stages 15, 25 et 35.

10. Autres genres de programmes

Programmes de langue française

L’article 10 de la *School Act* stipule que, là où les citoyens canadiens ont, en vertu de l’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit de faire instruire leurs enfants en français, ces enfants doivent pouvoir recevoir une instruction en français partout dans la province où ces droits s’appliquent. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquer avec la [Direction de l’éducation française \(def@edc.gov.ab.ca\)](mailto:def@edc.gov.ab.ca).

Formation par stages, programme d'apprentissage enregistré et programme Green Certificate

Ces programmes, offerts exclusivement aux élèves de la 10^e à la 12^e année, leur permettent d'acquérir une expérience en milieu de travail tout en accumulant des crédits en prévision de leur diplôme d'études secondaires.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le programme d'études des TIC précise les objectifs que les élèves doivent avoir atteints à la fin de la 3^e, de la 6^e, de la 9^e et de la 12^e année. Les élèves réussissent l'atteinte de ces objectifs dans les cours de base auxquels ils sont inscrits.

Activité physique quotidienne

Les autorités scolaires doivent faire en sorte que chaque élève, de la 1^{re} à la 9^e année, soit actif pendant au moins 30 minutes par jour dans le cadre d'activités organisées par l'école.

11. Évaluation des études faites hors province et/ou à l'étranger

Les élèves ayant poursuivi des études à l'extérieur de l'Alberta qui veulent s'inscrire à une école secondaire 2^e cycle doivent présenter à l'école qu'ils souhaitent fréquenter des relevés de notes ou une autre attestation officielle de leurs acquis. La directrice ou le directeur évalue les documents par rapport aux cours autorisés du secondaire 2^e cycle ou attribue des crédits non assignés.

Le diplôme d'études secondaires de l'Alberta n'est pas décerné sur la seule foi de l'évaluation d'attestations d'études faites à l'extérieur de la province. Tout élève ayant été scolarisé à l'extérieur de la province qui souhaite recevoir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta doit obtenir au moins cinq crédits autorisés, conformément aux exigences de la directrice ou du directeur d'école. Les crédits exigés doivent être obtenus dans une ou plusieurs des matières précisées en vertu des exigences pour l'obtention du diplôme (à l'exclusion de l'éducation physique), à un niveau égal à celui du cours de l'Alberta le plus avancé pour lequel une équivalence a été accordée.

On doit faire parvenir les résultats de l'évaluation des études au secondaire 2^e cycle au Learner Records and Data Exchange. Les formulaires d'évaluation sont accessibles sur le site Web extranet du ministère de l'Éducation de l'Alberta, sous la rubrique « Tools and Software ».

L'élève qui se croit lésé quant au nombre de crédits auxquels il a droit peut présenter sa cause devant le Special Cases Committee du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Ce comité, dernière étape de la procédure d'appel, traite toutes les questions d'interprétation et d'application des politiques relatives à des élèves considérés individuellement.

Les élèves qui ont l'intention de s'inscrire directement à tout établissement d'enseignement postsecondaire de l'Alberta doivent soumettre leurs attestations d'études à l'établissement postsecondaire de leur choix. Dans de tels cas, aucun appel au ministère de l'Éducation de l'Alberta n'est possible.

Deuxième partie : Description des cours

12. Anglais (langue première)

7^e à 9^e année

Anglais 7, 8, 9

Le programme d'études English Language Arts est structuré selon les cinq résultats généraux d'apprentissage suivants : langage exploratoire, compréhension de textes, gestion de l'information, amélioration de la communication et coopération avec les autres. Chaque résultat général se subdivise en résultats précis que les élèves doivent atteindre avant la fin de chaque année scolaire. Les résultats généraux sont reliés entre eux et sont interdépendants; chacun doit être atteint grâce à une variété d'activités d'écoute, d'expression orale, de lecture, d'écriture, de visualisation et de représentation.

10^e à 12^e année

Anglais 10-1, 20-1, 30-1

Cette séquence de cours convient aux élèves qui prévoient faire des études universitaires. Les cours portent sur l'art d'écouter, de s'exprimer, de visionner, de lire et d'écrire. On y étudie des nouvelles, des romans, des écrits non romanesques, une pièce de théâtre moderne, une œuvre de Shakespeare et de la poésie.

Anglais 10-2, 20-2, 30-2

Cette séquence de cours est conçue à l'intention des élèves qui suivront des études professionnelles ou techniques, ou qui chercheront un emploi à la fin de leurs études secondaires. L'accent est mis sur l'intégration de l'art de s'exprimer, d'écouter et de visionner à l'art de lire et d'écrire. On insiste sur la rédaction pratique et personnelle. L'étude de la littérature occupe une place importante, mais les cours traitent peu des techniques littéraires.

Anglais 10-4, 20-4, 30-4

Cette séquence de cours est destinée aux élèves qui doivent acquérir des compétences linguistiques de base. Ces compétences visent à améliorer leur confiance en soi et à construire leur identité personnelle, de même qu'à leur donner l'occasion de créer et d'entretenir des relations enrichissantes. L'application de ces compétences permet aux élèves de communiquer efficacement en situation personnelle, scolaire, professionnelle et communautaire. Ces cours permettent aux élèves de satisfaire en partie aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires.

13. Français (langue première)

Voir aussi la partie 8 relative aux critères d'obtention du diplôme d'études secondaires.

7^e à 9^e année

Français 7, 8, 9

Ce programme d'études s'adresse aux élèves des écoles francophones et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour aider les élèves à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves explorent le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

10^e à 12^e année

Français 10-1,20-1,30-1

Ce programme d'études s'adresse aux élèves des écoles francophones et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour aider les élèves à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves explorent le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

Français 10-2, 20-2, 30-2 (auparavant Français 13, 23, 33)

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves des écoles francophones. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves de :

- acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture pour écouter, lire, parler et écrire de manière efficace grâce à la planification, à la gestion et à l'évaluation de leur travail;
- atteindre un seuil de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- se préparer à leurs études postsecondaires et au marché du travail;
- se construire une identité culturelle et développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

Français 10-4, 20-4, 30-4 (auparavant Français 16, 26, 36)

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves des écoles francophones. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves de :

- acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture;
- atteindre un seuil de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- se préparer au marché du travail;
- se construire une identité culturelle et développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

14. Anglais langue seconde

Les autorités scolaires offrent, de la 1^{re} à la 12^e année, des cours d'anglais langue seconde aux élèves nés au Canada qui ne maîtrisent pas l'anglais et aux élèves récemment arrivés au pays dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. L'objectif consiste à faciliter l'intégration des élèves dans le programme scolaire régulier, et ce, aussitôt que possible. Le programme du secondaire 2^e cycle est réparti en cinq niveaux. Tout au long des cinq niveaux, les élèves accroissent leur capacité à utiliser l'anglais oral et écrit afin de pouvoir recueillir, interpréter et communiquer de l'information, établir et entretenir des relations, prendre des décisions, résoudre des problèmes, planifier et exécuter des projets, explorer des idées et des expériences, réagir à celles-ci et les enrichir.

15. Français (langue seconde/français de base)

L'apprentissage d'une langue seconde est optionnel; toutefois, certaines autorités scolaires exigent l'apprentissage d'une langue seconde. Ainsi, il y a deux façons de commencer

l'étude du français : en 4^e année (programme de neuf ans), et en 10^e année pour les élèves qui n'ont jamais étudié le français (programme de trois ans).

7^e à 9^e année

De la 7^e à la 9^e année, les élèves peuvent continuer à étudier le français, à titre de cours facultatif, dans le cadre du programme de neuf ans qu'ils ont amorcé à l'élémentaire.

10^e à 12^e année

Élèves qui n'ont jamais étudié le français

De la 10^e à la 12^e année, les élèves qui commencent l'étude du français peuvent suivre le cours French 10-3Y, puis le cours French 20-3Y et, enfin, le cours French 30-3Y. À la fin de cette séquence de cours de trois ans, les élèves ont acquis les compétences suivantes :

- Communication – Les élèves comprennent et peuvent communiquer des messages oraux et écrits simples (comportant au moins deux ou trois énoncés) dans une situation ou un contexte connu.
- Culture – Les élèves prennent conscience de la présence de personnes et de groupes francophones dans leur collectivité, leur province, leur pays et le monde, et apprennent des faits concrets sur ces cultures.
- Langage – Les élèves comprennent et peuvent utiliser le système phonétique, les structures grammaticales courantes et un certain vocabulaire, ainsi que l'ordre des mots permettant de comprendre et de produire des communications orales et écrites simples.

Élèves qui poursuivent leurs études après le secondaire 1^{er} cycle

De la 10^e à la 12^e année, les élèves qui possèdent les connaissances, compétences et attitudes visées par leurs études aux niveaux élémentaire et secondaire 1^{er} cycle (programme de neuf ans) continuent la séquence de cours suivante : French 10-9Y, French 20-9Y et French 30-9Y.

French 10-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 10-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et certains détails connexes de textes oraux et écrits traitant de sujets connus et concrets et peuvent communiquer, avec un peu de détail, une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connus, en se préparant à l'avance, mais parfois spontanément;
- à l'aide de sources authentiques, ils identifient les aspects qui les intéressent de l'histoire, de la littérature ou des arts francophones;
- ils comparent des aspects de leur mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;

- ils comprennent et utilisent une variété de structures grammaticales au présent et parfois au passé;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 20-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 20-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et la plupart des détails connexes dans des textes oraux et écrits traitant de sujets le plus souvent connus et concrets ainsi que, avec de l'aide, dans certains textes abstraits;
- ils savent communiquer, avec un peu de détails, une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connues, habituellement en se préparant à l'avance, mais avec une plus grande spontanéité;
- ils consultent des sources authentiques, à l'aide de diverses technologies de l'information et de la communication, afin de comparer des aspects de leur propre mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;
- ils comprennent et utilisent un grand nombre de structures grammaticales au passé, au présent et au futur immédiat;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 30-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 30-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et la plupart des détails connexes dans des textes oraux et écrits traitant de sujets concrets et dans des textes abstraits;
- ils savent communiquer en détail une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connues, spontanément ou se préparant à l'avance;
- ils consultent des sources authentiques, à l'aide de diverses technologies de l'information et de communication, afin de comparer des aspects de leur propre mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;
- ils comprennent et utilisent un grand nombre de structures grammaticales au passé, au présent et au futur immédiat;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 13, 10, 20, 30

Cette séquence de cours est en voie d'être éliminée. Afin de prendre en compte les élèves qui ont commencé l'étude du français en suivant French 13 au cours de l'année scolaire 2007-2008, French 10 sera donné pour la dernière fois en 2008-2009, French 20 en 2009-2010 et French 30 en 2010-2011.

French 31a, 31b, 31c

Ces cours font suite à la séquence de cours French 13, 10, 20, 30. Ils continuent d'être offerts aux élèves qui ont acquis des connaissances, des compétences et des attitudes qui surpassent le cours French 30-9Y.

Communication – Les élèves inscrits à French 31a comprennent et interprètent les éléments principaux et certains détails secondaires de messages oraux et écrits connus et inconnus. Face à une tâche de communication, ils s'expriment, oralement et par écrit, en développant des idées avec cohérence (après une préparation). En French 31b, les élèves continuent de mettre en pratique les aptitudes orales et écrites développées en French 31a et expriment parfois des idées spontanément. Les élèves inscrits à French 31c s'expriment spontanément la plupart du temps.

Culture – Les élèves inscrits à French 31a examinent avec l'aide de l'enseignante ou de l'enseignant des renseignements élémentaires objectifs afin d'étudier et d'analyser l'apport des cultures francophones à notre société. Les élèves de French 31b poursuivent des études semblables, mais de façon plus indépendante. Les élèves inscrits à French 31c interprètent et analysent de manière autonome l'information, les événements et les comportements culturels.

Langage – Les élèves inscrits à French 31a et French 31b comprennent et utilisent, oralement et par écrit, le système phonétique et le vocabulaire relié aux domaines qu'ils explorent. Ils utilisent également des phrases simples et complexes aux temps appropriés. Les élèves inscrits à French 31c ajoutent des transitions et des éléments linguistiques appropriés et perfectionnent les acquis des niveaux précédents.

16. Français (immersion)

French Language Arts

7^e à 9^e année

French Language Arts 7, 8, 9

Ce programme d'études s'adresse aux élèves en immersion française et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour les aider à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves étudient le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe,

syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

10^e à 12^e année

French Language Arts 10-1, 20-1, 30-1

Ce programme d'études s'adresse aux élèves en immersion française et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour les aider à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves étudient le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communication.

French Language Arts 10-2, 20-2, 30-2

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves en immersion française. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves :

- d'acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture pour écouter, lire, parler et écrire de manière efficace grâce à la planification, à la gestion et à l'évaluation de leur travail;
- d'atteindre un niveau de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- de se préparer à leurs études postsecondaires et au marché du travail;
- d'apprécier la langue et la culture françaises.

17. Mathématiques

7^e à 9^e année

Mathématiques 7, 8, 9

Le programme de mathématiques du secondaire 1^{er} cycle est basé sur le *Cadre commun des programmes d'études des mathématiques M-12* du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC). L'étude des domaines suivants est abordée au cours de ces trois années : nombre; régularités et relations; forme et espace; statistique et probabilité. Les élèves parviennent aux résultats attendus à l'aide de sept processus mathématiques : la

communication, les liens, le calcul mental et l'estimation, la résolution de problèmes, le raisonnement, la technologie, la visualisation.

10^e à 12^e année

La réussite d'un cours de mathématiques de 11^e année (tel que Mathématiques pures 20, Mathématiques appliquées 20 ou Mathématiques 24) est essentielle à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Mathématiques pures 10, 20, 30

Ces cours sont conçus pour les élèves qui ont l'intention de poursuivre des études postsecondaires en mathématiques, en sciences ou dans un domaine lié au monde des affaires. Il met l'accent sur l'algèbre et les fonctions, et prépare les élèves à étudier le calcul différentiel et intégré. Un élève qui réussit le cours de Mathématiques pures 30 possède les préalables mathématiques pour être admis dans n'importe quel établissement postsecondaire. Certains programmes, tel le programme d'ingénierie, pourront exiger un cours de calcul différentiel et intégré de 12^e année.

Mathématiques appliquées 10, 20, 30

Ces cours visent les élèves les élèves qui ont l'intention de poursuivre des études dans un domaine dont le programme n'exige ni calcul différentiel et intégré ni cours de mathématiques avancées. Ils mettent l'accent sur les méthodes numériques et géométriques et proposent une approche plus générale à la résolution de problèmes que les cours d'algèbre.

Mathématiques 14, 24

Ces deux cours s'adressent aux élèves dont les besoins, les champs d'intérêt et les habiletés sont axés sur les connaissances mathématiques de base nécessaires à l'exercice de certains métiers ou à l'intégration au marché du travail. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences utiles à la vie de tous les jours et sur le recours aux mathématiques pour résoudre des problèmes, s'adapter au changement, interpréter l'information et créer de nouvelles connaissances dans des contextes concrets.

Mathématiques 10-4, 20-4

Cette séquence de cours est destinée aux élèves qui doivent acquérir davantage de connaissances, de compétences et d'attitudes mathématiques pour fonctionner au quotidien à la maison, au travail et dans la collectivité. Elle est conçue pour les élèves qui répondent aux critères d'obtention du certificat de réussite d'études secondaires.

Préparation aux mathématiques 10

Ce cours est offert aux élèves du secondaire 2^e cycle qui ont échoué leur cours de mathématiques de 9^e année. Il mène à la séquence de mathématiques appliquées et de mathématiques pures et peut être offert pour 3 ou 5 crédits.

Mathématiques 31 (introduction au calcul différentiel et intégré)

Ce cours initie les élèves au calcul différentiel et intégré. Il établit une passerelle entre le programme Mathématiques pures 10, 20 ou 30 et les exigences des programmes de mathématiques de niveau postsecondaire. Mathématiques 31 comporte des éléments obligatoires et d'autres facultatifs. Les éléments obligatoires occupent la plus grande partie du temps d'enseignement; les éléments facultatifs comportent huit unités dont une ou plusieurs occupent le reste du temps d'enseignement.

18. Sciences

7^e à 9^e année

Le programme de sciences du secondaire est basé sur le principe selon lequel tout élève devrait avoir la possibilité d'acquérir une culture scientifique.

Sciences 7

Sciences 7 comporte les cinq unités d'apprentissage suivantes : interactions et écosystèmes; plantes, source de nourriture et de fibre; chaleur et température; structures et forces; planète Terre.

Sciences 8

Sciences 8 aborde les cinq unités d'apprentissage suivantes : mélanges et circulation de la matière; cellules et systèmes; lumière et systèmes optiques; systèmes mécaniques; systèmes d'eau douce et d'eau salée.

Sciences 9

Sciences 9 porte sur les cinq unités d'apprentissage suivantes : biodiversité; composition et modification chimique; chimie de l'environnement; électricité et électrotechnique; exploration de l'espace.

10^e-12^e année

Sciences 10, 20, 30

Cette séquence de trois cours offre une formation scientifique complète aux élèves qui désirent acquérir une solide base en sciences et qui aspirent à des carrières qui exigeront des études postsecondaires. Le cours Sciences 10 est la base pour les programmes de biologie, de chimie, de physique et de sciences 20 et 30. Sciences 30 se situe au même niveau de difficulté que les autres cours de sciences de niveau 30. Les cours Biologie 20 et 30, Chimie 20 et 30 et Physique 20 et 30 sont conçus à l'intention des élèves dont les objectifs de carrière postsecondaires clairement définis exigent l'étude de disciplines scientifiques.

Sciences 10

Sciences 10 est le cours de base qu'un élève doit réussir pour s'inscrire aux cours de biologie, de chimie, de physique et de sciences des niveaux 20 et 30. Il met l'accent sur trois thèmes clés : l'énergie, la matière et le changement. Les thèmes relatifs aux systèmes, à la diversité et à l'équilibre sont également abordés de manière secondaire. Les élèves apprennent à reconnaître l'énorme impact des sciences et de la technologie sur la société (liens sciences-technologie-société ou STS) ainsi que les rôles et les limites des sciences et de la technologie dans la résolution des problèmes STS. Ce cours comporte quatre unités : énergie, matière et transformations chimiques; flux d'énergie dans les systèmes technologiques; cycle de la matière dans les systèmes vivants; flux d'énergie dans les systèmes planétaires.

Sciences 20

Le changement est le thème commun de toutes les unités de Sciences 20. L'analyse du changement est essentielle pour comprendre ce qui se produit et pour prédire ce qui se produira; la maîtrise du changement est essentielle pour la conception de systèmes technologiques. Ce cours comporte quatre unités : Terre en évolution; changement dans les systèmes vivants; changements chimiques; changements en mouvement.

Sciences 30

Les thèmes relatifs aux systèmes et à l'énergie recoupent toutes les unités du cours de Sciences 30. En considérant comme un système un ensemble d'objets, de cellules, de processus, on prend conscience des interactions entre les parties du système. Ce cours comporte quatre unités : réaction des systèmes vivants à leur environnement; chimie dans l'environnement; énergie électromagnétique; énergie et environnement.

Biologie 20 et 30

Le programme de biologie met l'accent sur les thèmes clés de la science – énergie, matière, changement, diversité, systèmes et équilibre – dans le contexte des sciences biologiques. Ces thèmes sont un moyen de montrer les liens entre les sujets abordés dans les deux cours du programme, de même qu'avec les autres cours de sciences.

Biologie 20

Ce cours comporte quatre unités d'étude : échange d'énergie dans la biosphère; écosystèmes et évolution des populations; photosynthèse et respiration cellulaire; structures de l'organisme humain.

Biologie 30

Ce cours comporte quatre unités d'étude : systèmes nerveux et endocrinien; reproduction et développement; division cellulaire, génétique et biologie cellulaire; dynamique des populations et des communautés.

Chimie 20 et 30

Le programme de chimie met l'accent sur les thèmes clés de la science : énergie, matière, changement, diversité, systèmes et équilibre. Ces thèmes montrent les liens entre les unités et constituent un cadre grâce auquel les enseignantes et enseignants peuvent amener les élèves à voir comment chaque partie du programme est liée aux grandes idées scientifiques.

Chimie 20

La matière et le changement chimique sont les thèmes communs de toutes les unités de Chimie 20. L'analyse du changement est essentielle pour comprendre ce qui se produit et pour prédire ce qui se produira; la maîtrise du changement est fondamentale pour la conception de systèmes technologiques. Ce cours comporte quatre unités d'étude : diversité de la matière et liaisons chimiques; gaz : une forme de la matière; solutions, acides et bases; relations qualitatives dans les transformations chimiques.

Chimie 30

Les thèmes centraux de ce cours sont les systèmes, l'énergie et le changement. L'équilibre et la matière sont également abordés de façon secondaire. Ce cours comporte quatre unités d'étude : transformations thermochimiques; transformations

électrochimiques; transformations chimiques des composés organiques; équilibre chimique axé sur les systèmes acide-base.

Physique 20 et 30

Le programme de physique met l'accent sur les thèmes scientifiques suivants : énergie, matière, changement, systèmes, diversité et équilibre dans le contexte de la physique.

Physique 20

Ce cours comporte quatre unités d'étude : cinématique; dynamique; mouvement circulaire, travail et énergie; mouvement périodique et ondes mécaniques.

Physique 30

Ce cours comporte quatre unités d'étude : quantité de mouvement et impulsion; forces et champs; rayonnement électromagnétique; physique atomique.

Sciences 14, 24

Les deux cours, Sciences 14 et Sciences 24, sont des cours généraux de sciences axés sur des activités. Ils s'adressent aux élèves qui prévoient intégrer le marché du travail après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les élèves étudient les applications quotidiennes des sciences.

Sciences 14

Ce cours comporte quatre unités d'apprentissage : étude des propriétés de la matière; technologies de transfert de l'énergie; matière et énergie dans les systèmes biologiques; matière et énergie dans l'environnement.

Sciences 24

Ce cours comporte quatre unités d'apprentissage : applications de la matière et de la transformation chimique; systèmes courants de transformation de l'énergie; santé humaine et résistance à la maladie; mouvement, changement et sécurité des transports. Sciences 24 constitue l'exigence minimale en sciences pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Sciences 10-4, 20-4

Sciences 10-4 et Sciences 20-4 sont des cours généraux de sciences axés sur les applications quotidiennes des sciences. Ils s'adressent aux élèves qui prévoient intégrer le marché du travail après avoir obtenu leur certificat de réussite d'études secondaires.

Sciences 10-4

Ce cours met l'accent sur l'utilisation sécuritaire des produits chimiques, que ce soit à la maison ou au travail, grâce à la compréhension des propriétés des substances pures et des mélanges. Les élèves acquièrent ces connaissances en analysant les propriétés de diverses substances, notamment les mélanges, les solutions, les éléments et les composés rencontrés couramment dans la vie quotidienne. Ils s'initient à la notion d'atome, composante fondamentale de la matière, et au classement des éléments dans le tableau périodique.

Sciences 20-4

Dans ce cours, les élèves approfondissent leurs connaissances de la matière en étudiant et en classant des réactions chimiques simples qui ont lieu à la maison ou en milieu de travail. Ils apprennent que plusieurs matières différentes peuvent être créées à partir d'un petit nombre de composantes et que des technologies fondées sur des réactions chimiques sont souvent utilisées pour produire des matériaux utiles dont on se sert au quotidien.

19. Études sociales

Le programme d'études sociales vise le développement de citoyens actifs et responsables. Il est obligatoire de la 1^{re} à la 12^e année et intègre les concepts et compétences clés relatifs à l'histoire, à la géographie, à l'écologie, à l'économie, au droit, à la science politique et aux autres sciences sociales. Environ 60 % du contenu du programme est canadien.

L'Alberta a mis en œuvre un nouveau programme d'études sociales pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, mise en œuvre qui sera complétée lorsque le cours de la 12^e année sera offert, c'est-à-dire à compter de l'année scolaire 2009-2010.

7^e à 9^e année

Études sociales 7 — Le Canada : origines, histoires et mouvements des personnes

Par une analyse d'événements qui ont précédé et suivi la Confédération, les élèves acquièrent une compréhension de la manière dont le Canada est devenu une société pluraliste bilingue, multiculturelle et diverse, et des effets que cela a produits, au fil du temps, sur la citoyenneté et l'identité au Canada. Ils explorent le concept de contact interculturel en discernant les aspects positifs et négatifs de l'immigration et de la migration.

Ce cours est offert depuis septembre 2006.

Études sociales 8 — Visions du monde historique

Les élèves analysent de quelle façon le contact interculturel entre des sociétés conduit à des changements importants et modifie leur visions du monde. Ils explorent des éléments de ces visions du monde et voient comment elles sont exprimées par des peuples vivant à différentes époques et dans différents lieux.

Ce cours a débuté en septembre 2007.

Études sociales 9 — Le Canada : possibilités et défis

Les élèves analysent la dynamique entre les processus législatif et politique au Canada, ainsi que leurs répercussions sur les questions relatives à la gouvernance, aux droits, à la citoyenneté et à l'identité. Ils explorent également des problématiques de nature économique et leurs effets sur la qualité de la vie, sur la citoyenneté et sur l'identité au Canada et aux États-Unis.

10^e à 12^e année

Au secondaire 2^e cycle, il existe trois séquences de cours. La séquence Études sociales 10-1, 20-1, 30 et 30-1 met l'accent sur les éléments plus abstraits et théoriques des concepts et des événements à l'étude. La séquence Études sociales 10-2, 20-2, 33 et 30-2 aborde passablement le même contenu mais selon une perspective plus pratique. La séquence Études sociales 10-4 et 20-4 fait partie des séquences de cours axées sur l'activité qui permettent de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires.

Études sociales 10-1 — Regards sur la mondialisation

Les élèves explorent de multiples perspectives concernant les origines de la mondialisation et son impact sur les territoires, les cultures, l'économie, les droits de la personne et la qualité de la vie à l'échelle locale, nationale et internationale.

Ce cours est offert depuis septembre 2007.

Études sociales 10-2 — Vivre dans un contexte généralisé de mondialisation

Les élèves explorent les aspects historiques de la mondialisation ainsi que ses effets sur les territoires, les cultures, les droits de la personne et la qualité de la vie. Ils explorent les relations existant entre les concepts de mondialisation, de citoyenneté et d'identité.

Ce cours est offert depuis septembre 2007.

Études sociales 10-4 — Vivre dans un contexte généralisé de mondialisation

Ce cours aborde des aspects de la mondialisation, le processus selon lequel notre monde devient de plus en plus interdépendant.

Ce cours débutera en septembre 2009.

Études sociales 20-1 — Regards sur le nationalisme

Ce cours traite du nationalisme, dans toute sa complexité, à l'échelle canadienne et internationale. Il aborde les origines du nationalisme et son impact sur les relations à l'échelle régionale, internationale et mondiale.

Ce cours est offert depuis septembre 2008.

Études sociales 20-2 — Comprendre le nationalisme

Ce cours explore des interprétations du nationalisme, dans des cadres historiques et contemporains, au Canada et dans le monde. Il traite des origines du nationalisme et de ses effets sur les individus et sur les collectivités, au Canada et ailleurs.

Ce cours est offert depuis septembre 2008.

Études sociales 20-4 — Le nationalisme au Canada et dans le monde

Les élèves explorent différentes formes de nationalisme, prennent conscience de leur propre identité et développent un sentiment de citoyenneté.

Études sociales 30 — Le monde contemporain

Ce cours comporte deux thèmes : systèmes politiques et économiques; interaction mondiale.

Études sociales 30-1 — Regards sur l'idéologie

Ce cours est en voie d'élaboration. Il remplacera Études sociales 30 en septembre 2009.

Études sociales 33 — Le monde contemporain

Ce cours comporte deux thèmes : systèmes politiques et économiques; interaction mondiale.

Études sociales 30-2 — Comprendre l'idéologie

Ce cours est en voie d'élaboration. Il remplacera Études sociales 33 en septembre 2009.

20. Autres cours

Aboriginal Studies

La séquence de cours Aboriginal Studies 10, 20, 30 offre à tous les apprenants du secondaire 2^e cycle un cadre conceptuel pour leur permettre d'approfondir leur compréhension des diverses cultures autochtones présentes dans leur région, au Canada et dans le monde. Les élèves sont amenés à se pencher sur les actions entreprises par les Autochtones pour conserver et promouvoir des cultures et des identités qui reflètent des valeurs basées sur le respect des lois de la nature et une recherche continue d'équilibre dans des contextes liés aux personnes, à l'unité familiale, à l'ensemble de la collectivité et à la collectivité mondiale. Le terme « Autochtone » désigne les Premières nations, les Métis et les Inuits.

Carrière et vie

Le cours Carrière et vie, offert au secondaire 2^e cycle, a pour but d'aider les élèves à prendre des décisions éclairées en tenant compte des choix qui sont présents dans tous les aspects de leur vie. Ce faisant, il favorise l'adoption d'attitudes et de comportements contribuant au mieux-être et au respect de soi-même et des autres. Carrière et vie est un cours obligatoire du secondaire 2^e cycle et est requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Études professionnelles et technologiques (ÉPT)

Le programme complémentaire Études professionnelles et technologiques (ÉPT) contient environ 600 cours de 1 crédit chacun conçus pour les élèves des écoles secondaires d'Alberta. En tant que programme au choix, il offre aux élèves des occasions d'acquérir des compétences qui pourront leur servir dans la vie quotidienne, qui les aideront à se préparer à une carrière ou à un emploi dans un domaine technique et qui consolident les apprentissages dans d'autres domaines d'étude.

Beaux-arts

Les beaux-arts comprennent les arts visuels, l'art dramatique et la musique. Ces programmes facultatifs du secondaire permettent aux élèves d'approfondir et d'accroître leur expression et leur réaction intuitive aux arts en devenant créateurs, interprètes, historiens, critiques et spectateurs.

Cours de langue et de culture autre que l'anglais et le français

Les cours de langue suivants ont été mis au point à l'échelon provincial : allemand, cri, espagnol, italien, japonais, latin, pied-noir et ukrainien.

Éducation physique

Le but du programme d'éducation physique, de la 7^e à la 12^e année, est que les élèves acquièrent les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à un mode de vie sain et actif. La réussite du cours Éducation physique 10 est essentielle à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Sciences sociales

Le programme de Sciences sociales 20, 30 se veut le complément du programme d'études sociales de l'Alberta dans la mesure où il favorise une compréhension accrue de la société humaine et des relations sociales. Les cours de ce programme diffèrent de ceux du programme d'études sociales en ce sens qu'ils portent plus particulièrement sur la structure, les concepts et les méthodologies de diverses disciplines des sciences sociales.

Cours facultatifs mis au point/acquis et autorisés au niveau local pour le secondaire 1^{er} et 2^e cycle

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta appuie l'élaboration et l'autorisation au niveau local de cours facultatifs pour le secondaire 1^{er} et 2^e cycle, à condition que ces cours ne recourent pas ceux autorisés par la province. Il veut ainsi favoriser le développement et l'exploration des champs d'intérêt et des habiletés propres à chaque élève, encourager l'amélioration et l'excellence en éducation grâce à l'initiative locale et répondre aux besoins uniques des diverses collectivités.

Personnes-ressources

M^{me} Stella Shrum

Directrice
Curriculum Branch
Alberta Education
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 5E6
Téléphone : 780 427-2984

M. Gilbert Guimont

Directeur
Direction de l'éducation française
Alberta Education
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 5E6
Téléphone : 780 427-2940

Pour vous tenir au courant de nos activités, inscrivez-vous à la liste [InfoCMEC](http://www.cmec.ca/infocmec.fr.stm)
(<http://www.cmec.ca/infocmec.fr.stm>).

L'enseignement secondaire au Canada: Guide de transfert des élèves Colombie-Britannique

PREMIÈRE PARTIE: Information sur l'éducation au niveau secondaire

1. Introduction

L'objectif général du programme d'éducation de la maternelle à la 12^e année de la Colombie-Britannique est que tous les élèves aient acquis, à la fin de leurs études, une solide éducation, pertinente et utile à leur vie personnelle et professionnelle. Les objectifs à atteindre, aussi appelés normes, sont exprimés sous forme de résultats d'apprentissage attendus qui permettent de mesurer les progrès des élèves. Ce sont des attentes raisonnables à l'égard de ce que les élèves doivent savoir et de ce qu'ils doivent savoir faire. Au primaire, les normes du programme d'études provincial sont fondées sur les attentes à l'égard des élèves en fonction de l'année scolaire (p. ex.: M-1^{re}, 2^e-3^e); de la 4^e à la 12^e année, les normes sont fondées sur les résultats d'apprentissage attendus des élèves pour chaque année ou cours.

2. Structure du système scolaire

Le programme d'éducation est réparti sur 13 années et est divisé en trois niveaux: primaire (de la maternelle à la 3^e année), intermédiaire (de la 4^e à la 9^e ou 10^e année – selon que l'élève suit le programme secondaire deuxième cycle 2004 ou 1995) et secondaire deuxième cycle (de la 10^e à la 12^e année pour les élèves qui suivent le programme du secondaire deuxième cycle 2004 –

<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad2004.htm> –, et la 11^e et la 12^e année pour les élèves qui suivent le programme du secondaire deuxième cycle 1995 –

<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad1995.htm>)¹.

Chaque niveau du programme insiste sur certaines composantes qui reflètent la gamme de connaissances, d'habiletés et d'attitudes que les élèves acquièrent à cette étape. Tous les niveaux du programme s'articulent sur une base commune d'acquis visant à ce que les élèves apprennent à lire, à écrire, à effectuer des opérations mathématiques élémentaires, à résoudre des problèmes et à utiliser les technologies informatiques. Cette base commune d'acquis est constituée de programmes d'études prescrits par la province pour faire en sorte que tous les élèves — et non seulement ceux qui se destinent à l'université — acquièrent les connaissances, les habiletés de résolution de problèmes et les habiletés de communication dont ils ont besoin pour apprendre leur vie durant.

Ces habiletés de base sont favorisées par l'enseignement, de la maternelle à la 12^e année, des langues, des sciences humaines, des mathématiques, des sciences, des beaux-arts, des compétences pratiques, de l'éducation physique et de la planification.

3. Explication des termes utilisés

Cours autorisés par le Ministère

Le chapitre 2 du guide *Course Information for the Graduation Program: Grade 10, 11 and 12 Courses* – information sur les cours du programme du secondaire deuxième cycle: cours de 10^e, 11^e et 12^e année (<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/courseinfo/cid.pdf>) donne la liste des cours autorisés par le ministère de l'Éducation, qui comprend ceux prévus dans le programme d'études élaboré par le Ministère de même que les cours externes approuvés par ce dernier (voir plus loin la rubrique «Cours externes»). Ce guide précise entre autres le titre de chaque cours, le niveau scolaire, le nombre de crédits accordés et le titre du guide du programme d'études ministériel auquel le cours est rattaché.

Cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante

Certains cours de 10^e, 11^e ou 12^e année peuvent être autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante en fonction des besoins et des champs d'intérêts des élèves; le cas échéant, le nom du cours, le niveau scolaire visé et la date d'autorisation doivent être déposés auprès du ministère de l'Éducation. Contrairement aux cours élaborés localement, les cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante peuvent être suivis comme cours au choix donnant droit à des crédits menant au diplôme d'études secondaires.

Cours élaborés localement

Ces cours doivent être approuvés par le conseil scolaire local et déposés auprès du ministère de l'Éducation. Ils portent sur des sujets appartenant à un domaine de la connaissance et à un ensemble d'habiletés spécifiques, choisis et organisés par une école ou un district scolaire particulier. Contrairement aux cours autorisés par un conseil scolaire ou une autorité scolaire indépendante, il n'est pas nécessaire d'aviser le Ministère du nom du cours, du niveau scolaire visé ni de la date d'autorisation. Cependant, il faut utiliser des codes de cours spécifiques conformément au *Handbook of Procedures* pour faire état de l'effectif et de la réussite de ces cours, et les codes doivent être approuvés par le conseil scolaire local. Les cours élaborés localement n'allouent pas de crédits nécessaires à l'obtention du diplôme.

Cours externes

Les cours externes sont des ensembles organisés d'activités d'apprentissage offerts à l'extérieur du système scolaire de Colombie-Britannique et énoncés dans le guide *Course Information for the Graduation Program*. Les élèves reçoivent un crédit valable pour le diplôme lorsqu'ils complètent un cours externe avec succès. Ces cours correspondent à une norme éducative équivalente ou supérieure à celle des cours de 10^e, 11^e et 12^e année autorisés par le Ministère.

Cours d'études autonomes dirigées

Les études autonomes dirigées (IDS) sont élaborées par l'élève et sont suivies sous la supervision d'une enseignante ou d'un enseignant. Elles se fondent sur les résultats d'apprentissage des cours de 10^e, 11^e ou 12^e année autorisés par le Ministère, autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante, ou élaborés localement. Les cours d'IDS valent 1, 2, 3 ou 4 crédits, un crédit représentant la valeur donnée aux connaissances, aux habiletés et aux attitudes que la plupart des élèves sont en mesure d'acquérir en une trentaine d'heures d'instruction. Bien que les IDS visent à permettre aux élèves d'approfondir un programme d'études ou un ou plusieurs résultats d'apprentissage d'un cours qu'ils n'ont pas suivi, elles peuvent également servir à reconnaître l'apprentissage des élèves pour un cours qu'ils n'ont pas terminé ou pas réussi.

Cours de niveau postsecondaire

Ces cours, offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire autorisés de la Colombie-Britannique, mènent à un diplôme postsecondaire. Si un élève présente un relevé de notes d'un établissement reconnu attestant la réussite d'un cours de niveau postsecondaire qui mène à un diplôme, il peut exiger que ce cours compte pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

Plan d'apprentissage personnalisé

Un plan d'apprentissage personnalisé est élaboré pour un élève ayant des besoins particuliers. Il définit des objectifs personnalisés, les adaptations et modifications requises et les services à fournir. Il inclut des critères de mesure de réussite.

Ensemble de ressources intégrées (ERI)

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique publie des documents de survol des programmes d'études sous la forme d'ensembles de ressources intégrées (ERI). Les ERI énoncent les résultats d'apprentissage prescrits par la province, offrent

de l'information sur l'enseignement à donner en classe et l'évaluation, et énumèrent les ressources pédagogiques recommandées par le gouvernement. Chacun d'eux fournit au personnel enseignant les renseignements de base pour la mise en œuvre d'un programme d'études pour toutes les matières, de la maternelle à la 12^e année.

4. Désignation des cours

Les cours de 10^e, 11^e et 12^e année portent un code officiel qui indique le nom du cours et l'année scolaire durant laquelle il est offert. Par exemple, Français 11 (FR 11) est le cours de français de 11^e année. Le code des cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante débute par la lettre Y, alors que les cours élaborés localement sont désignés par les lettres LD au début du titre et la lettre X au début du code. Les cours externes sont signalés par la lettre U au début du code. Le code des cours d'études autonomes dirigées porte le préfixe IDS, suivi du code régulier du cours pertinent autorisé par le Ministère, autorisé par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante. Les cours de niveau postsecondaire qui comptent pour l'obtention du diplôme présentent les lettres PSI au début de leur code; le nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique où le cours a été suivi paraît sur le relevé de notes.

5. Répartition du temps et charge de cours

De la 4^e à la 9^e année, pour chaque matière obligatoire, on recommande de consacrer un minimum de temps exprimé sous forme de pourcentage. Cette répartition du temps indique la priorité que le ministère de l'Éducation entend voir accorder par les écoles à chaque domaine d'études. Il appartient à chaque école de mettre au point un horaire convenant à tous les élèves. Les écoles sont autorisées à aménager les horaires recommandés afin de répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève et aux besoins particuliers des populations desservies.

6. Structure du programme d'études

Les élèves qui suivent le programme du secondaire deuxième cycle doivent obtenir au moins 80 crédits en 10^e, 11^e et 12^e année pour répondre aux exigences minimales d'obtention du diplôme. (La section 8 du présent document, «Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires», donne plus de détails sur les exigences en matière de crédits.) La durée et l'importance des cours sont reflétées dans la valeur qui leur est attribuée sous forme de crédits. Chaque cours peut ainsi valoir 1, 2, 3 ou 4 crédits. Un cours de 4 crédits représente entre 100 et 120 heures d'enseignement. La plupart des cours valent 4 crédits.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

De la 4^e à la 12^e année, les élèves reçoivent des résultats sous forme de lettres qui décrivent ce qu'ils réussissent à faire par rapport aux résultats d'apprentissage attendus. De la 4^e à la 7^e année, des commentaires écrits doivent accompagner ces résultats, alors que de la 8^e à la 12^e année, des commentaires ne sont fournis que s'ils sont requis. De la 10^e à la 12^e année, les résultats sous forme de lettres sont accompagnés de notes en pourcentage.

Pour réussir un cours portant le numéro 10, 11 ou 12, il faut obtenir un résultat minimal de C- ou de 50 p. 100. Voici, dans le tableau ci-dessous, les codes utilisés en 10^e, 11^e et 12^e année, de même que leur équivalent en pourcentage et leur signification:

Code	Pourcentage	Signification
A	86-100	Rendement excellent ou exceptionnel
B	73-85	Très bon rendement
C+	67-72	Bon rendement
C	60-66	Rendement acceptable
C-	50-59	Rendement minimal acceptable
F (échec [<i>Failed</i>])	0-49	Rendement inférieur au rendement minimal acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage attendus pour le cours ou la matière en question.
ES (Exigences satisfaites) [<i>Requirements met</i>]	S/O	Satisfaction aux exigences du cours (code utilisé seulement pour le programme Transition vers l'après-secondaire)
I (en cours [<i>In progress</i>] ou incomplet)	S/O	Cours non complété ou à poursuivre Pour diverses raisons, le rendement de l'élève est inférieur au rendement minimal acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage attendus.
SG (passage [<i>Standing Granted</i>])	S/O	Rendement ne satisfaisant pas aux exigences normales mais justifiant une mention de passage, et ce, dans le meilleur intérêt de l'élève.)
TS (équivalence [<i>Transfer Standing</i>])	S/O	Pour cours équivalent complété dans un établissement autre qu'une école (selon la définition de la Loi sur les écoles de la Colombie-Britannique [<i>School Act</i>]); aucune note finale en pourcentage attribuée
W (retrait [<i>Withdrawal</i>])	S/O	Permission de se retirer du cours ou de la matière

AEG (certificat d'indisposition [<i>Aegrotat Standing</i>])	S/O	Exemption à l'examen du Ministère pour cause de circonstances imprévisibles, la note de l'école servant de pourcentage final (pour cours de 12 ^e année avec examen provincial seulement)
---	-----	---

Relevés de notes

Dossier permanent de l'élève

Le dossier permanent des élèves expose l'intégralité de leur programme éducatif, depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année. On peut le demander à la dernière école de la Colombie-Britannique qu'un élève a fréquentée. Les districts scolaires sont tenus de conserver le dossier permanent des élèves 55 ans après l'abandon des études ou l'obtention du diplôme.

Relevé de notes (Transcript of Grades)

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique délivre de façon centralisée des relevés de notes aux élèves pour les cours de 10^e, 11^e et 12^e année. Il s'agit de documents officiels qui indiquent: les cours de 10^e, 11^e et 12^e année complétés avec succès; les niveaux de rendement dans les cours; la participation aux programmes; le nombre de crédits obligatoires accumulés. Seules les notes des cours complétés avec succès apparaissent sur les relevés de notes; les notes F (échec), I (en cours ou incomplet) et W (retrait) ne figurent donc pas sur ces relevés. Si l'élève a repris un cours, seule la note la plus élevée figure sur le relevé.

Examens du Ministère

Pour obtenir leur diplôme, les élèves sont tenus de se présenter à cinq examens du Ministère, et ce, pour les cours suivants: Arts du langage 10 et 12, Sciences 10, Mathématiques 10 et Sciences humaines 11 ou 12. De plus, ils ont le choix de passer les examens de certains cours de 12^e année (toutefois, les élèves qui suivent Études des Premières Nations de la Colombie-Britannique 12 doivent obligatoirement passer l'examen propre au cours). Ces examens étant optionnels, l'élève qui réussit le cours a droit à tous les crédits, qu'il s'inscrive ou pas à l'examen. Les examens de 10^e et 11^e année représentent 20 p. 100 de la note finale du cours et ceux de 12^e année, 40 p. 100 (sauf l'examen du cours Études des Premières Nations de la Colombie-Britannique 12, qui compte pour 20 p. 100 de la note finale).

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Le diplôme Cornouiller (*Dogwood Diploma*) de la Colombie-Britannique est décerné à toute personne qui complète avec succès un programme du secondaire deuxième cycle de la province. Trois programmes distincts mènent au diplôme Cornouiller: le programme du secondaire deuxième cycle 2004, le programme du secondaire deuxième cycle de 1995 et le programme du secondaire deuxième cycle pour adultes. Les élèves qui terminent avec succès ce dernier programme reçoivent le diplôme Cornouiller pour adulte.

Les certificats d'achèvement d'études, quant à eux, soulignent l'atteinte des résultats d'apprentissage d'un programme autre qu'un programme du secondaire deuxième cycle. Ils visent particulièrement à souligner les réalisations des élèves ayant des besoins spéciaux qui atteignent les objectifs formulés dans leur plan d'apprentissage personnalisé.

Une version française de ce diplôme est délivrée aux élèves qui répondent aux exigences du programme francophone et du programme d'immersion en français.

Programme du secondaire deuxième cycle 2004

À qui s'adresse le programme du secondaire deuxième cycle 2004?

Les élèves qui ont commencé leur 10^e année après le 1^{er} juillet 2004 suivent le programme du secondaire deuxième cycle 2004 –

<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/> (les élèves qui ont commencé leur 10^e année avant le 1^{er} juillet 2004 suivent le programme du secondaire deuxième cycle 1995 – <http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad1995.htm>). Pour obtenir leur diplôme, ils doivent accumuler au moins 80 crédits, soit un minimum de 48 crédits découlant de cours obligatoires, un minimum de 28 crédits découlant de cours au choix et 4 crédits provenant du programme Transition vers l'après-secondaire².

- Les cours au choix sont des cours supplémentaires sélectionnés par les élèves en fonction de leurs champs d'intérêt scolaires, professionnels et personnels.
- Des 80 crédits requis pour l'obtention du diplôme, au moins 16 doivent être de niveau 12^e année, y compris le cours de langue (arts du langage) et 12 autres crédits. Ces 12 crédits peuvent provenir de cours obligatoires ou de cours au choix.
- Les élèves n'accumulent pas de crédits menant au diplôme d'études secondaires pour les cours élaborés localement.

Cours obligatoires	
Matière	Minimum de crédits
Un cours Arts du langage 10	4
Un cours Arts du langage 11	4
Un cours Arts du langage 12	4
Un cours Sciences humaines 10	4
Un cours Sciences humaines 11 ou 12	4
Un cours Mathématiques 10	4
Un cours Mathématiques 11 ou 12	4
Un cours Sciences 10	4
Un cours Sciences 11 ou 12	4
Un cours Beaux-arts ou Compétences pratiques 10, 11 ou 12	4
Éducation physique 10	4
Planification 10	4
Total	48 crédits
La liste des cours obligatoires reconnus est donnée plus loin.	

Cours au choix	
Les élèves doivent obtenir au moins 28 crédits provenant de cours au choix. Ces crédits peuvent découler des cours suivants:	
Cours supplémentaires de 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e année, autorisés par le Ministère	
Cours externes	
Cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante	
Cours de niveau postsecondaire	
Cours d'études autonomes dirigées	
Total	28 crédits

Cours au choix	
Programme Transition vers l'après-secondaire	
Les élèves doivent obtenir 4 crédits pour Transition vers l'après-secondaire.	4

Programme du secondaire deuxième cycle pour adultes

À qui s'adresse le programme du secondaire deuxième cycle pour adultes?

Les élèves âgés de 19 ans ou plus et les élèves de 18 ans qui se sont absentes de l'école pendant une année complète sont admissibles au programme du secondaire deuxième cycle pour adultes. Ils doivent suivre au moins trois cours «à titre d'adultes», mais ils peuvent transférer les crédits obtenus d'autres cours terminés avec succès lorsqu'ils étaient «d'âge scolaire».

Les élèves adultes doivent accumuler au moins 20 crédits au niveau secondaire ou suivre cinq cours de niveau postsecondaire. Les cours et les crédits du système scolaire de la Colombie-Britannique ou d'un programme collégial de formation de base des adultes peuvent compter. À l'instar du diplôme Cornouiller de 12^e année, ce diplôme commun aux systèmes secondaire et postsecondaire est reconnu comme un diplôme d'études secondaires régulier.

- Les cours Comptabilité 11 et 12 répondent aux exigences en mathématiques uniquement pour le programme menant au diplôme Cornouiller pour adultes.
- Les élèves qui suivent le programme menant au diplôme Cornouiller pour adultes ne peuvent utiliser les crédits découlant de cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante.

Cours valant 4 crédits et autorisés par le Ministère	Cours de niveau collégial ou ABE (<i>Adult Basic Education</i>)
Un cours Arts du langage 12	Un cours provincial ou un cours de niveau postsecondaire
Un cours Mathématiques 11 ou 12	Un cours provincial, un cours de niveau avancé ou un cours de niveau postsecondaire en mathématiques
et une des options suivantes:	
Option 1	
Trois cours de 12 ^e année autorisés par le Ministère ou externes (tous doivent être des cours de 4 crédits)	Trois cours supplémentaires de niveau provincial ou postsecondaire
Option 2	
Un cours Sciences humaines 11 ou un cours Études des Premières Nations de la Colombie-	Un cours de sciences humaines de niveau avancé

Britannique 12	
Deux cours de 12 ^e année autorisés par le Ministère (les deux doivent valoir 4 crédits)	Deux cours provinciaux ou cours de niveau postsecondaire
Total: 20 crédits	Total: 5 cours

Certificat d'achèvement des études secondaires de la Colombie-Britannique

Bien qu'ils n'aient pas satisfait aux exigences du programme du secondaire deuxième cycle, certains élèves peuvent recevoir un certificat d'achèvement des études secondaires s'ils ont atteint les objectifs de leur programme d'éducation. Il peut s'agir d'élèves qui ont un plan d'apprentissage personnalisé ou qui satisfont à d'autres critères établis par leur conseil scolaire local. Le certificat d'achèvement des études secondaires est conçu spécialement pour l'élève et diffère du diplôme Cornouiller (*Dogwood Diploma*; voir la section 8 du présent document, «Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires»).

Le Ministère fournit également un relevé de notes indiquant tous les cours réussis accordant des crédits (cours autorisée par le Ministère, ou par le conseil scolaire ou une autorité scolaire indépendante) ou n'en accordant pas (cours élaborés localement), et précisant que l'élève a reçu un certificat d'achèvement des études secondaires. Le relevés de notes fournissent à d'éventuels employeurs et établissements postsecondaires l'information pertinente au sujet des capacités des élèves. Une version française du certificat d'achèvement des études secondaires peut être délivrée sur demande.

Cours obligatoires des programmes du secondaire deuxième cycle 2004

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des cours qui répondent aux exigences des cours obligatoires reconnus pour le programme du secondaire deuxième cycle 2004.

Matière	Code du cours	Cours
Arts du langage 10 <i>4 crédits</i>	EN 10	English 10
	FRALP 10	Français langue première 10
	UABEE 10	ABE Intermediate English 10

Matière	Code du cours	Cours
Arts du langage 11/12 <i>4 crédits</i>	UABEE 11	ABE Advanced English 11
	UABEE 12	ABE Provincial English 12
	COM 11/12	Communications 11/12
	EFP	English 12 First Peoples
	EN 11/12	English 11/12
	FRALP 11/12	Français langue première 11/12
	IBENH 11	IB English A1 (HL) 11
	IBENS 11	IB English A1 (SL) 11

Matière	Code du cours	Cours
Sciences humaines 10 <i>4 crédits</i>	SCH 10	Sciences humaines 10
	SS 10	Social Studies 10

Matière	Code du cours	Cours
Sciences humaines 11 ou 12 <i>4 crédits</i>	UABES 11	ABE Advanced Social Studies 11
	CIV 11	Civic Studies 11
	CIVF 11	Éducation civique 11
	FNS 12	B.C. First Nations Studies 12
	FNSF 12	Études des Premières Nations de la Colombie-Britannique 12
	SCH 11	Sciences humaines 11
	IBGGH 11	IB Geography (HL) 11
	IBGGS 11	IB Geography (SL) 11
	IBHIH 11	IB History (HL) 11
	IBHIS 11	IB History (SL) 11
SS 11	Social Studies 11	

Matière	Code du cours	Cours
Mathématiques 10 <i>4 crédits</i>	UABEM 10	ABE Intermediate Mathematics 10

Matière	Code du cours	Cours
	AMAF 10	Applications des mathématiques 10
	AMA 10	Applications of Mathematics 10
	EMA 10	Essentials of Mathematics 10
	EMAF 10	Mathématiques de base 10
	MTH 10	Principes de mathématiques 10
	MA 10	Principles of Mathematics 10

Matière	Code du cours	Cours
Mathématiques 11 ou 12 <i>4 crédits</i>	UABEM 11	ABE Advanced Mathematics 11
	UABEM 12	ABE Provincial Mathematics 12
	APCAL 12	AP Calculus AB 12
	APCAL 12A/B	AP Calculus BC 12A or 12B
	APSTA 12	AP Statistics 12
	AMAF 11/12	Application des mathématiques 11 ou 12
	AMA 11/12	Applications of Mathematics 11 or 12
	CALC 12	Calculus 12
	EMA 11/12	Essentials of Mathematics 11 or 12
	EMAF 11/12	Mathématiques de base 11 ou 12
	IBFM 11/12	IB Further Mathematics (SL) 11 or 12
	IBMM 11/12	IB Mathematical Methods (SL) 11 or 12
	IBMS 11/12	IB Mathematical Studies (SL) 11 or 12
IBMC 11/12A	IB Mathematics (HL) 11 or 12A	

Matière	Code du cours	Cours
	MTH 11/12	Principes de mathématiques 11 ou 12
	MA 11/12	Principles of Mathematics 11 or 12

Matière	Code du cours	Cours
Sciences 10	UABEG 10	ABE Intermediate General and Applied Science 10
	SC 10	Science 10
	SCF 10	Sciences 10

Matière	Code du cours	Cours
Sciences 11 ou 12 <i>4 crédits (sauf avis contraire)</i>	UABEB 11	ABE Advanced Biology 11
	UABEH 11	ABE Advanced Chemistry 11
	UABEG 11	ABE Advanced General and Applied Science 11
	UABEP 11	ABE Advanced Physics 11
	UABEB 12	ABE Provincial Biology 12
	UABEH 12	ABE Provincial Chemistry 12
	UABEG 12	ABE Provincial General and Applied Science 12
	UABEP 12	ABE Provincial Physics 12
	AG 11/12	Agriculture 11 ou 12
	APENS 12	AP Environmental Science 12
	APPHC 12	AP Physics C 12
	PHAF 11/12	Applications de la physique 11/12
	PHA 11/12	Applications of Physics

Matière	Code du cours	Cours
		11/12
	BIOSR 11/12	Biologie 11/12
	BI 11/12	Biology 11/12
	CH 11/12	Chemistry 11/12
	CHF 11/12	Chimie 11/12
	ESC 11	Earth Science 11
	FOR 11/12	Forests 11/12
	FORF 11/12	Forêts 11/12
	GEOL 12	Geology 12
	GEOLF 12	Géologie 12
	IBBIH 11/12A	IB Biology (HL) 11/12A
	IBBIS 11/12	IB Biology (SL) 11/12
	IBCHH 11/12A	IB Chemistry (HL) 11/12A
	IBESS 11/12	IB Environmental Systems (SL) 11/12
	IBGCH 11/12	IB General Chemistry (SL) 11/12
	IBPHH 11/12A	IB Physics (HL) 11/12A
	IBPHS 11/12	IB Physics (SL) 11/12
	PH 11/12	Physics 11/12
	PHYSF 11/12	Physique 11/12
	SCT 11	Science and Technology 11
	ESCF 11	Sciences de la Terre 11
	SCTF 11	Science et technologie 11
	SR 11	Sustainable Resources 11
	SRA 12	Sustainable Resources 12: Agriculture
	SRFI 12	Sustainable Resources 12: Fisheries
	SRFO 12	Sustainable Resources 12: Forestry
	SRM 12	Sustainable Resources 12: Mining

Matière	Code du cours	Cours
Beaux-arts 10, 11 ou 12 <i>4 crédits (sauf avis contraire)</i>	UDPJ 10/11/12A/B	ADAPT: Jazz 10/11/12A/B
	UDPT 10/11/12A/B	ADAPT: Tap 10/11/12A/B
	UAMD 10/11/12A/B	AIDT: Modern Dance 10/11/12A/B
	UATT 10/11/12	AIDT: Tap Dance 10/11/12
	AP2DP 12	AP 2-D Design Portfolio 12
	AP3DP 12	AP 3-D Design Portfolio 12
	APMU 12	AP Music Theory 12
	APAR 12	AP History of Art 12
	APSAD 12	AP Studio Art: Drawing 12
	APSAG 12	AP Studio Art: General 12
	DRGF 10	Art dramatique 10: Cours général (2/4)
	DRRF 10	Art dramatique: Interprétation théâtrale (2/4)
	DRDF 10	Art dramatique: Production théâtrale (2/4)
	DFTF 11/12	Art dramatique: Cinéma et télévision 11/12
	AF 11/12	Art Foundations 11/12
	VAMF 10	Arts visuels 10: Arts médiatiques (2/4)
	VACF 10	Arts visuels 10: Céramique et sculpture (2/4)
	VAGF 10	Arts visuels 10: Cours général (2/4)

	VADF 10	Arts visuels 10: Dessin et peinture (2/4)
	VAMTF 11/12	Arts visuels: Arts médiatiques 11/12
	SACSF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Céramique et sculpture
	SADPF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Dessin et peinture
	SAPGF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Gravure et graphisme
	SAFFF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Textiles et fibres
	UABM 10/11/12	Associated Board of the Royal Schools of Music 10/11/12
	UBCCM 10/11/12	BC Conservatory of Music 10/11/12
	FNAF 11/11A/B	Beaux-Arts 11/11A/B (2)
	UCAB 10/11/12	CDTA: Ballet 10/11/12
	UCAJ 10/11/12A/B	CDTA: Jazz 10/11/12A/B
	UCAT 10/11/12A/B	CDTA: Tap 10/11/12A/B
	ULAC 10 /11/12	Chinese dance Syllabus (Lorita Leung Dance Association) 10/11/12
	CMCC 11/12	Choral Music 11/12: Concert Choir
	CMJV 11/12	Choral Music 11/12: Vocal Jazz
	UMWB 10A/B/C, 11A/B/C(2), 12A/B/C(2)	Conservatory Canada 10A/B/C(2), 11A/B/C(2), 12A/B/C(2)

	DNC 10	Dance 10: Choreography (2/4)
	DNG 10	Dance 10: General (2/4)
	DNP 10	Dance 10: Performance (2/4)
	DNC 11/12	Dance: Choreography 11/12
	DNCF 10	Danse 10: Chorégraphie (2/4)
	DNGF 10	Danse 10: Cours général (2/4)
	DNPF 10	Danse 10: Interprétation (2/4)
	DNCF 11/12	Danse: Chorégraphie 11/12
	DNP 11/12	Dance: Performance 11/12
	DNPF 11/12	Danse: Interprétation 11/12
	DRG 10	Drama 10: General (2/4)
	DRR 10	Drama 10: Theatre Performance (2/4)
	DRD 10	Drama 10: Theatre Production (2/4)
	DFT 11/12	Drama: Film and Television 11/12
	FNA 11/11A/B	Beaux-Arts 11/11A/B (2)
	AFF 11/12	Fondements de l'art 11/12
	UHLD 11/12	Highland Dancing 11/12
	IBAHS 11/12	IB Art History (SL) 11/2
	IBARH 11/12 A/B	IB Art/Visual Arts (HL) 11/12 A/B
	IBARS 11/12	IB Ar/Design (SL) 11/12
	IBF 11/12	IB Film (SL) 11/12

	IBTAH 11/12 A	IB Theatre Arts (HL) 11/12A
	IBTAS 11/12	IB Theatre Arts (SL) 11/12
	IBMCH 11/12A	IB Music (HL) 11/12A
	IBMCS 11/12	IB Music (SL) 11/12
	UIOP 11/12	Piping and Drumming Qualification Board: Piping 11/12
	IMCB 11/12	Instrumental Music 11/12: Concert Band
	IMG 11/12	Instrumental Music 11/12: Guitar
	IMJB 11/12	Instrumental Music 11/12: Jazz Band
	IMOS 11/12	Instrumental Music 11/12: Orchestral
	TPAF 11/12	Interprétation théâtrale 11/12: Jeu dramatique
	TPDSF 11/12	Interprétation théâtrale 11/12: Mise en scène et scénarisation
	UIDC 10/11/12A/B	ISTD: Cecchetti 10/11/12A/B
	UIDB 11/12A/B	ISTD: Imperial Ballet 11/12A(2)/B
	UIDMT 10/11/12	ISTD: Modern Theatre Dance 10/11/12
	ULMSD 11	LCM: Speech and Drama 11 (2)
	ULMA 11	LCM: Acting 11 (2)
	ULMD 11	LCM: Duologue 11 (2)
	ULMMT 11	LCM: Music Theatre (2)
	ULCM 10/11/12	London College of Music 10/11/12
	MCB 10	Music 10: Concert Band (2/4)

	MCC 10	Music 10: Concert Choir (2/4)
	MG 10	Music 10: General (2/4)
	MGR 10	Music 10: Guitar (2/4)
	MJB 10	Music 10: Jazz Band (2/4)
	MOS 10	Music 10: Orchestral Strings (2/4)
	MVJ 10	Music 10: Vocal Jazz (2/4)
	MCT 11/12	Music: Composition & Technology 11/12
	MCCF 10	Musique 10: Chorale de concert (2/4)
	MVJF 10	Musique 10: Chorale de jazz (2/4)
	MGF 10	Musique 10: Cours général (2/4)
	MGRF 10	Musique 10: Guitare (2/4)
	MOSF 10	Musique 10: Orchestre à cordes (2/4)
	MCBF 10	Musique 10: Orchestre d'harmonie (2/4)
	MJBF 10	Musique 10: Orchestre de jazz (2/4)
	CMCCF 11/12	Musique chorale 11/12: Chœur de concert
	CMJVF 11/12	Musique chorale 11/12: Jazz vocal
	MCTF 11/12	Musique: Composition et technologie 11/12
	IMJBF 11/12	Musique instrumentale: Ensemble de jazz 11/12

	IMGF 11/12	Musique instrumentale: Guitare 11/12
	IMOSF 11/12	Musique instrumentale: Orchestre à cordes 11/12
	IMCBF 11/12	Musique instrumentale: Orchestre d'harmonie 11/12
	UNAT 10	NADT: Tap 10
	TPRF 11	Production théâtrale 11
	TPRMF 12	Production théâtrale 12: Gestion théâtrale
	TPRTF 12	Production théâtrale 12: Technique théâtrale
	URMSD 10/11/12	RCM: Speech Arts and Drama 10/11/12
	URAD 10/11/12A/B	Royal Academy of Dance 10/11/12A/B
	UMRC 10/11/12	Royal Conservatory Music 10/11/12
	SACS 11/12	Studio Arts 11/12: Ceramics and Sculpture
	SADP 11/12	Studio Arts 11/12: Drawing and Painting
	SAFF 11/12	Studio Arts 11/12: Fabric and Fibre
	SAPG 11/12	Studio Arts 11/12: Printmaking and Graphic Design
	TPA 11/12	Theatre Performance 11/12: Acting
	TPDS 11/12	Theatre Performance 11/12: Directing and Script Development
	TPR 11	Theatre Production 11

	TPRT 12	Theatre Production 12: Technical Theatre
	TPRM 12	Theatre Production 12: Theatre Management
	UTCD 10/11/12	Trinity Guildhall: Drama 10/11/12
	UTCEC 10/11/12	Trinity Guildhall: Communications 10/11/12 (2)
	UTCM 10/11/12	Trinity Guildhall: Music 10/11/12
	UTCMT 10/11/12	Trinity College: Musical Theatre 10/11/12
	UTCPA 10/11/12	Trinity Guildhall: Performance Arts 10/11/12
	UTCSD 10/11/12	Trinity Guildhall: Speech and Drama 10/11/12
	UMVC 10/11/12	Victoria Conservatory Music 10/11/12
	VAC 10	Visual Arts 10: Ceramics and Sculpture (2/4)
	VAD 10	Visual Arts 10: Drawing and Painting (2/4)
	VAG 10	Visual Arts 10: General (2/4)
	VAM 10	Visual Arts 10: Media Arts (2/4)
	VAMT 11/12	Visual Arts: Media Arts 11/12

Matière	Code du cours	Cours
Compétences pratiques 10, 11 ou 12 <i>4 crédits (sauf avis contraire)</i>	UX4H 11/12	4-H 11/12
	UABEA 11	ABE Advanced Accounting 11
	UABEC 11	ABE Advanced Computer Studies 11
	UABEC 12	ABE Provincial Computer Studies 12
	AC 11	Accounting 11
	ACC 12	Accounting 12
	UAWPM 12	Advanced Wood Products Manufacturing: Woodlinks 12
	APCSC 12	AP Computer Science AB 12
	APCSC 12A	AP Computer Science A 12
	BCAF 11	Applications informatiques de gestion 11

	ASK 11/11A/B	Applied Skills 11/11A/B (2)
	AST 12A/B/C/D	Auto Service Technician Level One 12A/B/C/D
	AT 11/12	Automotive Technology 11/12
	ATD 12	Automotive Technol- ogy 12: Engine and Drive Train
	ATE 12	Automotive Technol- ogy 12: Automotive Electricity and Elec- tronics
	ATB 12	Automotive Technol- ogy 12: Body Repair and Finish
	UBMQ 11	Basic Military Qualifications 11
	UBTG 11A/B	Boating 11A (2)/B
	UBEP 11	Bold Eagle Program 11
	BCA 11	Business Computer Applications 11
	BEC 10	Business Education 10: Business

		Communications (2/4)
	BEE 10	Business Education 10: Entrepreneurship (2/4)
	BEF 10	Business Education 10: Finance and Economics (2/4)
	BEG 10	Business Education 10: General (2/4)
	BEM 10	Business Education 10: Marketing (2/4)
	BIM 12	Business Information Management 12
	CAFT 11/12	Cafeteria Training 11/12
	UCPC 11/12	Canadian Pony Club 11/12
	URCFA 11	Canadian Red Cross First Aid Instructor 11 (2)
	URCWS 11	Canadian Red Cross Water Safety Instruc- tor 11 (2)
	CARP 12A/B/C	Carpentry Level One 12A/B/C

	CJ 11/12	Carpentry and Joinery 11/12
	CJR 12	Carpentry and Joinery 12: Residential Construction
	CJC 12	Carpentry and Joinery 12: Cabinet Construction
	CJF 12	Carpentry and Joinery 12: Furniture Construction
	CJW 12	Carpentry and Joinery 12: CNC Wood Processes
	CJP 12	Carpentry and Joinery 12: Woodcraft Products
	ICTCF 11/12	Communication numérique appliquée 11/12
	ASKF 11/11A/B	Compétences pratiques 11/11A//B
	COP 11/12	Comptabilité 11/12
	FAF 12	Comptabilité financière 12
	UCSA 10/11/12	Computer

		Certification 10/11/12
	IDF 11/12	Conception industrielle 11/12
	CKT 11A/B/C, 12A/B/C	Cook Training 11A/B/C or 12A/B/C
	ICTXF 11/12	Cours modulaire exploratoire 11/12
	DM 12	Data Management 12
	ICTMF 11/12	Développement de médias numériques 11/12
	DD11/12	Drafting and Design 11/12
	DDE 12	Drafting and Design 12: Engineering and Mechanical Drafting
	DDA 12	Drafting and Design 12: Advanced Design
	DDT 12	Drafting and Design 12: Technical Visualization
	DDH 12	Drafting and Design

		12: Architecture and Habitat Design
	EC 12	Economics 12
	ECF 12	Économie 12
	HEFF 10	Économie domestique 10: Alimentation/Économie domestique 10: Alimentation et nutrition (2/4)
	HEGF 10	Économie domestique 10: Cours général (2/4)
	HESF 10	Économie domestique 10: Étude de la famille (2/4)
	HETF 10	Économie domestique 10: Textiles (2/4)
	BECF 10	Éducation aux affaires 10: Communications d'affaires (2/4)
	BEGF 10	Éducation aux affaires 10: Cours général (2/4)
	BEEF 10	Éducation aux affaires 10: Entrepreneuriat (2/4)
	BEFF 10	Éducation aux affaires 10: Finance et

		économie (2/4)
	BEMF 10	Éducation aux affaires 10: Marketing (2/4)
	EL 11/12	Electronics 11/12
	ELAS 12	Electronics 12: Analog Systems
	ELDS 12	Electronics 12: Digital Systems
	ELR 12	Electronics 12: Robotics
	ENT 12	Entrepreneurship 12
	ENTF 12	Entrepreneuriat 12
	FAMF 10/11/12	Étude de la famille 10/11/12
	FDSF 10/11/12	Étude des aliments 10/11/12/
	TEXF 10/11/12	Étude des textiles 10/11/12
	FM 10/11/12	Family Studies 10/11/12

	FA 12	Financial Accounting 12
	FNASK 11	Fine Arts and Applied Skills 11
	UXFA 11/12	First Aid 11/12 (2)
	UBFL 11/12	Fitness Leader 11/12
	FDS 10/11/12	Food Studies 10/11/12/
	FDN 10/11/12	Foods and Nutrition 10/11/12
	CAFTF 11/12	Formation en restauration 11/12
	FPC 11A/B/C 12A/B/C	Formation professionnelle des cuisiniers Niveau Un 11A/B/C, 12A/B/C
	TEDF 10	Formation technologique 10: Conception industrielle (2/4)
	TEGF 10	Formation technologique 10: Cours général (2/4)
	TEEF 10	Formation

		technologique 10: Électronique (2/4)
	TECF 10	Formation technologique 10: Mécanique (2/4)
	TEMF 10	Formation technologique 10: Travail des métaux (2/4)
	TEWF 10	Formation technologique 10: Travail du bois (2/4)
	BIMF 12	Gestion de l'information d'entreprise 12
	DMF 12	Gestion des données 12
	UGSR 11	Ground Search and Rescue (Provincial Emergency Program) 11 (2)
	HES 10	Home Economics 10: Family Studies (2/4)
	HEF 10	Home Economics 10: Foods (2/4)
	HEG 10	Home Economics 10: General (2/4)
	HET 10	Home Economics 10: Textiles (2/4)

	HS 11A/B/C, 12A/B/C	Human Services 11A/B/C, 12A/B/C
	IBBOH 11/12A	IB Business And Management (HL) 11/12A
	IBBOS 11/12	IB Business And Management (SL) 11/12
	IBCSH 11/12A/B	IB Computer Science (HL) 11/12A/B (2)
	IBCSS 11/12	IB Computer Science (SL) 11/12
	IBDT 11/12	IB Design Technology (SL) 11/12
	IBITS 11/12	IB Information Technology in a Global Society (SL) 11/12
	ICTC 11/12	ICT: Applied Digital Communications 11/12
	ICTS 11/12	ICT: Computer Information Systems 11/12

	ICTP 11/12	ICT: Computer Programming 11/12
	ICTM 11/12	ICT: Digital Media Development 11/12
	ICTX 11/12	ICT: Modular Survey Course 11/12
	ID 11/12	Industrial Design 11/12
	INT 10/11/12	Information Technology 10(2/4)/11/12
	MIF 12	Innovation en gestion 12
	UIWPM 12	Introductory Wood Products Manufacturing: Woodlinks 12
	MI 12	Management Innovation 12
	MK 11/12	Marketing 11/12
	MKF 12	Marketing 12

	UXFD 12	Medic First Aid 12 (2)
	MF11/12	Metal Fabrication and Machining 11/12
	MF12	Metal Fabrication and Machining 12: Advanced Fabrication
	MF12	Metal Fabrication and Machining 12: Advanced Machining
	MF12	Metal Fabrication and Machining 12: Advanced Welding
	MF12	Metal Fabrication and Machining 12: Art Metal and Jewellery
	MF12	Metal Fabrication and Machining 12: CNC Processes
	MF12	Metal Fabrication and Machining 12: Forging and Foundry
	MF12	Metal Fabrication and Machining 12: Sheet Metal

	UOCT 11A/11B/11C	Occupational Certification: Tourism 11A/B/C
	UOB 11	Outward Bound 11
	ICTPF 11/12	Programmation par ordinateur 11/12
	URP 11	Raven Programme 11
	ICTSF 11/12	Systèmes informatiques 11/12
	INTF 10	Technologie de l'information 10
	TED 10	Technology Education 10: Drafting and Design (2/4)
	TEE 10	Technology Education 10: Electronics (2/4)
	TEG 10	Technology Education 10: Mechanics (2/4)
	TEC 10	Technology Education 10:Mechanics (2/4)
	TEM 10	Technology Education 10: Metalwork (2/4)
	TEW 10	Technology Education 10: Woodwork (2/4)

	TEX 10/11/12	Textile Studies 10/11/12/
	TXT 10/11/12	Textiles 10/11/12
	TRM 11/12	Tourism 11/12
	TRMF 11/12	Tourisme 11/12
	WELD 11A/B/C, 12A/B/C	Welding 11A/B/C, 12A/B/C

Matière	Code du cours	Cours
Éducation physique 10 <i>4 crédits</i>	EPH 10	Éducation physique 10
	PE 10	Physical Education 10

Matière	Code du cours	Cours
Planification 10 <i>4 crédits</i>	PLANF 10	Planification 10
	PLAN 10	Planning 10

Matière	Code du cours	Cours
Transition vers l'après-secondaire <i>4 crédits</i>	GTF	Transition vers l'après-secondaire
	GT	Graduation Transitions

9. Cours préalables ou associés

Aucun préalable n'est requis pour les cours du secondaire deuxième cycle. Toutefois, les élèves doivent habituellement avoir terminé le cours du niveau précédent avant de commencer un cours du niveau suivant. L'école, après avoir consulté les parents et l'élève, prend la décision quant au placement approprié.

10. Autres types de programmes ou de cours

Programmes menant à une carrière

Les programmes menant à une carrière sont des programmes spécialisés qui mettent l'accent sur une carrière ou un secteur professionnel, et qui conjuguent une formation en classe pertinente et une expérience de travail. Quatre types de programmes menant à une carrière (<http://www.bced.gov.bc.ca/careers/cpschool.htm>) paraissent sur les relevés de notes de la Colombie-Britannique: les programmes d'apprentissage d'un métier au secondaire (*Secondary School Apprenticeship*), les programmes d'alternance travail-études (*Co-operative Education*), les programmes des centres de formation professionnelle et technique (*Career Technical Centres*) et les programmes de préparation à la carrière (*Career Preparation*).

11. Évaluation des études faites à l'étranger

Les décisions relatives à l'évaluation et au placement des élèves étrangers sont prises dans chaque district scolaire. Dans la plupart des cas, les recommandations relatives aux placements scolaires sont formulées par le personnel administratif du district scolaire ou de l'école. S'il est nécessaire d'obtenir un complément d'information, l'*International Credential Evaluation Service* – ICES (service d'information sur les

documents scolaires internationaux) peut être consulté. L'ICES est un service pancanadien d'évaluation des titres de qualification étrangers géré par l'Institut de la technologie de la Colombie-Britannique. Le site Web suivant offre un complément d'information sur l'ICES: <http://www.bcit.ca/ices>.

On peut consulter le livret sur le programme du secondaire deuxième cycle (*Course Information Booklet*) sur le site Web:

<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/courseinfo/>.

On peut consulter le guide de procédures pour le secondaire deuxième cycle (*Handbook of Procedures*) sur le site Web:

<http://www.bced.gov.bc.ca/exams/handbook/>.

Le site Web du ministère de l'Éducation est le <http://www.gov.bc.ca/bced/>

DEUXIÈME PARTIE: Description des cours

12. Anglais (langue première)

Cours obligatoires

English Language Arts 8 to 12

Le programme d'apprentissage de l'anglais de la 8^e à la 12^e année offre aux élèves la possibilité de se familiariser avec l'usage de la langue en abordant un éventail de textes et une gamme de contextes et d'objectifs. Ce programme d'études est basé sur la prémisse que les élèves apprennent et se développent à des rythmes différents et que le temps nécessaire à l'atteinte des compétences langagières peut varier. Il vise à offrir aux élèves des occasions de croissance personnelle et intellectuelle au moyen de la parole, de l'écoute, de la lecture, de la visualisation, de l'écriture et de la représentation afin de mieux comprendre le monde et de pouvoir participer efficacement à tous les secteurs de la société.

Les objectifs généraux du programme sont les suivants: comprendre et réagir à la langue orale et écrite de façon critique, créative et cohérente en utilisant divers médias; penser de façon critique et créative, pour ensuite réfléchir et exprimer clairement sa pensée et ses apprentissages; acquérir une compréhension croissante des autres, du monde et de soi-même. Au fil des ans et des progrès des élèves, les processus de communication et les ressources pédagogiques utilisés se complexifient et les élèves sont appelés à produire des travaux toujours plus élaborés.

English 12 First Peoples

English 12 First Peoples est un des trois cours qui permettent de satisfaire aux exigences du programme du secondaire deuxième cycle en matière d'arts du langage anglais. Ce cours, qui correspond aux mêmes normes que English Language Arts 12, a

été conçu à l'intention des enseignants et des élèves non autochtones aussi bien qu'autochtones. Il constitue une invitation à tous les apprenants d'explorer et de découvrir la vision du monde des Premières Nations au moyen de textes ayant un contenu autochtone local, canadien et international.

Communications 11 and 12

Le cours Communications 11 and 12 est conçu pour les élèves qui ne prévoient pas poursuivre leurs études après la 12^e année. Il vise essentiellement à développer les aptitudes de base au chapitre de la compréhension et de la formulation linguistiques, qui leur permettront de bien utiliser la langue pour comprendre les messages parlés, écrits et visuels, et y répondre. Les élèves apprennent à utiliser, dans leur vie personnelle et professionnelle, un langage approprié en fonction de la situation, de l'auditoire et de l'objectif. Ils étudient également la littérature canadienne et mondiale de façon à comprendre leur héritage littéraire et multiculturel.

Cours au choix

English Literature 12

English Literature 12 explore de façon représentative et chronologique la littérature anglaise, depuis l'époque anglo-saxonne jusqu'à maintenant. Ce cours porte sur un vaste éventail de voix, y compris les écrits d'hommes et de femmes de diverses classes sociales et origines ethniques. Outre les ouvrages rédigés initialement en anglais, les œuvres traduites de l'époque classique et de l'ère médiévale sont également étudiées. Le cours privilégie le développement de la part des élèves de réponses aux textes qui soient intellectuelles, esthétiques et affectives .

Technical and Professional Communications 12

Dans le cours Technical and Professional Communications 12, les élèves mettent en pratique des processus de coopération similaires à ceux utilisés en milieu de travail pour relever des défis de communication réels ou simulés liés à des enjeux techniques ou professionnels. À cette fin, ils ont recours à diverses technologies conventionnelles et actuelles qui facilitent ou améliorent leur travail.

Writing 12

Le cours Writing 12 se trouve dans le *Writing 11 Curriculum Guide* (guide du programme d'écriture de 11^e année) de 1981 et offre aux élèves de nombreuses possibilités de mettre en pratique leurs aptitudes d'écriture et de les affiner. Il comporte deux options: création littéraire et journalisme/médias. L'option de création littéraire encourage les élèves à étudier et à mettre en pratique des formes traditionnelles et expérimentales de narration, de poésie et d'autres types d'écriture descriptive et narrative.

13. Français (langue première)

Cours obligatoires

Français langue première, 8-12

L'ensemble de ressources intégrées (ERI) du programme de Français langue première, 8-12 est destiné aux élèves francophones admissibles en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il vise à favoriser et à maintenir le sens de l'identité culturelle des élèves francophones. Les résultats d'apprentissage sont regroupés en trois grandes composantes:

- La communication – Les élèves dialoguent, lisent et écoutent des communications littéraires et informatives, y répondent, expriment leurs idées et communiquent de l'information.
- La culture – Les élèves apprennent à apprécier et à enrichir leur culture de même qu'à contribuer à bâtir une communauté francophone.
- Le développement personnel et social – Les élèves acquièrent de la confiance en eux-mêmes et apprennent la réflexion créatrice et critique ainsi que l'utilisation du langage dans les relations avec autrui.

L'ERI établit des normes de programmes d'études qui, dans une certaine mesure, correspondent à celles établies par le Protocole du Nord-Ouest canadien dans son *Cadre commun des programmes d'études pour les résultats d'apprentissage du Français langue première, 8-12*.

14. Anglais (langue seconde ou additionnelle)

Le Ministère accorde un financement supplémentaire pour le cours Anglais langue seconde aux districts scolaires qui offrent des services à des élèves ayant besoin de soutien dans l'apprentissage de l'anglais. Ce financement est offert pour cinq années (pas nécessairement consécutives) entre la maternelle et la 12^e année. Les districts scolaires peuvent aussi offrir des cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante qui visent l'amélioration de la langue anglaise. Un maximum de 12 crédits au choix pour des cours BAA ESL 10, 11 et 12 peuvent contribuer à satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle.

15. Français (langue seconde ou additionnelle)

Français de base (Core French)

L'étude d'une deuxième langue est obligatoire en 8^e année, conformément à la politique sur l'enseignement des langues de la 5^e à la 8^e année. De la 9^e à la

12^e année, elle est facultative. Le programme de français de base permet aux élèves non francophones de commencer à apprendre le français, à communiquer dans cette langue, à se familiariser avec d'authentiques œuvres de création francophones et à connaître diverses cultures francophones. Les résultats d'apprentissage s'articulent autour de quatre composantes:

- la communication,
- la collecte d'information,
- la connaissance des œuvres de création,
- la compréhension des influences culturelles.

L'ensemble de ressources intégrées (ERI) énonce les résultats d'apprentissage prescrits pour chaque année (5^e à 12^e) qui reflètent les domaines d'expérience et les objectifs expérimentiels prévus dans *l'Étude nationale sur les programmes-cadres de français*.

Remarque: Les élèves inscrits au programme francophone peuvent recevoir des fonds supplémentaires concernant l'enseignement du français comme langue seconde (FLS). Ce financement est offert pour cinq années (pas nécessairement consécutives) entre la maternelle et la 12^e année.

16. Français langue seconde — immersion

Cours au choix

Le programme d'immersion en français est un programme de langue seconde intensif qui, en employant le français comme langue d'enseignement, vise le bilinguisme fonctionnel des élèves. Les résultats d'apprentissage des ensembles de ressources intégrées (ERI) pour l'acquisition d'aptitudes langagières sont regroupés en trois grandes composantes:

- La communication – Les élèves dialoguent, lisent et écoutent des communications littéraires et informatives, y répondent, expriment leurs idées et communiquent de l'information.
- La culture – Les élèves apprennent à apprécier leur culture et celle d'autrui, y compris celle du monde francophone.
- Le développement personnel et social – Les élèves acquièrent de la confiance en eux-mêmes et apprennent la réflexion créatrice et critique, de même que l'utilisation du langage dans les relations avec autrui.

Les ensembles de ressources intégrées établissent des normes de programmes d'études qui, dans une certaine mesure, correspondent à celles établies par le Protocole du Nord-Ouest canadien dans son *Cadre commun des programmes d'études pour les résultats d'apprentissage du Français langue seconde — immersion, 8-12*.

13. Mathématiques

À partir de la 10^e année, les élèves choisissent un cheminement en fonction de leurs choix quant à l'après-secondaire.

Mathématiques 9

Jusqu'en septembre 2010

Ce cours porte sur 37 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 9 sous-composantes: résolution de problèmes, nombre (concepts numériques, opérations numériques), régularités et relations (régularités, variables et équations), forme et espace (mesure, objets tridimensionnels, formes bidimensionnelles), statistique et probabilité (analyse de données, hasard et incertitude).

À partir de septembre 2009 le programme de mathématiques de M à 9 du Protocole du Nord-Ouest canadien sera partiellement mis en œuvre, et il le sera pleinement en septembre 2010.

Ce cours comprend 22 résultats d'apprentissage prescrits regroupés sous 4 composantes et 8 sous-composantes: nombre, les régularités et relations (régularités, variables et équations), forme et espace (mesure, objets à trois dimensions, figures à deux dimensions, transformations); statistique et probabilité (analyse de données, hasard et incertitude).

Cheminement des applications des mathématiques

Ce cheminement prépare les élèves aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme universitaire, aux programmes d'éducation permanente, aux programmes menant à un métier et aux programmes techniques qui n'exigent aucun cours de calcul différentiel et intégral.

Applications des mathématiques 10

Ce cours porte sur 26 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 5 sous-composantes: nombre, régularités et relations (relations et fonctions), forme et espace (mesure; objets à trois dimensions, figures à deux dimensions), statistique et probabilité (analyse de données).

Applications des mathématiques 11

Ce cours porte sur 19 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 5 sous-composantes: nombre, régularités et relations (variables et équations, relations et fonctions), forme et espace (mesure), statistique et probabilité (analyse de données).

Applications des mathématiques 12

Ce cours porte sur 21 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 3 composantes et 5 sous-composantes: régularités et relations (régularités), forme et espace (mesure, objets à trois dimensions, figures à deux dimensions), statistique et probabilité (hasard et incertitude).

Cheminement des mathématiques de base

Ce cheminement permet aux élèves d'acquérir les habiletés que doivent posséder les citoyennes et citoyens informés, d'apprendre à utiliser les mathématiques avec assurance dans leur milieu de travail et de se préparer à un nombre limité de programmes menant à un métier ou à une carrière.

Mathématiques de base 10

Ce cours porte sur 34 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 7 sous-composantes: nombre (feuilles de calcul, opérations bancaires personnelles, salaires, traitements et dépenses), régularités et relations (taux, rapports et proportions), forme et espace (trigonométrie, projet de géométrie), statistique et probabilité (probabilité et échantillonnage).

Mathématiques de base 11

Ce cours porte sur 16 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 7 sous-composantes: nombre (revenu et dettes, impôt personnel sur le revenu, acquisition et entretien d'un véhicule, plan d'affaires), régularités et relations (relations et formules), forme et espace (instruments et techniques de mesure), statistique et probabilité (analyse et interprétation de données).

Mathématiques de base 12

Ce cours comporte 21 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 3 composantes et 5 sous-composantes: nombre (finances personnelles, placements, finances publiques); régularités et relations (variations et formules); forme et espace (conception et mesure).

Cheminement des principes de mathématiques

Ce cheminement est conçu à l'intention des élèves qui se destinent à une carrière en mathématiques ou en génie ou qui souhaitent explorer le versant théorique ou abstrait des mathématiques. Voir remarque ci-dessous.

Principes de mathématiques 10

Ce cours porte sur 30 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 2 composantes et 6 sous-composantes, dont: nombre, régularités et relations (régularités, variables

et équations, relations et fonctions), forme et espace (mesure, objets à trois dimensions, formes à deux dimensions).

Principes de mathématiques 11

Ce cours porte sur 20 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 2 composantes et 3 sous-composantes: régularités et relations (variables et équations, relations et fonctions), forme et espace (objets à trois dimensions et formes à deux dimensions).

Principes de mathématiques 12

Ce cours porte sur 34 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 3 composantes et 7 sous-composantes: régularités et relations (régularités, variables et équations, relations et fonctions), forme et espace (objets à trois dimensions, formes à deux dimensions, transformations), statistique et probabilité (hasard et incertitude).

Calcul différentiel et intégral 12

Remarque: Le cours *Principes de mathématiques 12* peut mener au cours *Calcul différentiel et intégral 12*, qui prépare les élèves à étudier le calcul différentiel et intégral au niveau postsecondaire et à se présenter à l'*University Challenge Examination* (examen du défi universitaire).

Ce cours porte sur 63 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 9 composantes: résolution de problèmes, aperçu du calcul différentiel et intégral, fonctions, graphiques et limites, dérivée (concepts, interprétations, calcul), applications des dérivées (dérivées et graphiques de la fonction, problèmes appliqués), antidérivation (retrouver les fonctions et leurs dérivées applications de l'antidérivation).

Mathématiques de la formation professionnelle et du travail

Ce cheminement est conçu pour donner aux élèves les connaissances mathématiques et les compétences en pensée critique dont ils auront besoin pour la formation professionnelle et pour entrer directement dans le monde du travail. Les sujets à l'étude sont l'algèbre, la géométrie, la mesure, le nombre, la statistique et la probabilité.

Fondements des mathématiques

Ce cheminement est conçu pour donner aux élèves les connaissances mathématiques et les compétences en pensée critique dont ils auront besoin pour entreprendre des études postsecondaires qui n'exigent pas l'étude du calcul différentiel et intégral théorique. Les sujets abordés incluent les mathématiques des finances, la géométrie, la mesure, le nombre, le raisonnement logique, les relations et les fonctions, la statistique et la probabilité.

Bases du calcul différentiel et intégral

Ce cheminement est conçu pour donner aux élèves les connaissances mathématiques et les compétences en pensée critique dont ils auront besoin pour entreprendre des études postsecondaires qui exigent l'étude du calcul différentiel et intégral théorique. Les sujets abordés incluent l'algèbre et le nombre, la mesure, les relations et les fonctions, la trigonométrie et les permutations, les combinaisons et le théorème binomial.

17. Sciences de la nature

Sciences 9

Cours de laboratoire et d'activités. Les 23 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 4 composantes et 5 sous-composantes qui correspondent au *Cadre commun pancanadien de résultats d'apprentissage en sciences de la nature*: applications des sciences, sciences de la vie (reproduction), sciences physiques (atomes, éléments, caractéristiques de l'électricité), sciences de la Terre et de l'espace (exploration spatiale).

Sciences 10

Cours de laboratoire et d'activités. Les 23 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 4 composantes et 6 sous-composantes: applications des sciences, sciences de la vie (durabilité des écosystèmes), sciences physiques (réactions chimiques, radioactivité, mouvement), sciences de la Terre et de l'espace (transfert d'énergie dans les systèmes naturels, tectonique des plaques).

11^e ou 12^e année

Biologie 11

Cours de laboratoire structuré selon 3 thèmes: unité et diversité, évolution, liens écologiques. Les 17 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 7 composantes et 9 sous-composantes: méthode scientifique, taxonomie, évolution, écologie, microbiologie (virus, monères), biologie végétale, biologie animale.

Chimie 11

Cours de laboratoire. Les 36 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 7 composantes: méthode scientifique, nature de la matière, concept de mole, réactions chimique, théorie atomique, chimie des solutions, chimie organique.

Physique 11

Cours de laboratoire. Les 18 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 9 composantes: méthode scientifique, propagation des onde et optique géométrique,

cinématique, forces, lois de Newton, quantité de mouvement, énergie, relativité restreinte, fission et fusion nucléaires.

Sciences de la Terre 11

Cours de laboratoire. Les 16 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 6 composantes: introduction aux sciences de la Terre et de l'espace, astronomie, matériaux constitutifs de la Terre (roches et minéraux), temps géologiques, processus internes et théorie de la tectonique des plaques, processus superficiels et hydrosphère.

Forests 11

Cours de laboratoire. Les 16 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 9 composantes: forêts et société, écologie de la forêt, plantes, arbres, animaux, mesure, ressources forestières, aménagement du territoire, gestion forestière.

Remarque: Ce cours sera remplacé par celui de Ressources durables 11 en 2009.

Science et technologie 11

Cours d'étude et de discussion. Le contenu est regroupé selon 2 modules comprenant au total 10 composantes. Les élèves sont tenus de prendre un minimum de deux composantes de chaque module. Les composantes comprennent: science (agriculture, chimie appliquée, expertise médico-légale, santé, ressources naturelles et environnement), technologie (ordinateurs et communication, technologie à la maison, technologies personnelles, exploration spatiale, transport).

Applications de la physique 11

Cours axé sur les applications et privilégiant la pertinence et les relations dans la vie quotidienne. Les 35 résultats d'apprentissage pour ce cours sont regroupés selon 4 composantes et 10 sous-composantes: système mécanique (force, énergie), circuit de liquide (pression, coefficient d'écoulement, énergie), système thermique (température, coefficient, résistance), système électrique (notions, circuits).

Ressources durables 11

Ressources durables 11 est un tour d'horizon divisé en 6 composantes: agriculture, pêches, forêts, mines, énergie et options de carrières. Chaque composante a été sélectionnée en raison de son importance pour l'économie et la société de la Colombie-Britannique.

Biologie 12

Cours de laboratoire. Les 29 résultats d'apprentissage sont regroupés selon trois composantes: méthode scientifique; biologie cellulaire (structure cellulaire, composés présents dans la cellule et molécules biologiques, réplication de l'ADN, synthèse des protéines, transport membranaire, enzymes), biologie humaine (système digestif,

système circulatoire, système respiratoire, système nerveux, système urinaire, appareil génital).

Chimie 12

Cours de laboratoire. Les 49 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 5 composantes: cinétique des réactions, équilibre dynamique, équilibres de solubilité, nature des acides et des bases, acides et bases (résolution de problèmes quantitatifs), applications des réactions acido-basiques, réactions d'oxydoréduction, applications des réactions d'oxydoréduction.

Physique 12

Cours de laboratoire. Les 22 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 13 composantes: expériences et méthodes graphiques, vecteurs, cinématique, dynamique, travail, énergie et puissance, quantité de mouvement, équilibre statique, mouvement circulaire, gravitation, électrostatique, circuits électriques, électromagnétisme.

Géologie 12

Cours de laboratoire. Les 21 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 5 composantes: matériaux constitutifs de la Terre (roches et minéraux), ressources de la Terre, temps géologiques, processus internes, théorie de la tectonique des plaques, processus superficiels et l'hydrosphère.

Applications de la physique 12

Les résultats d'apprentissage prescrits de ce cours sont regroupés selon les composantes et sous-composantes suivantes: transformateurs (systèmes mécaniques, circuits de liquide et circuits électriques), quantité de mouvement (systèmes mécaniques linéaires et angulaires), conversion de l'énergie, transducteurs (mécaniques/liquides et électriques/thermiques), ondes et vibrations (mécaniques et électromagnétiques), électricité et magnétisme (circuits, moteurs et capacité).

Applications de la physique 12

Cours axé sur les applications et privilégiant la pertinence et les relations dans la vie quotidienne. Les 19 résultats d'apprentissage pour ce cours sont regroupés selon 5 composantes: transformateurs, quantité de mouvement, transducteurs, ondes et vibrations, électricité et magnétisme.

Forêts 12

Cours axé sur les applications et privilégiant la pertinence et les relations dans la vie quotidienne. Les résultats d'apprentissage pour le cours Forêts 12 sont regroupés selon 10 composantes: perspectives de gestion, écologie forestière, sols, inventaire des ressources, planification de la récolte, récolte et préparation du terrain,

reboisement, soins sylvicoles, insectes et maladies, gestion des incendies. *Remarque: Ce cours sera remplacé par Ressources durables 12 en 2009.*

Ressources durables 12

Ressources durables 12 comporte 4 modules qui constituent 4 cours distincts. Les élèves explorent de façon détaillée l'une des ressources suivantes: agriculture, pêches, forêts ou mines. Le contenu pertinent aux emplois et aux carrières est intégré à la matière afin de souligner l'importance de ces ressources pour la Colombie-Britannique et d'attirer l'attention des élèves sur les possibilités de carrière qu'elles présentent.

18. Sciences humaines

19.

Sciences humaines 9

Histoire du Canada jusqu'en 1815: développement des États-nations et de l'ordre social en Europe, industrialisation de l'Europe et de l'Amérique du Nord, colonialisme, impérialisme et nationalisme, relations entre les Autochtones du Canada et les colons européens, développement de la traite des fourrures, régions géographiques de l'Amérique du Nord, développement de l'identité individuelle et collective.

Sciences humaines 10

Le Canada de 1815 à 1914: évolution du gouvernement responsable, Confédération, évolution des relations avec les peuples autochtones, développement de l'Ouest jusqu'en 1914, facteurs géographiques dans le développement du Canada, immigration, évolution du rôle des femmes et des familles, activités économiques du Canada, géographie régionale du Canada, gestion des ressources et de l'environnement, échanges mondiaux et dans le bassin du Pacifique, identité canadienne.

Sciences humaines 11

Le Canada au XX^e siècle: questions sociales, culturelles, politiques, juridiques, économiques et environnementales se posant aux Canadiennes et Canadiens, les Canadiennes et Canadiens et la citoyenneté du monde, le Canada dans la communauté mondiale, identité canadienne, rôles, droits et responsabilités des citoyennes et citoyens dans une société démocratique, principes fondamentaux du droit au Canada, diversité régionale, culturelle et ethnique du Canada, forces économiques nationales et internationales, liens réciproques entre l'être humain et le monde qui l'entoure.

Éducation civique 11

Cours d'éducation civique portant notamment sur les faits historiques et sur leur incidence sur les enjeux actuels et futurs. Les élèves sont sensibilisés aux liens avec

l'univers civique et à leurs responsabilités à titre de membres de diverses communautés locales et mondiales, de décideuses et décideurs informés des questions d'intérêt public, de citoyennes et citoyens actifs du Canada et du monde, d'agentes et d'agents de changement responsables, de participantes et participants à des projets sociaux et d'apprenantes et d'apprenants de la vie réelle. Ils sont ainsi mieux disposés à afficher une disposition civique.

Études des Premières Nations de la C.-B. 12

Ce cours est une étude des traditions et de l'histoire des peuples des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Il met l'accent sur la richesse et la diversité des langues et des cultures des Premières Nations dans leur propre contexte; il étudie les sociétés évoluées, organisées et autosuffisantes des Premières Nations de la C.-B., explore la culture des Premières Nations dans son ensemble, éveille les élèves aux droits et libertés de la personne en ce qui a trait aux Premières Nations, développe leur compréhension et leur appréciation des valeurs et des croyances des peuples des Premières Nations.

Cours au choix

Droit 12

Système juridique canadien: prise de décisions en matière juridique, droits et libertés, droit criminel, droit de la responsabilité civile délictuelle, droit de la famille, droit en matière de contrat, réalisation de l'autonomie (logement, soins de santé, travail, protection des consommatrices et consommateurs et crédit, héritages, questions liées aux véhicules à moteur et aide juridique), questions d'actualité.

Géographie 12

Liens réciproques entre les gens, les lieux et les ressources: systèmes humains et physiques, gestion et durabilité des ressources, perspectives locales, régionales et mondiales sur les questions environnementales, les cinq thèmes de la géographie (emplacement, lieu, interactions humaines et physiques, mouvement et régions), systèmes de la Terre (temps, climat, processus tectoniques et régularisation du relief), littérature géographique.

Histoire 12

Histoire du monde moderne: événements géopolitiques, changements sociaux, évolution économique, progrès technologiques et idéologies à partir de 1919, le monde en 1919, États-Unis, URSS et Chine en tant que puissances mondiales, la Grande Crise, effets de la production de masse et du changement technologique, l'entre-deux-guerres, Seconde Guerre mondiale et après-guerre, rôle de l'individu dans l'histoire, nature des conflits et leur règlement, historiographie contemporaine, développement de l'internationalisme au XX^e siècle, évolution du rôle de l'individu

dans la société, évolution du rôle des femmes dans les événements mondiaux; période depuis la fin de la guerre froide jusqu'en 1991.

Civilisations comparées 12

Liens réciproques entre les arts, la culture et la civilisation: étude et comparaison de diverses cultures et civilisations passées et contemporaines par l'analyse des structures politiques, sociales, économiques et culturelles, examen de certains composantes des cultures comme les systèmes de croyances, les rôles des sexes, le pouvoir et l'autorité, compréhension des concepts fondamentaux des arts, des cultures et des civilisations et de leurs liens réciproques, examen de démarches d'investigation esthétique, développement des habiletés de réflexion critique et créatrice, appréciation de la diversité des points de vue et des cultures dans le monde et reconnaissance des valeurs inhérentes dans ces cultures.

Justice sociale 12

Justice sociale 12 vise à faire prendre conscience aux élèves de l'injustice sociale, à leur donner les moyens d'analyser des situations du point de vue social et à leur fournir les connaissances, les compétences et un cadre de référence éthique qui leur permettront de promouvoir un monde socialement juste. Le cours, axé sur l'action, fournit aux élèves des occasions d'examiner des modèles de changement social et de mettre en œuvre des stratégies pour s'attaquer à l'injustice sociale tout en leur permettant d'examiner leurs propres valeurs et croyances ainsi que l'origine de ces croyances. En exploitant leur sens inné de la justice, ce cours motive les élèves à penser et à agir de manière éthique et leur fait prendre conscience de leur capacité à être des agents de changement positif dans le monde.

20. Autres cours

Remarque: Tous les cours ci-dessous donnent droit à des crédits.

Langues autres que le français

Les cours de langue offerts en plus des cours de français de base sont: allemand, espagnol, japonais, langue gestuelle américaine, mandarin et panjabi.

Remarque: *Il existe plusieurs autres cours de langue approuvés par la province mis au point par des districts scolaires ou par des groupes ou conseils communautaires selon le Language Template [modèle pour les cours de langue] du Ministère.*

Chaque programme d'études est fondé sur la démarche communément appelée communicative-expérientielle, qui vise essentiellement un emploi concret du langage pour accomplir des tâches de la vie quotidienne, pour communiquer des idées, pour recueillir l'information et pour parvenir à des objectifs. L'enseignement de la grammaire ne joue qu'un rôle de soutien en fournissant certaines stratégies utiles pour faciliter la communication et la compréhension.

Conformément à la démarche communicative-expérientielle, les résultats d'apprentissage prescrits par le programme d'études sont exprimés sous forme de tâches à accomplir et non de composantes du langage à maîtriser. L'appréciation et l'évaluation de l'acquisition du langage portent surtout sur la capacité des élèves à comprendre autrui et à s'exprimer de manière compréhensible et appropriée, et non pas sur la maîtrise formelle de la grammaire.

Les composantes du programme d'études sont regroupées selon quatre éléments. Ces derniers sont fondés sur les raisons qu'ont communément les gens de vouloir apprendre une seconde langue et servent à classer les résultats d'apprentissage, les stratégies d'enseignement suggérées, les stratégies d'évaluation suggérées et les ressources pédagogiques. Ces quatre composantes du programme d'études sont les suivantes:

- La communication – Communiquer avec autrui.
- La collecte de l'information – Recueillir des renseignements dans un but défini.
- L'appréciation d'œuvres de création – Apprécier des œuvres de création dans un but d'agrément.
- La compréhension de la culture et de la société – Échanger avec une autre culture et l'apprécier.

Ces composantes du programme d'études sont pratiques et concrètes. Elles permettent aux conceptrices et concepteurs des programmes d'études de langues de tenir compte de l'intégration interdisciplinaire et de la diversité des rythmes, des styles et des besoins d'apprentissage. Elles concentrent l'attention sur les principales raisons que l'on a d'apprendre une seconde langue et sont intégrés à la plupart des activités d'apprentissage.

Chaque programme d'études d'une langue comprend également un cours d'introduction de 11^e année conçu spécialement pour les élèves qui n'ont pas étudié cette langue de la 5^e à la 10^e année. Ce cours intensif est conçu pour initier les élèves à la langue et à la culture étudiées et leur donner une base solide pour des études ultérieures. Bien que le cours d'introduction soit généralement donné en 11^e année, il peut également être offert en 10^e année pour soulager la pression exercée sur l'horaire des élèves pendant leurs deux dernières années d'études secondaires. Il incorpore du matériel correspondant aux résultats d'apprentissage prescrits, des stratégies d'enseignement suggérées, des stratégies d'évaluation suggérées et des ressources pédagogiques recommandées pour les élèves de la 5^e à la 10^e année. Le cours d'introduction de 11^e année est en effet conçu pour donner aux élèves une préparation équivalente pour les cours de 11^e et de 12^e année. Il importe donc d'établir une correspondance entre, d'une part, les nouvelles aptitudes linguistiques

des élèves venant d'être initiés à la langue et, d'autre part, leur âge, leur vécu et leurs acquis antérieurs. Outre les activités suggérées dans le cadre du cours d'introduction de 11^e année, les enseignantes et enseignants peuvent adapter des activités d'enseignement suggérées pour des années antérieures, en tenant compte des champs d'intérêt des élèves du secondaire deuxième cycle.

Pour obtenir plus d'information, y compris le nom et les coordonnées des personnes-ressources pour les cours de langues mis au point selon le *Language Template*, il suffit de visiter le site Web du Ministère à <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm>.

Beaux-arts

L'expression «beaux-arts» désigne un large éventail de cours de danse, d'art dramatique, de musique et d'arts visuels. Les cours de beaux-arts permettent aux élèves d'exprimer leur apprentissage de façon créative et personnellement significative. En créant, exécutant et interprétant des œuvres d'art et en y réagissant, les élèves acquièrent les habiletés et les compétences dont ils ont besoin pour exprimer leurs idées et leurs émotions.

Danse

Les programmes de danse de la 8^e à la 12^e année permettent aux élèves de développer leurs habiletés créatrices, expressives et techniques par la danse et la chorégraphie. Les élèves créent des mouvements et chorégraphient des séquences de danse au son de la musique, en fonction de l'objectif visé et de l'endroit où est présentée la danse. La présentation et l'interprétation de la danse exigent le développement d'habiletés et d'attitudes appropriées de la part des danseuses ou danseurs aussi bien que de la part des membres de l'auditoire. Les élèves appliquent les principes de la bonne forme physique, de la santé et de la sécurité à leur danse et à leurs mouvements. Les programmes de danse de la 8^e à la 12^e année mettent également l'accent sur l'analyse du rôle des artistes dans une danse, la critique de son propre travail et de celui des autres, les possibilités de carrière en danse et les contextes historique et culturel de la danse.

Art dramatique

Les programmes d'art dramatique de la 8^e à la 12^e année permettent aux élèves d'examiner diverses expériences humaines par l'entremise de rôles et de situation imaginaires. Les élèves sont encouragés à explorer et à exprimer leurs réflexions, leurs sentiments et leurs idées en participant à une pièce de théâtre. Les programmes d'art dramatique sont axés sur l'interprétation théâtrale (jeu, mise en scène et scénarisation), la production théâtrale (théâtre technique et gestion d'un théâtre), le film et la télévision. Ils enseignent les compétences nécessaires à l'art dramatique, telles que l'utilisation expressive du corps et de la voix, le maintien de la

concentration lors de l'interprétation d'un personnage et la création d'un cadre pour l'expérience théâtrale. Les élèves apprennent les contextes culturel, historique et social de l'art dramatique, y réagissent et y réfléchissent. Les programmes explorent également diverses possibilités de carrière dans lesquelles les habiletés et les connaissances en art dramatique pourraient être utiles.

Musique

Les programmes de musique de la 8^e à la 12^e année permettent aux élèves d'explorer, de créer et de comprendre la musique et de communiquer grâce à elle. Les élèves créent, composent, écoutent et interprètent de la musique pour en étudier la structure, les propriétés expressives et la forme. Ils explorent les contextes historique et culturel de la musique ainsi que les habiletés et les attitudes nécessaires aux expériences musicales des interprètes et des membres de l'auditoire. Ils sont sensibilisés aux questions de santé et de sécurité associées à l'interprétation musicale ainsi qu'aux possibilités de carrière connexes. De la 8^e à la 12^e année, les élèves développent leurs connaissances, leurs habiletés et leurs attitudes musicales par des programmes de musique de chœur (chœur de concert, jazz vocal), de musique instrumentale (orchestre, orchestre de jazz, guitare, instruments à cordes), de composition et technologie ou de musique générale.

Arts visuels

Les programmes d'arts visuels de la 8^e à la 12^e année permettent à tous les élèves d'interpréter et de créer des images, d'y réagir et de communiquer grâce à elles. Ils mettent l'accent sur divers domaines, tels que les bases des arts, les arts plastiques (peinture, dessin, céramique, sculpture, gravure, graphisme, art des étoffes et art textile) et les arts médiatiques. Les élèves apprennent à analyser et à utiliser un éventail de techniques, de stratégies de conception, de matériaux et de processus pour créer des images en deux et en trois dimensions. Ils solutionnent divers problèmes de conception en fonction de la forme voulue et de l'objectif d'une œuvre d'art. Ils définissent les caractéristiques d'œuvres d'art issues de diverses cultures et époques de l'histoire et incorporent des composantes choisies dans leurs propres œuvres d'art afin de créer des effets et des impressions. Les élèves tiennent compte de la sécurité et de l'environnement lorsqu'ils créent leurs œuvres. Les programmes d'arts visuels explorent également les carrières associées aux arts visuels et aux autres arts ainsi que le rôle des artistes et de leurs œuvres dans notre société. Les documents sur les programmes de beaux-arts sont accessibles sur le site Web du Ministère à <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm>.

Cours de compétences pratiques

L'expression «compétences pratiques» désigne un large éventail de cours d'éducation aux affaires, d'économie domestique et de formation technologique.

Éducation aux affaires

Les programmes d'éducation aux affaires de la 8^e à la 12^e année présentent une séquence d'habiletés et de concepts commerciaux qui correspondent au niveau toujours plus élevé de subtilité, de compétences et de sensibilisation des élèves en ce qui concerne les affaires, que ce soit à la maison, à l'école, dans la collectivité ou sur le marché mondial. Les documents offrent un cadre de travail dans lequel diverses perspectives peuvent être intégrées, y compris celles des petites entreprises, des sociétés, de la main-d'œuvre, des syndicats et des entrepreneurs. Le point de vue du personnel, de la clientèle et des employeurs est lui aussi étudié. Le programme met l'accent sur des normes éthiques et environnementales élevées relativement au lieu de travail, aux pratiques commerciales et aux relations avec la clientèle. Les ERI *Éducation aux affaires 8 à 10* et *Éducation aux affaires 11 et 12 et Économie 12* sont publiés en ligne, respectivement à

<http://www.bced.gov.bc.ca/curriculum/pdfs/edaff810.pdf> et à http://www.bced.gov.bc.ca/curriculum/pdfs/f_ea1112.pdf.

Économie domestique

Les cours d'Économie domestique 10, 11 et 12 peuvent satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle en matière de compétences pratiques ou de beaux-arts de niveaux 10, 11 ou 12. Un nouveau programme d'études d'Économie domestique 8 à 12 a été mis en œuvre de façon facultative à partir de septembre 2008. Ce programme révisé remplacera tous les programmes d'études d'économie domestique antérieurs à partir de septembre 2009. Ce programme d'études comprend 3 options de cours:

- Aliments et nutrition (8 à 12)
- Textiles (10 à 12)
- Études familiales (10, 11 et 12)

Le programme révisé d'Économie domestique offre Aliments et nutrition et Textiles en cours concentrés de 4 crédits de la 9^e à la 12^e année. Études familiales 10 à 12 a été élaboré sous forme de modules: les enseignantes et les enseignants peuvent combiner les cours modulaires individuels valant 2 crédits pour en faire un cours de 4 crédits correspondant aux intérêts des élèves de même qu'aux intérêts et aux compétences de l'enseignante ou de l'enseignant. Ces programmes visent à fournir aux élèves des occasions d'acquérir des connaissances, des compétences et des attitudes qui auront des applications immédiates et futures dans leur vie personnelle et domestique ainsi que dans des secteurs clé de l'économie locale et mondiale. Le programme d'Économie domestique 8 à 12 est accessible au http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp_appskills.htm.

Formation technologique

Les programmes de formation technologique de la 8^e à la 12^e année visent à aider les élèves à acquérir la culture technologique et les habitudes d'apprentissage permanent dont ils ont besoin pour vivre et travailler efficacement. À cette fin, chacun des documents concernant ces programmes propose un cadre de travail permettant aux élèves d'apprendre à concevoir et à parfaire des solutions à des problèmes de la vie réelle et de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances. Les programmes de formation technologique favorisent l'acquisition d'habiletés et d'attitudes axées sur les aspects sociaux et éthiques des progrès technologiques. Les documents sur la formation technologique de la 8^e à la 12^e année sont accessibles à partir de la page <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm> sur les ensembles de ressources intégrées.

Éducation physique

Éducation physique 9

En Colombie-Britannique, l'éducation physique est une discipline obligatoire de la maternelle à la 10^e année. Le programme révisé d'Éducation physique 8 à 10 est disponible depuis septembre 2008 pour une mise en œuvre optionnelle. Ce programme révisé remplacera tous les programmes d'études antérieurs d'Éducation physique 8 à 10. Éducation physique 9 comporte 16 résultats d'apprentissage prescrits et leurs indicateurs de réussite, répartis entre 3 composantes (vie active, mouvement, sécurité, esprit sportif et leadership); ce cours vise à permettre à tous les élèves d'acquérir les connaissances et habiletés de mouvement de même que les attitudes et comportements positifs qui contribuent à un mode de vie sain et actif. Éducation physique 9 vise à aider les élèves à mener une vie adulte active, saine, responsable et productive et de maximiser leur jouissance de la vie tout en minimisant le risque de problèmes de santé liés au mode de vie sédentaire. Il offre à tous les élèves des occasions de continuer à développer leurs habiletés non locomotrices, leurs habiletés motrices et leurs habiletés de manipulation afin de mieux apprécier le mouvement dans divers contextes (activités individuelles ou à deux, jeux, activités de mouvement rythmique incluant la danse et la gymnastique).

Éducation physique 10

L'éducation physique est une discipline obligatoire de la maternelle à la 10^e année. Le programme révisé d'Éducation physique 8 à 10 est disponible depuis septembre 2008 pour une mise en œuvre optionnelle. Ce programme révisé remplacera tous les programmes d'études antérieurs d'Éducation physique 8 à 10. Éducation physique 10 est une extension du programme d'études d'éducation physique de la maternelle à la 9^e année. Les élèves doivent réussir le cours d'Éducation physique 10 pour satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle. Éducation physique 10

comporte 14 résultats d'apprentissage prescrits et leurs indicateurs de réussite, répartis entre 3 composantes (vie active, mouvement, sécurité, esprit sportif et leadership); ce cours vise à permettre à tous les élèves d'acquérir les connaissances et habiletés de mouvement de même que les attitudes et comportements positifs qui contribuent à un mode de vie sain et actif. Il vise à aider les élèves à mener une vie adulte active, saine, responsable et productive et de maximiser leur jouissance de la vie tout en minimisant le risque de problèmes de santé liés au mode de vie sédentaire. Il offre à tous les élèves des occasions de continuer à développer leurs habiletés non locomotrices, leurs habiletés motrices et leurs habiletés de manipulation afin de mieux apprécier le mouvement dans divers contextes (activités individuelles ou à deux, jeux, activités de mouvement rythmique y compris la danse et la gymnastique).

Éducation physique 11 et 12

Le programme d'éducation physique de 11^e et 12^e année, une matière facultative des programmes du secondaire deuxième cycle 2004 et 1995, s'articule autour des 3 mêmes composantes que le programme d'éducation physique de la 8^e à la 10^e année: vie active, mouvement et responsabilité personnelle et sociale. Les cours d'éducation physique de 11^e et 12^e année sont des cours de compétences pratiques pour les élèves du programme du secondaire deuxième cycle 1995, alors que les cours de 10^e, 11^e et 12^e année ne le sont pas pour les élèves du programme 2004.

Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9

Éducation à la santé et à la carrière est une matière obligatoire de la maternelle à la 9^e année. En Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9, les élèves continuent d'apprendre l'importance de décisions éclairées au sujet de leur santé à long terme et d'acquérir les compétences nécessaires pour adopter et maintenir un mode de vie sain. Ils apprennent également à évaluer l'information sur les conséquences à court terme et à long terme de leurs décisions en matière de santé pour eux-mêmes et leur famille, leurs pairs et la société. Les sujets abordés incluent le mode de vie sain, les relations saines, la sécurité et la prévention des blessures et la prévention de la toxicomanie. De plus, les élèves poursuivent leur exploration des carrières entreprise à l'élémentaire par l'examen d'une vaste gamme de choix de carrière et de la durabilité de ces carrières dans leur propre vie. L'accent est mis sur les compétences améliorant l'employabilité (compétences développées au cours d'un éventail d'activités scolaires et communautaires, qui peuvent être transférables à une vaste gamme de situations, y compris les carrières futures). Les élèves prennent en outre connaissance des exigences du programme du secondaire deuxième cycle pour la 10^e année, afin de planifier le reste de leurs études secondaires (<http://www.bced.gov.bc.ca/irp/hce89.pdf>).

Planification 10

Planification 10 est une extension du programme d'études d'Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9. Les élèves doivent réussir Planification 10 pour satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle. Planification 10 comporte 28 résultats d'apprentissage prescrits et 4 composantes; c'est un cours valant 4 crédits, pour lequel il n'est pas possible d'obtenir des crédits partiels. Planification 10 vise à permettre aux élèves d'acquérir les compétences requises pour devenir des individus autonomes qui se fixent des objectifs, prennent des décisions réfléchies et assument la responsabilité d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Planification 10 permet aux élèves de planifier la réussite de leur apprentissage dans le programme du secondaire deuxième cycle, d'explorer une vaste gamme d'options d'études et de carrières après le secondaire, d'exercer leur esprit critique lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la santé, d'acquérir des compétences financières liées à la poursuite de leurs objectifs d'études et de carrière et de commencer à planifier leur transition vers l'après-secondaire. Planification 10 offre aux élèves des occasions d'apprentissage pertinentes et expérientielles qui leur permettront d'acquérir les compétences, les attitudes et les comportements qui les aideront à gérer leur vie plus efficacement, à augmenter leur bien-être et à réaliser leur plein potentiel. L'objectif général de Planification 10 est d'aborder une vaste gamme de sujets liés à la santé, à l'éducation et à la carrière et d'aider les élèves à prendre des décisions éclairées au sujet des cours au choix en 11^e et 12^e année, de leur travail relatif au programme Transition vers l'après-secondaire et des options qui s'offrent à eux après le secondaire (<http://www.bced.gov.bc.ca/irp/plan10.pdf>).

Transition vers l'après-secondaire

Transition vers l'après-secondaire est un programme plutôt qu'un cours. Il est présenté aux élèves dans le cadre de Planification 10 et se poursuit jusqu'en 12^e année. Les élèves doivent le réussir pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. À l'instar d'un cours, ce programme comporte des exigences sous forme de résultats d'apprentissage que les élèves doivent atteindre. Par contre, ces exigences peuvent être satisfaites de différentes façons. Transition vers l'après-secondaire a pour objet de préparer les élèves à réussir la transition vers leur vie postsecondaire. Dans le cadre de ce programme, les élèves doivent démontrer qu'ils ont satisfait aux exigences en matière d'Hygiène de vie (en maintenant un plan de santé personnel et en participant, de la 10^e à la 12^e année, à au moins 150 minutes par semaine d'activité physique modérée ou intense), de Liens de la communauté (en accomplissant au moins 30 heures de travail ou de bénévolat dans la communauté et en décrivant les tâches accomplies), et de Vie et Carrière (en élaborant un plan détaillé, qui montre qu'il est prêt à vivre avec succès la transition au sortir de l'école secondaire et en présentant les composantes choisies de son plan de transition aux membres de l'école et de la communauté).

http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad-transitions/f_grad_trans.pdf

Personnes-ressources

Programmes d'études

Joel Palmer, Director

Learning Initiatives Branch
Ministry of Education
4th Floor 835 Humboldt St.
PO Box 9183 Stn Prov Govt
Victoria BC
V8W 9H9
Tél.: (250) 387-2822
Télec.: (250) 387-4789
Courriel: Joel.Palmer@gov.bc.ca

Marguerite Day, Manager

Education Standards
Learning Initiatives Branch
Ministry of Education
4th Floor 835 Humboldt St.
PO Box 9183 Stn Prov Govt
Victoria BC
V8W 9H9
Tél.: (250) 387-4787
Télec.: (250) 387-4789
Courriel: Marguerite.Day@gov.bc.ca

Programme du deuxième cycle du secondaire

Robert Lazar

Graduation Standards
Learning Initiatives Branch
Ministry of Education
4th Floor 835 Humboldt St
PO Box 9183 Stn Prov Govt
Victoria BC
V8W 9H9
Tél.: (250) 356-9025
Télec.: (250) 387-4789
Courriel: Robert.Lazar@gov.bc.ca

Notes

1. Les élèves qui ont commencé leur 10^e année avant le 1^{er} juillet 2004 suivent le programme du secondaire deuxième cycle 1995. Ceux qui ont commencé leur

10^e année après cette date suivent le programme du secondaire deuxième cycle 2004. Le programme du secondaire deuxième cycle 1995 s'applique en 11^e et 12^e année, alors que celui de 2004 s'applique en 10^e, 11^e et 12^e année. Chacun de ces programmes a ses propres exigences relatives à l'obtention du diplôme, y compris en ce qui concerne les cours obligatoires et les examens. Les différences entre ces programmes sont mises en évidence tout au long du présent document.

2. L'évaluation du portfolio de fin d'études, un nouveau type d'évaluation, est un élément du programme du secondaire deuxième cycle 2004, qui reconnaît le fait que les élèves ont besoin de bien plus que des compétences théoriques pour réussir leurs transitions au-delà de la 12^e année. Les élèves doivent démontrer qu'ils ont acquis des compétences dans des domaines essentiels à leur succès après la 12^e année, compétences jamais mesurées auparavant par les examens provinciaux. Le portfolio de fin d'études est un recueil réfléchi de données (sur support papier ou électronique) que chaque élève constitue pour documenter ses compétences dans six domaines: art et design; participation et prise de responsabilités au sein de la communauté; préparation aux études et à la carrière; compétences améliorant l'employabilité; technologies de l'information; hygiène de vie.

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves

Manitoba

Table des matières

Partie 1 – L'éducation au niveau secondaire

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge
6. Structure par programme scolaire
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes
11. Évaluation des études complétées à l'extérieur de la province

Partie 2 – Sommaire du contenu des cours

12. Anglais
13. Français langue première
14. Anglais langue additionnelle
15. Français de base (pour les élèves inscrits au Programme anglais)
16. Français (immersion)
17. Mathématiques
18. Sciences de la nature
19. Sciences humaines
20. Autres cours obligatoires
21. Personnes-ressources

Sommaire

1. Introduction

La participation du Manitoba à des consortiums regroupant les provinces et territoires a donné lieu à l'élaboration de programmes d'études dans plusieurs domaines, entre autres les mathématiques, le français, langue première et langue seconde – immersion, les sciences humaines et les sciences de la nature. Par sa participation au Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC), le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba collabore avec les ministères signataires du protocole. Il en résulte l'élaboration de résultats d'apprentissage communs relatifs à l'éducation de base de la maternelle à la 12^e année. Des cadres communs existent pour les programmes de français langue première (1996), de français langue seconde – immersion (1996), d'anglais (1996), de langues ancestrales (1999), de langues internationales (2000), de langues et cultures autochtones (2000), de sciences humaines (2003) et de mathématiques (2008). Un des buts du PONC est de faciliter la mobilité des élèves en harmonisant le contenu des programmes d'études.

Le Manitoba a également participé au Projet pancanadien en sciences, un projet plus vaste coordonné par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Ce projet a donné lieu au *Cadre commun des résultats d'apprentissage en sciences de la nature, M à 12* (1997). Le programme de sciences de la nature du Manitoba est conforme à ce cadre commun.

Le site Web du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba contient de l'information à jour en français et en anglais.

Remarque : La version anglaise de ce guide correspond exactement à la version française, à l'exception des sections traitant des mathématiques et des sciences humaines, soit les sections 17 et 19.

2. Structure du système scolaire

Le système d'éducation du Manitoba est composé d'écoles publiques, d'écoles indépendantes financées par la province, d'écoles indépendantes ne recevant aucun financement de la province et d'écoles des Premières nations financées par le gouvernement fédéral. Les écoles indépendantes ne recevant aucun financement provincial n'utilisent pas les programmes d'études de la province. La plupart des écoles des Premières nations mettent en œuvre les programmes d'études provinciaux en y faisant des adaptations pour mieux répondre aux besoins des communautés locales.

Les écoles sont encouragées à regrouper les années d'études en trois cycles : primaire (de la maternelle à la 4^e année), intermédiaire (de la 5^e à la 8^e année) et secondaire (de la 9^e à la 12^e année).

De la 9^e année à la 12^e année, les élèves accumulent des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires en suivant des cours obligatoires et des cours facultatifs.

Le calendrier de l'année scolaire fait l'objet d'un règlement provincial, notamment en ce qui concerne les vacances de l'hiver, du printemps et de l'été. L'année scolaire comporte 200 jours, dont cinq sont consacrés au développement professionnel du personnel enseignant et cinq aux rencontres avec les parents et les élèves, aux tâches administratives et à l'évaluation des élèves.

3. Explication des termes utilisés

Cours désigné Fondamental (F)

Expériences éducationnelles générales, élaborées par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba convenant à tous les élèves et pouvant conduire à des études postsecondaires (apprentissage ou formation collégiale ou universitaire). Cette désignation remplace la désignation « Général (G) » qui s'appliquait aux cours élaborés par le Ministère avant 1995.

Cours désigné Général (G)

Tous les cours proposés par l'école (CPE) et tous les projets proposés par l'élève (PPE) portent la désignation G. Certains cours développés par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba n'ayant pas encore été révisés maintiennent la désignation G jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des versions mises à jour.

Cours désigné Spécialisé (S)

Expériences éducationnelles dans des domaines spécialisés menant à des études postsecondaires (apprentissage ou formation collégiale ou universitaire).

Cours désigné *English as an Additional Language* (Anglais langue additionnelle) [E]

Les élèves qui ont besoin de suivre une programmation spéciale ou d'obtenir des services additionnels pour maîtriser la langue anglaise, ou les deux, ont la possibilité de parfaire leurs compétences linguistiques en anglais en suivant des cours désignés Anglais langue additionnelle (E). Pour ce faire, chaque élève doit posséder un plan éducatif personnalisé (PEP).

Cours désigné Modifié (M)

Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant d'importantes difficultés cognitives d'apprentissage. Les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études prescrit par la province ont été modifiés dans une proportion de 50 p. 100 ou plus pour tenir compte des besoins de chacun de ces élèves en matière d'apprentissage. Chaque élève doit alors posséder un plan éducatif personnalisé (PEP).

Cours proposé par l'école (CPE)

Cours mis sur pied au niveau local et enregistré auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba.

Cours provenant d'un collège (C)

Expériences éducationnelles de niveau collège permettant la double reconnaissance de crédits : crédits pour la 11^e et la 12^e année ainsi que pour la première année dans un collège communautaire.

Cours provenant d'une université (U)

Expériences éducationnelles du niveau de la première année universitaire permettant la double reconnaissance de crédits : crédit pour la 12^e année et, dans certains cas, pour la 11^e année en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, et crédit pour la première année à l'université.

Études secondaires

Années d'études suivant les huit années des cycles primaire et intermédiaire. Depuis l'année scolaire 2006-2007, les désignations d'années scolaires au secondaire, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e années, ont remplacé les anciennes désignations secondaires 1, 2, 3 et 4.

Programmation individualisée (I)

Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant d'importantes difficultés cognitives d'apprentissage. Elles correspondent à l'âge et au stade de développement des élèves et sont hautement individualisées pour répondre aux besoins de chacun en matière d'apprentissage. Chaque élève doit posséder un plan éducatif personnalisé (PEP).

Remarque : Les élèves inscrits dans un programme individualisé ne suivent pas les programmes d'études du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la

Jeunesse du Manitoba. La désignation indique la participation de l'élève à un programme individualisé; ainsi, la désignation **111** indique que l'élève en est à la première année d'un programme élaboré à l'échelle locale; la désignation **711** indique qu'il en est à la septième année.

Projet proposé par l'élève (PPE)

Projet conçu et réalisé par l'élève, sous la supervision de l'enseignante ou enseignant, et enregistré auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Une fois son projet réussi, l'élève en reçoit le crédit.

4. Désignation des cours

Numérotation des cours du secondaire

Le système de numérotation actuel utilise un code à trois caractères alphanumériques, le premier et le deuxième étant des chiffres et le troisième une lettre.

Premier caractère :

- 1 s'applique aux cours élaborés pour la 9^e année
- 2 s'applique aux cours élaborés pour la 10^e année
- 3 s'applique aux cours élaborés pour la 11^e année
- 4 s'applique aux cours élaborés pour la 12^e année

Deuxième caractère :

- 0 – cours de 1 crédit élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba;
- 5 – cours de 0,5 crédit élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba;
- 1 – cours élaboré par l'école ou la division scolaire et enregistré auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (y compris les CPE et les PPE);
- 2 – cours élaboré par un établissement d'enseignement de l'extérieur de la province ou, dans le cas de la double reconnaissance de crédits, par un établissement postsecondaire (par exemple, un cours élaboré par un établissement d'une autre province ou d'un autre pays ou par une université locale).

Troisième caractère :

- F – Fondamental
- G – Général
- S – Spécialisé
- E – English as an Additional Language (Anglais langue additionnelle)
- M – Modifié
- I – Individualisé
- C – Provenant d’un collège communautaire
- U – Provenant d’une université

Niveaux des cours

	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Cours développés par le Ministère Légende : cours valant 1 crédit (cours valant 0,5 crédit)				
Fondamental (F)	10F (15F)	20F (25F)	30F (35F)	40F (45F)
Spécialisé (S)	10S (15S)	20S (25S)	30S (35S)	40S (45S)
Note: la désignation (G) portée par certains cours développés par le Ministère est en voie d’élimination progressive				
Cours suivis par élèves ayant une programmation spéciale Légende : cours valant 1 crédit (cours valant 0,5 crédit)				
Anglais langue additionnelle (E)	10E (15E)	20E (25E)	30E (35E)	40E (45E)
Modifié (M)	10M (15M)	20M (25M)	30M (35M)	40M (45M)
Programmation individualisé (I)	Les élèves dans un programme individualisé n’utilisent pas les programmes d’études du Ministère. Cette désignation indique la participation de l’élève dans un programme individualisé. Par exemple, 11I indique la première année de participation d’un élève dans un programme individualisé élaboré à l’échelle locale pour un élève; 71I indique la septième année d’une telle participation.			
Cours élaboré par un établissement d’enseignement de l’extérieur de la province ou par un établissement postsecondaire				

Double reconnaissance provenant d'un collège (C)				42C
Double reconnaissance provenant d'une université (U)				42U
Placement avancé et Baccalauréat international (S)			32S	42S
Cours élaboré par l'école ou la division scolaire (cours valant 1 crédit ou 0.5 crédit)				
CPE – Cours proposé par l'école (G)	11G	21G	31G	41G
PPE – Projet proposé par l'élève (G)	11G	21G	31G	41G

Remarque : Aucun règlement du Ministère n'empêche un élève de suivre un cours désigné pendant une année de ses études secondaires et de prendre un cours d'une autre désignation une autre année.

5. Répartition du temps et charge

Le système des crédits du secondaire (de la 9^e à la 12^e année) permet aux élèves de suivre des cours qui répondent à leurs exigences et à leurs attentes personnelles. Un élève peut obtenir 1 crédit en terminant avec succès un cours comportant environ 110 heures d'enseignement ou 0,5 crédit en terminant avec succès un cours comportant environ 55 heures d'enseignement.

Pour obtenir un diplôme en 2008–2009 – Minimum de crédits exigés : 29

Pour obtenir un diplôme en 2009–2010 – Minimum de crédits exigés : 30

Cette augmentation est le résultat de l'ajout récent de 1 crédit pour des cours obligatoires en éducation physique et éducation à la santé (EP/ES), tant en 11^e qu'en 12^e année.

Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.

6. Structure par programme scolaire

Il existe quatre programmes scolaires au Manitoba : le programme français au secondaire, le programme d'immersion française au secondaire, le programme anglais au secondaire et le programme d'études technologiques au secondaire (en français, en immersion française et en anglais). Un ensemble spécifique de cours pour chaque programme conduit à l'un des quatre diplômes. Pour obtenir leur diplôme, les élèves doivent réussir les matières de base obligatoires plus un

certain nombre de cours à option (voir la section 8 pour les exigences d'obtention du diplôme de chacun de ces programmes).

Les programmes d'études du Manitoba se fondent sur des résultats d'apprentissage et, dans certains cas, des normes propres à chaque année scolaire et à chaque matière. Ces résultats d'apprentissage et ces normes englobent quatre domaines de compétences de base, soit l'alphabétisation et la communication, la résolution de problèmes, les relations humaines ainsi que la technologie. Le processus d'élaboration des programmes d'études fait appel à une participation étroite de la part du corps enseignant, de spécialistes et d'autres membres de la collectivité qui ont une expertise pertinente.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

De la 9^e année à la 12^e année, le bulletin scolaire doit indiquer, sous forme de pourcentages, la note obtenue par l'élève dans chaque matière.

À partir de l'année 2004-2005, les tests basés sur les normes pour l'anglais langue première, l'anglais langue seconde, l'anglais langue première – immersion, le français langue première, le français langue seconde – immersion et les mathématiques seront seulement effectués en 12^e année. Les résultats de ces tests comptent pour 30 p. 100 de la note finale.

La note finale des cours obligatoires en 12^e année équivaut au résultat du test basé sur les normes combiné à la note finale obtenue à partir d'évaluations en classe ou d'évaluations à l'échelle de l'école. Le bulletin des élèves indique ces trois notes.

Tout élève inscrit à un des quatre programmes scolaires au Manitoba reçoit périodiquement un relevé de notes de son école, qui indique les crédits obtenus. Cela permet à une nouvelle école qui reçoit l'élève de déterminer à quel niveau scolaire le placer.

On peut se procurer un relevé de notes en s'adressant à :

Section des brevets et des dossiers des élèves

C. P. 700

Russell (Manitoba)

R0J 1W0

Téléphone : 204 773-2998

Télécopieur : 204 773-2411

Certificat de fin d'études pour les élèves bénéficiant d'une programmation individualisée

En mars 2007, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a adopté le certificat de fin d'études secondaires pour le programme d'études secondaires individualisé, en vigueur à partir de l'année scolaire 2006–2007. Ce certificat atteste qu'un élève ayant des déficiences cognitives importantes a suivi une programmation scolaire hautement individualisée et appropriée à ses besoins.

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

En raison de l'ajout récent de 1 crédit pour des cours obligatoires en éducation physique et éducation à la santé (EP/ES), tant en 11^e qu'en 12^e année, les élèves qui veulent obtenir un diplôme d'études secondaires :

- en 2008–2009 devront accumuler au moins 29 crédits (comprenant le crédit de EP/ES de la 12^e année);
- en 2009–2010 et les années subséquentes devront avoir un minimum de 30 crédits accumulés (comprenant les crédits de EP/ES des 11^e et 12^e années).
-

Le site Web suivant donne plus de renseignements sur les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba :
<<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diplo-secondaire.html>>

Choix à l'échelle locale

De la 9^e année à la 12^e année, les écoles collaborent avec leur conseil consultatif pour la direction des écoles afin de déterminer quelles matières optionnelles devraient être offertes aux élèves. Elles peuvent également choisir de rendre une matière obligatoire. Cette procédure est aussi utilisée lorsqu'elles souhaitent hausser le nombre minimal de crédits nécessaires à l'obtention du diplôme ou élaborer des programmes d'études locaux.

Dans les écoles dépourvues d'un conseil consultatif pour la direction des écoles, la directrice ou le directeur consulte la division scolaire pour déterminer quelles matières seront offertes et fixer les exigences locales, en allant peut-être au-delà du minimum de crédits exigés par la province pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de cette école.

Il reste que les élèves qui auront rencontré les exigences minimales d'un des quatre programmes scolaires au Manitoba se mériteront le diplôme d'études secondaires octroyé par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Cette façon de faire permet de créer une programmation

qui répond aux priorités provinciales aussi bien que locales en matière d'éducation.

Mise en garde

1. Il importe de s'informer du nombre de cours locaux qu'une école peut imposer aux élèves au-delà du minimum de crédits exigés par la province.
2. Un diplôme d'études secondaires du Manitoba ne garantit nullement l'admission à un établissement postsecondaire. Avant de choisir leurs cours au secondaire, les élèves doivent consulter l'annuaire de l'établissement postsecondaire qu'ils aimeraient fréquenter. Les critères d'admission sont établis par chaque établissement et, par conséquent, varient d'un établissement à l'autre. L'information sur l'admission aux divers établissements postsecondaires peut être obtenue auprès des écoles secondaires, auprès des établissements postsecondaires visés ou par les sites Internet de ces établissements.

Programme français

Tous les cours de ce programme sont enseignés en français, y compris les cours obligatoires et les cours optionnels. Diverses options sont à la disposition des élèves pour sélectionner les crédits à obtenir par la réussite de cours optionnels.

Crédits obligatoires : 21

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
Français		Français	
Anglais	Crédits	Anglais	Crédits
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	1		1
	Total 6		Total 6
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
Français		Français	
Anglais	Crédits	Anglais	Crédits
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1		1
	1		

Total 5	Total 4
---------	---------

Crédits optionnels : 9 crédits provenant de matières telles que :

- Français (cours additionnels)
 - Anglais (cours additionnels)
 - Mathématiques (cours additionnels)
 - Sciences humaines (cours additionnels)
 - Sciences de la nature (cours additionnels)**
 - Autres langues
 - Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
 - Développement de carrière
 - Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
 - Psychologie
 - Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
- Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
- En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année, et 1 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e années, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme d’immersion française

Pour obtenir son diplôme d’études secondaires du programme d’immersion française, les élèves doivent accumuler des crédits obligatoires et optionnels, dont 14 crédits provenant de cours enseignés en français. Afin que les élèves bénéficient d’un nombre d’heures approprié d’enseignement en français, un minimum de 4 crédits en 9^e année et de 4 crédits en 10^e année doit provenir de cours enseignés en français, de même qu’un minimum de 3 crédits en 11^e année et de 3 crédits en 12^e année.

Crédits obligatoires : 21

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Français langue seconde – Immersion	1 1	Français langue seconde – Immersion	1 1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé		Éducation physique et Éducation à la santé	
	Total 6		Total 6
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
	Crédits		Crédits
Français langue seconde – Immersion	1 1	Français langue seconde – Immersion	1 1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Éducation physique et Éducation à la santé	
Éducation physique et Éducation à la santé			
	Total 5		Total 4

Crédits optionnels : 9 crédits provenant de matières telles que :

- Français (cours additionnels)
- Anglais (cours additionnels)
- Mathématiques (cours additionnels)
- Sciences humaines (cours additionnels)
- Sciences de la nature (cours additionnels)**

- Autres langues
- Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
- Développement de carrière
- Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
- Psychologie
- Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
 Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
 Les élèves doivent obtenir un minimum de 14 crédits provenant de cours enseignés en français afin d'obtenir le diplôme d'études secondaires du programme d'immersion française délivré par le Ministère. Un minimum de 4 crédits devra être obtenu en 9^e comme en 10^e année, de même qu'un minimum de 3 crédits en 11^e année et de 3 crédits en 12^e.
 En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année et 1 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e années, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme anglais

Conformément aux exigences de ce programme, toutes les matières au secondaire sont enseignées en anglais, sauf s'il s'agit de l'enseignement d'une autre langue.

Crédits obligatoires : 17

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 5		Total 5
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1		
	Total 4		Total 3

Crédits à option : 13 crédits provenant de matières telles que :

- Anglais (cours additionnels)
- Mathématiques (cours additionnels)
- Sciences humaines (cours additionnels)
- Sciences de la nature (cours additionnels)**
- Français de base
- Autres langues
- Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
- Développement de carrière
- Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
- Psychologie

- Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), y inclus les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année et 2 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e années, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme d'études technologiques (programmes français et d'immersion française)

Les études technologiques portent sur les affaires et le marketing, les sciences familiales, les arts industriels et la formation professionnelle industrielle. Beaucoup d'élèves s'inscrivent à ces cours, de la 9^e à la 12^e année, afin d'accumuler les crédits requis pour les matières optionnelles aux fins d'obtention du diplôme d'études secondaires. D'autres suivent intégralement le programme d'études technologiques du secondaire, constitué de 8 à 14 cours approuvés par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Ce programme favorise l'intégration des élèves au marché du travail.

Crédits obligatoires : 20

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Français	1	Français	1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 6		Total 6

Crédits obligatoires 11^e année	Crédits	Crédits obligatoires 12^e année	Crédits
Français	1	Français	1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 4		Total 4

Crédits à option : 10 crédits

- Les élèves doivent accumuler entre 8 et 10 crédits dans un regroupement approuvé du programme d'études technologiques du secondaire, tel qu'il est indiqué dans le *Guide des matières enseignées* du programme d'éducation technologique, que l'on peut consulter sur le site suivant :
<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html>
- Pour se voir décerner un diplôme d'études secondaires avec l'option Métiers au secondaire approuvée, les élèves doivent obtenir les crédits obligatoires, c'est-à-dire au moins 8 crédits approuvés parmi les cours de l'option Métiers au secondaire et jusqu'à 2 crédits provenant de cours à option parmi les suivants :
 - Français (cours additionnels)
 - Anglais (cours additionnels)
 - Mathématiques (cours additionnels)
 - Sciences humaines (cours additionnels)
 - Sciences de la nature (cours additionnels)**
 - Autres langues
 - Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
 - Développement de carrière
 - Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
 - Psychologie
 - Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire

Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.

En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doit obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année et 1 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e année, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme d'études technologiques (programme anglais)

Les études technologiques portent sur les affaires et le marketing, les sciences familiales, les arts industriels et la formation professionnelle industrielle. Beaucoup d'élèves s'inscrivent à ces cours, de la 9^e à la 12^e année, afin d'accumuler les crédits requis pour les matières optionnelles aux fins d'obtention du diplôme d'études secondaires. D'autres suivent intégralement le programme d'études technologiques du secondaire, constitué de 8 à 14 cours approuvés par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Ce programme favorise l'intégration des élèves au marché du travail.

Crédits obligatoires : 16

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 5		Total 5
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 3		Total 3

Crédits à option : 14 crédits

- Les élèves doivent accumuler entre 8 et 14 crédits dans un regroupement approuvé du programme d'études technologiques du secondaire, tel qu'il est indiqué dans le *Guide des matières enseignées* du programme d'éducation technologique, que l'on peut consulter sur le site suivant :
<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html>
- Pour se voir décerner un diplôme d'études secondaires avec l'option Métiers au secondaire approuvée, les élèves doivent obtenir les crédits obligatoires, c'est-à-dire au moins 8 crédits approuvés parmi les cours de l'option Métiers au secondaire et jusqu'à 6 crédits provenant de cours à option parmi les suivants :
 - Anglais (cours additionnels)
 - Mathématiques (cours additionnels)
 - Sciences humaines (cours additionnels)
 - Sciences de la nature (cours additionnels)**
 - Français de base
 - Autres langues
 - Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
 - Développement de carrière
 - Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
 - Psychologie
- Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 2 de ces crédits en 11^e année et 2 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e année, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

9. Cours préalables ou associés

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba n'impose pas de cours préalables ou associés pour les études secondaires. Cependant, les écoles et les divisions scolaires peuvent en imposer.

10. Autres genres de programmation

Option Métiers au secondaire

L'option Métiers au secondaire permet aux élèves d'apprendre un métier en milieu de travail tout en poursuivant leur formation à l'école. Elle combine les cours de niveau secondaire en classe et la formation en apprentissage.

Option Crédits spéciaux de langue

L'option Crédits spéciaux de langue favorise la reconnaissance de la diversité linguistique au Manitoba. Les élèves peuvent obtenir un maximum de 4 crédits pour la maîtrise d'une langue autre que le français et l'anglais, y compris l'American Sign Language, à raison de 1 crédit par année du secondaire.

Cours d'apprentissage à distance

Les élèves peuvent suivre des cours obligatoires ou facultatifs en ligne ou par correspondance (avec documents écrits sur papier), ce qui inclut des cours offerts par des établissements de l'extérieur de la province. Les élèves peuvent considérablement élargir leurs possibilités grâce à l'option Études indépendantes (OEI) ou à des cours en ligne. Les élèves qui suivent des cours à distance doivent organiser eux-mêmes le travail sans que soient nécessaires les directives quotidiennes d'une enseignante ou un enseignant, puis remettre leurs travaux à temps aux fins de correction soit par la poste, soit par courriel. Il est à noter que les examens sont supervisés.

Étudiantes et étudiants adultes

L'étudiant adulte admissible à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour étudiants adultes sous l'égide des *Exigences d'obtention d'un diplôme secondaire pour étudiants adultes* est celui qui :

(a) a 19 ans ou plus lorsqu'il s'inscrit à un programme d'une division scolaire ou d'un centre d'apprentissage pour adultes qui lui permettra de répondre aux

exigences d'un diplôme secondaire pour étudiants adultes, ou qui aura 19 ans avant la fin des cours pour lesquels il est inscrit;
(b) n'a pas fréquenté l'école depuis au moins six mois et qui de plus n'a pas fréquenté l'école tant et aussi longtemps que la classe dont il faisait partie n'avait pas terminé les années du secondaire; et
(c) n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires.

Les cours peuvent être suivis de trois façons :

- par l'entremise de la Section des programmes d'enseignement à distance; du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba.
- à l'école secondaire locale;
- à un centre d'apprentissage pour adultes.

Pour de plus amples renseignements, il suffit de consulter le document

Exigences d'obtention d'un diplôme pour étudiants adultes à

<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/dip-adult/index.html>

Préparer l'avenir

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba a publié le guide *Préparer l'avenir : un guide des exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires à l'intention des parents et des élèves (programme français)*, afin d'informer les parents et les élèves des exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Il peut être consulté à l'adresse :

<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/fc/avenir/index.html>

11. Évaluation des études faites à l'extérieur de la province

Il revient à chaque école du Manitoba d'évaluer les dossiers des élèves provenant de l'extérieur de la province et qui comptent poursuivre leurs études à cette école. Un guide à l'intention des administrateurs scolaires se trouve à :

<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/credit-ext/>

Contenu des cours

12. Anglais

Cours obligatoires

Cours d'anglais de 9^e année (10F)

Les résultats d'apprentissage généraux et précis de ce cours, fondés sur le document du Protocole de l'Ouest canadien intitulé *The Common Curriculum Framework for English Language Arts, Kindergarten to Grade 12* (le cadre

commun de résultats d'apprentissage d'anglais langue première, de la maternelle à la 12^e année), définissent les connaissances, les habiletés, les stratégies et les attitudes que les élèves doivent acquérir et dont ils doivent faire preuve dans le domaine de la langue anglaise. Les élèves doivent développer les six compétences langagières (écouter, parler, lire, écrire, regarder et représenter pour élaborer et communiquer des messages significatifs et pour interpréter divers discours et textes de nature orale, littéraire ou médiatique. Les résultats d'apprentissage des élèves englobent les quatre domaines de compétences de base que sont l'alphabétisation et la communication, la résolution de problèmes, les relations humaines et la technologie.

Cours d'anglais de 10^e année (20F)

Les résultats d'apprentissage généraux et précis de ce cours, fondés sur le document du Protocole de l'Ouest canadien intitulé *The Common Curriculum Framework for English Language Arts, Kindergarten to Grade 12* (le cadre commun des programmes d'anglais langue première, de la maternelle à la 12^e année), définissent les connaissances, les habiletés, les stratégies et les attitudes que les élèves doivent acquérir et dont ils doivent faire preuve dans le domaine de la langue anglaise. Les acquisitions du cours de 9^e année (10F) servent de base à ce cours, au cours duquel les élèves doivent développer les six compétences langagières (écouter, parler, lire, écrire, regarder et représenter) pour élaborer et communiquer des messages significatifs et pour interpréter divers discours et textes, peu importe le média utilisé pour leur diffusion. Les résultats d'apprentissage des élèves englobent les quatre domaines de compétences de base que sont l'alphabétisation et la communication, la résolution de problèmes, les relations humaines et la technologie.

Cours d'anglais de 11^e et 12^e année

Il existe trois voies possibles pour les cours d'anglais en 11^e et 12^e années : la compréhension, la littérature ou la langue pragmatique. Les connaissances, les habiletés, les stratégies et les attitudes dont les élèves doivent faire preuve dans ces cours sont définies à l'aide de cinq résultats d'apprentissage généraux et de 56 résultats d'apprentissage précis.

Cours d'anglais de 11^e année axé sur la compréhension (30S)

Les élèves acquièrent diverses habiletés en lecture et en écriture qui leur permettent d'approfondir davantage un éventail de textes. Les usages langagiers étudiés s'inscrivent dans un continuum qui comprend notamment les usages pragmatiques et esthétiques. Les élèves étudient et composent des textes qui informent, persuadent, analysent et sensibilisent, et qui suscitent l'empathie, reflètent la culture, expriment des sentiments et procurent du plaisir. Ils

explorent les caractéristiques esthétiques de la langue lorsqu'elle est utilisée pour faire ressentir une expérience, de même que ses caractéristiques dénotatives lorsqu'elle sert à communiquer de l'information ou un point de vue.

Ce cours porte sur diverses formes de discours informels et formels, qu'il s'agisse d'échanges oraux, d'écriture libre ou d'improvisation théâtrale, ou encore d'articles de journaux, de rapports, de présentations officielles, de documentaires, d'œuvres de fiction ou de poèmes.

Cours d'anglais de 11^e année axé sur la littérature (30S)

Ce cours met l'accent sur l'utilisation de la langue à des fins esthétiques, c'est-à-dire pour éclairer, sensibiliser, susciter l'empathie, exprimer des sentiments et des expériences de même que procurer du plaisir. Par l'écoute, la lecture et l'observation, les élèves évoluent dans le monde imaginaire créé par les textes et apprennent à apprécier la langue. En tant que poètes, romancières et romanciers, dramaturges et actrices et acteurs, ils explorent les propriétés esthétiques de la langue pour communiquer leur vécu, leurs idées et leur point de vue. Les élèves lisent et composent un éventail de textes, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement esthétiques et 30 p. 100 sont essentiellement pragmatiques. Ces textes s'inscrivent dans un continuum d'usages pragmatiques, expressifs et esthétiques de la langue. L'accent est toutefois mis sur les textes esthétiques, c'est-à-dire des textes qui utilisent la langue principalement pour immortaliser et représenter une expérience, une émotion ou une vision et pour créer une image.

Cours d'anglais de 11^e année axé sur la langue pragmatique (30S)

Ce cours met l'accent sur l'utilisation de la langue à des fins pragmatiques, c'est-à-dire pour informer, diriger, persuader, planifier, analyser, argumenter et expliquer. Les élèves étudient et composent des textes essentiellement pragmatiques pour obtenir de l'information ou discerner un autre point de vue, pour comparer diverses idées et pour effectuer des activités quotidiennes. Les élèves lisent un éventail de textes, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement pragmatiques et 30 p. 100 sont essentiellement esthétiques. Ils se familiarisent avec les diverses conventions propres aux écrits pragmatiques ainsi qu'avec les objectifs et le rôle de ces conventions. Par l'écoute, la lecture et l'observation, les élèves étudient le rôle de diverses techniques langagières et apprennent à juger de l'exactitude, de la cohérence et de la pertinence de l'information. Ils font des présentations orales et visuelles et rédigent des textes afin d'apprendre à s'exprimer avec clarté et logique et à choisir un ton approprié pour créer l'effet voulu.

Cours d'anglais de 12^e année axé sur la compréhension (40S)

Les élèves étudient et composent des textes qui s'inscrivent dans le continuum des usages de la langue, qu'il s'agisse d'usages pragmatiques ou esthétiques. Ils approfondissent une gamme de formes, de genres et de médias dans le but de connaître les conventions de diverses œuvres pragmatiques et esthétiques. Par l'écoute, la lecture et l'observation, les élèves étudient le rôle de diverses techniques langagières, apprennent à juger de l'exactitude, de la cohérence et de la pertinence de textes pragmatiques, interprètent les textes esthétiques et y réagissent. En faisant des présentations orales et en rédigeant des textes, les élèves apprennent à s'exprimer avec clarté et à choisir parmi un éventail de perspectives, de voix, de tons et de formes ce qui leur permettra de créer l'effet voulu.

Cours d'anglais de 12^e année axé sur la littérature (40S)

Les élèves écoutent, lisent et visionnent diverses œuvres, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement esthétiques et 30 p. 100 sont essentiellement pragmatiques. Les textes pragmatiques choisis, tels que des critiques, des sources historiques, des biographies et des livres techniques, s'inscrivent dans l'étude de textes esthétiques ou aident les élèves à explorer les sources de leur propre créativité. Environ 70 p. 100 des œuvres produites par les élèves sont essentiellement esthétiques et 30 p. 100 sont essentiellement pragmatiques. Bien que les élèves consacrent la plus grande partie du temps à composer des poèmes, des pièces de théâtre et des romans ou à produire des vidéos, ils ont également l'occasion de créer des textes pragmatiques dans le cadre normal de leur travail. Ils peuvent par exemple écrire la critique d'une pièce de théâtre à laquelle ils ont assisté, débattre d'une question soulevée par un film ou produire une publicité pour une pièce de théâtre qu'ils montent.

Cours d'anglais de 12^e année axé sur la langue pragmatique (40S)

Les élèves écoutent, lisent et visionnent divers ouvrages, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement pragmatiques et 30 p. 100 sont essentiellement esthétiques. La gamme des textes pragmatiques va des communications techniques jusqu'aux biographies et aux documentaires. Les textes esthétiques choisis peuvent servir à des fins pragmatiques. Ainsi, un roman peut être lu en raison de l'information historique qu'il fournit. Les élèves produisent des textes essentiellement pragmatiques qui englobent un vaste éventail de formes et de médias (par exemple documentaires, critiques, mémorandums, discours, articles de fond, essais, débats et sites Web). Tout en ayant un objectif pragmatique, les élèves peuvent composer des textes dans lesquels ils utilisent une langue hautement esthétique.

Cours optionnels

Cours d'anglais de la 12^e année axé sur la communication technique (40S)*

Les élèves apprennent à traiter et à gérer de l'information technique et à produire des documents fiables et utiles. Le cours met l'accent sur la mise en pratique de l'écoute, de la lecture, de l'observation, de la parole, de l'écriture et de la représentation au service de la communication technique. L'atteinte des résultats d'apprentissage s'appuie sur trois éléments, chacun d'eux nécessitant environ un tiers des heures de cours et comptant pour environ un tiers de la note finale : expériences d'apprentissage dirigées par l'enseignante ou l'enseignant; projet de groupe d'envergure; projet individuel d'envergure.

*Les élèves inscrits aux cours de formation professionnelle du programme d'études technologiques du secondaire peuvent suivre ce cours pour obtenir leur seul crédit obligatoire en 12^e année en anglais.

Pour de plus d'information, veuillez visiter le site Web :

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/anglais/index.html> (Anglais)

ou

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ela/index.html>

(English Language Arts - Immersion)

13. Français langue première

La vision de l'apprentissage du français langue première au Manitoba est la suivante : développer chez les élèves francophones les habiletés, les connaissances et les attitudes afin qu'au terme de leurs études secondaires ils soient compétents en français pour communiquer de façon efficace dans divers contextes de la vie courante et scolaire, pour penser, pour apprendre, pour se construire une identité et pour créer leur espace culturel.

Le contenu des cours obligatoires de français langue première est articulé autour de quatre domaines – culture et identité, communication orale, lecture et écriture – et est précisé, pour chaque domaine, par des résultats d'apprentissage, qui représentent les attentes des cours.

Ces résultats d'apprentissage renvoient à un document socle, le *Cadre commun des résultats d'apprentissage en français langue première (M-12)*, produit en 1996 sous l'égide du Protocole de collaboration en éducation de l'Ouest et du Nord canadiens. Au cycle secondaire, quatre cours (correspondant chacun à 1 crédit de 110 heures) sont obligatoires :

- Français langue première, 9^e année (10F);
- Français langue première, 10^e année (20F);

- Français langue première, 11^e année : Langue et communication (30S)
- Français langue première, 12^e année : Langue et communication (40S).

Ces quatre cours obligatoires offrent aux élèves la possibilité d'élargir et d'approfondir leur compétence en communication orale, en lecture et en écriture par le biais de situations d'apprentissage donnant lieu à des pratiques langagières. Les discours et textes qui font l'objet de la compréhension et de la production sont d'ordres oral, textuel, visuel, médiatique ou informatique. Plus largement, ces situations d'apprentissage :

- donnent lieu à des projets de communication;
- visent à promouvoir, chez les élèves, l'approfondissement d'une pensée critique autonome;
- travaillent la langue comme un instrument de communication, un outil d'apprentissage, un outil de pensée et un vecteur de construction culturelle et identitaire.

Le cours 40S : Langue et communication fait l'objet d'un test basé sur des normes et élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (le test représente 30 % de la note finale du cours).

Deux cours optionnels de niveau 12^e année sont également offerts :

- Français langue première, 12^e année : Littératures francophones;
- Français langue première, 12^e année : Communication médiatique.

Ces deux cours (correspondant chacun à 1 crédit de 110 heures) peuvent être suivis en 11^e ou en 12^e année. Dans ces deux cours, l'accent est explicitement mis sur l'exploration de l'univers des littératures francophones, dans un cas, et de la communication médiatique dans l'autre. Les élèves prennent une large part d'initiative et de choix dans le déroulement de ces cours.

Ces deux cours optionnels ne sont pas soumis à un test basé sur des normes. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/fl1/index.html>

14. Anglais langue additionnelle

Chaque élève qui a besoin de suivre une programmation spéciale ou d'obtenir des services additionnels pour maîtriser la langue anglaise, ou les deux, a la possibilité de parfaire ses compétences linguistiques en anglais en suivant des cours désignés Anglais langue additionnelle (E).

15. Français de base (pour les élèves inscrits au Programme anglais)

Les élèves du Manitoba commencent à étudier le français de base en 4^e année. Pour les élèves qui aimeraient commencer plus tôt à étudier cette langue, il existe un *Ensemble de sensibilisation* et des documents d'appui visant à exposer les élèves de la maternelle à la 3^e année au français (cette option n'est pas disponible dans toutes les écoles). Il importe de signaler que le français n'est pas une matière obligatoire au Manitoba et n'est pas offert par toutes les écoles.

Les programmes d'études du français de base tiennent compte de l'*Étude nationale sur les programmes-cadres de français*, de ses principes de communication et de la méthodologie qu'elle propose. La programmation débute en 4^e année et permet d'acquérir une connaissance plus grande de la langue.

Il existe des programmes d'études pour la 4^e jusqu'à la 6^e année, au présecondaire pour la 7^e et la 8^e année, et au secondaire pour la 9^e jusqu'à la 12^e année.

16. Français (immersion)

La vision de l'apprentissage du français langue seconde – immersion au Manitoba est la suivante :

- développer chez les élèves un intérêt pour la langue française parlée et écrite;
- développer chez les élèves une compétence langagière qui leur permet de comprendre et de produire divers discours oraux et écrits;
- développer chez les élèves une compétence langagière qui leur permet d'utiliser la langue française comme un outil de pensée et un outil d'apprentissage;
- promouvoir, par l'utilisation de la langue française dans des expériences significatives de communication, l'épanouissement personnel, intellectuel et social des élèves;
- développer chez les élèves une attitude positive envers la langue française et les cultures francophones telles qu'elles se vivent dans l'espace francophone régional, national et international.

Le contenu des cours obligatoires de français langue seconde – immersion est articulé autour de cinq domaines – valorisation du français, compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite – et est précisé, pour chaque domaine, par des résultats d'apprentissage, qui représentent les attentes des cours.

Ces résultats d'apprentissage renvoient à un document socle, le *Cadre commun des résultats d'apprentissage en français langue seconde – immersion (M - 12)*, produit en

1996 sous l'égide du Protocole de collaboration en éducation de l'Ouest et du Nord canadiens.

Au cycle secondaire, quatre cours (correspondant chacun à 1 crédit) sont obligatoires :

- Français langue seconde – immersion, 9^e année (10F);
- Français langue seconde – immersion, 10^e année (20F);
- Français langue seconde – immersion, 11^e année : Langue et communication (30S)
- Français langue seconde – immersion, 12^e année : Langue et communication (40S).

Ces quatre cours obligatoires offrent aux élèves la possibilité d'élargir et d'approfondir leur compétence en compréhension orale et écrite ainsi qu'en production orale et écrite, par le biais de situations d'apprentissage donnant lieu à des pratiques langagières. Les discours et textes qui font l'objet de la compréhension et de la production sont d'ordres oral, textuel, visuel, médiatique ou informatique. Plus largement, ces situations d'apprentissage :

- donnent lieu à des projets de communication;
- visent à promouvoir, chez les élèves, l'approfondissement d'une pensée critique autonome;
- travaillent la langue comme un instrument de communication, un outil d'apprentissage, un outil de pensée et un vecteur de croissance personnelle, intellectuelle et sociale ainsi que de sensibilisation aux cultures francophones.

•

Le cours 40S : Langue et communication fait l'objet d'un test basé sur des normes et élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (le test représente 30 % de la note finale du cours).

Deux cours optionnels de niveau 12^e année sont également offerts :

- Français langue seconde – immersion, 12^e année : Littératures francophones;
- Français langue seconde – immersion, 12^e année : Communication médiatique.

•

Ces deux cours (correspondant chacun à 1 crédit) peuvent être suivis en 11^e ou en 12^e année. Dans ces deux cours, l'accent est explicitement mis sur l'exploration de l'univers des littératures francophones, dans un cas, et de la communication médiatique dans l'autre. Les élèves prennent une large part d'initiative et de choix dans le déroulement de ces cours.

Ces deux cours optionnels ne sont pas soumis à un test basé sur des normes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/fl2/index.html>

17. Mathématiques

Il existe certaines différences entre le contenu des programmes d'études de mathématiques offerts en français au Manitoba et ceux offerts en anglais. La version anglaise des descriptions de cours de mathématiques est disponible dans la version anglaise du guide de transfert du CMEC.

Cours obligatoires

Cours de mathématiques de la 9^e année (10F)

Ce cours fondamental de mathématiques est destiné à tous les élèves. Le programme d'études comprend tous les résultats d'apprentissage énoncés dans le *Cadre commun des programmes d'études de mathématiques M-12* (1995) du Protocole de l'Ouest canadien. Un nouveau programme d'études entrera en vigueur en 2009-2010. Il vise essentiellement à développer les connaissances et les habiletés des élèves en mathématiques ainsi qu'à leur faire acquérir les attitudes voulues grâce à une approche axée sur la résolution de problèmes, la nature cumulative des mathématiques et une utilisation appropriée de la technologie moderne. La matière se divise comme suit : raisonnement mathématique; statistique; polynômes; géométrie spatiale; relations linéaires; probabilités; puissances et exposants; trigonométrie; mesures; géométrie transformationnelle.

Mathématiques appliquées (20S, 30S et 40S)

Ce programme d'études est tout particulièrement destiné aux élèves qui prévoient poursuivre des études postsecondaires dans des domaines liés aux sciences, au génie ou aux techniques de pointe. Le cours de mathématiques appliquées est fondé sur la collecte de données par les élèves, dans le cadre d'expériences et d'autres activités. Les concepts mathématiques sont assimilés au fur et à mesure de l'analyse des données. Les divers éléments du programme d'études mettent l'accent sur la communication technique, l'utilisation d'instruments technologiques tels que des calculatrices, des calculatrices à imprimante graphique et des ordinateurs, et l'utilisation de tableurs et d'instruments de mesure spécialisés comme les micromètres et les compas.

Cours de mathématiques appliquées de la 10^e année (20S)

Les sujets étudiés sont les suivants : feuilles de calcul; communication technique; modèles et régularités; projets en deux et en trois dimensions; relations et fonctions; géométrie cartésienne; métrologie; trigonométrie; gestion et analyse des données.

Cours de mathématiques appliquées de la 11^e année (30S)

Les sujets étudiés sont les suivants : fonctions non linéaires; finances personnelles; systèmes d'équations linéaires; programmation linéaire; budgets et placements.

Cours de mathématiques appliquées de la 12^e année (40S)

Les sujets étudiés sont les suivants : modèles matriciels; vecteurs; finances personnelles; probabilité; variation et analyse statistique; design et mesure; fonctions périodiques et suites.

Mathématiques du consommateur (20S, 30S et 40S)

Ce cours de 1 crédit est destiné aux élèves qui ne prévoient pas faire des études postsecondaires dans un domaine étroitement lié aux mathématiques ou aux sciences. Il est divisé en deux parties de 0,5 crédit, dont chacune est axée sur les sujets suivants : utilisation des mathématiques du consommateur; résolution de problèmes; prise de décision; signification et utilité des nombres.

Cours de mathématiques du consommateur de la 10^e année (20S)

La première partie du cours valant 0,5 crédit porte sur les sujets suivants : analyse de problèmes; mathématiques amusantes; traitements et salaires; feuilles de calcul; géométrie dans l'espace; trigonométrie.

La deuxième partie du cours valant elle aussi 0,5 crédit traite des sujets suivants : analyse de problèmes; mathématiques amusantes; décisions du consommateur; projet de géométrie; services aux consommateurs; probabilités et échantillonnage.

Cours de mathématiques du consommateur de la 11^e année (30S)

Ce cours est la suite de celui de 10^e année. La première partie valant 0,5 crédit comporte les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; relations et formules; revenus et dettes; analyse et interprétation des données.

La deuxième partie équivalant à 0,5 crédit comporte les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; métrologie; acquisition et utilisation d'un véhicule; impôt personnel sur le revenu; applications reliées à la probabilité.

Cours de mathématiques du consommateur de la 12^e année (40S)

Ce cours est la suite de celui de 11^e année. La première partie valant 0,5 crédit aborde les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; finances personnelles; design et mesure; statistique; projet d'enquête. La deuxième partie équivalant à 0,5 crédit comporte les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; investissements; fiscalité; carrière et projets de vie; variation et formules; réalisation d'un portfolio.

Mathématiques précalcul (20S, 30S et 40S)

Ce cours est destiné aux élèves qui comptent faire des études postsecondaires en mathématiques ou en sciences, notamment ceux qui devront étudier le calcul différentiel et intégral et les mathématiques connexes. Il prévoit l'étude poussée des mathématiques théoriques et met l'accent sur la résolution de problèmes et le calcul mental, le tout basé sur des exercices et une évaluation cumulatifs.

Cours de la 10^e année – Précalcul (20S)

Les sujets étudiés sont les suivants : polynômes et facteurs; géométrie analytique; trigonométrie; exposants et radicaux; géométrie; expressions et équations rationnelles; fonctions; statistiques et probabilité; variations et suites.

Cours de la 11^e année – Précalcul (30S)

Les sujets étudiés sont les suivants : fonctions quadratiques; trigonométrie; algèbre; géométrie analytique; géométrie; mathématiques du consommateur; logique/preuve; fonctions.

Cours de la 12^e année – Précalcul (40S)

Les sujets étudiés sont les suivants : fonctions circulaires; transformations; identités trigonométriques; exposants et logarithmes; permutations; combinaisons, combinaisons et théorème du binôme; sections coniques; calcul des probabilités et statistique.

Comptabilité

Cours de la 11^e année – Principes comptables (30S)

Les sujets étudiés sont les suivants : formation en comptabilité; concepts élémentaires; processus comptable; contrôle de caisse; comptabilité de la paie; impôt sur le revenu; comptabilité informatisée.

Cours de la 12^e année – Systèmes comptables (40S)

Les sujets étudiés sont les suivants : orientation; introduction aux écritures de régularisation; achats et ventes de marchandises; stock de marchandises; informatisation des données comptables; transactions spéciales; fin du cycle comptable; analyse et interprétation des états financiers d'entreprises; applications commerciales et informatisées.

Cours optionnels

Cours de la 9^e année – Mathématiques de transition (10F)

Un cours transitoire qui aide les élèves à acquérir les compétences et les connaissances requises pour réussir le cours de mathématiques de la 9^e année (10F).

18. Sciences de la nature

Cours obligatoires

Au Manitoba, les sciences de la nature constituent une matière obligatoire de la maternelle jusqu'à la 10^e année. À chacun de ces niveaux, un seul cours a été élaboré.

Les programmes d'études de sciences de la nature du Manitoba font la promotion de la vision de la culture scientifique mise de l'avant dans le *Cadre commun de résultats d'apprentissage en sciences de la nature, M à 12 (1997)*, élaboré dans le cadre du protocole pancanadien, et portent sur les bases suivantes de la culture scientifique :

- nature des sciences et de la technologie;
- sciences, technologie, société et environnement (STSE);
- habiletés et attitudes scientifiques et technologiques;
- connaissances scientifiques essentielles;
- concepts unificateurs.

Les résultats d'apprentissage précis sont organisés en fonction de quatre regroupements thématiques et d'un regroupement d'habiletés et d'attitudes transversales, et cela à chaque niveau scolaire.

Science de la nature de la 9^e année (10 F)

Les résultats d'apprentissage de ce cours sont organisés selon des regroupements thématiques qui correspondent à trois disciplines scientifiques :

la reproduction (les sciences de la vie), les atomes et les éléments (les sciences chimiques et physiques), la nature de l'électricité (les sciences chimiques et physiques), l'exploration de l'univers (les sciences de la Terre et de l'espace). Les habiletés et attitudes scientifiques et technologiques sont à intégrer dans chacun des regroupements.

Science de la nature de la 10^e année (20F)

Les résultats d'apprentissage de ce cours sont organisés selon des regroupements thématiques qui correspondent à trois disciplines scientifiques : la dynamique d'un écosystème (les sciences de la vie), les réactions chimiques (les sciences chimiques et physiques), le mouvement de l'automobile (les sciences chimiques et physiques), la dynamique des phénomènes météorologiques (les sciences de la Terre et de l'espace). Les habiletés et attitudes scientifiques et technologiques sont à intégrer dans chacun des regroupements.

Cours optionnels

Cours de biologie de la 11^e année (30S)

Étude des systèmes du corps humain.

Cours de biologie de la 12^e année (40S)

Étude de la génétique et de la biodiversité.

Cours de physique de la 11^e année (30S)

Étude des ondes, de la nature de la lumière, de la mécanique et des champs.

Cours de physique de la 12^e année (40S)

Étude de la mécanique, des champs, de l'électricité et de la physique médicale. Ce cours s'appuie sur les acquis du cours de physique 30S.

Cours de chimie de la 11^e année (30S)

Étude des propriétés physiques de la matière, des gaz, des réactions chimiques, de la solubilité et de la chimie organique.

Cours de chimie de la 12^e année (40S)

Étude des réactions en solution aqueuse, de la structure atomique, de la cinétique, de l'équilibre chimique, des acides et bases et de l'électrochimie.

Cours de la 11^e année – Sujets d'actualité en sciences (30S)

Ce cours multidisciplinaire est basé sur des enjeux d'actualité et met l'accent sur le développement d'habiletés de pensée critique et de résolution de problèmes. Le choix des sujets d'études est laissé à la discrétion de l'enseignante ou de

l'enseignant et de ses élèves. Ces sujets d'études doivent cependant être liés à des résultats d'apprentissage généraux axés sur les thèmes suivants : nature des sciences et de la technologie; sciences, technologie, société et environnement; habiletés et attitudes scientifiques et technologiques; connaissances scientifiques essentielles.

Cours de la 12^e année – Sujets interdisciplinaires en sciences (40S)

Ce cours multidisciplinaire met l'accent sur le développement d'habiletés de pensée critique et de résolution de problèmes. Le choix des sujets d'études est laissé à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant et de ses élèves. Ces sujets d'études devront cependant être liés à des résultats d'apprentissage généraux axés sur les thèmes suivants : nature des sciences et de la technologie; sciences, technologie, société et environnement; habiletés et attitudes scientifiques et technologiques; connaissances scientifiques essentielles. Ce cours s'appuie sur les acquis du cours Sujets d'actualité en sciences 30S.

19. Sciences humaines

Il existe certaines différences entre le contenu des programmes d'études de sciences humaines offerts en français au Manitoba et de ceux offerts en anglais.

La version anglaise des descriptions de cours de sciences humaines est disponible dans la version anglaise du guide de transfert.

Au Manitoba, les programmes d'études en sciences humaines ont fait l'objet d'une importante révision. Ce processus a été complété pour tous les cours obligatoires de la maternelle jusqu'à la 10^e année. Des nouveaux programmes d'études seront également développés pour les cours de 11^e et de 12^e année.

Pour obtenir plus de renseignements sur les cours actuels ainsi que sur le calendrier d'implantation des nouveaux programmes d'études, veuillez consulter les sites Web suivants :

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/sh/fl1/index.html> (programme français);

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/sh/fl2/index.html> (programme d'immersion française);

<www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/socstud/index.html> (programme anglais).

Cours obligatoires

9^e année : Le Canada dans le monde contemporain

Les élèves 9^e année explorent les possibilités et les enjeux du Canada contemporain en examinant les éléments démographiques, politiques, sociaux et culturels du pays. Les élèves considèrent diverses perspectives sur une variété de

questions telles que : idéaux démocratiques et droits de la personne; présence et influence francophones; autonomie gouvernementale autochtone; multiculturalisme; sécurité sociale et qualité de vie; relations majoritaires-minoritaires; médias de masse; rôle du Canada dans le monde.

Les élèves étudient les interactions et institutions qui façonnent la société canadienne et participent à des discussions sur la culture et l'identité au Canada. Ils explorent également ce que signifie pour eux la citoyenneté canadienne et réfléchissent sur les principaux facteurs qui influencent leur identité. Au cours de cette enquête, les élèves enrichissent leur compréhension de la citoyenneté et de l'identité dans le contexte communautaire, canadien et mondial. Ils sont ainsi davantage en mesure de devenir des citoyennes ou citoyens informés, actifs et responsables dans une démocratie pluraliste.

10^e année : Les enjeux géographiques du XXI^e siècle

Les élèves de 10^e année explorent la géographie en tant que discipline et abordent divers enjeux géographiques du monde actuel. Ils développent une compréhension des concepts fondamentaux de la géographie, acquièrent des connaissances concernant les utilisations pratiques de la géographie et mettent en application des habiletés géographiques et cartographiques. Au cours de leur analyse d'enjeux géographiques, ils utilisent une variété de sources, de médias, d'outils et de technologies. Ils étudient, dans le contexte de leur région, du Canada, de l'Amérique du Nord et du monde, des questions liées aux sujets suivants : gestion des ressources naturelles; production et distribution d'aliments; développement industriel et commercial; conséquences de l'urbanisation. Cette enquête géographique les amènera à enrichir leurs connaissances géographiques afin de mieux se situer dans le monde. En étudiant les interactions des sociétés avec le milieu naturel, ils prennent conscience de l'importance du développement durable et de la gestion responsable de l'environnement. Ils se sensibilisent également aux conséquences sociales, politiques et économiques de leurs actions et de leurs choix personnels.

11^e année : Histoire du Canada (1986)

Un nouveau cours d'histoire du Canada est en développement mais, jusqu'à son implantation, les élèves de 11^e année doivent suivre Histoire du Canada. Ce cours est composé de sept modules : Empire français d'Amérique; société canadienne sous le régime français; Conquête et débuts du régime britannique; débuts du parlementarisme; établissement de la Confédération canadienne; 1896-1939 : période de crise et de changement au Canada; 1939-1985 : le Canada à l'heure de la consolidation.

Cours optionnels

11^e année : Agriculture

12^e année : Le monde contemporain

12^e année : Histoire : civilisation occidentale

12^e année : Sciences humaines : problèmes mondiaux

20. Autres cours obligatoires

Éducation physique et éducation à la santé

L'éducation physique et l'éducation à la santé sont obligatoires de la maternelle à la 12^e année. Les programmes d'études issus de la fusion de ces deux matières scolaires proposent une approche pédagogique globale de la relation étroite entre le corps et l'esprit en vue de promouvoir un mode de vie actif et sain. Ils sont basés sur cinq résultats d'apprentissage généraux qui s'étendent de la maternelle à la 12^e année : motricité; gestion de la condition physique; sécurité; gestion personnelle et relations humaines; habitudes de vie saines.

Les résultats d'apprentissage, précis et élaborés pour chaque niveau scolaire, ont été conçus de façon à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les aideront à adopter un mode de vie sain intégrant l'activité physique et à faire des choix sains et sécuritaires concernant leur mode de vie.

Pour obtenir plus de renseignements, il suffit de consulter le site Web :

www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html

21. Personnes-ressources

Programme français/Programme d'immersion française

Gilbert Michaud, Responsable des projets spéciaux

Direction du développement et de l'implantation des programmes

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba

1181, avenue Portage, bureau 509

Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Téléphone : 204 945-6927

Télécopieur : 204 945-1625

Courriel : gilbert.michaud@gov.mb.ca

Programme anglais

Tom Prins, conseiller

Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba

1567, avenue Dublin

Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5
Téléphone : 204 945-7974
Télécopieur : 204 948-2344
Courriel : thomas.prins@gov.mb.ca

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves

10^e édition, 2008–2009

Nouveau-Brunswick (secteur anglophone)

Table des matières

1^{re} partie – Sommaire

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge de cours
6. Structure du programme d'études
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes
11. Évaluation des études faites à l'extérieur de la province ou à l'étranger

2^e partie – Contenu des cours

12. Anglais langue première
13. Français langue première
14. Français langue seconde/complémentaire
15. Français (immersion)
16. Mathématiques
17. Sciences de la nature
18. Sciences humaines
19. Autres cours
20. Personne-ressource

1^{re} partie – Sommaire

1. Introduction

Le Nouveau-Brunswick étant une province bilingue, les programmes et les services éducatifs y sont offerts dans les deux langues officielles. L'information suivante porte sur le secteur anglophone, dont relèvent les programmes et les services offerts en anglais de même que les cours de français langue seconde, dont font partie les cours d'immersion française.

2. Structure du système scolaire

En 1995, le Nouveau-Brunswick a adopté une nouvelle structure pour son système d'éducation secondaire, qui fait de la 9^e année la première année du secondaire. Ainsi, la plupart des élèves étudieront au secondaire pendant quatre ans, soit de la 9^e à la 12^e année.

Pendant leur 9^e et leur 10^e année, ils auront la possibilité de consolider et d'élargir leurs compétences et leurs connaissances de base à l'aide d'un tronc commun général.

Le programme de 9^e et 10^e année présente les caractéristiques suivantes:

- il offre un tronc commun général (voir la section 6 pour la liste des matières);
- il est articulé autour d'objectifs d'apprentissage;
- il est axé sur l'élève;
- il offre une structure organisationnelle souple;
- il encourage l'enseignement en équipe en regroupant les enseignantes et enseignants de diverses matières, qui travaillent avec les mêmes groupes d'élèves;
- il n'y a pas de groupement selon les aptitudes en 9^e et 10^e année, bien qu'il soit possible de rassembler temporairement certains élèves afin de favoriser l'acquisition et l'enrichissement de compétences en littératie et en numératie.

La note de passage est 60 p. 100, C ou « Acceptable », selon le système de notation utilisé par l'école. Aucun crédit n'est accordé en 9^e et 10^e année, mais les élèves doivent obtenir les résultats d'apprentissages visés dans toutes les matières en prévision des cours de 11^e et 12^e année, qui pour leur part donnent droit à un crédit. Par ailleurs, les élèves de 10^e année sont autorisés à obtenir 1 ou 2 crédits provenant de cours à option de niveau 11^e ou 12^e année, à condition que leur horaire le leur permette.

Le programme de 11^e et 12^e année mène au diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick. L'apprentissage y est structuré à l'aide de cours donnant droit à 1 crédit et offrant parfois différents niveaux en fonction de leur degré de difficulté ou de l'éventail

offert. Pour obtenir leur diplôme, les élèves doivent réussir des cours obligatoires précis (voir la section 8) et sélectionner des cours à option qui correspondent à leurs champs d'intérêt, à leurs visées postsecondaires et à leurs aspirations professionnelles. Par ailleurs, de nombreux cours, animés par des enseignants à distance, sont accessibles en ligne, offrant davantage de flexibilité et de soutien aux élèves qui en ont besoin.

Les programmes et les activités scolaires sont répartis sur une période de dix mois, l'année scolaire débutant en septembre, au lendemain de la fête du Travail, et se terminant à la fin du mois de juin de l'année suivante. L'année scolaire compte 195 jours dont 185 sont consacrés à l'enseignement. Les heures de classe couvrent une durée d'au moins cinq heures et demie par jour.

3. Explication des termes utilisés

Le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick comporte trois sections :

Primaire	De la maternelle à la 5 ^e année
Intermédiaire	De la 6 ^e à la 8 ^e année
Secondaire	De la 9 ^e à la 12 ^e année

4. Désignation des cours

En 9^e et 10^e année, les cours du tronc commun sont désignés par le nom de la matière et de l'année, par exemple Mathématiques 10 ou Musique 9. Tous les élèves d'une même année doivent atteindre les mêmes résultats d'apprentissage dans chaque matières. Il n'y a aucun groupement par aptitudes, bien qu'il soit possible de rassembler temporairement certains élèves afin de favoriser l'acquisition et l'enrichissement de compétences en littératie et en numératie.

En 11^e et 12^e année, les cours donnant droit à un crédit sont désignés par le nom de la matière et un code de trois chiffres. Les deux premiers chiffres désignent l'année (11 ou 12), et le troisième indique le niveau de difficulté (voir ci-dessous).

- 111 – 11e année, cours enrichi
- 112 – 11e année, cours régulier
- 113 – 11e année, cours conçu pour les élèves qui pourraient éprouver de la difficulté dans un cours de niveau 2 ou qui ne souhaitent pas entreprendre des études postsecondaires
- 120 – 12e année, cours conçu pour l'ensemble des élèves ou qui n'est pas offert à un autre niveau de difficulté

Les numéros de cours comportent 7 chiffres ayant chacun une signification et sont activement utilisés pour la compilation et l'analyse de données recueillies par l'entremise du Système informatique de renseignements sur les élèves.

5. Répartition du temps et charge de cours

En 9^e et 10^e année, les écoles peuvent être structurées différemment en fonction des résultats d'apprentissage prévus et des exigences des cours. L'anglais et les mathématiques sont enseignés tout au long de l'année, alors que les autres matières sont enseignées pendant un seul semestre ou selon d'autres durées.

En 11^e et 12^e année, les élèves qui terminent un cours avec succès (avec une note minimale de 60 p. 100), reçoivent 1 crédit. Jusqu'en 1999, 1 crédit équivalait à 110 heures d'enseignement; depuis, les écoles passent progressivement à un système de crédits valant 90 heures.

Au cours du deuxième cycle du secondaire, les élèves peuvent cumuler jusqu'à 20 crédits. Certaines écoles travaillent à intégrer des matières qui éveilleront davantage l'intérêt des élèves. Les élèves qui atteindront tous les résultats d'apprentissage visés pourront obtenir des crédits dans ces matières.

Il existe des exceptions à la répartition de la charge de cours. En effet, les élèves peuvent obtenir des crédits fondés sur l'expérience (un maximum de 2 crédits peut être ainsi obtenu en 11^e et 12^e année) et suivre un seul cours indépendant en 11^e ou 12^e année. Par ailleurs, ils peuvent suivre deux cours mis au point localement et approuvés par la province, qui leur permettront de satisfaire aux exigences pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

Pour plus amples renseignements, veuillez utiliser les liens Web suivants.

[http://www.gnb.ca/0000/publications/curric/Challenge for Credit.pdf](http://www.gnb.ca/0000/publications/curric/Challenge_for_Credit.pdf)

[http://www.gnb.ca/0000/publications/curric/Independent Study Application.pdf](http://www.gnb.ca/0000/publications/curric/Independent_Study_Application.pdf)

[http://www.gnb.ca/0000/publications/curric/Locally Developed course Application.pdf](http://www.gnb.ca/0000/publications/curric/Locally_Developed_course_Application.pdf)

6. Structure du programme d'études

L'information suivante porte sur les matières enseignées en 9^e et 10^e année et sur les cours de 11^e et 12^e année qui donnent droit à 1 crédit.

Le programme d'études secondaires dure quatre ans et comporte les cours suivants pour chaque année d'études :

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Anglais (cours annuel)	Anglais (cours annuel)	Anglais (cours annuel) (2 crédits)	Anglais (1 crédit)
Mathématiques (cours annuel)	Mathématiques (cours annuel)	Mathématiques (1 crédit)	Cours à option
Français (cours semestriels)	Français (cours semestriels)	Sciences de la nature (1 crédit) ^[a]	Cours à option
Sciences humaines (cours semestriels)	Sciences humaines (cours semestriels)	Histoire moderne (1 crédit)	Cours à option
Sciences de la nature (cours semestriels)	Sciences de la nature (cours semestriels)	Arts/Épanouissement personnel ^[b] (1 crédit)	Cours à option
		Cours à option	Cours à option
Minimum de 90 heures dans chacune des matières suivantes : Arts, musique, éducation physique, technologie (ou 135 heures dans une, 45 heures dans une) Orientation – 40 heures sur deux ans Études familiales – 40 heures sur deux ans		Cours à option	Cours à option

^[a] Ou cours de technologie approuvé.

^[b] **Regroupement des arts** : Arts visuels 110/120; Musique 112/113/122; Beaux-arts 110; Art dramatique 120; Arts graphiques et design 110. **Regroupement de l'épanouissement personnel** : Vie familiale 120; Éducation coopérative 120; Activités de plein air 110; Éducation physique et à la santé 120; Entrepreneuriat 110.

Les cours de ces regroupements doivent contribuer de façon significative au développement de l'expression et des connaissances artistiques et esthétiques ou au développement de compétences interpersonnelles et de rapports humains.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

Il incombe à chaque école d'administrer les examens et les évaluations et de s'occuper de la notation dans toutes les matières. La note de passage est 60 p. 100, C ou « Acceptable », selon le système de notation utilisé par l'école. Les élèves doivent par ailleurs réussir l'évaluation provinciale de la maîtrise de l'anglais du niveau intermédiaire, administrée en 8e année et portant sur la production et la compréhension d'un discours écrit.

Les élèves qui échouent à l'évaluation provinciale de la maîtrise de l'anglais du niveau intermédiaire, administrée en 8e année, peuvent la repasser en 10e, 11e ou 12e année. La réussite de cette évaluation est une condition d'obtention du diplôme d'études secondaires. La réévaluation pour considération comme finissant(e) potentiel(le) e Potential Graduate Reassessment s'avère le moyen ultime de satisfaire aux critères d'obtention du diplôme.

Par ailleurs, d'autres évaluations provinciales, tels l'examen provincial en français (immersion), 10e année – lecture et écriture, l'évaluation provinciale de la performance à l'oral en français, 10e année (administré à un échantillon d'élèves tous les deux ans) et l'évaluation de la performance à l'oral en français, 12e année (annuel) permettent d'orienter la prise de décision concernant les pratiques d'enseignement.

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick structurent généralement le deuxième cycle selon un système de 20 crédits. La 11e et la 12e année offrent une souplesse considérable, s'adaptant aux compétences, habiletés et besoins différents des élèves. Les élèves n'accumulent leurs crédits en vue de leur diplôme qu'en 11e et en 12e année, après avoir atteint les résultats d'apprentissage de la 9e et de la 10e année. Toutefois, certains peuvent obtenir en 10e année 1 ou 2 crédits découlant de cours à option.

<http://www.gnb.ca/0000/pol/e/316AA.pdf>

Les élèves qui ont commencé leur 11e année en septembre 1999 ou ultérieurement doivent :

- répondre aux exigences du programme d'études commun et obligatoire de 9^e et 10^e année, décrit dans le document d'accompagnement pour la 9^e et la 10^e année intitulé *Grades 9/10 Companion Document* (http://www.gnb.ca/0000/publications/curric/Grade_910Companion.pdf);
- réussir 17 cours, dont 7 cours obligatoires (voir la section 5 au sujet des exceptions à la répartition de la charge de cours, à savoir les crédits fondés sur l'expérience, les cours indépendants et les cours mis au point localement);

Cours obligatoires

Niveaux de la 11e et de la 12e années

- *English 11* (2 crédits) [anglais 11]
- *Mathematics* (1 crédit) [mathématiques]
Geometry and Applications in Mathematics 111/112 or Applications in Mathematics 113
[géométrie et applications en
mathématiques 111/112 ou applications en
mathématiques 113]
- *Modern History II* (1 crédit) [histoire moderne]
- *Science or approved Technology course* (1 crédit)
[sciences ou cours agréés en technologie]
- *Fine Arts / Life Role Development* (1 crédit)
[beaux-arts / définition du rôle de la vie]
- *English 12* (1 crédit) [anglais 12]
- obtenir au moins 5 crédits en 12^e année ;
- réussir l'évaluation de la maîtrise de l'anglais du niveau intermédiaire (voir la section 7 ci-dessus).

Diplôme d'études secondaires

Il incombe au ministère de l'Éducation d'émettre un diplôme d'études secondaires et à chaque école de veiller, au nom du ministère, à ce que tout élève ait satisfait aux exigences avant que le diplôme puisse être accordé.

Les élèves qui prévoient fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire devraient consulter le calendrier de l'établissement choisi, afin de s'assurer d'inclure les cours requis dans leur programme d'études secondaire.

9. Cours préalables ou associés

Il y a peu de cours préalable au deuxième cycle du secondaire. Cependant, on attend généralement des élèves qu'ils réussissent un cours d'un niveau de difficulté moindre avant de poursuivre au niveau suivant. Après avoir consulté les parents et l'élève, l'école prend la décision quant au classement de ce dernier.

10. Autres genres de programmes

Le Programme d'éducation pour l'enfance en difficulté est conçu pour tout élève exceptionnel qui éprouve des difficultés pendant une période prolongée et qui ne fait aucun progrès malgré l'aide supplémentaire qu'une enseignante ou un enseignant procurerait normalement dans la classe.

11. Évaluation des études faites à l'extérieur de la province ou à l'étranger

Les élèves qui souhaitent fréquenter une école secondaire au Nouveau-Brunswick doivent présenter leur attestation d'études à l'école d'accueil. Cette attestation est normalement évaluée par l'école, parfois avec l'aide du ministère de l'Éducation.

2^e partie – Contenu des cours

12. Anglais (langue première)

9^e et 10^e année

Anglais 9 (1000017) et 10 (1000027)

Les résultats d'apprentissage visés en anglais s'attardent à la connaissance de la langue et à l'habileté à l'utiliser pour communiquer dans divers contextes et à une variété de fins. Les élèves doivent atteindre un certain nombre de résultats d'apprentissage en communication orale et en écoute, en lecture et en visualisation, en écriture et en représentation, et ce, à l'aide d'une gamme de textes de différents niveaux de difficulté imprimés ou consultés à partir de divers médias. Le niveau de complexité augmente au fil de la progression du cours afin de continuellement stimuler les élèves. Le but du cours est de permettre aux élèves de devenir des communicatrices et communicateurs confiants et efficaces.

Ateliers de lecture 9 (1001617) et 10 (1001627)

Cette expérience d'intervention a pour objectif d'amener les élèves du secondaire à renforcer leur engagement dans la lecture et à améliorer leur habileté à comprendre les textes. La méthodologie – qui consiste à permettre aux élèves de choisir leurs lectures, à leur allouer du temps pour lire et à leur donner des mini-leçons afin de favoriser une meilleure compréhension des textes – constitue un prolongement des pratiques pédagogiques privilégiées dans tous les cours d'anglais.

11^e et 12^e année

Anglais 111 (1000031) et 121 (1000041)

Ces cours sont conçus pour les élèves dont les aptitudes et les champs d'intérêt en langues et en lettres se situent au-dessus de la moyenne. Ils donnent l'occasion aux élèves de faire des expériences diversifiées et approfondies avec la langue et les textes, lesquelles les stimulent et leur permettent d'améliorer leurs compétences. Le cours d'anglais de 11^e année dure toute l'année et donne droit à 2 crédits dans le système de 20 crédits.

Anglais 112 (1000032) et 122 (1000042)

Ces cours sont conçus pour les élèves qui prévoient entreprendre des études postsecondaires. Afin de favoriser l'atteinte des résultats d'apprentissage, chaque cours offre aux élèves des occasions de mettre en œuvre leurs compétences en littérature et de rédiger des textes de différentes formes. Le cours Anglais 112 porte sur l'argumentation, l'art de persuader, les faits et les opinions, ainsi que sur des œuvres littéraires importantes et variées. Le cours Anglais 122 met l'accent sur la compréhension et l'évaluation critique de textes informatifs ou issus de la littérature canadienne ou étrangère. Le cours d'anglais de 11^e année dure toute l'année et donne droit à 2 crédits dans le système de 20 crédits.

Anglais 113 (1000033) et 123 (1000043)

Ces cours offrent aux élèves une variété d'expériences avec la langue et les textes en vue de perfectionner leurs compétences en raisonnement, en lecture, en visualisation, en écriture, en écoute et en communication orale. La priorité est accordée à la communication écrite/numérique et orale efficace. Le cours Anglais 113 dure toute l'année et donne droit à 2 crédits dans le système de 20 crédits.

Rédaction 110 (1000130)

Ce cours permet aux élèves de s'exercer à l'écriture. Il permet de renforcer et d'enrichir les habiletés d'écriture par des processus favorisant l'exploration, la rédaction, la révision, la correction, la conception, la communication et la réflexion.

Études médiatiques 120 (1000440)

Ce cours constitue une introduction à l'évolution des médias de masse et à leurs répercussions sur les individus et la société. De nature pratique et reposant sur des productions, ce cours vise l'apprentissage par la critique et la création.

Littérature canadienne 120 (1000540)

Ce cours permet aux élèves de connaître les personnages, les idées, les valeurs et les expériences qui ont façonné la population canadienne au fil des générations. Il comprend sept unités, dont quatre obligatoires : identité canadienne; faits saillants de l'histoire et de la littérature; roman canadien; publication d'une revue littéraire de classe.

Journalisme 120 (1000340)

Ce cours intensif est axé sur la rédaction et la correction. Les élèves apprennent à trouver des idées d'articles, à recueillir des renseignements pertinents ainsi qu'à rédiger et à corriger leurs textes en vue de les publier.

Reading Tutor 120 (1000640) [Tutorat en lecture]

Le cours de tutorat en lecture permet de jumeler une étudiante ou un étudiant expérimentés avec un élève plus jeune, aux fins de l'apprentissage de la lecture. Les tutrices et tuteurs aident des élèves à atteindre un niveau de littératie en lecture qui soit acceptable conformément aux normes établies et à obtenir les résultats voulus en vue de l'admission à un cours de langue anglaise.

13. Français langue première

Ces cours sont décrits dans la section « Français langue première » (8e à 12e année) du guide pour le secteur francophone du Nouveau-Brunswick.

14. Programmes de français langue seconde au niveau secondaire (de la 9^e à la 12^e années)

Les élèves de la 9^e et de la 10^e années participent à l'un des deux programmes de français langue seconde : immersion française (précoce ou tardive) ou français post-intensif (ou de base). Le français post-intensif est un programme non intensif, fondé sur la littératie, pour les élève-studiantes et étudiants de la 6^e à la 10^e années, présenté pour faire suite au français intensif de la 5^e année. Les élèves qui n'ont pas eu l'occasion de participer au cours de français intensif de la 5^e année, suivent le cours de français de base à ces niveaux.

À la fin de la 10^e année, les élèves décident s'ils ou elles désirent continuer à suivre un cours de français. Actuellement les élèves de l'immersion française peuvent faire leur choix parmi un éventail de cours de français. Les élèves qui ne participent pas à un programme d'immersion peuvent choisir le français de base pour la 11^e et la 12^e années, ou choisir le français post-intensif. Une fois que tous les changements recommandés le 5 août 2008, quant aux programmes de français langue seconde, auront été mis en application, tout élève pourra s'inscrire à un cours d'immersion française ou à un cours de français post-intensif, à condition d'avoir atteint un niveau intermédiaire ou supérieur à l'évaluation provinciale de compétence orale, à la fin de sa 10^e année.

Les exigences relatives au programme de français langue seconde sont énoncées dans la Directive 309 du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.
<http://www.gnb.ca/000/pol/e/309A.pdf>

Le Nouveau-Brunswick offre un programme élaboré d'immersion française au niveau secondaire. Bon nombre des cours disponibles dans le cadre du programme d'études pour anglophones correspondent à des cours équivalents dans le cadre de l'immersion française. (Voir la section 12).

Français de base 9^e et 10^e année

Français 9 (1005017) et 10 (1005027)

Ces cours mettent l'accent sur les habiletés langagières nécessaires aux échanges de tous les jours et à certaines situations scolaires et sociales. La communication se fait en français, par une méthode pluridimensionnelle de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue seconde.

Le français est une matière obligatoire au Nouveau-Brunswick jusqu'à la fin de la 10^e année et, à compter de 2014, jusqu'à la fin de la 12^e année. L'objectif du programme de français de base est de faire en sorte que les élèves aient atteint, avant la fin de leur 12^e année, un degré de compétence équivalant minimalement au niveau intermédiaire de l'échelle de compétence en langue seconde du Nouveau-Brunswick (composante orale). Ces cours ne s'adressent pas aux élèves du programme d'immersion française.

11^e et 12^e année

Français 111 (1005031) et 121 (1005041)

Ces cours permettent d'acquérir les habiletés langagières nécessaires pour communiquer efficacement en français, par une méthode d'enseignement et d'apprentissage pluridimensionnelle d'une langue seconde. Ces cours enrichis sont conçus pour les élèves qui souhaitent vivement renforcer leurs habiletés de communication dans la langue seconde et ne conviennent pas aux élèves du programme d'immersion française.

Français 112 (1005032) et 122 (1005042)

Ces cours permettent d'acquérir les habiletés langagières nécessaires pour communiquer efficacement en français dans des situations du quotidien. Ils sont conçus pour les élèves qui souhaitent élargir leurs habiletés de communication dans leur langue seconde. Au fur et à mesure que les élèves développent leurs habiletés d'expression orale et d'écoute sont approfondies les habiletés de lecture et de communication écrite. Ces cours ne sont pas conçus pour les élèves du programme d'immersion française.

Français 113 (1005033)

Ce cours permet aux élèves qui ont une connaissance limitée ou inexistante du français d'acquérir des habiletés de communication orale de base dans cette langue seconde.

Français (Immersion)

Le Nouveau-Brunswick offre un programme élaboré d'immersion française au niveau secondaire. Bon nombre des cours disponibles dans le cadre du programme d'études pour anglophones correspondent à des cours équivalents dans le cadre de l'immersion française.

Niveaux de la 9e et de la 10e années

FI Language Arts 9 (1507517) [Immersion en langue française niveau 9]

FI Language Arts 10 (1507527) [Immersion en langue française niveau 10]

« Immersion en langue française » est un cours obligatoire.

Niveaux de la 11e et de la 12e années

Français 110 (1507530) et 120 (1507540)

Le programme de français langue seconde est enseigné selon une méthode pluridimensionnelle pour l'enseignement et l'apprentissage de la langue seconde. Ces cours mettent l'accent sur l'utilisation de la langue comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel par diverses activités de communication liées à l'expérience personnelle des élèves et par l'étude de la littérature.

16. Mathématiques

9^e et 10^e année

Mathématiques 9 (1030017) et 10 (1030027)

Tous les élèves de 9^e et 10^e année suivent le même programme d'études de mathématiques (Mathématiques 9 et 10), lequel a été conçu pour les élèves du Canada atlantique. Axé sur la résolution de problèmes mathématiques, le raisonnement, la communication et l'établissement de liens, ce programme favorise la différenciation de l'enseignement afin d'aider tous les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage visés. Par ailleurs, il met particulièrement l'accent sur les possibles applications des mathématiques dans les métiers spécialisés. Il est structuré selon quatre domaines : nombres et opérations; motifs et relations; forme et espace; gestion des données et probabilité. En 10^e année, il comporte sept unités : gestion des données; réseaux et matrices; motifs, relations et équations; modélisation et fonctions; trigonométrie du triangle rectangle; géométrie de l'emballage; programmation linéaire.

Le programme d'études de la maternelle à la 8^e année faisant actuellement l'objet d'une restructuration en conformité avec le *Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens*, celui du secondaire sera également restructuré prochainement au Nouveau-Brunswick.

11^e et 12^e année

Géométrie et applications mathématiques 111 (1030131) et 112 (1030132)

Ce cours (ou Applications mathématiques 113), qui fait suite au cours Mathématiques 10, est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Il porte sur les sujets suivants : la statistique (analyse et application des techniques d'échantillonnage, variabilité d'échantillonnage et intervalles de confiance), la probabilité (applications mettant à contribution le principe de base du dénombrement, les modèles des surfaces, les factorielles, les permutations, les combinaisons, les distributions et les développements binomiaux) et la géométrie du cercle (géométrie euclidienne et analytique). Le cours favorise l'apprentissage autonome.

Applications mathématiques 113 (1030233)

Ce cours (ou Géométrie et applications mathématiques 111/112), qui fait suite au cours Mathématiques 10, est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Il porte sur les sujets suivants : la statistique (analyse et application des techniques d'échantillonnage, variabilité d'échantillonnage et intervalles de confiance), la probabilité (applications mettant à contribution le principe de base du dénombrement, les modèles des surfaces, les factorielles ainsi que les permutations et les combinaisons simples) et la prise de décisions dans les situations de consommation. Le cours favorise également l'apprentissage autonome.

Fonctions et relations 111 (1030331) et 112 (1030332)

Ce cours à option fait suite au cours Géométrie et applications mathématiques 111/112 et peut être suivi en 11^e ou en 12^e année. Il porte sur les sujets suivants : trigonométrie (notamment les lois du sinus et du cosinus); algèbre quadratique (exploration des suites, modélisation et analyse à l'aide de fonctions quadratiques, de transformations et de différences finies et élaboration puis application de formules quadratiques générales); taux de changement (y compris la moyenne par rapport au taux instantané de changement dans des situations quadratiques); croissance exponentielle (modélisation et analyse à l'aide de fonctions exponentielles et logarithmes, de transformations, des propriétés des exposants et des logarithmes, et d'équations exponentielles et logarithmes).

Motifs et relations 113 (1030433)

Ce cours à option fait suite à Applications mathématiques 113 et peut être suivi en 11^e ou 12^e année. Il porte sur les sujets suivants : trigonométrie (notamment les lois du sinus et du cosinus); motifs (y compris l'exploration des motifs et des suites, notamment les suites arithmétiques, exponentielles et géométriques ainsi que les suites de Fibonacci); algèbre quadratique (exploration, application et présentation graphique des relations quadratiques pour résoudre des problèmes, modélisation à l'aide de la technologie et application des formules quadratiques générales); croissance exponentielle (exploration, description et présentation graphique des relations exponentielles pour résoudre des problèmes, modélisation à l'aide de la technologie, application des règles pour les exposants et résolution de problèmes à l'aide de l'intérêt composé et des annuités).

Trigonométrie et géométrie tridimensionnelle 121 (1030541) et 122 (1030542)

Ce cours à option est généralement suivi en 12^e année. Il porte sur les sujets suivants : géométrie tridimensionnelle (modélisation et esquisse de points, de lignes et de plans en trois dimensions; résolution de systèmes d'équations à l'aide de l'algèbre et de matrices; élaboration et compréhension des caractéristiques matricielles, tels les identités, les inverses et les déterminants); fonctions trigonométriques (caractéristiques, transformations, réciproques, inverses et applications); équations trigonométriques et identités (résolution d'équations et de problèmes connexes et démonstration des identités). Les élèves travaillent avec des mesures en degrés et en radians.

Mathématiques avancées et initiation au calcul 120 (1030640)

Ce cours à option fait suite aux cours Fonctions et relations 111/112 et Trigonométrie et géométrie tridimensionnelle 121/122. Il porte sur les sujets suivants : suites et séries (suites et séries finies, infinies, convergentes et divergentes; notation sigma; concept d'une limite et raisonnement par récurrence); fonctions avancées (combinaisons et compositions; fonctions polynomiales, rationnelles et irrationnelles; valeurs absolues; résolutions des équations et des inégalités); éléments du calcul différentiel (taux de changement, pente d'une tangente à une courbe, limites, dérivées des premiers principes et règle de puissance); nombres complexes (formes et graphiques rectangulaires et polaires, opérations et théorème de De Moivre).

17. Sciences de la nature

9^e et 10^e année

Sciences de la nature 9 (1025017) et 10 (1025027)

Les résultats d'apprentissage en sciences de la nature sont analogues aux résultats d'apprentissage généraux en sciences énoncés dans le *Document-cadre sur le programme de sciences pour le Canada atlantique*. À l'issue de ces cours, les élèves comprendront la nature des sciences, des connaissances scientifiques et de la technologie ainsi que les liens qui unissent les sciences, la technologie, l'environnement et la société. Le cours porte notamment sur les propriétés des organismes vivants, la densité, les particules, la pression, les forces et le mouvement, les conversions d'énergie, la structure atomique, la structure cellulaire, l'osmose, le tableau périodique et la rédaction de formules et d'équations.

11^e et 12^e année

Physique 111 (1025431) et 121 (1025441)

Ces cours séquentiels préconisent l'apprentissage scientifique par la découverte. Pour suivre ces cours enrichis, les élèves doivent éprouver un réel intérêt pour les sciences et afficher un rendement supérieur à la moyenne en sciences et en mathématiques. Ces cours font appel à la méthode scientifique pour la collecte de données expérimentales et sont axés sur les travaux de laboratoire. Les sujets étudiés sont les mêmes qu'en Physique 112 et 122, mais ils sont traités plus en profondeur.

Physique 112 (1025432)

Physique 112 est le premier de deux cours conçus pour les élèves qui comptent fréquenter une université ou une école technique. Les sujets étudiés comprennent la cinématique et la dynamique unidimensionnelle, le mouvement des ondes, le son, la lumière, le rayonnement électromagnétique, le travail, l'énergie et la puissance. Ce cours, qui amène les élèves à établir des liens entre des concepts physiques et des applications et contextes sociétaux, adopte une démarche de recherche théorique et pratique centrée sur l'élève.

Physique 122 (1025442)

Ce cours est le second de deux cours conçus pour les élèves qui comptent fréquenter une université ou une école technique. Les sujets étudiés comprennent le mouvement linéaire, les forces, le mouvement bidimensionnel, les projectiles, le mouvement circulaire et la gravitation, les champs (gravitationnels, électriques et magnétiques), les circuits électriques ainsi que les moteurs et les générateurs électriques. À l'instar de Physique 112, Physique 122 examine chaque sujet dans son contexte sociétal. Les élèves effectuent des expériences en laboratoire, font des recherches en bibliothèque et ont recours à diverses sources d'information, y compris du matériel imprimé, des logiciels, des DVDs et des conférencières et conférenciers invités.

Chimie 111 (1025331) et 121 (1025341)

Ces cours séquentiels sont recommandés pour les élèves qui comptent entreprendre des études universitaires en sciences ou en génie. Pour suivre ces cours enrichis, les élèves doivent éprouver un réel intérêt pour les sciences et afficher un rendement supérieur à la moyenne en sciences et en mathématiques. On s'attend à ce que, dans le cadre du cours, les élèves entreprennent des recherches et des projets individuels. Les sujets étudiés sont semblables à ceux des cours Chimie 112 et 122, mais ils sont traités plus en profondeur.

Chimie 112 (1025332)

Ce cours est conçu de façon à ce que les élèves émettent des observations et tirent des conclusions menant directement à des principes de chimie importants. Les sujets abordés comprennent la matière et l'énergie dans le changement chimique, la matière en tant que solutions et gaz, les relations quantitatives se produisant dans les transformations chimiques, la liaison chimique des matières et la chimie organique.

Chimie 122 (1025342)

Ce cours est le second de deux cours de chimie axés sur la méthode scientifique. Les expériences sont conçues de façon à ce que les élèves émettent des observations et tirent des conclusions menant directement à des principes de chimie importants. Les sujets étudiés comprennent la chimie organique, les changements thermochimiques, l'équilibre, les acides et les bases, et les changements électrochimiques.

Biologie 111 (1025131) et 121 (1025141)

Ces cours séquentiels sont recommandés pour les élèves qui comptent entreprendre des études universitaires en sciences. Pour suivre ces cours enrichis, les élèves doivent éprouver un réel intérêt pour les sciences et les mathématiques, et afficher un rendement supérieur à la moyenne dans ces matières. Dans ces cours, les élèves sont appelés à mener des recherches et à réaliser des projets individuels. Les sujets étudiés sont semblables à ceux des cours Biologie 112 et 122, mais ils sont traités plus en profondeur.

Biologie 112 (1025132)

Ce cours de 1 crédit porte principalement sur la nature de la vie. Il favorise l'enquête et l'apprentissage par projet, et met l'accent sur le développement des habiletés liées au travail de laboratoire et à la recherche. Les sujets étudiés comprennent la structure et les fonctions cellulaires, l'étude et la classification de diverses formes de vie, ainsi que la structure et le fonctionnement des systèmes du corps humain. Ce cours prépare bien les élèves au cours Biologie 122.

Biologie 113 (1025133)

Les élèves qui suivent ce cours de 1 crédit examinent principalement les diverses fonctions de la vie humaine comme la nutrition, le transport, la respiration, l'excrétion, la régulation et la reproduction. Ils étudient également l'écologie, la structure et les fonctions cellulaires, ainsi que la santé et la maladie.

Biologie 122 (1025142)

Ce cours de 1 crédit met l'accent sur la génétique et la pérennité de la vie. Bien que Biologie 111/112 et Chimie 111/112 n'en soient pas des préalables formels, il est fortement recommandé de les suivre parce qu'ils en assurent une bonne préparation. Entre autres sujets, Biologie 122 aborde la reproduction et la croissance, l'histoire, les mécanismes et l'éthique de la génétique et de l'hérédité, la théorie et les mécanismes de l'évolution, et le fonctionnement électrochimique des systèmes du corps humain.

Sciences de l'environnement 122 (1025242)

Ce cours porte entre autres sur les attitudes et la structure environnementales, le concept d'écosystème, les ressources naturelles et la population, l'urbanisation, l'énergie ainsi que les problèmes environnementaux actuels. L'intérêt suscité à l'échelle locale par certains sujets peut jouer un rôle important dans le contenu du cours.

Sciences de l'environnement 123 (1025243)

Ce cours général est conçu pour les élèves qui veulent en savoir plus sur la nature environnante. Il accorde une grande importance aux discussions en classe. Les sujets étudiés comprennent l'offre et la demande au sein de l'environnement, les cycles nutritifs des écosystèmes, l'incidences des populations humaines sur l'environnement, l'urbanisation, les formes d'énergie et leurs effets, et les enjeux environnementaux mondiaux et locaux associés à la préservation d'un environnement de qualité.

Sciences de la nature 122 (1025042)

Ce cours porte notamment sur l'oxydation et la réduction, l'électrochimie, la structure atomique et nucléaire, le magnétisme ainsi que l'électromagnétisme et ses applications. Il s'adresse aux élèves qui comptent entreprendre des études postsecondaires en chimie ou en physique, ou dans certaines branches du génie.

18. Sciences humaines**9^e et 10^e année****Sciences humaines 9 (1010117) et 10 (1010127)**

Les cours de sciences humaines visent à former des citoyennes et citoyens informés, actifs et responsables qui comprennent leurs origines, ont une vision claire de leur avenir et sont prêts à faire face à des problèmes et à participer à la vie des collectivités locales, pancanadiennes et mondiales. À l'issue de ces cours, les élèves seront en mesure de faire des recherches, des analyses, des synthèses et des évaluations. En 9^e année, le programme d'études du cours Identité canadienne met l'accent sur les aspects géographiques et historiques de l'identité et de la citoyenneté, tandis qu'en 10^e année, le programme d'études du cours Histoire ancienne et médiévale porte principalement sur l'étude des racines de la civilisation occidentale.

11^e et 12^e année

Histoire moderne 111 (1010231)

Ce cours propose l'étude thématique approfondie de l'histoire contemporaine de l'Europe et examine les révolutions libérales de 1848, la Révolution française, la révolution industrielle, la révolution communiste et les révolutions fascistes.

Histoire moderne 112 (1010232)

Ce cours étudie l'évolution des peuples occidentaux aux XIX^e et XX^e siècles, et leur participation croissante aux questions mondiales. Il examine également la montée des mouvements nationalistes et socialistes, les liens internationaux qui se sont tissés à l'issue des guerres mondiales et de la guerre froide, ainsi que l'élargissement des contacts mondiaux dans le monde contemporain.

Histoire moderne 113 (1010233)

Ce cours est conçu pour permettre aux élèves de comprendre les principaux événements survenus au XX^e siècle et d'acquérir les habiletés de base dont ils auront besoin pour interpréter les récits historiques. Il survole la géographie mondiale, l'industrialisation, la vie dans les années 1920 et 1930, les deux guerres mondiales ainsi que la guerre froide.

Géographie physique 110 (1010330)

Ce cours aborde les caractéristiques physiques de la Terre et leurs effets sur les êtres humains. Il porte entre autres sur l'interaction entre toutes les composantes de l'environnement et souligne le rapport entre le territoire et l'humanité, ainsi que celui entre la climatologie et la météorologie et leur incidence sur la population.

Géographie du Canada 120 (1010440)

Ce cours porte sur les paysages culturels et physiques changeants du Canada, et sur les effets qu'ils ont les uns sur les autres. Il aborde entre autres les systèmes physiques, établit des liens entre ceux-ci et les structures et systèmes créés par l'être humain, de même qu'il traite des questions environnementales ayant des effets sur la vie de la population canadienne. Des connaissances et habiletés du domaine de la géographie sont intégrées tout au long du cours.

Histoire du Canada 121 (1010541)

Ce cours comporte une étude thématique du Canada au siècle dernier. Les thèmes étudiés comprennent la constitution (dilemme ou identité), la société (conflits ethniques) et l'économie (nationalisme économique par opposition à internationalisme économique).

Histoire du Canada 122 (1010542)

Ce cours relate l'histoire du Canada du début du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui et étudie la création des provinces maritimes (1815-1864) et des Canadas, l'époque de la Confédération et celle de Macdonald, l'expansion et la consolidation du pays, l'époque de Laurier, la prospérité et le développement du pays, les années de crise, l'entre-deux-guerres, la

Deuxième Guerre mondiale du point de vue canadien, et la place du Canada dans le monde moderne.

Économie 120 (1010640)

Ce cours permet aux élèves de comprendre les rudiments du fonctionnement du système économique canadien et examine le rôle des principales institutions financières du pays ainsi que leur interaction. Il aborde également les techniques et concepts nécessaires pour prendre des décisions d'ordre économique et sensibiliser la population aux questions et principaux problèmes économiques de l'heure.

Droit 120 (1010740)

Ce cours se veut une introduction au système judiciaire canadien. Il comporte trois unités obligatoires: fondements du droit; droit pénal et droit civil; droit des délits civils. En complément, les élèves étudient au moins deux des sujets suivants: contrats; droit de la famille; domaine en common law; droit de l'environnement; droit de la consommation; peuples autochtones et droit; droit international; droit du travail; jeunesse et droit; droits de la personne; droit de propriété.

Études autochtones 120 (1014040)

Ce cours est conçu pour amener les élèves à mieux connaître les Micmacs et les Malécites, peuples autochtones des Maritimes. Il porte particulièrement sur les divergences, du point de vue culturel, entre les Européens, d'une part, et les Micmacs et les Malécites, d'autre part. Il examine par ailleurs l'incidence que ces divergences ont pu avoir sur les relations entre Autochtones et Européens, et comment elles ont parfois entraîné des conflits. Enfin, de nombreux sujets sont abordés, notamment la langue et la culture, le rapport au territoire, les relations coloniales et les questions contemporaines.

Science politique 120 (1010840)

Ce cours d'introduction examine les divers systèmes et idéologies politiques, évalue les mérites de chacun et établit des comparaisons (en particulier par rapport au système canadien).

Questions mondiales 120 (1010940)

Ce cours aborde diverses questions de nature mondiale qui exigent une solution mondiale, par le concept de « village planétaire » et le rapport qui existe entre les nations en tant que protagonistes dans cette collectivité planétaire, ou encore l'avenir de la communauté mondiale. Les questions sont examinées de manière à faire voir aux élèves que les événements qui se produisent dans une région peuvent avoir des répercussions dans le monde entier.

19. Cours autres que l'anglais, le français langue seconde, les mathématiques, les sciences et les études sociales

9^e et 10^e année

Arts visuels (1020617)

Divers codes de cours à sept chiffres, selon le niveau correspondant et le nombre d'heures de cours.

Dans ces cours, les élèves créent des œuvres, emploient un vocabulaire relié aux arts, réagissent aux œuvres d'art, critiquent et expliquent des questions historiques, culturelles et contemporaines. Ils ont la possibilité d'explorer des œuvres bidimensionnelles et tridimensionnelles créées à partir de différents matériaux. Ils participent à la résolution de problèmes, travaillent en groupe et individuellement, acquièrent des habiletés et des connaissances spécialisées en arts, et établissent des liens entre l'art et la société.

Musique (1020917)

Divers codes de cours à sept chiffres, selon le niveau correspondant et le nombre d'heures de cours.

Les élèves qui suivent des cours de musique étudient une variété de domaines musicaux. Ces cours mettent l'accent sur la culture musicale et l'application pratique des connaissances au rythme, à l'harmonie et à la mélodie. Le programme d'études général comprend l'interprétation de la musique, la composition, la lecture de la musique et la réaction à la musique. Les élèves examinent également le rapport qui existe entre la musique et d'autres formes d'art ainsi que la place de la musique dans l'histoire et la culture.

Technologie (1040117)

Voir les différents codes attribués à ce cours selon le niveau d'études et le nombre d'heures allouées.

L'approche de l'éducation technologique générale vise à consolider et à élargir les connaissances, les compétences et les attitudes générales des élèves en ce qui a trait à la technologie. Il permet aux élèves d'explorer un vaste éventail de possibilités de carrière et de mieux comprendre divers champs et applications de la technologie, en plus de mettre en application plusieurs compétences essentielles à leur carrière, dont la communication, la coopération, la résolution de problèmes par la créativité et l'innovation, la logique et l'apprentissage autonome s'appuyant sur la motivation personnelle. Grâce à diverses stratégies d'enseignement et d'évaluation, le programme d'enseignement technologique de portée générale tient compte des caractéristiques propres à chacun des apprenantes et apprenants. Ainsi, ces derniers sont davantage en mesure d'assumer la responsabilité de leur propre formation.

Éducation physique et à la santé (1017817)

Divers codes de cours à sept chiffres, selon le niveau correspondant et le nombre d'heures de cours.

En 9^e et 10^e année, l'objectif du programme d'études du cours Éducation physique et à la santé consiste à favoriser un style de vie actif et sain.

Orientation/ Initiation à la vie familiale (1015517) et Développement personnel et planification de carrière (1015617)

Divers codes de cours à sept chiffres, selon le niveau correspondant et le nombre d'heures de cours.

Développement personnel et planification de carrière (1015617)

Divers codes de cours à sept chiffres, selon le niveau correspondant et le nombre d'heures de cours.

La qualité de vie des individus, des familles et des collectivités peut être grandement améliorée par l'acquisition de connaissances pratiques qui reconnaissent les rapports intrinsèques entre les rôles, les contextes et les événements de la vie. Ce cours aborde entre autres la prise de décision et la résolution de problèmes dans le domaine de la santé, des relations interpersonnelles, des mesures de sécurité, des effets de l'environnement sur la santé, des possibilités et de la planification de carrière, de la prise de conscience des consommateurs, de la gestion des finances, de l'autonomie et des relations familiales.

Stratégies d'apprentissage 110 (1000230), 12 (1000240)

Le cours de stratégies d'apprentissage s'inscrit dans une série de programmes et de services de soutien conçus pour aider les étudiantes et étudiants ayant des difficultés d'apprentissage, mais qui ont le potentiel scolaire requis et l'intention de faire des études postsecondaires.

11^e et 12^e année

Remarque : Le programme d'études du Nouveau-Brunswick propose un éventail de cours à option en arts, en éducation physique et à la santé, en éducation à la transition, en études familiales/économie domestique, en technologie/métiers spécialisés et autres langues. Ces cours, qui offrent aux élèves de stimulants défis individuels et touchent une variété de champs d'intérêt, leur permettent d'obtenir un parcours scolaire de qualité composé de divers cours obligatoires et à option.

ARTS

Les résultats d'apprentissage généraux du programme d'études en arts sont regroupés en fonction des types de compréhension et des processus communs à toutes les disciplines

artistiques. Ils s'énoncent comme suit : créer des œuvres d'art; porter un regard critique sur des créations artistiques, y compris les siennes; établir des liens dans les contextes local, mondial et historique.

Arts visuels 110 (1020040)

Ce cours se fonde sur l'expérience et les connaissances acquises dans les cours d'arts visuels de 9^e et 10^e année. Les travaux pratiques, qui portent sur le dessin, la peinture, l'art de l'imprimerie et les œuvres en trois dimensions, favorisent l'expression personnelle ainsi que l'élaboration d'une imagerie personnelle. Par ailleurs, le cours fait appel à des notions de critique d'art et d'histoire de l'art. Pour s'inscrire à ce cours, les élèves doivent avoir suivi un minimum de 90 heures de cours d'arts en 9^e et 10^e année.

Arts visuels 120 (1020030)

Ce cours est conçu pour les élèves qui souhaitent s'adonner à leur passion pour l'art ou entreprendre une carrière dans ce domaine. Il leur donne l'occasion de réviser des concepts et de renforcer certaines compétences. Les élèves choisissent des blocs, qui leur permettent de perfectionner leur travail dans une discipline donnée. Ils sont également appelés à rédiger des critiques portant sur des aspects du processus créateur et de son produit. Le cours Arts visuels 110 est un préalable à ce cours.

Art dramatique 120 (1020140)

Ce cours touche les principaux aspects de la représentation théâtrale, y compris le jeu et l'interprétation, la scénographie, la mise en scène et l'histoire du théâtre. Il donne l'occasion aux élèves de se pencher sur des questions tant théoriques que pratiques qui touchent l'art dramatique.

Musique 111 (1020231) et 112 (1020232)

Les trois grands résultats d'apprentissage visés dans ces cours se résument ainsi : jouer correctement d'un instrument de musique; mettre en application des habiletés théoriques et auditives ainsi que des concepts; comprendre la musique dans son contexte historique. Une liste décrivant les indicateurs de rendement facilite l'établissement du niveau du cours. Les cours Musique 111 et 112 sont conçus pour s'harmoniser avec le cours Musique 122.

Remarque : Pour s'inscrire à ce cours, les élèves doivent avoir suivi un minimum de 90 heures de cours de musique en 9^e et 10^e année.

Musique 113 (1020233)

Ce cours est conçu pour les élèves qui souhaitent poursuivre l'étude de la guitare ou des claviers ou, encore, former un orchestre. Pour s'inscrire à ce cours, ils doivent comprendre les structures musicales de base et faire preuve de compétences avérées en matière d'interprétation musicale.

Musique 122 (1020242)

Ce cours est conçu pour les élèves avancés, qui prennent l'étude de la musique au sérieux et pour qui la musique constitue une activité parallèle importante ou qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires dans ce domaine. Pour s'inscrire à ce cours, les élèves doivent avoir atteint un niveau avancé en littératie musicale; posséder de bonnes habiletés auditives, un solide bagage théorique ainsi qu'une bonne connaissance des styles et des formes musicales qui ont marqué l'histoire; désirer améliorer et élargir leurs connaissances musicales ainsi que leurs champs de compétence dans cet art. Pour être admis dans ce cours, les élèves doivent avoir réussi les cours Musique 111 et 112 ou, avec la permission de l'enseignant, le cours Musique 113, ou encore avoir atteint un niveau équivalent à la 6^e année pratique et à la 2^e année théorique du Royal Conservatory of Music.

Musique 120 (1020240)

Ce cours propose l'étude de différentes musiques du monde par l'intermédiaire de recherches, d'exposés oraux et de discussions. Les élèves étudient obligatoirement l'un des deux modules offerts, soit la musique traditionnelle des peuples du Canada ou la musique des provinces atlantiques. De plus, ils choisissent au moins trois modules consacrés aux musiques du monde. Enfin, en conformité avec les objectifs fixés par les instances régionales dans le programme d'études en arts, ils sont amenés à examiner des questions relatives à la création et à l'interprétation de musique, à comprendre les liens entre la musique, l'époque, le lieu et la collectivité, de même qu'à percevoir la musique, à y réfléchir et à y réagir.

Beaux-arts 110 (1020330)

Ce cours se veut une introduction aux arts. L'accent n'y est mis ni sur la représentation ni sur la production, mais plutôt sur la compréhension de la manière dont on perçoit la force de l'expression de différentes formes artistiques, particulièrement les arts visuels, la musique et l'art dramatique.

Arts graphiques et design 110 (1020430)

Le graphisme consiste en l'élaboration et la présentation d'une communication visuelle dans le but d'attirer l'attention ou de communiquer efficacement un message. Le cours met l'accent sur les compétences et les connaissances nécessaires à la compréhension et à la conception d'images, de signes, de symboles, de logos, etc. qui servent à communiquer un message ou des valeurs. Dans ce cours, l'acquisition des habiletés de communication visuelle est facilitée par l'utilisation d'outils technologiques. **Remarque :** Ce cours figure sous *Arts Education* (enseignement des arts), à titre de *Visual Arts course* (cours d'arts visuels). Il favorise l'utilisation d'outils technologiques pour faciliter l'acquisition de compétences et de connaissances relatives aux arts visuels.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ

Activités de plein air 110 (1017530)

Ce cours donne l'occasion aux élèves de planifier et organiser des activités récréatives en plein air. Ces tâches, en plus de leur poser des défis, les amènent à endosser des rôles de responsabilité. Par ailleurs, le cours leur donne l'occasion de se pencher sur des questions d'écologie au cœur même de la nature.

Santé et éducation physique 120 (1017640)

Dans ce cours, les élèves planifient, organisent et mettent en œuvre leurs propres plans et programmes récréatifs, conçus pour leurs pairs. Par l'intermédiaire de l'éducation physique et des activités récréatives, le cours fait vivre aux élèves des expériences concrètes d'exercice du leadership au cours desquelles ils développent leur potentiel de leader.

ÉDUCATION À LA TRANSITION

Exploration des possibilités de carrière 110 (1045530)

Voir les différents codes attribués à ce cours selon la durée et le nombre de crédits alloués.

Ce cours, fondé sur l'apprentissage par l'expérience, offre une suite d'activités qui ont pour objectif d'élargir les compétences professionnelles des jeunes de 11^e et 12^e année. Les élèves cernent leurs caractéristiques personnelles et évaluent différentes possibilités de carrière, ce qui leur donne l'occasion d'en apprendre davantage sur eux-mêmes et sur le monde du travail. Ils ont par ailleurs la possibilité de participer à deux stages uniques de formation en milieu de travail.

Enseignement coopératif 120 (1045145)

Voir les différents codes attribués à ce cours selon la durée et le nombre de crédits alloués.

Ce cours, fondé sur l'apprentissage par l'expérience, offre aux jeunes de 11^e et 12^e année l'occasion de participer à un stage de formation en milieu de travail dans un domaine de leur choix. Ces derniers sont par ailleurs appelés à élaborer un plan détaillé d'acquisition de compétences professionnelles afin de profiter pleinement de leur apprentissage au cours de ce stage en entreprise. **Remarque :** Le volet Éducation à la transition comprend également les cours suivants: Entrepreneuriat 110, Hospitalité et tourisme 110, et Orientation et mobilité 120.

ÉTUDES FAMILIALES/ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Ce volet comprend les cours suivants: Services sociaux 110 (1015030), Services à la petite enfance 110 (1015130), Services à la petite enfance 120 (1015140), Études de l'enfant 120 (1015240), Nutrition et vie saine 120 (1015440), et Vie familiale 120 (1015340).

TECHNOLOGIE/MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Ce volet comprend les cours suivants: Moteurs à combustion interne 110 (1036030), Groupe motopropulseur et châssis 110 (1036130), Systèmes électromécaniques 120 (1036240), Mise au point et émissions 120 (1036340), Comptabilité 120 (1036440), Communications d'entreprise 110 (1036630), Organisation et gestion d'une entreprise 120 (1036740), Introduction à la comptabilité 120 (1036840), Introduction à la bureautique 120 (1036940), Organisation de bureau 120 (1037040), Charpente et revêtement 110 (1037130), Menuiserie intérieure et ébénisterie 120 (1037340), Finition résidentielle 120 (1037440), Câblage électrique 110 (1037530), Câblage électrique 120 (1037540), Introduction à l'électronique 110 (1237630), Microélectronique 120 (1037740), Technologie culinaire 110 (1037830), Technologie culinaire 120 (1037840), Technologie de la mode 110 (1038030), Technologie de la mode 120 (1038040), Dessin de mode 120 (1038140), Aménagement d'intérieur 120 (1038240), Soutien technique 110 (1038430), Soutien technique en gestion des finances (1738430), Informatique 110 (1038530), Informatique 120 (1038540), Technologie de l'information 110 (2038630), Technologie de l'information 120 (1238640), Introduction à la technologie appliquée 110 (1038830), Conception assistée par ordinateur 110 (1038930), Fabrication assistée par ordinateur 110 (1039030), Dessin technique et graphique assisté par ordinateur 120 (1039140), Fabrication des métaux 110 (1039230), Transformation des métaux 110 (1039330), Robotique et technologie automatisée 120 (1039440), Réseautique de base 110 (9239630), Routeurs et routage de base 110 (9239730), Commutation de base et routage intermédiaire 120 (9239840), Technologies des réseaux WAN 120 (9239940).

Remarque: Les codes en italique désignent des cours offerts exclusivement en ligne.

AUTRES LANGUES

Ce volet comprend les cours suivants: Espagnol 110 (1005130), Espagnol 120 (1055140) et Micmac 110 (en ligne seulement, 9214430).

Remarque: Les codes en italique désignent des cours offerts exclusivement en ligne.

20. Personne-ressource

High School Coordinator
Ministère de l'Éducation
Educational Programs and
Services Branch

C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
(506) 453-2155

L'enseignement secondaire au Canada: guide de transfert des élèves Nouveau-Brunswick (secteur francophone)

1. Introduction

Le Nouveau-Brunswick est une province bilingue. Deux secteurs d'éducation distincts sont établis et comprennent, sur tout le territoire de la province, à la fois des districts scolaires de langue française et des districts scolaires de langue anglaise. À chacun des deux secteurs d'éducation est affectée une division du ministère de l'Éducation, qui élabore et voit à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et des services éducatifs.

2. Structure du système scolaire

La scolarité, au Nouveau-Brunswick s'échelonne de la maternelle à la 12^e année. Au sein du secteur francophone, ces 13 années de scolarité sont réparties sur deux cycles d'enseignement, soit le primaire, de la maternelle à la 8^e année, et le secondaire, de la 9^e à la 12^e année. L'âge d'admission à la maternelle est de cinq ans révolus au 31 décembre de l'année en cours. De plus, un enfant est tenu de fréquenter l'école jusqu'à la fin de ses études secondaires ou jusqu'à l'âge de 18 ans.

3. Explication des termes utilisés

L'enseignement public au Nouveau-Brunswick est structuré comme suit.

Primaire	De la maternelle à la 8 ^e année
Secondaire	De la 9 ^e à la 12 ^e année

4. Désignation des cours

Les codes utilisés sont composés de quatre sections.

- Les deux premiers chiffres indiquent la discipline ou la matière.

Codes	Disciplines
10	Français
De 21 à 24	Anglais, espagnol et allemand
De 30 à 31	Mathématiques et statistique

Codes	Disciplines
De 40 à 45	Sciences humaines
De 50 à 55	Sciences de la nature, physique, chimie, biologie, science de l'environnement et astronomie
De 60 à 69	Technologie et domaine des métiers
De 70 à 79	Éducation physique et formation personnelle et sociale
De 80 à 88	Informatique, entrepreneuriat, comptabilité, droit, éducation coopérative et initiation au travail, entreprise à vocation touristique
De 91 à 94	Éducation artistique: arts visuels, musique et art dramatique

- Le troisième chiffre indique l'année.

Codes	Années
1	9 ^e année
2	10 ^e année
3	11 ^e année
4	12 ^e année

- Le quatrième chiffre indique le semestre.

Codes	Semestres
1	1 ^{er} semestre
2	2 ^e semestre
3	Annuel

- Le cinquième chiffre indique le niveau de cours ou d'adaptation d'un programme d'études régulier. Par exemple, à partir d'un programme d'études donné, le code 1 fait référence au programme régulier; le code 2, au même programme auquel des adaptations relatives aux résultats ou aux activités d'apprentissage ont été apportées; le code 3, à des adaptations pour l'élève exceptionnel, dans le cadre d'un plan éducatif individualisé.

Codes	Niveaux
1	Régulier
2	Modifié
3	Pratique

Par exemple: 30421 - Mathématiques (30) de 12^e année (4) offert au 2^e semestre (2) de niveau régulier (1).

5. Répartition du temps de charge de cours

L'année scolaire compte 195 jours, dont 187 sont consacrés à l'instruction. L'horaire des écoles est composé de deux semestres de 93,5 jours.

6. Structure du programme d'études

Les programmes d'études sont composés de deux sections: le cadre théorique et le plan d'études. Le cadre théorique est composé des éléments suivants.

Thèmes	Sous-thèmes
Orientations du système scolaire	Mission de l'éducation
	Objectifs et normes en matière d'éducation
Composantes pédagogiques	Principes directeurs
	Résultats d'apprentissage transdisciplinaires
	Modèle pédagogique
Orientations du programme	Présentation de la discipline
	Domaines conceptuels et résultats d'apprentissage généraux
	Principes didactiques

La seconde composante, le plan d'études, présente les résultats d'apprentissage visés par le cours. Cette information comprend principalement les résultats d'apprentissage généraux et les résultats d'apprentissage spécifiques.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

La direction de la mesure et de l'évaluation assure le développement, l'administration et la correction d'examens provinciaux au secondaire dans le cadre de la sanction du diplôme d'études secondaires. À la fin de chaque semestre, en janvier et en juin, un examen provincial a lieu en mathématiques 30311 et 30312. De plus, une entrevue

est menée pour évaluer la compétence à l'oral en anglais langue seconde de chaque élève de 10^e année. Également, une évaluation en français 10331 et 10332 (lecture et écriture) est effectuée à la fin du cours annuel.

Les examens écrits sont obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et représentent 40 p. 100 de la note finale de l'élève. L'autre partie de la note finale, soit 60 p. 100, est constituée de la note fournie par l'école. Quoique l'évaluation de la performance à l'oral en anglais langue seconde ne compte pas pour fins de notation, les élèves reçoivent chacun un certificat qui atteste leur niveau de compétence.

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Le régime pédagogique du secondaire comprend un total de 30 crédits de la 10^e à la 12^e année. Un crédit équivaut à 93,5 heures d'enseignement et l'élève accumule un crédit pour chaque cours approuvé qu'il réussit avec une note minimale de 55 p. 100 en vue de l'obtention du diplôme provincial de fin d'études secondaires. L'élève devra accumuler un minimum de 24 crédits dont 17 provenant des cours obligatoires et 7 provenant de la gamme de cours au choix. Les cours obligatoires sont les suivants.

Les cours obligatoires

Français

• 5 crédits obligatoires

- Français 10231 ou 10232, 2 cr.
- Français 10331* ou 10332, 2 cr.
- Français 10411 ou 10412, 1 cr.

* L'élève qui aura obtenu une note de 85 % ou plus à l'examen provincial sanctionnant le cours de français 10331 pourra substituer au cours 10411 un cours de français au choix.

Langue seconde et langues étrangères

• 2 crédits obligatoires

- Anglais 21211* ou 22211*, 1 cr.
- Anglais 21311 ou 22311, 1 cr.

* L'élève qui aura atteint le niveau supérieur à l'entrevue linguistique menée durant le cours d'anglais 21211 et 22211 pourra substituer au cours 21311 ou 22311 un cours d'anglais ou de langues étrangères au choix.

Mathématiques

- **3 crédits obligatoires**

- Mathématiques 30231 ou 30232, 2 cr.
- Mathématiques 30311 ou 30312, 1 cr.

Sciences et technologie

- **3 crédits obligatoires**

- Sciences de la nature 50211 ou 50212, 1 cr.
- Technologie 60211, 1 cr.
- 1 crédit parmi les cours au choix suivants:
Biologie 53411/53412, Physique 51311/51312, Chimie 52311/52312, Sciences de l'environnement 54411, Astronomie 55411 ou Sciences de la nature 50312.

Sciences humaines

- **2 crédits obligatoires**

- Histoire du monde 42211 ou 42212, 1 cr.
- Histoire du Canada 42311 ou 42312, 1 cr.

Formation de l'individu

- **2 crédits obligatoires**

- Formation personnelle et sociale 74211, 1 cr.
- Éducation physique 71211, 1 cr.

Compétences en informatique

- L'élève aura su démontrer qu'il possède les compétences en informatique telles que définies par le ministère de l'Éducation.

ou

- **1 crédit**

- Informatique et société 81311

Les cours étaient listés deux fois dans le tableau. L'éditeur suggère de ne les lister qu'une fois.

Diplôme d'études secondaire

Dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement secondaire, la responsabilité de conférer le diplôme d'études secondaires relève du ministre de l'Éducation. Les écoles secondaires déterminent, au nom du ministre, si les élèves ont atteint les résultats d'apprentissage visés avant de remettre le diplôme.

Contenu des cours

9. Français langue première

Français 10131

Le cours de 9^e année, comme tous les autres cours de français du secondaire, est structuré autour de cinq intentions de communication: raconter et manifester sa compréhension et son appréciation; convaincre; rendre compte; guider; comprendre et transmettre une information nouvelle. À travers une multitude d'objets à l'étude en compréhension et en production (conte ou légende, récit oral, poésie et chanson, roman, annonce publicitaire, fait divers, lettre informelle, résumé, consigne, brochure d'information, entrevue, texte d'actualité et texte de manuels de différentes disciplines), les élèves développent leurs capacités en lien avec ces cinq intentions et progressent dans l'apprentissage de la langue littéraire et de la langue courante, à l'oral et à l'écrit. L'approche préconisée est l'approche par séquences didactiques. Ce cours s'adresse à l'ensemble des élèves de 9^e année et s'étend sur toute l'année.

Français 10231 et 10232

Le cours de 10^e année, comme tous les autres cours de français du secondaire, est structuré autour de cinq intentions de communication: raconter et manifester sa compréhension et son appréciation; convaincre; rendre compte; guider; comprendre et transmettre une information nouvelle. À travers une multitude d'objets à l'étude en compréhension et en production (récit de vie ou portrait, poésie et chanson, roman, nouvelle, exposé argumenté, lettre d'opinion, anecdote ou fait vécu, compte rendu écrit, bulletin de nouvelles, reportage, formulaire, article de revue et textes extraits d'encyclopédies ou d'ouvrages de référence), les élèves développent leurs capacités en lien avec ces cinq intentions et progressent dans l'apprentissage de la langue littéraire et de la langue courante, à l'oral et à l'écrit. L'approche préconisée est l'approche par séquences didactiques. Ce cours s'adresse à l'ensemble des élèves de 10^e année et s'étend sur toute l'année.

Français 10331 et 10332

Le cours de 11^e année, comme tous les autres cours de français du secondaire, est structuré autour de cinq intentions de communication: raconter et manifester sa

compréhension et son appréciation; convaincre; rendre compte; guider; comprendre et transmettre une information nouvelle. À travers une multitude d'objets à l'étude en compréhension et en production (nouvelle littéraire, dialogue oral, poésie et chanson, roman, pièce de théâtre, texte d'opinion, chronique culturelle, note critique de lecture, résumé, reportage, article de revue), les élèves développent leurs capacités en lien avec ces cinq intentions et progressent dans l'apprentissage de la langue littéraire et de la langue courante, à l'oral et à l'écrit. L'approche préconisée est l'approche par séquences didactiques. Ce cours s'adresse à l'ensemble des élèves de 11^e année et s'étend sur toute l'année.

Français 10411 et 10412

(Élèves qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires avant septembre 2009)
Dernier cours obligatoire de français, le cours de 12^e année propose des activités diversifiées grâce auxquelles l'élève exerce ses habiletés à lire et à écrire des textes littéraires et des textes courants ainsi qu'à s'exprimer oralement dans diverses situations. L'élève aborde l'analyse du roman, de la poésie et de la chanson ainsi que la rédaction du texte d'opinion. Il apprend également à faire des exposés oraux à caractère argumentatif dans le cadre de débats. En ce qui concerne le lexique, la syntaxe et l'orthographe, on s'attend à ce que l'élève ait acquis les connaissances nécessaires pour pouvoir poursuivre ses études ou continuer son apprentissage sur le marché du travail.

Français 10411 et 10412

(Élèves qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires à compter de juin 2010)
Le cours de 12^e année, comme tous les autres cours de français du secondaire, est structuré autour de cinq intentions de communication: raconter et manifester sa compréhension et son appréciation; convaincre; rendre compte; guider; comprendre et transmettre une information nouvelle. À travers une multitude d'objets à l'étude en compréhension et en production (roman, poésie et chanson, éditorial, débat, critique, essai et synthèse informative), les élèves développent leurs capacités en lien avec ces cinq intentions et progressent dans l'apprentissage de la langue littéraire et de la langue courante, à l'oral et à l'écrit. L'approche préconisée est l'approche par séquences didactiques. Ce cours s'adresse à l'ensemble des élèves de 12^e année et s'étend sur un semestre.

10. Anglais langue seconde

Anglais langue seconde 21111, 21211 et 21311

Les programmes d'anglais langue seconde 21111, 21211 et 21311, destinés aux élèves francophones des 9^e, 10^e et 11^e années, visent l'acquisition et le développement des habiletés langagières de base dans la langue seconde. Les élèves qui suivent ce cours

acquièrent principalement ces habiletés langagières en communication orale et écrite à l'école, car ils ont très peu de contact avec la langue anglaise à l'extérieur de l'école.

Anglais langue seconde 22111, 22211 et 22311

Les programmes d'anglais langue seconde 22111, 22211 et 22311, destinés aux élèves francophones des 9^e, 10^e et 11^e années, visent le développement et le perfectionnement des habiletés langagières avec accent sur la communication écrite. Les élèves qui suivent ce programme possèdent déjà de bonnes compétences linguistiques orales et peuvent s'exprimer facilement dans la langue cible à l'intérieur et à l'extérieur des cours d'anglais.

Espagnol

Espagnol 23411

Ce cours a pour but d'initier l'élève aux fondements de la langue espagnole. Il prend en compte la nature interactive et communicative d'une langue, et c'est pourquoi il est basé sur des séances régulières de communication authentique – où l'élève interagit (avec ou sans l'enseignant) et participe à des activités de production et de compréhension orales –, de même que sur des activités interactives autonomes, axées sur la communication, qui requièrent la participation de l'élève dans l'acquisition de la langue. Les thèmes abordés – l'identification personnelle, les amis, la famille, la maison, la communauté, les magasins, les vêtements, l'alimentation, les passe-temps, les vacances, les activités culturelles de l'Amérique hispanique – sont repartis en modules qui aideront l'élève à construire, par étapes, ses habiletés langagières orales, écrites et visuelles.

Espagnol 23421

Ce cours est la suite du premier cours d'espagnol I, 23411. L'élève est amené à approfondir et à élargir ses connaissances des fondements de la langue espagnole. Des activités interactives axées sur la communication écrite et orale sont proposées de façon à ce que l'élève joue un rôle actif dans l'acquisition et le développement d'un répertoire personnalisé. Les thèmes abordés – sports et loisirs, voyages, santé, technologie de l'information et de la communication, médias, désastres naturels, environnement sur la planète, société, consommation, activités culturelles formelles et informelles de l'Amérique hispanique et de l'Espagne – sont repartis en modules qui aideront l'élève à construire, par étapes, ses habiletés langagières orales, écrites et visuelles.

11. Français langue seconde

Les élèves du secteur francophone ne suivent pas de cours de français langue seconde.

11. Français (immersion)

Les élèves du secteur francophone ne suivent pas de cours d'immersion en français.

12. Mathématiques

Mathématiques 30131

Ce cours annuel de mathématiques jette un pont entre les apprentissages faits à l'école primaire et ceux à faire tout au long du secondaire. Dans ce cours, l'élève a l'occasion d'explorer les concepts suivants: les nombres réels et les interrelations, la modélisation de situations à l'aide de relations (majoritairement linéaires), l'aire et le volume de figures et de solides, les propriétés de polygones, les démonstrations géométriques, ainsi que la démarche statistique. Comme tout cours de mathématiques enseigné au Nouveau-Brunswick, l'approche didactique préconisée passe par la résolution de problèmes tout en créant des liens avec des situations de la vie courante et en communiquant un raisonnement qui est basé sur une démarche cohérente et appropriée.

Mathématiques 30231 et 30232

Ce cours annuel est une suite logique du cours de mathématiques 30131. Il aborde les thèmes suivants: les formes de représentation de sous-ensembles des réels, les radicaux et les valeurs absolues dans un contexte numérique, les lois des exposants et des radicaux, les relations et les fonctions affines, les relations entre les points d'un plan cartésien (ex.: la pente), les opérations sur les polynômes, la factorisation, les suites numériques, la trigonométrie, les figures semblables, ainsi que les probabilités et les valeurs probables. Comme tout cours de mathématiques enseigné au Nouveau-Brunswick, l'approche didactique préconisée passe par la résolution de problèmes tout en créant des liens avec des situations de la vie courante et en communiquant un raisonnement qui est basé sur une démarche cohérente et appropriée.

Mathématiques 30311 et 30312

Ce cours semestriel est une suite logique du cours de mathématiques 30231 ou 30232. Il explore les thèmes suivants: les mathématiques financières, les systèmes d'équations linéaires dans un contexte de programmation linéaire, les fonctions quadratiques ainsi que la modélisation et la résolution de situations variées impliquant la trigonométrie. Comme tout cours de mathématiques enseigné au Nouveau-Brunswick, l'approche didactique préconisée passe par la résolution de problèmes, tout en créant des liens avec des situations de la vie courante et en communiquant un raisonnement qui est basé sur une démarche cohérente et appropriée. Ce cours est nécessaire à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

13. Sciences

Sciences 50111

Ce cours, obligatoire en 9^e année, est axé sur le développement d'une culture scientifique qui se définit selon les trois axes suivants: la nature des sciences, la connaissance en sciences et les enjeux STSE (sciences, technologie, société et environnement). Les résultats d'apprentissage spécifiques et les thèmes choisis – la reproduction, les atomes et les éléments, l'électricité, l'exploration spatiale – sont inspirés de ceux du Cadre commun de résultats d'apprentissage en sciences de la nature [Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)].

Sciences 50211 et 50212

Ce programme obligatoire s'adresse à tous les élèves de 10^e année. Ce cours est axé sur le développement d'une culture scientifique qui se définit selon les trois axes suivants: la nature des sciences, la connaissance en sciences et les enjeux STSE (sciences, technologie, société et environnement). Les résultats d'apprentissage spécifiques et les thèmes choisis – durabilité des écosystèmes, processus chimiques, mouvement et dynamique des conditions météorologiques – sont inspirés de ceux du Cadre commun de résultats d'apprentissage en sciences de la nature [Conseil des ministres de l'Éducation, (Canada)].

Sciences 50312

Ce cours modifié s'adresse aux élèves de 11^e année dont le parcours scientifique nécessite une structure adaptée à leur situation. Il est axé sur la vie pratique liée au marché du travail et s'inspire de la réalité des jeunes. Les thèmes à l'étude sont: sécurité et produits chimiques, circuits électriques, microorganismes, système immunitaire et santé, impact des êtres humains sur l'environnement. Ce cours permet à l'élève de lier l'apprentissage des sciences physiques, biologiques et environnementales à des applications pratiques de la vie courante.

14. Sciences humaines

Géographie du Canada 41111

Le cours de géographie de 9^e année amène l'élève à raisonner de manière géographique et à développer des habiletés propres à cette discipline. L'étude de la géographie se fait à partir de trois résultats d'apprentissage généraux, soit lire l'organisation d'un territoire, interpréter un enjeu territorial et construire sa conscience planétaire. Le développement de ces résultats d'apprentissage s'effectue par l'étude de différents territoires types (agricole, maritime, urbain, forestier et minier) dans le contexte canadien.

Histoire du monde 42211 et 42212

Le cours d'histoire du monde, comme tous les autres cours d'histoire du secondaire, vise à amener l'élève à utiliser la démarche intellectuelle proposée par la discipline, à développer sa perspective historique et à construire ses compétences de citoyen responsable. Les cours d'histoire de 10^e et de 11^e années portent sur la même trame chronologique – de la période du XVII^e siècle jusqu'à nos jours –, mais traitent chacun d'un laboratoire d'études particulier: le monde en 10^e année et le Canada en 11^e année. Ils ont été conçus de manière à refléter la connexité des deux laboratoires d'études, d'où le partage des mêmes composantes pédagogiques. Les thèmes suivants sont abordés dans le cours d'histoire du monde: l'expansion européenne, l'ère des révolutions, l'âge industriel, les guerres, la démocratie et le totalitarisme ainsi que le monde du XXI^e siècle.

Histoire du Canada 42311 et 42312

Le cours d'histoire du Canada, comme tous les autres cours d'histoire du secondaire, vise à amener l'élève à utiliser la démarche intellectuelle proposée par la discipline, à développer sa perspective historique et à construire ses compétences de citoyen responsable. Les cours de 10^e et de 11^e années portent sur la même trame chronologique – de la période du XVII^e siècle jusqu'à nos jours –, mais traitent chacun d'un laboratoire d'études particulier: le monde en 10^e année et le Canada en 11^e année. Ils ont été conçus de manière à refléter la connexité des deux laboratoires d'études, d'où le partage des mêmes composantes pédagogiques. Les thèmes suivants sont abordés dans le cours d'histoire du Canada: l'Europe en Amérique, la création de l'Amérique du Nord britannique, la naissance du Canada, les guerres mondiales et la crise économique, ainsi que le Canada du XXI^e siècle.

Autres

15. Cours préalables

Un préalable est un cours dont les éléments doivent nécessairement avoir été acquis pour permettre d'aborder les éléments d'un autre cours (adaptation de la définition de Legendre, 2005).

Il est entendu que l'élève devra avoir obtenu le ou les crédits du cours préalable pour s'inscrire au cours suivant.

COURS PRÉALABLES

COURS	PRÉALABLE
Mathématiques 30311	Mathématiques 30231*
Mathématiques 30312	Mathématiques 30231 ou 30232
Mathématiques 30321	Mathématiques 30311
Mathématiques 30411	Mathématiques 30321
Mathématiques 30421	Mathématiques 30411
Statistiques 31411	Mathématiques 30311
Physique 51311	Sciences de la nature 50211*
Physique 51312	Sciences de la nature 50211 ou 50212
Chimie 52311	Sciences de la nature 50211*
Chimie 52312	Sciences de la nature 50211 ou 50212
Biologie 53411	Sciences de la nature 50211*
Biologie 53412	Sciences de la nature 50211 ou 50212
Physique 51411	Physique 51311
Chimie 52411	Chimie 52311
Biologie 53421	Biologie 53411
Physique 51421	Physique 51411
Anglais 21411	Anglais 21311
Anglais 22411	Anglais 22311
Espagnol 23421	Espagnol 23411
Éducation physique 71411	Éducation physique 71211
Leadership 71421	Éducation physique 71211
Sciences de l'activité physique 72411	Éducation physique 71211

Note – En permettant à un élève qui a réussi un cours de niveau modifié d'accéder au cours suivant de niveau régulier, les écoles s'engagent à mettre en place le soutien nécessaire et les conditions qui favorise la réussite de cet élève.

- * Le cours modifié correspondant à ce cours régulier peut être considéré comme préalable. Puisque les cours de niveau modifié développés dans le cadre de l'école secondaire renouvelée reflètent un contenu notionnel très similaire à celui du niveau régulier un élève avec l'accompagnement nécessaire pourrait réussir le cours suivant du niveau régulier.

SÉQUENCE NATURELLE DES AUTRES COURS AU SECONDAIRE

Une séquence naturelle est une progression au sein des programmes d'études selon laquelle les résultats d'apprentissage sont agencés en tenant compte de la complexité des contenus et des acquis des élèves.

COURS AU SECONDAIRE	SÉQUENCES	
SCIENCES HUMAINES : Histoire du monde 42211\42212	→ Histoire du Canada 42311\42312	→ Histoire de l'Acadie 42411
FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE : Formation personnelle et sociale 72411	→ Développement vie-travail 73411	
SCIENCES : Sciences de la nature 50211\50212	→ Sciences de la nature 50312	
SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT : Chimie 52311\52312 ou Biologie 53411\53412	→ Sciences de l'environnement 54411	
PHYSIQUE : Physique 51311\51312	→ Astronomie 55411	
FRANÇAIS : Français 10231\10232	→ Français 10331\10332	→ Français 10421\10412
MUSIQUE : Musique 92111	→ Musique 92411	
ARTS VISUELS : Arts visuels 91111	→ Arts visuels et médiatiques 94411	

17. Autres genres de programmes ou de cours

A. Éducation artistique

Arts visuels 91111

Dans le cadre de ce cours de 9^e année, l'élève est amené à créer des œuvres ainsi qu'à apprécier celles d'artistes d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Il a la possibilité d'explorer des œuvres bidimensionnelles et tridimensionnelles créées à partir de différents matériaux. Il participe à la résolution de problèmes, travaille en groupe et seul, acquiert des habiletés et des connaissances spécialisées et établit des liens entre l'art et la société.

Musique 92111

Ce cours de 9^e année met l'accent sur la culture musicale et l'application pratique des connaissances de divers paramètres musicaux (rythme, harmonie, mélodie, etc.). L'élève examine le rapport qui existe entre la musique et d'autres formes d'art ainsi que la place de la musique dans l'histoire et la culture, et il a l'occasion d'apprécier la musique, d'en jouer et d'en créer.

B. Éducation physique

Éducation physique 71111

Par l'entremise d'une variété d'activités physiques et sportives, l'élève de 9^e année développe des habiletés motrices et physiques qui l'aideront à adopter une vie active et à devenir plus conscient des bienfaits de l'activité et du conditionnement physique. De plus, l'élève apprend à évaluer son conditionnement physique initial, à se fixer des objectifs et à planifier un programme d'amélioration.

Éducation physique 71211

Dans cette suite du cours 71111, l'élève de 10^e année analyse et ajuste l'efficacité de ses mouvements, de même que les stratégies individuelles et collectives, grâce à une variété d'activités physiques ou sportives. De plus, il apprend à évaluer son conditionnement physique initial, à se fixer des objectifs, à planifier et à suivre un programme d'amélioration tout au long du cours. Ce cours vise à améliorer la santé de l'élève en le rendant autonome et responsable dans sa façon d'intégrer la pratique de l'activité physique à ses habitudes de vie.

C. Formation personnelle et sociale

Formation personnelle et sociale 74111

Le cours de formation personnelle et sociale s'adresse aux élèves de 9^e année et a pour but de former des citoyens responsables, bien informés, qui savent réfléchir, se questionner et contribuer à une société en évolution, productive et démocratique. L'élève apprend à établir des relations interpersonnelles harmonieuses, à gérer des conflits et à prendre de saines décisions, de même qu'à adopter des comportements qui contribuent à son mieux-être et à celui d'autrui. Il cerne de mieux en mieux ses champs d'intérêt, ses forces et ses aspirations, et il apprend à se fixer des objectifs personnels et professionnels en vue de préparer son projet de vie/travail.

Formation personnelle et sociale 74211

Le cours de formation personnelle et sociale s'adresse aux élèves de 10^e année et a pour but de former des citoyens responsables, bien informés, qui savent réfléchir, se questionner et contribuer à une société en évolution, productive et démocratique. Il poursuit le développement des apprentissages réalisés en 9^e année, mais il cible plus concrètement la préparation vie/travail.

D. Technologie

Technologie 60211

Ce cours obligatoire s'adresse aux élèves de 10^e année. Il donne à l'élève l'occasion d'explorer une multitude d'activités technologiques propres aux différents champs d'activité humaine. Dans un contexte de créativité, d'esprit critique et de résolution de problèmes, le rôle de ce cours est d'amener l'élève à s'approprier une culture technologique. L'élève est placé dans des situations d'apprentissage qui lui permettent de mieux comprendre la nature de la technologie, de prendre des décisions quant à des questions technologiques et de comprendre le fonctionnement, le potentiel, les conséquences et les limites de la technologie dans une perspective globale.

E. Options

Cours au choix relatifs à l'admission aux établissements postsecondaires.

Anglais langue seconde 21411 et 22411

Les cours d'anglais langue seconde 21411 et 22411 sont des cours au choix destinés aux élèves de 12^e année. Ces cours sont offerts à deux niveaux: le 21411 est conçu pour l'élève en processus d'acquisition de la langue, et le 22411 vise le développement et le perfectionnement des habiletés langagières en mettant l'accent

sur la communication écrite et la préparation aux études postsecondaires. Les cours 21411 ou 22411 font suite aux cours réguliers 21311 et 22311.

Physique 51311 et 51312

Ces cours de physique au choix s'adressent à tous les élèves de 11^e année. Cours d'introduction, ils se veulent une initiation à l'étude du mouvement et de l'énergie et visent à placer l'élève dans un contexte de recherche qui met en pratique les habiletés, les stratégies et le processus caractéristiques au questionnement scientifique. Ils sont constitués de quatre modules obligatoires qui traitent des thèmes suivants: la cinématique, la dynamique, l'énergie et les ondes. Ils permettent à l'élève de suivre, s'il le désire, d'autres cours de physique subséquents.

Physique 51411

Ce cours au choix se spécialise dans l'étude du mouvement et de l'énergie et vise au développement des apprentissages en cinématique, en dynamique, en électrostatique et en électricité et magnétisme pour ainsi élargir les connaissances et habiletés. Ce cours permet à l'élève de lier l'apprentissage des sciences physiques à des applications pratiques de la vie courante.

Physique 51421

Ce cours au choix est de niveau avancé, c'est-à-dire qu'il prépare aux études postsecondaires, et vise au développement des apprentissages en cinématique, en dynamique et en optique. De plus, il donne à l'élève le choix de plusieurs thèmes: entre autres la mécanique des fluides, la relativité restreinte et l'astrophysique. L'élève peut ainsi élargir ses connaissances et habiletés par l'entremise de l'étude des phénomènes physiques et lier l'apprentissage des sciences physiques à des applications pratiques de la vie courante.

Chimie 52311 et 52312

Les cours de chimie 52311 et 52312 sont des cours au choix offerts à partir de la 11^e année. Cours d'introduction, ils se veulent une initiation à l'étude de la composition et des transformations de la matière et il vise à placer l'élève dans un contexte de recherche qui met en pratique les habiletés, les stratégies et le processus caractéristiques au questionnement scientifique. Ils sont constitués de quatre modules obligatoires qui traitent des thèmes suivants : matière et liaisons, quantités chimiques, solutions et gaz. Ces cours permettent à l'élève qui le désire de suivre ensuite le deuxième cours de chimie.

Chimie 52411

Ce cours au choix se spécialise dans l'étude de la composition de la matière et de ses transformations. Il vise au développement des apprentissages concernant la structure atomique des éléments chimiques et leurs propriétés, les liens entre les réactions

chimiques et l'énergie, l'équilibre chimique ainsi qu'un des deux thèmes suivants: l'électrochimie ou la chimie organique. Ce cours permet à l'élève de lier l'apprentissage de la chimie à des applications pratiques de la vie courante.

Biologie 53411 et 53412

Ces cours au choix sont offerts à partir de la 11^e année. Initiation à l'étude de la vie et des organismes vivants, ils visent au développement des apprentissages dans les domaines suivants: organisation du monde vivant, bases physicochimiques de la vie, cytologie, génétique, et évolution, anatomie et physiologie végétales. L'élève élargit ses connaissances et ses habiletés par l'entremise de l'étude des phénomènes biologiques, et lie son apprentissage des sciences de la vie à des applications pratiques de la vie courante.

Biologie 53421

Ce cours au choix poursuit l'étude de la vie et des organismes vivants et vise au développement des apprentissages dans les domaines suivants: évolution, processus cellulaires, anatomie et physiologie humaines, physiologie du mouvement, et neurobiologie et comportement. L'élève élargit ses connaissances et ses habiletés par l'entremise de l'étude des phénomènes biologiques et lie son apprentissage des sciences de la vie à des applications pratiques de la vie courante.

Sciences de l'environnement 54411

Ce cours au choix offert à partir de la 11^e année traite des grands enjeux environnementaux par l'étude exhaustive des principales composantes de la biosphère, ce qui favorise une prise de décisions éclairée et la capacité de résoudre des problèmes environnementaux. Les thèmes à l'étude sont: écosphère et équilibre, sol et végétation, eau et écosystèmes aquatiques, air et pollution atmosphérique, énergie.

Astronomie 55411

Ce cours au choix est offert à partir de la 11^e année. Introduction à l'astronomie, il familiarise l'élève avec le système solaire, les étoiles et les galaxies, et l'initie à la cosmologie. L'astronomie étant une science d'observation, la modélisation des phénomènes astronomiques est priorisée.

Éducation physique 71411

Ce cours au choix met l'accent sur l'application et l'intégration du pouvoir d'action des élèves et de leur relation avec l'environnement social. Par diverses activités physiques, l'élève poursuit le développement de ses habiletés motrices et de sa capacité à prendre des décisions et à résoudre des problèmes. Il est appelé à élaborer ses propres tâches évaluatives et à faire preuve de leadership au cours de certaines

situations d'apprentissage. De plus, les élèves doivent planifier et maintenir leur programme d'amélioration personnelle tout au long du cours.

Leadership 71421

Ce cours au choix de 12^e année offre à l'élève des occasions de développer et de mettre en valeur ses qualités de leader grâce à des situations d'apprentissage qui relèveront des domaines du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Dans ce cours, l'élève explore le concept de leadership et analyse divers styles, ce qui l'aide à établir son profil personnel. Il est appelé à planifier, à organiser et à animer une variété d'activités. Il s'engage également à un minimum de 20 heures de bénévolat en plus de ses obligations familiales, ce qui lui permet de reconnaître l'importance du bénévolat et de se responsabiliser. Ce cours permet en outre à l'élève d'exprimer l'importance de la vie active et d'en faire la promotion.

Sciences de l'activité physique 72411

Ce cours au choix met l'accent sur l'étude du mouvement et du développement de la motricité. Par un ensemble de leçons théoriques et d'expériences pratiques, l'élève met à profit ses connaissances antérieures pour faire certaines recherches de base et mettre sur pied un programme d'amélioration de sa condition physique. Il étudie l'anatomie et la physiologie ainsi que les principes biomécaniques liés au mouvement et le développement des habiletés physiques et motrices. Il est également amené à prendre conscience des relations de la société et de la culture avec le sport et l'activité physique.

Institutions politiques, économiques et juridiques 43411

Ce cours au choix centre son étude sur la compréhension de l'évolution et de la dynamique des institutions politiques, économiques et juridiques dans leur contexte respectif. Il initie l'élève aux concepts fondamentaux et aux méthodes de travail propres à trois disciplines dans l'étude de la société canadienne: la science politique, l'économie et le droit. Le cours repose sur la pédagogie active qu'est la démarche inductive. La participation de l'élève, essentielle, lui permet d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés intellectuelles et techniques et des attitudes propres à ces trois aspects de la vie en société.

Entrepreneuriat 83411

Ce cours au choix a pour but de favoriser l'éclosion de l'esprit d'entreprise, c'est-à-dire de développer les connaissances, de même que les habiletés et les attitudes entrepreneuriales. Il met l'accent sur la stimulation du développement de personnes entreprenantes, autonomes et capables de contribuer de manière constructive à leur communauté. Dans ce cours, l'élève se fait artisan d'un projet entrepreneurial innovateur. Ce projet, qui est aussi un défi, répond à un besoin de la société et comporte des risques calculés. Le cours favorise la pédagogie expérientielle,

l'approche réflexive et l'apprentissage coopératif. Dix modules composent le cours, soit: nature de l'entrepreneuriat, profil d'une entrepreneure ou d'un entrepreneur, évaluation du potentiel entrepreneurial, choix d'une idée entrepreneuriale, planification et organisation d'un projet entrepreneurial, marketing, exploitation, ressources humaines, finance et perspectives d'avenir.

Géographie 41411

Ce cours au choix de 12^e année, tout comme le cours de géographie de 9^e année, amène l'élève à interpréter des enjeux territoriaux et à construire sa conscience planétaire. Il a pour visée le développement de l'aptitude de l'élève à utiliser les notions des cours de géographie et les savoirs fondamentaux pour augmenter sa compréhension du monde contemporain. Le thème principal est abordé à partir de quatre sous-thèmes formant quatre modules distincts: démographie, culture, politique et économie. Tout au long de sa formation, l'élève apprend à observer, à analyser et à interpréter le plus objectivement possible la diversité des peuples et des cultures du monde contemporain, leurs spécificités, leurs dynamiques de relation et leurs actions géographiques.

Histoire de l'Acadie 42411

Ce cours au choix permet à l'élève de comprendre ses origines, donc de mieux se connaître. Y est étudié le développement économique des régions acadiennes au XX^e siècle – tout particulièrement celles du Nouveau-Brunswick où sont installées plusieurs institutions importantes qui ont contribué à leur croissance en tant que collectivité – sur le plan de la pêche, de l'industrie forestière, des pâtes et papiers, de l'agriculture, des mines, des centres de commerce, des centres de service et autres. L'enseignement de l'histoire acadienne «au pluriel», c'est-à-dire inclusive de tous les Acadiens et Acadiennes (dont ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard) et de toutes les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick, est privilégié.

Droit 86411

Ce cours au choix cadre avec les orientations des programmes des sciences humaines; il participe à la formation intellectuelle et sociale de l'élève. Le droit fournit à ce dernier un contexte idéal à l'apprentissage de son rôle de citoyen en développant sa pensée critique et sa conscience citoyenne. L'élève étudie les relations entre les individus en tant que membres d'un groupe social ainsi que les relations des citoyens avec leurs institutions juridiques (celles du Nouveau-Brunswick, du Canada et du droit international) et leur territoire. L'élève est parallèlement amené à apprécier les règles qui régissent d'autres sociétés ailleurs dans le monde.

Entreprise à vocation touristique 85411

Ce cours de tourisme au choix est offert à tous les élèves de 12^e année. Il vise le développement des connaissances, des compétences et des attitudes dont l'élève a

besoin pour explorer l'éventail complet des professions du tourisme, des carrières qui s'y rapportent et des normes en vigueur dans l'industrie. L'élève a la chance de renforcer son esprit critique et ses compétences en communication, en résolution de problèmes, en organisation et gestion de l'information et en travail autonome tout autant que collaboratif. Il a aussi l'occasion d'utiliser la technologie afin de compléter ses travaux. Le cours se concentre sur l'apprentissage du fonctionnement de l'industrie, sur les compétences en planification de carrière et celles relatives à l'employabilité, sur la connaissance approfondie des huit secteurs du tourisme et sur la planification et le développement du tourisme.

Comptabilité 84411

Ce cours au choix permet à l'élève de se familiariser avec la terminologie comptable et d'apprendre à préparer des états financiers simples à l'aide d'outils technologiques. L'apprentissage de la comptabilité à l'aide d'un logiciel spécialisé favorise une meilleure gestion de son temps, tandis que l'utilisation d'un chiffrier électronique lui permet d'élaborer des scénarios financiers et de les modifier facilement et rapidement. L'élève apprend également les rudiments de la fiscalité, de même que ceux des lois du travail au Canada en matière, premièrement, de droits des travailleurs au plan salarial et, deuxièmement, de responsabilités de l'employeur vis-à-vis des travailleurs.

Économie 44411

Le cours d'économie au choix examine les principes et les concepts fondamentaux de l'économie. Utilisant des exemples s'appliquant tant à l'échelle nationale qu'au plan international, il a pour objectif global l'acquisition par l'élève des connaissances et des compétences nécessaires à sa compréhension des concepts et des enjeux économiques, de même que des outils utilisés par l'économiste. C'est pourquoi l'accent est mis sur l'élaboration et l'application de mécanismes de recherche en économie. Le cours vise aussi à préparer l'élève à prendre des décisions éclairées et à être un citoyen responsable, et il offre la possibilité d'étudier l'économie selon diverses méthodes.

Mathématiques 30321

Ce cours semestriel, suite logique du cours de mathématiques 30311, aborde les thèmes suivants: les nombres complexes, les matrices, la résolution d'équations et d'inéquations quadratiques, le cercle dans le plan cartésien, les séries et leurs applications, les démonstrations de propositions géométriques impliquant des triangles, les diverses relations métriques dans le cercle. Comme tout cours de mathématiques enseigné au Nouveau-Brunswick, l'approche didactique préconisée passe par la résolution de problèmes tout en créant des liens avec des situations de la vie courante et en communiquant un raisonnement qui est basé sur une démarche cohérente et appropriée.

Mathématiques 30411

Ce cours semestriel, suite logique du cours de mathématiques 30321, aborde l'analyse de fonctions particulières: cubique, rationnelle, racine carrée, valeur absolue, exponentielle, logarithmique et trigonométrie. Comme tout cours de mathématiques enseigné au Nouveau-Brunswick, l'approche didactique préconisée passe par la résolution de problèmes, tout en créant des liens avec des situations de la vie courante et en communiquant un raisonnement qui est basé sur une démarche cohérente et appropriée.

Mathématiques 30421

Ce cours semestriel, suite logique du cours de mathématiques 30411, aborde les thèmes suivants: l'analyse combinatoire et la distribution binomiale, l'analyse des fonctions partie entière et demi-cercle, les opérations sur les fonctions, la limite d'une fonction, la modélisation à l'aide de la dérivée et les caractéristiques qui y sont associées, ainsi que l'application des dérivées liées à des problèmes d'optimisation. Comme tout cours de mathématiques enseigné au Nouveau-Brunswick, l'approche didactique préconisée passe par la résolution de problèmes tout en créant des liens avec des situations de la vie courante et en communiquant un raisonnement qui est basé sur une démarche cohérente et appropriée.

Statistique 31411

Ce cours semestriel est offert aux élèves désirant approfondir leurs connaissances des statistiques et de leur influence sur les décisions prises au regard de divers enjeux de la vie courante. Il se veut une introduction aux aspects principaux touchant les statistiques, dont les populations et les variables statistiques, les méthodes d'enquête et d'échantillonnage, les contraintes et les sources de biais, les divers modes de représentation de données, les sommaires numériques, les échelles standardisées, les associations et la causalité, la régression et les prédictions associées aux applications de la régression. Comme tout cours de mathématiques enseigné au Nouveau-Brunswick, l'approche didactique préconisée passe par la résolution de problèmes tout en créant des liens avec des situations de la vie courante et en communiquant un raisonnement qui est basé sur une démarche cohérente et appropriée.

Arts visuels 91411

Ce cours au choix de niveau avancé met l'accent sur le processus de création et la démarche d'appréciation de l'élève. Ce dernier est amené à développer son propre style par l'expérimentation des pratiques et techniques courantes de l'art contemporain, par l'appropriation et l'approfondissement d'une thématique ainsi que par la découverte d'artistes et d'œuvres d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Il participe à la résolution de problèmes, travaille en groupe et seul, acquiert des habiletés et des connaissances spécialisées et établit des liens entre l'art et la société.

Arts visuels et médiatiques 94411

Ce cours au choix repose sur deux grands thèmes: la création et l'appréciation d'œuvres artistiques. L'élève est amené à utiliser les différentes technologies pour créer des œuvres individuelles et collectives. Il découvre l'art et les artistes acadiens et francophones pour ensuite s'ouvrir sur l'art du monde, et à partir de là applique une démarche d'appréciation esthétique afin de développer son sens analytique et de devenir un consommateur plus informé.

Musique 92411

Ce cours au choix de niveau avancé permet à l'élève d'approfondir ses connaissances musicales. Il met l'accent sur la culture musicale et l'application pratique des connaissances de différents paramètres musicaux (rythme, harmonie, mélodie, etc.). L'élève examine le rapport qui existe entre la musique et d'autres formes d'art ainsi que la place de la musique dans l'histoire et la culture, et il a l'occasion d'apprécier la musique, d'en jouer et d'en créer.

Initiation à l'art dramatique 93411

Ce cours au choix est une initiation à l'art dramatique. L'élève est amené à créer et à interpréter des séquences dramatiques ainsi qu'à apprécier des œuvres théâtrales d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Il développe sa créativité, sa capacité de compréhension et d'analyse, sa capacité d'expression, sa confiance devant le grand public ainsi que son esprit critique et, grâce au travail d'équipe, son sens de la responsabilité.

18. Évaluation des études faites à l'étranger

Les élèves qui souhaitent fréquenter une école secondaire au Nouveau-Brunswick doivent présenter leurs attestations d'études à l'école d'accueil. Ces attestations sont normalement évaluées par l'école, parfois avec l'aide du ministère de l'Éducation.

19. Personne-ressource

Madame Patricia Bonneau

Agente pédagogique provinciale en orientation et

Direction des services pédagogiques

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Téléphone: (506) 453-2750

Télécopieur: (506) 457-7835

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves

10^e édition, 2008–2009

Terre-Neuve-et-Labrador

Table des matières

1^{re} partie – Sommaire

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge de cours
6. Structure du programme d'études
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes
11. Évaluation des études faites à l'extérieur de la province ou du territoire, ou à l'étranger

2^e partie – Contenu des cours

12. Anglais langue première
13. Français langue première
14. Anglais langue seconde/complémentaire
15. Français langue seconde/complémentaire
16. Français (immersion)
17. Mathématiques
18. Sciences de la nature
19. Sciences humaines
20. Autres cours
21. Personne-ressource

1^{re} partie – Sommaire

1. Introduction

À Terre-Neuve-et-Labrador, le programme de la maternelle à la 12^e année relève du ministère de l'Éducation. Le présent document décrit le programme d'Anglais langue première et le programme de Français langue première. Le programme d'Anglais langue première est décrit dans le document intitulé *Program of Studies* (<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/curriculum/descriptions.html>)

Le programme de Français langue première est décrit dans le document *Français langue première Liste de matériel didactique autorisé et recommandé, Programmation française* (<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/french/languepremiere/didactique/index.html>). Ces deux programmes s'articulent autour de résultats d'apprentissage transdisciplinaires conçus pour amener les élèves à faire les apprentissages essentiels aux fins d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Le système d'éducation de la province comprend quatre districts scolaires anglophones et un conseil scolaire francophone provincial.

2. Structure du système scolaire

L'année scolaire débute le mardi suivant la fête du Travail et se termine le vendredi de la dernière semaine complète de juin. Elle compte 192 jours, dont au moins 187 sont réservés à l'enseignement. Deux jours sont consacrés à l'administration et trois sont prévus pour le perfectionnement professionnel ou les journées pédagogiques. Il revient aux districts scolaires de fixer les dates auxquelles auront lieu ces journées, en même temps qu'ils déterminent le calendrier de l'année scolaire en conformité avec les dates préétablies de début et de fin d'année.

Le programme du secondaire touche les trois dernières années d'études d'un système d'éducation de 13 années. Ces trois dernières années sont appelées niveaux I, II et III. Le programme y est structuré en fonction de cours à crédit. Les élèves accumulent des crédits pendant trois ans ou plus en vue d'obtenir, ultimement, leur diplôme d'études secondaires.

3. Explication des termes utilisés

Maternelle – Les enfants amorcent leur formation scolaire à la maternelle, offerte dans toutes les écoles primaires de Terre-Neuve-et-Labrador.

Primaire – De la 1^{re} à la 3^e année.

Élémentaire – De la 4^e à la 6^e année.

Intermédiaire – De la 7^e à la 9^e année.

Secondaire – Après la 9^e année, d'une durée de trois ans (niveaux I, II et III).

Crédit – Unité de valeur décernée aux élèves qui obtiennent la note de passage à un cours du secondaire.

Remarques :

- La **note de passage** est de 50 p. 100.
- Le **nombre de crédits** accordés varie :
 - un crédit équivaut à au moins 55 heures de cours;
 - deux crédits équivalent à au moins 110 heures de cours.

Cours prescrit – Cours élaboré par le ministère de l'Éducation pour être offert dans le système scolaire.

Cours pilote – Cours élaboré par le ministère de l'Éducation et mis à l'essai dans quelques écoles seulement afin d'être évalué avant de devenir éventuellement un cours prescrit.

Cours local – Cours mis au point par l'école ou le district et dont le contenu est axé sur une région précise de la province ou dont le caractère unique est jugé important pour les élèves de la région. Les cours locaux doivent satisfaire aux critères établis par le ministère et être approuvés par lui.

Cheminements menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires – Les cheminements, au nombre de cinq, permettent d'offrir des adaptations qui satisfont les besoins individuels des élèves et favorisent ainsi leur réussite. Lorsque le programme d'études provincial ne parvient pas à répondre aux besoins d'un élève, un Plan de services individualisés (PSI) est établi pour venir en aide à ce dernier. Les cheminements fournissent aux écoles un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre du volet éducatif du PSI.

- Le **Cheminement 1** renvoie au programme d'études provincial relatif à une matière ou à un cours donnés. La majorité des élèves suivent le cheminement 1 dans la plupart des matières.
- Le **Cheminement 2** renvoie au programme d'études provincial, mais l'élève a besoin d'accommodements ou de soutien (par exemple une adaptation des méthodes pédagogiques, du matériel, du milieu où sont donnés les cours, des évaluations et des périodes de temps allouées) afin d'atteindre les résultats d'apprentissage dans chaque cours ou matière.
- Le **Cheminement 3** renvoie au programme d'études provincial modifié. L'objectif général demeure le même, mais :
 - certains résultats d'apprentissage sont modifiés; ou
 - certains résultats d'apprentissage sont supprimés; ou
 - certains résultats d'apprentissage sont ajoutés.

- Le **Cheminement 4** renvoie à une matière ou à un cours : fondé sur le programme d'études prescrit, mais auquel on a apporté des modifications de sorte qu'il ne ressemble plus à la matière ou au cours prescrit; ou lié à un domaine où il y a des besoins et qu'aucun cours permettant d'y satisfaire n'est prescrit (par exemple les compétences organisationnelles).
- Le **Cheminement 5** renvoie à un programme totalement différent du programme d'études provincial. Dans un tel programme, le volet théorique occupe seulement une petite part. L'accent peut être mis sur les compétences à l'œuvre dans la vie quotidienne.

Cours modifié – Cours prescrit à l'échelle provinciale qui a subi des modifications telles celles décrites dans le Cheminement 2.

Cours alternatif – Cours ne faisant pas partie du programme d'études provincial, comme ceux décrits dans le Cheminement 4. Dans le programme d'études du secondaire, un élève peut cumuler jusqu'à 4 crédits pour des cours alternatifs. Ces crédits, comptabilisés dans la somme des crédits requis pour l'obtention du diplôme, ne peuvent cependant remplacer les crédits qui répondent à une exigence spécifique relative à l'obtention dudit diplôme (par exemple, un cours alternatif de mathématiques ne permet pas d'obtenir les 4 crédits en mathématiques exigés pour l'obtention du diplôme).

4. Désignation des cours

À tous les niveaux avant le secondaire, les cours sont désignés par un titre et un numéro correspondant à l'année (par exemple Mathématiques, 7^e année).

Par contre, les cours du secondaire sont désignés par un titre et un numéro de six chiffres.

- Les deux premiers chiffres – Ils désignent le code de la matière (par exemple, 09 désigne Mathématiques).

Code	Matière	Code	Matière
01	Arts	16	Orientation
02	Éducation économique	17	Langues étrangères
05	Études familiales	18	Langues autochtones
06	Français langue seconde	19	Média
07	Santé	21	Français langue première
08	Éducation en technologies	30	Éducation coopérative
09	Mathématiques	50	Éducation générale
10	Musique	64	Sciences
12	Éducation physique	70	Cours alternatifs
13	Enseignement religieux	94	English Language Arts
15	Sciences humaines		

Le 3^e chiffre – Les chiffres 1, 2, 3 ou 4 désignent le niveau du cours, 1, 2 et 3 désignant les cours de niveau secondaire et 4 désignant les cours avancés (généralement des cours faisant partie du programme *Advanced Placement*).

Le 4^e chiffre – Il désigne le nombre de crédits accordés pour la réussite du cours.

Le 5^e chiffre – Il s’agit d’un nombre de 0 à 9 désignant le type de cours.

Voici la désignation des types de cours:

0	Cours prescrit pour tous les élèves de la province (en anglais)
1	Cours pilote approuvé à titre d’essai afin d’être évalué avant de devenir éventuellement un cours prescrit (en anglais)
2	Cours local approuvé dans certains districts scolaires (y compris les cours du programme <i>Advanced Placement AP</i>)
3	Cours prescrit pour les programmes offerts en français (langue première ou immersion)
4	Cours pilote approuvé à titre d’essai pour les programmes offerts en français (langue première ou immersion)
5	Cours local approuvé pour les programmes offerts en français, (langue première ou immersion)
6	Version simplifiée d’un cours prescrit, où la matière est traitée de façon plus superficielle ou dont on a supprimé certains résultats d’apprentissages du programme d’études (Cheminement 3)
7	Cours alternatif développé pour répondre aux besoins de certains élèves (Cheminement 4)
8	Version modifiée d’un cours prescrit, qui pour approfondir le traitement de la matière ou qui compte des résultats d’apprentissage supplémentaires, en particulier un cours préparatoire au programme de baccalauréat international
9	Cours transféré dans le système scolaire secondaire (par exemple cours suivis dans une autre province). Dans un tel cas, le crédit est accordé, mais aucune note n’est donnée.

Le 6^e chiffre – Un chiffre de 0 à 9 distingue les cours d’une matière donnée, offert au même niveau et d’un même type et donnant droit au même nombre de crédits.

5. Répartition du temps et charge de cours

Au niveau intermédiaire et au secondaire, il y a 187 jours de cours par année, chaque jour étant d’une durée de cinq heures.

Répartition du temps recommandée au niveau intermédiaire pour le programme d’Anglais langue première

Matière	Pourcentage du temps d’enseignement
English Language Arts	20 p. 100
Mathématiques	18 p. 100
Sciences	10 p. 100
Sciences humaines	10 p. 100
French	10 p. 100
Enseignement religieux	8 p. 100

Éducation en technologies/Arts industriels, Home economics	8 p. 100
Éducation physique	6 p. 100
Musique et arts	5 p. 100
Santé	5 p. 100

Répartition du temps recommandé au niveau intermédiaire (Programme Français langue première)

Matière	Pourcentage du temps d'enseignement
Français	24p. 100
Mathématiques	18 p. 100
Sciences de la nature	10 p. 100
Sciences humaines	10 p. 100
Anglais	14 p. 100
Enseignement religieux	8 p. 100
Éducation physique	6 p. 100
Musique et arts	5 p. 100
Santé	5 p. 100

Au secondaire, la répartition du temps et la charge de cours dépendent des exigences pour l'obtention du diplôme (voir section 8) et du choix de l'élève. Un crédit est accordé pour un minimum de 55 heures de cours, et deux crédits sont accordés pour un minimum de 110 heures de cours. La charge de cours habituelle est de 14 crédits par année.

6. Structure du programme d'études

Au niveau intermédiaire (de la 7^e à la 9^e année), il n'y qu'un seul programme d'études, qui vise simplement à préparer tous les élèves en vue de leur passage au secondaire, après la 9^e année.

Au secondaire, le programme d'études est structuré sur trois années, et les élèves peuvent suivre des cours généraux, des cours académiques ou des cours avancés dans certaines matières.

English Language Arts

La progression dans les cours de *English Language Arts* se fait généralement comme suit :

	Progression (de gauche à droite)		
General	1202	2202	3202
Academic	1201	2201	3201
Autres cours d'English Language Arts	English1200 (général) Writing 2203 Drama 2206 World Literature 3207		

Mathématiques

Le programme de mathématiques offre le choix entre des cours généraux, des cours préparatoires à l'université et des cours avancés.

Au niveau I, l'élève inscrit au programme général suivra le cours Mathématiques 1206. Par contre, l'élève qui souhaite suivre le programme de mathématiques préparatoire à l'université ou avancé suivra le cours Mathématiques 1204. La séquence habituelle de cours pour chacun des programmes est présentée ci-dessous. L'élève peut toutefois passer d'un programme à l'autre.

La progression dans le programme d'études en mathématiques (dans le programme d'Anglais langue première) se fait généralement comme suit :

	Progression (de gauche à droite)			
General	1206	2206	3206	
Academic	1204	2204	3204	3103
Honours		2205	3205	3207

Remarques :

- Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi Mathematics 3204 pour suivre Mathematics 3103; ces deux cours sont généralement suivis en même temps.
- Les cours Mathematics 3205 et 3207 peuvent être suivis en même temps.

La progression dans le programme d'études en mathématiques (Programme Français langue première) se fait généralement comme suit :

	Progression (de gauche à droite)			
Général	1233	2233	3233	
Académique	1231 1232	2231	3231	3245
Avancé		2232	3232	

Remarque :

- Mathématiques 1233 est un préalable à Mathématiques 2233 et 3233 (c'est-à-dire qu'un élève doit avoir obtenu le crédit pour Mathématiques 1233 avant de suivre Mathématiques 2233 ou 3233).
- Mathématiques 1231 est un préalable à Mathématiques 2231, 2232, 3231 et 3232 (c'est-à-dire qu'un élève doit avoir obtenu le crédit pour Mathématiques 1231 avant de suivre Mathématiques 2231, 2232, 3231 ou 3232).

Autre remarque : La province a adopté la version récente du cadre commun des programmes d'études en mathématiques, de la maternelle à la 9e année, du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC). Le programme sera mis en œuvre selon l'échéancier suivant :

2008–2009	2009–2010	2010–2011	2011–2012	2012–2013
M, 1, 4, 7	2, 5, 8	3, 6, 9, 10	11	12

Tel qu'indiqué, la mise en œuvre du programme d'études en mathématiques du secondaire (de la 10^e à la 12^e année) suivra également cet échéancier; toutefois, ce programme pourrait ne pas être parfaitement conforme au cadre commun du PONC.

Sciences

Le programme de sciences du secondaire offre aux élèves le choix entre des cours généraux et des cours préparatoires à l'université.

Au niveau I, l'élève inscrit au programme général suivra le cours Science 2200. Par contre, l'élève inscrit au programme de sciences préparatoire à l'université suivra le cours Science 1206 au niveau I et, les années suivantes, choisira parmi les cours de biologie, de chimie, de physique et le cours Earth Systems dans le programme d'Anglais langue première.

	Progression (de gauche à droite)	
General	Sciences 2200 Sciences 3200	
Academic	Sciences 1206	Biology 2201/3201 Chemistry 2202/3202 Physic 2204/3204 Earth Systems 3209
Autres cours de sciences de la nature	Environnemental Science 3205	

La progression dans le programme d'études Sciences de la nature dans le programme Français langue première se fait généralement comme suit :

	Progression (de gauche à droite)	
Académique	Sciences intégrées 1236	Biologie 3231 Chimie 2239/3239 Physique 2234/3234
Autre cours de Sciences de la nature	Science de l'environnement 3235	

7. Pratiques d'évaluation et de notation

Au secondaire, les élèves doivent obtenir une note d'au moins 50 p. 100 pour obtenir leurs crédits.

À l'exception des cours de niveau III, pour lesquels un examen provincial est administré (examen public), les crédits sont alloués exclusivement à la lumière des évaluations menées par l'école. Les politiques d'évaluation établies par chaque district scolaire encadrent ces évaluations.

Les cours suivants font l'objet d'un examen provincial administré en juin:

- English3201
- Physic 3204
- Mathematics 3204
- Earth Systems 3209
- Mathematics 3205
- World History 3201/Histoire mondiale 3231*
- Mathématiques 3231
- World Geography3202
- Biology 3201/ Biologie 3231*
- Core French3200
- Chemistry 3202
- Français 3202 (Immersion)

* Ces deux examens sont offerts en français. Ils sont administrés aux élèves des programmes de français, langue première ou immersion

Pour les cours faisant l'objet d'un examen provincial, la note finale de l'élève correspond à la moyenne des notes soumises par l'école et de la note obtenue à l'examen. Les examens publics sont administrés en juin et sont corrigés, une fois l'année scolaire terminée, par un groupe d'enseignantes et d'enseignants en exercice. Les notes finales pour ces cours sont communiquées aux élèves par l'intermédiaire des relevés de notes (délivrés au milieu de juillet).

Bien que les écoles secondaires remettent généralement à leurs élèves un bulletin à la fin de l'année scolaire, il revient au ministère de l'Éducation de délivrer le relevé de notes du secondaire.

8. Exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

Programme d'Anglais langue première

Exigences		Nombre de crédits exigés
Language Arts	English Language Arts	6 crédits
	English – Cours à option	2 crédits
Mathématiques		4 crédits
Sciences		4 crédits
Sciences humaines	Études mondiales	2 crédits
	Études canadiennes	2 crédits
Career Education (Career Development 2201)* Development2201)*		2 crédits
Beaux-arts (Arts plastiques, Musique, Theater Arts)		2 crédits
Éducation physique		2 crédits
Autres crédits requis (Entrepreneuriat, French, Enseignement religieux, Éducation en technologies, Études familiales)**		4 crédits
Toute autre discipline		6 crédits
Total		36 crédits

* Cette exigence inclut un volet de contribution communautaire de 30 heures.

** Les élèves doivent réussir des cours parmi deux de ces disciplines; cependant, ils peuvent utiliser 4 crédits découlant des cours de French pour satisfaire à cette exigence.

Remarque:

- Au moins 20 du total des crédits doivent être obtenus pour des cours de niveau supérieur au niveau I.
- Au moins 9 du total des crédits doivent être obtenus pour des cours de niveau supérieur au niveau II. De plus, au moins 5 de ces crédits doivent avoir été obtenus dans le système scolaire de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Un élève ne peut utiliser plus de 4 crédits découlant de cours locaux (ce qui inclut les cours alternatifs) pour accumuler les 36 crédits nécessaires à l'obtention du diplôme. Les cours faisant partie du programme Advanced Placement (AP) ou du programme d'éducation coopérative ont exclus de ce maximum de 4 crédits.

Programme de français langue première

Exigences		Nombre de crédits exigés
Langues	Français	6 crédits
	Anglais	2 crédits
Mathématiques		4 crédits
Sciences		4 crédits
Sciences humaines	Études mondiales	2 crédits
	Études canadiennes	2 crédits
Carrière et vie* (Carrière et vie 2231)		2 crédits
Beaux-arts (Arts plastiques, Musique)		2 crédits
Éducation physique		2 crédits
Autres crédits exigés (Entrepreneuriat, Enseignement religieux, Éducation en technologie, Études familiales)**		4 crédits
Toute autre discipline		6 crédits
Total		36 crédits

* Cette exigence inclut un volet de contribution communautaire de 30 heures..

**Les quatre crédits requis pour cette catégorie doivent inclure au moins deux matières différentes parmi ces disciplines..

REMARQUES :

- Au moins 20 du total des crédits doivent être obtenus pour des cours de niveau supérieur au niveau I.
- Au moins 9 du total des crédits doivent être obtenus pour des cours de niveau supérieur au niveau II. De plus, au moins 5 de ces crédits doivent avoir été obtenus dans le système scolaire de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Un élève ne peut utiliser plus de 4 crédits découlant de cours locaux (ce qui inclut les cours alternatifs) pour accumuler les 36 crédits nécessaires à l’obtention du diplôme.

Types de diplôme

Diplôme avec mention Honours (Programme d’Anglais langue première)

Pour obtenir cette mention, l’élève doit premièrement satisfaire aux critères d’obtention du diplôme d’études secondaires établis par le ministère de l’Éducation et obtenir 10 crédits des cours suivants avec une moyenne d’au moins 80 p. 100.

Anglais	English 3201
Mathématiques	Mathematics 3204 ou 3205 ou 3207
Sciences	Biology 3201, Chemistry 3202, Physic 3204 ou Earth Systems 3209
Sciences humaines (ou French)	World Geography 3202, World History3201 ou Histoire mondiale 3231,Core French 3200 ou 3201, Accelerated French 3203 ou Français 3202 (immersion)
Cours à option	2 crédits découlant des matières ci-dessus ou de cours supplémentaires de niveau 3000 ou 4000 approuvés par le ministère de l’Éducation aux fins du diplôme (English 3202, Mathematics 3206, Sciences 3200 et World Geography3200 ne peuvent servir de cours à option dans le calcul de la moyenne pour les diplômes avec mention Honours ou <i>Academic</i>)

Remarque : Pour le calcul de la note minimale de 80%, chaque cours de deux crédits est entré deux fois et chaque cours de un crédit est entré une seule fois. La note totale est ensuite divisée par 10.

Exemple:

Cours	Note	Calcul
English 3201		
Mathematics 3204	78	78 x 2 = 156
Chemistry 3202	82	82 x 2 = 164
World History 3201	75	75 x 2 = 150
Mathematics 3103	78	78 x 2 = 156
Communication Technology 3104	88	88 x 1 = 88
	90	90 x 1 = 90
Moyenne		804 ÷ 10 = 80,4

Pour avoir droit au diplôme avec mention *Honours* l'élève doit deuxièmement avoir réussi le cours *Science 1206*.

Diplôme avec mention Avancé (Programme Français langue première)

Français	Français 3230
Mathématiques	Mathématiques 3231 ou 3232 ou 3245
Sciences de la nature	Biologie 3231, ou Chimie 3239, ou Physique 3234
Sciences humaines (ou English)	Histoire mondiale 3231 ou un cours d'English au niveau III
Cours à option	Deux crédits issus des matières ci-dessus ou de cours supplémentaires de niveau 3000 ou 4000 approuvés par le Ministère de l'Éducation

Remarque : Pour le calcul de la note minimale de 80%, chaque cours de deux crédits est entré deux fois et chaque cours de un crédit est entré une seule fois. La note totale est ensuite divisée par 10.

Exemple

Cours	Note	Calcul
Français 3230	78	
Mathématiques 3231	82	78 x 2 = 156
Biologie 3231	75	82 x 2 = 164
Histoire mondiale 3201	78	75 x 2 = 150
Enseignement religieux 3131	88	78 x 2 = 156 88 x 1 = 88
Enseignement religieux 3136	90	90 x 1 = 90
Moyenne		804 ÷ 10 = 80.4

Pour avoir droit au diplôme avec mention *Avancé* l'élève doit également avoir réussi le cours *Sciences intégrées 1236*.

Diplôme avec mention Academic / Mention Académique

Pour avoir droit au diplôme avec mention *Academic /Académique*, l'élève doit satisfaire aux mêmes critères que ceux du diplôme avec mention *très bien* quant aux cours suivis, mais obtenir une note moyenne d'au moins 50 p. 100. Il doit également avoir réussi le cours *Science 1206*./*Sciences intégrées 1236*

Diplôme General/ Mention Général

L'élève doit satisfaire aux critères minimaux d'obtention du diplôme d'études secondaires, mais il ne remplit pas les autres conditions pour l'obtention de la mention *Academic/Académique* ou *Honours/Avancé*

Diplôme d'études en immersion française

Les élèves inscrits dans le programme d'immersion française doivent satisfaire aux critères minimaux d'obtention du diplôme et cumuler 6 crédits découlant de cours de français et 6 autres provenant de cours donnés en français. Le diplôme et le relevé de notes porteront une mention indiquant la réussite du programme d'immersion française.

9. Cours préalables ou associés

Séquences obligatoires

Bien que très peu de cours aient des préalables stricts, des séquences obligatoires sont imposées dans plusieurs matières. Selon ces séquences obligatoires, un élève ne peut obtenir un crédit pour un cours s'il a déjà obtenu un crédit pour un cours antérieur de la même séquence suivi lors d'un autre semestre (ainsi, les cours ne donnent droit à des crédits que s'ils sont suivis simultanément ou dans la séquence obligatoire). Toutefois, cela ne signifie pas que tous les cours d'une même séquence doivent être suivis.

Ainsi, **aucun** crédit ne sera accordé pour un cours de la colonne 1 si l'élève a déjà obtenu un crédit pour un des cours de la colonne 2 de la même ligne. Cela ne signifie pas pour autant que l'élève doive suivre les cours de la colonne 1 avant de pouvoir obtenir un crédit pour les cours de la colonne 2.

Colonne 1	Colonne 2
English 1200*	English 1202, 2202, 3202, 1201, 2201, 3201
English 1202	English 1201, 2201, 3201
English 2202	English 2201, 3201
English 3202	English 3201
English as a Second Language (ELS) 1205	ELS 2205, 3205, 3225
ELS 2205	ELS 3205, 3225
Sciences 2200	Science 1206, 1216 Biology 2201, 2211, 3201, 3211, 2231 Biologie 3231 Chemistry 2202, 2212, 3202, 3212, 2231 Physics 2204, 2214, 3204, 3214 Physique 2234 Earth Sciences 2223 Earth System 3209

Physics 2205	Science 1206, 1216 Chemistry 2202, 2212, 3202, 3212, Chimie 2239 Physics 2204, 2214, 3204, 3214, Physique 2234
Biology 3201, 3211, Biologie 3231	Biology 4221
Chemistry 3202, 3212	Chemistry 4222
Physics 3204, 3214	Physics 4224
Mathematics 1204	Mathematics 1201, 1300, 2200, 2201, 2204, 2205, 3200, 3201, 3204, 3205, 3207
Mathematics 1206	Mathematics 1201, 1204, 1300, 2200, 2201, 2204, 2205, 3200, 3201, 3204, 3205, 3207
Mathematics 2204	Mathematics 2200, 2201, 2205, 3200, 3201
Mathematics 3204	Mathematics 3200, 3201, 3205
Mathematics 2205	Mathematics 2200, 2201, 3200, 3201
Mathematics 3205	Mathematics 3200, 3201, 4225
Mathematics 2206	Mathematics 2204, 2205, 3200, 3201, 3204, 3205, 3207
Mathematics 3206	Mathematics 3200, 3201, 3204, 3205, 3207
Mathematics 3207	Mathematics 3105, 4225
Techniques informatiques appliquées 1136	Techniques informatiques appliquées 2136
Computer Technology 3220	Computer Science 4220
Core French 2200	Core French 2203, 3200, 3201 Accelerated French 3203 French 4220(AP) Français 1202, 2202, 3202 (Immersion)
Accelerated French 2203	Core French 3200, 3201 Accelerated French 3203, French 4220 (AP) Français 1202, 2202, 3202 (Immersion)
Core French 3200	Core French 3201, Accelerated French 3203 French 4220 (AP) Français 1202, 2202, 3202 (Immersion)
Core French 3201	French 4220 (AP) Français 1202, 2202, 3202 (Immersion)
Français 1202 (Immersion)	French 4220 (AP) Français 2202, 3202 (Immersion)
Français 2202 (Immersion)	French 4220 Français 3202 (Immersion)
Ensemble Performance 1105	Ensemble Performance 2105, 3105
Ensemble Performance 2105	Ensemble Performance 3105
Ensemble Performance 2206	Ensemble Performance 3206
Microeconomics 4128	Macroeconomics 4129

*Le cours English 1200 est conçu pour les élèves de la filière générale qui ont besoin de développer des compétences et des stratégies nécessaires pour répondre aux exigences en lecture et en écriture des cours du secondaire, et qui ont besoin d'une aide supplémentaire en anglais. Ce cours doit être suivi avant English 1202, ou en même temps. Un élève qui suit un cours d'anglais de niveau académique ne peut accumuler le crédit d'English 1200.

Conflit entre les cours

Il existe des cours pour lesquels les élèves ne peuvent recevoir un crédit s'ils ont obtenu un crédit d'un autre cours. Voici d'autres cas plus généraux où il y a conflit entre les cours :

- Les élèves inscrits à un cours pilote ne peuvent recevoir un crédit pour son équivalent prescrit.
- Les cours donnés en français (ceux dont le troisième chiffre est 3, 4 ou 5) sont en conflit avec leur équivalent donné en anglais et sont soumis aux mêmes règles concernant les autres conflits entre les cours, les séquences obligatoires et les préalables à leur équivalent donné en anglais.
- Les élèves ne peuvent obtenir de crédit à la fois pour la version régulière et la version enrichie d'un même cours.
- Si un élève réussit un cours prescrit après avoir obtenu un crédit pour la version modifiée du même cours (dont le troisième chiffre est 6) du même cours, il perdra le crédit accordé pour le cours modifié.

Remarque: Les crédits ne peuvent être accordés pour deux cours dont le contenu est trop semblable. Si l'élève réussit deux de ces cours, le crédit ne sera accordé que pour celui de niveau plus élevé. À titre d'exemple, si un élève reçoit un crédit pour le cours English 1202 et réussit ensuite le cours English 1201, il perdra le crédit accordé pour English1202.

Cours en conflit :

- English 1200, 1201, 2201 et 3201
- English 1201 et 1202
- English 2201 et 2202
- English 3201 et 3202
- Core French 2200 et 2203
- English 3200 et Accelerated French 3203
- Accelerated French 2203 et Français 2202
- Accelerated French 3203 et Français 3202
- Mathematics 1206 et 1204
- Mathematics 2204, 2205 et 2206
- Mathematics 3204, 3205 et 3206
- Mathematics 3204, 3205 et 3206
- Mathematics 3103 et 3207
- Science1206 et Science 2200
- Sciences 1206 et Sciences 3200
- World Geography 3200 et 3202

Cours préalables

De par leur nature, certains cours ont des préalables. Le contenu d'un cours de niveau inférieur (connaissances, compétences et processus) constitue la base nécessaire à la réussite du cours de niveau supérieur. Ainsi, un élève doit avoir réussi le cours de niveau

inférieur avant de s’inscrire au cours de niveau supérieur et, éventuellement, d’en obtenir le crédit.

Les élèves doivent avoir réussi le ou les cours de la colonne 1 avant d’obtenir le crédit pour le ou les cours de la colonne 2. (Dans certains cas, les élèves peuvent suivre les cours simultanément.)

Colonne 1	Colonne 2
French 3200 (core)	Français 3201(core)
Chemistry 2202	Chemistry 3202
Physics 2204	Physics 3204
Mathematics 1204	Mathematics 2204, 3204, 2205 ou 3205
Mathematics 2204 ou 2205 et Mathematics 3204 ou 3205	Mathematics 3207
Mathematics 1206 ou 1204	Mathematics 2206 ou 3206

Les élèves doivent réussir le cours du niveau le plus élevé prescrit par le ministère dans une matière donnée avant de pouvoir obtenir le crédit du cours du programme *Advanced Placement* (AP) dans cette même matière; par conséquent, les préalables suivants sont exigés:

Colonne 1	Colonne 2
Arts and Design 3200	Studio Art 4220
English3201	Literature and Composition 4222
Mathematics 3205	Mathematics 4225
Biology 3201	Biology 4221
Chemistry 3202	Chemistry 4222
Physics 3204	Physics 4224
World Geography 3202	Human Geography4220
World History 3201	European History 4225 Comparative Government and Politics 4227

Remarques:

- Il est fortement conseillé aux élèves de suivre le cours Sciences 1206/Sciences intégrées 1236 avant de s’inscrire aux autres cours de sciences préparatoires à l’université (biologie, chimie, physique ou Earth Systems. Le contenu de Science1206/Sciences intégrées 1236 est essentiel aux cours Chemistry 2202/Chimie2249 et Physics 2204/Physique2244
- Dans certaines circonstances, un élève peut être exempté d’un cours préalable qu’il ne peut suivre. Pour avoir droit à une telle exemption, il doit démontrer qu’il possède les connaissances ou les compétences requises pour réussir le cours de niveau supérieur. Pour ce faire, il doit passer avec succès une évaluation exhaustive (habituellement un examen) axée sur les résultats d’apprentissage visés par le cours préalable. Cette

évaluation est la responsabilité du personnel du district scolaire qui peut, s'il le juge opportun, transférer cette responsabilité à la direction de l'école.

10. Autres programmes

Adult Basic Education (Formation de base des adultes)

Le programme *Adult Basic Education (ABE)* permet aux adultes de terminer leurs études secondaires. Il est offert au *College of the North Atlantic* et dans des établissements de formation privés reconnus. Ce programme est disponible en anglais seulement. Les élèves qui terminent avec succès le programme de *ABE* de niveau III obtiennent un diplôme *ABE* équivalent au diplôme d'études secondaires.

Les élèves qui ont au moins un an de plus que l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire ou qui ont interrompu leurs études pendant au moins un an et qui ont besoin de 6 crédits ou moins pour obtenir leur diplôme peuvent transférer à leurs études secondaires les crédits du programme de *ABE* là où il y a des équivalences.

11. Évaluation des études faites à l'extérieur de la province ou du territoire, ou à l'étranger

L'ancienne école, au nom de l'élève, doit fournir le relevé de notes officiel de tous les cours ou examens pour lesquels une équivalence est demandée. Dans le cas d'études faites à l'extérieur du Canada, les notes officielles doivent être accompagnées du programme d'études pertinent ou du catalogue des cours décrivant les cours et le programme suivis.

Remarque : Tous les documents étrangers doivent être traduits en anglais par une traductrice ou un traducteur qualifié. Ce travail ne peut être fait ni par l'élève lui-même ni par un membre de sa famille immédiate.

Les crédits sont accordés pour les cours suivis dans les autres provinces et territoires sur présentation d'une preuve de réussite émise par ces instances.

Les élèves en provenance de l'extérieur de la province doivent obtenir au moins 5 crédits de niveau III dans le programme d'études secondaires provincial pour obtenir leur diplôme.

Lorsqu'une équivalence est accordée dans le système de certification du secondaire pour un cours suivi à l'extérieur de la province, l'élève reçoit les crédits mais aucune note ne lui est attribuée. Toutefois, pour qu'un élève obtienne le diplôme avec la mention *Honours/Avancé*, l'école peut soumettre, avant la remise du diplôme, une preuve que son rendement est d'un niveau comparable à celui des autres élèves qui sont admissibles à cette mention. Dans de tels cas, certains cours obligatoires peuvent

être omis du calcul de la note moyenne requise pour obtenir la mention Honours/*Avancé*.

Bien que les demandes de transfert de crédits puissent être revues et évaluées provisoirement à l'avance, l'octroi d'équivalences est conditionnel à la capacité de l'élève d'obtenir des crédits directement dans le programme d'études secondaires de Terre-Neuve-et-Labrador.

2^e partie – Contenu des cours

Remarque: Dans les cas où le même contenu est offert en anglais et en français, les versions anglaise et française des cours sont présentées ensemble. Par contre, dans les cas où des cours donnés en français n'ont pas d'équivalent en anglais, ceux-ci figurent à la fin de la section consacrée à chaque matière.

12. English (First Language)

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme d'études en anglais amène les élèves à acquérir des connaissances, des stratégies de communication orale, d'écoute, de lecture, d'observation et d'écriture, ainsi que d'autres moyens de représentation du sens.

Secondaire

English 1200 (94 1200)

Ce cours à option est conçu pour les élèves qui commencent le secondaire et qui :

- ne possèdent pas les compétences et les stratégies nécessaires pour répondre aux exigences en lecture et en écriture des cours du secondaire;
- n'ont pas acquis les stratégies de lecture leur permettant de décoder, de retenir, d'interpréter, de reconstruire des textes écrits ou d'y réagir;
- présentent des troubles d'apprentissage ou une déficience cognitive ou qui, bien qu'ils n'affichent aucune déficience, éprouvent des difficultés en raison d'un manque de compétences en littératie;
- éprouvent un manque de motivation ou d'intérêt, du dégoût à l'égard des tâches d'écriture et de lecture et une très faible estime d'eux-mêmes, et qui ont besoin d'indices donnés par leurs camarades de classe, le personnel enseignant ou toute autre source externe pour être en mesure d'interpréter les textes écrits.

Les résultats d'apprentissage spécifiques et les suggestions relatives à l'enseignement et à l'apprentissage s'articulent autour de trois grandes fonctions de la lecture : lire et écrire pour apprendre; lire et écrire pour fonctionner en société; lire et écrire pour répondre à des champs d'intérêt personnels.

English 1201 (94 1201)

Ce cours préparatoire à l'université est conçu pour la majorité des élèves qui commencent le niveau I du secondaire. L'étude de la langue et l'initiation à un vaste éventail de textes littéraires et médiatiques permettent aux élèves de réfléchir à leurs propres stratégies d'apprentissage tout en gagnant de l'assurance dans l'utilisation de la langue. La gamme de textes étudiés – articles, poèmes, courts textes en prose, pièces de théâtre, romans et documents visuels – est axée sur les identités, de façon à permettre aux élèves de mieux se connaître eux-mêmes et de mieux comprendre leur communauté et leur culture. Bien que les élèves puissent concevoir des textes fictifs, narratifs et poétiques, l'accent est mis sur la rédaction d'un journal personnel, de rapports, d'éditoriaux et d'essais argumentatifs ou incitatifs fondés sur les faits. Anglais 1201 insiste également sur la maîtrise de la langue parlée à une multitude de fins.

English 1202 (94 1202)

Ce cours s'adresse aux élèves qui, au moment d'amorcer le secondaire, éprouvent des difficultés à lire, à écrire, à s'exprimer oralement et à écouter. Le rythme, la portée, les objectifs et les ressources du cours English1202 permettront aux élèves de consolider leurs aptitudes à lire et à visualiser un éventail de textes, à y réagir et à exprimer leurs idées et leur point de vue par l'écrit, la parole et d'autres moyens de représentation du sens. Il est particulièrement important que les activités dans ce cours soient axées sur les champs d'intérêt, les habiletés et les besoins des élèves en matière d'apprentissage.

English 2201 (94 2201)

Ce cours s'adresse aux élèves qui se destinent à des études postsecondaires. Il met l'accent sur les textes littéraires et permet aux élèves de devenir des lecteurs et des observateurs analytiques et critiques. Par ailleurs, il les amène à faire le compte rendu détaillé de textes complexes et subtils ainsi qu'à examiner et évaluer les idées et le style des œuvres étudiées et de leurs propres écrits. Ils doivent également s'exprimer avec précision et utiliser la technologie ainsi que les applications multimédias pour résoudre des problèmes et mener des recherches.

English 2202 (94 2202)

Ce cours s'adresse aux élèves qui continuent d'éprouver des difficultés en lecture, en écriture, en expression orale et en écoute. English 2202 leur permet de participer à des activités d'apprentissage pratique intéressantes, étroitement liées à leur vécu et à leur futur travail. Dans la mesure du possible, ces expériences sont adaptées aux champs d'intérêt et aux habiletés des élèves, de façon à mieux répondre à leurs besoins personnels variés en matière d'apprentissage.

English 3201 (94 3201)

Ce cours s'adresse aux élèves qui se destinent à des études postsecondaires. Il met l'accent sur les textes littéraires et permet aux élèves de devenir des lecteurs et des observateurs analytiques et critiques ainsi qu'à réagir à des textes complexes et subtils

par la parole, l'écrit ou d'autres moyens de représentation. English 3201 met davantage l'accent sur l'étude et l'utilisation d'un large éventail de genres littéraires, notamment : poésie (élégie, récit épique, sonnet, pastorale et vers libre); prose (allégorie, biographie, roman, nouvelle et essai littéraire); théâtre (scénario, pièce de théâtre jouée devant public et théâtre moderne et classique); essais, rapports, rapports de recherche et éditoriaux; multimédia, courriel et textes électroniques.

English 3202 (94 3202)

Ce cours prépare les élèves à apprendre leur vie durant en les faisant participer à des activités d'apprentissage pratique intéressantes, étroitement liées à leur expérience personnelle et à leur futur travail. Dans la mesure du possible, ces expériences sont adaptées aux champs d'intérêt et aux habiletés des élèves, de façon à mieux répondre à leurs besoins personnels variés en matière d'apprentissage.

Writing 2203 (94 2203)

Ce cours s'adapte aux différents champs d'intérêt et habiletés des élèves. Il permet à ces derniers d'explorer l'écriture comme moyen d'expression personnelle et de communication. Par ailleurs, il leur donne la possibilité de se constituer un portfolio d'œuvres écrites, regroupées selon les catégories suivantes : écrits transactionnels (essais, lettres, éditoriaux, courriels, pages Web, etc.); écrits poétiques (poèmes, nouvelles, pièces de théâtre à un ou plusieurs actes, textes d'émissions de radio, de vidéo ou de télévision, etc.); écrits expressifs (journaux personnels, lettres, etc.).

Drama 2206 (94 2206)

Ce cours vise à engager les élèves dans la création et l'appréciation des divers volets de l'art dramatique tout en leur offrant des occasions de développer leurs habiletés communicatives.

En mettant l'accent sur la démarche plutôt que sur le produit final, ce cours est centré sur le développement personnel de l'élève. L'improvisation, le mouvement, la diction et l'aspect technique de la scène font partie du cours. Il y a également un volet écriture dans le cours. Ce dernier mise beaucoup sur la collaboration interactive. Les élèves seront encouragés à travailler ensemble pour échanger des idées, résoudre des situations et transmettre un sens.

World Literature 3207 (94 3207)

Ce cours inclut une variété de genres littéraires : théâtre, documents visuels, romans, nouvelles, poésie et littérature populaire.

Des œuvres littéraires représentatives de plusieurs cultures et périodes historiques, des mythes traditionnels et contemporains, ainsi que des légendes et contes populaires sont à l'étude. Les élèves devront lire des œuvres importantes pendant l'année. Ce cours est axé sur les processus et n'inclut pas d'examens.

Le but du cours est d'explorer le continuum entre le traditionnel et le contemporain. Le cours invite les élèves à lire et réagir à des textes classiques et contemporains. Les élèves pourront, à partir de cette activité, comprendre et apprécier pourquoi ces œuvres ont informé et divertit les lecteurs et les auditeurs depuis des siècles. Les élèves pourront reconnaître certains des thèmes communs dans la littérature mondiale.

13. Français (Langue première)

Le programme de français langue première (FLP) est conçu pour les francophones qui souhaitent que leurs enfants poursuivent leur scolarisation en français. Ce programme vise les résultats d'apprentissage transdisciplinaires tels que formuler par la province avec le mandat additionnel de sauvegarder et de perfectionner la compétence langagière ainsi que de perfectionner l'héritage culturel de la population francophone de la province.

Dans le programme de FLP, l'enseignement se fait en français à tous les niveaux dans toutes les matières sauf pour les cours d'anglais. La programmation a pour but de répondre aux besoins de la clientèle francophone en situation minoritaire.

D'autres cours (dont le troisième chiffre du code est 3, 4 ou 5 pour indiquer qu'il s'agit d'un cours prescrit, pilote ou local) abordent généralement la même matière que les cours correspondants donnés en anglais, mais emploient du matériel pédagogique en français. Tout l'enseignement se fait en français, et les évaluations sont également menées en français. Ce programme accorde la priorité à la langue française comme :

- langue première d'enseignement;
- véhicule de transmission de la culture canadienne-française;
- langue de communication tant à l'interne qu'à l'externe.

La compétence langagière est un aspect important du programme FLP, dont les objectifs linguistiques sont la maîtrise du français comme langue première et la maîtrise de l'anglais langue seconde. Des ressources pédagogiques sont autorisées de la maternelle au niveau III; elles sont énumérées dans un document intitulé *Français langue première Liste du matériel didactique autorisé et recommandé Programmation française* <http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/french/languepremiere/didactique/index.html>

Cours de Français Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme de français vise à perfectionner la maîtrise de la langue et à aider les élèves à améliorer leurs compétences de communication, acquises aux niveaux précédents. Le but de ce programme est de développer, chez les élèves, les compétences d'écoute, d'expression orale, de lecture et d'écriture. Pour atteindre ce but, quatre résultats d'apprentissage principaux visent à rendre les élèves capables de :

- écouter et comprendre la langue parlée, communiquer efficacement à l’oral, lire et écrire en tenant compte des connaissances qu’ils ont acquises relativement à la langue française;
- utiliser la langue pour organiser leur pensée et pour réfléchir sur leurs expériences de manière à voir et à comprendre le monde différemment;
- connaître et apprécier les œuvres orales et écrites de leur communauté et de la francophonie;
- développer des attitudes positives en ce qui a trait à la langue, à la communication et à la littérature.

Secondaire

Les cours Français 1230, 2230 et 3230, qui portent sur la langue et la littérature françaises, sont conçus pour les élèves dont la langue première est le français.

Au niveau secondaire, le programme de français vise à perfectionner la maîtrise de la langue et à aider les élèves à améliorer leurs compétences de communication, acquises aux niveaux précédents. Le but de ce programme est de développer, chez les élèves, les compétences d’écoute, d’expression orale, de lecture et d’écriture. Pour atteindre ce but, quatre résultats d’apprentissage principaux visent à rendre les élèves capables de :

- écouter et comprendre la langue parlée, communiquer efficacement à l’oral, lire et écrire en tenant compte des connaissances qu’ils ont acquises relativement à la langue française;
- utiliser la langue pour organiser leur pensée et pour réfléchir sur leurs expériences de manière à voir et à comprendre le monde différemment;
- connaître et apprécier les œuvres orales et écrites de leur communauté et de la francophonie;
- développer des attitudes positives en ce qui a trait à la langue, à la communication et à la littérature.

Français 1230 (21 1230) en révision - Mise en œuvre 2010

Français 2230 (21 2230) en révision - Mise en œuvre 2011

Français 3230 (21 3230) en révision - Mise en œuvre 2012

14. Anglais (Langue seconde/complémentaire)

Les programmes d’anglais langue seconde (ELS) sont destinés aux élèves dont la langue première n’est pas l’anglais et qui ne profitent pas pleinement de l’éducation régulière à cause de leur connaissance insuffisante de cette langue. L’objectif d’un tel programme est de permettre à ces élèves d’acquérir les compétences nécessaires en anglais afin de fonctionner adéquatement à l’école et au sein de leur communauté.

Les cours ELS offerts au secondaire sont axés sur la langue (1205, 2205 et 3205) et la littérature (3206). Les cours de langue vont du niveau débutant aux niveaux intermédiaire et intermédiaire-avancé. Les cours de littérature visent à préparer les élèves au cours English 3201, dont la réussite figure parmi les critères d'admission de nombreux établissements postsecondaires.

15. Français (Langue seconde/complémentaire)

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme de français de base est défini par des résultats d'apprentissage pour la 7^e, la 8^e et la 9^e année. Il s'appuie sur les acquis des élèves à l'élémentaire et les prépare aux défis du secondaire.

Les principaux objectifs des cours de français de base intermédiaire consistent à perfectionner la maîtrise de la langue parlée et à faire connaître le style de vie des francophones. Pour encourager le perfectionnement des compétences, le programme met fortement l'accent sur l'écoute et la communication orale; la lecture et l'écriture y occupent une place importante, mais elles visent avant tout à appuyer et à renforcer les compétences d'écoute et de communication orale. Ainsi, pour permettre aux élèves d'entendre et d'utiliser la langue française le plus souvent possible, il est recommandé que les enseignantes et enseignants en fassent la langue d'enseignement et l'emploient également dans toutes les facettes de l'administration et du fonctionnement.

Les élèves se familiarisent avec la langue dans des contextes d'apprentissage formels et l'emploient dans des contextes d'apprentissage fonctionnels. Les enseignantes et enseignants doivent donc veiller à ce que les élèves aient suffisamment l'occasion d'entendre et de parler la langue pour répondre à leurs besoins de communication.

Secondaire

Les cours suivants sont conçus pour les élèves qui apprennent le français comme langue seconde. Ils ne conviennent pas aux élèves qui ont fait leurs études antérieures dans un milieu francophone.

French 2200 (06 2200)

Ce cours vise à perfectionner l'habileté des élèves à obtenir de l'information et à communiquer leurs besoins, leurs souhaits et leurs idées en français. Entre autres sujets, le cours traite des thèmes suivants : famille; chez-soi; amis; passe-temps; activités de tous les jours.

French 3200 (06 3200)

Ce cours permet aux élèves de poursuivre le perfectionnement de la langue française en leur donnant l'occasion d'employer la langue dans des contextes utiles pour comprendre des événements, des tâches et des activités. Il aborde entre autres les

sujets suivants : relations familiales; école; choix de carrière; travail à temps partiel; médias; voyages; responsabilités individuelles; stress; préoccupations sociales. Par ailleurs, le cours Français 3200 comprend une entrevue de 15 minutes visant à évaluer la compétence orale des élèves. Il leur fournit la base linguistique nécessaire pour leur permettre de suivre le cours French 3201.

French 3201 (06 3201)

Ce cours porte sur la culture francophone. Il est donné en français, et les élèves discutent, lisent et écrivent en français sur des sujets liés à cette culture.

Programme de *Expanded Core French*

En plus du programme de français de base, les écoles peuvent offrir un programme de *Expanded Core French*. Dans ce programme, les élèves s'inscrivent à des cours de français accéléré et à des cours choisis parmi d'autres matières, eux aussi donnés en français. Le contenu de ces cours est résumé dans la section du programme d'études consacrée au programme d'immersion française.

<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/curriculum/descriptions.html>. Les écoles qui souhaitent offrir un programme *Expanded Core French* sont invitées à consulter le personnel concerné du district scolaire.

Les cours *Accelerated French* 2203 et 3203 sont conçus pour ce programme. Dans ces cours, les élèves doivent atteindre les résultats d'apprentissage prescrits pour les cours French 2200 et 3200, et atteindre d'autres objectifs dans chacun des cinq domaines suivants : communication; compréhension des influences culturelles; acquisition d'information; utilisation de stratégies d'apprentissage de la langue; œuvres de création. La nature accélérée de ces cours se manifeste également par la profondeur et l'étendue des sujets étudiés.

Accelerated French 2203 (06 2203)

Ce cours est conçu pour être donné pendant la première année du programme. Entre autres sujets, il aborde : santé et loisirs; éducation; publicité; arts; voyages et tourisme; monde francophone.

Accelerated French 3203 (06 3203)

Ce cours est habituellement donné pendant la deuxième année du programme. Entre autres sujets, il aborde : environnement; sciences et technologie; monde francophone; justice pénale; médias.

16. Français (Immersion)

Les programmes et les cours d'immersion française s'adressent aux élèves anglophones. L'enseignement et, dans la mesure du possible, la communication en classe se font en français. L'immersion française permet de réaliser les apprentissages essentiels aux fins d'obtention du diplôme.

À Terre-Neuve-et-Labrador, deux options d’immersion française sont offertes : l’immersion précoce (Early Immersion-EFI) et l’immersion tardive (Late Immersion LFI).

- **L’immersion précoce** – Ce programme débute à la maternelle et se poursuit jusqu’au niveau III. L’enseignement y est offert seulement en français, et ce, dès la maternelle. Avec l’introduction des cours d’anglais en 3^e année et d’autres matières enseignées en anglais au cours des années suivantes, le pourcentage du temps d’enseignement en français diminue au fil des ans.

Pourcentages recommandés du temps consacré à l’enseignement en français :

Année scolaire	Temps recommandé
Maternelle	100 %
1 ^e année	100 %
2 ^e année	100 %
3 ^e année	80 %
4 ^e année	80 %
5 ^e année	70 %
6 ^e année	65 %
7 ^e année	30 %
8 ^e année	30 %
9 ^e année	30 %
10 ^e année	30 %
11 ^e année	30 %
12 ^e année	30 %

- **L’immersion tardive** – Ce programme commence en 7^e année et se poursuit jusqu’au niveau III. Environ 75 p. 100 de l’enseignement est offert en français en 7^e et 8^e année, puis le pourcentage du temps d’enseignement en français baisse à 30 % pour les années suivantes.

Pourcentages recommandés du temps consacré à l'enseignement en français :

Année scolaire	Temps recommandé
7 ^e année	75 %
8 ^e année	75 %
9 ^e année	30 %
10 ^e année	30 %
11 ^e année	30 %
12 ^e année	30 %

Il est recommandé de suivre les cours dans la séquence suivante : Français 1202, 2202 et 3202. Les élèves qui ont déjà obtenu des crédits pour un cours de français du secondaire ne peuvent recevoir en plus des crédits découlant de cours de français de base du secondaire. Les élèves qui font leurs études en immersion française au niveau intermédiaire peuvent se voir accorder des crédits pour les cours de français de base du secondaire.

Pour que la désignation « immersion française » figure sur le diplôme d'études provincial et le relevé de notes, l'élève doit cumuler 6 crédits provenant de cours de français et 6 autres découlant d'autres cours donnés en français.

Français 1202 (06 1202)

Ce cours, qui vise le perfectionnement de la maîtrise de la langue et les compétences de communication, offre également aux élèves la possibilité de mieux comprendre les modèles de comportement des peuples de la francophonie et à faire connaître la réalité linguistique et culturelle des francophones du Canada par l'étude d'œuvres littéraires explorant divers aspects de la francophonie et aussi d'écrits sur des questions d'actualité.

Français 2202 (06 2202)

Ce cours, qui vise le perfectionnement de la maîtrise de la langue et des compétences de communication, offre également aux élèves la possibilité de mieux comprendre les modèles de comportement des peuples de la francophonie et à faire connaître la réalité linguistique et culturelle des francophones du Québec par l'étude d'œuvres littéraires explorant divers aspects de la francophonie et aussi d'écrits sur des questions d'actualité.

Français 3202 (06 3202)

Ce cours vise le perfectionnement de la maîtrise de la langue et des compétences de communication, de même qu'à faire connaître les modèles de comportement et la

réalité linguistique et culturelle des francophones d'autres pays par l'étude d'œuvres littéraires explorant divers aspects de la francophonie et aussi d'écrits sur des questions d'actualité.

17. Mathématiques

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme de mathématiques aide les élèves à développer les acquis mathématiques essentiels pour fonctionner dans une société où les sciences et la technologie occupent une place importante. Les élèves continuent d'acquérir des compétences et des stratégies de résolution de problèmes mathématiques qui sont mises en pratique grâce aux notions reliées au nombre et à la mesure, ainsi que dans l'apprentissage de l'algèbre de base, de la géométrie informelle et des statistiques descriptives de base.

Secondaire

Le programme de mathématiques offre aux élèves le choix entre les niveaux général, préparatoire à l'université et avancé. Au niveau I, l'élève inscrit au programme général suivra le cours Mathematics 1206. Par contre, l'élève qui souhaite suivre le programme de mathématiques préparatoire à l'université ou avancé s'inscrira au cours *Mathematics 1204*. La séquence habituelle pour chaque parcours en mathématiques est présentée ci-dessous. L'élève peut toutefois passer d'un parcours à l'autre

Mathématiques académiques

Mathematics 1204 (09 1204)

Ce cours s'adresse à tous les élèves qui souhaitent suivre la filière académique ou avancée au niveau II. Il est conçu de façon à répondre aux besoins de la majorité des élèves en provenance du programme de mathématiques intermédiaire. Il est très difficile de réussir le cours Mathematics 1204 sans avoir préalablement réussi les cours de mathématiques de 9^e année. Cependant, il est important que les décisions sur le classement dans les cours soient fondées sur le profil individuel des élèves plutôt que sur des notes de passage arbitraires. Les sujets abordés sont les suivants : gestion des données; réseaux et matrices; régularités; relations; équations et prédictions; modèles de relations fonctionnelles; trigonométrie du triangle rectangle; géométrie des emballages; programmation linéaire.

Mathematics 2204 (09 2204)

Ce deuxième cours de la suite 1204, 2204 et 3204 couvre la même matière que le cours *Mathematics 2205*, la principale différence étant l'approfondissement du contenu. Les cours Mathematics 2204 et 3204 peuvent être suivis dans n'importe quel ordre, ce qui donne aux petites écoles plus de souplesse pour la prestation des programmes.

Sujets abordés : équations en trois dimensions; fonctions sinusoïdales; équations trigonométriques; statistique; trigonométrie et applications; une unité d'études indépendante.

Mathematics 3204 (09 3204)

Ce troisième cours de la suite 1204, 2204 et 3204 couvre la même matière que le cours Mathematics 3205, la principale différence étant l'approfondissement du contenu. Les cours Mathematics 3204 et 2204 peuvent être suivis dans n'importe quel ordre, ce qui donne aux petites écoles plus de souplesse pour la prestation des programmes. Les sujets abordés sont les suivants : algèbre quadratique; fonctions exponentielles et logarithmiques; géométrie du cercle; dérivée et probabilité (sujet optionnel).

Mathematics 3103 (09 3103)

Ce cours préparatoire à l'université s'adresse aux élèves qui prévoient étudier les mathématiques dans un établissement postsecondaire. Les sujets suivants y sont abordés : concepts et compétences associés aux nombres; équations polynomiales; expressions algébriques; réarrangement de formules, de fonctions, de compositions et d'opérations inverses.

Mathématiques avancées

Les cours de cette catégorie s'adressent aux élèves qui affichent des dispositions pour l'étude des mathématiques. Les élèves qui prévoient poursuivre dans une université ou un institut des études dans un domaine associé aux mathématiques devraient être incités à s'inscrire aux cours de mathématiques avancées.

Mathematics 2205 (09 2205)

Ce cours est le premier de la séquence de cours de mathématiques avancées. Il couvre les mêmes sujets que le cours Mathematics 2204, mais de façon plus approfondie. Les sujets abordés sont les suivants : équations en trois dimensions; fonctions sinusoïdales; équations trigonométriques; statistique; trigonométrie et applications; une unité d'études indépendante.

Mathematics 3205 (09 3205)

Il s'agit du deuxième cours de la séquence de cours de mathématiques avancées. Les sujets abordés sont les suivants : algèbre quadratique; fonctions exponentielles et logarithmiques; géométrie du cercle; dérivée et probabilité (sujet optionnel).

Mathematics 3207 (09 3207)

Ce troisième cours de la séquence de cours de mathématiques avancées traite des bases de l'algèbre nécessaires à la réussite des cours de mathématiques postsecondaires. Les sujets abordés sont les suivants : séquences et séries; fonctions; trigonométrie; nombres complexes.

Mathématiques générales

Les cours de cette catégorie explorent plusieurs des mêmes sujets que les cours de mathématiques préparatoires à l'université, mais de façon plus restreinte.

Mathematics 1206 (09 1206)

Il s'agit du premier cours de la suite 1206, 2206 et 3206. Il s'adresse aux élèves qui ont éprouvé de la difficulté dans le programme de mathématiques de niveau intermédiaire. Il convient également aux élèves qui ont suivi un programme de mathématiques de 9^e année modifié, à condition que ces modifications n'aient pas été trop grandes. Les sujets abordés dans ce cours sont harmonisés avec ceux de Mathematics 1204 : gestion des données; réseaux et matrices; régularités; relations; équations et prédictions; modèles de relations fonctionnelles; trigonométrie du triangle rectangle; géométrie des emballages.

Mathematics 2206 (09 2206)

Il s'agit du deuxième cours de la séquence de cours de mathématiques générales. Les sujets abordés sont les suivants : prise de décision en tant que consommateur; applications de la trigonométrie; statistique; introduction à la programmation linéaire; une unité d'études indépendante.

Mathematics 3206 (09 3206)

Il s'agit du troisième cours de la séquence de cours de mathématiques générales. Les sujets abordés sont les suivants : régularités; algèbre quadratique; croissance exponentielle; géométrie du cercle; probabilité.

Mathématiques français langue première

Mathématiques académiques

Les cours de mathématiques dont le dernier chiffre est 1 sont destinés aux élèves qui démontrent un intérêt particulier pour les mathématiques et prévoient poursuivre des études postsecondaires.

Mathématiques 1231 (09 1231)

Ce cours vise la clientèle scolaire qui devrait avoir atteint les résultats d'apprentissage en mathématiques au niveau intermédiaire. Les sujets traités sont : concepts numériques; opérations numériques; régularités; variables et équations; mesure; figures à deux dimensions et objets à trois dimensions; transformations; analyse des données.

Mathématiques 2231 (09 2231)

Ce cours est le deuxième d'une série de trois cours (1231, 2231 et 3231). Il vise la clientèle scolaire qui a atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans les cours Mathématiques 1231 ou Mathématiques 1232. Les sujets suivants y sont abordés :

fonctions quadratiques; équations quadratiques et polynomiales; géométrie; analyse combinatoire; systèmes d'équations et matrices; inéquations linéaires; cercle.

Mathématiques 3231 (09 3231)

Ce cours est le troisième cours d'une série de trois cours (1231, 2231 et 3231). Il vise la clientèle scolaire qui a atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans les cours Mathématiques 1231 ou 1232 et 2231 ou 2232. Les sujets traités sont : exposants et logarithmes; sections coniques; fonctions trigonométriques; équations trigonométriques; probabilité; distributions de probabilité.

Mathématiques avancées

Les cours de mathématiques dont le dernier chiffre est 2 sont des cours avancés. Le contenu de ces cours est essentiellement le même que celui des cours numérotés 1231/2231. Cependant, les attentes concernant les résultats d'apprentissage y sont plus exigeantes, ceux-ci étant de nature à stimuler l'intérêt des élèves démontrant d'excellentes capacités d'apprentissage, un style divergent de pensée, un degré supérieur d'aptitude et un haut degré d'investissement à la tâche.

Mathématiques 1232 (09 1232)

Ce cours de mathématiques avancées vise la clientèle étudiante qui a atteint les résultats d'apprentissage prescrits en mathématiques au niveau intermédiaire et qui ont démontré des habiletés supérieures en mathématiques. Les sujets abordés sont : concepts numériques; opérations numériques; régularités; variables et équations; mesure; figures à deux dimensions et objets à trois dimensions; transformations; analyse des données.

Mathématiques 2232 (09 2232)

Ce cours est le deuxième d'une série de trois cours de mathématiques avancées (1232, 2232 et 3232). Il vise la clientèle scolaire qui a atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans les cours Mathématiques 1231 ou Mathématiques 1232. Les sujets traités sont : fonctions quadratiques; équations quadratiques et polynomiales; géométrie analytique et trigonométrie; analyse combinatoire; systèmes d'équations et matrices; inéquations linéaires; cercle et fonctions; équations et inéquations rationnelles.

Mathématiques 3232 (09 3232)

Ce cours est le troisième cours d'une série de trois cours de mathématiques avancées (1232, 2232 et 3232). Il vise la clientèle scolaire qui a atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans les cours Mathématiques 2231 ou Mathématiques 2232. Les sujets traités sont : exposants et logarithmes; sections coniques; fonctions trigonométriques; équations trigonométriques; probabilité; distributions de probabilité.

Mathématiques appliquées

Les cours de mathématiques dont le dernier chiffre est 3 procurent aux élèves un environnement pédagogique à la fois pratique et contextuel visant à encourager le développement de connaissances, d'attitudes et d'habiletés mathématiques qu'ils pourront appliquer dans leur quotidien et leur future carrière. Les approches pédagogiques utilisées pour développer les concepts de mathématiques sont centrées davantage sur la réalisation d'activités concrètes et la modélisation mathématiques, et elles accordent moins d'importance à la manipulation symbolique.

Mathématiques 1233 (09 1233)

Thèmes traités : mesure; régularités numériques dans les tableaux; relations et fonctions; segments de droite; fonctions linéaires; trigonométrie.

Mathématiques 2233 (09 2233)

Thèmes traités : graphiques et conception; régression, équations non linéaires et programmation; finance; géométrie du cercle et conception; mesure et conception.

Mathématiques 3233 (09 3233)

Thèmes traités : matrices et composition de chemins; statistique et probabilité; finance; régularités cycliques récurrentes et fractales; vecteurs; conception.

18. Sciences de la nature

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme de sciences de la nature traite d'une variété de sujets relatifs aux sciences de la vie, aux sciences de la Terre et aux sciences physiques.

Ainsi, le programme :

- expose les élèves aux principaux aspects des sciences – les faits, les taxonomies, les lois, les hypothèses, les théories et les modèles;
- souligne les avancées scientifiques et technologiques ainsi que leur incidence sur l'environnement et la société, au Canada en particulier;
- présente un portrait authentique du fonctionnement des sciences et passe en revue les travaux de scientifiques exceptionnels;
- fait participer les élèves à des activités favorisant l'acquisition de compétences scientifiques et technologiques ainsi que d'attitudes favorables aux sciences.

Secondaire

Le programme de sciences de la nature du secondaire offre aux élèves le choix entre le niveau général et le niveau préparatoire à l'université. Au niveau I, l'élève inscrit au programme général suivra le cours Sciences 2200. Par contre, l'élève qui souhaite suivre le programme de sciences académique s'inscrira au cours Science 1206/ Sciences

intégrées 1236 au niveau I et, les années suivantes, choisira parmi les cours de biologie, de chimie et de physique et le cours Earth Systems.

Sciences 2200 (64 2200)

Ce premier cours de la suite Sciences 2200 et 3200 porte essentiellement sur les sciences de la vie et de la Terre. Il met tout particulièrement l'accent sur la science des phénomènes de tous les jours. La pertinence des sciences est mise en évidence par une méthode pédagogique axée sur des activités pratiques.

Sciences 3200 (64 3200)

Ce deuxième cours de la suite Sciences 2200 et 3200 se veut une introduction à la chimie et à la physique (étude du mouvement). Il met également l'accent sur la science des phénomènes de tous les jours. La pertinence des sciences est mise en évidence par une démarche pédagogique axée sur les activités pratiques.

Environmental Science 3205 (64 3205) / Sciences de l'environnement 3235

Ce cours s'adresse aux élèves qui souhaitent élargir leurs connaissances et leur compréhension des questions environnementales. Dans les cinq unités qui composent le cours, on met l'accent sur des questions environnementales qui touchent la province.

Sciences 1206 (64 1206) / Sciences intégrées 1236 (64 1236)

Ce cours traite de concepts fondamentaux dans quatre grands domaines : sciences de la vie; sciences de la Terre et de l'espace; chimie; physique. Il inculque un large bagage scientifique aux élèves et offre une bonne préparation aux autres cours à option en sciences offerts au secondaire. Les sujets abordés sont : durabilité des écosystèmes; météo; réactions chimiques; mouvement.

Biology 2201 (64 2201) / Biologie 2231 (64 2231)

Ce cours commun aux quatre provinces atlantiques constitue une introduction à d'autres principes biologiques et sert de base aux études plus avancées dans cette discipline. Les sujets abordés sont : matière et énergie nécessaires à la vie; maintien de l'équilibre dynamique; dynamique des populations; bioénergie; homéostasie.

Biology 3201 (64 3201) / Biologie 3231 (64 3231)

Ce cours commun aux quatre provinces atlantiques examine plus en profondeur certains concepts relatifs à la biologie. Les sujets abordés sont : homéostasie; reproduction et développement; continuité génétique; évolution.

Chemistry 2202 (64 2202) / Chimie 2239 (64 2239)

Ce cours commun aux quatre provinces atlantiques approfondit l'étude de la chimie amorcée dans le cours Science 1206/Sciences intégrées 1236. Les sujets abordés sont : stœchiométrie; liaisons chimiques; chimie organique.

Chemistry 3202 (64 3202)/ Chimie 3239 (64 3249)

Ce cours commun aux quatre provinces atlantiques examine plus en profondeur les concepts relatifs à la chimie. Les sujets abordés sont : cinétique et équilibre; acides et bases; thermochimie; électrochimie.

Physics 2204 (64 2204) / Physique 2234 (64 2234)

Ce cours commun aux quatre provinces atlantiques approfondit l'étude de la physique amorcée dans le cours Science 1206/Sciences intégrées 1236. Les sujets abordés sont : cinématique; dynamique; travail et énergie; ondes.

Physics 3204 (64 3204)/ Physique 3244 (64 3234)

Ce cours commun aux quatre provinces de l'Atlantique examine plus en profondeur les concepts relatifs à la physique. Les sujets abordés sont : force; mouvement et champs énergétiques; physique moderne.

Earth Systems 3209 (64 3209)

Ce cours d'introduction aux systèmes terrestres présente la dynamique de la Terre en tant que résultat des interactions entre la géosphère, l'hydrosphère, l'atmosphère et la biosphère. Il met l'accent sur les activités en laboratoire et exige la réalisation d'un travail d'envergure.

19. Sciences humaines

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme de sciences humaines s'articule autour de divers concepts.

Ainsi, le programme d'études de 7^e année est axé sur le concept de l'autonomisation. Il porte sur diverses facettes de l'autonomisation, y compris l'autonomisation personnelle, politique, culturelle, sociale et pancanadienne. Il s'appuie en grande partie sur l'histoire du Canada, depuis le début des années 1800 jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Il fait également référence à des périodes antérieures et à des événements contemporains.

Le programme d'études de 8^e année est axé sur le concept de l'histoire en tant que récit du passé dans le présent. Le programme d'études porte sur différents thèmes liés à l'histoire de Terre-Neuve-et-Labrador : fenêtre sur le passé; mémoire des peuples; témoin des événements; reflet des changements. Le cours se veut une introduction à l'histoire de la province du début du XIX^e siècle à aujourd'hui. Il en retrace l'évolution et le développement politique du statut de colonie à celui de pays, et du statut de pays à celui de province. Les élèves auront l'occasion d'étudier l'histoire en tant qu'aspect faisant partie de leur communauté, de leur région et de leur province, d'examiner les

changements sociaux survenus au fil des époques et d'évaluer l'incidence du passé sur le présent.

Le programme d'études de 9^e année est axé sur le concept de l'interdépendance. Il met l'accent sur le Canada atlantique au sein de la collectivité mondiale et est organisé en fonction de cinq thèmes : cadre physique; culture; économie; technologie; interdépendance. Par ailleurs, le cours permet aux élèves de se pencher sur les grands enjeux qui les concernent en tant qu'individus et aussi en tant que citoyennes et citoyens du Canada atlantique et du monde.

Secondaire

Canadian Economy 2203 (15 2203) / Économie canadienne 2233 (15 2233)

Ce cours se veut une introduction à l'économie. Il permet aux élèves d'examiner les principes et les concepts fondamentaux propres à l'économie et de les appliquer aux niveaux national et mondial. Les sujets abordés sont : principes fondamentaux de l'économie; systèmes économiques; offre et demande; structures des marchés; rôle du gouvernement; répartition des revenus; développement durable; échanges; économie mondiale.

Canadian History 1201 (15 1201) / Histoire du Canada 1231 (15 1231)

Ce cours porte sur l'histoire du Canada de la période de la pré-Confédération à la fin du XX^e siècle. Les sujets abordés sont : premiers pas vers l'autonomie nationale; un nouveau pays; la Grande Guerre et ses conséquences; années de bouleversements : crise et guerre; période de transition; Canada contemporain.

Canadian Geography 1202 (15 1202) / Géographie du Canada 1232 (15 1232)

Ce cours initie les élèves à la géographie du Canada. Les sujets abordés sont : configurations terrestres et hydrographiques; météo et climat; écosystèmes du Canada; ressources du sol; ressources océaniques; transformation secondaire des ressources primaires; secteur tertiaire; population; cadres bâtis; réseaux de liaison; interdépendance.

Canadian Issues 1209 (15 1209)

Ce cours examine en profondeur certaines préoccupations pancanadiennes. Les sujets abordés sont : questions culturelles et sociales (multiculturalisme, droits de la personne, racisme et vieillissement); processus juridico-politiques, main-d'œuvre et gestion; préoccupations économiques pancanadiennes (développement régional et disparité économique, entrepreneuriat, emploi et chômage); préoccupations pancanadiennes d'ordre planétaire (Canada et paix, Canada et commerce international, relations internationales); groupes d'intérêt du Canada.

Canadian Law 2104 (15 2104) / Droit canadien 2134 (15 2134)

Dans ce cours d'introduction au droit canadien, les sujets suivants sont abordés : origine et nature de l'appareil judiciaire canadien; morale sur laquelle repose cet appareil; droits, libertés et responsabilités des citoyennes et citoyens canadiens; droit civil; droit pénal; propriété individuelle; contrats; consommateur et droit commercial; droit de la famille; fonctionnement de l'appareil judiciaire canadien; problèmes de la procédure judiciaire.

Canadian Law 2204 (15 2204)

Ce cours se veut une introduction au droit canadien. Il comprend les trois unités d'études obligatoires du cours Canadian Law 2104, ainsi que trois unités supplémentaires. Les sujets suivants sont abordés : bases du droit canadien; droit pénal et déroulement d'un procès; droit civil et droit des délits civils; crimes; cas d'application du droit civil et délits civils intentionnels; enquêtes et arrestations; droit des contrats; droit de la famille; jeunes et loi; droits de la personne et loi; droits des autochtones.

Histoire générale 2236 (15 2236)

Il s'agit d'un cours d'introduction à l'histoire des civilisations depuis la Grèce antique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les sujets traités sont la Grèce antique et Rome, l'âge d'or de l'Inde et de la Chine, le Moyen-Orient, l'Europe en transition et l'époque des révolutions.

World History 3201 (15 3201) / Histoire mondiale 3231 (15 3231)

Essentiellement axé sur l'histoire du monde au XX^e siècle, ce cours aborde les sujets suivants : nationalisme; industrialisation; démocratie et socialisme au XIX^e siècle; impérialisme et rivalités nationales; Première et Seconde Guerres mondiales; influence de la science et de la technologie; différends idéologiques; perspectives d'avenir.

World Geography 3200 (15 3200)

Ce cours s'adresse aux élèves qui ont besoin d'un crédit en sciences humaines découlant d'un cours obligatoire d'études mondiales, mais qui auraient de la difficulté à suivre un cours préparatoire à l'université de niveau III. Les sujets abordés sont : concepts de base relatifs aux principales configurations terrestres et hydrographiques; météo; climat; écosystèmes; ressources; tendances démographiques et leurs répercussions sur le peuplement et l'urbanisation.

World Geography 3202 (15 3202)

Ce cours examine la relation entre les êtres humains et l'environnement, et de quelle façon cette relation se manifeste dans les activités organisées en fonction de l'espace. Par ailleurs, il s'articule autour de quatre thèmes : la Terre en tant qu'entité physique; réaction de l'être humain; environnement en évolution; développement économique.

20. Autres cours

Arts et médias

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme d'arts est une prolongation des deux niveaux précédents. Cependant, les élèves ont davantage l'occasion d'exprimer leurs idées et sentiments grâce à un programme axé sur la création d'images et d'objets artistiques, qui amène les élèves à comprendre la place du design dans l'art et l'environnement visuel. Les élèves apprennent à appliquer de façon plus poussée des éléments et principes du design et ont la possibilité de mettre ces connaissances à profit. Le programme fait appel aux diapositives pour illustrer d'importants concepts relatifs aux arts et au design, que les élèves examinent et analysent avant d'entreprendre des activités artistiques en lien avec des concepts particuliers. Le programme met en valeur les œuvres d'artistes de Terre-Neuve-et-Labrador; plus de 70 p. 100 des œuvres étudiées sont celles d'artistes qui ont travaillé ou qui travaillent actuellement dans la province. Les élèves peuvent suivre six modules au cours des trois ans : dessin; peinture; sculpture; gravure de reproduction; art populaire; art textile.

Secondaire

Le programme d'arts du secondaire comporte trois cours de base qui se complètent les uns les autres et qui inculquent aux élèves des connaissances et des habiletés portant sur tout l'éventail des arts. Bien que ces cours forment des séquences, ils ne sont pas préalables les uns aux autres. Toutefois, chaque séquence est conçue de façon à initier les élèves aux fondements et à la raison d'être des œuvres d'art dans le cours Art Technology 1201/Les technologies des arts 1231, puis, dans Art et design 2200, à leur permettre d'amorcer une démarche artistique à la lumière des connaissances acquises et, enfin, à approfondir leur expérience créative avec grande autonomie dans Art et design 3200.

Art Technology 1201 (01 1201)/Les technologies des arts 1231 (01 1231)

Ce cours explore les questions entourant l'emploi de technologies dans l'art. Il examine les rapports entre la perception humaine, la technologie et la démarche créatrice. Les élèves choisissent, pour leurs projets, les technologies qui auront une incidence sur les produits finis. Ces choix sont faits en fonction du message qu'ils souhaitent communiquer, de l'apparence qu'ils souhaitent donner à leur œuvre et de la pertinence des technologies choisies. La technologie, au sens large, comprend tous les moyens techniques, des fusains à l'ordinateur, en passant par la presse à imprimer et l'appareil photo. Les élèves apprennent comment fonctionne la perception et comment la physiologie, la culture et la technologie influent sur notre perception. En retour, ils appliquent ces connaissances à leur démarche artistique.

Art and design 2200/3200 (01 2200/01 3200)

Ce cours d'art en studio est structuré en unités qui permettent aux élèves de développer leur imagination à l'aide de divers médiums. Les élèves travaillent sur des problèmes visuels, étudient des cultures anciennes et actuelles à travers le prisme de l'art visuel et sont appelés à s'engager dans le processus créateur ainsi qu'à produire des œuvres d'art. Le cours repose sur neuf unités en studio : dessin; sculpture; photographie; arts textiles; peinture; gravure de reproduction; graphisme; poterie; arts médiatiques. Trois de ces unités font l'objet du cours Art et design 2200. Dans Art et design 3200, les élèves explorent trois unités supplémentaires, différentes de celles étudiées dans Art et design 2200. Ainsi, l'élève qui suit les deux cours étudiera un total de six unités.

Carrière et vie

L'éducation au choix de carrière constitue un processus continu par lequel les élèves établissent des liens entre leurs expériences d'apprentissage personnelles, vécues au sein de leur famille, de leur école, de leur milieu de travail ou de leur communauté, afin de faciliter les changements liés à leur carrière future et à leur style de vie.

Career Development 2201 (16 2201) / Carrière et vie 2231 (16 2231)

Ce cours de deux crédits aide les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage répartis dans les trois unités suivantes : organisation personnelle; exploration des carrières – Apprentissage et travail; Préparation à une carrière – Planification vie-carrière. Le cours est conçu pour aider les élèves à acquérir les compétences qui leur permettront, leur vie durant, de prendre des décisions éclairées concernant leur carrière. Les élèves devront par ailleurs participer à des activités de contribution communautaire (un minimum de 30 heures) ainsi qu'élaborer et tenir à jour, au fil de leurs études et de leurs expériences de travail, un portfolio des compétences favorisant l'employabilité (PCFE).

Éducation coopérative

Cooperative Education 1100 (30 1100)

Ce cours d'introduction à l'éducation coopérative est destiné aux élèves qui suivent un programme général ou un programme d'exploration des carrières. Il vise à faciliter l'ajustement des élèves à un milieu d'apprentissage nouveau. Le cours Cooperative Education 1100 exige des élèves qu'ils consacrent au moins 20 heures à la préparation au travail avant de se voir attribuer un emploi dans la communauté. Le reste du cours consiste à intégrer au module d'initiation au travail l'expérience que les élèves acquièrent dans leur lieu de travail.

Économie/Entrepreneuriat **Intermédiaire**

Au niveau intermédiaire, le programme d'entrepreneuriat porte sur les connaissances, les compétences et les attitudes propres à l'entrepreneuriat et à la gestion d'une entreprise. Les descriptions qui suivent ne sont pas des prescriptions mais des suggestions visant à stimuler le personnel enseignant à intégrer la perspective de l'entrepreneuriat dans le programme d'études déjà en place.

Secondaire

Business entreprise 1100 (02 1100) / Affaires et entrepreneuriat 1130 (02 1130)

Ce cours d'introduction aux procédures, aux pratiques et aux carrières en entreprise permet aux élèves d'atteindre leurs objectifs de développement personnel et professionnel et de satisfaire des champs d'intérêt particuliers. Il jette les bases utiles aux autres cours en mathématiques des affaires, en économie et en entrepreneuriat. Les unités d'études comprennent : entrepreneurs et monde des affaires; rôle des petites entreprises dans l'économie; communications, finances, marketing et ressources humaines.

Consumer Studies 1202 (02 1202)

Ce cours constitue une introduction à la consommation et aborde les sujets suivants : besoins et désirs; caractéristiques organisationnelles des entreprises canadiennes; achats avertis; gestion des ressources personnelles; protection du consommateur; conscience sociale des entreprises.

Canadian Economy 2203 (15 2203) / Économie canadienne 2233 (15 2233)

Ce cours d'introduction à l'économie porte sur les principes et les concepts fondamentaux de l'économie et les applique à l'échelle pancanadienne et mondiale. Les sujets suivants sont abordés : principes fondamentaux de l'économie; systèmes économiques; offre et demande; structures du marché; rôle du gouvernement; distribution du revenu; développement durable; commerce; économie mondiale.

Entreprise 3205 (02 3205)

Ce cours est conçu principalement pour les élèves qui souhaitent approfondir leur étude de l'entrepreneuriat. Il leur permet de formuler des idées pour faire fonctionner une entreprise et de les mettre en pratique. Le cours repose sur les unités d'études suivantes : introduction à l'entrepreneuriat; accent sur soi; communications et rôle de la technologie; repérage des occasions d'affaires; plan d'entreprise; présentation, mise en œuvre et évaluation de l'entreprise.

Santé/Économie domestique/ Études familiales **Intermédiaire**

Au niveau intermédiaire, le programme de santé adopte une perspective globale pour renforcer et promouvoir le bien-être des jeunes en établissant des liens entre

l'enseignement en classe, les services de santé et un milieu scolaire qui favorise un style de vie sain. Il veut favoriser la création de milieux permettant à tous les jeunes de faire des choix sains et d'améliorer leur propre santé ainsi que celle de leur communauté.

À ce niveau, le programme d'économie domestique porte sur les thèmes suivants : acquisition de compétences nécessaires pour employer efficacement les ressources personnelles et familiales; développement d'une image de soi positive; compréhension de soi par rapport aux autres; conscience des avantages de faire partie d'une famille et responsabilités qui en découlent.

Le programme comprend six modules abordant les principaux sujets et les concepts sous-jacents de l'économie domestique.

Secondaire

Clothing 1101 (05 1101)

Le cours aborde de nombreux sujets, entre autres : tissus de base; planification d'une garde-robe; choix des tissus et des patrons. Le cours est centré sur un projet de couture.

Healthy Living 1200 (12 1200) / Styles de vie sains 1230 (12 1230)

Ce cours permet aux élèves de se pencher sur des questions qui touchent leur santé et leur bien-être. Ils examinent divers indicateurs et pratiques liés à la santé, enquêtent sur des sujets pertinents relatifs à la santé et participent à des activités qui améliorent leurs compétences dans la vie courante et contribuent à rehausser leur santé ainsi que leur bien-être dans quatre domaines clés : vie active; saine alimentation; lutte contre les abus d'alcool et d'autres drogues; dynamique personnelle. Le programme s'appuie sur les connaissances, les attitudes et les habiletés en santé, en économie domestique et en éducation physique acquises au primaire, à l'élémentaire et au niveau intermédiaire. Il constitue la base d'autres cours d'éducation physique et d'études familiales plus poussés (niveaux II et III). Il s'agit d'un cours général et multidisciplinaire qui incite les élèves à prendre leur vie en main en agissant consciencieusement et rapidement, et en adoptant de saines pratiques de vie qui favoriseront et amélioreront leur santé tout au long de leur vie.

Nutrition 2102 (05 2102)

Dans ce cours, les élèves étudient de près le rôle des nutriments ainsi que l'incidence de ceux-ci sur la croissance et le développement. Ils acquièrent également des compétences leur permettant de choisir les aliments les plus sains selon les besoins liés aux cycles biologiques, l'état de santé, les facteurs économiques et le style de vie. L'accent étant mis sur les techniques de préparation des aliments, les élèves seront prêts à faire des choix éclairés quand ils auront l'entière responsabilité de leur alimentation. Ce cours repose sur les trois unités d'études suivantes: choix alimentaires et besoins nutritionnels; sélection, préparation et stockage des aliments; planification des menus et des repas. Par ailleurs, il requiert la réalisation d'un minimum de huit

travaux pratiques portant sur la nourriture. Ces travaux sont choisis en conformité avec les directives formulées dans l'annexe du programme d'études de ce cours.

Human Dynamics 2201 (05 2201) / Études familiales 2231 (05 2231)

Ce cours s'articule autour de quatre composantes : famille en tant qu'écosystème (11 heures); relations interpersonnelles (28 heures); rôle parental et développement de l'enfant (60 heures); financement de ses rêves (21 heures).

Dans la première composante, soit La famille est un écosystème, les élèves explorent leur rôle au sein de leur famille. L'accent est mis sur la place de la famille dans le système social, politique et économique plus vaste ainsi que sur la capacité qu'ont les personnes de s'adapter et de changer pour assurer la viabilité du système.

Dans la composante Les relations interpersonnelles, les élèves examinent les types de relations auxquelles ils participent, l'incidence des coutumes, des valeurs et des croyances sur les relations, ainsi que les stratégies et les options pour gérer les problèmes qui surviennent dans les relations.

Dans la composante Le rôle parental et le développement de l'enfant, l'accent est mis sur les soins à prodiguer à un bébé. À cette fin, l'utilisation d'un simulateur est un élément central du cours. L'accent est également mis sur le développement physique, affectif, social et intellectuel des enfants. Les élèves ont l'occasion de trouver des stratégies pour répondre aux besoins des enfants, de chercher des solutions aux situations difficiles auxquelles sont confrontés les parents et les gardiennes et gardiens, et de proposer des moyens de favoriser le développement des enfants.

La dernière composante, Financer ses rêves, porte sur les connaissances, les compétences et les habiletés associées à la planification et à la gestion financières, l'accent étant mis sur les éléments qui aideront les jeunes à passer de l'école secondaire à leur carrière et à l'apprentissage continu.

Les différents sujets abordés sont les suivants: famille dans la société; adolescent en tant que membre de sa famille; rencontres; séduction; fiançailles; mariage. L'accent est mis sur le développement de l'enfant et le rôle des parents.

Nutrition 3102 (05 3102)

Ce cours amène les élèves à étudier à la fois la santé dans son ensemble et la manière dont différents facteurs, par exemple les médias, les styles de vie et les antécédents médicaux, agissent sur elle. Par ailleurs, les élèves examinent, d'un point de vue pancanadien et mondial, la production alimentaire ainsi que les avancées technologiques et la sécurité en la matière. Ainsi, ils prennent conscience du rôle qu'ils peuvent jouer à l'échelle locale, nationale et internationale pour aider à la gestion des ressources ainsi qu'à la mise en application de plans visant à assurer la sécurité et la sécurisation du système alimentaire. Ce cours repose sur les trois unités suivantes : nourriture, nutrition et santé; technologie et production alimentaires; sécurité

alimentaire. Par ailleurs, il requiert la réalisation d'un minimum de huit travaux pratiques portant sur la nourriture. Ces travaux sont choisis en conformité avec les directives formulées dans l'annexe du programme d'études de ce cours.

Textiles 3101 (05 3101)

L'accent est mis sur les textiles, les fibres, les fils, les méthodes de fabrication et les finis ainsi que la mise en pratique de ces connaissances dans la prise de décision au moment de l'achat. Les sujets suivants y sont abordés: technologie des textiles; aspects sociologiques et esthétiques de l'habillement; perspectives de carrière dans le domaine.

Orientation

Peer Counselling 2101 (16 2101)

Ce cours porte sur les habiletés d'orientation, les questions touchant l'adolescence et l'établissement d'un réseau de relations.

Musique

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme de musique vise à perfectionner la culture musicale et la conscience esthétique des élèves en leur permettant de faire des expériences musicales significatives et stimulantes. Les élèves y revoient, renforcent et consolident les concepts appris de la maternelle à la 6^e année et appliquent de nouvelles compétences et connaissances à un certain nombre de formes musicales. Par ailleurs, le cours met l'accent sur l'expérience directe avec la musique et l'intégration d'éléments musicaux. Il aide les élèves à mieux comprendre les concepts de base par l'intermédiaire d'activités plus avancées. Les formations musicales comme des groupes de musique, des chorales, des orchestres ou des ensembles de guitares ou de flûtes font partie du programme d'études. Les résultats d'apprentissage visés peuvent être atteints par l'intermédiaire d'un programme suivi en classe ou d'une catégorie d'interprétation musicale donnée. L'étude du chant et de l'interprétation instrumentale doit assurer le juste équilibre entre le sens de la musique, les répétitions, le développement de l'oreille, la coordination motrice et l'écoute dirigée.

Les années intermédiaires offrent la possibilité d'enrichir le programme musical en mettant en pratique les compétences et les connaissances acquises. Ainsi, l'étude d'un répertoire supplémentaire permettra aux élèves de renforcer celles-ci et de les renouveler tout en développant la conscience de l'esthétique grâce à de nouvelles formes esthétiques. Par ailleurs, la mise en application de compétences de base dans différentes situations solidifie la connaissance et la compréhension de la musique, et permet aux élèves d'aller au-delà de la technique pour découvrir le pouvoir expressif de la musique (développement esthétique).

Secondaire

Au secondaire, le programme de musique vise une vaste population étudiante dont les habiletés, les niveaux de compétence et les intérêts varient. Les trois volets du cours

permettent aux élèves de perfectionner : leurs habiletés individuelles en étudiant un instrument ou la voix; leurs habiletés de groupe et individuelles en participant à de grands ensembles musicaux, comme des chorales, des groupes ou des orchestres; leur compréhension de la musique grâce à un cours de musique général où s'entremêlent une variété d'activités musicales et une vaste gamme de sujets.

Ensemble Performance 1105, 2105 et 3105 (10 1105, 10 2105 et 10 3105)

Ces cours donnent l'occasion aux élèves d'interpréter des œuvres en groupe (chorale, groupe ou orchestre, par exemple) et se divisent en trois niveaux. De cette façon, les concepts musicaux sont revus à mesure que les habiletés techniques s'affinent. Les trois niveaux progressifs initient chaque année les élèves à un répertoire nouveau et varié. Les élèves apprennent donc sur la musique en l'interprétant.

En interprétant en groupe, les élèves : développent des habiletés en interprétation; acquièrent un sens de la musique; apprennent les comportements à adopter pendant les répétitions et l'interprétation, ainsi qu'à décoder les gestes du chef d'orchestre et d'autres formes de communication non verbale; comprennent la production de son et développent l'appréciation de la musique en tant que forme d'art.

Experiencing Music 2200 (10 2200) / Expérience de la musique 2230 (10 2230)

Ce cours stimule les élèves à réagir émotionnellement et intelligemment à une grande variété de musiques représentatives d'un grand nombre de styles et de cultures. Les élèves explorent la musique d'autant de façons possibles par chacun des modes d'activité musicale (interprétation, création et écoute). De plus, ils explorent l'emploi de la technologie dans la production musicale, et les rapports entre divers styles de musique, entre la musique et la culture, et entre la musique et d'autres formes d'art. Ce cours repose sur une étude pratique de la musique et encourage les élèves à participer activement à divers aspects de la musique.

Les élèves explorent et comprennent la musique selon les trois thèmes suivants : contextes musicaux (historique, technologique, culturel, social, affectif, humain, économique, religieux et politique); éléments du langage musical (mélodie, rythme, harmonie, forme, timbre, texture, texte, acoustique et science du son, éléments expressifs); styles de musique (musique du monde, jazz, rock, musique folklorique, musique artistique, comédie musicale, country et western, musique alternative et avant-gardiste). Ce cours peut être suivi par tous les élèves de tous les niveaux, peu importe leurs antécédents musicaux.

Applied Music 2206 et 3206 (10 2206/10 3206)

Ces cours offrent aux élèves la possibilité d'acquérir des compétences, des connaissances et des habiletés musicales en tant qu'instrumentistes ou chanteuses ou chanteurs, et ce, par l'intermédiaire d'expériences individuelles et en petits groupes. Ils peuvent être divisés en classes distinctes selon les domaines suivants : voix; piano ou claviers; guitare; instruments à cordes; instruments à vent (cuivres et bois); percussion.

Les élèves acquièrent un sens de la musique et des compétences musicales, et comprennent la musique ainsi que la théorie en chantant ou en jouant de l'instrument de leur choix. Cette démarche globale permet aux élèves d'établir des liens entre les aspects pratiques, théoriques et conceptuels de la musique.

Par ailleurs, les élèves acquièrent des compétences d'interprétation générales relatives à tous les domaines appliqués (formulation, articulation, intonation, qualité du ton, éléments expressifs, interprétation, style), des habiletés d'interprétation propres au domaine d'application précis et des concepts théoriques, tels les éléments du langage musical (rythme/mètre, mélodie, harmonie, forme), de même qu'ils apprennent la lecture de la musique et les symboles et termes appropriés. Ces cours sont offerts tant aux élèves débutants qu'à ceux qui connaissent la musique.

Éducation physique

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, le programme d'éducation physique reconnaît que les élèves ont, à cet âge, un grand besoin d'activités (physiques, cognitives et sociales) qui les aident à explorer et à consolider leur identité. Il leur permet de comprendre les avantages d'un style de vie actif et les incite à développer leur bien-être personnel et les habiletés motrices qui contribuent à une vie active. Il élargit l'éventail des compétences et des connaissances acquises au primaire et à l'élémentaire, et facilite la transition aux activités davantage autonomes du secondaire. Il s'appuie sur les concepts moteurs appris au primaire et à l'élémentaire, et favorise la réalisation de soi par l'intermédiaire d'activités collectives ou individuelles. Enfin, il favorise l'adoption d'attitudes raisonnables à l'égard du rendement, de la compétition, du succès et de l'échec, aide les élèves à s'identifier à des modèles et montre que la collaboration et l'esprit sportif sont essentiels au travail collectif et à la réussite.

Secondaire

Healthy Living 1200 (12 1200) / Styles de vie sains 1230 (12 1230)

Ce cours permet aux élèves de se pencher sur des questions qui touchent leur santé et leur bien-être. Ils examinent divers indicateurs et pratiques liés à la santé, enquêtent sur des sujets pertinents relatifs à la santé, et participent à des activités qui améliorent leurs compétences dans la vie courante et contribuent à rehausser la santé ainsi que le bien-être dans quatre domaines clés : vie active; saine alimentation; lutte contre les abus d'alcool et d'autres drogues; dynamique personnelle. Le programme s'appuie sur les connaissances, les attitudes et les habiletés en santé, en économie domestique et en éducation physique acquises au primaire, à l'élémentaire et au niveau intermédiaire. Il constitue la base d'autres cours d'éducation physique et d'études familiales plus poussés (niveaux II et III). Il s'agit d'un cours général et multidisciplinaire qui incite les élèves à prendre leur vie en main en agissant consciencieusement et en adoptant de saines pratiques de vie qui favoriseront et amélioreront leur santé tout au long de leur vie.

Physical Education 2100 et 2101 (12 2100 et 12 2101)

Ces cours, fondés sur les activités et le mouvement, contribuent au développement des habiletés motrices et met l'accent sur des styles de vie sains et actifs. Les résultats d'apprentissage spécifiques de ces cours s'appuient sur les trois dimensions du mouvement : psychomotrice (bouger et faire); cognitive (comprendre et mettre en application); affective (collaborer et se montrer responsable).

Physical Education 3100 et 3101 (12 3100 et 12 3101)

Ces cours, fondés sur les activités et le mouvement, contribuent au développement des habiletés motrices et met l'accent sur des styles de vie sains et actifs. Les résultats d'apprentissage spécifiques de ces cours s'appuient sur les trois dimensions du mouvement : psychomotrice (bouger et faire); cognitive (comprendre et mettre en application); affective (collaborer et se montrer responsable).

Éducation physique vie active 2243 (12 2243)

L'élève pourra :

- développer des qualités de chef et des caractéristiques d'apprentissage coopératif telles que la confiance, le respect des autres, la confiance en soi et un comportement responsable;
- développer des habiletés de résolution de problèmes et de conflits par une variété de stratégies de groupe et d'ouverture d'esprit aux nouvelles idées;
- étudier ses buts personnels tout en respectant les thèmes d'apprentissage coopératif et de leadership;
- vivre des expériences par lesquelles il pourra aider ses compagnons de classe à développer des connaissances et des expériences dans le domaine de l'éducation physique;
- participer à l'organisation et à la gestion d'activités qui seront avantageuses pour la classe, pour le niveau scolaire ou pour l'école (le développement social, l'organisation d'un événement spécial, le budget, la sécurité, etc.).

Éducation physique vie active 3243 (12 3243)

L'élève pourra :

- se réaliser en établissant des buts personnels;
- s'exprimer et s'accomplir en vivant une variété d'expériences et d'aventures susceptibles d'être à la fois stimulantes et éducatives;
- sentir une responsabilité collective dans la planification et l'organisation de programmes de vie active pour l'école et la collectivité;
- prendre conscience de l'impact humain sur l'environnement et de ses effets sur le bien-être et le mieux-être;
- développer un sens de l'autonomie et de l'équilibre tout en menant un style de vie sain choisi pour lui-même, avec les responsabilités qui sont associées avec le développement de ce style de vie.

Enseignement religieux

Intermédiaire

Au niveau intermédiaire, l'enseignement religieux poursuit l'approche non confessionnelle utilisée aux niveaux précédents. Le programme porte sur diverses religions et aborde avec sensibilité et respect les croyances, les doctrines, les pratiques et l'histoire de chacune d'elles. Il crée un contexte dans lequel les élèves reconnaissent les nombreux visages de la religion et la façon dont elle a influencé et continue d'influencer les gens et la société. Par ailleurs, le programme donne aux élèves la possibilité de croître spirituellement et moralement pour devenir des personnes informées et bienveillantes, disposées à prendre part à la société. Les élèves apprennent à mieux saisir leurs propres croyances et valeurs, ainsi que celles d'autrui. Ainsi, ils arrivent à comprendre la contribution des religions à la vie des êtres humains.

Secondaire

Ethical Issues 1104 (13 1104) / Questions morales 1134 (13 1134)

Ce cours examine les diverses positions d'un certain nombre de religions à l'égard de certaines questions morales qui se posent à l'humanité d'aujourd'hui. Les sujets abordés sont les suivants : valeurs morales et éthiques; visions du monde; relations avec la famille et les pairs; médias et technologie; sexualité et rôle des femmes et des hommes; travail; spiritualité; vie et mort; création et environnement; paix et sécurité; tolérance et souci d'autrui; justice sociale.

World Religions 13 3101 / Enseignement religieux 3131 (13 3131)

Ce cours porte sur différentes croyances religieuses : spiritualité autochtone; premières religions (zoroastrisme, jaïnisme, taoïsme, confucianisme et shintoïsme); hindouisme; bouddhisme.

World Religions 3106 (13 3106) / Enseignement religieux 3136 (13 3136)

Ce cours porte sur différentes croyances religieuses : judaïsme; christianisme; islam; sikhisme; la religion aujourd'hui (divers sujets et référence au bahaïsme).

Éducation en technologie/Arts industriels

Intermédiaire

Le programme d'éducation en technologies du niveau intermédiaire et du secondaire s'inspire du document *Foundation for the Atlantic Canada Technology Education Curriculum*. Cinq résultats d'apprentissage généraux définissent ce programme : résolution de problèmes technologiques; systèmes technologiques; histoire et évolution de la technologie; technologie et carrières; responsabilité technologique.

Secondaire

Design Technology 1109 (08 1109)

Ce cours traite des processus de design de base communs à diverses technologies et à d'autres cours d'éducation en technologies en cours d'élaboration. Il constitue

principalement une introduction aux processus de design techniques et créatifs et à la technologie moderne. Les élèves apprennent en mettant en application des données, des connaissances et des méthodes. Les résultats d'apprentissage visés par le cours touchent notamment les sujets suivants : développement personnel; orientation professionnelle; importance de la technologie dans la société. Les sujets abordés sont les suivants : interprétation des plans; croquis à main levée; processus de design; méthodes de design; production assistée par ordinateur; perspectives de carrière dans le domaine.

Design Technology 2109 (08 2109)

La réussite de ce cours est tributaire des connaissances et des compétences acquises dans le cours Design Technology 1109, et le premier permet aux élèves de mettre en application les connaissances acquises dans le second. Les élèves apprennent à résoudre des problèmes de construction et de conception de maisons, à illustrer et à communiquer des solutions de design, et à tracer des diagrammes et des plans de construction. Des concepts de technologie moderne, de pair avec leurs avantages et désavantages, sont également traités en vue de contribuer à la croissance personnelle, à l'exploration des carrières et à l'apprentissage continu. Ce cours pratique qui fait appel aux méthodes et aux outils les plus récents offre un défi à tous les élèves. Les sujets suivants y sont abordés : évolution du design résidentiel; processus de design; emploi d'ordinateurs dans le design; diagrammes et plans de construction; disposition intérieure; codes de construction; illustration technique; résidences de l'avenir; perspectives de carrière dans le domaine.

Communication Technology 2104 (08 2104)

Ce cours d'introduction aux technologies des communications comprend sept unités d'études: introduction aux systèmes de communication; fonctionnement électronique des systèmes de communication; réseaux de communication; technologie des systèmes audio; communication graphique de base; technologie de l'animation; technologie de communication marine.

Communication Technology 3104 (08 3104)

Dans ce cours avancé sur la technologie des communications, les élèves conçoivent et mettent en œuvre des solutions concernant les communications liées à la production de graphiques techniques, à la vidéo analogique et numérique, au multimédia et aux systèmes automatisés (par ordinateur) de simulation de production. Les problèmes touchant le transport sont étudiés en tant qu'applications industrielles des systèmes de communications.

Computer Technology 3200 (08 3200)

Ce cours s'adresse aux élèves qui aspirent à une carrière en sciences et technologie. Il comporte quatre unités de base : architecture; programmation; interfaçage; perspectives de carrière. Les élèves doivent également étudier deux des applications suivantes, au choix : applications de l'interfaçage; extraction et manipulation des

données; applications des systèmes d'exploitation; applications de la programmation avancée.

Integrated Systems 1205 (08 1205)

Ce cours d'initiation à la technologie des systèmes intégrés permet aux élèves de concevoir, de fabriquer et de mettre à l'essai un système intégré. Un système intégré est un système constitué de composantes physiques, d'éléments de détection et de contrôle branchés sur un ordinateur et d'un programme informatique qui gère l'intégralité du système. Le cours comporte quatre unités d'études : ordinateur et logiciel d'application en tant qu'interfaces; conception des interfaces logicielles; introduction à la conception de systèmes intégrés; conception d'un système intégré.

Woodworking 1107 (08 1107)

Ce cours général de travail du bois porte sur les outils, les matériaux et les méthodes employés communément dans la fabrication de produits en bois. Les sujets suivants y sont abordés : orientation de l'atelier; sécurité; technologie du bois; planification de projets; travaux manuels; emploi de machines; outils électriques.

Woodworking 2107 (08 2107)

Ce cours permet aux élèves d'apprendre à connaître l'industrie de la construction et de se familiariser avec les outils et les procédures employés pour travailler avec des matériaux de construction. Les sujets suivants y sont abordés : perspectives de carrière dans le domaine; sécurité; industrie de la menuiserie; plans et design de maisons; maniement d'outils; charpentes et revêtement; isolation; finis; plomberie; chauffage; systèmes électriques.

Power Mechanics 2103 (08 2103)

Ce cours permet aux élèves d'acquérir des connaissances concernant les machines à moteur qu'on trouve dans les foyers et les entreprises, et également d'acquérir les compétences nécessaires pour les entretenir et les réparer. Les sujets y sont abordés : électricité; énergie et travail; sources et formes d'électricité et d'énergie; principes mécaniques et hydrauliques; petits moteurs; entretien automobile de base.

Home maintenance 3108 (08 3108)

Ce cours permet aux élèves de connaître les structures des maisons et les systèmes dont elles ont dotées ainsi que d'acquérir les habiletés nécessaires pour exécuter des tâches d'entretien domestique. Les sujets suivants y sont abordés : acquisition de renseignements sur les réparations domestiques; sécurité; outils et matériaux; structure d'une maison; plomberie; système électrique.

Skilled Trades 201 (08 1201)

Ce cours est une introduction aux métiers spécialisés. Les sujets abordés sont les suivants : exploration de la charpenterie, de la plomberie, de l'électricité, de la construction à mur sec; plâtrage, de la peinture et de la maçonnerie; compétences,

formation et autres exigences relatives à l'obtention d'un diplôme dans ces domaines; travail à l'aide d'outils et d'équipement afin de remplir les tâches associées aux éléments intérieurs de la construction d'une maison.

Design and Fabrication 1202 (08 1202)

Sujets abordés: introduction au design et à la fabrication; utilisation d'un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO); création de produits sur les lieux de fabrication; utilisation d'outils à mains et électriques tels que ceux utilisés dans l'industrie.

Residential Construction 201 (08 2201)

Sujets abordés: charpenterie de niveau avancé; techniques de conception, et codes et méthodes de construction; planification et réalisation d'un projet de construction; mise en application de compétences relatives à la charpenterie de niveau avancé, à l'électricité et au travail des métaux (les cours Conception et fabrication, quant à eux, permettront aux élèves d'optimiser l'utilisation de l'informatique, des outils à main et de la machinerie pour affiner leurs compétences).

Design and Fabrication 2202 (08 2202)

Ce cours est la continuité du cours Conception et fabrication 1202. Les sujets suivants y sont abordés : conception de produits complexes à l'aide de la conception assistée par ordinateur (CAO) et création de produits sur les lieux de fabrication (la production suppose l'utilisation d'outils pour la préparation des matériaux, de tours automatiques et de calibreuses automatiques à table tournante.)

Energy and Power 3201 (08 3201)

Sujets abordés: enquête sur le fonctionnement des petits moteurs et systèmes électriques; conception et fabrication de produits originaux qui produisent de l'énergie dans un but précis; réparation et désassemblage de petits moteurs; analyse de la distribution de l'énergie; technogénie.

Robotics Manufacturing Technology 2202 (08 3202)

Sujets abordés: production en série; fabrication assistée par ordinateur (FAO); production automatisée et technologie robotique; utilisation d'une chaîne de montage informatisée, de bras robotiques et de calibreuses automatiques à table tournante pour fabriquer des produits conçus par les élèves; conception assistée par ordinateur et fabrication à l'aide de ces outils en usine.

Electronics Systems Technology s 3205 (08 3205)

Sujets abordés: programmation informatique de niveau avancé; communication entre les ordinateurs et les périphériques; interfaçage et contrôle de niveau avancé.

Technologies informatiques appliquées 1136 (08 1136)

Ce cours est composé de quatre modules : planification de réseau I; programmation I; inforoute I; présentation multimédia I.

Technologies informatiques appliquées 2136 (08 2136)

Ce cours est composé de cinq modules : planification de réseau II; programmation II; inforoute II; présentation multimédia II; robotique.

Applications de l'informatique 2130 (08 2130)

Ce cours est axé sur trois applications principales de l'informatique: tableurs; base de donnée; présentation de graphiques. Les élèves doivent faire un projet intégrant ces trois applications. Les projets devraient avoir des liens avec les autres matières telle que les sciences, les mathématiques, les sciences humaines, etc.

Traitement de texte avancé / Éditique 2131 (08 2131)

Ce cours comprend douze activités reliées aux différentes matières et au marché du travail. Les activités comprennent la rédaction de lettres d'affaires, d'annonces et de promotions, de pages titres, de formulaires, de curriculum vitae, d'étiquettes et d'enveloppes, de travaux de recherche, de devoirs de mathématiques, de rapports de laboratoire en sciences, de bulletins de nouvelles et de dépliants.

Crédits externes

Un cours externe est un cours approuvé par le ministère de l'Éducation mais mis au point ou offert à l'extérieur du système scolaire de Terre-Neuve-et-Labrador, et qui donne droit à des crédits au secondaire. De tels cours doivent répondre aux normes des cours secondaires offerts à Terre-Neuve-et-Labrador. En effet, bien qu'ils puissent comporter des résultats d'apprentissage autres que ceux des cours secondaires autorisés ou approuvés par le ministère, ils doivent tout de même contribuer aux apprentissages essentiels aux fins d'obtention du diplôme.

Sauf pour les cours du programme *Advanced Placement* et de niveau collégial, un élève peut accumuler au secondaire jusqu'à 4 crédits externes aux fins d'obtention du diplôme. Chaque crédit externe doit toutefois représenter un minimum de 55 heures de cours. Même si les cours pour lesquels un crédit externe est accordé apparaissent sur le relevé de notes, aucune note numérique ne leur est attribuée. On indique plutôt le code E dans le champ « Note ».

Tout établissement qui souhaite faire reconnaître ses crédits aux fins d'équivalences au niveau secondaire doit en faire la demande au ministère de l'Éducation et lui soumettre la documentation pertinente comportant, notamment :

- le nombre d'heures de cours;
- les objectifs et le niveau du programme ou du cours;
- les activités pédagogiques et d'apprentissage;

- les critères d'évaluation utilisés aux fins d'octroi de crédits;
- la contribution aux apprentissages essentiels aux fins d'obtention du diplôme.

Un comité ad hoc du ministère de l'Éducation vérifie les documents soumis.

21. Personne-ressource

M. Bob Johnston

Directeur

High School Certification

Ministère de l'Éducation

C.P. 8700

St. John's, NL

A1B 4J6

Tél. : (709) 729-6261

Télec. : (709) 729-0611

bobjohnston@gov.nl.ca

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves
10^e édition, 2008–2009
Nunavut

Table des matières

1^{re} partie – Sommaire

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge de cours
6. Structure du programme d'études
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes
11. Évaluation des études faites à l'extérieur du territoire ou à l'étranger

2^e partie – Contenu des cours

12. Anglais langue première
13. Français langue première
14. Anglais langue seconde/complémentaire
15. Français langue seconde
16. Français (immersion)
17. Mathématiques
18. Sciences de la nature
19. Sciences humaines
20. Autres cours
21. Personnes-ressources

1^{re} partie – Sommaire

1. Introduction

Le Nunavut suit généralement le programme d'études secondaires de l'Alberta, mais travaille présentement à établir son propre système d'éducation fondé sur l'Inuit Qaujimajatuqangit (les valeurs et les principes de la société inuite).

Le ministère de l'Éducation du Nunavut (<http://www.gov.nu.ca/education/index.htm>) est responsable des programmes et des services destinés à la petite enfance, aux écoles, à l'enseignement postsecondaire, au soutien du revenu, à l'analyse du marché du travail, à l'aide financière aux études et à l'apprentissage des adultes. Par ailleurs, il élabore ou approuve tous les programmes d'études utilisés dans les écoles du Nunavut, de la maternelle à la 12e année, ainsi que dans les établissements postsecondaires. Il est aussi responsable d'approuver les crédits obtenus de la maternelle à la 12e année ainsi qu'au Collège de l'Arctique du Nunavut.

Le ministère de l'Éducation du Nunavut offre aux résidents sur son territoire un éventail de politiques, de programmes et de services pour les inciter et les aider à devenir autonomes, de même qu'à prendre des décisions productives pour eux-mêmes ainsi que pour leurs collectivités. Il se base sur la prémisse que leurs besoins seront comblés si tout le travail se fonde sur l'Inuit Qaujimajatuqangit, la façon inuite de savoir, d'être et de faire. Par conséquent, son travail débute par une collaboration avec les aînés et s'appuie sur la consultation et le partenariat avec le personnel enseignant, le public, les membres des collectivités, le Collège de l'Arctique du Nunavut, les organisations inuites, les associations d'entreprises, les autres ministères du Nunavut, les divers ordres de gouvernement et les ministères de l'Éducation des autres provinces et territoires.

Le ministère de l'Éducation du Nunavut travaille actuellement à transformer le système scolaire et l'apprentissage des adultes pour qu'ils tiennent davantage compte des aspirations du Nunavut. La langue et la culture inuites constituent maintenant la base de la formation du personnel enseignant, de l'élaboration des programmes d'études et des ressources didactiques, de l'enseignement postsecondaire et de la formation des adultes.

2. Structure du système scolaire

Le gouvernement du Nunavut s'est pleinement engagé à refondre le système d'éducation dans le contexte de l'Inuit Qaujimajatuqangit afin de produire des diplômées et diplômés fonctionnellement bilingues, capables de profiter des possibilités toujours plus nombreuses qu'offrent l'enseignement postsecondaire et le marché du travail. Ainsi, le Inuit Qaujimajatuqangit Curriculum Framework (2008), le programme-cadre fondé sur l'Inuit Qaujimajatuqangit, trace les grandes lignes du nouveau programme d'études de la maternelle à la 12e année et du système de prestation bilingue pour assurer que les écoles

respecteront les engagements du gouvernement. La réorganisation du système scolaire se fera progressivement, sur plusieurs années, et aura des répercussions sur les cours du secondaire et les exigences relatives à l'obtention du diplôme. Les cours conçus pour le secondaire seront divisés en modules afin de faciliter la progression continue de chaque élève dans les divers programmes.

Bien que les dates varient, l'année scolaire commence entre le début d'août et la fin de septembre, et se termine entre le début de mai et la fin de juin de l'année suivante. Chaque collectivité détermine le calendrier qui répond le mieux aux besoins de ses familles.

Dans chaque collectivité, l'administration scolaire de district établit les dates couvrant la durée de l'année scolaire dans les limites prescrites par la Loi sur l'éducation. Actuellement, cette loi prévoit une durée de 195 jours. Ainsi, le personnel enseignant travaille 195 jours, dont cinq journées pédagogiques, quatre journées de perfectionnement professionnel, trois jours consacrés à l'administration et une journée d'orientation. En règle générale, les élèves profitent de 183 jours de classe. Certaines écoles peuvent excéder le minimum d'heures de cours prescrit afin d'offrir davantage de journées de perfectionnement professionnel. Par exemple, au secondaire, 1000 heures de cours sont prévues; si une école en a prévu 1043, elle pourra consacrer quelques-unes de ces 43 heures à une journée de perfectionnement professionnel supplémentaire.

Généralement, chaque matière du programme d'études du secondaire de premier cycle (de 7e à 9e année) est enseignée une fois par jour toute l'année, quoique les élèves puissent également suivre des cours à option donnés en alternance sur des périodes plus courtes au fil de l'année. Au secondaire de deuxième cycle, les cours peuvent durer une demi-année ou toute l'année. À ce niveau, l'offre de cours a généralement lieu une seule fois par année.

Les élèves du secondaire de premier cycle peuvent commencer à cumuler des crédits provenant des études professionnelles et technologiques à partir de la 7e année. Les écoles sont incitées à offrir des cours préalables en études professionnelles et technologiques dès le premier cycle du secondaire en vue de stages de formation en milieu de travail.

Chaque crédit menant à la graduation accordé correspond à 25 heures de cours. Les cours complets, qui consistent en un minimum de 125 heures, valent donc 5 crédits. Actuellement, un élève doit cumuler 100 crédits pour obtenir son diplôme d'études secondaires.

3. Explication des termes utilisés*

Secondaire de premier cycle	De 7 ^e à 9 ^e année
Secondaire de deuxième cycle	De 10 ^e à 12 ^e année

***Remarque:** Y compris les termes relatifs à l'éducation spécialisée

Cours obligatoires

Il s'agit des cours que tous les élèves doivent suivre pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Actuellement, les cours suivants sont obligatoires : anglais, mathématiques, sciences de la nature, études sociales, études nordiques, beaux-arts, éducation physique et études technologiques liées au domaine professionnel.

Crédits obligatoires et crédits à option

Les élèves doivent obtenir 73 crédits obligatoires et 27 à option. Pour obtenir des crédits obligatoires, ils doivent réussir les cours obligatoires du programme. Quant aux crédits à option, ils sont associés à des cours choisis par les élèves, qui leur donnent la possibilité d'explorer leurs champs d'intérêt personnels, de se préparer à des études collégiales ou universitaires, ou encore d'accéder au marché du travail.

Terminologie relative à l'apprentissage des langues

L1 (Langue maternelle)

Au Nunavut, la langue maternelle de la majorité des élèves est l'inuktitut. Nombre d'entre eux ont reçu au primaire une éducation en inuktitut. Par conséquent, le personnel enseignant du secondaire, qui utilise l'anglais comme langue d'enseignement, doit mettre en application des stratégies favorisant l'acquisition d'une langue seconde par les élèves, afin de leur rendre accessible un programme d'études conçu pour des apprenants dont la langue maternelle est l'anglais, par exemple celui de l'Alberta.

L2 (Langue seconde)

Pour la majorité des élèves, l'anglais s'avère une langue seconde. Or, le programme d'études en anglais du secondaire de premier cycle établit un pont entre l'étude de l'anglais langue seconde et l'anglais langue première.

Modèles relatifs à la langue d'enseignement

Il s'agit de divers modèles d'enseignement bilingue relatifs à la langue d'enseignement et à la proportion d'études faites en inuktitut, en anglais et en français. Chaque collectivité adopte le modèle qui lui convient.

Terminologie relative à l'encadrement des élèves

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

Le plan d'enseignement individualisé est conçu pour les élèves qui ne parviennent pas à satisfaire aux exigences du programme d'études approuvé. Dans le PEI, les compétences visées sont harmonisées avec les besoins de l'élève. Par ailleurs, les cours suivis dans le cadre d'un PEI sont mentionnés sur le relevé de notes.

Plan d'accommodement individualisé (PAI)

Le plan d'accommodement individualisé est conçu pour les élèves qui ont de la difficulté à satisfaire aux exigences du programme d'études approuvé. Les compétences visées demeurent les mêmes, mais on accorde à l'élève certains accommodements, comme les services d'un scribe ou d'un interprète en langue des signes, ou encore du temps supplémentaire pour acquérir les compétences. Ces accommodements ne sont pas mentionnés sur le relevé de notes.

Plan de maîtrise du comportement individuel (PMCI)

Le plan de maîtrise du comportement individuel est conçu pour les élèves qui, en raison de facteurs comportementaux, éprouvent des difficultés dans leurs études et leurs travaux scolaires.

Options multiples pour l'obtention du diplôme

Les écoles secondaires du Nunavut offriront des cours dans divers programmes optionnels. Chaque parcours optionnel sera constitué d'un programme de cours qui permettra aux élèves d'explorer un domaine d'intérêt personnel, par exemple Introduction aux métiers et aux travaux techniques, Soins communautaires et éducation familiale, Beaux-arts et artisanat, Éducation patrimoniale et culturelle, Technologie et innovation, Entrepreneuriat et affaires. Les cours faisant partie de ces programmes donneront l'occasion aux élèves de profiter d'un authentique apprentissage par l'expérience et de s'engager dans une recherche d'emploi. Les écoles mettront ces cours à l'essai dans les cinq prochaines années.

4. Désignation des cours

Le Nunavut utilise un code alphanumérique à sept caractères pour désigner les cours du secondaire de deuxième cycle. Les trois premiers caractères en lettres indiquent le titre du cours; par exemple, ANG désigne les cours d'anglais. Les quatre chiffres suivants indiquent le niveau d'études et le niveau de difficulté du cours.

Le Nunavut offre actuellement les cours du secondaire de deuxième cycle organisés par l'Alberta ainsi que des cours hérités des Territoires du Nord-Ouest. Dans la plupart des cas, le chiffre 1 figurant après les lettres désigne un cours de 10e année; le chiffre 2, un cours de 11e année; et le chiffre 3, un cours de 12e année. Les cours désignés par 10, 20 ou 30 (ou 10-1, 20-1, 30-1) présentent les plus grands défis et s'adressent principalement aux élèves

qui envisagent de s’inscrire à l’université ou dans certains programmes offerts dans les collèges ou les écoles techniques. Les cours désignés par 13, 23 ou 33 et 15, 25 ou 35, moins théoriques, s’adressent principalement aux élèves qui se destinent à certains programmes offerts dans les collèges ou les écoles techniques, à des métiers ou au monde du travail. Enfin, les cours désignés par 16, 26 ou 36 permettent aux élèves d’acquérir des aptitudes professionnelles de base.

Les cours élaborés au Nunavut sont désignés par 10, 11 et 12. Les deux cours élaborés jusqu’à présent (Inuktitut 10, 11, 12 et Aulajaaqtut 10, 11, 12) répondent aux exigences d’admission dans les programmes universitaires de lettres et sciences humaines.

5. Répartition du temps et charge de cours

Secondaire de premier cycle

La répartition du temps est détaillée dans le tableau suivant. Cependant, en raison de la nature de l’apprentissage d’une langue seconde, certains élèves prendront peut-être plus de trois ans à acquérir les compétences visées au secondaire de premier cycle.

Secondaire de premier cycle (de 7 ^e à 9 ^e année)	
Matière/Cours	Temps requis (nombre approximatif d’heures prescrit par année)
Anglais	210 heures
Inuktitut	90 heures
Mathématiques	180 heures
Études sociales	90 heures
Sciences de la nature	90 heures
Éducation physique	90 heures
Santé	60 heures
Beaux-arts (arts, musique, art dramatique)	60 heures
Études professionnelles et technologiques	60 heures
Total	930 heures + 70 heures de contact* par année

***Remarque:** Les heures de contact sont des heures d’expériences scolaires, déterminées à l’échelle locale, sous la surveillance du personnel enseignant.

Secondaire de deuxième cycle

Les cours du secondaire de deuxième cycle sont organisés en fonction des crédits auxquels ils donnent droit. Un crédit équivaut à 25 heures d'apprentissage encadré. Les principaux cours obligatoires (anglais, mathématiques, sciences de la nature et études sociales) valent 5 crédits et nécessitent 125 heures d'études chacun. Les autres cours valent 1, 2, 3, 4 ou 5 crédits. En raison de la nature de l'apprentissage d'une langue seconde, certains élèves prendront peut-être plus de trois ans pour acquérir les compétences visées au secondaire de deuxième cycle. Les écoles sont tenues de fournir un minimum de 1000 heures de cours par année.

Secondaire de deuxième cycle (de 10 ^e à 12 ^e année)	
Matière/Cours	Exigences relatives à l'obtention du diplôme (1 crédit = approximativement 25 heures de cours)
Anglais	15 crédits
Mathématiques	10 crédits
Études sociales	10 crédits
Sciences de la nature	10 crédits
Éducation physique	3 crédits
Aulajaaqtut 11	3 crédits
Stage communautaire Aulajaaqtut	1 crédit
Beaux-arts (arts, musique, art dramatique)	3 crédits
Études nordiques	3 crédits
Études professionnelles et technologiques	5 crédits
Cours à option de 12 ^e année	10 crédits
Cours à option (crédits à option)	27 crédits
Total	100 crédits

Remarque : La *Loi sur la protection de la langue inuit* (article 8) prévoit que chaque enfant a le droit de se faire instruire en langue inuit. Ce droit entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009 pour les niveaux de la maternelle à la 3^e année, et le 1^{er} juillet 2019 pour tous les autres niveaux du primaire et du secondaire. Par ailleurs, la nouvelle *Loi sur l'éducation du Nunavut (2008)* stipule que chaque élève doit recevoir une éducation bilingue, en langue inuit ainsi qu'en anglais ou en français, selon la décision de l'administration scolaire de district concernant les écoles sous son autorité. Le nombre d'heures de cours données dans l'une ou l'autre de ces langues est déterminé par la collectivité, conformément à la *Loi sur l'éducation*. Le ministère de l'Éducation favorise un enseignement holistique et thématique, qui intègre diverses matières.

6. Structure du programme d'études

Le programme d'études du Nunavut est décrit en fonction de compétences. La démarche pédagogique qu'il favorise aide les élèves à comprendre les liens qui existent entre divers concepts et les stratégies qui permettent l'application des connaissances acquises dans de nouveaux contextes.

Comme le décrit le programme-cadre fondé sur l'Inuit Qaujimagatuqangit, quatre programmes d'enseignement se retrouvent à tous les niveaux scolaires, de la maternelle à la 12e année inclusivement. Au secondaire, ils peuvent être explorés dans des cours distincts, alors qu'au primaire ils sont articulés de façon holistique autour d'un même thème. Leur contenu est présenté ci-dessous:

Aulajaaqtut

(Bien-être/Histoire de la société inuite)

Ce programme touche le bien-être, la prise de décision éclairée, la gestion des relations, l'apprentissage des valeurs traditionnelles, l'établissement d'objectifs, l'élaboration d'un plan de carrière, l'exercice du leadership et la préparation à un engagement communautaire actif, tant au sein de sa propre collectivité qu'à l'extérieur de cette collectivité. Le programme se fonde sur les valeurs traditionnelles inuites et le savoir ancestral. Il donne un aperçu de l'histoire de la société inuite au cours des dernières décennies et célèbre la résilience ainsi que la ténacité de ce peuple.

Iqqaqqaukkaringniq

(Innovation et technologie)

Ce programme met l'accent sur les mathématiques, les sciences, l'innovation et la technologie : manières de décrire et d'améliorer le monde, contextes et champs conceptuels pour favoriser le développement, questions morales, utilisation de processus et de procédures, recherche de solutions et formulation d'explications.

Nunavusiutit

(Histoire, patrimoine, environnement, rôle pancanadien et mondial du Nunavut)

Ce programme explore le Nunavut et sa place dans le Canada et le reste du monde en adoptant un point de vue inuit sur l'histoire, la géographie, les sciences de l'environnement, la relation avec le territoire, la survie, l'histoire politique, l'économie, les enjeux circumpolaires, les différentes visions du monde et les perspectives mondiales.

Uqausiliriniq

(Communication)

Ce programme met l'accent sur la communication, la langue et les rapports avec autrui: littératie, expression orale, écoute, présentation, lecture, création, visualisation,

valorisation et bilinguisme. La créativité et le talent artistique sont aussi considérés comme des moyens de communication et d'expression.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

Le document *Ilitaunnikuliriniq : évaluation dans les écoles du Nunavut* présente la philosophie et les principes qui guident l'évaluation dans les classes du Nunavut. Dans chaque cours, le rendement est mesuré en fonction d'un ensemble d'apprentissages précis et est consigné dans le profil des compétences de l'élève. L'autoévaluation est un processus essentiel qui permet aux élèves de participer activement à leur apprentissage et de faire le lien entre les résultats d'apprentissage ciblés dans le programme d'études et leur expérience personnelle. Les objectifs d'apprentissage sont clairement communiqués aux élèves tout au long de chaque cours. Pour réussir un cours et accéder au niveau suivant, les élèves doivent obtenir une note d'au moins 50 p. 100 à leur évaluation. Dans certains cours, une lettre désigne la note. Le tableau suivant indique le pourcentage correspondant à chaque lettre.

Indicateur	Pourcentage
A	80%–100%
B	70%–79%
C	60%–69%
D	50%–59%
F	0%–49%

Les élèves inscrits aux cours ci-dessous doivent passer les examens en vue de l'obtention du diplôme du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Leur note finale équivalra à la moyenne de la note obtenue dans le cours et de la note obtenue à cet examen.

- Biologie 30
- Chimie 30
- Physique 30
- Sciences 30
- English, Language Arts 30-1
- English, Language Arts 30-2
- Mathématiques pures 30
- Mathématiques appliquées 30
- Études sociales 30
- Études sociales 33

Les instances qui désirent obtenir de la documentation concernant un élève de 9^e année provenant du Nunavut sont invitées à se procurer son bulletin le plus récent auprès de son ancienne école. En ce qui concerne les élèves du secondaire de deuxième cycle, toute demande de relevé de notes doit être adressée à l'adresse suivante: Registrariat, Relevés de notes, ministère de l'Éducation du Nunavut, C.P. 204,

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires de deuxième cycle du Nunavut pour 2008	
Aulajaaqtut (Bien-être/Histoire de la société inuite):	7
Aulajaaqtut (comprend un stage communautaire)	(4)
Éducation physique	(3)
Iqqaqqaukkaringniq (Innovation et technologie):	25
Mathématiques	(10)
Sciences de la nature	(10)
Études professionnelles et technologiques ou programme d'apprentissage précoce du Nunavut	(5)
Nunavusiutit (Histoire, patrimoine, environnement, rôle pancanadien et mondial du Nunavut):	13
Études sociales	(10)
Études nordiques	(3)
Uqausiliriniq (Communication):	18
Anglais	(15)
Beaux-arts	(3)
Crédits supplémentaires de 12 ^e année	10
Total de crédits obligatoires	73
Crédits à option	27
Nombre minimal de crédits exigés	100

9. Cours préalables ou associés

En général, dans une série de cours, l'élève doit terminer le cours du niveau inférieur avant de suivre le suivant. Cependant, avec l'autorisation de la directrice ou du directeur de l'école, il peut s'inscrire à un cours d'un niveau plus avancé et, s'il le réussit, recevoir un crédit pour le cours du niveau inférieur.

10. Autres genres de programmes

Programme d'apprentissage précoce du Nunavut (PAPN)

Les élèves peuvent suivre le Programme d'apprentissage précoce du Nunavut (PAPN) dès la 10^e année. Ils doivent cependant avoir atteint l'âge de 16 ans et être jumelés à un

compagnon d'apprentissage ou à un ouvrier qualifié. Les élèves qui suivent ce programme sont inscrits à titre d'apprentis PAPN au registrariat. Ils seront considérés comme des apprentis « réguliers » une fois leur 12^e année réussie.

Projets spéciaux

Les projets spéciaux sont conçus pour appuyer le travail de certains élèves ou groupes d'élèves. Ils permettent à ces élèves de participer à des activités pour lesquelles ils présentent des habiletés particulières ou éprouvent un vif intérêt, mais qui ne font pas partie du programme d'études offert à l'école. Les élèves ont la possibilité de s'inscrire aux cours Projets spéciaux 10, 20 ou 30 et d'ainsi obtenir 3, 4 ou 5 crédits.

11. Évaluation des études faites à l'extérieur du territoire ou à l'étranger

Les élèves arrivant dans une école secondaire de deuxième cycle au Nunavut et venant de l'extérieur du territoire doivent présenter leurs relevés de notes ou autres pièces officielles précisant leur situation antérieure. La directrice ou le directeur évalue ces documents par rapport aux cours approuvés au Nunavut ou attribue des crédits généraux.

Par ailleurs, la directrice ou le directeur peut s'adresser au comité des cas particuliers pour solliciter un examen spécial des cas d'élèves qui intègrent le système scolaire du Nunavut lors de leur dernière année d'études secondaires de deuxième cycle.

2^e partie – Contenu des cours

12. Anglais (Langue première)

9^e année

Le programme d'études en anglais, tel que décrit dans le document *EL2 Junior Secondary Teacher's Handbook* (guide du personnel enseignant du secondaire de premier cycle pour l'enseignement de l'anglais langue seconde), est un programme de langue seconde. Il est structuré autour d'un continuum de compétences en communication. Il permet aux élèves de s'appuyer sur les compétences acquises dans leur langue première pour en apprendre une seconde. Ces processus de développement permettent aux élèves d'apprendre et de comprendre la langue seconde par l'intermédiaire de la communication et de la production, à mesure qu'ils approfondissent les facettes conceptuelles et sociales de cette langue, qu'ils découvrent sa forme et sa structure, qu'ils explorent de nouvelles idées, de nouveaux concepts et font de nouvelles expériences, et qu'ils s'engagent personnellement dans une communication efficace. Par ailleurs, les élèves sont appelés à réagir de manière personnelle, critique et créative à l'information, à la traiter et à la gérer, ainsi qu'à démontrer leur compréhension des textes, à les assimiler et à y réagir. Les compétences générales en matière de production langagière sont interreliées et interdépendantes; les élèves peuvent les acquérir par l'intermédiaire d'un éventail d'expériences d'écoute, d'expression orale, de lecture, de rédaction, d'observation et de représentation. Le cours de 9^e année comprend deux modules récents (*Say Yes to Children: A Module on*

Human Rights and Responsibilities/ Dire oui aux enfants : un module sur les droits et les responsabilités de la personne et Turning 16/ Avoir 16 ans, ainsi que l'étude d'un roman). Deux autres modules sont en préparation.

10^e et 12^e année

Anglais 10-1, 20-1 et 30-1 (ELA1105, 2105 et 3105)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta porte sur l'écoute, l'expression orale, l'observation, la lecture, l'écriture et la représentation. Elle favorise une étude approfondie des textes et s'adresse aux élèves qui souhaitent analyser et créer des textes littéraires. L'accent est mis sur la réaction personnelle au texte. Cette série convient aux élèves qui feront des études postsecondaires.

Anglais 10-2, 20-2 et 30-2 (ELA1104, 2104 et 3104)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta porte sur l'écoute, l'expression orale, l'observation, la lecture, l'écriture et la représentation. Elle s'adresse aux élèves qui s'intéressent à l'étude de la culture populaire et aux situations concrètes. L'accent est mis sur la réaction personnelle aux situations ainsi que sur l'étude de longs métrages et d'œuvres documentaires à caractère populaire.

Anglais 16, 26 et 36 (IOP1120, 2120 et 3120)

Grâce à un éventail d'expériences d'apprentissage, cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta répond aux besoins des élèves en matière de littératie, qui surgissent tant à la maison, à l'école, au travail que dans la collectivité. Le contenu est axé sur les habiletés et les besoins des élèves. Par ailleurs, la philosophie et les objectifs sont conformes aux cours d'anglais décrits ci-dessus. Le ministère de l'Éducation du Nunavut retirera ces cours de son programme lorsque les nouveaux cours à options multiples seront progressivement introduits, au fil des cinq prochaines années.

13. Français (Langue maternelle)

Français 9

Ce programme d'études s'adresse aux élèves des écoles francophones et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour aider les élèves à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves explorent le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

10^e à 12^e année

Français 10-1,20-1,30-1

Ce programme d'études s'adresse aux élèves des écoles francophones et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour aider les élèves à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves explorent le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

Français 10-2, 20-2, 30-2 (auparavant Français 13, 23, 33)

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves des écoles francophones. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves de :

- acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture pour écouter, lire, parler et écrire de manière efficace grâce à la planification, à la gestion et à l'évaluation de leur travail;
- atteindre un seuil de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- se préparer à leurs études postsecondaires et au marché du travail;
- se construire une identité culturelle et développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

14. Anglais (Langue seconde/complémentaire)

9^e année

Voir la section 12 – Anglais langue première.

10^e à 12^e année

Anglais langue seconde, niveaux 1 à 5 (ESL1120, 1121, 1122, 1123 et 1124)

L'objectif de ce programme est d'aider les élèves dont l'anglais est la langue seconde à maîtriser suffisamment cette langue pour réussir leurs études secondaires. Les résultats d'apprentissage sont tirés du programme d'études en anglais langue seconde du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Le personnel enseignant peut également utiliser n'importe quelle partie de ce programme pour adapter ou compléter l'enseignement de

l'anglais langue première ou de l'anglais dans l'ensemble des matières du programme d'études. Aucun crédit n'est associé aux niveaux 1 et 5.

Lecture 10 (ELA1145, 1146 et 1147)

Ce cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta explore la pertinence de la lecture dans la vie de tous les jours ainsi que les divers objectifs et styles de l'écrit et de la communication. Le ministère de l'Éducation de l'Alberta n'offre plus ce cours. Le ministère de l'Éducation du Nunavut retirera également ce cours de son programme lorsque les nouveaux cours à options multiples seront progressivement introduits, au fil des cinq prochaines années.

Communication 21A et 21B (ELA2141, 2142)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta donne l'occasion aux élèves d'explorer les éléments de la communication et de voir comment utiliser efficacement chacun d'eux dans divers contextes et à diverses fins. Le ministère de l'Éducation de l'Alberta n'offre plus ce cours. Le ministère de l'Éducation du Nunavut retirera également ce cours de son programme lorsque les nouveaux cours à options multiples seront progressivement introduits, au fil des cinq prochaines années.

15. Français (Langue seconde)

10^e à 12^e année

Élèves qui n'ont jamais étudié le français

De la 10^e à la 12^e année, les élèves qui commencent l'étude du français peuvent suivre le cours French 10-3Y, puis le cours French 20-3Y et, enfin, le cours French 30-3Y. À la fin de cette séquence de cours de trois ans, les élèves ont acquis les compétences suivantes :

- Communication – Les élèves comprennent et peuvent communiquer des messages oraux et écrits simples (comportant au moins deux ou trois énoncés) dans une situation ou un contexte connu.
- Culture – Les élèves prennent conscience de la présence de personnes et de groupes francophones dans leur collectivité, leur province, leur pays et le monde, et apprennent des faits concrets sur ces cultures.
- Langage – Les élèves comprennent et peuvent utiliser le système phonétique, les structures grammaticales courantes et un certain vocabulaire, ainsi que l'ordre des mots permettant de comprendre et de produire des communications orales et écrites simples.

Élèves qui poursuivent leurs études après le secondaire 1^{er} cycle

De la 10^e à la 12^e année, les élèves qui possèdent les connaissances, compétences et attitudes visées par leurs études aux niveaux élémentaire et secondaire 1^{er} cycle (programme de neuf ans) continuent la séquence de cours suivante : French 10-9Y, French 20-9Y et French 30-9Y.

French 10-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 10-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et certains détails connexes de textes oraux et écrits traitant de sujets connus et concrets et peuvent communiquer, avec un peu de détail, une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connus, en se préparant à l'avance, mais parfois spontanément;
- à l'aide de sources authentiques, ils identifient les aspects qui les intéressent de l'histoire, de la littérature ou des arts francophones;
- ils comparent des aspects de leur mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;
- ils comprennent et utilisent une variété de structures grammaticales au présent et parfois au passé;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 20-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 20-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et la plupart des détails connexes dans des textes oraux et écrits traitant de sujets le plus souvent connus et concrets ainsi que, avec de l'aide, dans certains textes abstraits;
- ils savent communiquer, avec un peu de détails, une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connues, habituellement en se préparant à l'avance, mais avec une plus grande spontanéité;
- ils consultent des sources authentiques, à l'aide de diverses technologies de l'information et de la communication, afin de comparer des aspects de leur propre mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;
- ils comprennent et utilisent un grand nombre de structures grammaticales au passé, au présent et au futur immédiat;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 30-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 30-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et la plupart des détails connexes dans des textes oraux et écrits traitant de sujets concrets et dans des textes abstraits;
- ils savent communiquer en détail une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connues, spontanément ou se préparant à l'avance;
- ils consultent des sources authentiques, à l'aide de diverses technologies de l'information et de communication, afin de comparer des aspects de leur propre mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;
- ils comprennent et utilisent un grand nombre de structures grammaticales au passé, au présent et au futur immédiat;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

16. Français (Immersion)

French Language Arts 10-1, 20-1, 30-1

Ce programme d'études s'adresse aux élèves en immersion française et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour les aider à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves étudient le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communication.

French Language Arts 10-2, 20-2, 30-2

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves en immersion française. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves :

- d'acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture pour écouter, lire, parler et écrire de manière efficace grâce à la planification, à la gestion et à l'évaluation de leur travail;
- d'atteindre un niveau de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- de se préparer à leurs études postsecondaires et au marché du travail;
- d'apprécier la langue et la culture françaises.

17. Mathématiques

9^e année

Le programme de mathématiques du secondaire de premier cycle est basé sur le *Cadre commun des programmes d'études* du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC). Les thèmes suivants y sont explorés : nombre, régularités et relations; forme et espace; statistique et probabilité. Les élèves réalisent diverses expériences et activités pour saisir ces concepts et leurs applications concrètes. Les cours mettent l'accent sur l'acquisition de compétences en raisonnement, en communication, en recherche de solutions et en réflexion analytique, et favorisent le développement de stratégies personnelles ainsi que d'une culture mathématique.

10^e à 12^e année

Mathématiques pures 10, 20 et 30 (MAT1037, 2037 et 3037)

Cette série de cours théoriques du ministère de l'Éducation de l'Alberta s'adresse aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre des études postsecondaires en mathématiques, en sciences ou dans un domaine lié au commerce. Elle met principalement l'accent sur l'algèbre et les fonctions, et prépare les élèves à étudier le calcul différentiel et intégral.

Mathématiques appliquées 10, 20 et 30 (MAT1038, 2038, 3038)

Cette série de cours théoriques du ministère de l'Éducation de l'Alberta s'adresse aux élèves qui n'ont pas l'intention de poursuivre des études dans un programme qui exige des connaissances en calcul différentiel et intégral ou en mathématiques avancées. Elle met principalement l'accent sur les méthodes numériques et géométriques, et propose une approche plus générale pour la résolution de problèmes que celle proposée dans les cours d'algèbre.

Mathématiques 31, Introduction au calcul différentiel et intégral (MAT3213, 3214 et 3215)

Ce cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta initie les élèves aux méthodes de calcul mathématique. Les unités obligatoires sont, entre autres : précalcul et limites; dérivées et théorème de la dérivée; applications des dérivées; intégrales, théorèmes de l'intégrale et applications des intégrales. De plus, sept unités à option sont offertes : calcul des fonctions exponentielles et logarithmiques; méthodes numériques; volumes de révolution; applications du calcul différentiel et intégral aux sciences physiques et au génie; applications du calcul différentiel et intégral aux affaires et à l'économie; théorèmes de calcul; méthodes d'intégration avancées.

Bases des mathématiques 10, 11 et 12 (MAT1042 – 2042 – 3042)

Cette série de cours du PONC aide les élèves à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour développer leur culture mathématique et participer efficacement à une société de plus en plus tournée vers la technologie. Les élèves apprennent les bases des mathématiques et appliquent à leur vie personnelle leurs habiletés et les concepts assimilés. La capacité de reconnaître les exigences liées aux mathématiques de même que les possibilités qu'offrent celles-ci dans les activités quotidiennes s'avère un objectif important du cours.

18. Sciences de la nature

9^e année

Le programme de sciences de la nature du secondaire de premier cycle est conforme au document pancanadien du CMEC intitulé *Cadre commun des résultats d'apprentissage en sciences de la nature* (1997) et au *NWT Junior High Science Curriculum Document* (1991), le programme de sciences de la nature des Territoires du Nord-Ouest (1991). Les élèves étudient la nature, les relations ainsi que les contextes sociaux et environnementaux des sciences et de la technologie, et l'accent est mis sur les liens entre les sciences, la technologie et la culture. Ils explorent, entre autres sujets, la vie et l'environnement, la matière et l'énergie, et la Terre, l'espace et le temps. Autant que possible, le cours aborde les sujets selon la perspective inuite. Il amène les élèves à prendre conscience du fait que le savoir traditionnel constitue une science au même titre que le point de vue contemporain qui guide l'explication des phénomènes.

10^e et 12^e année

Sciences 10, 20 et 30 (SCN1270, 2270 et 3270)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta offre une formation scientifique complète aux élèves qui désirent acquérir une solide base en sciences et aspirent à une carrière qui requiert des études postsecondaires. Le cours Sciences 10 est le cours de base pour tous les cours de sciences, y compris ceux de biologie, de chimie, de physique, Sciences 20 et Sciences 30. Les cours Biologie 20 et 30, Chimie 20 et 30, et Physique 20 et 30 s'adressent aux élèves dont les objectifs de carrière postsecondaires, clairement définis, exigent l'étude de disciplines scientifiques.

Le programme Sciences 10, 20 et 30 privilégie les grands concepts, les compétences liées aux procédés scientifiques et les attitudes scientifiques, qui sont les fils conducteurs des unités d'étude. Les thèmes des sciences de la nature (tels que la matière, l'énergie et les systèmes) sont les fondements conceptuels qui relient les structures théoriques de diverses disciplines scientifiques.

Le cours Sciences 10 comporte quatre unités : énergie du Soleil; matière et énergie dans les systèmes vivants; matière et énergie dans les changements chimiques; énergie et changement. Pour sa part, le cours Sciences 20 comporte quatre unités : Terre en

évolution; changement dans les systèmes vivants; changements chimiques; changements en mouvement. Quant au cours Sciences 30, les thèmes des systèmes et de l'énergie recoupent toutes ses unités; ainsi, en considérant un ensemble d'objets, de cellules et de processus comme un système, on prend conscience des interactions entre les différentes parties de celui-ci. Le cours Sciences 30 comporte quatre unités : réaction des systèmes vivants à leur environnement; chimie dans l'environnement; énergie électromagnétique; énergie et environnement.

Biologie 20 et 30 (SCN2230 et 3230)

Le cours Biologie 20 explore les grands concepts scientifiques suivants : systèmes; équilibre; énergie; matière. La diversité et le changement sont également abordés à titre complémentaire. Le cours comporte quatre unités : biosphère; matière cellulaire et flux d'énergie; échange de matière et d'énergie dans les écosystèmes; échange de matière et d'énergie par l'organisme humain. Quant au cours Biologie 30, il explore les grands concepts scientifiques suivants : changement; diversité; équilibre; systèmes. La matière et l'énergie sont également abordées à titre complémentaire. Biologie 30 comporte quatre unités : systèmes de régulation du changement dans l'organisme humain; reproduction et développement; cellules, chromosomes et ADN; changement dans les populations et les collectivités.

Chimie 20 et 30 (SCN2240 et 3240)

La matière et le changement chimique constituent les thèmes communs de toutes les unités du cours Chimie 20. Il est essentiel de comprendre la nature de la matière et d'être capable d'analyser ses changements pour comprendre ce qui se produit et prédire ce qui se produira; la maîtrise du changement est essentielle à la conception de systèmes technologiques. Le cours Chimie 20 comporte quatre unités : matière sous forme de solutions, d'acides, de bases et de gaz; relations quantitatives dans les changements chimiques; liaisons chimiques dans la matière; diversité de la matière – introduction à la chimie organique. Les thèmes centraux du cours Chimie 30 sont : systèmes; énergie; changement. L'équilibre et la matière sont également abordés à titre secondaire. Le cours Chimie 30 comporte trois unités : changements thermochimiques; changements et équilibre électrochimique; acides et bases dans les changements chimiques.

Physique 20 et 30 (SCN2260 et 3260)

Toutes les unités du cours Physique 20 ont pour thème commun l'énergie, avec le changement et la matière comme thèmes subsidiaires. L'énergie sous ses nombreuses formes cause le changement et détermine la cinématique, la dynamique, le mouvement circulaire et la gravitation, les ondes mécaniques ainsi que la lumière. Par ailleurs, la diversité de la matière et l'énergie sont les thèmes prédominants du cours Physique 30, qui comporte quatre unités : lois de la conservation; forces et champs électriques; forces et champs magnétiques; nature de la matière.

Sciences 15, 25 et 35 (LDC1290, 2290 et 3293)

Cette série de cours se fonde sur le programme de sciences du niveau secondaire des Territoires du Nord-Ouest (1988-1994). Axée sur les élèves, elle permet à ceux-ci d'acquérir, dans les contextes les plus pertinents pour eux, une base solide de compétences et de concepts communs à la biologie, à la chimie, à la physique et aux sciences de l'environnement en accordant une place prépondérante aux activités. Les principaux concepts clés explorés sont le changement, l'énergie et la matière, bien que les cours portent également, à titre secondaire, sur l'équilibre, la diversité et les systèmes. Par l'intermédiaire d'expériences, de problèmes à résoudre et d'apprentissage autonome, les élèves prennent conscience du rôle important que jouent les sciences dans leur vie quotidienne.

Sciences 35 est un cours du Nunavut élaboré à l'échelle locale portant sur les écosystèmes nordiques, le climat, la géologie physique et les technologies. Le personnel enseignant peut se concentrer sur les sujets les plus pertinents pour la collectivité et la situation locales.

Remarque : Le ministère de l'Éducation du Nunavut remplacera progressivement cette série par Systèmes environnementaux 10, 11 et 12. En 10^e année, l'accent sera mis sur Nuna/les sciences de la terre; en 11^e année, sur Tariuq/les sciences de l'océan; et en 12^e année, sur Sila/les sciences de l'atmosphère. De nouveaux modules seront conçus, testés et mis en œuvre dans les années à venir.

Sciences 16 et 26 (SCN1290 et 2290)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta inculque aux élèves les connaissances, les attitudes et les compétences scientifiques dont ils se serviront dans leur quotidien. Axée sur les activités, elle donne l'occasion aux élèves de faire des rapprochements entre les sciences et leur expérience personnelle.

19. Sciences humaines

Le ministère de l'Éducation du Nunavut travaille actuellement à l'élaboration de son propre programme, intitulé Nunavusiutit. De nouveaux modules seront conçus, testés et mis en œuvre dans les années à venir.

9^e année

Les cours actuellement offerts se fondent sur les programmes de sciences humaines et d'éducation civique des Territoires du Nord-Ouest (1993), en plus de s'appuyer sur le *Cadre commun des résultats d'apprentissage en sciences humaines* du PONC. Ils mettent l'accent sur le Canada, les Canadiennes et les Canadiens, et favorise la méthode des enquêtes pour étudier des sujets tels que les connaissances nordiques, le savoir culturel, la gouvernance, les droits et libertés de la personne, l'actualité, les changements et les progrès sociaux, de même que la mondialisation. Le contenu s'articule autour de trois thèmes : géographie du Canada; histoire du Canada au XX^e siècle; relations internationales.

10^e à 12^e année

Le ministère de l'Éducation du Nunavut travaille à l'élaboration de son propre programme, intitulé Nunavusiutit. Entre-temps, les écoles continuent d'offrir les cours Études sociales 10, 20 et 30; 13, 23 et 33; et 16 et 26 du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Le programme Nunavusiutit sera mis en application en 10^e année d'ici 2011.

Études sociales 10, 20 et 30 (SST1150, 2150 et 3150)

Cette série de cours théoriques du ministère de l'Éducation de l'Alberta prépare les élèves aux programmes d'études postsecondaires en sciences sociales. Le cours Études sociales 10 cours comporte deux thèmes : défis posés au Canada au XX^e siècle et de nos jours; citoyenneté au Canada. Le cours Études sociales 20 porte également sur les deux thèmes suivants : développement et interaction des pays de l'Europe du XIX^e siècle; interdépendance dans notre monde. Le cours Études sociales 30 porte également sur deux thèmes : systèmes politiques et économiques; interaction mondiale.

Études sociales 13, 23 et 33 (SST1151, 2151 et 3151)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta prépare les élèves à des études collégiales. Le cours Études sociales 13 porte sur deux sujets : défis posés au Canada au XX^e siècle et de nos jours ; citoyenneté au Canada. Le cours Études sociales 23, quant à lui, met l'accent sur: évolution du monde moderne; défis environnementaux mondiaux. Les thèmes du cours Études sociales 33 sont : systèmes politiques et économiques; interaction mondiale.

Études sociales 16 et 26 (IOP1160 et 2160)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation de l'Alberta permet aux élèves d'acquérir les compétences et les attitudes dont ils ont besoin pour devenir des citoyens responsables et des membres actifs de la société. Le cours Études sociales 16 porte sur les thèmes suivants : être une citoyenne ou un citoyen; justice et vous; carrières et votre employabilité. Quant au cours Études sociales 26, il exploite les trois thèmes suivants : identité canadienne et vous; Canada et vous dans le monde; orientations du marché du travail et vous.

Études nordiques 15 (LDC1193)

Ce cours du ministère de l'Éducation du Nunavut comporte trois unités : étude de la langue inuite; étude de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut; étude d'un sujet relatif à la culture inuite.

20. Autres cours

A. Langue inuite

9^e année

Ce cours fait présentement l'objet d'une révision.

10^e à 12^e année

Inuktitut 10, 11 et 12 (ILA1000, 2000 et 3000)

Cette série de cours du ministère de l'Éducation du Nunavut constitue un programme intensif portant sur les principes fondamentaux de la langue et de la culture inuites. Les élèves sont appelés à réagir de manière personnelle, critique et créative à l'information, à la traiter et à la gérer, ainsi qu'à démontrer leur compréhension des textes, à les assimiler et à y réagir. Les compétences générales en matière de production langagière sont interreliées et interdépendantes; les élèves peuvent les acquérir par l'intermédiaire d'un éventail d'expériences d'écoute, d'expression orale, de lecture, de rédaction, d'observation et de représentation. Ce programme répond aux exigences d'admission de 25 universités canadiennes.

B. Aulajaaqtut

9^e année

Ce cours fait présentement l'objet d'une révision.

10^e à 12^e année

Aulajaaqtut 10, 11 et 12 (NRC1000, 2000 et 3000)

Au secondaire de deuxième cycle, le programme Aulajaaqtut comporte quatre modules par niveau, plus un stage communautaire chaque année. Il s'articule autour des thèmes suivants: bien-être personnel et de la collectivité; service et bénévolat; établissement d'objectifs et leadership; recherche de carrière; histoire de la société. Actuellement, pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, les élèves doivent réussir trois modules (NRC2403) du programme Aulajaaqtut de 11^e année, ainsi qu'un stage (NRC2400). Ce programme répond aux exigences d'admission de 25 universités canadiennes.

C. Études professionnelles et technologiques

9^e à 12^e année

Cette série de cours (1998) du ministère de l'Éducation de l'Alberta permet aux élèves de développer leurs compétences et d'explorer des champs d'intérêt différents de ceux abordés dans les cours obligatoires. Ancrée dans des contextes de la vie réelle, elle donne l'occasion d'explorer des possibilités de carrière et d'acquérir des compétences professionnelles. Par ailleurs, les cours, qui peuvent être donnés à l'école ou ailleurs,

incitent les élèves à établir des liens qui leur permettront de transférer efficacement leurs connaissances dans différentes possibilités de carrière ou d'emploi. Chaque cours vaut 1 crédit. Les élèves doivent accumuler 5 crédits dans cette série de cours, dont le préfixe est EPT, pour obtenir leur diplôme. Plusieurs cours à option en EPT offerts dans les écoles du Nunavut sont élaborés à l'échelle locale et intègrent les connaissances et les habiletés culturelles inuites; leur préfixe est EPN.

D. Beaux-arts

10^e à 12^e année

Les écoles peuvent choisir des cours parmi l'éventail de cours d'arts offerts en Alberta. Les cours de 12^e année donnent droit à 5 crédits; les autres, à 3, 4 ou 5 crédits.

Arts 10, 20 et 30 (FNA1400, 1404, 1408, 2400, 2404, 2408 et 3400)

Arts 11, 21 et 31 (FNA1405, 1406, 1407, 2405, 2406, 2407 et 3405)

Art dramatique 10, 20 et 30 (FNA1410, 1414, 1415, 2410, 2414, 2415 et 3410)

Musique chorale 10, 20 et 30 (FNA1420, 1421, 2420, 2421 et 3420)

Musique instrumentale 10, 20 et 30 (FNA1425, 1426, 2425, 2426 et 3425)

Musique générale 10, 20 et 30 (FNA1424, 1427, 2424, 2427 et 3424)

E. Cours des cadets de l'Armée

Un maximum de 15 crédits peuvent être alloués en tant que crédits généraux. Le code de ces cours est précédé des lettres CDT.

F. Éducation physique

9^e année

Les écoles du Nunavut appliquent le programme d'éducation physique 1990 des Territoires du Nord-Ouest.

10^e à 12^e année

Les écoles du Nunavut appliquent le programme d'éducation physique de l'Alberta. Les cours donnent droit à 3, 4 ou 5 crédits.

Éducation physique 10, 20 et 30 (PED1445, 1446, 1447, 2445, 2446, 2447, 3445, 3446 et 3447)

Les quatre résultats d'apprentissage généraux de ces cours portent sur l'activité physique, les bienfaits pour la santé, la collaboration et l'adoption de saines habitudes

de vie active. Ils sont interreliés et interdépendants. Les élèves peuvent atteindre chacun par l'intermédiaire de diverses activités physiques telles que la danse, les jeux, différents types de gymnastique, des activités individuelles et des activités se déroulant à l'extérieur de l'école.

21. Personnes-ressources

Brad Chambers

Directeur
Division des politiques et de la planification
Ministère de l'Éducation du Nunavut
C.P. 1000, succursale 900
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone: (867) 975-5606
Télécopieur: (867) 975-5605

Cathy McGregor

Directrice
Division des programmes d'études et des services scolaires
Ministère de l'Éducation du Nunavut
C.P. 1000, succursale 900
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : (867) 975-5641
Télécopieur : (867) 975-5605

Chef

Division des programmes d'études et des services scolaires
Ministère de l'Éducation du Nunavut
C.P. 390
Arviat (Nunavut) X0C 0E0
Téléphone : (867) 857-3054
Télécopieur : (867) 857-3090

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves Ontario – Curriculum des écoles de langue française

NOTE :

Les élèves inscrits aux écoles de jour ordinaires entre septembre 1984 et le début de l'année scolaire 1999-2000 doivent rencontrer les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario décrites dans *Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7^e à 12^e année et CPO) – La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue 1989 (EOCIS)*.

Les élèves inscrits aux écoles de jour ordinaires entre 1974 et 1984 doivent rencontrer les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) sous le circulaire H.S.1. Les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les élèves expérimentés se retrouvent dans la Note Politique/Programme 132 qui est disponible sur le site web du Ministère de l'éducation au <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/132f.html>.

Nous invitons les personnes qui utilisent le présent guide à consulter le site Web du ministère de l'Éducation à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/curriculum.html> pour la confirmation des exigences les plus récentes et les programmes offerts aux élèves des écoles de jour ordinaires ainsi qu'aux élèves expérimentés.

Le Relevé de notes de l'Ontario (RNO) est le document officiel et exact de tous les cours réussis ouvrant droit à des crédits pour chaque élève qui fréquente une école secondaire de l'Ontario. Des renseignements supplémentaires relatif au Relevé de notes de l'Ontario (RNO) se retrouvent sur le site web du Ministère de l'éducation au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/ost/ostf.pdf>. Le Relevé de notes de l'Ontario est le document officiel que l'élève doit présenter lors de l'inscription à une nouvelle école afin de permettre l'évaluation des antécédents scolaires et de déterminer le placement.

TABLE DES MATIERES

Part 1 Programme scolaire des écoles secondaires de l'Ontario

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation de cours
5. Répartition du temps et charge de cours
6. Structure du programme d'étude
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaire
9. Cours préalables et/ou associés
10. Autres types de programmes

Partie 2 Contenu de cours (curriculum/ programmes-cadres)

11. Français
12. Actualisation linguistique et perfectionnement du français
13. English
14. Anglais pour débutants
15. Mathématiques
16. Sciences
17. Études canadiennes et mondiales
18. Sciences humaines et sociales
19. Autres programmes d'enseignement donnant droit à des crédits
 - Affaires et commerce
 - Éducation artistique
 - Éducation technologique
 - Études interdisciplinaires
 - Études classiques et langues internationales
 - Éducation physique et santé
 - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience
 - Langues autochtones
 - Orientation et formation au cheminement de carrière

PARTIE 1 : PROGRAMME SCOLAIRE DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO

1. Introduction

1.1 Aperçu

Les écoles élémentaires et secondaires financées par les fonds publics sont administrées par les conseils scolaires de district (<http://esip.edu.gov.on.ca/french/Default.asp>), la plus ancienne forme de gouvernement élu par le public en Ontario. Dans les paramètres stipulés par la *Loi sur l'éducation* et ses règlements, les conseils scolaires de district adaptent aux réalités locales les politiques provinciales en matière d'éducation.

Parmi les 72 conseils scolaires de district de l'Ontario, 31 sont des conseils scolaires de district public de langue anglaise, 29 sont des conseils scolaires de district catholique de langue anglaise, quatre sont des conseils scolaires de district public de langue française et huit sont des conseils scolaires de district catholique de langue française. De plus, des administrations scolaires gèrent quelques écoles ontariennes; il s'agit d'écoles spéciales, situées notamment dans des hôpitaux et des établissements de traitement ou des régions éloignées et peu peuplées.

Les écoles privées offrent aussi des cours aux paliers élémentaire et secondaire. Ces écoles sont exploitées de façon autonome et ne reçoivent pas de fonds du gouvernement. Le ministère de l'Éducation peut inspecter une école secondaire privée dont la direction demande l'autorisation d'accorder des crédits reconnus pour le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Bien que les écoles des Premières nations soient financées par le gouvernement fédéral, le ministère de l'Éducation de l'Ontario peut également inspecter celles dont la direction demande l'autorisation d'accorder des crédits reconnus pour le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

La plupart des 2 millions d'élèves des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario suivent leurs cours en anglais. Environ 100 000 élèves dont la langue première est le français suivent leurs cours dans leur langue.

Tout élève dont les parents se prévalent de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*

(http://www.salicslmc.ca/showpage.asp?file=histoire_ling/art_23_charte&language=fr&update_menu=true&noprevnext) sera admis dans une école de langue française. Cet article reconnaît le droit de recevoir une éducation dans la langue de la minorité à tout enfant dont l'un des deux parents a la citoyenneté canadienne et a fait ses études à l'élémentaire dans la langue en question. Les parents qui ne peuvent se prévaloir de ce droit en vertu de l'article 23 peuvent

faire admettre leur enfant dans une école de langue française, à condition d'obtenir l'autorisation du comité d'admission du conseil scolaire de langue française.

En Ontario, les résidentes et résidents permanents **âgés de 6 à 18 ans doivent fréquenter l'école**. Certains élèves continuent à fréquenter l'école après l'âge de fréquentation requise afin de recevoir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario et/ou poursuivre dans des domaines d'intérêts, y compris le programme d'éducation coopérative élargi. Bien que les jeunes représentent la majorité des élèves fréquentant les écoles secondaires, celles-ci desservent également un nombre important d'adultes, y compris ceux qui appartiennent à la catégorie des élèves expérimentés.

Le programme du palier secondaire met l'accent sur les connaissances et les habiletés qui se révéleront nécessaires pour mener une vie satisfaisante et productive au cours du XXI^e siècle. L'objectif est de préparer nos élèves à poursuivre leurs études, à intégrer le marché du travail et à devenir des citoyennes et citoyens responsables, autonomes et productifs.

Afin que les jeunes puissent relever les nombreux défis du XXI^e siècle, les écoles de l'Ontario devraient offrir un programme qui favorise un rendement scolaire élevé, qui fournit à tous les élèves le soutien essentiel à leur apprentissage et qui tient compte des besoins et des attentes de la société.

Les conditions d'obtention du diplôme sont élevées, à l'égal d'un curriculum exigeant qui prévoit des attentes clairement mesurables. De fait, l'élève devra réussir la condition d'obtention du diplôme en matière de **compétences linguistiques**. Afin de développer son sens civique, l'élève sera tenu d'effectuer au moins 40 heures de **service communautaire**, exigence du diplôme d'études secondaires. Vous référez à la section 8 pour de plus amples renseignements.

Le programme d'études secondaires comprend 2 volets d'apprentissage, notamment les attentes du Curriculum de l'Ontario qui orientent l'apprentissage des élèves dans chacun des cours d'une matière et les connaissances et les habiletés des domaines d'apprentissage du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière dans les écoles secondaires de l'Ontario. Aider les élèves à développer les connaissances et les habiletés des deux volets d'apprentissage est une responsabilité partagée par tous les intervenants scolaires - les administrateurs, le personnel enseignant, les conseillers en orientation, les enseignants de la réussite des élèves, le personnel enseignant en enfance en difficulté, en ALF/PDF et le personnel de soutien éducatif. De plus, le programme scolaire doit refléter les besoins des élèves de l'école ainsi que les politiques et initiatives ministérielles et locales.

Le curriculum de l'Ontario, décrit à la section 6, précise les attentes qui orientent l'apprentissage des élèves dans les diverses matières de la Maternelle à la 12^e année.

Les **domaines d'apprentissage du programme d'orientation et de cheminement de carrières** supposent des connaissances et des habiletés qui contribuent à la réussite des élèves dans toutes les matières et à l'école ; ils aident les élèves à acquérir la capacité d'apprendre la vie durant, à gérer leur propre comportement, à entretenir de bonnes relations avec les autres, à s'engager, à titre de citoyens, dans les diverses activités de l'école et de leur collectivité ainsi qu'à faire des choix judicieux en matière d'éducation et de choix de carrières. Les 3 domaines d'apprentissage sont :

Cheminement pédagogique (personnel)

La capacité d'apprendre de manière efficace et indépendante et de tirer des leçons de ses expériences est à la base de la réussite à l'école, au travail et dans la vie. Ce domaine d'acquérir les habitudes et les habiletés de base essentielles à l'apprentissage la vie durant.

Cheminement personnel et social

La capacité de gérer son comportement personnel et de s'engager dans la vie de l'école et de la collectivité à titre citoyen actif et responsable est nécessaire dans tous les aspects de la vie. Les élèves apprennent à travailler ensemble dans la classe et dans différents groupes ou équipes dans le cadre d'activités scolaires. Ce domaine d'étude est à la base de relations interpersonnelles positives.

Cheminement professionnel

La capacité de prendre des décisions éclairées en matières d'études et de carrière aide les élèves à lier leurs intérêts et leurs points forts à ce qu'ils apprennent dans chaque discipline ainsi qu'à leurs aspirations au-delà des études secondaires. La compétence à développer dans ce domaine est à la base d'une planification éclairée de ses études et de sa carrière. Le programme d'études du secondaire est structuré de manière à appuyer l'élève dans sa réussite dans la destination de son choix : apprentissage, collège, intégration communautaire, université ou milieu du travail. Toutes les destinations doivent être valorisées à part égale par les élèves, les éducateurs, les parents et la communauté. La réussite des élèves est une responsabilité partagée par l'ensemble des partenaires. Élèves, parents et éducateurs sont engagés dans un processus de prise de décision permettant aux élèves de planifier et de réussir leur programme d'études secondaires qui vient appuyer leurs objectifs pour l'avenir.

2. Structure du système scolaire

Le programme du secondaire est structuré de façon à ce que l'élève puisse obtenir son diplôme en quatre ans, après la 8^e année. L'aménagement des cours permet à la fois de satisfaire aux besoins et aux intérêts de l'élève et aux exigences des établissements postsecondaires et des employeurs.

En **9^e et 10^e** année, l'accent est mis sur les connaissances et les habiletés essentielles que doivent acquérir tous les élèves, que l'on incite à réfléchir à leurs points forts et à leurs intérêts

et à explorer différents domaines en vue de faire des choix éclairés. Ce sont les années d'exploration.

En **11^e et 12^e** année, le programme leur permet de choisir des cours clairement et directement liés à leurs objectifs postsecondaires. Ce sont les années de spécialisation.

Le système d'éducation en Ontario est composé de 4 cycles : primaire (Maternelle1/Jardin d'enfants/ à la 3^e année) ; moyen (4^e à la 6^e année) ; intermédiaire (7^e à la 10^e année) ; supérieur (11^e-12^e année) Le système d'éducation est également composées d'écoles élémentaires (M à 8^e) et secondaires (9^e -12^e), cependant, certaines variations peuvent exister (M-6^e, 6^e-8^e, 7^e-12^e). Au palier secondaire, des crédits sont attribués pour la réussite des cours de la 9^e à la 12^e année.

En Ontario, tous les résidents permanents entre l'âge de 6 ans et 18 ans doivent fréquenter l'école. Par contre, la plupart des élèves complètent leurs études afin d'obtenir le diplôme d'études secondaires.

2.1 Le programme d'études secondaires (ESO)

L'objectif des écoles secondaires de l'Ontario consiste à favoriser un apprentissage d'excellente qualité, tout en donnant aux élèves la possibilité de choisir un programme qui correspond à leurs intérêts et à leurs compétences. La mise à jour du curriculum de l'Ontario, de pair avec un élargissement des options d'apprentissage offertes à l'extérieur de la salle de classe, permettra aux élèves de mieux adapter leur expérience scolaire à leurs besoins au palier secondaire et améliorera ainsi leurs perspectives de réussite, autant à l'école que dans la vie en général. Quelle que soit la destination postsecondaire de leur choix, les écoles secondaires de l'Ontario doivent offrir un programme scolaire qui promeut un rendement élevé et fournit à tous les élèves les possibilités d'apprentissage et le soutien dont ils ont besoin. Les écoles secondaires offrent ainsi les cours, les programmes, le soutien et l'expérience qui répondent aux intérêts et aux besoins des élèves, ainsi qu'aux besoins et aux attentes de la société.

Les politiques régissant le programme d'études secondaires de langue française de l'Ontario sont décrites dans le document intitulé Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999 (ESO) et dans les Notes Politique/Programme subséquentes. ÉSO fournit la base de la planification du programme.

En Ontario, les écoles secondaires de langue anglaise sont soumises à la même réglementation et aux mêmes normes en matière d'obtention du diplôme d'études secondaires que les écoles secondaires de langue française. Les directives sont énoncées dans *Écoles secondaires de l'Ontario, 9^e-12^e année : exigences du programme et du diplôme, 1999. (Ontario Secondary Schools, Grades 9–12: Program and Diploma Requirements, 1999).*

2.2 L'école de langue française en Ontario

À l'école secondaire de langue française, un apprentissage de qualité se déroule dans un environnement propice à la quête de l'identité francophone. S'éveiller et s'ouvrir à la francophonie, prendre conscience de ses enjeux, identifier ses caractéristiques, s'y engager avec fierté et contribuer à la vitalité de ses institutions contribue à la plus-value de l'apprentissage proposé.

La *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004* constitue le levier permettant aux conseils scolaires d'actualiser le mandat de l'école de langue française. Tout en offrant une éducation de qualité qui répond aux besoins de chacun de ses élèves, l'école de langue française devient, par la mise en œuvre de ce mandat, un lieu de socialisation, de rencontre, d'échange et de collaboration avec les parents et la communauté francophone ainsi qu'une ressource pour la communauté et tous les intervenants concernés.

2.3 Mandat de l'école de langue française, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004*

L'école est un **milieu d'apprentissage** qui vise le succès personnel et la réussite scolaire des élèves par :

- le développement de la compétence à communiquer en français à l'oral et à l'écrit;
- l'enseignement en français des savoirs dans toutes les matières et toutes les disciplines, sauf Anglais et Anglais pour débutants, de la 4^e à la 8^e année au palier élémentaire et *English* et Anglais pour débutants au palier secondaire;
- l'adoption d'une perspective qui situe l'apprentissage tout au long de la vie au cœur de l'activité scolaire;
- la mise en œuvre du curriculum dans une perspective d'amélioration du rendement des élèves;
- le développement des compétences qui aideront les élèves à faire des choix judicieux tout au long de leur vie.

L'école est un **milieu de construction identitaire** qui favorise :

- le développement de l'identité culturelle;
- le développement du sentiment d'appartenance à une culture dynamique;
- l'épanouissement de tous les élèves, aux plans intellectuel, affectif, linguistique, physique, culturel, moral et spirituel dans le respect de leurs droits, tels qu'énoncés dans le code de la Commission ontarienne des droits de la personne;
- l'engagement envers une communauté francophone diversifiée qui interpelle et permet l'enracinement.

L'école est un **milieu où s'exerce un leadership participatif** qui outille le personnel en ce qui concerne :

- les approches pédagogiques aptes à assurer un enseignement de qualité propre au milieu linguistique minoritaire;
- les modalités de la transmission de la langue et de la culture françaises;
- les conditions favorables à la mise en place d'une communauté apprenante au sein de l'école.

L'école est un **milieu qui promeut l'engagement individuel et collectif** par des alliances avec les parents et des partenariats avec les familles et les différents groupes de la communauté dans son ensemble afin :

- d'exercer une influence positive et déterminante sur le rendement des élèves en s'appropriant les objectifs d'amélioration du rendement tels que planifiés;
- de trouver des solutions réalistes aux défis posés par l'apprentissage de la langue et l'appropriation de la culture;
- de porter une attention particulière aux interventions auprès des enfants d'âge préscolaire pour faciliter leur intégration à l'école et une scolarisation réussie en français;
- de concevoir et d'offrir des projets scolaires-communautaires fondés sur les besoins de la communauté et intégrant les savoirs disciplinaires et le développement identitaire;
- d'offrir les programmes d'orientation et de formation au cheminement de carrière ainsi que les composantes d'expérience de travail, les programmes d'éducation coopérative et les programmes de transition de l'école au monde du travail;
- de participer au développement durable de la communauté francophone, c'est-à-dire de répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités, pour les générations futures, de satisfaire à leurs propres besoins.

3. Explication des termes utilisés

Adaptation (EED)

Le terme adaptations désigne les stratégies pédagogiques et les stratégies d'évaluation, les ressources humaines et/ou l'équipement personnalisé dont l'élève a besoin pour apprendre et démontrer son apprentissage. Les attentes du curriculum provincial pour l'année d'études ne sont nullement modifiées par l'utilisation d'adaptations.

ALF/PDF

Le programme de perfectionnement du français s'adresse à l'élève qui parle français mais qui a connu une scolarisation très différente de celle que reçoivent les élèves des écoles franco-ontariennes ou qui a subi des interruptions dans sa scolarité. Il lui permet d'acquérir et de perfectionner ses compétences de base en lecture, en écriture et en mathématiques et d'enrichir son répertoire linguistique afin d'intégrer et de suivre avec plus d'aisance le programme ordinaire.

Le programme d'actualisation linguistique en français s'adresse à l'élève qui a une connaissance limitée du français ou qui manque de familiarité avec la langue d'enseignement. Il lui permet

d'acquérir les compétences linguistiques indispensables à la poursuite de ses études et d'enrichir son répertoire linguistique. Il favorise aussi le développement d'une attitude positive face à l'utilisation du français

Aménagement linguistique

L'aménagement linguistique se définit comme étant la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu linguistique minoritaire.

Attentes

Les *attentes* décrivent en termes généraux les connaissances et les habiletés dont les élèves doivent pouvoir démontrer l'acquisition à la fin de chaque cours.

Centre d'études indépendantes

Le Centre d'études indépendantes (CEI) fait partie du [TVOntario](#) et, à ce titre, fournit une vaste gamme de cours par correspondance qui permettent aux résidents de l'Ontario d'obtenir des crédits pour un diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou d'étudier pour leur développement personnel.

Contenus d'apprentissage

Les *contenus d'apprentissage* décrivent en détail les connaissances et habiletés des attentes.

Cours

Des activités d'apprentissage permettent à l'élève de réaliser les attentes prévues pour les cours élaborés à partir des programmes-cadres du ministère de l'Éducation. Le nombre des crédits attribués à l'issue d'un cours peut varier. Il peut y avoir des cours donnant droit à plus de un crédit qui sont élaborés en fonction de un ou de plusieurs programmes-cadres.

Cours d'études interdisciplinaires

Les cours d'études interdisciplinaires (IDC / IDP) permettent aux élèves de comprendre diverses perspectives sur des matières ou des disciplines particulières et de comprendre les liens entre celles-ci tout en leur permettant d'acquérir des connaissances et des habiletés qui vont au-delà des limites des disciplines pour résoudre des problèmes, prendre des décisions et présenter de nouvelles conclusions. Les élèves intègrent des concepts, des habiletés, des ressources, des technologies, des stratégies et des modèles généraux interdisciplinaires avec des contenus et des approches spécifiques de divers domaines du curriculum, lesquels peuvent être adaptés pour refléter le contexte d'un cours d'études interdisciplinaires (1 crédit) ou d'un ensemble de cours d'études interdisciplinaires (2 à 5 crédits).

Cours élaborés à l'échelon local

Cours qui ne sont pas décrits dans les programmes-cadres du ministère. Pour donner droit à des crédits, ces cours doivent être agréés par un agent de supervision du conseil scolaire et avoir été approuvés par le ministère de l'Éducation.

Les conseils scolaires de langue française peuvent élaborer à l'échelon local et offrir un cours de 9^e année de français, de mathématiques, de sciences et d'*English* ainsi qu'un cours de 10^e année de français et de mathématiques et un cours de 10^e année *soit* en sciences *soit* en histoire canadienne, qui peuvent compter comme des crédits obligatoires dans leur discipline. L'élève d'un conseil de langue française ne peut compter *au maximum que sept* de ces cours élaborés à l'échelon local en tant que crédits obligatoires.

Cours préalables

Cours nécessaire pour la compréhension et la réussite d'un des cours suivants. Quelques cours de la 10^e année et plusieurs cours de 11^e et 12^e année requerront la réussite de cours préalables, lesquels sont indiqués dans les programmes-cadres provinciaux. Aucun autre cours ne pourra être exigé comme préalable à des cours fondés sur les programmes-cadres provinciaux. En ce qui concerne les cours élaborés à l'échelon local, il reviendra à l'école d'établir les cours préalables.

Cours de transition

Un cours destiné aux élèves qui désirent changer de type de cours dans une même matière. Le cours de transition portera sur les attentes et les contenus d'apprentissage qui ne figuraient pas dans le type de cours précédent mais qui sont jugés nécessaires pour réussir le changement de type de cours. Des fractions de crédit (0,25 ou 0,5 crédit, dépendant des heures d'enseignement prescrites) sont accordées à l'élève qui réussit un cours de transition.

Crédit

Valeur quantifiée que l'on attribue à un cours afin d'en reconnaître la réussite par l'élève. La direction de l'école secondaire, au nom du ministre, accorde un crédit à l'élève qui a réussi un cours d'une durée minimale de 110 heures. La note d'au moins 50 p. 100 est nécessaire pour la réussite de tout crédit à l'exception du cours CCLESO, cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario, dont la note de réussite est de 60%.

Crédit obligatoire

Crédit que l'élève doit obtenir pour un cours déterminé par le ministre ou pour un cours à choisir dans un groupe de cours déterminé par le ministre.

Crédit optionnel

Crédit que l'élève doit obtenir en suivant un cours de son choix, qui n'appartient pas à la liste des cours qui donnent droit à des crédits obligatoires.

Curriculum

Plan du contenu de l'apprentissage de l'élève, qui est décrit dans les programmes-cadres du ministère de l'Éducation et qui est mis en œuvre dans les programmes en classe à partir d'une variété de ressources.

Demi-crédit

On peut accorder un demi-crédit pour chacune des deux parties d'un cours de 110 heures qui est offert en deux étapes de 55 heures. Les cours de un demi-crédit doivent se conformer aux exigences énoncées dans les programmes-cadres provinciaux. La note d'au moins 50 p. 100 est nécessaire pour la réussite de tout demi-crédit.

DESO

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario en vertu des circulaires ESO et EOCIS.

Double reconnaissance de crédits (DRC)

Le programme de double reconnaissance de crédits permet aux élèves de s'inscrire à des programmes d'apprentissage ou à des cours offerts au collège ou à l'université tout en demeurant inscrit au secondaire ; ces crédits sont comptabilisés en fonction de l'obtention du DÉSO et d'un diplôme, certificat ou degré post-secondaire.

Dossier scolaire de l'Ontario (DSO)

Dossier officiel que chaque école de l'Ontario prépare pour chacun de ses élèves. Le Dossier scolaire de l'Ontario fait état des résultats de l'élève, des crédits obtenus et des conditions d'obtention du diplôme qui ont été satisfaites ainsi que de toute autre information pertinente. Les élèves et les parents des élèves de moins de 18 ans peuvent consulter le Dossier scolaire de l'Ontario. La consultation de ce document est protégée par la *Loi sur l'éducation* et par les mesures législatives concernant l'accès à l'information.

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/osr/osrf.html>

Élève

Personne inscrite à un programme scolaire de jour. Les élèves des écoles de jour ordinaires sont les élèves, autres que les élèves expérimentés, inscrits à un programme d'une école de jour ordinaire.

Élève expérimenté (adulte)

Un élève expérimenté est un élève âgé d'au moins 18 ans (c'est-à-dire un adulte) qui retourne à l'école en vue d'obtenir son diplôme et qui n'a pas fréquenté une école secondaire depuis au moins un an et qui est inscrit dans un programme d'études secondaires en vue d'obtenir son DESO.

EOCIS

Acronyme pour identifier le document *Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7^e à 12^e année et CPO)*, que l'on désigne également par l'expression « la circulaire EOCIS ».

ESO

Acronyme pour identifier le document *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999*, que l'on désigne également par l'expression « la circulaire ESO ».

Modifications (EED)

Modifications apportées aux attentes du curriculum pour tenir compte des besoins particuliers de l'élève. Il revient à la direction de décider si un cours comportant de attentes modifiées pourra donner droit à un crédit.

PAJO

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentssuccess/coopPAJO.pdf>

PEI (EED)

Un plan écrit décrivant le programme d'enseignement et/ou les services à l'enfance en difficulté requis par l'élève, fondé sur une évaluation globale des points forts et des besoins de l'élève, c'est-à-dire les points forts et les besoins qui ont une incidence sur la capacité de l'élève d'apprendre et de démontrer son apprentissage;

Programme-cadre

Document préparé par le ministère de l'Éducation, qui donne des directives pour l'enseignement d'une matière ou d'un groupe de matières dans un cycle ou dans un groupe de cycles. L'école ou le système scolaire met les cours au point, conformément aux programmes-cadres appropriés.

Programme pour l'enfance en difficulté (EED)

Programme d'enseignement fondé sur les résultats d'une évaluation continue et modifié par ceux-ci en ce qui concerne un élève en difficulté, y compris un projet qui renferme des objectifs particuliers et les grandes lignes des services éducatifs qui satisfont les besoins de l'élève en difficulté. Cette définition est tirée de la *Loi sur l'éducation*. L'expression utilisée dans la loi et qui y est définie est la suivante : programme d'enseignement à l'enfance en difficulté ou EED.

Reconnaissance des acquis (RDA)

Processus d'évaluation et de reconnaissance des connaissances et des habiletés qui ont été acquises en dehors d'une école secondaire. L'élève peut faire évaluer ses connaissances et

habiletés en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin de déterminer si un crédit peut être accordé dans une matière sans compléter le cours en question. Un maximum de 4 crédits peut être accordé dans le cadre du processus de revendication de crédits (et pas plus de 2 crédits par discipline).

Pour de plus amples renseignements, consulter les Notes Politiques/Programmes no.129 dans le site <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/129f.html>.

Relevé de notes de l'Ontario (RNO)

Le Relevé de notes de l'Ontario présente un profil complet du rendement de l'élève au palier secondaire. Ce relevé, qui fait partie du Dossier scolaire de l'Ontario, comprend les renseignements suivants :

- Tous les cours des 9^e et 10^e années que l'élève a réussis, ainsi que les notes en pourcentage et les crédits obtenus.
- Tous les cours des 11^e et 12^e années que l'élève a réussis, échoués, repris ou abandonnés ainsi que les notes en pourcentage et les crédits obtenus.
- Toutes les équivalences de crédits accordées par l'entremise du processus d'octroi d'équivalences de crédits de la reconnaissance des acquis (RDA) en vertu de la circulaire ESO ou par l'entremise du processus d'équivalences en vertu de la circulaire EOCIS.
- Tous les cours de 10^e année dont l'élève a revendiqué avec succès les crédits par l'entremise du processus de revendication de crédits de la RDA ainsi que les notes en pourcentage et les crédits obtenus.
- Tous les cours des 11^e et 12^e années dont l'élève a revendiqué, avec succès ou non, les crédits par l'entremise du processus de revendication de crédits de la RDA ainsi que les notes en pourcentage et les crédits obtenus.
- L'indication des crédits obligatoires, y compris le remplacement d'un cours obligatoire par un autre cours.
- La confirmation que l'élève a terminé les 40 heures de service communautaire.
- La confirmation que l'élève a satisfait à l'exigence provinciale de compétences linguistiques.

Service communautaire

Chaque élève doit compléter un minimum de 40 heures de service communautaire pour obtenir son diplôme. Vous référez à la section 8 pour de plus amples renseignements.

Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) et CCLESO

Le Test provincial de compétences linguistiques administré aux élèves de la 10^e année (TPCL) permet d'évaluer les compétences linguistiques des élèves des écoles secondaires de l'Ontario aux fins de l'obtention du diplôme d'études secondaires. Le CCLESO, cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario, a été élaboré à titre d'alternative au Test provincial pour les élèves qui y ont échoué. Grâce à une aide intensive, ce cours permettra à ces élèves d'acquérir les compétences requises en lecture et en écriture et d'en démontrer la

maîtrise. Le contenu du cours et les méthodes d'évaluation qu'il prévoit sont fondés sur les compétences en lecture et en écriture que mesure le TPCL (Vous référer aux sections 8 et 12)

Le curriculum de l'Ontario, 12e année, Français – Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO), 2003.

Types de cours

En 9^e et 10^e année, il s'agit de cours *théoriques, appliqués ou ouverts*.

En 11^e et 12^e année, les cours sont développés en fonction de la destination, soit les *cours préuniversitaires(U)*, des *cours préuniversitaires/précollégiaux (M)*, les *cours précollégiaux (C)* et des *cours préemploi (E)*.

4. Désignation des cours

4.1. Types de cours

L'offre de différents types de cours permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des habiletés essentielles requises pour assurer la réussite dans les études futures, dans le marché du travail et dans la vie communautaire. Les types de cours offerts et leur organisation permettent aux élèves de choisir et de planifier leur apprentissage de la 9^e à la 12^e année, tout en maintenant la possibilité de choix dans les en 9^e et 10^e année et de préparation au postsecondaire en 11^e et 12^e année.

En 9^e et 10^e année, l'élève peut combiner les cours *théoriques, appliqués et ouverts* pour enrichir ses connaissances et ses compétences, explorer ses intérêts et déterminer quel programme de 11^e et 12^e année répond le mieux à ses besoins. Les élèves ne sont pas tenus de prendre des décisions sur leur cheminement scolaire ou professionnel qui les engageraient de façon définitive mais doivent tout de même vérifier les préalables exigés pour certains cours offerts en 11^e et 12^e année.

Les **cours théoriques** reposent sur les concepts de base de la discipline et explorent les concepts connexes. Ils développent les connaissances et les compétences des élèves en mettant l'accent sur les applications théoriques et abstraites des concepts de base et, au besoin, en intégrant des applications pratiques.

Les **cours appliqués** reposent eux aussi sur les concepts de base de la discipline, mais ils développent les connaissances et les compétences des élèves en mettant davantage l'accent sur les applications pratiques et concrètes de ces concepts et, au besoin, en intégrant des applications théoriques. Ces deux types de cours reposent sur des attentes rigoureuses à l'égard des élèves et les préparent à poursuivre leurs études au cours des années suivantes.

Dans les matières autres que les matières visées par les cours théoriques et appliqués, les élèves suivront des **cours ouverts**. Les cours ouverts permettent aux élèves d’approfondir leurs connaissances dans des matières de leur choix et d’acquérir une culture générale. Tout comme les autres types de cours, les cours ouverts donnent droit à des crédits, lesquels comptent dans le calcul des 30 crédits requis pour le diplôme.

En 11^e et 12^e année, les élèves choisissent leurs cours en fonction de leurs intérêts et forces et en préparations à la destination postsecondaire de leur choix. Les cours offerts à ces niveaux sont en lien avec la destination de choix et comprennent les *cours préuniversitaires*, les *cours préuniversitaires/précollégiaux*, les *cours précollégiaux*, et les *cours préemploi*. Des *cours ouverts* sont également offerts en 11^e et 12^e année. Les conseils scolaires sont tenus et les écoles sont encouragées à offrir un cours dans chacune des filières en 11^e et en 12^e année dans les cours suivants : Français, mathématiques, sciences et éducation technologique. Les cours ouverts ne sont pas liés à une destination postsecondaire en particulier.

Les cours préuniversitaires développent chez les élèves les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour remplir les conditions d’admission des universités.

Les cours préuniversitaires/précollégiaux développent chez les élèves les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour remplir les conditions d’admission à certains programmes universitaires et collégiaux.

Les cours précollégiaux développent chez les élèves les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour remplir les conditions d’admission requises pour la plupart des programmes collégiaux et pour l’admission à certains programmes d’apprentissage.

Les cours préemploi développent chez les élèves les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour accéder directement au marché du travail ou entreprendre la plupart des programmes d’apprentissage ou d’autres programmes de formation offerts dans la collectivité.

Les cours ouverts de 11^e et 12^e année permettent aux élèves de développer leurs connaissances et leurs habiletés dans une matière qui les intéresse et offrent les fondements d’une culture générale tout en les préparant à assumer un rôle actif et enrichissant au sein de la société.

4.2 Cours avec emphase particulier

Les documents politiques de curriculum pour les arts, les études classiques et langues internationales, éducation physique et santé ainsi que les langues autochtones décrivent des cours que les écoles peuvent développer afin de cibler certains domaines du cours en particulier ou un cours esquissé dans le document (ex. danse jazz dans le cours de danse ou une langue particulière dans le cours de langues internationales.)

Le document politique de curriculum pour l'éducation technologiques décrit des cours qui peuvent être développés afin de cibler certains domaines du cours en particulier sans toutefois exclure les autres attentes du cours. En ce qui concerne la technologie de portée générale, les cours de 10^e, 11^e et 12^e année qui mènent à un programme d'apprentissage ou d'accréditation, ou qui composent un programme de transition de l'école au monde du travail peuvent comporter jusqu'à 330 heures d'enseignement. Peu importe où l'emphase est placée, les élèves doivent être donnés l'occasion d'atteindre toutes les attentes du cours tel que décrit dans le curriculum pour la discipline en question.

4.3. Cours donnant droit à un demi-crédit

Les cours décrits dans les curriculums de 9^e et 10^e année donnent droit à un plein crédit (110 heures d'enseignement). Ces cours peuvent être offerts sous forme de demi-cours, lesquels donnent droit à un demi-crédit (55 heures) mais doivent inclure toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage du cours dont ils sont tirés. Le titre de chaque demi-cours doit préciser 'Partie 1' ou 'Partie 2'. Les cours pré-universitaires et cours préuniversitaires /précollégiaux ne peuvent être offerts en demi-cours.

4.4. Cours à crédits multiples

Les cours en éducation coopérative, en éducation technologique et en études interdisciplinaires peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

4.5 Cours élaborés à l'échelon local

Les conseils scolaires peuvent élaborer à l'échelon local des cours donnant chacun droit à un crédit ou à un demi-crédit obligatoire ou optionnel pour satisfaire aux besoins éducatifs et/ou de préparation aux carrières qui ne sont pas prévus dans les programmes-cadres provinciaux. Ces cours répondent aux besoins des élèves qui arrivent au palier secondaire avec des connaissances et des compétences inférieurs au niveau requis pour réussir les cours appliqués et/ou théoriques. Ces cours préparent les élèves à réussir dans la vie de tous les jours et leur offrent la possibilité de perfectionner leur niveau de connaissances et d'habiletés pour mieux les préparer à des cours préemploi de 11^e et 12^e année en français, en English, en mathématiques et en sciences en 9^e et 10^e année et histoire en 10^e année. Le cinquième caractère du code de ces cours est 'L'. (ex : FRA2L)

4.7 Cours de transition

Les cours de transition donnent droit à des crédits qui comptent parmi les 30 crédits exigés pour le diplôme. Ils permettent aux élèves qui modifient leurs projets postsecondaires de changer de type de cours dans une même matière. Ils comblent l'écart entre deux cours de types différents. Ces cours donnent droit à des crédits partiels, puisqu'ils exigent des élèves qu'ils répondent à de nouvelles attentes du curriculum. Ils ne constituent pas des cours d'appoint pour un cours que l'élève aurait échoué. Ils préparent l'élève à réussir dans un *autre*

type de cours. Dans la plupart des cas, ils sont plus courts et plus concentrés que les autres cours. Les modalités de prestation peuvent varier.

4.8 Enseignement religieux

Les conseils scolaires catholiques sont responsables de l'élaboration des cours d'enseignement religieux donnant droit à des crédits ainsi que des attentes et des contenus d'apprentissage de ces cours. Ils n'ont pas à faire approuver ces cours par le ministère. Leurs élèves peuvent obtenir jusqu'à quatre crédits en enseignement religieux en vue de leur diplôme.

4.9 Codes de cours

Chaque cours est doté d'un code d'identification de cinq caractères, les trois premiers identifiant la matière, le quatrième indiquant l'année ou le niveau et le cinquième précisant le type de cours.

Les **trois premiers caractères** sont tirés du système uniforme de codage des cours que prépare le ministère. Par exemple **FRA** représente un cours de « **Français** ».

Le **quatrième caractère** du code renvoie à l'année d'études du cours :

- **1** – 9^e année
- **2** – 10^e année
- **3** – 11^e année
- **4** – 12^e année

Il peut également renvoyer au niveau de compétences qui vise par exemple un cours d'actualisation linguistique en français ou un cours de langue internationale :

- **A** – Niveau 1
- **B** – Niveau 2
- **C** – Niveau 3
- **D** – Niveau 4
- **E** – Niveau 5

Le **cinquième caractère** du code renvoie à la catégorie du cours autorisé par un programme-cadre :

- **D** – Théorique
- **P** – Appliqué
- **O** – Ouvert
- **U** – Préuniversitaire
- **M** – Préuniversitaire/Précollégial
- **C** – Précollégial
- **E** – Préemploi
- **T** – Cours de transition
- **L** – Nouveaux cours élaborés à l'échelon local *donnant droit à un crédit obligatoire**

Par exemple :

- **ENG2D** –Anglais, 10^e, théorique

- **HRT3M** – Les grandes religions du monde : croyances, traditions et enjeux, 11^e année, préuniversitaire/précollégial
- **ESLBO** – Anglais dans la vie de tous les jours (anglais langue seconde), niveau 2, ouvert
- **LBABD** – Albanais, niveau 2, théorique

Une liste des codes pour les écoles secondaires sont disponibles au

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/descript/descri9f.pdf>

5. Répartition du temps et charge de cours

L'année scolaire débute généralement la première semaine du mois de septembre et se termine généralement la dernière semaine de juin. Un minimum de 194 journées d'enseignement est requis (ceci comprend les journées d'examen et pédagogiques). Un congé est prévu en décembre (2 semaines) et en mars (1 semaine) à chaque année scolaire.

Un crédit est accordé à l'élève qui réussit un cours d'une durée minimale de 110 heures. Seuls les cours *Éducation à la citoyenneté* et *Exploration des choix de carrière* d'une durée de 55 heures chacun, sont conçus par le ministère et ont une valeur de un demi-crédit. Un crédit est accordé à l'élève qui réussit un cours d'une durée minimale de 110 heures d'enseignement et d'apprentissage.

La « période du cours » désigne la période prévue pour le déroulement des activités nécessaires pour satisfaire aux attentes d'un cours.

La plupart des élèves complèteront les exigences du diplôme d'études secondaires en quatre ans.

Dans une école où l'enseignement est donné sur une base annuelle, l'élève suivra huit cours durant l'année scolaire et pourra obtenir huit crédits en juin. Dans une école où l'enseignement est donné sur une base semestrielle, l'élève pourra suivre quatre cours à chaque semestre et pourra obtenir quatre crédits à la fin du premier semestre et quatre nouveaux crédits en juin.

6. Structure du programme d'études

Le curriculum de l'école secondaire est réparti en 16 disciplines (y compris les Études interdisciplinaires 11^e et 12^e année). Les attentes sont définies dans deux documents provinciaux développés par le Ministère de l'éducation : 9^e et 10^e année, et 11^e et 12^e année. Ces curriculums comprennent : actualisation linguistique en français et perfectionnement du français; affaires et commerce; anglais pour débutants; éducation artistique; éducation physique et santé; éducation technologique; English; études autochtones; études canadiennes et mondiales; études classiques et langues internationales; français; langues autochtones; mathématiques; orientation et formation au cheminement de carrière; sciences; sciences humaines et sociales. De plus, il faut compter parmi les curriculums, Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage ainsi que Études interdisciplinaires. Les élèves peuvent choisir des cours dans chacune des disciplines qui les prépareront vers la destination postsecondaire de leur choix.

Le ministère de l'Éducation a élaboré des curriculums pour chaque matière. Ces documents contiennent de l'information sur les cours susceptibles d'être offerts par une école. Pour chacun des cours offerts au palier secondaire, le curriculum établit des **attentes claires**. Ces dernières sont divisées en deux ensembles. Les **attentes générales** décrivent en termes généraux les connaissances et les habiletés que les élèves doivent avoir acquises à la fin de chaque cours, tandis que les **contenus d'apprentissage** décrivent plus en détail ces connaissances et ces habiletés. De plus, le curriculum de chaque matière explique de façon détaillée les **niveaux de rendement** dans le but d'aider le personnel enseignant à évaluer le travail des élèves et d'uniformiser davantage les pratiques d'évaluation dans toutes les écoles de l'Ontario.

Les conseils scolaires offrent des cours qui se fondent sur les attentes du curriculum établies dans le curriculum du ministère. Ils peuvent également offrir des cours élaborés à l'échelon local, cours qui ne sont pas décrits dans les programmes-cadres du ministère ; ces cours donnent droit à des crédits et doivent être approuvés par le ministère de l'Éducation. Pour les écoles de langue française, les programmes-cadres existent en français pour toutes les matières, sauf pour les cours d'anglais (offerts dans les écoles de langue anglaise), d'anglais langue seconde et de français langue seconde. Les curriculums pour les cours d'anglais (offerts dans les écoles de langue française), d'anglais pour débutants et de français ne visent que les écoles secondaires de langue française. Le curriculum est révisé sur un cycle de 7 ans ; pour consulter la version récente, veuillez consulter le site http://www.cforp.on.ca/cforpweb/curriculum_ontario/index.html.

La **Liste Trillium** énumère les manuels scolaires dont l'utilisation dans les écoles de l'Ontario est approuvée par le ministère de l'Éducation. Il revient aux conseils scolaires de sélectionner les manuels supplémentaires à utiliser en classe. Pour obtenir la *Liste Trillium*, il suffit de consulter le site Web du ministère de l'Éducation en suivant les liens > Élémentaire et secondaire > Programmes-cadres et directives <<http://www.curriculum.org/occ/trillium/indice.shtml>>.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

Le ministère de l'Éducation n'impose aucun examen provincial au palier secondaire. Il revient au personnel enseignant d'évaluer le niveau de rendement des élèves.

Les enseignantes et enseignants fondent leur jugement sur les attentes du curriculum provincial et sur les niveaux de rendement décrits dans les programmes-cadres. Ce jugement est éclairé à l'aide des instruments d'évaluation de nature variée (y compris des devoirs, des démonstrations, des projets, des présentations et des tests) qui sont administrés au fil du cours et qui permettent aux élèves de démontrer le spectre complet de leur apprentissage.

Le programme-cadre de chaque matière comporte une grille d'évaluation qui sert de point de repère pour toutes les pratiques d'évaluation et de cadre à l'évaluation du rendement des élèves.

Chaque grille est structurée en fonction de quatre grandes catégories de connaissances et d'habiletés : connaissance et compréhension; réflexion et recherche; communication; et mise en application. Pour chaque catégorie, elle décrit les attentes du curriculum à chacun des niveaux de rendement, et ce dans le but d'orienter la cueillette des données d'évaluation et de permettre au personnel enseignant de porter des jugements uniformes sur la qualité du travail des élèves et de fournir à ceux-ci et à leurs parents des renseignements clairs et précis sur leur rendement scolaire.

Le ministère de l'Éducation fournit au personnel enseignant des ressources pour les aider à améliorer ses méthodes et ses stratégies d'évaluation et, par conséquent, l'évaluation qu'il fait du rendement des élèves. Parmi ces ressources, il y a des copies types (exemples) qui illustrent le rendement des élèves à chacun des quatre niveaux.

Le tableau ci-dessous décrit brièvement les niveaux de rendement et précise l'échelle de notes correspondante.

Échelle de notes	Niveau de rendement	Description
80 – 100 %	Niveau 4	Rendement au-dessus de la norme. Un rendement de niveau 4 ne signifie pas que l'élève ait réalisé des attentes allant au-delà de celles établies pour une année scolaire donnée. Il indique plutôt que l'élève a réalisé toutes ou presque toutes les attentes établies pour cette année scolaire et qu'il démontre la capacité d'utiliser les connaissances et les habiletés définies pour cette année d'une façon plus complexe que les élèves ayant atteint le niveau 3.

70 – 79 %	Niveau 3	Rendement élevé par rapport à l'ensemble des attentes. Ce niveau correspond à la norme provinciale. Les parents des élèves qui se classent au niveau 3 peuvent être certains que leur enfant est prêt à entreprendre l'année suivante.
60 – 69 %	Niveau 2	Rendement proche de la norme.
50 – 59 %	Niveau 1	Rendement bien au-dessous de la norme provinciale, même si la note de passage est obtenue.
Moins de 50 %	Moins de niveau 1	Rendement insuffisant par rapport aux attentes du curriculum. L'élève n'obtiendra pas de crédit.

Pour chaque cours de la 9^e à la 12^e année, la note finale sera déterminée comme suit :

- **Soixante-dix pour cent** de la note est fondée sur les évaluations effectuées tout au long du cours. Cette portion de la note devrait faire état du niveau de rendement le plus fréquent pour la durée du cours, bien qu'il faille accorder une attention particulière aux manifestations de rendement les plus récentes.
- **Trente pour cent** de la note est fondée sur l'évaluation finale qui prendra la forme d'un examen, d'une activité, d'une dissertation ou de tout autre mode d'évaluation approprié et administré à la fin du cours.

De plus, le personnel enseignant est tenu de faire état de l'acquisition par les élèves des **aptitudes d'apprentissage** (utilisation du français, autonomie, collaboration en équipe, organisation, habitudes de travail/devoirs et initiatives) évaluées au moyen d'une échelle à quatre degrés (E-excellent ; T – très bien ; S – satisfaisant ; N – amélioration nécessaire) décrites dans la politique sur le relevé de note.

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/ost/ostf.html>

La décision d'évaluer et de rendre compte de façon distincte des habiletés d'apprentissage est fondée sur leur rôle essentiel dans la capacité des élèves de réaliser les attentes des cours.

L'évaluation des habiletés d'apprentissage, sauf celles qui peuvent faire partie intégrante des attentes du cours, **ne doit pas** être prise en considération dans la détermination des notes en pourcentage, car celles-ci devraient uniquement représenter la mesure dans laquelle l'élève a satisfait aux attentes du cours.

Un dossier scolaire de l'Ontario (DSO) est constitué pour tout élève qui s'inscrit dans une école administrée par un conseil scolaire ou par le ministère de l'Éducation . Les écoles doivent consigner les progrès de chaque élève dans le Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) jusqu'à la fin de ses études secondaires. Si un élève change d'école en Ontario, son DSO est transféré conformément aux conditions décrites dans le document *Dossier scolaire de l'Ontario*.
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/osr/osrf.html>

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

Organisme indépendant créé par le gouvernement provincial en 1996, l'OQRE fournit des renseignements précis, objectifs et clairs sur le rendement des élèves et sur la qualité de l'éducation publique en Ontario. De plus, il veille à ce que cette information serve à améliorer le rendement individuel des élèves ainsi que le système d'éducation dans son ensemble. Une part importante du mandat de l'OQRE consiste à concevoir et à mettre en œuvre un programme complet d'évaluation des élèves, dans les limites imposées par le gouvernement.

L'OQRE évalue tous les élèves de 3^e et de 6^e année en lecture, en écriture et en mathématiques. Il administre deux tests au palier secondaire. Le Test provincial de compétences linguistiques est administré annuellement au printemps. Le Test de mathématiques, 9^e année, est administré en janvier aux élèves qui suivent des cours de mathématiques au premier semestre et en mai/juin aux élèves qui suivent ces cours au deuxième semestre ou pendant toute l'année.

Les élèves de l'Ontario participent également aux évaluations pancanadiennes et internationales approuvées par le ministère.

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

8.1 Aperçu

Pour obtenir le **diplôme d'études secondaires de l'Ontario**, l'élève doit obtenir au moins 30 crédits, dont 18 obligatoires et 12 optionnels. Il devra également effectuer 40 heures de service communautaire et réussir la condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques (TPCL).

8.2 Crédits obligatoires (total de 18)

L'élève doit obtenir les crédits obligatoires suivants :

- 4 crédits en français *;
- 3 crédits en mathématiques y compris au moins 1 crédit de 11^e ou de 12^e année;
- 2 crédits en sciences;
- 1 crédit en English

- 1 crédit en histoire du Canada;
- 1 crédit en géographie du Canada;
- 1 crédit en éducation artistique;
- 1 crédit en éducation physique et santé;
- 0,5 crédit en éducation à la citoyenneté;
- 0,5 crédit en exploration des choix de carrière;

PLUS 1 crédit dans chacun des groupes suivants :

- **Groupe n° 1** : un crédit supplémentaire en français, ou en *English***, **ou** en langues autochtones, ou en sciences humaines et sociales, ou en études canadiennes et mondiales ou en orientation et formation au cheminement de carrière, ou en éducation coopérative;
- **Groupe n° 2** : un crédit supplémentaire en English, **ou** en éducation physique et santé, ou en éducation artistique, ou en affaires et commerce, ou en éducation coopérative ♦
- **Groupe n° 3** : un crédit supplémentaire en English **, ou en langues classiques, ou en langues internationales, ou en sciences, ou en éducation technologique, ou en éducation coopérative ♦

* Il est possible d'obtenir trois (3) crédits en ALF/PDF, le quatrième doit provenir du cours de français de 12^e année.

**Dans les groupes 1, 2 et 3, un maximum de deux (2) crédits d'English peuvent compter comme crédits obligatoires supplémentaires, l'un doit provenir du groupe 1 et l'autre soit du groupe 2 ou 3.

♦Un maximum de deux (2) crédits en éducation coopérative peuvent compter comme crédits obligatoires

8.3 Remplacement de cours obligatoires

Pour donner plus de souplesse au programme et permettre, en toute équité, à tous les élèves d'obtenir leur diplôme, un nombre limité de cours obligatoires peuvent être remplacés par des cours qui donnent droit à des crédits obligatoires. Ainsi, pour répondre aux besoins particuliers d'un élève, la direction d'école peut remplacer jusqu'à **trois cours obligatoires** (ou l'équivalent en demi-cours) par des cours qui donnent droit à des crédits obligatoires. Chaque substitution sera notée dans le Relevé de notes de l'Ontario.

8.4 Crédits optionnels (total de 12)

Outre les 18 crédits obligatoires énumérés ci-dessus, l'élève doit obtenir 12 autres crédits en réussissant des cours optionnels. L'élève les choisira parmi les cours optionnels énumérés dans le prospectus de son école. Les crédits optionnels comprennent les double reconnaissance de crédits (DRC) et crédits obtenus pour titre de compétences externes.

8.5 Service communautaire

Les activités de service communautaire peuvent être réalisées n'importe quand pendant les années d'études secondaires de l'élève. Elles visent à sensibiliser les élèves à leurs responsabilités civiques et au rôle qu'ils peuvent jouer pour soutenir et renforcer leur collectivité. Ces activités doivent être réalisées en dehors des heures normales de cours. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, il suffit de consulter le site Web du ministère de l'Éducation sous les rubriques > Élémentaire et secondaire > Services pour les écoles et les conseils scolaires > Notes politique/programmes > Note 124B <<http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/124b.html>>.

Un « x » est inscrit dans la section « Service communautaire » du Relevé de notes lorsque l'élève remplit cette exigence.

8.6 Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) et Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO)

L'élève qui a commencé la 9^e année en 1999-2000, ou par la suite, doit réussir la condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques pour obtenir son diplôme. Le **test provincial de compétences linguistiques (TPCL)**, administré en 10^e année, est la façon habituelle de répondre à cette exigence. Ce test est fondé sur les attentes provinciales en lecture et en écriture des cours de français donnés jusqu'à la 9^e année inclusivement.

La plupart des élèves satisferont à cette condition en réussissant le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) ou le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) (note de passage 60 %). Certains élèves pourraient être autorisés à satisfaire à cette condition en terminant avec succès un processus décisionnel spécial.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques, veuillez consulter le site Web du ministère de l'Éducation le lien suivant <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/127f.html>.

8.7 Certificat d'études secondaires de l'Ontario

Le certificat d'études secondaires de l'Ontario est accordé sur demande à l'élève qui quitte l'école avant d'avoir obtenu son diplôme d'études secondaires, pourvu qu'il ait accumulé **au moins 14 crédits** répartis comme suit (les dispositions concernant le **remplacement** de cours obligatoires s'appliquent également au certificat d'études secondaires) :

Crédits obligatoires (total de 7)

- 2 crédits en français
- 1 crédit en géographie du Canada ou en histoire du Canada
- 1 crédit en mathématiques
- 1 crédit en sciences
- 1 crédit en éducation physique et santé

- 1 crédit en éducation artistique ou en éducation technologique

Crédits optionnels (total de 7)

- 7 autres crédits parmi les cours choisis par l'élève

8.8 Certificat de rendement

L'élève qui quitte l'école avant de pouvoir obtenir son diplôme ou son certificat d'études secondaires peut recevoir le certificat de rendement. Ce document pourrait se révéler utile à l'élève qui cherche un emploi ou qui désire s'inscrire dans certains programmes de formation professionnelle.

Le certificat de rendement est accompagné du relevé de notes de l'élève. Le cas échéant, on pourra également y ajouter un exemplaire du plan d'enseignement individualisé (PEI).

8.9 General Education Development (GED)

L'acronyme GED désigne le terme anglais « *General Educational Development* » (développement éducationnel général). Il s'agit d'un service d'évaluation permettant aux adultes qui n'ont pas leur diplôme d'études secondaires de démontrer qu'ils ont acquis des connaissances de niveau équivalent.

Les personnes candidates passent cinq tests qui mesurent leurs habiletés en écriture, en sciences, en mathématiques, en sciences sociales et en appréciation critique de la littérature et des arts. Celles qui réussissent ces tests reçoivent le **certificat d'équivalence d'études secondaires de l'Ontario**.

En Ontario, les tests GED sont administrés exclusivement par le **Centre d'études indépendantes** <<http://ilc.edu.gov.on.ca/index2.html>>.

9. Cours préalables et/ou associés

Tous les cours préalables jugés appropriés sont énumérés dans les programmes-cadres. Si des élèves ou des parents demandent l'exemption d'un cours préalable, la direction de l'école se prononcera sur la question. Il n'y a aucun cours associé dans les programmes-cadres.

Les cours préalables représentent les cours que les élèves doivent réussir avant de pouvoir s'inscrire à certains cours en 10^e, 11^e et 12^e année. Tous les cours préalables qui sont considérés comme appropriés sont énumérés dans les programmes-cadres. Dans les cas où des élèves ou des parents demandent l'exemption d'un cours préalable, la direction de l'école se prononcera sur la question.

Plusieurs cours de 11^e et 12^e année requerront la réussite de cours préalables, lesquels seront indiqués dans les programmes-cadres provinciaux. Aucun autre cours ne pourra être exigé comme préalable à des cours fondés sur les programmes-cadres provinciaux. En ce qui concerne les cours élaborés à l'échelon local, il reviendra à l'école d'établir les cours préalables.

Pour obtenir la liste complète des cours préalables, il suffit de visiter le site Web du ministère de l'Éducation, de cliquer sur *Elementary and Secondary Curriculum* et de suivre les liens

jusqu'au *Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année, Répertoire des cours, 2000*. Pour de plus amples renseignements, consulter : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/descript/descri9f.pdf>.

10. Autres types de programmes

10.1 Double reconnaissance de crédits (DRC)

Le programme de double reconnaissance de crédits permet aux élèves de s'inscrire à des programmes d'apprentissage ou à des cours offerts au collège ou à l'université tout en demeurant inscrit au secondaire ; ces crédits sont comptabilisés en fonction de l'obtention du DÉSO et d'un diplôme, certificat ou degré post-secondaire. La recherche démontre que qu'un grand nombre d'élèves bénéficient du programme de double reconnaissance de crédits – non seulement les élèves performants mais également les élèves désengagés et sous-performants qui ont le potentiel de réussir mais qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme d'études secondaires, et ceux qui ont abandonné leurs études avant l'obtention de ce diplôme. Les attentes du programme permettent aux élèves de faire des choix éclairés quant à la destination post-secondaire de leur choix en explorant diverses carrières, y compris dans le domaine de l'apprentissage. De plus, certains programmes permettent aux élèves d'obtenir des crédits par l'apprentissage électronique. Ce programme est offert dans l'ensemble de la province, et la plupart des conseils et des collèges y participent. Il est souvent désigné par le nom d'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le site <http://www.gotocollege.ca>

10.2 Majeure haute spécialisation (MHS)

La majeure haute spécialisation est un programme spécialisé approuvé par le Ministère qui permet aux élèves de donner plus d'attention à un secteur économique spécifique au cours de leur apprentissage et tout en répondant aux conditions d'obtentions du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Elle prépare également les élèves à faire la transition entre l'école secondaire et la formation en apprentissage, le collège, l'université ou le marché du travail. Une majeure permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences relevant d'un secteur d'activité dans des milieux d'apprentissage engageants et liés à leurs objectifs de carrière. Somme, la MHS est un ensemble de cours en classe offert en 11^e et 12^e années, d'expériences en milieu de travail et de certifications reconnues de l'industrie. Les élèves qui terminent une majeure reçoivent une mention spéciale sur leur diplôme d'études secondaires.

Chaque majeure doit inclure les 5 composantes suivantes :

- 1'ensemble de 8-10 crédits de 11^e et 12^e année qui comprend 4 crédits de spécialisation axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur ; 2-4 crédits d'appui intégrant des activités d'apprentissage contextualisées reliées au secteur ; 2 crédits en éducation coopérative ;

- des certifications et des formations reconnues par le secteur ;
- des occasions d'apprentissage dans le secteur ;
- des expériences d'anticipation qui reflètent l'itinéraire d'études de l'élève ;
- le développement de compétences essentielles et d'habitudes de travail propres au secteur et leur documentation à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO). Le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) présente une description claire des [compétences essentielles](#) et des [habitudes de travail](#) importantes pour [travailler, apprendre et vivre](#). Les compétences essentielles sont utilisées dans pratiquement toutes les [professions](#) et sont transférables de l'école au monde du travail, d'une profession à l'autre et d'un secteur à l'autre. Le PCO offre aux élèves du secondaire, apprenants adultes, chercheurs d'emploi, travailleurs, employeurs, enseignants, formateurs, praticiens, prospecteurs d'emplois et conseillers un vocabulaire commun et des outils qui favorisent le perfectionnement des compétences, la confiance et l'établissement de liens. (<http://skills.edu.gov.on.ca/OSPWeb/jsp/fr/introduction.jsp>)

Présentement (en 2008-2009), les majeures sont offertes dans les secteurs suivants : affaires, agriculture, arts et culture, communauté et services d'urgence, construction, environnement, exploitation minière, foresterie, horticulture et aménagement paysager, hôtellerie et tourisme, fabrication, santé et bien-être, technologies de l'information et de la communication, transports. Pour de plus amples renseignements, consulter <http://www.edu.gov.on.ca/fre/studentsuccess/pathways>.

10.3 Éducation coopérative

L'éducation coopérative permet aux élèves d'acquérir des compétences et des connaissances utiles grâce à un apprentissage en milieu de travail francophone. L'expérience en milieu de travail ainsi acquise peut compter 2 crédits obligatoires du secondaire. Grâce à l'éducation coopérative à inscription continue, les élèves peuvent s'inscrire à des programmes d'éducation coopérative tout au long de l'année scolaire plutôt qu'en début d'année, d'étape ou de semestre seulement et s'inscrire à plein temps ou à temps partiel.

Les cours d'éducation coopérative doivent être fondés sur un ou des cours connexes décrits dans les curriculum provinciaux ou sur un cours élaboré à l'échelon local et approuvé par le ministère, auxquels l'élève est inscrit ou qu'il a terminé avec succès. L'éducation coopérative comprend une composante scolaire, à savoir des activités de préparation au stage et d'intégration, et une composante stage. Les élèves obtiennent des crédits d'éducation coopérative en intégrant la théorie apprise en classe à des expériences d'apprentissage pratique dans le milieu communautaire pour acquérir des connaissances qui correspondent aux attentes du curriculum pour le cours connexe.

Un plan d'apprentissage personnalisé qui énonce les attentes et les contenus d'apprentissage du curriculum concernant le cours connexe ainsi que les attentes de l'employeur et celles de la composante scolaire du cours s'appliquant au stage doit être complété pour chaque élève au

cours des trois premières semaines du stage. Un maximum de 2 crédits en éducation coopérative peuvent compter comme crédits obligatoires. Il n’y a pas de limite quant au nombre de crédits optionnels qu’un élève peut obtenir en éducation coopérative. Veuillez noter que le code de cours pour le crédit obtenu en éducation coopérative est le même code que le cours connexe ; un ‘C’ figure dans la section ‘Notes’ du Relevé de notes pour indiquer que le crédit a été obtenu en éducation coopérative.

Pour de plus amples renseignements, consulter le <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/coop/coopedf.pdf>.

10.4. Études interdisciplinaires

Le programme d’études interdisciplinaires est un parmi plusieurs programmes spécialisés conçus pour permettre aux élèves de rencontrer les attentes du diplôme d’études secondaires et d’effectuer la transition aux études postsecondaires.

Les cours d’études interdisciplinaires permettent aux élèves de comprendre diverses perspectives sur des matières ou des disciplines particulières et de comprendre les liens entre celles-ci tout en leur permettant d’acquérir des connaissances et des habiletés qui vont au-delà des limites des disciplines pour résoudre des problèmes, prendre des décisions et présenter de nouvelles conclusions.

Le programme d’études interdisciplinaires peut être offert selon 2 modèles :

- cours donnant droit à un seul crédit
- ensemble de cours

Les élèves peuvent suivre un maximum de 3 cours d’études interdisciplinaires, soit :

- Études interdisciplinaires, 11^e année, ouvert (IDC30, 1 crédit ; IDP30, un ensemble de cours)
- Études interdisciplinaires, 12^e année, préuniversitaire (IDC4U, 1 crédit ; IDP4U, un ensemble de cours)
- Études interdisciplinaires, 12^e année, ouvert (IDC40, 1 crédit ; IDP40, un ensemble de cours)

Pour de plus amples renseignements, consulter le <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/grade11.html>.

10.5. Éducation permanente

Le programme offert par l’éducation permanente comprend des cours crédités et non crédités afin de permettre à l’apprenant de poursuivre des études secondaires de la 9^e à la 12^e année selon un horaire flexible et une inscription continue (études indépendantes). Le programme d’éducation permanente peut comporter :

- des cours ouvrant droit à des crédits (études indépendantes) pour les élèves expérimentés et pour les élèves qui fréquentent les écoles secondaires qui sont dispensés le soir, l’été ou pendant la journée scolaire ;

- des cours de formation de base à l'intention des adultes, notamment des cours en littératie, des cours d'actualisation linguistique en français et de perfectionnement du français, des cours en citoyenneté et des cours de langue autochtones pour les élèves expérimentés (adultes) ;
- des cours de français, langue seconde (pour les adultes immigrants reçus, réfugiés, et nouveaux citoyens canadiens) ;
- cours d'intérêts.

Une fois les cours crédités complétés, une copie du relevé est acheminée à l'école de jour de l'élève. Les cours réussis en 9^e et 10^e année sont inscrits au relevé de notes ; les cours réussis ou abandonnés après 45 heures d'enseignement sont inscrits au relevé de notes de l'élève.

Les cours du soir doivent être d'une durée minimale de 90 heures d'enseignement. Il revient à la direction de l'éducation permanente de s'assurer que le travail qui serait complété dans le cadre d'un cours offert dans le programme de jour soit également assigné et complété.

Les conseils scolaires peuvent offrir des cours d'été pour lesquels ils déterminent les modalités d'admission. Les cours d'été doivent commencer après le dernier jour officiel de l'année scolaire et se terminer avant le premier jour officiel de l'année scolaire suivante. Les cours d'été doivent respecter les mêmes conditions que les cours dispensés pendant l'année scolaire, notamment durer 110 heures au moins pour valoir un crédit. Un cours de 11^e ou 12^e année suivi pendant l'année scolaire et repris au cours d'été ne donne droit qu'à un crédit ; les deux notes sont consignées au Relevé de notes. Par ailleurs, des cours n'ouvrant pas droit à des crédits peuvent être offerts dans les programmes d'appoint.

La direction des cours d'été a la responsabilité de remettre un relevé de notes à l'élève et de communiquer ces résultats à la direction de la dernière école fréquentée par l'élève.

10.6 Formation à distance

Les cours de formation à distance qui donnent droit à des crédits peuvent être offerts au moyen de différentes technologies telles que la téléconférence, Internet et la vidéoconférence. Les écoles peuvent ainsi offrir aux élèves un plus large éventail de programmes.

De plus en plus d'élèves en Ontario utilisent l'apprentissage électronique pour assurer leur succès scolaire. Les élèves francophones suivent des cours donnant droit à des crédits et utilisent les ressources éducatives par le biais du Service d'apprentissage médiatisé franco-ontarien.

Le projet SAMFO est un projet provincial des 12 conseils scolaires de langue française dont la responsabilité a été confiée au Centre franco-ontarien des ressources pédagogiques (CFORP). Le SAMFO offre aux 12 conseils scolaires un service accessible et performant, c'est-à-dire la production et le partage de cours pour le secondaire, entre autre. SAMFO comprend 2 volets :

- cours médiatisés autogérés (CMA) : cours autogéré de 110 heures qui répond aux attentes et aux contenus d'apprentissage des curriculums développés à 100% en temps asynchrone (temps différé) ;
- cours médiatisés de groupes (CMG) : cours offerts par et pour les écoles membres de la coopérative des écoles secondaires.

De plus, le Centre d'études indépendantes offrent également des cours (9^e-12^e) donnant droit à des crédits. Ces cours ('par correspondance') sont conformes aux curriculums provinciaux et permettent aux élèves de remplir les conditions d'obtention du diplôme.

L'élève qui souhaite s'inscrire à un cours de formation à distance doit obtenir le consentement de l'école de jour au préalable.

10.7 Récupération de crédits

Les programmes de récupération de crédits aident les élèves à obtenir un crédit pour un cours non réussi au cours des deux dernières années, tout en leur permettant d'acquérir les compétences d'apprentissage nécessaires à leur réussite scolaire. L'accès au programme doit être recommandé par la direction et les attentes du cours satisfaites. Les élèves ayant abandonné un cours ne sont pas éligibles. Des codes provinciaux de récupération de crédits ont été introduits pour assurer une plus grande flexibilité en matière de planification d'horaires.

Les élèves peuvent récupérer plus de un crédit à la fois et il n'y a aucune limite quant au nombre de crédits récupérés. Le programme de récupération de crédits peut être offert par l'entremise du programme régulier de jour, en cours d'été ou du soir ou par le biais de l'apprentissage électronique. Un profil doit être complété qui comprend les unités non réussies, les notions non comprises ou les attentes non réalisées et tout autre renseignement pertinent concernant les habiletés d'apprentissage.

Une fois le crédit récupéré, la note finale est consignée au relevé de notes de l'élève ; aucun indicateur n'apparaît sur le bulletin ni sur le relevé de notes. La note la plus élevée est consignée pour les élèves de 9^e et 10^e année ; pour les élèves de 11^e et 12^e année, la note finale pour chaque cours suivi est consignée.

10.8 Crédit pour titre de compétences externes

Il s'agit de titres externes qui sont reconnus pour compter parmi les crédits optionnels en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, par exemple, des certificats décernés par un conservatoire de musique reconnu. Présentement (2008), seulement les programmes des conservatoires de musique sont éligibles pour crédit pour titre de compétences externes.

Les élèves peuvent accumuler jusqu'à 2 crédits **optionnels** préuniversitaire/précollégial, soit 1 crédit de la 11^e année, AMX3M et 1 crédit de la 12^e année, AMX4M, de cette façon. Les élèves

qui obtiennent ainsi 2 crédits ne peuvent recevoir d'autres crédits pour des cours de musique de la 10^e à la 12^e année par l'intermédiaire des processus de revendication de crédits ou d'octroi d'équivalences de crédit prévus dans le cadre de la reconnaissance des acquis (RDA).

Toutefois, les crédits en musique obtenus par l'entremise du processus de revendication de crédits peuvent compter pour les 2 crédits obligatoires en éducation artistique. Pour de plus amples renseignements, consulter <http://edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/133f.html>.

10.9 Cours non-crédités

Des cours non-crédités peuvent être offerts pour rencontrer les besoins de certains élèves. Un programme individualisé est conçu pour répondre aux besoins, intérêts et habiletés de chaque élève. Ces programmes élaborés par les conseils scolaires et les écoles viennent répondre aux besoins de certains élèves du niveau secondaire qui partage le même niveau intellectuel.

L'objectif principal est le développement des habiletés personnelles, sociales et scolaires permettant la plus grande autonomie).

Les cours désignés par un « K » répondent à des attentes autres que celles précisées dans le curriculum de l'Ontario (c'est-à-dire qu'ils portent sur des sujets ou sont enseignés à des niveaux scolaires non prescrits dans le curriculum de l'Ontario). Il s'agit par exemple de programmes d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et de programmes de maîtrise de la colère pour les élèves qui ont de graves désordres comportementaux. Ces programmes ne donnent droit à aucun crédit.

Les conseils scolaires peuvent également offrir des cours élaborés à l'échelon local non-crédités afin de répondre aux besoins de certains groupes d'élèves.

La lettre K est utilisée sur le Relevé de notes de l'Ontario pour indiquer les programmes suivis par l'élève. Voici la liste des cours et des codes correspondants : (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/list/commoncc/ccc.html>).

Code de cours	Cours	Code de cours	Cours
KAL	L'art de s'exprimer et de s'amuser	KHI	Les talents culinaires
KBB	La gestion de l'argent et les opérations bancaires personnelles	KMM	Savoir compter et calculer
KCC	Initiation aux transports en commun et exploration de son milieu	KNA	Les premiers Canadiens

KCW	À la découverte du monde	KPF	Santé personnelle et condition physique
KEN	Développement du langage et de la communication	KPH	Des choix pour vivre sainement
KGL	Aptitudes à la vie quotidienne	KPP	Autonomie
KGW	À la découverte du monde du travail	KSN	À la découverte de notre environnement
KHD	Développement des habiletés sociales	KTT	Habiletés en informatique

10.10 Reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés

La direction de l'école est responsable de l'évaluation des attestations d'études et du placement des élèves des écoles de jour ordinaires et des élèves expérimentés qui n'ont pas de crédits de l'Ontario et qui font leurs études secondaires en Ontario. Il s'agit notamment d'élèves en provenance de l'étranger, de l'extérieur de la province ou d'écoles privées non inspectées ou encore d'élèves qui ont reçu un enseignement à domicile par leurs parents.

La **reconnaissance des acquis (RDA)** est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel les élèves peuvent obtenir des crédits pour leurs acquis. Les acquis comprennent les connaissances et les habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire de l'Ontario. Tout élève qui s'inscrit dans une école secondaire de l'Ontario, qu'elle soit financée par les fonds publics ou qu'elle soit une école privée inspectée, peut demander une évaluation de ses compétences grâce au programme de reconnaissance des acquis.

Les élèves peuvent faire évaluer leurs connaissances et habiletés en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte **deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalences de crédits**. Les exigences concernant ces processus diffèrent de celles qui s'appliquent aux écoles de jour ordinaires en raison de la plus grande expérience de vie qu'ont les élèves expérimentés.

La revendication de crédits consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit pour un cours élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial publié à compter de 1999 en 10^e, 11^e, ou 12^e année pour les élèves des écoles de jour, et en 11^e ou 12^e année pour les élèves expérimentés (adultes). Les instruments d'évaluation utilisés à cette fin doivent comprendre des tests officiels (comptant pour 70% de la note finale) et une variété d'autres méthodes adaptées aux différents cours (comptant pour 30% de la note finale) Ces

autres méthodes peuvent comprendre l'évaluation du travail de l'élève, y compris les comptes rendus de laboratoires et les rédactions ainsi que l'observation du rendement de l'élève.

Quant à l'octroi d'équivalences de crédit, il s'agit du processus par lequel on évalue l'apprentissage accompli dans d'autres établissements. Tous les crédits accordés dans le cadre de la RDA, soit par le biais du processus de revendication de crédits ou du processus d'octroi d'équivalences de crédits, doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves qui ont suivi les visés. Il revient à l'élève expérimenté de présenter les titres, les diplômes ou les autres documents qui attestent l'éducation, la formation ou l'apprentissage acquis dans le cadre de programmes, de cours ou d'expériences de travail liés directement au cours faisant l'objet d'une évaluation aux fins d'obtention d'équivalences. Les modalités relatives à la RDA pour les élèves expérimentés sont appliquées sous la responsabilité de la direction de l'école qui accorde les crédits. La direction d'école est responsable de la mise en œuvre de la RDA et de la consignation des équivalences tel que prescrit dans le document politique *Manuel du relevé de notes de l'Ontario, 2007*.

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/ost/ostf.html>.

Les directions utiliseront les données suivantes afin de déterminer les équivalences pour les élèves inscrits dans les écoles régulières de jour :

Nombre d'années réussies <u>avec succès</u> dans un programme d'école secondaire	0	1	2	3	plus de 3
Nombre de crédits <u>minimum</u> qui doivent être terminés avec succès en vue de l'obtention du DESO (<i>basé sur les acquis antérieurs</i>)	30	22	14	7	4
Nombre de crédits minimum qui doivent être terminés avec succès en vue de l'obtention du DESO : <ul style="list-style-type: none"> • français • mathématiques • sciences ou éducation technologique 	Tous les 18 crédits obligatoires	3 2 2	2 1 1	1 0 0	1 0 0

(requis au total : 2 crédits de sciences, plus 1 crédit additionnel de sciences 11 ^e ou 12 année ou 1 crédit en éducation technologique 9 ^e -12 ^e année <ul style="list-style-type: none"> • autres crédits obligatoires • crédits optionnels 		5 10	2 8	0 6	0 3
Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Service communautaire *Il incombe à la direction de décider du nombre d'heures de service communautaire que l'élève doit compléter.	40 hres	40 hres	*	*	*

Les programmes-cadres du secondaire ainsi que les révisions sont publiés sur le site Web du ministère au <http://www.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire/>.

PARTIE 2 : Contenu des cours (Curriculum)

11. Français (Programme-cadre révisé 2007)

Dans les écoles secondaires de langue française de l'Ontario, l'enseignement du français poursuit deux objectifs primordiaux et indissociables l'un de l'autre : d'une part, l'acquisition par les élèves d'une solide compétence langagière indispensable à la réussite scolaire et professionnelle et, d'autre part, la transmission du patrimoine culturel d'expression française nécessaire à l'épanouissement personnel et au cheminement identitaire des jeunes francophones de l'Ontario.

Le programme-cadre de français comprend des cours *obligatoires*, que les élèves doivent suivre pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, et des cours *optionnels*, qui donnent droit à des crédits optionnels en 11^e et 12^e année seulement. (

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/francais.html>)

11.1 Cours obligatoires

Le programme-cadre de français de la 9^e à la 12^e année comprend des cours obligatoires que les élèves doivent suivre pour satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), de même que des cours optionnels en 11^e et 12^e année donnant droit à des crédits et pouvant aussi servir aux fins de l'obtention du diplôme.

Les cours obligatoires mettent l'accent sur les compétences essentielles en communication orale, en lecture et en écriture. De la 9^e à la 12^e année, les élèves sont tenus de suivre un cours de français obligatoire à chaque année d'études.

11.2 Domaines d'études

Dans tous les cours de français de la 9^e à la 12^e année, la matière à l'étude se répartit en trois domaines :

Communication orale, Lecture et Écriture. Toute la matière portant sur les technologies de l'information et de la communication est intégrée aux attentes et aux contenus d'apprentissage de ces trois domaines. Ces domaines ne s'enseignent pas de façon isolée; ils se renforcent et se complètent pour permettre à l'élève de respecter toutes les attentes du cours de français.

1) Communication orale

L'élève a besoin de nombreuses occasions d'échanger avec les autres pour comprendre le fonctionnement d'une communication orale (p. ex., conversation, discussion, travail d'équipe, jeu de rôle, présentation orale). Pour bien communiquer, il lui faut aussi apprendre à écouter et s'efforcer de comprendre ce qui est dit.

En s'exerçant à verbaliser sa pensée, l'élève acquiert progressivement de l'aisance et parvient à s'exprimer avec clarté et assurance. L'expression orale lui permet d'explorer ses propres idées, de les cerner, de les organiser et de les communiquer aux autres.

Le programme de communication orale doit donner à l'élève l'occasion de s'exprimer sur tout ce qui peut l'intéresser ou lui être utile. Le curriculum de l'Ontario permet de proposer de multiples thèmes et sujets d'intérêt (p. ex., situation des autochtones, protection de l'environnement) tout désignés pour nourrir la réflexion et le dialogue dans les classes.

Dans ce domaine, comme en lecture et en écriture, l'étude des médias est intégrée. L'élève pourra notamment discuter du contenu de productions médiatiques, concevoir des produits médiatiques et en assurer la diffusion. De même, les technologies de l'information et de la communication (TIC) font partie intégrante du programme d'études de l'élève qui les utilisera à des fins de recherche pour élaborer, réaliser et diffuser ses projets d'apprentissage.

2) Lecture

La lecture est un processus de construction du sens d'un texte. L'apprentissage mise sur l'acquisition graduelle d'habiletés qui permettront aux élèves de devenir des lectrices et des lecteurs attentifs et compétents. Pour bien lire, il faut comprendre les idées exprimées, les assimiler et les utiliser dans des contextes différents. Ce processus d'analyse et d'assimilation forme l'esprit et ouvre de nouveaux horizons. Enrichie par la lecture, la pensée devient claire, précise, créative et critique. À mesure que son vocabulaire augmente, l'élève peut de mieux en mieux exprimer sa pensée, nuancer ses propos et saisir les messages des autres.

Par ailleurs, lire renforce les compétences en écriture et en communication orale. Les activités de lecture sont conçues non seulement pour montrer à l'élève la nécessité de savoir lire, mais aussi pour lui donner le goût de lire. Pour développer le goût de lire, il est essentiel d'offrir un programme équilibré qui appuie l'enseignement dans toutes les matières et qui permet à l'élève de découvrir ce qui l'attire et de se découvrir. Les ressources conçues et diffusées par les médias de langue française de l'Ontario et de toute la francophonie doivent occuper une place dominante dans ce programme (p. ex., journaux locaux ou régionaux; magazines littéraires, sportifs, scientifiques; recueils de contes, de chansons; séries de bandes dessinées). Ces produits motivent les élèves, car ils reflètent la langue d'aujourd'hui et leur contenu est signifiant.

3) Écriture

L'apprentissage de l'écriture ne se fait pas spontanément; c'est une entreprise de longue haleine faisant appel à une démarche rigoureuse, dont l'envergure varie selon l'âge de l'élève, le type de texte et la situation d'écriture. L'enseignante ou l'enseignant peut explorer des thèmes d'écriture sans nécessairement franchir toutes les étapes du processus d'écriture. Il lui est ainsi possible de travailler l'étape de la planification et de viser la rédaction d'une ébauche si son intention est d'amener les élèves à saisir l'importance de choisir des outils adéquats pour

conceptualiser, classifier et organiser de l'information ou leurs idées (p. ex., constellations, tableaux, plans, schémas). Les besoins d'apprentissage des élèves ou l'évolution du groupe classe peuvent exiger de consacrer toute une période à la révision d'un texte.

L'acte d'écriture et la maîtrise du processus d'écriture doivent se vivre au quotidien avec l'encadrement de l'enseignante ou l'enseignant. Les technologies de l'information et de la communication devraient être exploitées en classe pour favoriser l'écriture, car leur utilisation est un facteur de motivation pour les élèves. Il est important que le personnel enseignant veille à ce que les élèves apprennent à utiliser ces outils de manière efficace et sécuritaire en expliquant les principales fonctions des logiciels de traitement de texte, de recherche et de création ainsi que des correcteurs orthographiques, grammaticaux et syntaxiques, et en explicitant les caractéristiques des différents services de communication électronique offerts sur Internet (p. ex., courriel, blogue).

11.3 Cours obligatoires et optionnels, 9^e à la 12^e année

Il est important de signaler que tout cours de français du programme-cadre de la 9^e à la 12^e année, y compris les cours optionnels, peut être reconnu comme crédit supplémentaire du Groupe 1 aux fins de l'obtention du DESO.

Voir la note Politique/Programme n^o 134 qui révisé la section 7.1.2, « Cours élaborés à l'échelon local », du document Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999.(

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/localdev/locdevf.pdf>)

Si un élève réussit un cours de français élaboré à l'échelon local en 9^e ou 10^e année ainsi qu'un cours faisant partie du présent programme-cadre pour la même année d'études, la direction de l'école pourra lui attribuer un crédit obligatoire pour chaque cours, puisqu'un crédit obligatoire de français est requis pour chacune de ces deux années d'études.

Cours de français, 9^e et 10^e année

Année	Cours	Type	Code	Crédit	Cours préalable
9 ^e année	Français	Théorique	FRA1D	1	Aucun
9 ^e année	Français	Appliqué	FRA1P	1	Aucun
10 ^e année	Français	Théorique	FRA2D	1	Français, 9 ^e année, théorique ou appliqué
10 ^e année	Français	Appliqué	FRA2P	1	Français, 9 ^e année, appliqué ou théorique

N. B. : Les cours préalables s'appliquent seulement aux cours de français de 10^e, 11^e et 12^e année.

Cours obligatoires de français, 11^e et 12^e année

Année	Cours	Type	Code	Cours préalable
11 ^e année	Français	Préuniversitaire	FRA3U	Français, 10 ^e année, cours théorique
11 ^e année	Français	Précollégial	FRA3C	Français, 10 ^e année, cours appliqué
11 ^e année	Français	Préemploi	FRA3E	Français, 10 ^e année, cours appliqué
12 ^e année	Français	Préuniversitaire	FRA4U	Français, 11 ^e année, cours préuniversitaire
12 ^e année	Français	Précollégial	FRA4C	Français, 11 ^e année, cours précollégial
12 ^e année	Français	Préemploi	FRA4E	Français, 11 ^e année, cours préemploi

N. B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

Cours optionnels de français, 11^e et 12^e année

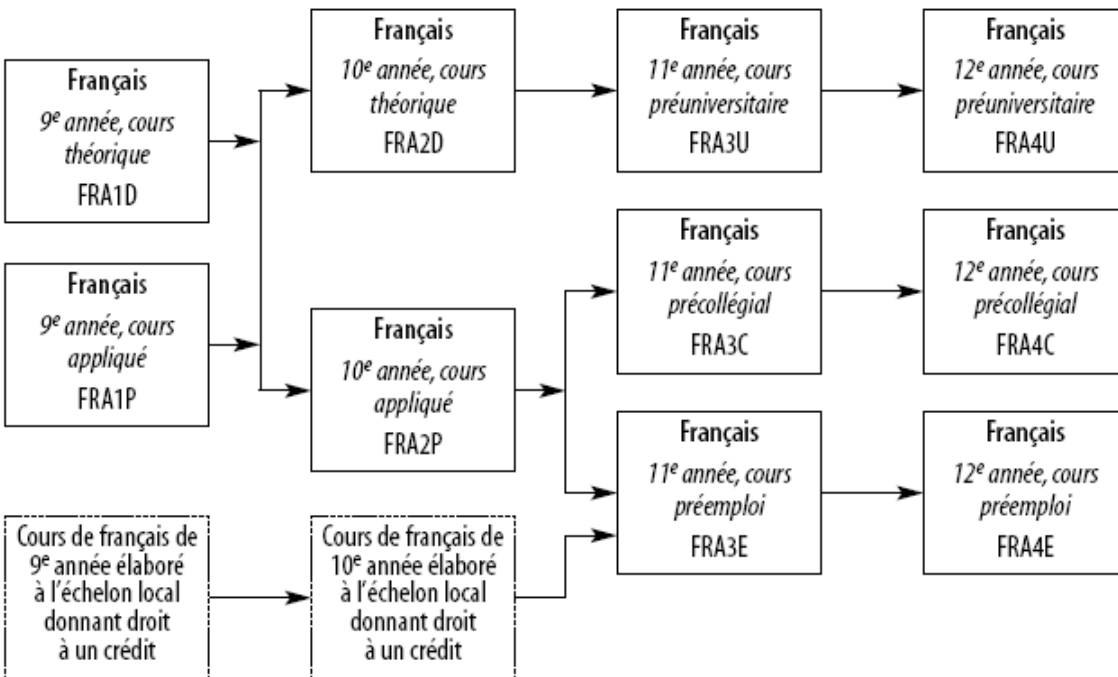
Année	Cours	Type	Code	Cours préalable
11 ^e année	Compétence fonctionnelle en communication orale, en lecture et en écriture	Ouvert	FCC30	Français, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e année	Français des médias	Ouvert	FFM30	Français, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
12 ^e année	Grandes œuvres de la littérature	Préuniversitaire	FLO4U	Français, 11 ^e année, cours préuniversitaire
12 ^e année	Littérature du Canada français	Préuniversitaire/ précollégial	FLC4M	Français, 11 ^e année, cours préuniversitaire ou précollégial
12 ^e année	Atelier d'écriture	Ouvert	FAE40	Français, 11 ^e année, cours préuniversitaire, précollégial ou préemploi
12 ^e année	Français des affaires et de la technologie	Ouvert	FAF40	Français, 11 ^e année, cours préuniversitaire, précollégial ou préemploi

N. B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

Organigrammes des préalables pour les cours de français de la 9^e à la 12^e année

Ces organigrammes présentent l'organisation des cours de français obligatoires et des cours de français optionnels en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.

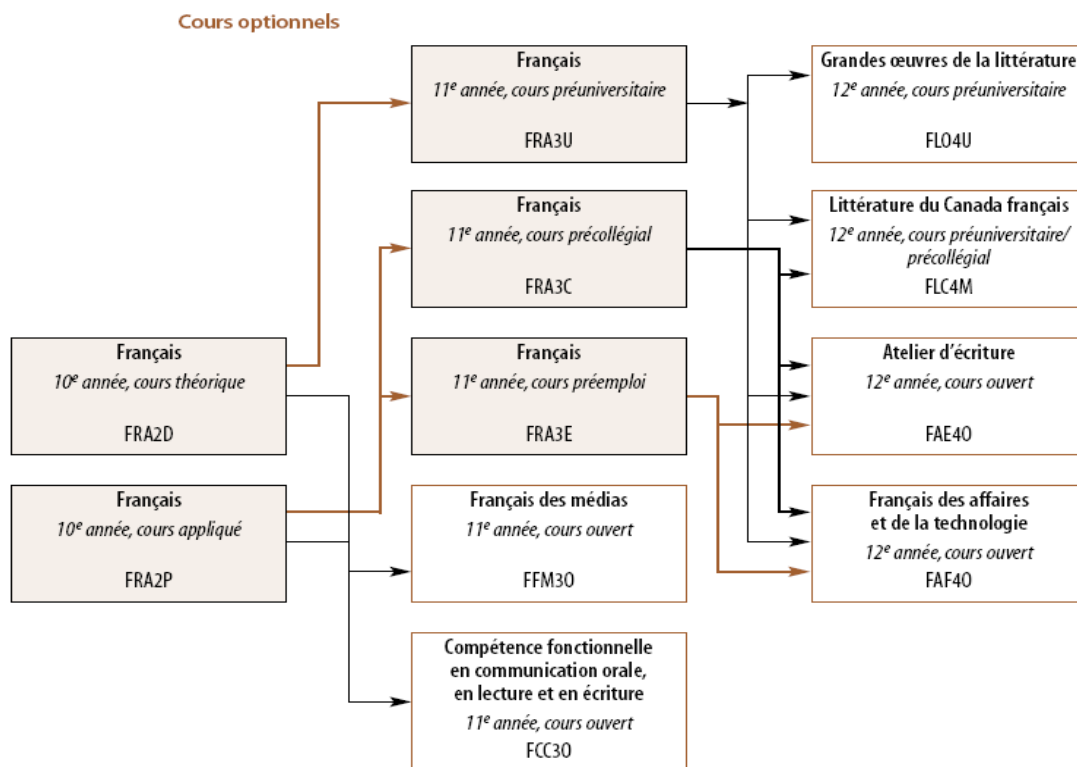
Cours obligatoires



N. B. : Les élèves qui s'inscrivent au cours Français : Les voix autochtones contemporaines (NBF), de la filière préuniversitaire, précollégiale ou préemploi, peuvent substituer le crédit de ce cours au crédit obligatoire de français de 11^e année.

11.4 Exigence en matière de compétences linguistiques

L'élève doit réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) administré en 10^e année pour obtenir son diplôme d'études secondaires. L'élève qui ne réussit pas le TPCL doit reprendre le test ou suivre et réussir le cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO), normalement en 12^e année. Le CCLESO peut être utilisé comme crédit obligatoire de français de 11^e ou de 12^e année.



N. B. : Les cases ombrées indiquent des prérequis qui sont également définis comme des cours de français obligatoires à la page précédente.

11.5 Les cours donnant droit à des demi-crédits

Les cours de français, à l'exception des cours préuniversitaires/collégiaux de 12^e année, peuvent être offerts en demi-cours d'une durée minimale de 55 heures d'enseignement et satisfaire aux conditions suivantes :

- Les deux demi-cours élaborés à partir d'un cours donnant droit à un plein crédit doivent ensemble inclure toutes les attentes et les contenus d'apprentissage du cours d'où ils sont tirés. Les attentes et les contenus d'apprentissage doivent être répartis entre les 2 demi-cours;
- un cours préalable à un autre cours au palier secondaire peut aussi être offert sous forme de 2 demi-cours. Cependant, l'élève doit réussir les 2 demi-cours pour obtenir ce préalable.
- Le titre de chaque demi-cours doit préciser Partie 1 ou Partie 2, selon le cas. La reconnaissance d'un demi-crédit (0,5) est inscrite au bulletin et au relevé de notes.

Français, 9^e année, cours théorique (FRA 1D)

Ce cours permet à l'élève de développer ses compétences langagières en communication orale, en lecture et en écriture. À l'oral, l'élève a la possibilité de se familiariser avec diverses productions médiatiques, de les interpréter et de les présenter. En lecture et en écriture, le cours propose une variété de textes courants et littéraires dont un roman, une pièce de théâtre et, au choix, une bande dessinée, un récit ou une énigme. L'élève est amené à réfléchir sur les valeurs qui caractérisent la communauté francophone ainsi qu'à développer son esprit critique et son sens d'appartenance à la francophonie. Dans ses productions, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique des stratégies pour communiquer correctement et efficacement. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre le cours appliqué de français de 10^e année qui donne accès aux cours des filières précollégiale ou préemploi en 11^e et 12^e année.

Préalable : Aucun

Français, 9^e année, cours appliqué (FRA1P)

Ce cours permet à l'élève de développer ses compétences langagières en communication orale, en lecture et en écriture. À l'oral, l'élève a la possibilité de se familiariser avec diverses productions médiatiques, de les interpréter et de les présenter. En lecture et en écriture, le cours propose une variété de textes courants et littéraires dont un roman, une pièce de théâtre et, au choix, une bande dessinée, un récit ou une énigme. L'élève est amené à réfléchir sur les valeurs qui caractérisent la communauté francophone ainsi qu'à développer son esprit critique et son sens d'appartenance à la francophonie. Dans ses productions, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique des stratégies pour communiquer correctement et efficacement. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre le cours appliqué de français de 10^e année qui donne accès aux cours des filières précollégiale ou préemploi en 11^e et 12^e année.

Préalable : Aucun

Français, 10^e année, cours théorique (FRA 2D)

Ce cours permet à l'élève de développer ses compétences langagières en communication orale, en lecture et en écriture. L'élève devra étudier diverses productions médiatiques ainsi qu'interpréter et produire divers textes courants et littéraires, ce qui l'amène à réfléchir sur les valeurs qui caractérisent la communauté francophone et lui permet de développer son esprit critique et son sens d'appartenance à la francophonie. Dans ses productions, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique des stratégies diverses pour communiquer correctement et efficacement. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre le cours théorique de français de 10^e année qui donne accès aux cours des filières préuniversitaire ou précollégiale en 11^e et 12^e année

Préalable : Aucun

Français, 10^e année, cours appliqué (FRA2P)

Dans ce cours, l'élève rédige et lit une grande variété de textes, ce qui lui permet de consolider ses connaissances des textes narratifs et explicatifs et d'explorer les textes dramatiques. Il acquiert de l'assurance en communication orale et explore le monde des médias. En littérature, il étudie une pièce de théâtre et examine diverses autres œuvres dont un ouvrage du Canada français, ce qui lui permet d'acquérir des repères culturels importants. Dans le cadre de divers projets de recherche, l'élève utilise les ressources fournies par les technologies de l'information et de la communication.

Préalable : Français, 9^e année, cours théorique ou appliqué

Français, 11^e année, cours préuniversitaire (FRA3U)

Ce cours permet à l'élève d'approfondir ses connaissances en communication orale, en lecture et en écriture. En littérature, l'étude d'œuvres contemporaines du Canada français, d'extraits significatifs d'œuvres de la littérature française des XVIII^e et XIX^e siècles et de quelques extraits d'œuvres de la francophonie ontarienne, canadienne ou mondiale écrites avant 1960 amène l'élève à réfléchir aux enjeux de la francophonie et à son engagement envers la langue et la culture d'expression française. À l'oral et à l'écrit, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique ses connaissances et ses habiletés langagières pour produire des textes variés. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre un cours obligatoire des filières préuniversitaire ou précollégiale en 12^e année.

Préalable : Français, 10^e année, cours théorique

Français, cours précollégial (FRA3C)

Ce cours permet à l'élève de perfectionner ses compétences langagières en communication orale, en lecture et en écriture. L'étude d'œuvres littéraires contemporaines dont un roman, une pièce de théâtre et des poèmes ou des chansons du Canada français lui fait apprécier la littérature canadienne et l'amène à réfléchir aux enjeux de la francophonie et à la place qu'elle ou il y occupe. À l'oral et à l'écrit, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique ses connaissances et ses habiletés langagières pour produire des textes variés. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre un cours obligatoire des filières précollégiale ou préemploi en 12^e année.

Préalable : Français, 10^e année, cours appliqué

Français, cours préemploi (FRA 3E)

Ce cours permet à l'élève de consolider ses compétences en communication orale, en lecture et en écriture. À l'oral, l'accent est mis sur l'interprétation de produits médiatiques courants; en lecture et en écriture, l'élève interprète et produit des textes utilitaires se rapportant au monde du travail et à la vie de tous les jours. L'étude d'un roman, d'un récit ou d'un conte ou d'une bande dessinée et d'un poème lui fait mieux connaître et apprécier ce qui caractérise la francophonie. L'élève met à profit ses connaissances linguistiques et les technologies de l'information et de la communication pour communiquer un message correctement et efficacement. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre un cours obligatoire de la filière préemploi en 12e année.

Préalable : Français, 10e année, cours appliqué

Français, cours préuniversitaire (FRA 4U)

Ce cours permet à l'élève d'approfondir ses connaissances en communication orale, en lecture et en écriture. L'interprétation et la production de divers textes oraux ainsi que l'étude d'œuvres contemporaines du Canada français et de quelques extraits significatifs d'œuvres de la littérature française des XXe et XXIe siècles et de quelques extraits significatifs d'œuvres de la francophonie ontarienne, canadienne ou mondiale écrites après 1960 enrichissent le bagage culturel de l'élève et l'amènent à réfléchir aux questions fondamentales de la francophonie et à son engagement envers la langue et la culture d'expression française. La réalisation d'un projet autonome d'envergure lui permet de développer son esprit critique et son autonomie en matière d'apprentissage. L'élève a recours aux technologies de l'information et de la communication pour mener à bien ses recherches et ses travaux. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre des cours universitaires et collégiaux ou à intégrer le monde du travail.

Préalable : Français, 11e année, cours préuniversitaire

Français, cours précollégial (FRA 4C)

Ce cours permet à l'élève de perfectionner ses compétences langagières en communication orale, en lecture et en écriture. L'étude de romans, de nouvelles littéraires et d'œuvres poétiques lui fait apprécier la littérature francophone de l'Ontario, du Canada et d'ailleurs, et l'amène à se donner des repères culturels importants et à démontrer son engagement envers la francophonie. À l'oral comme à l'écrit, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique ses connaissances et ses habiletés langagières pour produire des textes courants utilisés dans le monde du travail. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à entreprendre des études collégiales ou à intégrer le monde du travail.

Préalable : Français, 11e année, cours précollégial

Français, cours préemploi (FRA 4E)

Ce cours permet à l'élève de consolider ses compétences en communication orale, en lecture et en écriture. À l'oral comme à l'écrit, le cours met l'accent sur l'interprétation et la production de textes utilitaires lui permettant de préparer son entrée dans le monde du travail. L'étude d'un roman, de récits ou de nouvelles littéraires et de divers poèmes l'amène à se donner des repères culturels et lui fait mieux comprendre et apprécier ce qui caractérise la francophonie. L'élève met à profit ses connaissances linguistiques et les technologies de l'information et de la communication pour communiquer un message correctement et efficacement. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à intégrer le monde du travail ou à entreprendre des études collégiales.

Préalable : Français, 11e année, cours préemploi

Compétence fonctionnelle en communication orale, en lecture et en écriture, 11^e année (FCC 30)

Ce cours permet à l'élève de consolider ses connaissances de base du français et de développer les habiletés nécessaires en communication orale, en lecture et en écriture. Ce cours amène l'élève à appliquer une variété de techniques de communication orale. L'élève consolide ses habiletés langagières en recourant aux processus de communication orale, de lecture et d'écriture pour interpréter et produire une diversité de textes tant à l'oral qu'à l'écrit. L'élève approfondit ses connaissances linguistiques et apprend à utiliser efficacement les technologies de l'information et de la communication pour assurer la qualité du contenu de ses productions écrites et orales.

Préalable : Français, 10e année, cours théorique ou appliqué

Français des médias, 11^e année (FFM 30)

Ce cours permet à l'élève d'analyser divers types de médias pour mieux comprendre leur rôle et leur influence dans la société. En interprétant et en réalisant des productions télévisuelles, radiophoniques, cinématographiques ou diffusées sur Internet, l'élève acquiert des connaissances et des habiletés qui favorisent le développement de son sens critique et artistique. Divers projets lui donnent l'occasion de travailler seul et en équipe, et de recourir aux technologies de l'information et de la communication.

Préalable : Français, 10e année, cours théorique ou appliqué

Grandes œuvres de la littérature, 12^e année (FLO 4U)

Dans ce cours, l'élève approfondit sa connaissance de la littérature de langue française d'ici et d'ailleurs en étudiant des oeuvres marquantes de la littérature du Moyen Âge au XXI^e siècle et en les situant dans leur contexte historique. Les activités proposées lui permettent d'apprécier ces oeuvres, de les analyser et d'y réagir de façon critique. Un projet de recherche autonome d'envergure lui donne l'occasion d'explorer un champ d'intérêt particulier.

Préalable : Français, 11^e année, cours préuniversitaire

Littérature du Canada français, 12^e année (FLC 4M)

Ce cours donne à l'élève un aperçu de la littérature d'expression française du Québec, de l'Acadie, de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. À l'aide de critiques littéraires, l'élève analyse quelques oeuvres marquantes pour les apprécier et y réagir. La réalisation d'un projet de recherche autonome lui donne l'occasion d'explorer la littérature contemporaine du pays et d'en analyser les thèmes caractéristiques.

Préalable : Français, 11^e année, cours préuniversitaire ou précollégial

Atelier d'écriture, 12^e année (FAE 4O)

Ce cours permet à l'élève de développer sa créativité et d'acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires à une communication écrite de qualité. La préparation à l'écriture se fait à l'aide de l'analyse de modèles provenant de divers médias au moment de la collecte des données et de la préécriture. L'élève rédige une variété de textes littéraires et courants, notamment des textes médiatiques et techniques, réalise des projets individuels et collectifs, et réagit aux écrits d'autres élèves.

Préalable : Français, 11^e année, cours préuniversitaire, précollégial ou préemploi

Français des affaires et de la technologie, 12^e année (FAF 4O)

Ce cours permet à l'élève de développer ses compétences de communication reliées au français des affaires et de la technologie. L'analyse d'une variété de documents spécialisés tels que des contrats, des procès-verbaux et d'autres textes techniques et administratifs ainsi que l'écoute de messages liés au monde des affaires ou de la technologie l'amène à perfectionner sa compétence en communication administrative et technique. L'élève présente des communications orales en respectant les protocoles en usage et rédige une variété de textes en appliquant les conventions appropriées.

Préalable : Français, 11^e année, cours préuniversitaire, précollégial ou préemploi

Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario, CCLESO, 12^e année (CCLO 40)

Le CCLESO peut être offert sous forme de cours donnant droit à un crédit entier ou sous forme de demi-cours donnant droit à un demi-crédit chacun. Dans ce cas, chaque demi-cours doit porter sur un nombre d'attentes et de contenus d'apprentissage équilibré, tiré des deux domaines, aussi bien en lecture qu'en écriture. Pour satisfaire aux exigences en matière de compétences linguistiques, il faut réussir les deux demi-cours.

Le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) est un cours de 12^e année donnant droit à un crédit qui est offert dans le cadre du programme de français des écoles secondaires de l'Ontario *depuis l'année scolaire 2003-2004*. Le CCLESO a été élaboré à titre d'option de rechange au Test provincial pour les élèves qui y ont échoué. Grâce à une aide intensive, ce cours permettra à ces élèves d'acquérir les compétences requises en lecture et en écriture et d'en démontrer la maîtrise.

Les élèves qui réussissent ce cours répondent aux exigences provinciales en ce qui a trait aux compétences linguistiques nécessaires à l'obtention du diplôme et ont droit à un crédit qui peut compter comme crédit obligatoire de français de 12^e année ou comme l'un des cours au choix figurant au nombre des 12 crédits optionnels.

Pour de plus amples renseignements relativement au curriculum de français, veuillez consulter le

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/francais.html>.

12. Actualisation linguistique en français/Perfectionnement du français (Programme-cadre 1999)

Le programme d'actualisation linguistique en français (ALF) s'adresse aux élèves qui, à leur arrivée à l'école, parlent peu le français ou pas du tout. **Le programme de perfectionnement du français (PDF)** s'adresse aux élèves qui s'expriment dans une variété de français régionale très différente du français standard ou qui ont besoin de se familiariser avec leur nouveau milieu socioculturel et de s'y adapter.

Les écoles de langue française de l'Ontario offrent des programmes d'actualisation linguistique en français (ALF) et de perfectionnement du français (PDF) aux élèves qui en ont besoin pour intégrer avec succès et aussi vite que possible le programme d'études ordinaire. Quelle que soit l'année d'études à laquelle il est admis, l'élève en ALF ou PDF peut utiliser jusqu'à concurrence de trois crédits en ALF ou en PDF au titre des quatre crédits en français requis pour l'obtention du diplôme. Le quatrième crédit obligatoire en français doit provenir du cours de français de 12^e année. Tout crédit d'ALF ou de PDF non utilisé comme crédit obligatoire pourra compter comme un crédit optionnel.

Pour donner droit à des crédits, ces cours doivent être élaborés à partir du programme-cadre d'actualisation linguistique en français (ALF) et de perfectionnement du français (PDF).

La matière dans les cours d'actualisation linguistique en français se répartit en quatre domaines : la communication orale, la lecture, l'écriture et l'appropriation de la langue et de la culture. En perfectionnement du français, les domaines sont la communication orale, la lecture, l'écriture et l'initiation à la société canadienne.

Le tableau ci-dessous représente les cours d'actualisation linguistique en français et de perfectionnement du français.

**Les cours d'actualisation linguistique en français
et de perfectionnement du français**

Cours	Type	Code	Crédit	Préalable
ALF 1	Ouvert	FFAAO	1	Aucun
ALF 2	Ouvert	FFABO	1	ALF 1 ou l'équivalent
ALF 3	Ouvert	FFACO	1	ALF 2 ou l'équivalent
ALF 4	Ouvert	FFADO	1	ALF 3 ou l'équivalent
PDF 1	Ouvert	FFPAO	1	Aucun
PDF 2	Ouvert	FFPBO	1	PDF 1 ou l'équivalent
PDF 3	Ouvert	FFPCO	1	PDF 2 ou l'équivalent
PDF 4	Ouvert	FFPDO	1	PDF 3 ou l'équivalent

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/alfpdf912curr.pdf>.

13. English (Programme-cadre révisé 2006)

13.1 Overview of the program

The English program in Grades 9 to 12 includes core courses and other courses.

All students are required to take one credit in English to obtain their secondary school diploma. An additional two credits may count towards compulsory credits.

The English courses in the Grade 9 and 10 curriculum are offered in two types – academic and applied:

- Academic courses develop students' knowledge and skills through the study of theory and abstract problems. These courses focus on the essential concepts of a subject and explore related concepts as well. They incorporate practical applications as appropriate.
- Applied courses focus on the essential concepts of a subject, and develop students' knowledge and skills through practical applications and concrete examples. Familiar

situations are used to illustrate ideas, and students are given more opportunities to experience hands-on applications of the concepts and theories they study.

School boards may develop locally and offer a Grade 9 and/or a Grade 10 course in English that can be counted as a student's compulsory credit in English for Grade 9 or 10 (see Policy/Program Memorandum No. 134, which outlines a revision to section 7.1.2 « Cours élaborés à l'échelon local », of the document *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9e à la 12e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999 [ESO]*).

Locally developed compulsory credit courses may review and reinforce the elementary curriculum expectations essential to the development of a stronger foundation in the knowledge and skills necessary for further study in the Grade 11 workplace preparation course in English. Whether one of these courses is counted as the compulsory credit or not, such a course may be developed to prepare students for success in any of the Grade 11 workplace preparation courses in English. Ministry approval of a locally developed course authorizes the school board to use it as the prerequisite for any of those courses.

Students choose between course types on the basis of their interests, achievement, and postsecondary goals. The course types offered in Grades 11 and 12 are defined as follows:

- University preparation courses are designed to equip students with the knowledge and skills they need to meet the entrance requirements for university programs.
- University/college preparation courses are designed to equip students with the knowledge and skills they need to meet the entrance requirements for specific programs offered at universities and colleges.
- College preparation courses are designed to equip students with the knowledge and skills they need to meet the requirements for entrance to most college programs or for admission to specific apprenticeship or other training programs.
- Workplace preparation courses are designed to equip students with the knowledge and skills they need to meet the expectations of employers, if they plan to enter the workplace directly after graduation, or the requirements for admission to many apprenticeship or other training programs.
- Open courses are designed to broaden students' knowledge and skills in subjects that reflect their interests and to prepare them for active and rewarding participation in society. They are not designed with the specific requirements of universities, colleges, or the workplace in mind.

13.2 Compulsory and optional courses, Grades 9-12

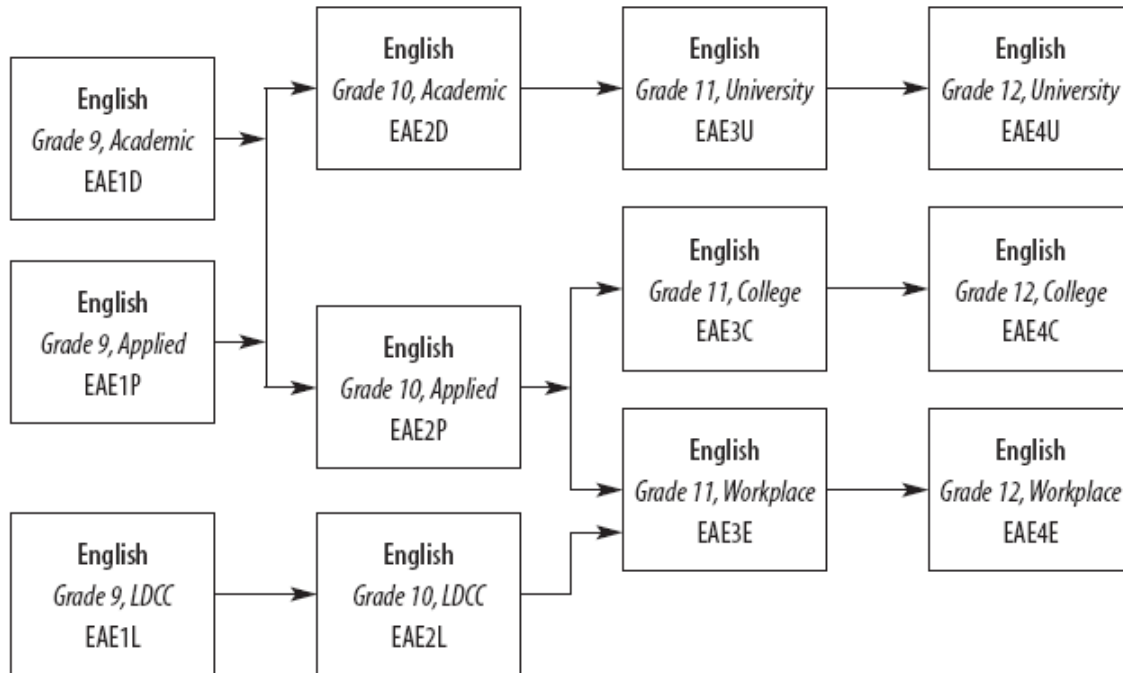
Courses in English, Grades 9 and 10

Grade	Course Name	Course Type	Course Code	Credit Value	Prerequisites*
9	English	Academic	EAE1D	1	
9	English	Applied	EAE1P	1	
10	English	Academic	EAE2D	1	Grade 9, English, Academic or Applied
10	English	Applied	EAE2P	1	Grade 9, English, Academic or Applied
* Prerequisites only apply to Grade 10, 11, and 12 courses.					

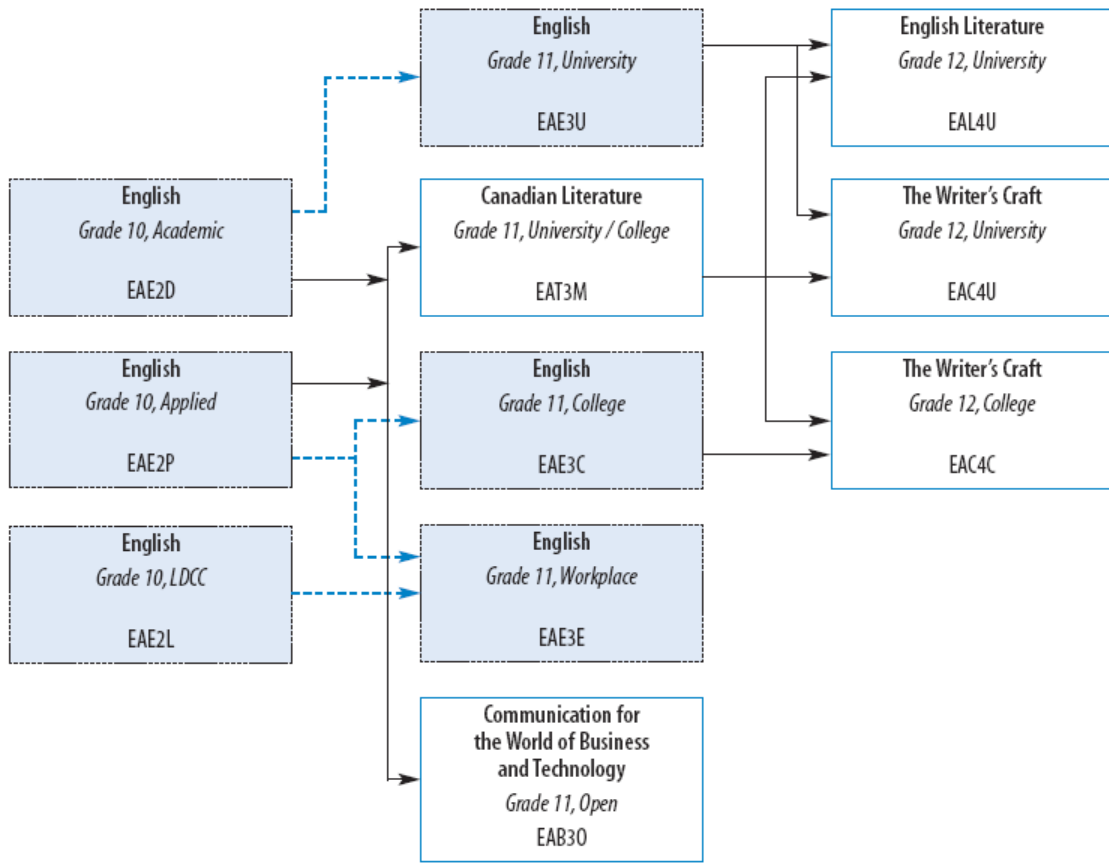
Prerequisite Charts for English, Grades 9–12

These charts map out all the courses in the discipline and show the links between courses and the possible prerequisites for them. They do not attempt to depict all possible movements from course to course.

Core Courses



Other Courses



Note: Dotted lines indicate core courses.

Courses in English, Grades 11 and 12

Grade	Course Name	Course Type	Course Code	Prerequisite
<i>Core Courses</i>				
11	English	University	EAE3U	Grade 10 English, Academic
11	English	College	EAE3C	Grade 10 English, Applied
11	English	Workplace	EAE3E	Grade 10 English, Applied
12	English	University	EAE4U	Grade 11 English, University, or Grade 11 Canadian Literature, University/College
12	English	College	EAE4C	Grade 11 English, College, or Grade 11 Canadian Literature, University/College
12	English	Workplace	EAE4E	Grade 11 English, Workplace
<i>Note: Each of the courses listed above is worth one credit.</i>				
<i>Other Courses</i>				
11	Canadian Literature	University/College	EAT3M	Grade 10 English, Academic or Applied
11	Communication in the World of Business and Technology	Open	EAB30	Grade 10 English, Academic or Applied
12	English Literature	University	EAL4U	Grade 11 English, University, or Grade 11 Canadian Literature, University/College
12	The Writer's Craft	University	EAC4U	Grade 11 English, University, or Grade 11 Canadian Literature, University/College
12	The Writer's Craft	College	EAC4C	Grade 11 English, College, or Grade 11 Canadian Literature, University/College
<i>Note: Each of the courses listed above is worth one credit.</i>				

12.3 Half-Credit Courses

The courses outlined in this document are designed to be offered as full-credit courses. However, half-credit courses may be developed for specialized programs as long as the original course is not designated as a requirement for entry into a university program. However, they may also be delivered as half-credit courses. Half-credit courses, which require a minimum of fifty-five hours of scheduled instructional time, must adhere to the following conditions:

- The two half-credit courses created from a full course must together contain all of the expectations of the full course. The expectations for each half-credit course must be drawn from all strands of the full course and must be divided in a manner that best enables students to achieve the required knowledge and skills in the allotted time.
- A course that is a prerequisite for another course in the secondary curriculum may be offered as two half-credit courses, but students must successfully complete both parts of the course to fulfil the prerequisite. (Students are not required to complete both parts unless the course is a prerequisite for another course they wish to take.)
- The title of each half-credit course must include the designation Part 1 or Part 2. A half credit (0.5) will be recorded in the credit-value column of both the report card and the Ontario Student Transcript.

12.4 Core Courses in Grades 9 - 10

English, Grade 9, Academic (EAE 1D)

This course is designed to help students develop the communication skills needed for success in their secondary school academic programs and in their daily lives. Students will develop critical and creative thinking skills as they analyse literary texts from contemporary and historical periods; interpret the ideas, information, and messages in informational and media texts; and create texts in a variety of forms. An important emphasis throughout the course is on strategies that contribute to clear, correct, and effective communication.

Prerequisite: None

English, Grade 9, Applied (EAE 1P)

This course is designed to help students develop their English-language communication skills, while improving their fluency in the language and confidence in their ability to use it. Students will develop critical and creative thinking skills as they interpret and create a variety of literary, informational, and media texts. The course focuses on the use of strategies for the clear and correct communication of ideas, information, and opinions in contexts that are relevant to students' lives.

Prerequisite: None

English, Grade 10, Academic (EAE 2D)

This course is designed to help students extend their knowledge of the communication skills needed for success in secondary school academic programs and in their daily lives. Students will develop their critical and creative thinking skills as they analyse contemporary and historical literary texts, interpret informational and media texts, and create a variety of oral, written, and media texts. The course focuses on strategies for making communication clear, correct, and effective.

Prerequisite: English, Grade 9, Academic or Applied

English, Grade 10, Applied (EAE 2P)

This course is designed to help students extend their knowledge of English-language communication skills by improving their fluency and confidence in using the language. Students will develop their critical and creative thinking skills as they interpret and create a variety of literary, informational, and media texts. An important focus throughout the course is on strategies that contribute to the clear, correct, and effective communication of ideas, information, and opinions in contexts that are relevant to students' lives.

Prerequisite: English, Grade 9, Academic or Applied

12.5 Core Courses in Grade 11- 12

English, Grade 11, University Preparation (EAE 4U)

This course emphasizes the development of literacy, communication, and critical and creative thinking skills that are necessary for success in academic and daily life. Students will analyse challenging literary texts from a variety of countries and periods; interpret a range of informational and media texts; produce a variety of creative, persuasive, and analytical written and media texts; and apply their knowledge of effective oral communication skills in a variety of formal and informal contexts. The course focuses on clear expression, precision in the use of language, and the effective use of stylistic devices.

Prerequisite: English, Grade 10, Academic

English, Grade 11, College Preparation (EAE 3C)

This course emphasizes the development of literacy, communication, and critical and creative thinking skills that are necessary for success in academic and daily life. Students will analyse and respond critically to literary texts from Canada and other countries; interpret a variety of informational and media texts; create texts in a variety of forms for school-related and practical purposes; and consolidate skills and strategies that contribute to effective oral communication. Important focuses are establishing an appropriate voice for specific purposes and audiences and using language with precision and clarity.

Prerequisite: English, Grade 10, Applied

English, Grade 11, Workplace Preparation (EAE 3E)

This course emphasizes the consolidation of the basic literacy skills – reading, writing, listening, and speaking – and critical thinking skills necessary for success in the workplace and in daily life. Students will interpret and respond critically to informational texts, media texts, and contemporary literary texts from Canada and other countries; create a variety of written and media texts; and examine and apply models of effective oral communication. An important focus is using language clearly and accurately when producing texts for practical purposes.

Prerequisite: English, Grade 10, Applied

English, Grade 12, University Preparation (EAE 4U)

This course emphasizes the development of literacy, communication, and creative and critical thinking skills that are necessary for success in academic and daily life. Students will analyse challenging literary texts from various countries, periods, and cultures, as well as a range of informational and media texts; produce a variety of creative, persuasive, and analytical written

and media texts; and apply their knowledge of oral communication skills in a variety of formal and informal contexts. Important focuses are independent research, the creative and precise use of language, clear expression, and speaking with fluency and confidence.

Prerequisite: English, Grade 11, University Preparation

English, Grade 12, College Preparation (EAE 4C)

This course emphasizes the development of literacy, communication, and creative and critical thinking skills that are necessary for success in academic and daily life. Students will analyse and respond critically to literary texts from contemporary and historical periods and from a variety of countries and cultures, as well as to a range of informational and media texts; create texts in a variety of forms for practical and academic purposes; and consolidate their knowledge of effective oral communication. Important focuses are using language with precision and clarity, establishing an appropriate voice for specific purposes and audiences, and incorporating stylistic devices appropriately and effectively.

Prerequisite: English, Grade 11, College Preparation

English, Grade 12, Workplace Preparation (EAE 4E)

This course emphasizes the consolidation of the basic literacy skills – reading, writing, listening, and speaking – and critical thinking skills necessary for success in the workplace and in daily life. Students will interpret and respond critically to a range of informational texts, contemporary literary texts from Canada and other countries, and media texts; create a variety of literary, informational, and media texts; and examine and apply models of effective oral communication. Important focuses are using language accurately and organizing ideas and information coherently in texts produced for practical purposes.

Prerequisite: English, Grade 11, Workplace Preparation

Canadian Literature, Grade 11, University/College Preparation (EAT3M)

This course emphasizes the study of literary texts from a variety of Canadian cultural and regional traditions. Students will analyse the forms, themes, and elements of style of a variety of literary texts from various time periods, and will respond creatively and critically to them. An important focus will be on integrating concepts and theories found in literary criticism into their own responses to texts.

Prerequisite: English, Grade 10, Academic or Applied

Communication in the World of Business and Technology, Grade 11, Open (EAB3O)

This course emphasizes business and technological communications for specific purposes and audiences. Students will analyse, interpret, and assess a range of specialized business and technological communications and reference material, and write effective print, oral, and

multimedia business correspondence and reports, as well as practical forms of communication such as surveys and applications. An important focus will be on the effective use of technology to conduct research and to produce and enhance texts and presentations.

Prerequisite: English, Grade 10, Academic or Applied

English Literature, Grade 1, University Preparation (EAL4U)

This course emphasizes the critical assessment of Canadian and world literature. Students will study specific genres, authors, themes, and cultures in a range of challenging texts, and respond critically and creatively to them. An important focus will be on integrating their knowledge of literary movements, as well as concepts and theories found in literary criticism, into their responses to texts.

Prerequisite: English, Grade 11, University Preparation, or Canadian Literature, Grade 11, University/College Preparation

The Writer's Craft, Grade 12, University Preparation (EAC4U)

This course emphasizes the knowledge, skills, and processes involved in the craft of writing. Students will analyse models of effective writing, produce a variety of creative and informational texts, assess and apply stylistic techniques, and make considered decisions for improving the quality of their writing. Extensive independent and collaborative writing activities will help students perfect their writing skills and develop their own voice. Students will also investigate publishing opportunities.

Prerequisite: English, Grade 11, University Preparation, or Canadian Literature, Grade 11, University/College Preparation

The Writer's Craft, Grade 12, College Preparation (EAC4C)

This course emphasizes the knowledge, skills, and processes involved in the craft of writing. Students will analyse models of effective writing, produce a variety of creative and informational texts, identify and apply stylistic techniques, and make considered decisions for improving the quality of their writing. Extensive independent and collaborative writing activities will help students perfect their writing skills and develop their own voice. Students will also investigate publishing opportunities.

Prerequisite: English, Grade 11, College Preparation, or Canadian Literature, Grade 11, University/College Preparation

14. Anglais pour débutants (APD) (1999)

14.1 Aperçu

Le programme-cadre d'anglais pour débutants des écoles secondaires de langue française de l'Ontario est conçu pour permettre à l'élève qui connaît peu ou qui ne connaît pas l'anglais d'acquérir un niveau de compétence dans la langue anglaise qui lui permettra d'intégrer et de suivre le programme d'*English* et de s'adapter au contexte ontarien. Le programme d'anglais pour débutants comprend quatre cours soit : APD 1, APD 2, APD 3 et APD 4. L'évaluation des connaissances et des compétences de l'élève en langue anglaise lors de son admission à l'école secondaire de langue française permettra de déterminer le cours que l'élève doit suivre.

14.2 Prestation du programme

Le programme d'anglais pour débutants peut être offert dans le contexte d'une classe distincte. Dans des situations où le nombre ne le permet pas, l'élève pourrait être intégré dans le cours d'*English* et recevoir de l'aide individuelle afin d'atteindre les attentes du cours d'APD.

Le programme-cadre d'anglais pour débutants comprend quatre cours qui représentent différents niveaux de difficulté et de complexité dans l'apprentissage de l'anglais.

Cours	Type	Code	Crédit	Préalable
APD 1	Ouvert	EANAO	1	Aucun
APD 2	Ouvert	EANBO	1	APD 1 ou l'équivalent
APD 3	Ouvert	EANCO	1	APD 2 ou l'équivalent
APD 4	Ouvert	EANDO	1	APD 3 ou l'équivalent

14.3 Cours obligatoires

Pour obtenir son diplôme, l'élève doit obtenir un crédit d'*English*. Il peut remplacer le crédit obligatoire d'*English* par un crédit d'anglais pour débutants. Tout autre cours d'APD suivi par l'élève comptera comme un crédit optionnel.

Les cours d'anglais pour débutants peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit.

14.4 Domaines d'étude

Les cours d'anglais pour débutants sont divisés en quatre domaines soit: Oral Communication, Reading, Writing, Social Skills and Cultural Awareness. Dans chaque domaine, on retrouve des attentes et des contenus d'apprentissage.

Dans le domaine **Oral Communication**, le programme vise à développer chez l'élève une compétence langagière au niveau de l'écoute, de l'expression orale et de l'exploration de produits médiatiques. Les cours APD 1 et APD 2 accordent une plus grande importance au développement de l'écoute et de l'expression orale que les cours APD 3 et APD 4. L'élève

apprend à communiquer avec clarté et aisance en anglais tout en utilisant un vocabulaire juste et approprié dans différents contextes, en salle de classe et en milieu communautaire.

Dans le domaine **Reading**, on mise sur la compréhension de textes, sur l'enrichissement du vocabulaire de l'élève et sur la prononciation adéquate des nouveaux mots qu'il ou elle aura appris. Le programme vise aussi à amener l'élève à réfléchir de façon critique à la lumière de ses lectures, de ses connaissances et de ses expériences de vie. Un choix judicieux de textes littéraires canadiens et d'ouvrages reflétant une certaine diversité sur le plan culturel permettront à l'élève d'apprécier davantage les cultures anglophones du Canada et d'ailleurs.

Dans le domaine **Writing**, l'élève doit pouvoir rédiger une variété de textes en respectant la majorité des conventions prescrites dans le programme d'anglais pour débutants. Les compétences développées en communication orale et en lecture permettront à l'élève de mieux comprendre et d'appliquer les conventions linguistiques à l'écrit. On tiendra compte de la présentation visuelle des productions écrites de l'élève et de sa capacité à s'exprimer par écrit.

Dans le domaine **Social Skills and Cultural Awareness**, le programme vise à faciliter l'intégration de l'élève au milieu anglophone à l'extérieur de l'école. Le développement de compétences sociales en anglais et la sensibilisation à plusieurs cultures anglophones du Canada et d'ailleurs permettront à l'élève de s'insérer plus facilement dans les activités proposées dans le cadre du cours d'anglais pour débutants, aussi bien au niveau des discussions qu'au niveau du travail de groupe.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/apd912curr.pdf>.

15. Mathématiques (Programme-cadre 9^e et 10^e révisé 2006 et 11^e et 12^e, 2007)

15.1. Cours offerts en 9^e et 10^e année

Mathématiques, cours de 9^e et 10^e année

Année	Cours	Type	Code	Crédit	Cours préalable*
9 ^e année	Principes de Mathématiques	Théorique	MPM1D	1	
9 ^e année	Méthodes de Mathématiques	Appliqué	MFM1P	1	
10 ^e année	Principes de Mathématiques	Théorique	MPM2D	1	Principes de mathématiques de 9 ^e année
10 ^e année	Méthodes de Mathématiques	Appliqué	MFM2P	1	Méthodes ou principes de mathématiques de 9 ^e année

15.2 Domaines d'étude en 9^e et 10^e année

Les domaines des cours de 9^e année ont été conçus de façon à consolider les contenus de 8^e année tout en ouvrant de nouvelles perspectives à l'élève pour la poursuite de ses études. Ils sont semblables à ceux du curriculum du palier élémentaire. Certaines modifications ont néanmoins été apportées afin de les adapter à la nouvelle orientation que prennent les mathématiques au palier secondaire.

9^e année

Cours	Principes de mathématiques (MPM1D)	Méthodes de mathématiques (MFM1P)
Domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Relations • Mesure et géométrie • Numération et algèbre • Géométrie analytique 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations • Mesure et géométrie • Numération et algèbre

10^e année

Cours	Principes de mathématiques (MPM2D)	Méthodes de mathématiques (MFM2P)
Domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions du second degré • Géométrie analytique • Trigonométrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions affines • Fonctions du second degré • Trigonométrie

15.3 Cours obligatoires offerts en 9^e et 10^e année

Principes de mathématiques, 9^e année, cours théorique (MPM1D)

Ce cours permet à l'élève d'étudier de façon détaillée le concept de la fonction affine en l'amenant à comprendre ses trois représentations et à les utiliser pour analyser et interpréter diverses situations. En géométrie, l'élève explore les liens qui existent entre les figures et les solides, tandis qu'en géométrie analytique l'élève acquiert un nouveau vocabulaire pour traiter du concept de la droite. Il a également l'occasion de consolider ses habiletés en numération, d'aborder l'étude des lois des exposants et de résoudre des problèmes pouvant être modélisés par des équations. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Méthodes de mathématiques, 9^e année, cours appliqué (MFM1P)

Ce cours permet à l'élève d'explorer le concept de la fonction affine en analysant et interprétant différentes situations dans le but de les modéliser. En mesure et géométrie, l'élève consolide sa compréhension du théorème de Pythagore, de l'aire de figures planes et du volume de solides. De plus, il explore les propriétés géométriques de différents quadrilatères. Il a également l'occasion de consolider ses habiletés en numération et de résoudre des problèmes pouvant être modélisés par des équations. L'élève doit également résoudre des équations du premier degré de façon formelle. Tout au long du cours, il apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Principes de mathématiques, 10^e année, cours théorique (MPM2D)

Ce cours permet à l'élève d'étudier les fonctions et les équations du second degré, la résolution de problèmes en géométrie analytique et les principes de trigonométrie. L'élève analyse des situations se modélisant par des fonctions du second degré. Il résout des équations du second degré et modélise et résout des problèmes portant sur l'intersection de droites. De plus, l'élève vérifie des propriétés des triangles et des quadrilatères au moyen de la géométrie analytique. Il étudie les principes de la trigonométrie et les applique pour résoudre des problèmes reliés aux triangles rectangles et acutangles. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Préalable : Principes de mathématiques, 9^e année, cours théorique ou Méthodes de mathématiques, 9^e année, cours appliqué.

Méthodes de mathématiques, 10^e année, cours appliqué (MFM2P)

Ce cours permet à l'élève d'analyser différents problèmes d'application afin d'établir un lien entre les situations concrètes et la représentation mathématique. L'élève consolide ses connaissances de la fonction affine en résolvant et interprétant des systèmes d'équations du premier degré. Il analyse diverses situations pouvant être modélisées par une fonction du second degré afin d'en déterminer des caractéristiques. L'élève les utilise ensuite pour résoudre des problèmes portant sur des fonctions et des équations du second degré. En mesure, il résout

des problèmes d'application en se basant sur l'étude des propriétés des triangles semblables. Il établit, à partir de situations concrètes, les formules de l'aire d'un solide et les utilise dans la résolution de problèmes. En trigonométrie, il utilise les rapports trigonométriques pour résoudre des problèmes dans le cadre d'applications. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et à préciser les étapes de son raisonnement mathématique.

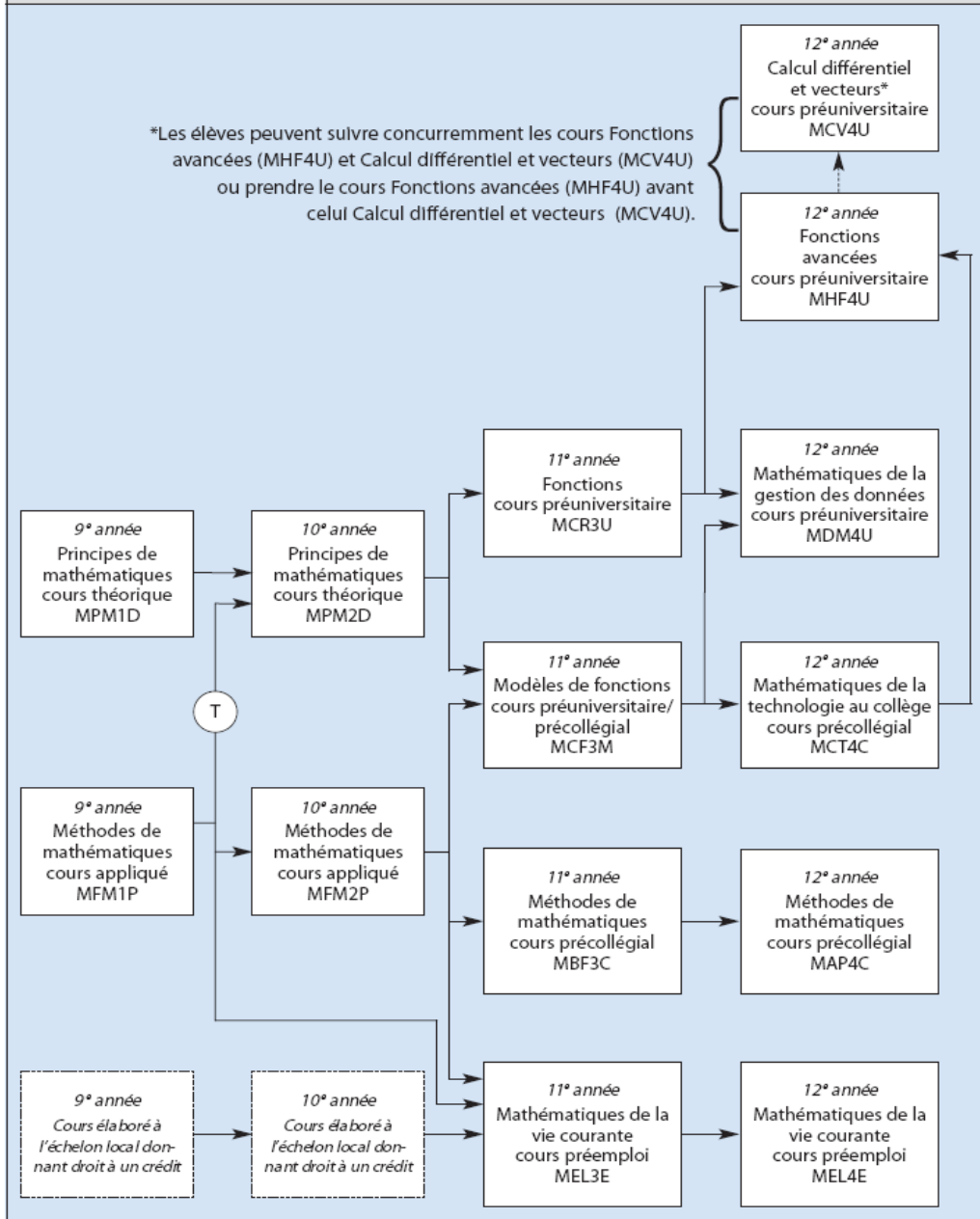
Préalable : Méthodes de mathématiques, 9^e année, cours appliqué ou Principes de mathématiques, 9^e année, cours théorique

15.4. Cours offerts en 11^e et 12^e année

Cours de mathématiques, 11 ^e et 12 ^e année				
Année	Cours	Type	Code	Cours préalable
11 ^e	Fonctions	préuniversitaire	MCR3U	Principes de mathématiques, 10 ^e année, cours théorique
11 ^e	Modèles de fonctions	préuniversitaire/ précollégial	MCF3M	Principes de mathématiques, 10 ^e année, cours théorique ou Méthodes de mathématiques, 10 ^e année, cours appliqué
11 ^e	Méthodes de mathématiques	précollégial	MBF3C	Méthodes de mathématiques 10 ^e année, cours appliqué
11 ^e	Mathématiques de la vie courante	préemploi	MEL3E	Cours appliqué ou théorique, 9 ^e année, ou cours élaboré à l'échelon local donnant droit à un crédit obligatoire de mathématiques en 10 ^e année
12 ^e	Calcul différentiel et vecteurs	préuniversitaire	MCV4U	Les élèves pourront suivre concurremment les cours Fonctions avancées (MHF4U) et Calcul différentiel et vecteurs (MCV4U) ou suivre d'abord Fonctions avancées.
12 ^e	Mathématiques de la gestion des données	préuniversitaire	MDM4U	Fonctions, 11 ^e année, cours préuniversitaire ou Modèles de fonctions, 11 ^e année, cours préuniversitaire/précollégial
12 ^e	Fonctions avancées	préuniversitaire	MHF4U	Fonctions, 11 ^e année, cours préuniversitaire ou Mathématiques de la technologie au collège, 12 ^e année, cours précollégial (MCT4C)
12 ^e	Méthodes de mathématiques	précollégial	MAP4C	Méthodes de mathématiques, 11 ^e année, cours précollégial ou Modèles de fonctions, 11 ^e année, cours préuniversitaire/précollégial
12 ^e	Mathématiques de la technologie au collège	précollégial	MCT4C	Modèles de fonctions, 11 ^e année, cours préuniversitaire/précollégial ou Fonctions, 11 ^e année, cours préuniversitaire
12 ^e	Mathématiques de la vie courante	préemploi	MEL4E	Mathématiques de la vie courante, 11 ^e année, cours préemploi

Organigramme des préalables pour les cours de mathématiques de 11^e et 12^e année

L'organigramme présente l'organisation des cours de mathématiques en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.

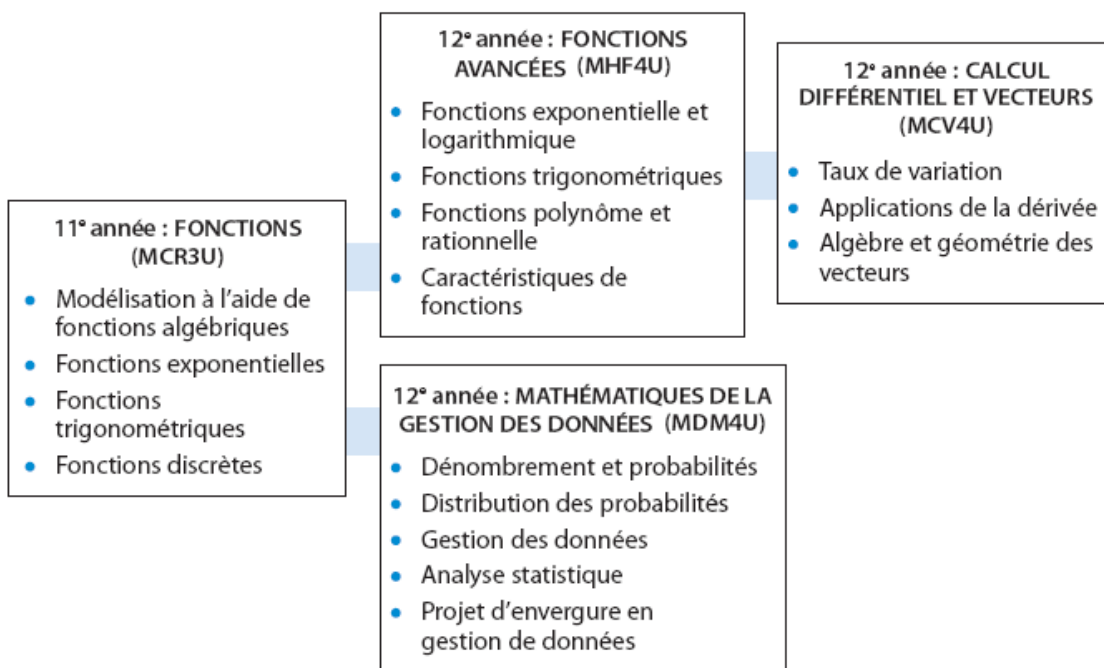


15.5 Domaines d'études

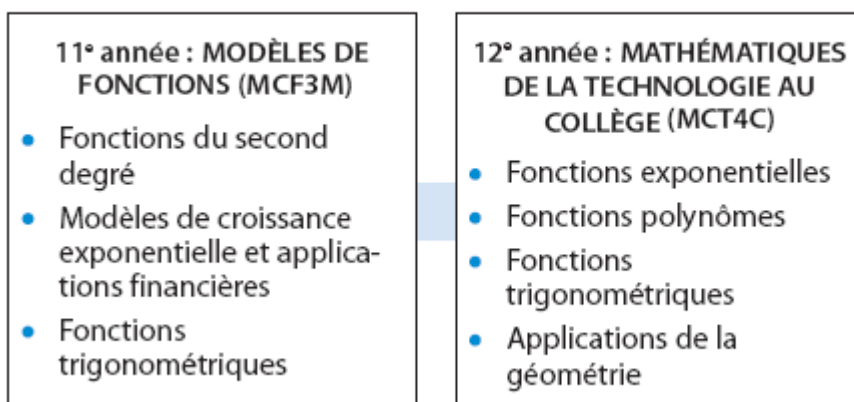
LES DOMAINES D'ÉTUDES

Chaque domaine d'étude des cours de mathématiques du cycle supérieur est brièvement décrit ci-dessous.

Cours de la filière préuniversitaire



Cours des filières préuniversitaire/précollégiale et précollégiale



11^e année : MÉTHODES DE MATHÉMATIQUES (MBF3C)

- Modèles mathématiques
- Mathématiques financières
- Gestion des données
- Applications de mesure et de trigonométrie

12^e année : MÉTHODES DE MATHÉMATIQUES (MAP4C)

- Modèles mathématiques
- Gestion des données
- Applications de géométrie et de trigonométrie
- Mathématiques financières

Cours de la filière préemploi

11^e année : MATHÉMATIQUES DE LA VIE COURANTE (MEL3E)

- Rémunération, déclaration de revenus et achats
- Épargne, placement et emprunt
- Coûts de véhicules, de voyages et de moyens de transport

12^e année : MATHÉMATIQUES DE LA VIE COURANTE (MEL4E)

- Gestion des données
- Budget de la vie courante
- Mesure et proportionnalité

Fonctions et relations, 11^e année, cours préuniversitaire (MCR3U)

Ce cours poursuit l'étude des fonctions en introduisant les fonctions exponentielles et les fonctions trigonométriques dont l'élève se sert pour résoudre des problèmes reliés aux triangles rectangles ou obliques. L'élève consolide ses habiletés numériques et algébriques, explore les polynômes et les expressions rationnelles et étudie des transformations et des réciproques de fonctions. L'élève aborde les suites et les séries dans le contexte de la résolution de problèmes sur les applications financières lors de l'étude de fonctions discrètes. Tout au long du cours, l'élève apprend à argumenter et à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Préalable : Principes de mathématiques, 10^e année, cours théorique

Fonctions, 11^e année, cours préuniversitaire/précollégial (MCF3M)

Ce cours prolonge la compréhension des fonctions du second degré par la résolution de problèmes divers. L'élève s'initie à la croissance et à la décroissance exponentielles et aux fonctions trigonométriques. Il ou elle développe ses habiletés algébriques, simplifie des expressions algébriques et résout des équations. L'élève résout aussi des problèmes issus du domaine financier, des problèmes de croissance ou de décroissance exponentielles et des problèmes de mesure de triangles dans le plan et dans l'espace. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Préalable : Principes de mathématiques, 10^e année, cours théorique ou Méthodes de mathématiques, 10^e année, cours appliqué

Mathématiques et finances personnelles, 11^e année, cours précollégial (MBF3C)

Ce cours aborde différents modèles mathématiques afin de préparer les élèves à des études collégiales dans divers domaines notamment en entrepreneuriat, en ressources humaines et en sciences de la santé. Il permet à l'élève d'approfondir ses connaissances de la fonction du second degré, d'explorer des situations liées à la croissance exponentielle, de faire des analyses de distributions de données à une variable et d'effectuer la relation entre la probabilité et la statistique. L'élève étudie aussi des formules tirées du domaine financier et effectue l'analyse des coûts qu'entraîne l'achat d'un véhicule. L'élève résout des problèmes associés aux triangles acutangles à l'aide de la trigonométrie. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Préalable : Méthodes de mathématiques, 10^e année, cours appliqué

Mathématiques de la vie courante, 11^e année, cours préemploi (MEL3E)

Ce cours porte sur des applications pratiques des mathématiques découlant de situations associées à la rémunération, à la déclaration de revenu et à l'achat de biens et services. L'élève découvre les différents types d'emprunts offerts par les institutions bancaires, effectue le calcul de l'intérêt simple et de l'intérêt composé sur des emprunts et des placements, et compare le coût de différentes options de déplacement, notamment l'achat d'un véhicule et l'utilisation de différents modes de transport. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire son raisonnement mathématique.

Préalable : Principes de mathématiques, 9^e année, cours théorique. Méthodes de mathématiques, 9^e année, cours appliqué ou cours élaboré à l'échelon local donnant droit à un crédit obligatoire de mathématiques en 10^e année

Calcul différentiel et vecteurs, 12e année, Cours préuniversitaire (MCV4U)

Ce cours permet à l'élève de mettre à contribution sa connaissance des fonctions dans le but d'accroître sa compréhension des taux de variation. L'élève résout, de façon algébrique et géométrique, des problèmes de vecteurs et de représentations de la droite et du plan dans l'espace. L'élève accroît sa compréhension du taux de variation incluant les dérivées de fonctions polynômes, rationnelles, exponentielles, sinusoidales et radicales, et les applique à la modélisation de diverses situations de la vie courante. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique. Ce cours intéresse particulièrement l'élève qui désire s'inscrire à des cours universitaires portant, entre autres, sur le calcul différentiel et l'algèbre linéaire, ou qui désire faire des études en physique, en génie, en économie et autres disciplines connexes.

Remarque : Les élèves pourront suivre concurremment les deux cours de 12e année Fonctions avancées et Calcul différentiel et vecteurs ou suivre d'abord le cours Fonctions avancées puis celui Calcul différentiel et vecteurs

Mathématiques de la gestion des données, 12e année Cours préuniversitaire (MDM4U)

Ce cours permet à l'élève d'accroître sa compréhension des mathématiques reliées à la gestion de données. L'élève applique des méthodes pour organiser un volume important d'informations et a recours à la théorie des probabilités et à la statistique pour résoudre des problèmes. L'élève réalise un projet d'envergure qui lui permettra d'intégrer les concepts et les habiletés statistiques du cours. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique. Ce cours intéresse particulièrement l'élève qui désire s'inscrire à un programme universitaire en affaires et commerce, ou en sciences sociales ou humaines.

Préalable : Modèles de fonctions, 11e année, cours préuniversitaire/précollégial ou Fonctions, 11e année, cours préuniversitaire

Fonctions avancées, 12e année, Cours préuniversitaire (MHF4U)

Ce cours permet à l'élève d'approfondir sa compréhension des fonctions. L'élève explore et applique les propriétés de fonctions exponentielles, logarithmiques, trigonométriques, polynômes et rationnelles. L'élève approfondit sa compréhension des mathématiques relativement aux taux de variation et accroît sa compréhension des caractéristiques des fonctions en les appliquant à divers problèmes. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique. Ce cours intéresse particulièrement l'élève qui cherche à consolider sa compréhension des mathématiques avant d'entreprendre des études universitaires ou qui désire s'inscrire à des cours de mathématiques à l'université.

Préalable : Fonctions, 11e année, cours préuniversitaire ou Mathématiques de la technologie au collège, 12e année, cours précollégial

Remarque : Les élèves pourront suivre d'abord le cours Fonctions avancées de 12e année puis celui Calcul différentiel et vecteurs de 12e année ou suivre concurremment ces deux cours de 12e année.

Méthodes de mathématiques, 12e année, Cours précollégial (MAP4C)

Ce cours permet à l'élève de consolider sa compréhension des mathématiques par la résolution de problèmes tirés de diverses situations de la vie courante. L'élève simplifie des expressions algébriques et résout des équations, analyse des données à l'aide de méthodes statistiques, résout des problèmes comportant des applications de la géométrie et de la trigonométrie, des problèmes à caractère financier portant sur les prêts hypothécaires et les annuités, détermine les coûts rattachés à la location et l'achat d'un logement et élabore un budget personnel. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique. Ce cours prépare l'élève à des études collégiales dans divers domaines notamment en entrepreneuriat, en ressources humaines et en sciences de la santé, de même qu'à l'apprentissage de certains métiers spécialisés.

Préalable : Méthodes de mathématiques, 11e année, cours précollégial ou Modèles de fonctions, 11e année, cours préuniversitaire/précollégial

Mathématiques de la technologie au collège, 12e année, Cours précollégial (MCT4C)

Ce cours permet à l'élève d'approfondir ses connaissances des fonctions. L'élève explore et applique les propriétés des fonctions exponentielles, polynômes et trigonométriques et les représente numériquement, graphiquement et algébriquement. L'élève développe aussi ses habiletés à simplifier des expressions et à résoudre des équations. L'élève résout des problèmes tirés de diverses situations de la vie courante comportant de l'algèbre, de la trigonométrie, de la géométrie et des vecteurs. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique. Ce cours lui permet de s'inscrire à différents programmes de technologie offerts par les collèges communautaires.

Préalable : Modèles de fonctions, 11e année, cours préuniversitaire/précollégial ou Fonctions, 11e année, cours préuniversitaire

Mathématiques de la vie courante, 12e année, Cours préemploi (MEL4E)

Ce cours permet à l'élève d'accroître sa compréhension des mathématiques et de leurs applications dans des contextes associés au monde du travail et à la vie quotidienne. À l'aide de la statistique et de la probabilité, l'élève explore des problèmes provenant de diverses situations de la vie courante. L'élève détermine les obligations de vivre de façon autonome, prépare les rubriques d'un budget personnel ou familial et examine, par exemple, le coût du logement. L'élève résout des problèmes à l'aide de concepts de mesure, de géométrie, de design et de proportionnalité. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire son raisonnement mathématique.

Préalable : Mathématiques de la vie courante, 11e année, cours préemploi

16. Sciences (Programme-cadre 2008)

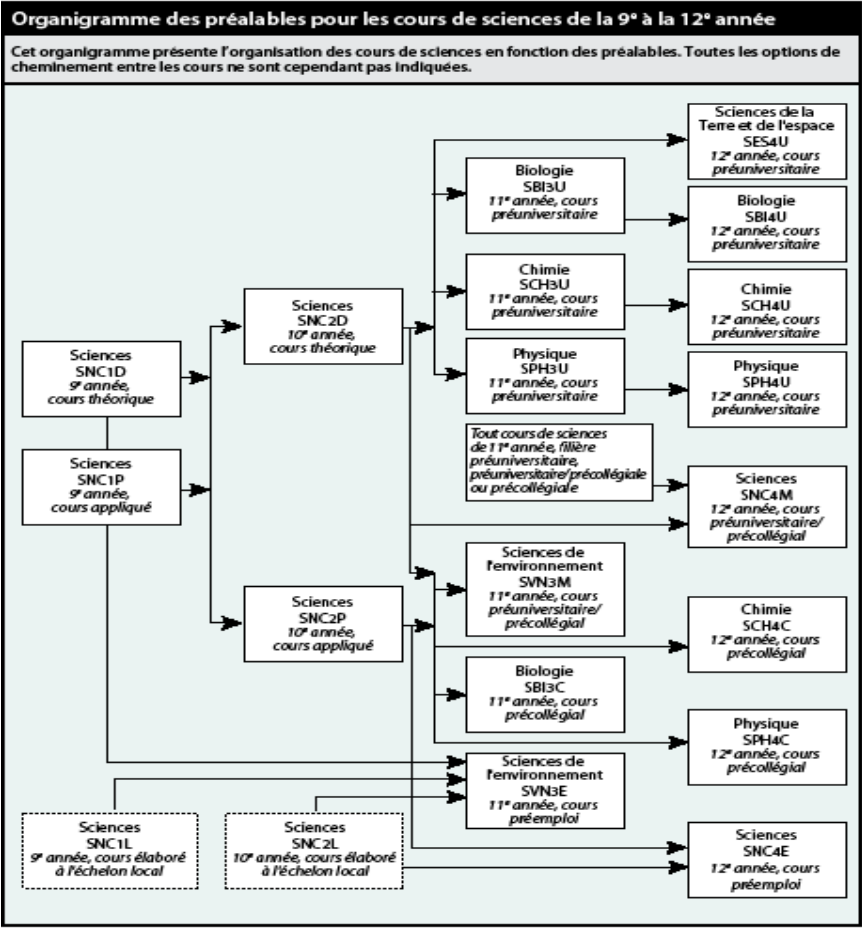
16.1 Aperçu

De la 1^{re} à la 12^e année, l'enseignement des sciences dans les écoles de l'Ontario poursuit trois grands objectifs généraux qui consistent essentiellement à permettre aux élèves :

- d'acquérir une compréhension solide des concepts scientifiques de base;
- de développer et de mettre en pratique des habiletés en recherche scientifique et en communication;
- de faire des rapprochements entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement.

L'ensemble des cours de sciences du palier secondaire s'inspirent de cette approche en trois points, qui se reflètent d'ailleurs dans la structure même des cours. Tous les cours de sciences de la 9^e à la 12^e année sont en effet bâtis de la même façon : chacun comportant un domaine d'étude commun sur la méthode scientifique et l'exploration de carrière, et des domaines d'étude spécifiques qui comptent tous trois attentes ciblant les trois grands objectifs susmentionnés.

Cette approche vise à élargir les horizons de l'apprentissage scientifique au-delà de la connaissance des lois, des théories et des principes scientifiques fondamentaux. Les cours de sciences peuvent ainsi être abordés non seulement comme une quête purement intellectuelle, mais aussi comme une entreprise active se situant dans un contexte social. Cette approche permet également de développer chez les élèves des compétences pertinentes à leur itinéraire d'études et de les amener à prendre conscience de l'impact des sciences sur la société et l'environnement afin d'agir en tant que citoyennes et citoyens responsables sur le plan local et mondial.



Cours de la 9^e et 10^e année

16.2 Cours obligatoires

Au palier secondaire, deux crédits de sciences sont exigés pour l'obtention du DESO. Tous les élèves doivent suivre un cours de sciences dans le cadre du programme de 9^e année, et la plupart choisissent un cours de sciences de 10^e année pour satisfaire aux exigences sur le plan des crédits obligatoires.

Les élèves peuvent prendre un des cours optionnels de sciences de la 11^e ou 12^e année pour satisfaire aux exigences concernant les crédits additionnels obligatoires du Groupe n^o 3 pour l'obtention du diplôme.

Afin de mieux acquérir cette culture scientifique, il est essentiel que l'élève puisse développer une perspective globale sur les rapports qui existent entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement. En situant le rôle des sciences à l'intérieur d'un contexte plus familier et en se sensibilisant aux répercussions des applications scientifiques sur son mode de

vie, l'élève est en mesure de saisir non seulement le potentiel créatif des sciences mais aussi les responsabilités et les obligations qui s'y rattachent.

16.3 Domaines d'étude

Les cours de sciences se divisent en quatre matières principales : la biologie, la chimie, les sciences de la Terre et de l'espace et la physique. (Les concepts reliés aux sciences de l'environnement sont enseignés dans l'ensemble des cours de sciences et ne constituent donc pas une matière distincte.) Dans les cours de 9^e et 10^e année, on accorde une importance égale à l'enseignement de ces différentes matières.

Le tableau ci-dessous indique les sujets traités dans chaque domaine d'étude des cours de sciences de 9^e et 10^e année.

Le programme de sciences en 9 ^e et 10 ^e année					
	Méthode scientifique et choix de carrière	Biologie	Chimie	Sciences de la Terre et de l'espace	Physique
9 ^e année théorique	Expériences en laboratoire et sur le terrain	Durabilité des écosystèmes	Atomes, éléments et composés	Étude de l'Univers	Caractéristiques de l'électricité
9 ^e année appliqué	Recherche documentaire	Ecosystèmes et activité humaine	Exploration de la matière	Exploration spatiale	Applications de l'électricité
10 ^e année théorique	Résolution de problèmes Choix de carrières en sciences	Fonctions et systèmes animaux et végétaux	Réactions chimiques	Changements climatiques	Lumière et optique géométrique
10 ^e année appliqué	Scientifiques canadiens	Fonctions et systèmes animaux	Réactions chimiques	Changements climatiques	Lumière et optique géométrique

Sciences, 9e année, cours théorique (SNC1D)

Ce cours porte sur les habiletés scientifiques et les concepts fondamentaux relatifs aux quatre disciplines traditionnelles des sciences, soit la biologie, la chimie, la physique et les sciences de la Terre et de l'espace. C'est en étudiant la nature dynamique des écosystèmes, les théories de la structure de l'atome, l'évolution et les principales composantes de notre système solaire et de l'Univers ainsi que les principes de l'électricité statique et dynamique que l'élève est en mesure de mieux comprendre les rapprochements entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement.

Préalable : Aucun

Sciences, 9e année, cours appliqué (SNC1P)

Ce cours porte sur les habiletés scientifiques et les concepts fondamentaux relatifs aux quatre disciplines traditionnelles des sciences, soit la biologie, la chimie, la physique et les sciences de la Terre et de l'espace. C'est à partir d'expériences et de recherches qui font valoir les applications quotidiennes des sciences que l'élève arrive à comprendre l'impact des facteurs anthropiques sur la durabilité des écosystèmes, la structure des éléments et des composés, les principes de l'électricité statique et dynamique, ainsi que les phénomènes astronomiques

et les technologies de l'exploration spatiale. Ainsi, l'élève constate l'incidence des sciences sur les développements technologiques, la qualité de la vie et l'environnement.

Préalable : Aucun

Sciences, 10e année, cours théorique (SNC2D)

Ce cours porte sur les habiletés scientifiques et les concepts fondamentaux relatifs aux quatre disciplines traditionnelles des sciences, soit la biologie, la chimie, la physique et les sciences de la Terre et de l'espace. C'est en étudiant l'organisation hiérarchique des systèmes animaux et végétaux, les réactions chimiques courantes, les facteurs influant sur le climat, les propriétés de la lumière et l'optique géométrique que l'élève arrive à faire le rapprochement entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement.

Préalable : Sciences, 9e année, cours théorique ou appliqué

Sciences, 10e année, cours appliqué (SNC2P)

Ce cours porte sur les habiletés scientifiques et les concepts fondamentaux relatifs aux quatre disciplines traditionnelles des sciences, soit la biologie, la chimie, la physique et les sciences de la Terre et de l'espace. C'est par l'étude des réactions chimiques, de l'organisation hiérarchique des systèmes animaux, des facteurs influant sur le climat et des propriétés de la lumière que l'élève est amené à comprendre les lois qui régissent les phénomènes observés dans son milieu. Le cours permet ainsi à l'élève de faire le rapprochement entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement.

Préalable : Sciences, 9e année, cours théorique ou appliqué

16.4 Cours de la 11^e et 12^e année

De par leur conception, les cours de la 11^e et 12^e année sont censés être offerts sous forme de cours donnant droit à un crédit entier. Cependant, on pourra élaborer des demi-cours donnant droit à des demi-crédits pour les programmes spécialisés, tels que les programmes d'apprentissage et de transition de l'école au monde du travail, pour autant que le cours original ne constitue pas une condition d'admission à un programme universitaire. Les universités détermineront pour leurs programmes les cours requis au secondaire, lesquels devront être offerts sous forme de cours donnant droit à un crédit entier afin de permettre aux élèves de satisfaire aux conditions d'admission.

Les cours de sciences décrits dans le présent document ont été conçus comme des cours donnant droit à un (1) plein crédit. Toutefois, ils peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit (0,5). Les demi-cours exigent un minimum de cinquante-cinq (55) heures d'enseignement et doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Les deux (2) demi-cours élaborés à partir d'un cours donnant droit à un plein crédit doivent ensemble inclure toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage du cours d'où ils sont tirés. Les attentes et les contenus d'apprentissage doivent être répartis entre les deux (2) demi-cours de la meilleure façon possible pour permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés dans le temps alloué.
- Un (1) cours préalable à un autre cours au palier secondaire peut aussi être offert sous forme de deux (2) demi-cours. Cependant, l'élève doit réussir les deux (2) demi-cours pour obtenir ce préalable. L'élève n'a pas à suivre les deux (2) demicours si le cours original ne constitue pas un préalable à un cours qu'elle ou il a l'intention de suivre.
- Le titre de chaque demi-cours doit préciser Partie 1 ou Partie 2, selon le cas. La reconnaissance d'un demi-crédit (0,5) sera inscrite dans la colonne de la valeur en crédits du bulletin scolaire et du relevé de notes de l'Ontario.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cours, consulter le site Web du ministère en suivant les liens

http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009science11_12Fr.pdf.

16.5 Domaines d'étude

La matière à l'étude dans les cours de sciences de 11e et 12e année se répartit en six domaines. Le premier domaine (domaine A), Méthode scientifique et choix de carrière, est commun à tous les cours de sciences, de la 9e à la 12e année, et porte sur les habiletés essentielles à la recherche scientifique, plus particulièrement sur l'application de la méthode scientifique, l'exploration des choix de carrières en sciences et la reconnaissance des contributions des scientifiques canadiens aux différents secteurs de la science. Les attentes et les contenus d'apprentissage de ce domaine ne s'enseignent pas de façon isolée mais renforcent et complètent les cinq autres domaines de la discipline scientifique à l'étude (domaines B à F). Les cours de sciences de 11e et 12e année constituent le prolongement du programme-cadre de sciences, 9e et 10e année. Le tableau ci-dessous illustre l'étroitesse des liens entre le premier domaine d'étude de tous les cours de sciences et les domaines d'étude subséquents, en 9e et 10e année et les disciplines scientifiques dans les cours en 11e et 12e année.

Le programme de sciences en 11^e et 12^e année

	<i>Domaine A</i>	<i>Domaine B</i>	<i>Domaine C</i>	<i>Domaine D</i>	<i>Domaine E</i>	<i>Domaine F</i>
Biologie, 11 ^e année, cours préuniversitaire	Méthode scientifique et choix de carrière	Biodiversité	Évolution	Continuité génétique	Anatomie et fonctions animales	Anatomie et fonctions végétales
Biologie, 11 ^e année, cours précollégial	Expériences en laboratoire et sur le terrain	Biologie cellulaire	Anatomie des mammifères	Plantes et environnement	Microbiologie	Continuité génétique
Biologie, 12 ^e année, cours préuniversitaire	Recherche documentaire Résolution de problèmes Choix de carrières en sciences Scientifiques canadiens	Biochimie cellulaire	Processus métaboliques	Homéostasie	Génétique moléculaire	Populations et écosystèmes

Le programme de sciences en 11^e et 12^e année (suite)

	Domaine A	Domaine B	Domaine C	Domaine D	Domaine E	Domaine F
Chimie, 11 ^e année, cours préuniversitaire	Méthode scientifique et choix de carrière	Matière et liaisons chimiques	Réactions chimiques	Quantités et réactions chimiques	Solutions et solubilité	Gaz et chimie atmosphérique
Chimie, 12 ^e année, cours préuniversitaire	Expériences en laboratoire et sur le terrain	Chimie organique	Structures et propriétés	Cinétique chimique et thermochimie	Systèmes chimiques et équilibre	Electrochimie
Chimie, 12 ^e année, cours précollégial	Recherche documentaire Résolution de problèmes	Matière et analyse qualitative	Chimie organique	Electrochimie	Calculs chimiques	Chimie de l'environnement
Physique, 11 ^e année, cours préuniversitaire	Choix de carrières en sciences	Cinématique	Forces et énergie mécanique	Ondes sonores	Électricité et magnétisme	Énergies thermique et nucléaire
Physique, 12 ^e année, cours préuniversitaire	Scientifiques canadiens	Dynamique	Énergie et quantité de mouvement	Champs électriques et magnétiques	Nature ondulatoire et quantique de la lumière	Physique moderne
Physique, 12 ^e année, cours précollégial		Systèmes mécaniques	Systèmes hydrauliques et pneumatiques	Applications du mouvement	Transformations d'énergie	Électricité et magnétisme
Sciences de l'environnement, 11 ^e année, cours préuniversitaire/précollégial		Enjeux environnementaux	Santé publique et environnement	Agriculture et foresterie durable	Conservation de l'énergie	Réduction et gestion des déchets
Sciences de l'environnement, 11 ^e année, cours préemploi		Activité humaine et environnement	Santé et environnement	Ressources naturelles	Conservation de l'énergie	Environnement et milieu de travail
Sciences, 12 ^e année, cours préuniversitaire/précollégial		Enjeux en santé publique	Agents pathogènes et maladies	Science de la nutrition	Technologies médicales	Biotechnologies
Sciences, 12 ^e année, cours préemploi		Santé et sécurité au travail	Circuits et appareils électriques	Science de la nutrition	Chimie des produits de consommation	Transmission et prévention des maladies
Sciences de la Terre et de l'espace, 12 ^e année, cours préuniversitaire		Introduction à la géologie terrestre	Matériaux géologiques	Processus internes et superficiels de la Terre	Étude du système solaire	Étude de l'Univers

17. Études canadiennes et mondiales (Programme-cadre révisé 2005)

17.1 Cours offerts

Le programme-cadre d'études canadiennes et mondiales offre des cours d'histoire et de géographie en 9e et 10e année. Le cours **Principes de géographie du Canada** est un **cours obligatoire de 9e année**, tandis que le cours « **Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale** » est un **cours obligatoire de 10e année**. Ces cours sont offerts en tant que cours théorique ou en tant que cours appliqué. L'élève de la 9e ou de la 10e année choisit entre les cours théoriques et appliqués en tenant compte de ses points forts, de ses intérêts et de ses besoins.

Le programme-cadre d'études canadiennes et mondiales comprend aussi le cours **Éducation à la citoyenneté**. Ce **cours obligatoire** est offert en 10e année et donne droit à un demi-crédit. Il a été conçu comme un cours ouvert, soit un cours approprié pour tous les élèves. Les élèves doivent avoir réussi les cours théoriques ou appliqués de géographie de 9e année et d'histoire de 10e année avant d'entreprendre les cours de 11e et de 12e année offerts en études canadiennes et mondiales (voir les organigrammes des préalables aux pages suivantes).

Les conseils scolaires peuvent élaborer et offrir à **l'échelon local un cours de 10e année en histoire du Canada** qui comptera comme un **crédit obligatoire en histoire du Canada** (voir la note Politique/Programmes no 134 qui révisé la section 7.1.2, « Cours élaborés à l'échelon local », du document Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9e à la 12e année – Préparation audiplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999 [ESO]). Que ce cours élaboré à l'échelon local compte ou non comme un crédit obligatoire, il peut être élaboré pour préparer l'élève à réussir les cours préemploi de 11e année en droit, en économie ou en histoire. L'approbation ministérielle du cours élaboré à l'échelon local autorise le conseil scolaire à l'utiliser comme préalable pour n'importe lequel de ces cours.

Les cours de 11e et de 12e année en études canadiennes et mondiales sont optionnels. Cependant, pour son **diplôme, l'élève doit obtenir au moins un crédit en 11e ou 12e année (Groupe 1) en études canadiennes et mondiales ou en sciences humaines et sociales** pour satisfaire à cette condition d'obtention du diplôme.

Cours de 9^e et de 10^e année en études canadiennes et mondiales

Année	Cours	Type	Code	Crédit
9 ^e année	Principes de géographie du Canada	Théorique	CGC1D	1
9 ^e année	Principes de géographie du Canada	Appliqué	CGC1P	1
10 ^e année	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale	Théorique	CHC2D	1
10 ^e année	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale	Appliqué	CHC2P	1
10 ^e année	Éducation à la citoyenneté	Ouvert	CHV2O	0,5

N. B. : Il n'existe pas de cours préalable pour les cours ci-dessus.

Cours de 11^e et de 12^e année en études canadiennes et mondiales

Année	Cours	Type	Code	Préalable
Droit				
11 ^e	Comprendre le droit canadien	Préuniversitaire/ précollégial	CLU3M	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Comprendre le droit canadien	Préemploi	CLU3E	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué*
12 ^e	Le droit canadien et international	Préuniversitaire	CLN4U	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/ précollégiale

Économie

11 ^e	L'individu et l'économie	Préuniversitaire/ précollégial	CIE3M	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	L'individu et les choix économiques	Préemploi	CIC3E	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué*
12 ^e	Analyse des grands enjeux économiques contemporains	Préuniversitaire	CIA4U	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/ précollégiale

Géographie

11 ^e	Géographie de l'Amérique : une perspective continentale	Préuniversitaire/ précollégial	CGD3M	Principes de géographie du Canada, 9 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Géographie physique : tendances, processus et interactions	Préuniversitaire/ précollégial	CGF3M	Principes de géographie du Canada, 9 ^e année, cours théorique ou appliqué

Géographie (suite)

11 ^e	Géographie et technologie : les outils du géographe	Préemploi	CGT3E	Principes de géographie du Canada, 9 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Voyages et tourisme : une perspective géographique régionale	Ouvert	CGG3O	Principes de géographie du Canada, 9 ^e année, cours théorique ou appliqué
12 ^e	Le Canada et le monde : une analyse géographique	Préuniversitaire	CGW4U	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale
12 ^e	Géographie mondiale : le milieu humain	Préuniversitaire	CGU4U	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale
12 ^e	Environnement et gestion des ressources	Préuniversitaire/précollégial	CGR4M	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Géomatique : la géotechnologie en action	Préuniversitaire/précollégial	CGO4M	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Géographie mondiale : le milieu urbain	Précollégial	CGU4C	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Environnement et gestion des ressources	Préemploi	CGR4E	Principes de géographie du Canada, 9 ^e année, cours théorique ou appliqué

Histoire

11 ^e	Histoire des États-Unis	Préuniversitaire	CHA3U	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Histoire mondiale jusqu'au XVI ^e siècle	Préuniversitaire/précollégial	CHW3M	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Histoire et politique canadiennes depuis 1945	Précollégial	CHH3C	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué

Histoire (suite)

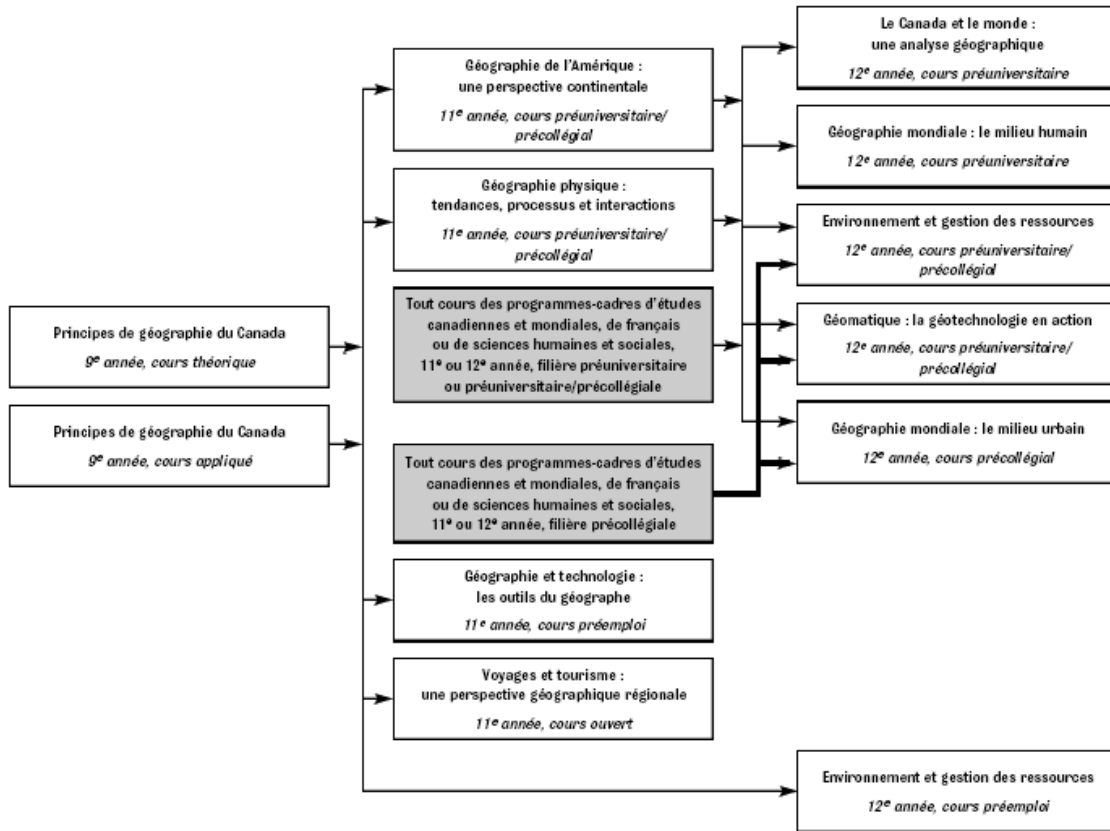
11 ^e	Histoire et politique canadiennes depuis 1945	Préemploi	CHH3E	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué*
11 ^e	Histoire mondiale depuis 1900	Ouvert	CHT3O	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
12 ^e	Histoire canadienne : identité et culture	Préuniversitaire	CHI4U	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale
12 ^e	Histoire de l'Occident et du monde	Préuniversitaire	CHY4U	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale
12 ^e	Histoire de l'Occident et du monde	Précollégial	CHY4C	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Aventures en histoire mondiale	Préemploi	CHM4E	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué*
12 ^e	L'Ontario français	Ouvert	CHF4O	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué

Politique

11 ^e	Politique et citoyenneté canadienne	Ouvert	CPC3O	Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
12 ^e	Politique canadienne et mondiale	Préuniversitaire	CPW4U	Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

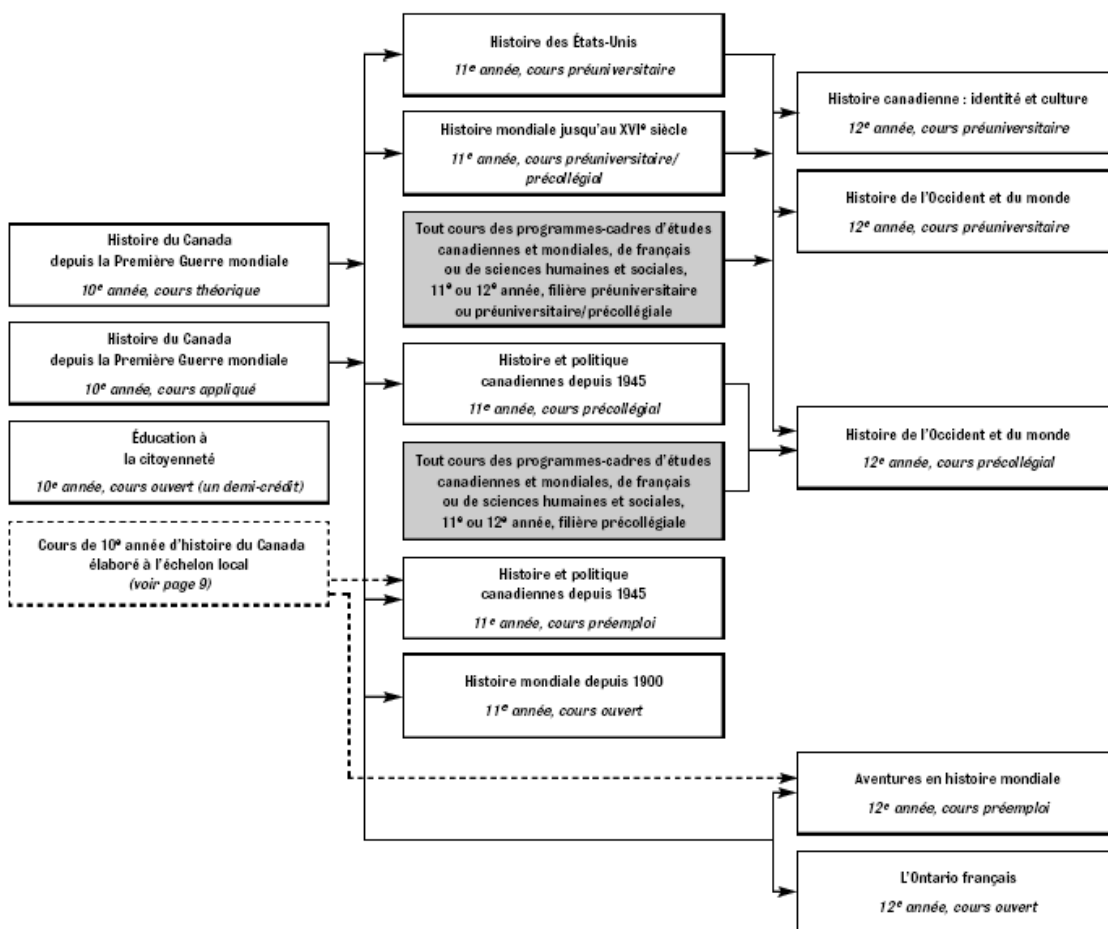
**Organigramme des préalables pour les cours d'études canadiennes et mondiales, de la 9^e à la 12^e année :
géographie**

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



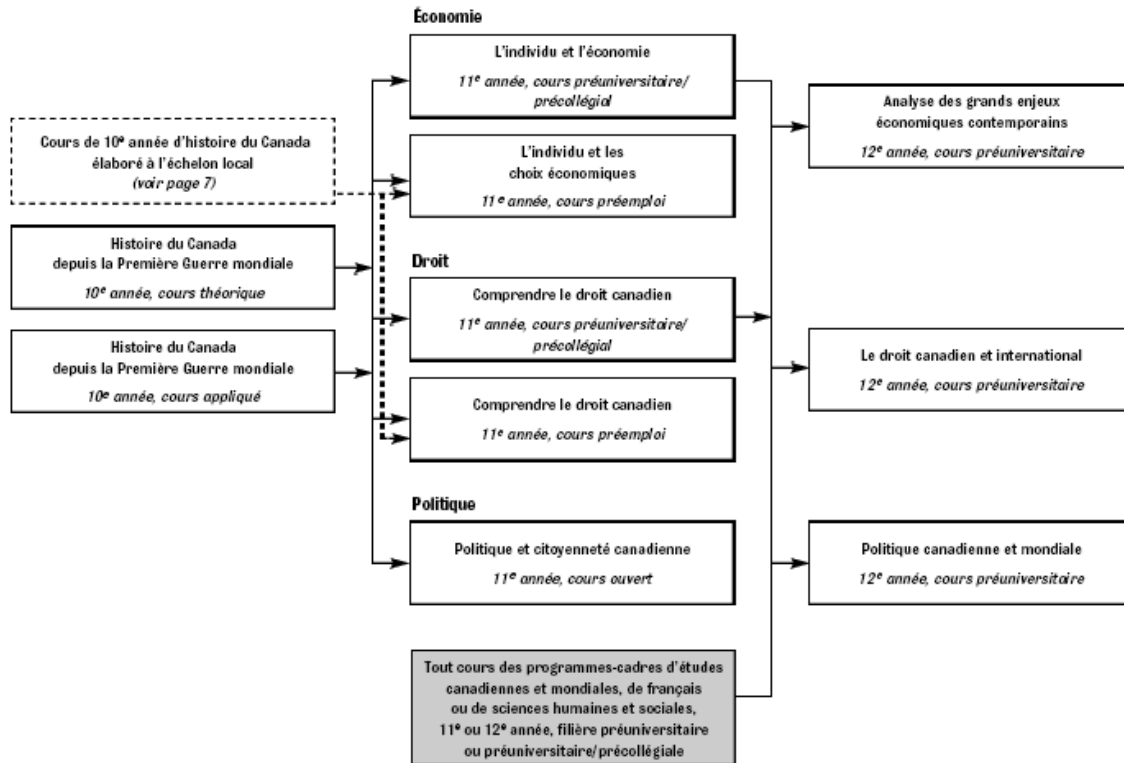
Organigramme des préalables pour les cours d'études canadiennes et mondiales, de la 9^e à la 12^e année : histoire

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



Organigramme des préalables pour les cours d'études canadiennes et mondiales, de la 9^e à la 12^e année : économie, droit et politique

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



Principes de géographie du Canada, 9^e année, cours théorique (CGC1D)

Ce cours fait ressortir la diversité et le caractère distinct du Canada et présente des éléments de géographie physique et humaine. L'élève examine les interactions entre l'être humain et son environnement à l'échelle nationale ainsi que les relations du Canada avec d'autres pays sur le plan économique, culturel et environnemental. Il effectue des recherches pour analyser des questions géographiques et présente ses conclusions. L'utilisation de diverses méthodes et technologies propres à la géographie lui permet de développer sa pensée critique et d'acquérir des habiletés en recherche et en communication.

Principes de géographie du Canada, 9^e année, cours appliqué (CGC1P)

Ce cours présente des éléments de géographie physique et humaine. L'enseignement mise sur les expériences de l'élève et l'invite à explorer les interactions entre l'être humain et son

environnement. L'élève examine les composantes géographiques qui confèrent au Canada sa diversité et son caractère distinct, lesquels, dans une grande mesure, déterminent son rôle dans le monde. L'utilisation de diverses méthodes et technologies propres à la géographie lui permet d'acquérir des habiletés pratiques, qui lui seront utiles dans la vie quotidienne.

Histoire contemporaine du Canada, 10^e année, cours théorique (CHC2D)

Ce cours retrace l'évolution politique, économique et sociale du Canada depuis la Première Guerre mondiale jusqu'à présent et souligne son rôle sur la scène internationale. L'élève prend conscience des forces internes et externes qui ont façonné le Canada et contribué au développement de son identité. Il étudie la diversification croissante de la population, la transformation de la société à la suite de l'industrialisation et de l'avènement de la technologie et la participation du Canada à des événements mondiaux et à des ententes internationales comme les deux guerres mondiales et le libre-échange. Le cours lui permet de reconnaître différentes interprétations historiques, d'établir des liens de cause à effet, de soutenir des hypothèses, de faire des recherches documentaires et d'en présenter les résultats.

Histoire contemporaine du Canada, 10^e année, cours appliqué (CHC2P)

Ce cours explore les forces internes et externes qui ont contribué au développement de l'identité canadienne. L'élève examine les réactions des Canadiennes et Canadiens aux changements sociaux qui ont marqué le XX^e siècle ainsi qu'aux événements qui ont marqué l'histoire du Canada de la Première Guerre mondiale jusqu'à nos jours, à l'échelle nationale et mondiale. Il apprend à organiser les événements de façon chronologique, à établir des liens de cause à effet, à explorer des points de vue différents et à présenter ses conclusions.

Éducation à la citoyenneté, 10^e année, cours ouvert (CHV2O)

Dans ce cours, l'élève acquiert les connaissances et développe les qualités qui lui permettront d'être une bonne citoyenne ou un bon citoyen de sa communauté, de sa province, de son pays et du monde. L'élève découvre les éléments de la démocratie en étudiant les rouages du système politique du Canada et prend conscience de la complexité de la vie démocratique dans une société pluraliste, comme le Canada. Le cours lui permet aussi d'appliquer sa pensée critique et créative dans le processus de résolution de problèmes et de prise de décisions pour explorer différentes façons d'être une citoyenne ou un citoyen actif et responsable.

DROIT

Comprendre le droit canadien, (CLU3M) 11^e année , cours préuniversitaire/précollégial

Ce cours porte sur le droit canadien et, tout particulièrement, sur les questions juridiques qui ont une incidence sur la vie quotidienne. L'élève acquiert une connaissance pratique du système juridique canadien en examinant des concepts fondamentaux et des processus judiciaires, y compris le droit criminel. L'analyse de questions de droit lui permet de développer sa pensée critique et de se former une opinion sur des questions de droit. L'élève est appelé à

effectuer des études de cas, des recherches dans le domaine juridique et à participer à des procès fictifs et à des débats.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10e année, cours théorique ou appliqué

Comprendre le droit canadien, (CLU3E)11^e année, cours préemploi

Ce cours fournit des renseignements pratiques sur des questions d'ordre juridique qui influencent la vie des élèves. L'élève examine la nécessité pour une société d'être régie par des lois, les origines du système judiciaire canadien ainsi que les droits et les libertés que possèdent les Canadiennes et Canadiens. L'élève étudie également les éléments fondamentaux du droit criminel et de la résolution des litiges. Diverses activités d'apprentissage, telles que des procès fictifs et des études de cas, l'aident à se former une opinion sur des questions de droit qui l'intéressent.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10e année, cours théorique ou appliqué. (Le cours d'histoire du Canada élaboré à l'échelon local pour la 10e année peut aussi servir de préalable s'il a été approuvé par le ministère de l'Éducation.)

Le droit canadien national, (CLN4U) 12^e année , cours préuniversitaire

Ce cours explore différents aspects du droit canadien et examine le rôle du droit dans des contextes sociaux et politiques, à l'échelle nationale et internationale. L'élève étudie les origines historiques et les principes philosophiques à la base du droit ainsi que les principes et les pratiques du droit international et fait des liens entre ceux-ci et les grands enjeux de la société contemporaine. Le cours lui permet d'analyser des questions de droit, de réaliser des projets de recherche, de faire preuve d'un esprit critique et d'exprimer ses idées en utilisant la terminologie juridique appropriée et la méthodologie propre au droit.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

ÉCONOMIE

L'individu et l'économie, (C I E 3 M) 11^e année, cours préuniversitaire / collégial

Ce cours amène l'élève à explorer son rôle, en tant qu'agent économique, dans l'économie canadienne. L'élève applique les concepts et les modèles économiques pour identifier les agents de l'économie canadienne, pour évaluer leur importance et pour expliquer leurs interactions. L'élève développe sa pensée critique, ce qui l'aidera à prendre des décisions éclairées dans le domaine économique. Elle ou il évalue l'importance et le rôle de l'individu en tant que consommateur, producteur et citoyen dans une économie mixte.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10e année, cours théorique ou appliqué

L'individu et les choix économiques, (CIC3E) 11^e année , cours préemploi

Ce cours encourage l'élève à examiner ses choix en tant qu'agent économique dans une économie mixte. L'élève apprend à consulter différentes sources d'information en économie et des indicateurs de performance économique, notamment les taux d'inflation, d'intérêt et de chômage. Elle ou il acquiert les connaissances et les habiletés pratiques qui sont nécessaires pour prendre des décisions éclairées et améliorer sa situation financière.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10^e année, cours théorique ou appliqué. (Le cours d'histoire du Canada élaboré à l'échelon local pour la 10^e année peut aussi servir de préalable s'il a été approuvé par le ministère de l'Éducation.)

Analyse des grands enjeux économiques contemporains, (CIA4U) 12^e année , cours préuniversitaire

Dans ce cours, l'élève étudie la nature de l'économie mondiale et apprend comment les individus et les sociétés obtiennent les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur le plan économique. L'élève apprend les principes de la microéconomie et de la macroéconomie, applique les concepts et les modèles économiques pour interpréter les informations sur l'économie, évalue la validité de statistiques et examine la dynamique des marchés. L'élève effectue des recherches pour analyser les questions économiques d'actualité et présente ses conclusions.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

GÉOGRAPHIE

Géographie de l'Amérique : une perspective continentale (CGD3M) ,11^e année, cours préuniversitaire / précollégial

Ce cours permet à l'élève d'examiner l'interdépendance croissante entre l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, depuis le Grand Nord canadien jusqu'à la Terre de Feu. L'élève étudie le continent américain sous divers aspects, notamment sa géomorphologie et ses tendances démographiques, économiques et géopolitiques, en se servant des outils et des méthodes propres à la géographie.

Préalable : Principes de géographie du Canada, 9^e année, cours théorique ou appliqué

Géographie physique : tendances, processus (CGF3M) et interactions, 11^e année, cours préuniversitaire / collégial

Ce cours examine les principaux éléments constitutifs du milieu physique et les processus qui

les façonnent ainsi que les rapports entre les populations humaines et leur environnement. L'élève utilise divers outils et diverses méthodes propres à la géographie pour explorer la répartition et l'évolution des éléments qui constituent le milieu physique, à l'échelle régionale et mondiale.

Préalable : Principes de géographie du Canada, 9e année, cours théorique ou appliqué

Géographie et technologie : les outils du géographe , (C G T 3 E) 11^e année , cours préemploi

Dans ce cours, l'élève apprend à utiliser des géotechnologies, comme la cartographie, la télédétection, l'arpentage, le système d'information géographique (SIG) et le système de positionnement global (SPG). L'élève acquiert une expérience pratique de la collecte, de l'interprétation et de la communication de données géographiques. Elle ou il acquiert aussi des compétences utiles dans des domaines comme l'interprétation de photographies aériennes et d'images satellites, l'utilisation de logiciels de cartographie, la gestion de bases de données et l'analyse à partir du SIG. Le cours lui permet de mener des études sur le terrain et d'explorer des applications dans des contextes environnementaux, économiques et politiques à l'échelle locale, régionale et mondiale.

Préalable : Principes de géographie du Canada, 9e année, cours théorique ou appliqué

Voyages et tourisme : une perspective géographique (C G G 3 O) régionale , 11^e année , cours ouvert

Ce cours amène l'élève à considérer les voyages et le tourisme comme un moyen d'étudier diverses régions du monde. L'élève utilise des méthodes propres à la géographie pour explorer divers points de vue et effectue des études de cas pour découvrir les caractéristiques uniques de diverses régions du monde. Elle ou il examine aussi les facteurs environnementaux, culturels, économiques et politiques qui influent sur les voyages et le tourisme ainsi que l'incidence de l'industrie touristique sur diverses communautés à travers le monde.

Préalable : Principes de géographie du Canada, 9e année, cours théorique ou appliqué

Le Canada et le monde : une analyse géographique , (CGW4U) 12^e année , cours préuniversitaire

Dans ce cours, l'élève analyse les grands enjeux contemporains en se fondant sur les connaissances, les habiletés et les méthodes propres à la géographie. Elle ou il examine diverses questions, telles que l'interdépendance économique, les rivalités et les conflits géopolitiques, la répartition inégale des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement durable. L'élève prend ainsi conscience de la complexité d'un monde de plus en plus interdépendant et en constante évolution.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

Géographie mondiale : le milieu humain, (CGU4U)12^e année, cours préuniversitaire

Ce cours porte sur les rapports que diverses sociétés dans le monde entretiennent avec leur environnement et avec les sociétés voisines. L'élève se sert de concepts et de méthodes propres à la géographie ainsi que de géotechnologies pour explorer des questions telles que les modes d'occupation et d'aménagement du territoire, les mouvements migratoires, l'évolution des cultures et la mondialisation. Cette étude lui permet de mieux comprendre les facteurs spatiaux, sociaux, économiques et politiques qui influent sur les espaces habités et l'activité humaine.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

Environnement et gestion des ressources, (CGR4M)12^e année, cours préuniversitaire/collégial

Ce cours souligne la complexité et la fragilité des écosystèmes. L'élève examine les processus écologiques, les effets de l'activité humaine sur le milieu physique et les principes d'une gestion durable des ressources naturelles. À l'aide de méthodes géographiques et géotechniques, elle ou il évalue diverses approches qui permettraient d'atteindre une relation plus équilibrée entre les êtres humains et l'environnement. L'élève en vient ainsi à comprendre toute l'importance des défis auxquels fait face l'humanité dans un monde où les problèmes environnementaux et l'épuisement des ressources deviennent de plus en plus critiques.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale

Géomatique : la géotechnologie en action, (CGO4M) 12^e année, cours préuniversitaire/précollégial

Ce cours porte sur les méthodes et les techniques qu'utilisent les géographes et d'autres professionnels pour recueillir, représenter et communiquer des renseignements sur la surface de la Terre. L'élève se familiarise avec les composantes de la géomatique, à savoir la cartographie, la télédétection, le système de positionnement global (SPG) et le système d'information géographique (SIG). L'élève applique les connaissances et les habiletés ainsi acquises à l'étude de problèmes actuels en géographie physique et humaine.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale

Géographie mondiale : le milieu urbain, (C G U 4 C) 12^e année, cours précollégial

Ce cours permet à l'élève d'étudier diverses villes à travers le monde et les facteurs culturels, sociaux, politiques, économiques et physiques qui influent sur leur développement. En se servant de concepts et de méthodes propres à la géographie ainsi que de géotechnologies, l'élève étudie divers sujets tels que les infrastructures urbaines, les interactions spatiales, les répercussions des centres urbains sur l'environnement, les mouvements migratoires de la campagne vers la ville, les interactions culturelles et les problèmes urbains.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale

Environnement et gestion des ressources, (CGR4E) 12^e année, cours préemploi

Dans ce cours, l'élève examine les effets sur l'environnement de l'activité humaine et des méthodes de gestion des ressources naturelles, à l'échelle locale et mondiale. Elle ou il étudie les structures et le fonctionnement des écosystèmes. L'élève prend conscience de la nécessité d'une gestion équilibrée des ressources naturelles, ce qui lui permettra de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'environnement. L'élève applique des techniques propres à la géographie et acquiert ainsi des habiletés pratiques qui lui seront utiles sur le marché du travail.

Préalable : Principes de géographie du Canada, 9^e année, cours théorique ou appliqué

HISTOIRE

Histoire des États-Unis, (CHA3U) 11^e année, cours préuniversitaire

Ce cours porte sur le développement des structures sociales, économiques et politiques des États-Unis, depuis l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui. L'élève étudie les événements marquants de l'histoire des États-Unis dans une perspective chronologique ainsi que la contribution de personnages et de groupes qui ont façonné son identité et sa culture. Elle ou il considère les implications qui découlent de l'ascension des États-Unis au rang de superpuissance mondiale. Le cours lui permet de développer ses habiletés en recherche, en analyse et en communication et d'acquies une meilleure compréhension du plus proche voisin du Canada, qui est également son principal partenaire commercial.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10^e année, cours théorique ou appliqué

Histoire mondiale jusqu'au XVI^e siècle, (CHW3M) 11^e année, cours préuniversitaire / précollégial

Ce cours constitue un survol de l'histoire de l'humanité des temps les plus reculés jusqu'au XVI^e siècle. L'élève étudie les structures politiques, culturelles et économiques ainsi que les forces historiques qui ont constitué les fondements du monde moderne. Elle ou il examine le rôle de personnages ainsi que la contribution de groupes et de découvertes dans l'évolution du monde. L'utilisation de la méthode historique lui permet d'analyser les changements et les grandes constantes de l'histoire de l'humanité.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10^e année, cours théorique ou appliqué

Histoire mondiale jusqu'au XVI^e siècle, (CHW3M) 11^e année, cours préuniversitaire / précollégial

Ce cours constitue un survol de l'histoire de l'humanité des temps les plus reculés jusqu'au XVI^e siècle. L'élève étudie les structures politiques, culturelles et économiques ainsi que les forces historiques qui ont constitué les fondements du monde moderne. Elle ou il examine le rôle de personnages ainsi que la contribution de groupes et de découvertes dans l'évolution du monde. L'utilisation de la méthode historique lui permet d'analyser les changements et les grandes constantes de l'histoire de l'humanité.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10^e année, cours théorique ou appliqué

Histoire et politique canadiennes depuis 1945, (CHH3C) 11^e année, cours précollégial

Ce cours porte sur l'histoire et la politique canadiennes depuis 1945 et met l'accent sur les grands enjeux sociaux, politiques et économiques de cette période. L'élève acquiert une compréhension de la situation du Canada dans les domaines de la diplomatie, du multiculturalisme, de la justice sociale, de l'économie et de la mondialisation. Le cours lui permet d'améliorer ses compétences en communication et d'acquérir les connaissances historiques nécessaires pour discuter avec aisance des questions d'actualité.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10^e année, cours théorique ou appliqué

Histoire et politique canadiennes depuis 1945, (CHH3E) 11^e année, cours préemploi

Ce cours porte sur les événements marquants et les grands enjeux de l'histoire canadienne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'élève examine diverses questions sociales, politiques et économiques, notamment les relations de travail, l'équité, le bilinguisme, le multiculturalisme, les progrès technologiques et la mondialisation. L'élève devient plus

conscient des enjeux politiques et acquiert une compréhension des forces qui influencent ses décisions sociales, économiques et civiques.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10e année, cours théorique ou appliqué. (Le cours d'histoire du Canada élaboré à l'échelon local pour la 10e année peut aussi servir de préalable s'il a été approuvé par le ministère de l'Éducation.)

Histoire mondiale depuis 1900, (CHT30) 1 1^e année, cours ouvert

Ce cours porte sur les événements marquants et sur les grandes questions de l'histoire mondiale depuis 1900. L'élève étudie les causes et les conséquences de conflits régionaux et mondiaux ainsi que la réaction des individus et des gouvernements aux changements sociaux, économiques et politiques. Elle ou il utilise la méthode historique pour analyser les difficultés qu'ont dû surmonter divers peuples à travers le monde, du début du XXe siècle jusqu'à aujourd'hui.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10e année, cours théorique ou appliqué

Histoire canadienne : identité et culture, (CHI4U) 12^e année , cours préuniversitaire

Ce cours examine les défis associés à l'identité nationale et à la culture canadienne. L'élève examine les facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont façonné l'histoire canadienne, de la période précédant l'arrivée des Européens jusqu'à aujourd'hui. L'élève examine les origines des enjeux contemporains selon diverses perspectives, étudie les idées et les événements dans leur contexte historique, discute de questions concernant l'identité et la culture, évalue différentes doctrines et perfectionne ses habiletés en recherche. Le cours lui permet de mieux cerner ce que signifie le fait d'être canadienne ou canadien.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

Histoire de l'Occident et du monde, (CHY4U) 12^e année , cours préuniversitaire

raite des grands courants et des événements marquants de l'histoire occidentale et mondiale, du XVIe siècle jusqu'à nos jours. L'élève étudie l'émergence des puissances occidentales, les rapports de ces dernières avec les autres parties du monde et l'évolution des sociétés et des systèmes politiques et économiques du monde occidental. L'élève acquiert ainsi les connaissances nécessaires pour comprendre et apprécier la nature du changement en histoire et les origines de la société contemporaine et de ses enjeux importants.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

Histoire de l'Occident et du monde, (CHY4C) 12^e année , cours précollégial

Ce cours porte sur les événements marquants de l'histoire mondiale depuis le XVI^e siècle et met l'accent sur les rapports et les échanges entre diverses cultures. L'élève se familiarise avec divers systèmes sociaux, économiques et politiques et en examine l'évolution au fil du temps. L'élève acquiert de bonnes méthodes de travail en recherche historique et une compréhension des forces qui ont façonné la société contemporaine.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale

Aventures en histoire mondiale, (CHM4E) 12^e année, cours préemploi

Ce cours explore une gamme d'expériences humaines dans l'histoire du monde, des débuts de l'humanité jusqu'à aujourd'hui. L'élève étudie diverses questions sociales, politiques, économiques et culturelles, dont le progrès technique, l'évolution des structures sociales et politiques, les modes d'expression culturelle, les valeurs communautaires et l'individualisme. Elle ou il effectue des recherches sur différentes sociétés à différentes époques et dans divers lieux, et présente ses conclusions.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10^e année, cours théorique ou appliqué. (Le cours d'histoire du Canada élaboré à l'échelon local pour la 10^e année peut aussi servir de préalable s'il a été approuvé par le ministère de l'Éducation.)

L' Ontario français, (CHF4O) 12^e année , cours ouvert

Dans ce cours, l'élève étudie les origines, l'évolution et le maintien culturel de l'Ontario français, du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, et en retrace l'histoire par rapport à celle du Canada, de l'Amérique du Nord et du monde. Ce cours vise à éveiller l'élève à son identité culturelle et à l'inciter à jouer un rôle social, économique, culturel et politique au sein de son groupe, de sa province et de son pays. L'élève utilise diverses ressources pour développer son sens historique et pour explorer le patrimoine franco-ontarien.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10^e année, cours théorique ou appliqué

POLITIQUE

Politique et citoyenneté canadienne, (CPC30) 11e année, cours ouvert

Dans ce cours, l'élève explore le rôle de la politique dans la vie des gens. L'élève examine la participation de divers groupes à la vie politique, l'incidence de différentes idéologies sur le processus politique ainsi que l'efficacité des systèmes et des institutions politiques qui ont été conçus pour répondre aux besoins sociaux. Elle ou il effectue des recherches pour analyser les questions, les événements et les tendances de la vie politique et présente ses conclusions.

Préalable : Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale, 10e année, cours théorique ou appliqué

Politique canadienne et mondiale, (CPW4U) 12e année, cours préuniversitaire

Ce cours examine des questions politiques d'ordre national et international selon diverses perspectives. L'élève effectue des recherches sur la façon dont l'intervention des individus, des groupes et des gouvernements influence sur les événements à l'échelle nationale et internationale. Elle ou il examine aussi le rôle des idéologies politiques sur le plan national et international ainsi que la coopération entre les nations et la résolution des conflits. Le cours lui permet de présenter ses conclusions sur des conflits, des événements et des questions politiques d'actualité.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de français ou de sciences humaines et sociales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

18. Sciences humaines et sociales (Programme cadre 1999)

18.1 Aperçu

Tous les cours en sciences humaines et sociales sont optionnels. Les élèves peuvent cependant réussir un des cours optionnels de sciences humaines et sociales pour satisfaire aux exigences concernant les crédits additionnels obligatoires du Groupe n^o 1 pour l'obtention du diplôme. Le programme des sciences humaines et sociales du curriculum des écoles secondaires de l'Ontario porte sur quatre matières : philosophie, religions, sciences familiales et sciences sociales générales. Bien que ces matières s'avèrent différentes du point de vue des sujets traités et des approches utilisées, elles explorent néanmoins toutes des aspects importants de la société, de la pensée et de la culture de l'humanité.

Tous les cours de sciences humaines et sociales de 9^e et 10^e année sont des cours ouverts qui s'adressent à tous les élèves. En 11^e et 12^e année, cinq types de cours sont offerts dans le programme de sciences humaines et sociales : les cours préuniversitaires, les cours

préuniversitaires/précollégiaux, les cours précollégiaux, les cours préemploi et les cours ouverts.

18.2 Aperçu du programme de 9^e et 10^e année

Ce programme-cadre est conçu pour faciliter l'insertion des élèves dans une société complexe et en constante évolution. Il vise à amener les élèves à prendre conscience de la nécessité de penser, de choisir et d'agir de façon autonome et avec les autres, d'assumer les conséquences de leurs actes et de répondre de leurs choix face à eux-mêmes et à la société. Par l'intermédiaire d'expériences concrètes, de discussions, de débats, de recherches mais aussi d'activités valorisant la réflexion personnelle, les cours en sciences humaines et sociales permettent aux élèves d'acquérir les connaissances, les compétences et la motivation nécessaires pour répondre aux défis de la réalité contemporaine.

18.3 Domaines d'étude des cours de 9^e et 10^e année

Le cours **Vie personnelle et familiale** est divisé en trois domaines : connaissance de soi et des autres; contexte de vie; et réflexion et responsabilisation.

Le cours **Alimentation et nutrition** compte quatre domaines : alimentation et bien-être; alimentation et comportements; industrie alimentaire et société; et habiletés pratiques et préparation des aliments..

Vie personnelle et familiale, 9e ou 10e année, (HIF10 ou HIF20) cours ouvert

Ce cours permet à l'élève d'explorer, d'une part, les besoins fondamentaux de toute personne en nourriture, en logement, en relations interpersonnelles et en gestion des ressources et, d'autre part, les responsabilités individuelles et sociales. L'élève développe des habiletés pratiques applicables à son contexte de vie ainsi que des habiletés qui favorisent la prise de décision et les relations interpersonnelles. Les fonctions de la famille et de la société, leurs dynamiques et leur diversité servent de contexte aux apprentissages.

18.4 Alimentation et nutrition, 9e ou 10e année, (HFN10 ou HFN20) cours ouvert

Ce cours amène l'élève à explorer les facteurs culturels, psychologiques et sociologiques qui agissent sur ses choix alimentaires ainsi que l'influence de la publicité sur les perceptions de l'image corporelle. L'élève développe des habiletés pratiques en matière de préparation des aliments ainsi que des habiletés de recherche et de prise de décision face à ses choix alimentaires. Les traditions culinaires, les questions concernant l'industrie agro-alimentaire et les déséquilibres alimentaires mondiaux servent de contexte aux apprentissages.

18.5 Aperçu du programme de 11^e et 12^e année

Les quatre matières qui composent le programme de sciences humaines et sociales du palier secondaire, soit la philosophie, les religions, les sciences familiales, les sciences sociales générales, traitent de la perception que les élèves, dans leurs efforts pour comprendre le

monde qui les entoure, se font d’eux-mêmes, de leur famille, de leur collectivité et de la société. Les cours aident les élèves à cerner leurs points forts et la façon d’apprendre qui les stimule, et à prendre conscience des différentes approches pédagogiques qui conviennent à différentes matières. Les

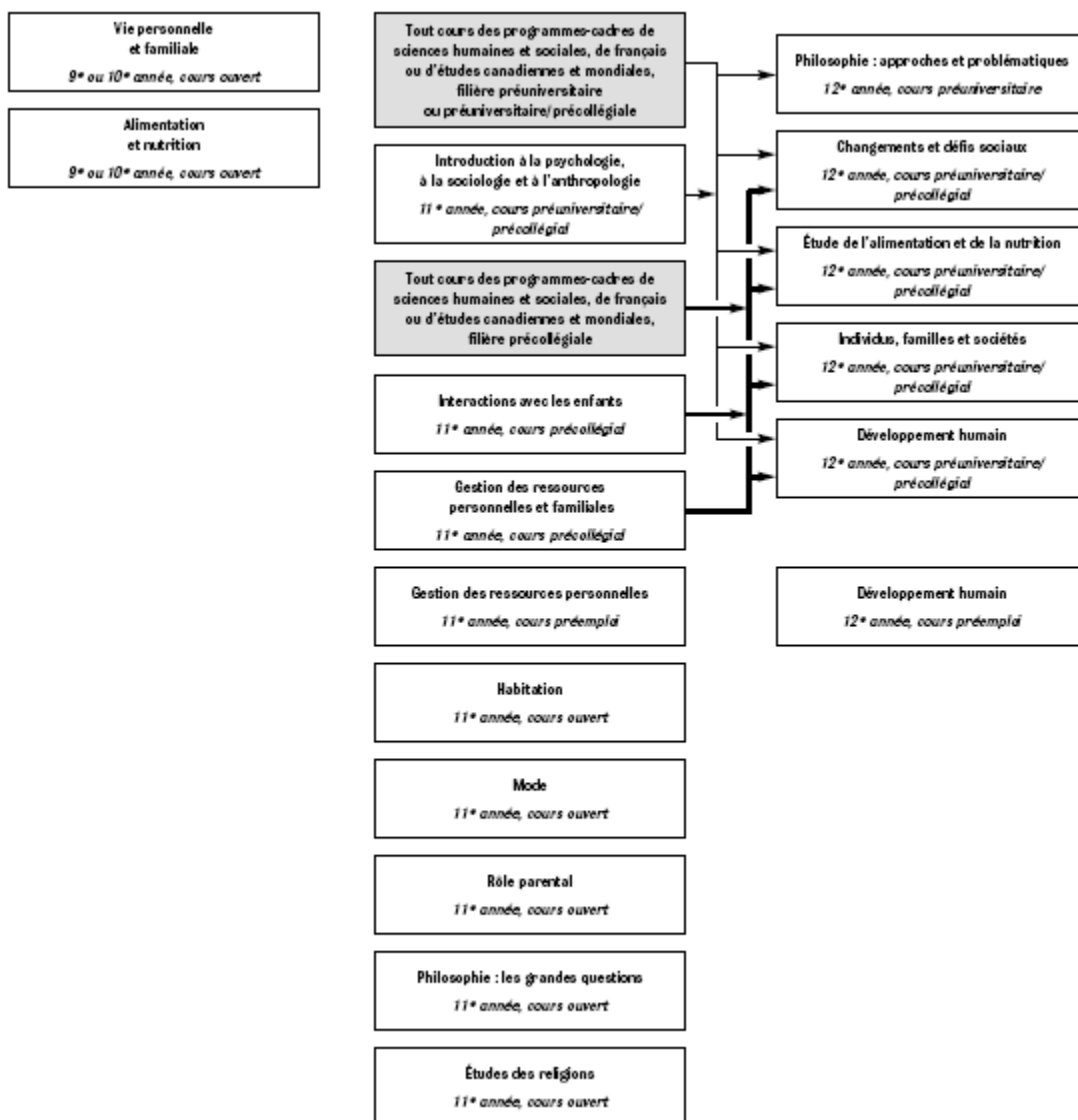
cours de sciences humaines et sociales, par le biais d’expériences pratiques, de discussions et de débats, par le biais de la recherche et de la réflexion, ainsi que par le biais d’autres moyens pour développer la pensée critique et créative, donnent la possibilité aux élèves de résoudre des problèmes et d’acquérir les connaissances, les compétences et la motivation qui leur permettront de relever avec confiance les défis d’un monde en constante évolution.

Année	Cours	Type	Code	Préalable
Sciences familiales (suite)				
11 ^e	Habitation	Ouvert	HLS3O	Aucun
11 ^e	Mode	Ouvert	HNC3O	Aucun
11 ^e	Rôle parental	Ouvert	HPC3O	Aucun
12 ^e	Développement humain	Préuniversitaire/ précollégial	HHG4M	Tout cours des programmes-cadres de sciences humaines et sociales, de français ou d’études canadiennes et mondiales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Étude de l’alimentation et de la nutrition	Préuniversitaire/ précollégial	HFA4M	Tout cours des programmes-cadres de sciences humaines et sociales, de français ou d’études canadiennes et mondiales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Individus, familles et sociétés	Préuniversitaire/ précollégial	HHS4M	Tout cours des programmes-cadres de sciences humaines et sociales, de français ou d’études canadiennes et mondiales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Développement humain	Préemploi	HPD4E	Aucun
Sciences sociales générales				
11 ^e	Introduction à la psychologie, à la sociologie et à l’anthropologie	Préuniversitaire/ précollégial	HSP3M	Aucun
12 ^e	Changements et défis sociaux	Préuniversitaire/ précollégial	HSB4M	Tout cours des programmes-cadres de sciences humaines et sociales, de français ou d’études canadiennes et mondiales, filière préuniversitaire, préuniversitaire/précollégiale ou précollégiale

N.B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

18.6 Organigramme des préalables en sciences humaines et sociales, de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



18.7 Cours offerts en 9^e et 10^e année

Vie personnelle et familiale, 9e ou 10e année, (HIF10 ou HIF20) cours ouvert

Ce cours permet à l'élève d'explorer, d'une part, les besoins fondamentaux de toute personne : nourriture, en logement, en relations interpersonnelles et en gestion des ressources et, d'autre part, les responsabilités individuelles et sociales. L'élève développe des habiletés pratiques applicables à son contexte de vie ainsi que des habiletés qui favorisent la prise de décision et les relations interpersonnelles. Les fonctions de la famille et de la société, leurs dynamiques et leur diversité servent de contexte aux apprentissages.

Alimentation et nutrition, 9e ou 10e année, (HFN10 ou HFN20), cours ouvert

Ce cours amène l'élève à explorer les facteurs culturels, psychologiques et sociologiques qui agissent sur ses choix alimentaires ainsi que l'influence de la publicité sur les perceptions de l'image corporelle. L'élève développe des habiletés pratiques en matière de préparation des aliments ainsi que des habiletés de recherche et de prise de décision face à ses choix alimentaires. Les traditions culinaires, les questions concernant l'industrie agro-alimentaire et les déséquilibres alimentaires mondiaux servent de contexte aux apprentissages.

18.8 Cours offerts en 11^e et 12^e année

Philosophie

Philosophie : les grandes questions, (HZB30) 11e année, cours ouvert

Ce cours permet à l'élève d'étudier la pensée de quelques grands philosophes et divers courants de pensée, et de réfléchir sur des questions fondamentales qui sont au centre de la réflexion philosophique : Qu'est-ce que l'être humain? Qu'est-ce que la connaissance? Qu'est-ce qui donne un sens à la vie? Qu'est-ce que le bien et le mal? Qu'est-ce qu'une société juste? Quelle est la nature du beau en peinture, en musique et en littérature? Dans cet apprentissage, l'élève développe des habiletés de raisonnement critique, d'argumentation rationnelle et de recherche qui lui permettent d'évaluer certains arguments philosophiques apportés à ces questions et d'approfondir sa réflexion sur des problèmes philosophiques.

Préalable : Aucun.

Philosophie : approches et problématiques, (HZA4U) 12e année, cours préuniversitaire

Ce cours permet à l'élève d'explorer les grandes voies de la réflexion philosophique : la métaphysique, la logique, l'épistémologie, la philosophie politique, l'éthique et l'esthétique. L'élève acquiert des habiletés d'analyse, de réflexion et de recherche qui lui permettent de développer son esprit critique, son sens de l'argumentation et sa pensée créatrice. L'analyse de ses expériences personnelles et de certains aspects de la société contemporaine, à la lumière des connaissances et de la réflexion philosophiques, permet à l'élève de préciser et d'approfondir ses idées avant de les confronter à celles des autres.

Préalable : Tout cours des programmes-cadres de sciences humaines et sociales, de français ou d'études canadiennes et mondiales, filière préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale

Religions

Étude des religions, 11e année, cours ouvert (HRF30)

Ce cours permet à l'élève d'explorer les principaux aspects du phénomène religieux. L'élève découvre une variété de croyances, de traditions, de pratiques et d'enseignements religieux et acquiert des habiletés de recherche et d'analyse afin de mieux comprendre les différentes façons, individuelles ou collectives, d'exprimer ce sentiment du sacré. L'étude de certains systèmes de croyances permet à l'élève d'évaluer le rôle qu'ils jouent dans la vie des individus et des sociétés.

Préalable : Aucun

Sciences familiales

Aperçu

Les sciences familiales constituent une matière interdisciplinaire qui étudie des questions de la vie quotidienne à la lumière des sciences sociales et des sciences naturelles. Les sciences familiales se penchent sur le développement de la personne et de la famille, les relations humaines, le rôle parental, la prise de décisions, la gestion des ressources, l'alimentation et la nutrition, les vêtements et les textiles, l'habitation et les sciences de la santé. Ces cours permettent aux élèves d'approfondir leur pensée critique et créative, et de développer des habiletés pratiques par le biais d'expériences concrètes. Dans certains cours, les élèves pourront réaliser plusieurs des attentes par des expériences pratiques dans divers contextes (dans la communauté, au travail, etc.). De plus, on recommande que, dans la mesure du possible, les élèves qui suivent des cours ayant trait à la mode et à l'habitation, ainsi qu'aux soins aux enfants, au rôle parental et au développement de la personne, participent à un programme d'expérience de travail qui leur permettra de mettre leurs compétences en pratique et d'appliquer les connaissances acquises en classe.

Domaines d'étude

Gestion des ressources personnelles et familiales, 11^e année, cours précollégial

- L'individu et la société
- Responsabilités personnelles et sociales
- Préparation aux défis futurs
- Structures sociales
- Habiletés de recherche et de communication

Interactions avec les enfants, 11^e année, cours précollégial

- Les enfants dans la société
- Croissance et développement
- Socialisation des enfants
- Défis sociaux
- Habiletés de recherche et de communication

Mode, 11^e année, cours ouvert

- Fonctions du vêtement
- La mode en mouvement
- L'industrie du vêtement
- Les textiles et l'environnement
- Création et design
- Habiletés de recherche et de communication

Rôle parental, 11^e année, cours ouvert

- Soi et autrui
- Responsabilités personnelles et sociales
- Diversité dans les approches parentales
- Défis et obligations parentales
- Habiletés de recherche et de communication

Gestion des ressources personnelles 11^e année, cours préemploi

- L'individu et la société
- Responsabilités personnelles
- Préparation aux défis futurs
- Structures sociales
- Habiletés de recherche et de communication

Habitation, 11^e année, cours ouvert

- Fonctions du logement
- Un toit pour tout le monde
- Décisions en matière de logement
- Métiers du domaine de l'habitation
- Habiletés de recherche et de communication

Individus, familles et sociétés, 12^e année, cours préuniversitaire/précollégial

- Connaissance de soi et des autres
- Responsabilités personnelles et sociales
- Diversité et interdépendance
- Structures et défis sociaux
- Habiletés de recherche et de communication

Développement humain, 12^e année, cours préemploi

- Évolution de la famille
- Développement humain
- Responsabilités personnelles et sociales
- Structures et défis sociaux
- Habiletés de recherche et de communication

Développement humain, 12^e année, cours préuniversitaire/précollégial

- Développement humain
- Processus de socialisation
- Connaissance de soi et des autres
- Diversité et interdépendance
- Habiletés de recherche et de communication

Étude de l'alimentation et de la nutrition, 12^e année, cours préuniversitaire/précollégial

- Alimentation et société
- Responsabilités personnelles et sociales
- Production, approvisionnement et diversité
- Tendances dans la préparation et la consommation
- Habiletés de recherche et de communication

20. Autres programmes d'enseignement donnant droit à un crédit

20.1 Affaires et commerce (Programme cadre révisé 2006)

Deux cours sont offerts en 9^e et 10^e année : Initiation aux affaires et Introduction aux technologies de l'information et de la communication. L'élève peut prendre ces cours en 9^e ou en 10^e année. Les deux cours lui permettent d'explorer le monde des affaires en faisant un survol de chaque champ d'études présenté au niveau supérieur. Ces cours sont offerts en tant que cours ouverts (c.-à-d., convenant à tous les élèves).

Affaires et commerce, cours de 9^e et 10^e année

Année	Cours	Type	Code	Crédit
9 ^e ou 10 ^e	Initiation aux affaires	Ouvert	BBI1O BBI2O	1,0
9 ^e ou 10 ^e	Introduction aux technologies de l'information et de la communication	Ouvert	BTT1O BTT2O	1,0

N.B. : Il n'existe pas de préalables pour les cours ci-dessus.

Le cours *Initiation aux affaires* introduit les élèves aux concepts de base des affaires, à l'exploitation d'une entreprise, à la gestion financière et à l'entrepreneuriat et leur donne

l'occasion d'acquérir des connaissances et des habiletés qui leur serviront dans les activités d'affaires de tous les jours.

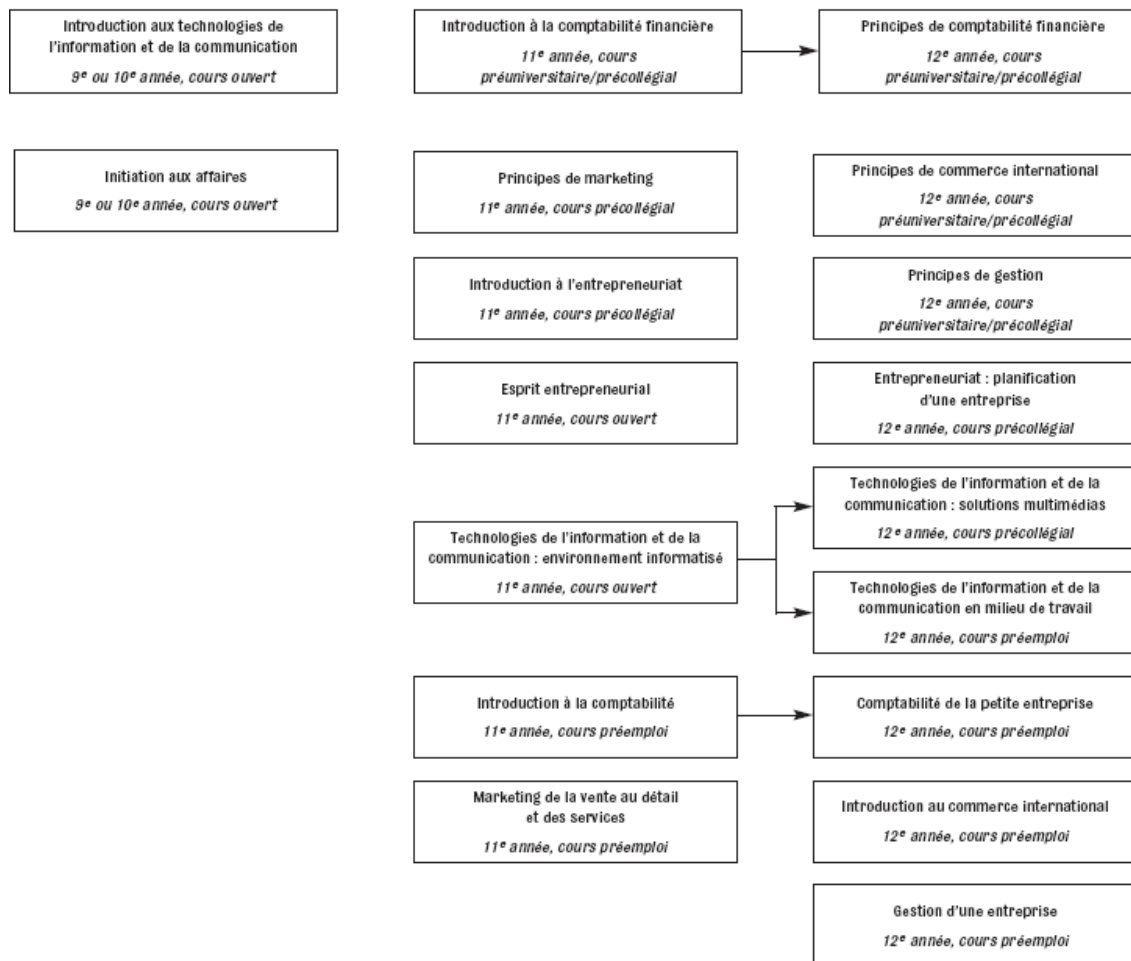
Le cours *Introduction aux technologies de l'information et de la communication* vise à préparer les élèves à un monde d'affaires et de communication basé sur une technologie en constante évolution. Les connaissances et les habiletés acquises permettent de mieux comprendre l'impact des technologies de l'information et de la communication sur les affaires, de poursuivre des études au niveau supérieur ou postsecondaire et de découvrir des stratégies pour s'adapter aux changements constants en technologie.

Les élèves pourront choisir des cours qui répondent à leurs besoins et à leur destination selon leurs intérêts, leurs habiletés et leur plan de formation et de carrière personnel. Les cours d'affaires et commerce s'intègrent bien à un programme qui mène au diplôme avec une Majeure haute spécialisation (MHS). Que ce soit en préparation à une carrière ou à des études postsecondaires ou tout simplement pour mieux comprendre le fonctionnement du monde des affaires, ce programme-cadre fournit aux élèves des occasions de parfaire leur formation.

Les cours d'affaires et commerce sont optionnels, mais l'élève peut choisir un de ces cours pour satisfaire à l'exigence du crédit supplémentaire du groupe n° 2 requis pour obtenir son diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

L'organigramme des préalables pour les cours en affaires et commerce de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/business910currb.pdf>.

20.2 Éducation artistique (Programme cadre 1999)

Un crédit en éducation artistique est obligatoire à l'obtention du DESO.

En plus, les élèves peuvent prendre un des cours optionnels en éducation artistique pour satisfaire aux exigences concernant les crédits additionnels obligatoires du Groupe n^o 2 pour l'obtention du diplôme.

Si l'élève suit le cours de 9^e année qui s'intitule *Expression des cultures autochtones*, il pourra substituer le crédit obtenu pour ce cours au crédit obligatoire en éducation artistique. Le programme-cadre des études autochtones décrit le cours sur l'expression des cultures autochtones.

Tous les cours d'éducation artistique de 9^e et 10^e année sont des cours ouverts qui s'adressent à tous les élèves. En 11^e et 12^e année, on offre deux types de cours, les cours de la filière préuniversitaire/précollégiale et les cours ouverts. Cependant, tous les types de cours ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les disciplines.

Les cours d'éducation artistique peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit.

Le programme-cadre d'éducation artistique regroupe des matières qui faisaient traditionnellement l'objet de programmes-cadres individuels. C'est ainsi que l'art dramatique, les arts visuels, la danse et la musique se retrouvent ici réunis. Viennent s'ajouter à cet ensemble les cours d'arts intégrés et les cours d'arts médiatiques. Par souci de cohérence, chaque matière présente les mêmes grands domaines d'étude, à savoir : création, analyse, théorie. Vous trouverez, ci-dessous, quelques exemples:

- En danse : ballet, danse moderne, danse-jazz, composition.
- En art dramatique : théâtre musical, production, théâtre communautaire.
- En arts médiatiques : production technique, photographie, éditique, production vidéo.
- En musique : musique vocale ou chorale, musique instrumentale – cuivres ou cordes, composition musicale.
- En arts visuels : dessin, peinture, sculpture, gravure.

Le programme-cadre d'éducation artistique de 11^e et 12^e année est composé de deux cours en arts médiatiques, de trois cours en arts visuels, de trois cours en danse, de trois cours en musique, de quatre cours en théâtre ainsi que du cours « Exploration et création artistique ». Les élèves peuvent suivre plus de un cours d'arts visuels, de danse, de musique et de théâtre par année et ils recevront les crédits prévus, à condition que ces cours diffèrent par la spécialisation. Par exemple, un élève pourrait suivre deux cours de musique en 11^e année et obtenir un crédit pour chacun si l'un porte sur la musique vocale et l'autre sur la musique instrumentale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/arts.html>.

20.3 Éducation technologique (Programme cadre 1999)

Les élèves peuvent suivre un des cours optionnels en éducation technologique (de la 9^e à la 12^e année) pour satisfaire aux exigences concernant les crédits additionnels obligatoires du Groupe n^o 3 pour l'obtention du diplôme.

Tous les cours d'éducation technologique de 9^e et 10^e année sont des cours ouverts qui s'adressent à tous les élèves. Les cours d'éducation technologique peuvent être offerts sous

forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit. En 9^e année, les écoles peuvent offrir d'autres cours que le cours d'introduction à la technologie. Ces autres cours reprendront les attentes prescrites dans le présent document mais porteront sur d'autres secteurs de la technologie que ceux qui sont à l'étude dans le cours d'introduction à la technologie. Les élèves peuvent également suivre deux cours ou plus d'éducation technologique et obtenir autant de crédits.

Dans le programme-cadre d'éducation technologique de 11^e et 12^e année, trois types de cours sont offerts : des cours préuniversitaires/précollégiaux, des cours précollégiaux et des cours préemploi.

Le programme-cadre d'éducation technologique de la 9^e à la 12^e année est divisé en deux parties : la technologie de portée générale et l'informatique. Chacune de ces deux parties repose sur une approche qui lui est propre.

Technologie de portée générale

Le principe sous-jacent à l'enseignement de la technologie de portée générale est que l'élève apprend plus facilement en faisant du travail pratique. Le programme-cadre mise sur la participation à des activités pratiques et sur la réalisation de projets pour permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et de l'expérience et de développer des compétences dans la matière choisie.

Matières :

- hôtellerie et tourisme;
- services personnels et soins de santé;
- technologie des communications;
- technologie de la construction;
- technologie du design;
- technologie de la fabrication;
- technologie des transports.

Informatique

En informatique, l'ordinateur est l'objet étudié. Les cours d'informatique sont axés sur la façon dont les ordinateurs représentent les objets (p. ex., liste de noms, image graphique, circuit électronique) et dont ils reçoivent et traitent les instructions pour manipuler ces représentations.

Matières :

- études informatiques;
- systèmes informatiques.

En ce qui concerne la technologie de portée générale, les cours de 10^e, 11^e et 12^e année qui mènent à un programme d'apprentissage ou d'accréditation ou qui composent un programme de transition de l'école au monde du travail peuvent comporter jusqu'à 330 heures d'enseignement. En prévoyant un tel nombre d'heures d'enseignement, on pourra permettre aux élèves d'exercer et de parfaire leurs compétences pour atteindre le niveau de performance requis pour l'accréditation, l'admission aux programmes d'apprentissage ou la participation aux programmes de transition de l'école au monde du travail. Cela peut aussi aller dans le sens des ententes d'articulation qui prévoient des équivalences de cours ou une admission préférentielle dans un programme spécialisé. Les heures d'enseignement peuvent être augmentées par tranches de 55 heures, chaque tranche donnant droit à un demi-crédit. Trois crédits au total peuvent être accordés à l'élève qui termine avec succès un cours de 330 heures. Il faut fixer le nombre de crédits et la nature des travaux à accomplir avant le début du cours.

20.4 Études interdisciplinaires (Programme cadre 2002)

Le programme-cadre d'études interdisciplinaires est un des nombreux programmes spécialisés qui offrent aux élèves une perspective particulière sur l'apprentissage tout en les aidant à satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme et à faire la transition vers leur destination postsecondaire. Il consiste en des cours provenant de plus d'une discipline et exige que l'élève satisfasse aux attentes associées.

Le programme peut être offert selon deux modèles.

Modèle A – Cours d'études interdisciplinaires donnant droit à un seul crédit

Ce modèle combine toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage du cours d'études interdisciplinaires avec des attentes et des contenus d'apprentissage pertinents d'au moins deux autres cours de la même année d'études, ou de l'année d'études précédente ou suivante.

Modèle B – Ensembles de cours d'études interdisciplinaires

Le modèle B permet d'offrir des ensembles de cours d'études interdisciplinaires valant de deux à cinq crédits. Selon ce modèle, on combine toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage du cours d'études interdisciplinaires avec toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage d'au moins deux autres cours donnant droit à un crédit entier ou à un demi-crédit de la même année d'études, ou de l'année d'études précédente ou suivante.

Les élèves peuvent suivre un maximum de trois cours d'études interdisciplinaires :

- un cours ouvert d'études interdisciplinaires de la 11^e année;
- un cours préuniversitaire d'études interdisciplinaires de la 12^e année;
- un cours ouvert d'études interdisciplinaires de la 12^e année.

Les cours d'études interdisciplinaires donnant droit à un crédit ont un code de cours commençant par IDC; les ensembles de cours d'études interdisciplinaires ont un code de cours commençant par IDP.

Études interdisciplinaires, cours de 11^e et 12^e année

Année	Cours	Type	Code	Préalables
11 ^e	Études interdisciplinaires	Ouvert	IDC3O	Aucun
			IDP3O	Le préalable de chacun des cours constitutifs de l'ensemble choisi
12 ^e	Études interdisciplinaires	Préuniversitaire	IDC4U	Tout cours des filières préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégiale
			IDP4U	Le préalable de chacun des cours constitutifs de l'ensemble choisi
12 ^e	Études interdisciplinaires	Ouvert	IDC4O	Aucun
			IDP4O	Le préalable de chacun des cours constitutifs de l'ensemble choisi

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/interdisciplinary1112curr.pdf>.

20.5 Études classiques et langues internationales (Programme cadre 2000)

Le programme d'études classiques comprend deux cours de langues classiques, à savoir le grec ancien et le latin, et un cours sur la civilisation classique, lequel donne un aperçu de l'héritage culturel de l'Antiquité.

Le programme-cadre d'études classiques et de langues internationales met l'accent sur l'acquisition des connaissances linguistiques et des compétences de communication dont l'élève a besoin pour bien fonctionner dans la communauté internationale, tant dans l'exercice de sa profession que dans sa vie privée. L'élève apprend à parler, à écouter, à lire et à écrire avec précision et confiance. Il ou elle développe également ses capacités de réflexion et d'analyse, car l'apprentissage d'une autre langue approfondit la capacité de raisonner et de résoudre des problèmes. Le programme-cadre d'études classiques et de langues internationales fournit à l'élève les compétences qui favorisent un apprentissage utile dans d'autres disciplines du curriculum et qui sont devenues indispensables sur le marché du travail. En raison des liens étroits qui unissent la langue et la culture, l'élève apprend aussi à comprendre et à apprécier d'autres cultures, ce qui lui permet d'entretenir des communications productives et de bons rapports avec des personnes d'autres groupes linguistiques et culturels. Enfin, les cours d'études classiques et de langues internationales ouvrent à l'élève de vastes horizons sur le plan professionnel et contribuent à lui assurer le succès sur les marchés mondiaux.

Les élèves peuvent prendre un des cours optionnels d'une troisième langue pour satisfaire aux exigences concernant les crédits additionnels obligatoires du Groupe n^o 1 pour l'obtention du diplôme.

Les programmes de langues classiques et de langues internationales apprennent aux élèves à communiquer et à interagir avec des personnes qui parlent une autre langue dans le cas des langues internationales ou qui représentent une culture disparue dans le cas des langues classiques. Les élèves apprennent à parler, à écouter, à lire et à écrire de façon précise en toute confiance. L'étude des langues permet aux élèves d'apprendre par la communication en vue de mieux communiquer. L'apprentissage d'une autre langue approfondit la capacité de raisonner, de résoudre des problèmes et de comprendre et apprécier d'autres cultures.

Les élèves inscrits au programme de langues classiques ne peuvent prendre qu'un type de cours (cours théorique), alors que les élèves inscrits au programme de langues internationales ont le choix entre deux types de cours (cours théorique, cours ouvert).

Comme tous les cours de langues secondes, les cours de langues classiques et de langues internationales ne suivent pas des années définies. En d'autres termes, un élève peut commencer l'étude d'une langue classique ou d'une langue internationale à n'importe quelle année du secondaire. C'est pour cette raison que la progression des études est indiquée par niveau et non par année. Dans le programme des écoles secondaires, l'étude des langues classiques est offerte à trois niveaux et celle des langues internationales à quatre niveaux, de la 9^e à la 12^e année.

Le programme de langues classiques compte trois niveaux. L'élève peut commencer au niveau 1 à n'importe quelle année du palier secondaire. L'élève peut obtenir plus de un crédit par niveau en langues classiques s'il étudie plus d'une langue. Ainsi, l'élève qui réussit le niveau 2 des cours de latin et de grec ancien accumule deux crédits de niveau 2.

L'élève qui réussit un cours de langue classique (latin ou grec ancien) de niveau 3 est prêt à étudier cette langue dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

L'élève qui réussit un cours de langue internationale de niveau 4 de la filière préuniversitaire est prêt à étudier cette langue dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Les cours de langues internationales peuvent être offerts sous la forme de demi-cours. Il est important d'attribuer à chaque cours de langues internationales le code approprié.

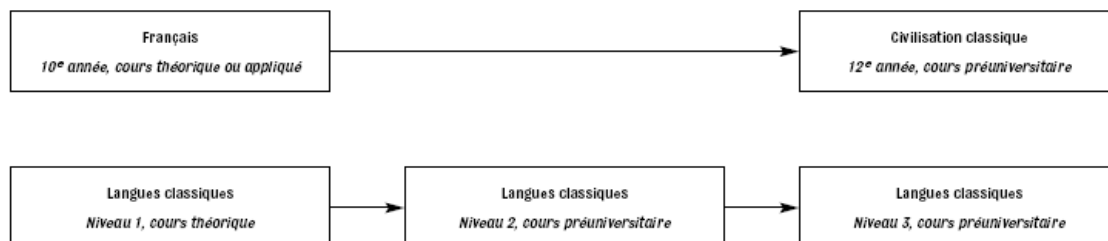
Études classiques, niveaux 2 et 3 et 12^e année

Niveau ou année	Cours	Type	Code	Préalable
Niveau 2	Langues classiques	Préuniversitaire	LVGBU (Grec ancien) LVLBU (Latin)	Langues classiques, niveau 1, cours théorique
Niveau 3	Langues classiques	Préuniversitaire	LVGCU (Grec ancien) LVLCU (Latin)	Langues classiques, niveau 2, cours théorique
12 ^e année	Civilisation classique	Préuniversitaire	LVV4U	Français, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué

N.B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

Organigramme des préalables en études classiques, de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



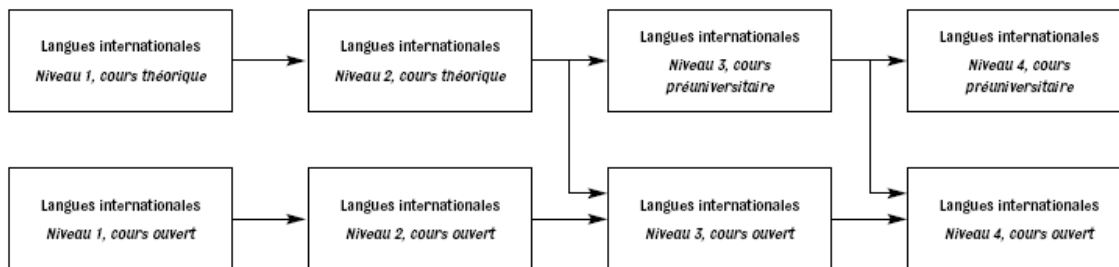
Langues internationales, niveaux 3 et 4

Niveau	Cours	Type	Code*	Préalable
3	Langues internationales	Préuniversitaire	LBACU-LYXCU	Langues internationales, niveau 2, cours théorique
3	Langues internationales	Ouvert	LBACO-LYXCO	Langues internationales, niveau 2, cours théorique ou cours ouvert
4	Langues internationales	Préuniversitaire	LBADU-LYXDU	Langues internationales, niveau 3, cours préuniversitaire
4	Langues internationales	Ouvert	LBADO-LYXDO	Langues internationales, niveau 3, cours préuniversitaire ou ouvert

N.B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

Organigramme des préalables pour les langues internationales, de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



N.B. Il reviendra au conseil scolaire de décider des préalables pour le cours théorique ou ouvert du niveau 2, selon la structure de son programme de langues internationales.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/classiclang112curr.pdf>.

20.6 Éducation physique et santé (Programme cadre 9^e et 10^e année, 1999 et 11^e et 12^e année, 2000)

Un crédit en éducation physique et santé est obligatoire à l'obtention du DESO. En plus, les élèves peuvent prendre un des cours optionnels en éducation physique et santé pour satisfaire aux exigences concernant les crédits additionnels obligatoires du Groupe n^o 2 pour l'obtention du diplôme.

Tous les cours d'éducation physique et santé de 9^e et 10^e année sont des cours ouverts qui s'adressent à tous les élèves. Les cours d'éducation physique et santé peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit. Le programme de 11^e et 12^e année comprend trois cours ouverts, un cours préuniversitaire et un cours précollégial.

Par ailleurs, pour les cours « Vie active et santé » de 11^e et 12^e année, l'école peut élaborer des cours axés sur des regroupements particuliers d'activités physiques. Les spécialités possibles et les codes de cours pour la 11^e et la 12^e année sont : Activités personnelles et de conditionnement (PAF3O, PAF4O), Activités en grand groupe (PAL3O, PAL4O), Activités individuelles et en petits groupes (PAI3O, PAI4O), Activités aquatiques (PAQ3O, PAQ4O), Activités liées au rythme et au mouvement (PAR3O, PAR4O) et Activités de plein air (PAD3O, PAD4O). La description de ces cours dans le prospectus de l'école devrait préciser le regroupement d'activités sur lequel le cours est axé. Les écoles peuvent, si elles le désirent, ajouter un sixième caractère au code du cours pour indiquer la spécialité ou pour préciser s'il s'agit d'un cours destiné aux filles, aux garçons ou aux deux.

L'école peut offrir plus d'une spécialité dans le cours « Vie active et santé » en 11^e et 12^e année; cependant, l'élève ne peut obtenir qu'un seul crédit pour chaque année d'études dans ce cours.

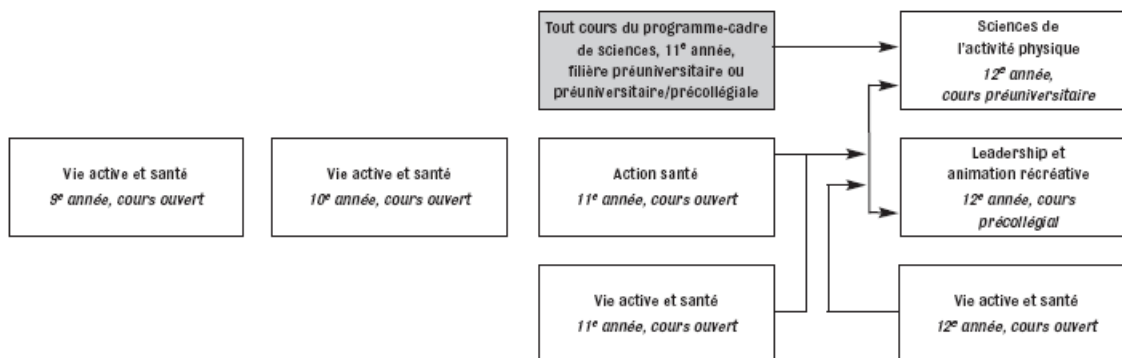
Éducation physique et santé, cours de 9^e et 10^e année

Année	Cours	Type	Code	Crédit
9 ^e	Vie active et santé	Ouvert	PPL1O PPF1O PPM1O	1
10 ^e	Vie active et santé	Ouvert	PPL2O PPF2O PPM2O	1

Remarque : Il n'y a pas de cours préalables pour les cours susmentionnés.

Organigramme des préalables en éducation physique et santé, de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



Éducation physique et santé, cours de 11^e et 12^e année

Année	Cours	Type	Code	Préalable
11 ^e	Vie active et santé	Ouvert	PPL3O	Aucun
11 ^e	Action santé	Ouvert	PPZ3O	Aucun
12 ^e	Vie active et santé	Ouvert	PPL4O	Aucun
12 ^e	Sciences de l'activité physique	Préuniversitaire	PSE4U	Tout cours ouvert du programme-cadre d'éducation physique et santé, 11 ^e ou 12 ^e année, ou tout cours préuniversitaire ou préuniversitaire/précollégial du programme-cadre de sciences, 11 ^e année
12 ^e	Leadership et animation récréative	Précollégial	PLF4C	Tout cours ouvert du programme-cadre d'éducation physique et santé, 11 ^e ou 12 ^e année

N.B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/health.html>.

20.7 Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience (Programme cadre 2000)

Les programmes d'éducation coopérative allient l'enseignement théorique en classe à l'expérience pratique en milieu de travail. Les élèves peuvent obtenir des crédits en effectuant des stages de travail supervisés qui se rapportent aux cours à crédit suivis en classe.

Les cours d'éducation coopérative peuvent être organisés comme des cours à crédit unique ou à crédits multiples. Un grand nombre des politiques relatives aux cours d'éducation coopérative s'appliquent également à l'expérience de travail et sont appropriées pour des programmes connexes, comme les programmes de transition de l'école au monde du travail et le PAJO (Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario).

Les notes et les crédits attribués à un cours d'éducation coopérative et au cours connexe du curriculum, ou du cours élaboré à l'échelon local et approuvé par le ministère, doivent être consignés séparément sur le bulletin scolaire et le relevé de notes de la façon suivante :

- Le cours d'éducation coopérative et le cours connexe seront inscrits séparément, à l'aide du titre du cours connexe et de son code de cours pour les deux cours.
- Le cours d'éducation coopérative sera désigné par la mention « (Éd. coop.) » après le titre du cours et, dans le relevé de notes, par la lettre « C » dans la colonne « Précisions ».
-

Les expériences d'apprentissage pratique qui ont lieu dans le milieu communautaire offrent aux élèves qui sont inscrits dans tout type de cours et dans toute discipline, l'occasion de renforcer leur programme scolaire. L'apprentissage par l'expérience peut aider tous les élèves, y compris les élèves en difficulté, à faire un choix de carrière et à développer les connaissances, les habiletés et les attitudes qui sont essentielles dans la société actuelle, quelle que soit leur destination postsecondaire.

Les élèves qui fréquentent les écoles secondaires ont la possibilité de mettre en pratique ce qui leur a été enseigné dans leurs cours en participant à des activités d'apprentissage en dehors de la salle de classe. De telles expériences d'apprentissage leur font mieux comprendre leurs options éducatives et professionnelles tout en leur donnant l'occasion de reconnaître les pratiques et les attentes particulières du monde du travail. Les élèves pourraient ainsi vérifier quel type d'emploi pourrait leur convenir et mieux préparer leur transition vers des études postsecondaires, des programmes d'apprentissage ou le monde du travail. Étant donné que les écoles de langue française recherchent des milieux où le français est utilisé, les élèves pourront aussi découvrir des entreprises ou des organismes qui considèrent la maîtrise du français comme un atout.

Voir, ci-dessous, les programmes qui peuvent être offerts :

- *Observation au poste de travail*
- *Expérience de travail*
- *Éducation coopérative* – Les stages offrent aux élèves en éducation coopérative

la chance d’obtenir des crédits additionnels dans une matière. Le programme comprend les éléments suivants : un plan individualisé, établi en fonction des attentes du curriculum pour ce cours et les attentes des applications pratiques du stage; la supervision des progrès des élèves par l’enseignante ou l’enseignant; des occasions pour les élèves d’analyser leur expérience pratique en milieu de travail et de l’intégrer à l’apprentissage fait en classe; un processus d’évaluation pour déterminer si l’élève a satisfait aux attentes du cours.

Formes d’apprentissage par l’expérience et programmes connexes

Durée	Crédits	Description	Éléments clés
Observation au poste de travail (p. ex., <i>Invitons nos jeunes au travail</i>)			
de 1/2 à 1 journée (dans certains cas, jusqu’à 3 jours)	aucun	observation individuelle d’un travailleur dans un lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> • jumelage d’un élève avec un travailleur qui occupe un emploi particulier • peut être intégrée à un cours ouvrant droit à un ou des crédits • peut faire partie d’un programme de transition de l’école au monde du travail
Jumelage			
de 1/2 à 1 journée	aucun	observation individuelle d’un élève d’un programme d’éducation coopérative dans le lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> • jumelage d’un élève avec un élève d’un programme d’éducation coopérative • peut être intégré à un cours ouvrant droit à un ou des crédits • peut faire partie d’un programme de transition de l’école au monde du travail

Expérience de travail

de 1 à 4 semaines	aucun	occasion d'apprentissage pratique dans le cadre d'un cours ouvrant droit à un ou des crédits, qui offre à l'élève des expériences de travail de courte durée, soit généralement une semaine ou deux et jamais plus de quatre semaines	<ul style="list-style-type: none">• stage de courte durée en rapport avec une discipline particulière• fait partie intégrante d'un cours particulier ouvrant droit à un ou des crédits• requiert une préparation au stage• requiert un plan d'apprentissage
----------------------	-------	---	--

Expérience de travail virtuel

l'équivalent de 1 à 4 semaines	aucun	expérience de travail simulée, dans le cadre de cours ouvrant droit à un ou des crédits, qui permet aux élèves, y compris ceux qui bénéficient de programmes d'enseignement ou de services à l'enfance en difficulté et ceux qui étudient dans les régions rurales, de se prévaloir d'expériences de travail plus variées que celles qui sont offertes par l'économie locale	<ul style="list-style-type: none">• stage de travail virtuel de courte durée en rapport avec une discipline particulière, qui est possible grâce à l'utilisation de logiciels et d'Internet• fait partie intégrante d'un cours particulier ouvrant droit à un ou des crédits• requiert une préparation au stage• requiert un plan d'apprentissage
-----------------------------------	-------	--	--

Éducation coopérative

une année entière ou un semestre entier, selon le cas	1 crédit pour chaque cours d'éducation coopérative de 110 heures ouvrant droit à un crédit, terminé avec succès	expérience d'apprentissage pratique permettant d'obtenir des crédits, qui intègre le travail théorique fait en classe et des expériences pratiques dans un lieu de travail pour permettre aux élèves d'appliquer et de raffiner les connaissances et les habiletés acquises dans un cours connexe du curriculum ou un cours élaboré à l'échelon local	<ul style="list-style-type: none">• requiert un plan d'apprentissage personnalisé• permet d'obtenir des crédits• requiert une préparation au stage• est suivie par l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative• intègre l'apprentissage en classe et dans un lieu de travail• suppose une réflexion sur l'apprentissage• comprend une évaluation du rendement des élèves
---	---	---	---

Programme de transition de l'école au monde du travail (p. ex., programme *Passerelles*)

varie, mais le plus souvent dure au moins 2 ans (entre 3 et 4 semestres pendant les 11 ^e et 12 ^e années)	varie suivant le type d'expérience pratique dans un lieu de travail	combinaison d'éducation et de formation à l'école et au travail qui offre toute une gamme d'occasions d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">• est axé sur l'élève qui compte se joindre directement à la population active à la fin de ses études secondaires• requiert l'établissement de partenariats avec des employeurs• apporte un renforcement au curriculum grâce à la participation des employeurs• permet d'obtenir des crédits d'éducation coopérative
--	---	---	---

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)

varie, mais le plus souvent dure au moins 2 ans (entre 3 et 4 semestres pendant les 11 ^e et 12 ^e années)	varie suivant les occasions offertes	possibilité pour un élève de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme tout en prenant part à un métier relevant d'un programme d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">• vise les élèves de 16 ans et plus qui ont déjà obtenu 16 crédits en préparation au DESO• peut supposer l'inscription de l'élève à un programme d'apprentissage• requiert, de la part de l'élève et du superviseur, la consignation dans une documentation des compétences spécifiques acquises dans un métier• permet d'obtenir des crédits d'éducation coopérative
--	--------------------------------------	--	--

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du ministère de l'Éducation

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/coop/coopedf.pdf>.

20.8 Études autochtones (Programme cadre 9^e et 10^e, 1999 et 11^e et 12^e, 2000)

Les élèves peuvent prendre un des cours optionnels en études autochtones pour satisfaire aux exigences concernant les crédits additionnels obligatoires du Groupe n^o 1 pour l'obtention du diplôme.

Les cours d'études autochtones peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit.

Ce programme s'adresse à tous les élèves. Deux cours d'études autochtones sont offerts en 9^e et 10^e année. Le cours de 9^e année, « Expression des cultures autochtones », offre un aperçu des diverses formes d'art utilisées par les peuples autochtones pour exprimer leur culture. Le cours de 10^e année, « Les peuples autochtones du Canada », porte sur l'histoire du XX^e siècle et traite des questions contemporaines du point de vue des peuples autochtones.

Études autochtones, cours de 9^e et 10^e année

Année	Cours	Type	Code	Crédit
9 ^e	Expression des cultures autochtones	Ouvert	NAC1O	1
10 ^e	Peuples autochtones du Canada	Ouvert	NAC2O	1

Remarque : Il n'y a pas de cours préalables pour les cours susmentionnés.

En 11^e et 12^e année, le programme-cadre d'études autochtones comprend huit cours : six en 11^e année et deux en 12^e année. Dans les cours de 11^e année, l'élève examine plus particulièrement comment les divers peuples autochtones se perçoivent, comment ils définissent leurs communautés et comment ils envisagent l'avenir. En 12^e année, l'élève se penche sur les questions politiques, sociales, économiques et culturelles concernant les peuples autochtones, tant au Canada que dans le reste du monde.

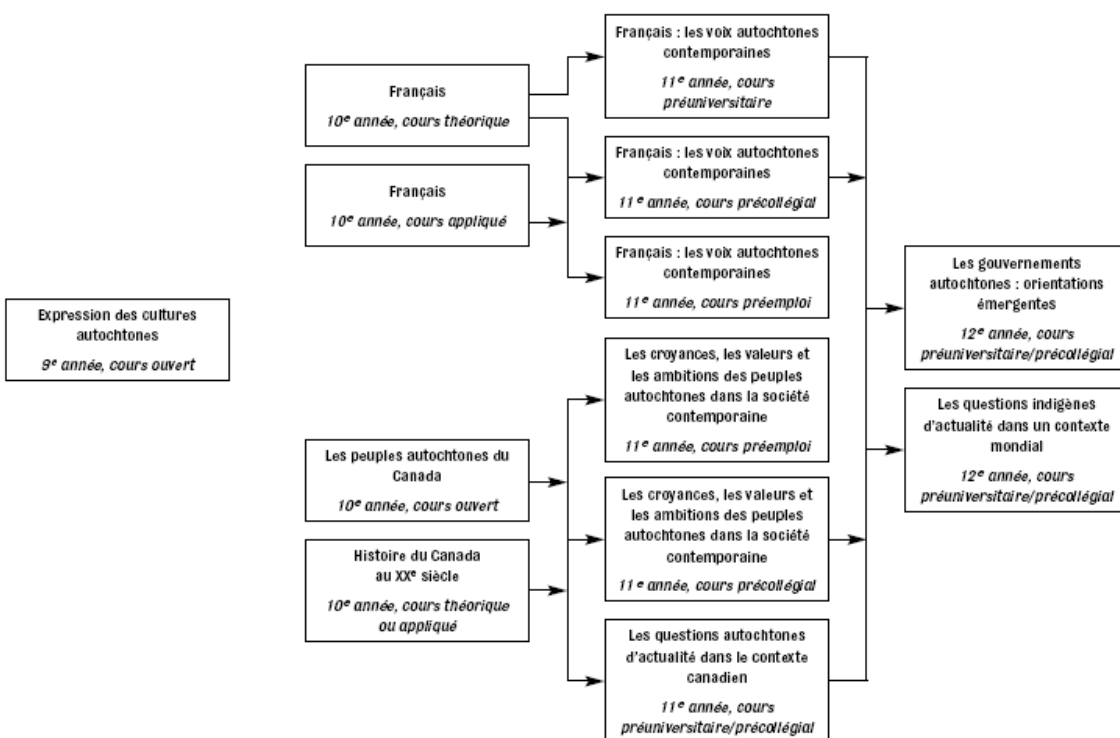
Études autochtones, cours de 11^e et 12^e année

Année	Cours	Type	Code	Préalable
11 ^e	Français : les voix autochtones contemporaines	Préuniversitaire	NBF3U	Français, 10 ^e année, cours théorique
11 ^e	Les questions autochtones d'actualité dans le contexte canadien	Préuniversitaire/ précollégial	NDA3M	Les peuples autochtones du Canada, 10 ^e année, cours ouvert, ou Histoire du Canada au XX ^e siècle, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Les croyances, les valeurs et les ambitions des peuples autochtones dans la société contemporaine	Précollégial	NBV3C	Les peuples autochtones du Canada, 10 ^e année, cours ouvert, ou Histoire du Canada au XX ^e siècle, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Français : les voix autochtones contemporaines	Précollégial	NBF3C	Français, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué

11 ^e	Les croyances, les valeurs et les ambitions des peuples autochtones dans la société contemporaine	Préemploi	NBV3E	Les peuples autochtones du Canada, 10 ^e année, cours ouvert, ou Histoire du Canada au XX ^e siècle, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
11 ^e	Français : les voix autochtones contemporaines	Préemploi	NBF3E	Français, 10 ^e année, cours théorique ou appliqué
12 ^e	Les gouvernements autochtones : orientations émergentes	Préuniversitaire/ précollégial	NDG4M	Tout cours de 11 ^e année du programme-cadre d'études autochtones de la filière préuniversitaire, préuniversitaire/ précollégiale ou précollégiale
12 ^e	Les questions indigènes d'actualité dans un contexte mondial	Préuniversitaire/ précollégial	NDW4M	Tout cours de 11 ^e année du programme-cadre d'études autochtones de la filière préuniversitaire, préuniversitaire/ précollégiale ou précollégiale

Organigramme des préalables en études autochtones, de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours en fonction des préalables. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/nativestudies1112curr.pdf>

20.9 Langues autochtones (Programme cadre 9^e et 10^e année, 1999 et 11^e et 12^e année, 2000)

Les élèves qui s'inscrivent au cours « Français : Les voix autochtones contemporaines », de la filière préuniversitaire, précollégiale ou préemploi, peuvent substituer le crédit de ce cours au crédit obligatoire de français de 11^e année.

Tous les cours de langues autochtones de la 9^e à la 12^e année sont des cours ouverts qui s'adressent à tous les élèves. Les cours de langues autochtones peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit. Les universités détermineront pour leurs programmes les cours requis au secondaire, lesquels devront être offerts sous forme de cours donnant droit à un crédit entier afin de permettre aux élèves de satisfaire aux conditions d'admission.

De la 9^e à la 12^e année, cinq niveaux de cours de langues autochtones sont offerts. Ils portent sur les structures d'expression orale, de lecture et d'écriture, le vocabulaire, les conventions linguistiques et la grammaire ainsi que les technologies de l'information. Tous les cours de langues autochtones donnent à l'élève l'occasion de développer le sens de son identité culturelle et l'estime de soi. Les langues autochtones reconnues dans le programme sont les suivantes : **cayuga, cri, delaware, mohawk, ojibway, oji-cri et oneida**. Les trois premiers caractères des cours de langues autochtones sont les suivants :

Langues autochtones, cours de 9^e et 10^e année

Niveau	Cours	Type	Code	Crédit	Préalable
1	Programme de langues autochtones 1 (PLA1)	Ouvert	LNAAO-LNOAO	1	Connaissance très réduite ou nulle de la langue autochtone
2	Programme de langues autochtones 2 (PLA2)	Ouvert	LNABO-LNOBO	1	Au moins quatre années d'études de la langue autochtone au palier élémentaire, réussite du cours PLA1 ou compétence établie
3	Programme de langues autochtones 3 (PLA3)	Ouvert	LNACO-LNOCO	1	Réussite du cours PLA2 ou compétence établie

Le tableau ci-dessous donne l'éventail des codes de cours pour les niveaux 4 et 5 du programme-cadre de langues autochtones. Les codes de cours sont formés de cinq caractères : les trois premiers indiquent la langue, le quatrième précise le niveau du cours (soit D pour le niveau 4 et E pour le niveau 5) et le cinquième indique le type de cours (soit O pour les cours ouverts). Les trois premiers caractères des cours de langues autochtones sont les suivants :

LNA – cayuga LNM – mohawk
 LNC – cri LNN – oneida
 LND – delaware LNO – ojibway
 LNL – oji-cri

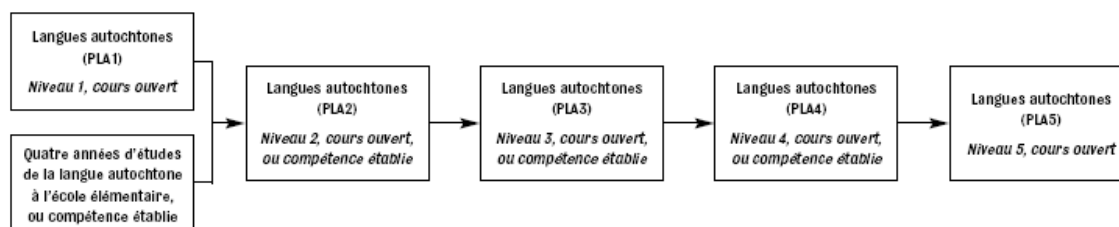
On devrait utiliser le code de cours approprié pour identifier chaque cours. Par exemple, le code LNNDO renvoie au cours ouvert du niveau 4 de la langue oneida, tandis que le code LNDEO renvoie au cours ouvert du niveau 5 de la langue delaware.

Langues autochtones, niveaux 4 et 5

Niveau	Cours	Type	Code	Préalable
4	Langues autochtones 4 (PLA4)	Ouvert	LNADO-LNODO	PLA3 ou compétence établie
5	Langues autochtones 5 (PLA5)	Ouvert	LNAEO-LNOEO	PLA4 ou compétence établie

N.B. : Chacun des cours ci-dessus vaut un crédit.

Organigramme des préalables pour les langues autochtones



L'élève peut commencer l'étude d'une ou de plusieurs langues autochtones à n'importe quel moment de ses études secondaires. C'est pourquoi la progression est indiquée par niveau et non par année.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/nativelang.html>.

20.10 Orientation et formation au cheminement de carrière (Programme cadre 2006 révisé)

Les cours offerts

Le programme-cadre d'orientation et de formation au cheminement de carrière de la 9^e à la 12^e année propose des cours ayant pour but d'aider l'élève à développer ses compétences à communiquer en français et ses habiletés d'apprentissage, de gestion personnelle et de relations interpersonnelles. Ils lui permettent d'explorer divers métiers et professions ainsi que l'itinéraire d'études propre à chacun. On encourage l'élève à explorer et à évaluer ses compétences, ses forces, ses besoins et ses intérêts personnels en plus d'analyser une gamme de possibilités de métiers et de professions au fur et à mesure qu'elle ou il poursuit son itinéraire d'études et se prépare pour sa destination postsecondaire.

GLC20 (demi-cours obligatoire)

Ce cours porte sur l'exploration des possibilités de carrière dans lequel l'élève apprend à se fixer et à atteindre ses objectifs de carrière que ce soit au niveau de l'éducation, du travail ou de l'engagement communautaire. Ce cours à demi-crédit présente une introduction à l'autoévaluation et au développement des habiletés en matière de gestion personnelle et de relations interpersonnelles et des compétences ainsi qu'un aperçu général du processus de planification de carrière. En outre, l'élève identifie la connaissance des deux langues officielles du Canada comme un atout.

Tous les autres cours du programme-cadre d'orientation et de formation au cheminement de carrière sont optionnels, mais l'un ou l'autre peut être utilisé pour satisfaire à l'exigence de crédit obligatoire supplémentaire dans le groupe no 1 en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Les détails de celle-ci se trouvent dans la note *Politique/Programmes no 139 sur les modifications* apportées à la circulaire Écoles secondaires de l'Ontario (ESO) pour appuyer la réussite des élèves et *l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans*. Cette note explique aussi que ces cours peuvent maintenant être utilisés pour remplacer un cours donnant droit à un crédit obligatoire afin de répondre aux besoins particuliers d'un élève et lui permettre d'obtenir son diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Stratégies d'apprentissage pour réussir à l'école secondaire, 9^e année (GLS10)

Ce cours vise le développement des connaissances, des habiletés et des compétences liées à la littératie et à la numératie qui aident l'élève à réussir ses études secondaires. L'élève de 9^e année ayant un plan d'enseignement individualisé (PEI) peut profiter de ce cours étant donné qu'il peut être modifié pour répondre à ses besoins particuliers (code de cours GLE10). L'élève en 10^e année ayant un PEI peut également profiter d'un deuxième cours se rapportant aux stratégies d'apprentissage (code de cours GLE20) en modifiant les attentes du cours GLS10 pour répondre à ses besoins d'apprentissage .

Découvrir le milieu de travail, 10^e année (GLD20)

Ce cours vise à développer chez l'élève les connaissances, les compétences essentielles et les habitudes de travail requises pour réussir dans le monde du travail. Il prépare l'élève à des expériences en milieu de travail et à d'autres formes d'apprentissage par l'expérience au sein de la communauté, en particulier de la communauté francophone de l'Ontario, qui peuvent faire partie de son programme scolaire.

En **11^e et 12^e année**, quatre cours sont offerts. L'un ou l'autre des cours du programme-cadre d'orientation et de formation au cheminement de carrière en 11^e et 12^e année peut être utilisé pour répondre à la condition d'obtention de crédit obligatoire supplémentaire pour un cours du groupe no 1 en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Leadership et entraide, 11^e année (GPP30)

Ce cours traite des habiletés interpersonnelles et incite l'élève à participer à la vie scolaire et communautaire, en particulier la communauté francophone.

Planifier son avenir, 11^e année (GWL30)

Ce cours permet à l'élève de préparer son programme d'éducation postsecondaire selon les perspectives d'emploi qu'elle ou il aura soigneusement définies. En 12^e année, le cours Saisir le milieu de travail (GLN40) aide l'élève à développer les compétences essentielles en milieu de travail et les habitudes de travail requises pour assurer son succès dans tous les secteurs d'emploi.

Stratégies d'apprentissage pour réussir après l'école secondaire, 12^e année (GLS40)

Ce cours est conçu pour préparer l'élève à réussir dans sa destination postsecondaire. Ce cours peut être modifié pour répondre aux besoins particuliers de l'élève en 12^e année (code de cours GLE40) et en 11^e année (code de cours GLE30) qui a un plan d'enseignement individualisé (PEI).

Orientation et formation au cheminement de carrière, cours de 9^e et 10^e année*

Année	Cours	Type	Code	Crédit	Préalable
9 ^e année	Stratégies d'apprentissage pour réussir à l'école secondaire	Ouvert	GLS1O**	1,0	Aucun
			GLE1O** (modifié pour l'élève en 9 ^e année ayant un PEI)	1,0	Approbation de la direction
			GLE2O** (modifié pour l'élève en 10 ^e année ayant un PEI)	1,0	Approbation de la direction
10 ^e année	Exploration de carrière	Ouvert	GLC2O***	0,5	Aucun
10 ^e année	Découvrir le milieu de travail	Ouvert	GLD2O	1,0	Aucun

*À l'exception du demi-cours obligatoire GLC2O, l'élève peut choisir un des cours du programme-cadre d'orientation et de formation au cheminement de carrière de 9^e et 10^e année pour répondre à la condition d'obtention d'un crédit obligatoire supplémentaire pour un cours du groupe n° 1 en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Ces cours peuvent également être utilisés pour remplacer un cours donnant droit à un crédit obligatoire (voir la note Politique/Programmes n° 139)³.

**L'élève en 9^e année ne peut recevoir qu'un seul crédit pour le cours Stratégies d'apprentissage, soit GLS1O ou GLE1O pour l'élève ayant un PEI. L'élève en 10^e année ayant un PEI peut aussi recevoir un crédit de Stratégies d'apprentissage pour le cours GLE2O.

***Le cours de 10^e année Exploration de carrière (GLC2O) est un demi-cours obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Orientation et formation au cheminement de carrière, cours de 11^e et 12^e année*

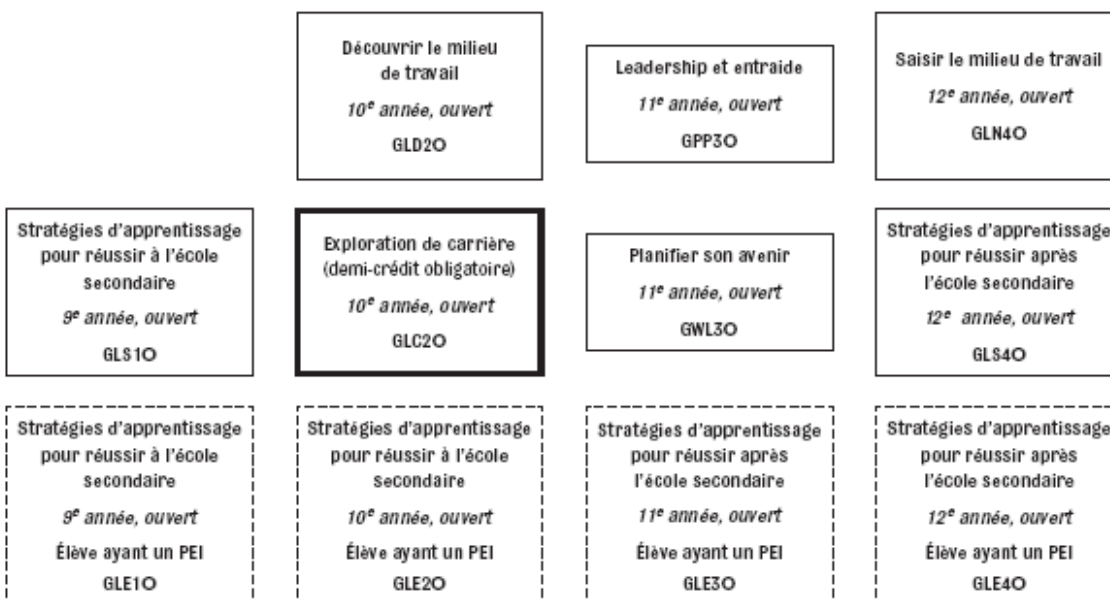
Année	Cours	Type	Code	Crédit	Préalable
11 ^e année	Leadership et entraide	Ouvert	GPP3O	1,0	Aucun
11 ^e année	Planifier son avenir	Ouvert	GWL3O	1,0	Aucun
12 ^e année	Saisir le milieu de travail	Ouvert	GLN4O	1,0	Aucun
12 ^e année	Stratégies d'apprentissage pour réussir après l'école secondaire	Ouvert	GLS4O**	1,0	Aucun
			GLE3O**	1,0	Approbation de la direction
			(modifié pour l'élève en 11 ^e année ayant un PEI)		
			GLE4O	1,0	Approbation de la direction
			(modifié pour l'élève en 12 ^e année ayant un PEI)		

*L'élève peut choisir un cours du programme-cadre d'orientation et de formation au cheminement de carrière de la 11^e et 12^e année pour répondre à la condition d'obtention d'un crédit obligatoire supplémentaire pour un cours du groupe n° 1 en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Ces cours peuvent également être utilisés pour remplacer un cours donnant droit à un crédit obligatoire (voir la note Politique/Programmes n° 139)³.

** L'élève en 12^e année ne peut recevoir qu'un seul crédit pour le cours Stratégies d'apprentissage pour réussir après l'école secondaire, soit GLS4O ou GLE4O pour l'élève ayant un PEI. L'élève en 11^e année ayant un PEI peut aussi recevoir un crédit pour le cours GLE3O.

Organigramme des cours en orientation et formation au cheminement de carrière de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



Les domaines d'études

Les attentes des cours en orientation et formation au cheminement de carrière de la 9^e à la 12^e année se répartissent en six domaines. Ces domaines sont : habiletés d'apprentissage, compétences essentielles, connaissance de soi et gestion personnelle, savoir-faire en matière de relations interpersonnelles, exploration de ses possibilités et préparation au changement. Chacun des cours en 11^e et 12^e année comporte au moins trois des six domaines d'étude présentés ci-dessous.

11^e année

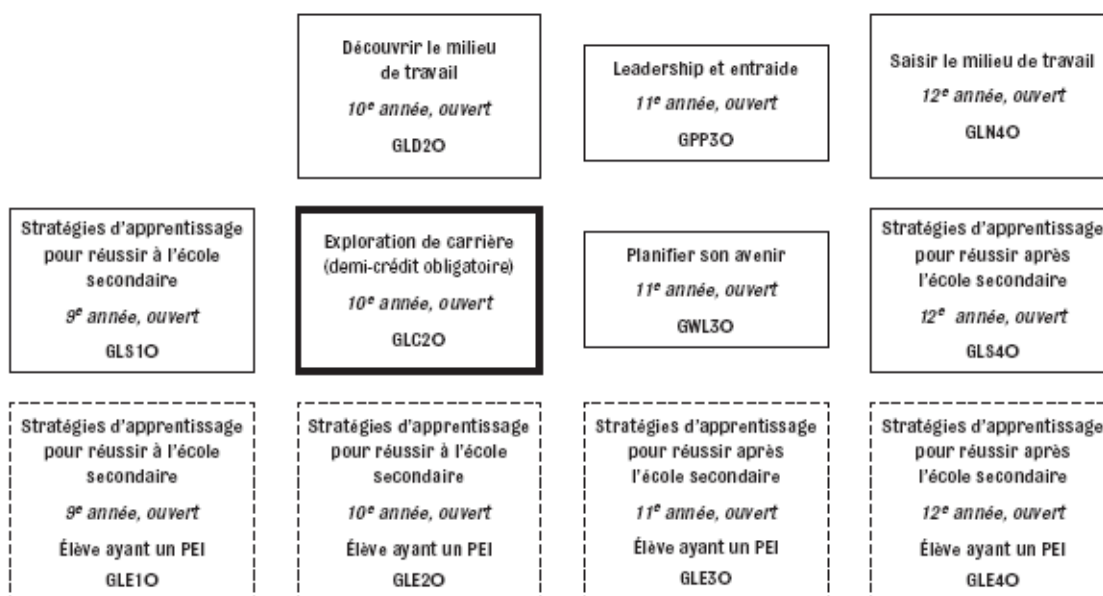
Cours	Leadership et entraide (GPP3O)	Planifier son avenir (GWL3O)
Domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de soi et gestion personnelle • Savoir-faire en matière de relations interpersonnelles • Exploration de ses possibilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de soi et gestion personnelle • Savoir-faire en matière de relations interpersonnelles • Exploration de ses possibilités • Préparation au changement

12^e année

Cours	Saisir le milieu de travail (GLN4O)	Stratégies d'apprentissage pour réussir après l'école secondaire (GLS4O)
Domaines	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences essentielles • Connaissance de soi et gestion personnelle • Exploration de ses possibilités • Préparation au changement 	<ul style="list-style-type: none"> • Habiletés d'apprentissage • Connaissance de soi et gestion personnelle • Exploration de ses possibilités • Préparation au changement

Organigramme des cours en orientation et formation au cheminement de carrière de la 9^e à la 12^e année

Cet organigramme présente l'organisation des cours. Toutes les options de cheminement entre les cours ne sont cependant pas indiquées.



21. Équivalences pour des crédits obtenus à l'extérieur de l'Ontario

Les directeurs et directrices d'écoles secondaires sont responsables de l'évaluation des attestations d'études faites hors province ou à l'étranger et du placement approprié des élèves. La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel les élèves peuvent obtenir des crédits pour leurs acquis.

La RDA comporte deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalences de crédits. La revendication de crédits consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit pour un cours élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial. Les instruments d'évaluation utilisés à cette fin doivent comprendre des tests officiels (comptant pour 70 % de la note finale) et une variété d'autres méthodes adaptées aux différents cours (comptant pour 30 % de la note finale). Ces autres méthodes peuvent comprendre l'évaluation du travail de l'élève, y compris les comptes rendus de laboratoire et les rédactions, ainsi que l'observation du rendement de l'élève.

Quant à l'octroi d'équivalences de crédit, il s'agit du processus par lequel on évalue l'apprentissage accompli dans d'autres établissements ou à l'extérieur de l'Ontario.

	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	Au-delà de la 11 ^e année
Nombre d'années terminées avec succès dans un programme du palier secondaire	1	2	3	plus de 3
Nombre <i>minimum</i> de crédits à obtenir pour le DESO	22	14	7	4
Condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques	requis	requis	requis	requis

Service communautaire	40 heures	*	*	*
------------------------------	-----------	---	---	---

Élèves des écoles de jour ordinaires

Dans le cas des élèves qui n'ont pas de crédits reconnus de l'Ontario (élèves provenant d'écoles privées non inspectées ou d'écoles situées à l'extérieur de l'Ontario), la direction de l'école utilisera le tableau suivant comme guide ainsi que la liste des conditions ci-dessous pour déterminer :

CONDITIONS POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ONTARIO (CONDITIONS ÉTABLIES PAR LE PRÉSENT DOCUMENT)

	Situation dans laquelle l'élève a terminé				
	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	plus que la 11 ^e année
Nombre d'années terminées avec succès dans un programme du palier secondaire	0	1	2	3	plus de 3
Nombre <i>minimum</i> de crédits à obtenir pour le diplôme	30	22	14	7	4
Nombre de crédits <i>obligatoires</i> à obtenir et conditions devant être remplies :					
– Français	4	3	2	1	1 ¹
– Mathématiques	3	2	1	0	0
– Sciences ou éducation technologique (de la 9 ^e à 12 ^e année) ²	3	2	1	0	0
– Test de compétences linguistiques	requis	requis	requis	requis	requis
– Service communautaire	40 heures	40 heures	*	*	*

1. L'élève doit obtenir un crédit pour le cours obligatoire de français de 12^e année s'il n'a pas l'équivalent.

2. L'élève doit obtenir deux crédits obligatoires en sciences. Il doit aussi obtenir un crédit supplémentaire pour un cours de sciences de 11^e année ou de 12^e année *ou* un crédit en éducation technologique pour un cours de la 9^e à la 12^e année.

* La direction d'école déterminera le nombre d'heures que l'élève devra consacrer à des activités communautaires.

Liste des conditions :

- l'équivalence totale en crédits, compte tenu des antécédents de l'élève, aux fins du placement;
- le nombre total de crédits, y compris les crédits obligatoires, que l'élève devra obtenir pour décrocher son diplôme d'études secondaires de l'Ontario (voir ESO, section 6.6).

* La direction de l'école déterminera le nombre d'heures que l'élève devra consacrer à des activités communautaires.

Élèves expérimentés

Le processus de revendication de crédits pour les élèves expérimentés consiste en une évaluation de leurs acquis afin de leur accorder le crédit pour un cours de 11^e ou de 12^e année élaboré en fonction d'un programme-cadre de l'Ontario publié en 2000 ou par la suite.

Pour l'élève expérimenté, il appartient à la direction de déterminer si celui-ci était inscrit auparavant dans le système de l'éducation secondaire de l'Ontario (en vertu de la circulaire ESO, de la circulaire EOCIS ou de la *Circulaire H.S.1, 1979-1981*) en se fondant sur des preuves écrites d'une inscription antérieure (p. ex., le Bulletin scolaire de l'Ontario, le Relevé de notes de l'Ontario).

Les nouvelles exigences relatives à la reconnaissance des acquis en vigueur le 1^{er} février 2004 s'appliqueront aux deux groupes suivants d'élèves expérimentés :

- les élèves expérimentés qui n'ont *pas* fréquenté d'école secondaire de l'Ontario avant le 1^{er} février 2004 et qui préparent le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) en vertu des exigences de la circulaire ESO;
- les élèves expérimentés qui étaient *inscrits en tant qu'élèves d'une école de jour ordinaire* dans le système de l'éducation secondaire de l'Ontario et qui avaient été placés en 9^e année en 1999-2000 ou après, en 10^e année en 2000-2001 ou après, en 11^e année en 2001-2002 ou après, ou en 12^e année en 2002-2003 ou après et qui reprennent leurs études en tant qu'élèves expérimentés le 1^{er} février 2004 ou par la suite afin d'obtenir leur DESO en vertu des exigences de la circulaire ESO.
-

Certains groupes d'élèves expérimentés peuvent obtenir des équivalences de crédits en vertu de la section 6.14, « Équivalences accordées à l'élève d'âge adulte », du document intitulé *Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7^e à 12^e année et CPO) – La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue, 1989* (circulaire EOCIS).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la reconnaissance des acquis, veuillez consulter le site Web du ministère de l'Éducation en suivant les liens : > Élémentaire et secondaire > Politique et documents de références > Notes politiques/programmes > Note n^o 129 et Note n^o 132.

22. Personnes-ressources

En Ontario, chaque école élémentaire ou secondaire évalue les dossiers scolaires de ses nouveaux élèves. Si votre enfant ou vous-même venez d'arriver en Ontario, apportez ces documents (traduits en français ou en anglais, selon le cas) directement à l'école que votre enfant ou vous-même désirez fréquenter. L'école se servira de ces documents pour déterminer votre année d'études ou celle de votre enfant et le nombre de crédits qui manquent en vue de l'obtention du diplôme.

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements sur l'éducation en Ontario, vous pouvez consulter le site Web du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante www.edu.gov.on.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec le service des Renseignements généraux du ministère de l'Éducation aux coordonnées ci-dessous :

Renseignements généraux

Téléphone :

Ligne sans frais en Ontario : 1 800 387-5514

Communauté urbaine de Toronto et ailleurs qu'en Ontario : (416) 325-2929

Courrier

Ministère de l'Éducation

Unité de la correspondance et des renseignements au public

Édifice Mowat, 14^e étage

900, rue Bay

Toronto (Ontario) M7A 1L2

Télécopieur

(416) 325-6348

Courriel

info@edu.gov.on.ca ou envoyez-nous vos commentaires et questions en utilisant notre formulaire en ligne.

Appareil de télécommunications pour malentendants (ATS)

1 800 263-2892

L'enseignement secondaire au Canada :

Guide de transfert des élèves

Île-du-Prince-Édouard

Sommaire

1. Introduction

Le programme des écoles publiques offre des cours dans les catégories suivantes : anglais langue première, français langue première et immersion (précoce et tardive) en français. Dans les descriptions de cours qui suivent, les cours de langue de chacune des catégories sont décrits en détail.

La plupart des cours de mathématiques, de sciences et d'études sociales du niveau intermédiaire et des programmes de préparation au collège de 2^e cycle du secondaire sont offerts dans les deux langues; les quelques cours qui ne sont donnés qu'en français sont clairement désignés. Par contre, la plupart des cours fonctionnels et pratiques du 2^e cycle du secondaire ne sont pas offerts en français, la demande étant insuffisante.

2. Structure du système scolaire

Toutes les activités scolaires sont organisées sur une année, l'année scolaire allant à peu près du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante.

L'année scolaire compte entre 195 et 197 jours. Le temps consacré à l'enseignement s'élève à 1500 minutes par semaine.

Au 2^e cycle, les écoles fonctionnent entièrement ou partiellement selon un système semestriel. L'année scolaire est divisée en deux semestres égaux. Des crédits sont accordés pour les cours suivis en 10^e, 11^e et 12^e année.

3. Explication des termes utilisés

Niveau intermédiaire

Il s'agit de la 7^e, de la 8^e et de la 9^e année.

Anglais langue additionnelle (ALA)

Expression utilisée pour décrire des cours offerts aux élèves dont l'anglais n'est pas la langue maternelle.

Français langue additionnelle (FLA)

Expression utilisée pour décrire des cours offerts aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle.

Cours locaux

Cours élaboré au niveau d'une école donnée, qui le soumet ensuite au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour approbation.

Crédit

Un crédit représente 110 heures de cours.

2^e cycle du secondaire

Il s'agit de la 10^e, de la 11^e et de la 12^e année. À ce niveau, on utilise les termes suivants :

Régime de crédits

Régime qui comprend la progression par matière et l'horaire individuel pour l'élève. En cas d'échec, l'élève peut soit reprendre un cours qu'il a échoué, soit suivre un autre cours sans devoir reprendre le cours pour lequel il a obtenu des résultats insatisfaisants.

Critères de passage

Dans tous les cours, il faut obtenir 50 p. 100 pour obtenir le crédit.

Cours obligatoires

Adaptation scolaire :

L'adaptation scolaire se définit comme étant la programmation en adaptation scolaire ou les services conçus pour accommoder les élèves du système d'écoles publiques dont les besoins pédagogiques nécessitent des interventions différentes de celles requises par la plupart des élèves, ou en supplément à celles généralement offertes aux élèves. Les programmes et services de l'adaptation scolaire appropriés sont déterminés grâce à une évaluation des élèves. Les programmes et services peuvent mettre en jeu des programmes d'études, des fournitures et des installations adaptés ou modifiés, ou des méthodologies alternatives, ou de l'aide supplémentaire du personnel de soutien dans le contexte scolaire.

Besoins de l'adaptation scolaire :

Les besoins de l'adaptation scolaire se réfèrent aux besoins pédagogiques des élèves qui se qualifient aux termes d'une entente normative et significative comme étant une personne aveugle ou partiellement voyante, une personne sourde ou malentendante, une personne ayant un handicap mental grave, ou de nombreux handicaps.

Continuum de soutien :

Le continuum de soutien est une portée de programmes, de milieux, de fournitures et de services de programmes d'études modifiés, d'adaptations ou de modifications, de changements dans la méthodologie d'enseignement ou d'évaluations ou de soutien du personnel scolaire qui accomode différents niveaux de soutien dans les écoles publiques pour les élèves qui ont été évalués comme ayant des besoins en adaptation scolaire.

Dossiers des élèves :

Les dossiers des élèves sont une façon de recueillir les renseignements directement liés à un élève. Ils sont gardés par une commission scolaire en version papier, électronique ou autre.

Suivi :

Le suivi est un processus systématique de recueillement des renseignements de nombreuses sources afin de prendre les décisions pédagogiques appropriées pour un élève. C'est un processus coopératif et progressif conçu pour déterminer les points forts et les points faibles de l'élève, ce qui permet de cerner et de mettre en place des stratégies pour aider à la planification pédagogique pour l'élève.

Plan d'enseignement individuel (PEI) :

Un Plan d'enseignement individuel (PEI) est un dossier écrit qui documente le processus de collaboration utilisé dans le développement d'un plan individualisé pour un élève qui a des besoins en adaptation scolaire. Cette planification est un processus continu et intégré d'enseignement, de suivi, d'évaluation, de prise de décision et de rapports. Le PEI décrit les services de soutien et les adaptations ou modifications apportés au programme pédagogique.

Transition :

La transition est le passage d'un élève d'un environnement à un autre à des moments clés de son développement de l'enfance à l'âge adulte.

Pratique inclusive :

La pratique inclusive est un système de valeur qui soutient que tous les élèves ont droit à un accès équitable à l'apprentissage, à la réalisation et à la poursuite de l'excellence dans leur éducation. La pratique de l'inclusion dépasse l'idée de l'endroit physique et incorpore des valeurs de base qui promeuvent la participation, l'amitié et l'appartenance.

Ces cours comprennent quatre cours de langue maternelle, deux cours de mathématiques, deux cours de sciences de la nature et deux cours de sciences humaines.

4. Désignation des cours

9^e année

Le code unique pour chaque cours est composé de cinq caractères, c'est-à-dire d'un chiffre suivi de quatre lettres. Chaque code de cours a également un nom de cours qui lui est associé.

Caractères	Signification	Description
1 ^{er}	Année d'études	9 = 9 ^e année
2 ^e à 4 ^e	Matière	ART = arts ENG = anglais HEA = santé HEC = économie familiale MAT = mathématiques MUS = musique PED = éducation physique SCI = sciences de la nature SOC = sciences humaines
1	Identification par programme	Le cinquième caractère sert à déterminer le programme ainsi qu'à différencier des cours qui autrement auraient des codes identiques. A à E = cours donnés en anglais langue première F à J = cours d'immersion en français M à Q = cours donnés en français langue première W à Z = cours locaux

2^e cycle du secondaire

Les cours sont actuellement désignés par un code composé des six champs ci-dessous.

Champ	1	2	3	4	5	6
Exemple	MAT	6	2	1	A	Mathématiques

1^{er} champ – Matière (exemples d'abréviations)

ENG	MAT	BUS
Anglais	Mathématiques	Commerce

2^e champ – Année d'études habituelle de la matière

4	5	6	7	8
10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	10 ^e ou 11 ^e année	11 ^e ou 12 ^e année

3^e champ – Classification du cours

0 = Ouvert	Au niveau intermédiaire, le code de tous les cours affiche un zéro dans le 3 ^e champ. Au niveau secondaire, un zéro signifie que la difficulté du cours varie ou que le cours est jugé utile pour n'importe quel élève, peu importe son plan de carrière.
1 = Général intensif	Le cours est plus difficile que les programmes traditionnels jugés acceptables pour donner accès à l'université.
2 = Général	Le cours s'inscrit dans les programmes traditionnels de culture générale jugés acceptables pour donner accès à l'université.
3 = Fonctionnel	Le cours insiste sur les applications pratiques dans un contexte précis plutôt que sur les notions techniques ou théoriques.
4 = Professionnel	Le cours se rapporte directement aux habiletés exigées dans le monde du travail.
5 = Pratique	Le cours porte sur l'enseignement des habiletés de base utiles à la vie courante.
6 = Modifié	Certains cours fonctionnels et quelques cours généraux ont été adaptés aux besoins de l'élève.

4^e champ – Crédits

0 = aucun crédit	Aucun crédit accordé de la 7 ^e à la 9 ^e année
0,5 = un demi-crédit	55 heures de cours
1 = un crédit	110 heures de cours
2 = deux crédits	220 heures de cours
3 = trois crédits	330 heures de cours

5^e champ – Identification par programme

De A à E	Cours donnés en anglais langue première
De F à J	Cours d'immersion en français
De M à Q	Cours donnés en français langue première
De W à Z	Cours locaux

6^e champ – Nom du cours

Le nom de chaque cours est explicite.

5. Répartition du temps et charge de cours

Au secondaire 2^e cycle, chaque crédit ou cours doit correspondre à 110 heures d'enseignement. Cette règle vaut à la fois pour les cours obligatoires et pour les cours à option.

6. Structure du programme d'études

Le niveau intermédiaire compte trois années d'études. Les matières suivantes sont offertes chaque année, et la majorité des élèves doivent les suivre :

Cours de base
Anglais
Mathématiques
Sciences humaines
Sciences de la nature
Français
Santé et éducation physique
Cours exploratoires
Arts
Musique
Sciences familiales
Technologie industrielle

Au 2^e cycle du secondaire, le programme d'études dure trois ans. Les écoles utilisent le système des crédits.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

Les examens scolaires sont préparés et corrigés au niveau local. Il n'existe pas d'examens établis par la province. Les notes sont présentées sous forme de pourcentages ou de lettres. Étant donné que la province ne maintient pas de registre des notes des élèves, les écoles tiennent à jour les dossiers scolaires et fournissent les relevés de notes. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de concert avec les trois commissions scolaires de la province, administre un programme commun d'évaluation. L'objet du programme est d'obtenir de l'information valable et fiable sur le rendement des élèves et de permettre que l'enseignement et l'apprentissage reposent sur des connaissances solides. Les évaluations sont élaborées par des comités de travail constitués d'enseignantes et enseignants et s'harmonisent aux programmes d'études de la province. Les parents et les enfants sont informés des résultats de l'évaluation, qui sont également mis à la disposition des écoles, des commissions scolaires et de la population.

En 2007-2008, trois évaluations communes ont été administrées, à savoir : l'évaluation en littératie au primaire des élèves de 3^e année, l'évaluation en littératie à l'élémentaire des élèves de 6^e année et l'évaluation en mathématiques à l'intermédiaire des élèves de 9^e année.

Au cours des prochaines années, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance administrera des évaluations communes en littératie et en mathématiques aux élèves de la 3^e, de la 6^e et de la 9^e année, de même qu'à ceux du secondaire.

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Niveau intermédiaire

L'élève doit avoir suivi avec succès les cours obligatoires de chaque année.

2^e cycle du secondaire

Les élèves doivent accumuler 20 crédits pour recevoir du ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard le diplôme d'études secondaires.

De ce nombre, 10 crédits doivent provenir de cours obligatoires choisis parmi les matières suivantes :

- 4 crédits en langue (anglais ou français);
- 2 crédits en mathématiques;
- 2 crédits en sciences de la nature;
- 2 crédits en sciences humaines.

Trois des crédits en langues doivent découler du programme d'anglais ou de français langue première. Le quatrième crédit en langue peut être le fruit d'un quatrième cours du programme de langue première ou d'un cours dans l'autre langue officielle.

Au moins 5 crédits de 12^e année sont exigés. L'un de ces 5 crédits doit provenir d'un cours d'anglais pour les élèves inscrits au programme d'anglais, ou de français pour les élèves inscrits au programme de français langue première.

Contenu des cours

9. Anglais

Anglais langue première

Cours obligatoires

Anglais, 9^e année (9ENGA)

De la 7^e à la 9^e année, le programme d'anglais intègre les six compétences langagières que sont l'expression orale, l'écoute, la lecture, l'écriture, la visualisation et la représentation. Ainsi, il stimule l'aptitude des élèves à communiquer et les aide à mieux connaître et apprécier la littérature en axant l'apprentissage sur les objectifs et les intérêts personnels des élèves. L'étude de la littérature et d'autres expériences en classe amènent les élèves à rédiger des travaux dont l'objectif, l'auditoire et la forme varient. Qu'elle soit menée par le personnel enseignant ou par les élèves eux-mêmes, l'évaluation des œuvres écrites et orales porte essentiellement sur le contenu et l'efficacité; toutefois, le vocabulaire, la syntaxe, l'orthographe et les autres caractéristiques de la forme ne sont pas négligés.

Anglais, 10^e-12^e année

Anglais (ENG421A)

Ce cours intègre les six aspects du langage et aide les élèves à communiquer avec plus d'assurance et de compétence, offrant une large gamme de textes et de niveaux de lecture qui suscitent chez les élèves un éventail de réponses. Par l'expression orale, l'écoute, la lecture, l'écriture, l'observation et la représentation, ce cours permet aux élèves de répondre de façon critique aux divers genres de textes et de discours et de s'exprimer de manière compétente.

Anglais (ENG521A)

Le cours d'anglais 521 examine les principaux genres littéraires, tels les poèmes, les essais, les romans, les nouvelles et les pièces de théâtre, et offre un soutien (y compris des rubriques d'évaluation) visant tous les résultats attendus du programme de langue de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques (FEPA). Tout en reconnaissant la diversité des communautés d'apprentissage, le cours d'anglais 521 incite tous les élèves à utiliser de façon nouvelle leurs connaissances et leurs compétences. Ainsi, il leur fait atteindre des niveaux d'accomplissement plus élevés et stimule leur capacité à gravir de nouveaux échelons de connaissances et de compétences tout en poursuivant leurs objectifs scolaires.

Anglais (ENG621A)

Pour la plupart des élèves, ce cours est le dernier cours d'anglais du secondaire avant qu'ils ne poursuivent leurs études au niveau postsecondaire. C'est pourquoi, en rédaction, l'accent est mis sur la production d'essais qui approfondissent ou défendent un sujet; en littérature, l'étude de la forme acquiert de l'importance. L'étude des romans, des pièces de théâtre, des nouvelles, des essais et des poèmes amorcée au cours des années précédentes se poursuit, mais l'accent est mis encore davantage sur la structure et les techniques de rédaction. Néanmoins, la stratégie d'apprentissage par la recherche, qui est axée sur la participation des élèves, est privilégiée. De plus, en écriture, l'approche processus est maintenue.

Anglais (ENG431A)

Ce cours offre aux élèves la possibilité d'explorer un éventail de textes dont le sens et l'interprétation varient. Tout au long du cours, les élèves ont fréquemment l'occasion d'observer, d'appliquer et de pratiquer les formes orale, écrite et visuelle du langage. Ainsi, ils pourront discerner les structures et les usages de la langue pour accéder à l'information et l'utiliser.

Anglais (ENG531A)

Ce cours s'adresse aux élèves qui éprouvent de la difficulté avec la communication orale et écrite. Il vise à encourager les élèves à lire des romans, des nouvelles et des pièces de théâtre de façon à pouvoir facilement se reconnaître dans la littérature explorée et, ainsi, à être davantage en mesure d'approcher une sélection de manière stratégique. Ce programme aide les élèves à enrichir leur vocabulaire et à discuter et exprimer leurs idées en travaillant ensemble à des projets oraux, écrits et médiatiques. Des activités de rédaction cohérentes exposent les élèves à toutes les étapes du processus de composition, l'accent étant mis sur la révision et la correction.

Anglais (ENG631A)

Dans ce cours, les élèves lisent un large éventail de textes et en écrivent une vaste gamme de formes afin de mieux comprendre la perception qu'ils ont actuellement du monde et celle qu'ils auront éventuellement une fois adultes. Dans des groupes petits ou grands, ils ont la possibilité de parler clairement et avec assurance ainsi que d'écouter attentivement et de répondre avec à-propos. De plus, un assortiment de communications visuelles approfondit leur compréhension et leur appréciation de ce média.

Anglais de base (ENG451A, ENG551A et ENG651A)

Ces cours de 10^e, 11^e et 12^e année sont axés sur les compétences langagières de base. La plupart des documents à lire dans le cadre du programme sont relativement simples mais portent sur des sujets susceptibles d'intéresser les élèves. Les exigences en matière de lecture et de rédaction visent à stimuler l'intérêt des élèves à l'égard de la littérature et de l'art de s'exprimer. L'accent est mis sur la lecture, l'écriture, l'expression orale, l'écoute, l'observation et la représentation.

Cours à option

Rédaction (WRT421A)

Ce cours a pour objet d'appuyer les élèves qui cherchent à satisfaire aux exigences rédactionnelles des cours généraux du secondaire et des études postsecondaires. L'enseignement est axé sur les processus d'écriture (plan sommaire, ébauche, révision, publication/communication) et de recherche (choix du sujet, recherche, prise de notes, planification, rédaction, sources documentaires); des stratégies pratiques sont clairement enseignées et démontrées à l'appui de chaque étape des processus susmentionnés. Une pratique approfondie de ces stratégies permet de préparer les élèves à aborder toute tâche rédactionnelle avec une confiance et une expertise accrues. Les élèves reçoivent des directives sur la façon d'adapter leurs écrits à une variété d'auditoires et d'objets en employant une gamme étendue de types de rédaction comme, entre autres, la dissertation, l'entrefilet, le courrier électronique, le rapport, le journal personnel et la lettre. Tout au long du cours, on met l'accent sur les éléments essentiels de la rédaction claire et efficace (idées, organisation, choix des mots, fluidité des phrases et conventions).

Création littéraire (WRT521A)

Ce cours d'anglais à option aide les élèves à mieux maîtriser la langue écrite et leur style rédactionnel. Le processus de rédaction est mis à contribution pour familiariser les élèves avec diverses techniques pour choisir le contenu et orienter l'écrit, pour donner et obtenir des commentaires visant à améliorer le texte à l'étape de la révision, et pour revoir et peaufiner leur première ébauche de sorte que la version finale soit adaptée au public cible. Les travaux de rédaction donnés aux élèves leur permettent d'affiner leurs écrits transactionnels (axés sur l'information) et poétiques (créatifs ou imaginatifs). Les travaux sont basés sur les formes reconnues d'écriture dont la description, l'exposition, la narration et la persuasion. Pour tous les travaux, les élèves ont toute latitude pour choisir le sujet, le point de vue et l'objet du texte. Comme la grammaire, les structures de la langue et l'usage font partie intégrante du cours, de nombreux écrits sont révisés et peaufinés pour en assurer la conformité avec les normes généralement admises.

Anglais pratique (LSK551A)

Ce cours à option met l'accent sur les applications quotidiennes des compétences en lecture, en rédaction, en expression orale, en écoute, en observation et en représentation. Les élèves participent à des activités et des projets au cours desquelles ils évaluent les émissions de télévision, simulent une entrevue pour un emploi, obtiennent puis remplissent des questionnaires de demande d'emploi ou d'opérations bancaires. Ils mettent en pratique les compétences en lecture et en rédaction, de même que le jugement nécessaires pour conduire une automobile ou entretenir un appartement. Ils apprennent à s'exprimer oralement pour communiquer, par exemple, avec le personnel des hôpitaux, les tribunaux, les pouvoirs publics et le secteur privé. Ce cours ne met pas l'accent sur la littérature, la grammaire ou les structures de la langue. Il insiste toutefois sur le bon usage de la langue dans des activités ciblées de la vie quotidienne.

Médias (MED531A)

Ce cours d'anglais à option porte sur quatre médias de masse : télévision; radio; journaux ; magazines. Les élèves apprennent la terminologie servant à décrire et à comparer les grandes caractéristiques des médias. De plus, des projets les aident à comprendre comment les médias sont utilisés et produits. Outre les médias comme tels, la publicité dans les médias est un des principaux thèmes du cours. Pour chaque média, les méthodes et les effets de la publicité sont étudiés.

Communications (COM801A)

Ce cours aide les élèves à maîtriser les principes de base de la communication de façon à réussir dans un marché du travail en perpétuelle évolution. L'accent est mis sur les six activités du processus de communication : comprendre ce qu'on lit, écrire avec clarté et dans un but précis, parler avec confiance et précision, écouter avec sensibilité et acuité, observer avec discernement, et représenter de manière à explorer. De plus, les élèves acquièrent les compétences technologiques dont ils auront besoin sur le marché du travail de demain, notamment en matière de traitement de texte, d'utilisation des caractéristiques de pointe du courriel et de recherches fructueuses sur Internet.

10. Mathématiques

9^e année

Mathematics (9MATA)

Les mathématiques de 9^e année poursuivent l'étude des domaines suivants : statistique et probabilité; polynômes, factorisation et résolution de problèmes à l'aide d'équations.

10^e-12^e année

Mathématiques (MAT421A)

Ce cours général d'initiation aux mathématiques de niveau secondaire est préalable à tous les autres cours généraux de mathématiques. Il porte notamment sur : séquences et séries; polynômes; relations et fonctions; géométrie coordonnée; trigonométrie; gestion des données.

Mathématiques (MAT431A)

Ce cours d'initiation de niveau secondaire aborde l'utilisation des mathématiques au quotidien. Combiné aux cours de mathématiques de 11^e et 12^e année (MAT531A et MAT631A), il répond aux critères d'admission de certains programmes de collèges communautaires. Plusieurs thèmes traités préparent les élèves à accéder directement au marché du travail après leur secondaire, par exemple : salaires et dépenses; transactions bancaires personnelles; tableurs; décisions de consommation; géométrie et trigonométrie; échantillonnage et probabilité.

Mathématiques (MAT451A)

Ce cours d'initiation de niveau secondaire met l'accent sur les compétences mathématiques de base utiles aux activités de tous les jours. Il porte sur : nombres entiers; fractions; décimales; pourcentages, ratios et proportions; graphiques; mesures; géométrie. De plus, il initie les élèves à l'algèbre. Pour ce qui est des mathématiques au bureau, les élèves apprennent entre autres choses à : parfaire leurs compétences en calcul; estimer les résultats; prendre des mesures; calculer le coût de divers objets et matériaux.

Mathématiques (MAT521A)

Ce cours de mathématiques de 11^e année s'adresse aux élèves qui prévoient s'inscrire à un programme universitaire ou à certains cours collégiaux. Il initie les élèves à divers sujets : systèmes d'équations linéaires; fonctions quadratiques; trigonométrie; consommation; matrices et réseaux.

Mathématiques (MAT521B)

Ce cours non obligatoire est fortement recommandé à tous les élèves qui prévoient s'inscrire à un programme universitaire en commerce ou en sciences. Il aborde notamment : radicaux; justification du raisonnement et preuve; géométrie plane et coordonnée; inégalités et programmation linéaires; expressions rationnelles; équations et inégalités; élaboration d'une trousse de fonctions utiles.

Mathématiques (MAT531A)

Ce cours poursuit l'exploration des mathématiques au quotidien. Combiné au cours de mathématiques de 12^e année (MAT631A), il répond aux critères d'admission à certains programmes de collèges communautaires. Plusieurs des thèmes abordés préparent les élèves à accéder directement au marché du travail après leur secondaire, par exemple : revenu et endettement; analyse des données; métrologie; relations et formules; achat et entretien d'un véhicule; impôt sur le revenu.

Mathématiques (MAT551A)

Ce cours met l'accent sur les concepts et les compétences permettant de comprendre et d'utiliser les mathématiques au quotidien, notamment en ce qui à trait à : factures de services publics; achat et préparation des aliments; transport; hypothèques et emprunts; achat à crédit; assurances. Il porte également sur l'interprétation de : diagrammes; tableaux; graphiques; barèmes de taux; dessins à l'échelle; renseignements statistiques.

Mathématiques (MAT621A)

Ce cours de mathématiques de 12^e année s'adresse aux élèves qui prévoient s'inscrire à un programme universitaire en arts ou en sciences humaines. Il porte sur : transformations; exposants et logarithmes; séquences et séries; fonctions trigonométriques; combinatoire et probabilité; statistique.

Mathématiques (MAT621B)

Ce cours de mathématiques de 12^e année s'adresse aux élèves qui prévoient s'inscrire à un programme universitaire en commerce ou en sciences. Il porte sur : transformations; exposants et logarithmes; séquences et séries; fonctions trigonométriques; coniques; combinatoire et probabilité. Ce cours est fortement recommandé aux élèves qui prévoient suivre le cours MAT611B.

Mathématiques (MAT611B)

Ce cours s'adresse aux élèves qui ont une solide base en mathématiques et qui prévoient s'inscrire à un programme universitaire en commerce ou en sciences. Il porte sur : trigonométrie avancée; nombres complexes et coordonnées polaires; fonctions et limites; dérivées et applications. De plus, il initie les élèves à l'intégration.

Mathématiques (MAT631A)

Ce cours répond aux critères d'admission à certains programmes de collèges communautaires. Il porte notamment sur : algèbre; probabilité; trigonométrie; mathématiques du consommateur. En algèbre, il traite de : factorisation; résolution d'équations linéaires et quadratiques. En mathématiques du consommateur, il aborde notamment : revenu; ventes ; impôt foncier ; une unité consacrée aux spécificités de l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, les facettes économiques de l'accession à la propriété et de divers types de placements sont explorées.

Mathématiques axées sur la consommation et la carrière (MAT651A)

Ce cours s'adresse aux élèves susceptibles de tirer avantage d'un programme qui met l'accent sur la résolution de problèmes. Il porte notamment sur les problèmes relatifs aux sujets suivants : revenu; opérations bancaires; crédit; transport; logement; impôt et taxes; assurances; placements; location; achats; établissement d'un budget. Le personnel enseignant est libre de compléter comme il le juge approprié le contenu du cours.

Mathématiques appliquées (MAT801A)

Ce cours met l'accent sur les habiletés mathématiques essentielles utilisées dans différents métiers. Les élèves participent à une variété d'activités pratiques directement liées aux mathématiques et aux cours de métiers. MAT801A répond aux exigences de nombreux programmes de collèges communautaires.

11. Sciences de la nature

Le programme d'études des sciences de la nature des provinces atlantiques s'appuie sur le principe que tous les élèves, peu importe leur sexe ou leurs antécédents culturels, doivent avoir la possibilité d'acquérir une culture scientifique. La culture scientifique est un amalgame en perpétuelle évolution constitué d'attitudes, de compétences et de connaissances scientifiques dont ont besoin les élèves pour mener une recherche, résoudre un problème, prendre des décisions, poursuivre leur apprentissage leur vie durant et continuer à s'émerveiller du monde qui les entoure.

Des enquêtes et des problèmes à résoudre créent de riches possibilités d'apprentissage. Ils aident les élèves à comprendre les concepts scientifiques et technologiques et à faire le lien entre diverses idées sur le monde. Le programme intermédiaire de sciences de la nature favorise un environnement d'apprentissage interactif qui amène les élèves à saisir la signification des expériences réalisées grâce à un éventail d'activités pratiques et stimulantes.

Cours obligatoires

9^e année

Science (9SCIA)

Ce cours porte notamment sur : interactions au sein des écosystèmes; croûte terrestre; chaleur; mélanges et solutions.

10^e-12^e année

Sciences de la nature (SCI421A)

Ce cours initie les élèves à des sujets d'actualité. Il cherche à les inciter à poursuivre leurs études en sciences de la nature. Il aborde : maintien des écosystèmes; processus chimiques; mouvement; dynamique des systèmes météorologiques.

Sciences de la nature (SCI431A)

Ce cours initie les élèves à des sujets d'actualité. Il vise à stimuler leur intérêt et leur curiosité à l'égard des sciences. Des activités en laboratoire et sur le terrain complètent le programme d'études. Le cours comporte quatre unités : maintien des écosystèmes; processus chimiques; mouvement; dynamique des systèmes météorologiques.

Cours à option

Sciences appliquées (SCI701A)

Sciences appliquées 701A est un cours de sciences physiques qui permet aux élèves de développer leurs habiletés et leurs connaissances scientifiques et techniques par le recours à des contextes technologiques, sociaux et environnementaux, au moyen de méthodes d'enquête, de résolution de problèmes et de prise de décision, en proposant autant des activités théoriques que pratiques. Les modules portent entre autres sur : énergie et viabilité; machines simples (poulies, leviers, rampes, embrayages, vis); dynamique des fluides (hydraulique, pneumatique); initiation à la robotique (système robotique VEX).

Agroscience (AGS801A)

L'agroscience est l'application des principes et de la technologie à l'agriculture et à l'aménagement des ressources. Ce cours traite de : qualité de l'air, de l'eau et du sol; gestion des forêts et de la faune; aquaculture; phytologie; gestion des cultures et de la lutte antiparasitaire; jardinage; aménagement paysager intérieur et extérieur.

Zootchnie (AGR801A)

Ce cours vise à faire connaître et comprendre l'industrie agricole. Les élèves y sont initiés à celle du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard, de même qu'aux carrières directement ou indirectement liées à l'agriculture. Ils sont également sensibilisés à la sécurité à la ferme et au bien-être des animaux. Le cours porte essentiellement sur : nutrition des bestiaux; reproduction; maladies; gestion des vaches laitières, des bovins, des porcs, des poulets, des moutons, des chèvres, des chevaux et des autres animaux d'élevage.

Zootchnie (AGR621A)

La zootchnie traite en détail de sujets tels que : nutrition, élevage et santé des animaux. La production laitière, bovine, porcine et avicole ainsi que diverses autres entreprises animalières de la province sont également étudiées.

Biologie (BIO521A)

C'est le premier de deux cours entièrement axés sur les sciences de la vie. Le cours Biologie 521A donne aux élèves l'occasion d'accroître leur culture scientifique en acquérant des connaissances et des habiletés scientifiques de base, ainsi que de faire des liens entre les sciences de la vie, la technologie, la société et l'environnement. Les modules portent, entre autres, sur : matière et diversité de la vie; biodiversité; maintien de l'équilibre dynamique I (systèmes circulatoire, respiratoire, digestif, excréteur, immunitaire); interactions entre les organismes vivants.

Biologie (BIO621A)

C'est le deuxième de deux cours entièrement axés sur les sciences de la vie. Le cours Biologie 621A s'appuie en partie sur les compétences et habiletés acquises en Biologie 521A et donne aux élèves l'occasion d'accroître leur culture scientifique en acquérant des connaissances et des habiletés scientifiques de base, ainsi que de faire des liens entre les sciences de la vie, la technologie, la société et l'environnement. Les modules portent, entre autres, sur : maintien de l'équilibre dynamique I (systèmes nerveux et endocrinien); reproduction et développement; continuité génétique; évolution, changement et diversité.

Biologie humaine (BIO801A)

Ce cours initie les élèves à la structure, à la fonction et à l'interaction des différents systèmes du corps humain qui sont essentiels pour maintenir l'homéostasie. D'autres sujets comme la nutrition, le développement embryonnaire et la génétique sont aussi abordés. Biologie 801A donne aux élèves l'occasion d'acquérir des connaissances et des habiletés ainsi que d'établir des liens scientifiques, techniques, sociaux et environnementaux concernant le fonctionnement du corps humain.

Chimie (CHM511A)

La même stratégie d'apprentissage que dans le cours de chimie avancée (CHM611A) est utilisée pour ce cours général de chimie qui s'adresse aux élèves qui s'orientent vers le collège. Par l'expérimentation, il met l'accent sur les travaux de laboratoire et sur l'apprentissage par la découverte. Le cours insiste sur l'application des techniques scientifiques acquises pour la résolution de nouveaux problèmes.

Chimie (CHM611A)

Ce cours fait suite à CHM511A. Il met l'accent sur l'apprentissage autonome grâce à l'expérimentation. Les sujets couverts comprennent : structure de l'atome; liaison chimique; cinétique des réactions; acides et bases; oxydation et réduction; radioactivité.

Chimie (CHM521A)

C'est le premier de deux cours de sciences entièrement axés sur les attitudes, les habiletés, les connaissances et les liens entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement sur le plan de la chimie. Chimie 521A permet d'acquérir les bases quantitatives et les structures et propriétés chimiques nécessaires pour poursuivre des études en chimie. Les modules portent notamment sur : stœchiométrie; structures et propriétés; chimie organique.

Chimie (CHM621A)

C'est le deuxième de deux cours de sciences entièrement axés sur les attitudes, les habiletés, les connaissances et les liens entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement sur le plan de la chimie, dont les bases auront été acquises dans le cours Chimie 521A. Les modules portent, entre autres, sur : thermochimie; solutions, cinétique et équilibre; acides et bases; électrochimie.

Océanographie (OCN621A)

Ce cours intégré de sciences de la nature examine les sujets suivants : géologie; chimie; physique; biologie de l'environnement marin. Les élèves y sont sensibilisés aux enjeux régionaux, pancanadiens et mondiaux liés aux océans.

Physique (PHY521A)

C'est le premier de deux cours de sciences entièrement axés sur les attitudes, les habiletés, les connaissances et les rapports entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement sur le plan de la physique. Parmi les sujets abordés, mentionnons : cinématique; dynamique; quantité de mouvement et énergie; ondes. Ce cours est un préalable à Physique 621A.

Physique (PHY621A)

C'est le deuxième de deux cours de sciences entièrement axés sur les attitudes, les habiletés, les connaissances et les rapports entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement sur le plan de la physique, dont les notions élémentaires ont été présentées dans Physique 521A. Les sujets ayant trait à la cinématique, à la dynamique et à l'énergie qui sont traités dans Physique 621A sont soumis à l'analyse bidimensionnelle. Les modules de Physique 621A portent, entre autres, sur : force, mouvement, travail et énergie; champs; ondes et physique moderne; radioactivité.

12. Sciences humaines

9^e année

Le Canada atlantique dans la collectivité mondiale (9SOCA)

Ce cours, élaboré conjointement par les quatre provinces de l'Atlantique, explore de façon multidisciplinaire les cinq thèmes clés suivants : cadre physique; culture; économie; technologie; interdépendance. Il amène les élèves à examiner les grands enjeux et à réfléchir aux répercussions que ceux-ci ont sur eux en tant que personnes et en tant que citoyennes et citoyens du Canada atlantique et du monde.

10^e-12^e année

Cours à option

Histoire ancienne et médiévale (HIS421A)

Ce cours exploratoire retrace les grands moments de l'histoire de l'humanité depuis l'âge de la pierre. L'accent est mis sur les thèmes suivants : transition entre les cultures de l'âge de la pierre et les premières civilisations de la Mésopotamie et de l'Égypte; réalisations culturelles des civilisations grecque et romaine; essor du christianisme et des autres grandes religions; régime féodal. Le cours cherche notamment à faire le lien entre, d'une part, les événements historiques et, d'autre part, la réalité et les problèmes d'aujourd'hui.

Études canadiennes (CAS401A)

Ce cours vise à répondre aux besoins des élèves qui présentent un large éventail d'habiletés et d'intérêts, et à leur donner un aperçu général des facteurs historiques et contemporains qui ont influé sur la formation de notre identité nationale et qui continuent de le faire. Les domaines d'études varient, allant de la géographie à l'histoire en passant par l'économie, la culture et la citoyenneté. L'interdépendance est un thème à étudier à l'échelle mondiale, et Études canadiennes étend au contexte du pays l'interdépendance au niveau de la région atlantique vue en 9^e année.

Sciences humaines (SOC451A)

Ce cours s'adresse aux élèves de 10^e année qui éprouvent des difficultés à suivre les programmes généraux ou fonctionnels. Le contenu du programme tire parti de diverses disciplines des sciences humaines et met l'accent sur les sujets et les ressources propres au Canada. Le cours se penche sur : questions d'actualité; citoyenneté; système juridique; divers sujets sélectionnés liés à l'histoire et à la géographie du Canada.

Sciences humaines (SOC851A)

Ce cours donne un aperçu de la géographie, de l'histoire et de la société du Canada dans les contextes nord-américain et mondial. Il complète le travail amorcé dans le cours SOC451A.

Sciences humaines (SOC851B)

Ce cours aborde le rôle de l'individu dans le monde d'aujourd'hui. Il porte sur la citoyenneté planétaire ainsi que sur des événements internationaux sélectionnés qui ont eu lieu récemment ou qui se déroulent actuellement.

Histoire du monde moderne (HIS521A)

Ce cours, qui fait suite au cours HIS421A, porte sur l'histoire de l'Europe moderne, du XV^e siècle jusqu'à l'ère des grandes découvertes. Les principaux sujets étudiés sont : époque de l'absolutisme; époque des révolutions (anglaise, américaine et française); révolution industrielle; essor et chute de Napoléon; unification de l'Italie et de l'Allemagne; impérialisme; guerres mondiales. Le cours permet aux élèves de comprendre comment les idées et les événements qui ont marqué l'Europe moderne ont aussi contribué à la civilisation occidentale d'aujourd'hui.

Histoire du Canada (HIS621A)

Ce cours général adopte une perspective propre au Canada atlantique. Il est organisé en unités thématiques qui portent sur des questions toujours d'actualité de l'histoire du Canada. Ces questions sont à la base de cinq des six unités du cours : mondialisation; développement; souveraineté; gouvernance; justice. La sixième unité, basée sur l'étude autonome, exige que les élèves mènent une recherche historique individuelle. Le cours met l'accent sur l'importance d'étudier l'histoire du Canada à l'aide de l'historiographie et de la méthode historique. Il porte notamment sur les sujets suivants : Autochtones; colonialisme; Confédération; guerres mondiales; libre-échange; questions constitutionnelles; rôle du Canada au sein de la collectivité mondiale; industrialisation; droits de la personne; immigration et émigration.

Histoire de l'Île-du-Prince-Édouard (HIS621B)

Ce cours utilise de multiples ressources écrites et non écrites, à la fois imprimées et audiovisuelles. Il retrace l'évolution historique, sociale, politique et économique de l'Île-du-Prince-Édouard de la colonisation jusqu'aux temps modernes. Les thèmes principaux sont les suivants : Autochtones; ère française; ère anglaise; question territoriale; Confédération; développement économique et social de la province. Le cours vise notamment à inciter l'élève à tirer parti des ressources locales et à effectuer des recherches au sein de la collectivité.

Histoire mondiale (HIS631A)

Ce cours porte sur l'histoire mondiale, du XVII^e siècle jusqu'à aujourd'hui, et aborde les sujets suivants : époque de l'absolutisme; âge de la raison; époque des révolutions. Les principaux sujets à l'étude sont : Révolution française; révolution industrielle; guerres mondiales. Les élèves en apprennent davantage sur certains personnages historiques, tels Cromwell, Napoléon et Hitler.

Enjeux mondiaux d'actualité (HIS631B)

Ce cours vise à favoriser une meilleure compréhension des enjeux locaux, provinciaux, pancanadiens et internationaux. Les élèves réfléchissent au contexte historique et à ses répercussions sur les enjeux mondiaux d'aujourd'hui. Les sujets étudiés ont trait aux grands événements mondiaux et sont regroupés en fonction de catégories générales : énergie; environnement; ordre mondial; économie; droits de la personne; tiers monde.

Géographie du Canada (GEO421A)

Les élèves approfondissent les principales caractéristiques physiques et culturelles du Canada. Ainsi, ils appliquent à l'ensemble du pays les principes qu'ils ont appris dans le cours de géographie de la région de l'Atlantique (9^e année). Le cours est divisé en trois sections : études canadiennes; Canada dans le monde; milieu bâti (modules facultatifs).

Études mondiales (GEO521A)

Ce cours porte sur l'étude de la géographie, de ses méthodes et de ses outils, et l'application des méthodes d'enquête géographique pour arriver à comprendre le monde qui nous entoure. Les élèves examinent les modèles qui existent dans le monde naturel, établissant des liens entre la terre, les océans, les ressources naturelles, le climat et l'activité humaine. Compte tenu de l'interaction inhérente entre les gens et les lieux, les questions d'intérêt courantes font partie intégrante du cours Études mondiales bien que celui-ci soit toujours axé sur les notions de géographie physique. Le cours est divisé en trois modules, soit : méthodes géographiques; modèles physiques dans le monde; modèles culturels dans le monde. Une composante de l'initiative Le monde en classe assure un lien unique entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Kenya dans le cadre du dernier module du cours.

Géographie mondiale (GEO531A)

Ce programme met l'accent sur la géographie humaine dans un cadre international. Les élèves y acquièrent des notions géographiques tout en se familiarisant avec le tissu politique et la géographie du monde. Ils étudient notamment les interactions entre le relief, les nappes d'eau, les climats, les ressources et les peuples de diverses parties du globe.

Enjeux mondiaux (GEO621A)

Ce cours de géographie est axé sur les problèmes mondiaux qui ont une incidence à l'échelle planétaire. Les élèves abordent la notion de « problème mondial » et les raisons qui poussent les citoyens à cerner et à résoudre des problèmes particuliers. Le cours vise à donner aux élèves la possibilité d'orienter leurs propres recherches sur un certain nombre de thèmes et de participer activement à un projet communautaire à l'intérieur de la classe. Une composante de l'Initiative Le monde en classe (un outil de l'ACDI) assure un lien unique entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Kenya, donnant l'occasion d'explorer des questions particulières à ce pays.

Enjeux mondiaux (GEO631A)

Ce cours porte notamment sur les sujets suivants : géographie physique, culturelle et économique; environnement ; avenir.

Initiation à l'économie (ECO631A)

Ce cours étudie les principaux sujets suivants : économie; marché; institutions du système économique canadien; relations de travail; économie du Canada; façon dont le gouvernement, l'entrepreneuriat et l'économie

internationale poursuivent leurs objectifs économiques. Il donne un aperçu de la microéconomie et de la macroéconomie en plus de favoriser l'acquisition d'habiletés d'analyse, de recherche et de présentation adaptées aux élèves du 2^e cycle du secondaire.

Initiation à la politique (POL521A)

Ce cours est consacré à l'étude du système politique du Canada et traite des sujets suivants : rôle du gouvernement; processus électoral; rôle des partis politiques; Constitution; Parlement; gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux; *Charte des droits et libertés*; divers autres concepts politiques, telle la protestation.

Politique avancée (POL621A)

Alors que le cours POL521A donne un aperçu du système politique du Canada, POL621A élargit l'horizon des élèves en étudiant les principaux systèmes politiques du monde. Les élèves y explorent les valeurs qui sous-tendent les formes démocratiques et non démocratiques de gouvernement et ils sont invités à analyser les problèmes mondiaux selon diverses perspectives. Le cours favorise le développement d'une pensée critique et l'acquisition de compétences pour la prise de décision, il encourage les discussions et les débats sur les événements politiques d'aujourd'hui.

Initiation au droit (LAW521A)

Le cours d'initiation au droit explore des notions fondamentales telles que : histoire et objet du droit; élaboration et administration des lois au Canada. Le cours est divisé en modules : initiation au droit; droit pénal; droit civil. Un autre module, basé sur la démarche d'enquête, donne aux élèves l'occasion d'explorer plus profondément des domaines d'intérêt particuliers : droit de la famille; contrats; lois visant les Autochtones; lois visant les médias et Internet; autres domaines d'intérêt.

Droit (LAW531A)

Le cours poursuit l'étude des notions abordées dans Initiation au droit 521A. Les élèves accroissent leur connaissance du droit canadien par l'étude de cas et de questions juridiques. Le cours est divisé en trois modules : initiation au droit; droit pénal; droit civil. Le module sur le droit civil comprend une section sur le droit de la famille. Les sujets abordés comprennent entre autres : principes fondamentaux du droit; *Charte des droits et libertés*; procédures en matière pénale et civile; jeunes et loi; détermination des peines; recours et défense.

13. Santé

9^e année

Santé (9HEAA)

Le but du programme d'études sur la santé de la 9^e année est d'amener les élèves à faire des choix sains et éclairés en matière de santé et d'adopter des comportements qui contribuent à leur mieux-être et à celui des autres. Pour atteindre un tel objectif, les élèves doivent apprendre à se connaître pour arriver à établir des liens sains avec les autres, à apprendre un métier et à devenir des apprenants pour la vie. Le programme de santé s'articule autour de trois résultats d'apprentissage généraux : choix en matière de mieux-être, choix en matière de rapports avec les autres et choix en matière d'apprentissage à vie.

14. Éducation physique

9^e année

L'objectif du programme d'éducation physique de la 9^e année est d'offrir aux élèves une occasion de développer des aptitudes dans une variété d'activités physiques à un niveau de compétence relative aux capacités uniques de chaque élève. Les activités incluent notamment le sport en équipe, les sports de raquette, les activités individuelles et les activités à l'extérieur. La danse et la culture physique sont utilisées afin d'offrir un programme d'éducation équilibré pour ce niveau.

15. Français langue seconde

Français de base

9^e année (cours obligatoire)

Le programme de français langue seconde de 9^e année met l'accent sur les compétences en communication et le développement de quatre habiletés langagières de base – la compréhension auditive, la compréhension de la lecture, la production orale, la production écrite – en donnant davantage de possibilités de s'exprimer et de communiquer en situation réelle. On explore les domaines liés aux intérêts des élèves, qui doivent réaliser un projet final pour chaque thème.

10^e, 11^e et 12^e année

Français (FRE421A)

Le cours est constitué de modules organisés en fonction de l'expérience et des intérêts des adolescents. Il y a quatre modules : Le monde francophone, L'obtention du permis de conduire, Le consommateur averti et Le journal. Les deux modules à option sont Les relations et Voyages/échanges. Les compétences en communication orale et écrite sont développées dans le contexte de situation réelle, et le français est la langue de travail dans la salle de classe. Pour chaque module abordé, il incombe à l'élève d'exécuter une tâche ou un projet final et tous les travaux effectués dans le cadre du module contribueront à l'atteinte de ce but. L'évaluation est basée sur la compréhension à l'oral et à l'écrit ainsi que sur les productions écrites et orales.

Français (FRE521A)

FRE521A est la suite du cours FRE421A, mais avec des thèmes différents, entre autres : Carrières, Planifier un voyage, Styles de vie – se connaître soi-même, Crime et violence, et Théâtre.

Français (FRE 621A)

La philosophie, la méthodologie et l'organisation des modules sont identiques aux deux niveaux précédents. Les thèmes relevés pour ce niveau sont : La discrimination raciale, Les arts, Les médias, La vie après l'école, et La technologie en société.

Français (Immersion)

L'immersion en français est offerte de la 7^e à la 12^e année. De la 7^e à la 9^e année, les élèves peuvent continuer à consacrer environ 50 pour cent de leur emploi de temps à l'**immersion continue** (ou l'immersion précoce en français – IPF), qui commence à l'élémentaire, ou ils peuvent passer 75 pour cent du temps en **immersion tardive** (immersion tardive en français – ITF). De la 10^e à la 12^e année, les deux régimes d'immersion fusionnent. On recommande alors aux élèves de suivre au moins deux cours de français par année pour obtenir le certificat provincial d'immersion.

9^e année

Arts du langage en français [9FREF (immersion continue) et 9FREG (immersion tardive)]

Les élèves participent à des activités de communication fondées sur leur expérience dans quatre ou cinq thèmes généraux durant l'année. Ces activités leur permettent d'exercer la communication écrite et orale dans des situations planifiées et spontanées en utilisant les fonctions informatives, expressives, persuasives, sociales et poétiques du langage. Les élèves participent également aux activités qui visent à comprendre et à apprécier le matériel littéraire à l'étude.

Santé [9HFLF (immersion continue) et 9HFLG (immersion tardive)]

Le programme de santé reflète la démarche de prévention adoptée, à l'heure actuelle, dans les cours sur la santé. Plutôt que d'être axé sur la maladie et son traitement, l'enseignement de la santé aborde les aspects du mieux-être sur lesquels les gens ont le plus de contrôle. Ce sont, entre autres, les choix que l'on fait par rapport au régime alimentaire, à la forme physique, au tabagisme et à la consommation d'alcool et d'autres drogues, aux liens qu'on entretient avec sa famille et ses amis, à la carrière et à la sexualité.

Mathématiques [9MATF (immersion continue) et 9MATG (immersion tardive)]

Les mathématiques de 9^e année comprennent l'étude de concepts plus complexes de la statistique et de la probabilité, y compris les polynômes, la factorisation et la résolution des problèmes à l'aide d'équations.

Sciences [9SCIF (immersion continue) et 9SCIG (immersion tardive)]

Parmi les sujets abordés, mentionnons la reproduction; les caractéristiques de l'électricité; les atomes et les éléments; et l'exploration spatiale.

Études sociales [9SOCF (immersion continue) et 9SO CG (immersion tardive)]

Dans le cours, on emploie une démarche d'enquête axée sur les élèves afin d'explorer les interdépendances géographiques, historiques, culturelles, sociétales, politiques, économiques et mondiales dans la région de l'Atlantique. L'accent est mis sur les enjeux de l'heure dans les quatre provinces de l'Atlantique.

10^e, 11^e et 12^e année

Arts du langage en français (FRE421F)

Le cours englobe l'enrichissement du vocabulaire, la grammaire, la composition, la littérature et la culture. À ce niveau, l'accent est mis sur le texte écrit. Qu'il s'agisse de textes de fiction ou informatifs, les élèves sont exposés à un éventail de genres littéraires. On demande aux élèves d'améliorer leurs compétences rédactionnelles par l'entremise d'une gamme de tâches structurées et progressives. Les élèves devront présenter de brefs exposés oraux et participer à des activités théâtrales de courte durée. L'aspect culturel est intégré dans le déroulement du cours.

Arts du langage en français (FRE521F)

Le cours est la suite du programme du niveau 421F avec un plus grand accent accordé à la littérature, dont les pièces de théâtre, les romans, les nouvelles et les bandes dessinées, et une attention particulière apportée aux aspects fonctionnels de la grammaire. Les élèves devront présenter en groupe et individuellement plusieurs exposés oraux tout au long du semestre. Préalable : FRE421F.

Arts du langage en français (FRE621F)

Le cours est la suite de FRE521F. L'accent est mis sur la littérature, les nouvelles, les romans, les textes informatifs, l'expression écrite et orale, avec une attention particulière apportée aux aspects fonctionnels de la grammaire. Préalable FRE521F.

Le Canada dans le monde – Canada in Today's World (HIS421G)

Ce cours général vise à fournir aux élèves la possibilité de se renseigner sur leurs droits et devoirs en tant que citoyens du Canada et du monde. En s'attachant à l'étude des enjeux de l'heure, les élèves seront capables de clarifier leurs perceptions du Canada contemporain et de regarder au-delà de nos frontières pour explorer les préoccupations importantes à l'échelle mondiale. Les principaux thèmes sont : le gouvernement canadien; les relations entre les francophones et les anglophones; le rôle du Canada dans les deux guerres mondiales; la citoyenneté et le multiculturalisme; la politique étrangère du Canada; et ses relations internationales.

Le Canada dans le monde – Canada in Today's World (HIS421J)

Ce cours général vise à fournir aux élèves la possibilité de se renseigner sur leurs droits et devoirs en tant que citoyens du Canada et du monde. En s'attachant à l'étude des enjeux de l'heure, les élèves seront capables de clarifier leurs perceptions du Canada contemporain et de regarder au-delà de nos frontières pour explorer les préoccupations importantes à l'échelle mondiale. Les principaux thèmes sont : le gouvernement canadien; les relations entre les francophones et les anglophones; le rôle du Canada dans les deux guerres mondiales; la citoyenneté et le multiculturalisme; la politique étrangère du Canada; et ses relations internationales. Les expériences et les occasions d'apprentissage offertes dans le cours serviront aux élèves qui entrent dans le Programme du baccalauréat international.

Individus en société – The Individual in Society (SOC621F)

Le cours est une initiation aux enjeux sociaux et psychologiques et vise à développer chez les élèves une compréhension de leurs propres besoins et motivations et de la société. Les élèves apprennent des méthodes de recherche en sciences sociales, y compris les expériences, les enquêtes et les rapports. Les activités d'apprentissage comprennent également des échanges, des débats, des jeux de rôles, des études de cas et l'exposition à une variété

té de médias imprimés et autres. Le cours aborde, entre autres, quatre grands thèmes : les individus en société, la communication humaine, l'impact de la culture et les institutions sociales.

Économie (ECO621F)

Le cours donne aux élèves l'occasion de comprendre notre système économique et les diverses forces qui touchent le processus décisionnel à l'échelle individuelle, collective, organisationnelle et sociale. Il présente les notions économiques de base qui servent de fondement aux enquêtes, au raisonnement et aux analyses économiques. Les principaux domaines d'études sont : l'économie et la société, la production et la richesse, l'argent et les institutions financières, ainsi que l'économie internationale.

Le droit – Canadian Law (LAW521F)

Il s'agit d'un cours d'initiation au droit qui vise à donner aux élèves un aperçu des sujets juridiques suivants : introduction au système juridique canadien; les droits individuels; le droit pénal; les adolescents et la loi; le droit de la famille; les lois visant les drogues et l'alcool; et les lois sur l'immigration. Les élèves devront effectuer des recherches et étudier des questions juridiques actuelles et des études de cas.

Civilisations comparées – Exploring Civilizations (CIV621F)

Le cours vise à explorer les nombreux facteurs qui forment les sociétés depuis leurs débuts jusqu'à maintenant. Les élèves devront participer activement à l'étude du rôle joué par l'économie, la politique, les sciences, la spiritualité et les différentes formes d'expression artistique. Ils auront l'occasion d'apprendre et d'appliquer les méthodes de recherche afin de comprendre les nombreuses civilisations qui les entourent et influent sur leur vie.

Sciences – Science (SCI421F)

Le cours présente aux élèves des sujets qui sont d'actualité dans le monde actuel. Il devrait inciter les élèves à poursuivre des études scientifiques dans les années à venir. Voici les sujets abordés dans le cours : le maintien des écosystèmes; les processus chimiques; le mouvement; et la dynamique des systèmes météorologiques.

Sciences – Science (SCI421J)

Le cours présente aux élèves des sujets qui sont d'actualité dans le monde actuel. Il devrait inciter les élèves à poursuivre des études scientifiques dans les années à venir. Voici les sujets abordés dans le cours : le maintien des écosystèmes; les processus chimiques; le mouvement; et la dynamique des systèmes météorologiques. Les expériences et les occasions d'apprentissage offertes dans le cours seront utiles pour les élèves qui entrent dans le Programme du baccalauréat international.

Mathématiques – Mathematics (MAT421F)

Voici l'équivalent de l'immersion en français du cours général d'initiation aux mathématiques au secondaire, MAT421A, qui est un préalable à tous les autres cours généraux de mathématiques. Parmi les sujets traités, mentionnons les séquences et les séries; les relations et les fonctions; la géométrie coordonnée; la trigonométrie; et la gestion des données.

Français (langue maternelle)

Les cours obligatoires et optionnels sont décrits dans la section du présent guide portant sur le français langue maternelle.

Autres

16. Cours préalables ou associés

Il n'y a pas de cours préalables pour les cours du 2^e cycle du secondaire. Toutefois, les élèves doivent habituellement réussir le cours de niveau inférieur avant de pouvoir suivre le cours du niveau suivant. Il revient à l'école, après avoir consulté les parents et l'élève, de décider dans quel cours placer ce dernier.

17. Autres genres de programmes ou de cours

Commerce

ACC621A	Accounting Principles
ACC801A	Accounting
BUS701A	The World of Business
ENT521A	Entrepreneurship
OFF601A	Office Procedures
ITC401A	Technologies de l'information et des communications
TYP801A	Business Typing

Cours de formation technique et professionnelle

WEL701A	Initiation au soudage
WEL801A	Soudage à l'arc avec électrode enrobée
WEL801B	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein
WEL801C	Soudage aux gaz
WEL801D	Soudage à l'arc avec fil fourré
WEL801E	Soudage à l'électrode de tungstène
CAR701A	Initiation aux technologies de charpenterie
CAR801A	Structures de plancher
CAR801B	Structures, façonnage et assemblage
CAR801C	Systèmes à ossature murale
CAR801D	Organisation de la construction et plans
CAR801E	Toitures
DES701A	Conception et dessin
COS701A	Initiation aux soins de beauté
COS702A	Soins de beauté
COS702B	Soins de beauté
COS801A	Cours intensif en soins de beauté
COS802A	Soins de beauté
COS802B	Soins de beauté
AUT701A	Initiation à l'entretien automobile
AUT801A	Groupe motopropulseur de base
AUT801B	Circuits de freins

AUT801C	Systèmes électriques
AUT801D	Systèmes de direction
AUT801E	Systèmes de suspension
PHP701A/801A	Soutien aux pairs
CAF801A	Perspectives de carrière
FSC801A	Carrières dans les services d'alimentation

Éducation coopérative

CWS502A/CWS502B	Programme coopératif d'étude et de travail
CWS602A/602B	Programme coopératif d'étude et de travail
CWS501A/501B	Programme coopératif d'étude et de travail
CWS601A/601B	Programme coopératif d'étude et de travail

Éducation physique

9PEDA	Éducation physique — 9 ^e année
PED401A	Éducation physique
PED801A	Éducation physique
PED621A	Leadership en éducation physique

Sciences familiales et santé

9HECA	Économie domestique — 9 ^e année
9HEAA	Santé — 9 ^e année
FAM421A	Éducation familiale
FAM621A	Éducation familiale
FDS421A	Aliments
CFC421A	Aliments et vêtements
CHD521A	Développement de la petite enfance
CLO521A	Vêtements
HSG621A	Maison

Informatique

ITC401A	Information Technology and Communications
CMP521A	Initiation à l'informatique
CMP621A	Habilités informatiques
CMP801A	Habilités informatiques
CMM801A	Création multimédia

Arts

DRA801A	Art dramatique
9MUSA	Musique — 9 ^e année
MUS421A	Instruments
MUS421B	Voix
MUS421C	Violon
MUS521A	Instruments
MUS521B	Voix
MUS521C	Violon
MUS621A	Instruments
MUS621B	Voix
MUS621C	Violon
MUS801X	Styles in Popular Music
9ARTA	Arts visuels — 9 ^e année
ART401A	Arts visuels
ART501A	Arts visuels
ART601A	Arts visuels

Les programmes et services d'anglais comme langue additionnelle (ALA) et de français comme langue additionnelle (FLA)

EAL701A	Beginning/Introductory Level – Listening and Speaking
EAL701B	Beginning/Introductory Level – Reading and Writing
EAL701C	Intermediate Level
EAL701B	High Intermediate/Advanced Level

Remarque : Il n'existe pas de programme ne donnant droit à aucun crédit.

18. Évaluation des études faites à l'étranger

L'Île-du-Prince-Édouard n'a actuellement aucune politique ou procédure d'évaluation des études terminées à l'étranger. Les écoles secondaires sont responsables du placement des élèves qui arrivent de l'extérieur de la province. Toutefois, elles peuvent demander l'aide du ministère de l'Éducation, étant donné qu'il n'y a aucun autre organisme qualifié en la matière. Le processus de reconnaissance des certificats d'études secondaires ou l'équivalent obtenus à l'étranger est le même que celui utilisé pour les adultes en quête d'emploi.

19. Personnes-ressources

M. Clayton Coe

Coordonnateur de l'enseignement secondaire
Division des programmes en anglais
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Case postale 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8

Téléphone : (902) 368-6070

M^{me} Imelda Arsenault

Directrice

Direction des programmes en français

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Case postale 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

CIA 7N8

Téléphone : (902) 368-4680

L'enseignement secondaire au Canada

Guide de transfert des élèves

Québec

Partie 1: Informations sur les études secondaires

1. Introduction

En 1998, le Québec a entrepris la révision de son système éducatif afin de créer les conditions favorables à la réussite du plus grand nombre. Sur la base d'un consensus social réaffirmé, il a été décidé que l'école québécoise accomplira sa mission en développant chez tous les élèves les habiletés qui leur permettront d'être des individus instruits et cultivés, des citoyens engagés et des travailleurs compétents. En vue de l'atteinte de cet objectif, les dispositions législatives et réglementaires de même que les programmes d'études et les politiques éducatives ont été modifiés aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Le présent document a été conçu principalement à l'intention des conseillers pédagogiques et des directions d'établissement d'enseignement secondaire des provinces et des territoires canadiens qui accueilleront des élèves ayant fait en partie leurs études dans une école publique ou privée québécoise. Il présente une description sommaire du système scolaire québécois en évolution et des exigences de la sanction des études secondaires en formation générale des jeunes et en formation générale des adultes.

Au terme des études secondaires, le diplôme d'études secondaires émis depuis 2007 à la formation générale des jeunes témoigne d'une formation générale comprenant obligatoirement la maîtrise des savoirs essentiels en langue d'enseignement, en langue seconde, en mathématique, en sciences et en univers social. En plus de répondre à ces exigences, les élèves qui compléteront leurs études à compter de juin 2010 devront rendre compte de leurs compétences dans tous les domaines disciplinaires.

2. Structure du système scolaire

Au Québec, la fréquentation scolaire est obligatoire de 6 à 16 ans. Après six années d'études primaires (exceptionnellement sept dans le cas de l'élève ayant eu des difficultés d'apprentissage), l'élève entreprend des études secondaires de cinq ans s'il poursuit une formation générale conduisant au diplôme d'études secondaires ou d'une durée variable s'il s'inscrit en formation générale dans un programme de formation axée sur l'emploi ou s'il s'inscrit dans un programme conduisant au diplôme d'études professionnelles.

Le secondaire comporte cinq années regroupées en deux cycles. Le premier cycle comprend les deux premières années du secondaire. Ce cycle est résolument centré sur l'enseignement des matières de base, alors qu'à compter de la troisième année du secondaire, la grille-matières laisse place à des cours à option. Le second cycle permet à l'élève de poursuivre sa formation générale tout en explorant, par un système de cours à option, diverses avenues avant d'accéder aux études collégiales ou de s'engager en formation professionnelle, qui conduit à l'exercice d'un métier. À compter de la quatrième année du secondaire, il est possible pour l'élève de commencer une formation conduisant au diplôme d'études professionnelles.

3. Explication des termes utilisés

Unités (crédits, dans les autres provinces)

Les élèves qui fréquentent l'école secondaire, le centre d'éducation des adultes ou le centre de formation professionnelle reçoivent des unités pour tous les cours suivis et réussis de 4^e et de 5^e secondaire. Le nombre d'unités rattachées à un cours dépend du nombre d'heures allouées à ce cours. À la formation générale, une unité correspond à environ 25 heures de cours ou d'activités scolaires alors qu'en formation professionnelle, une unité correspond à environ 15 heures.

Exemption de suivre ou de réussir un cours

L'élève ayant un trouble d'apprentissage ou présentant une évaluation médicale reconnue par l'organisme scolaire peut être exempté par la ministre de l'obligation de réussir ou de suivre un cours obligatoire. Lorsqu'un élève exempté aura répondu à toutes les autres exigences d'obtention du diplôme, la mention « XMT » sera inscrite au relevé de notes pour le cours exempté, et les unités de sanction liées à ce cours seront accordées.

Parcours

Au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, l'élève peut choisir le parcours de formation générale ou le parcours de formation générale appliquée. La différence entre ces deux parcours concerne les programmes de sciences et l'ajout d'un cours obligatoire de *Projet personnel d'orientation* pour l'élève inscrit au parcours de formation générale appliquée. Dans le parcours de formation générale, le programme de *Science et technologie* est obligatoire et les concepts sont abordés par le biais de problématiques de nature scientifique. Dans le parcours de formation générale appliquée, le programme *Applications technologiques et scientifiques* est obligatoire et les concepts abordés se font par le biais de problématiques de nature technologique.

L'élève peut aussi choisir le parcours de formation axée sur l'emploi qui comprend les deux formations suivantes: la formation préparatoire au travail et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. L'élève qui est âgé d'au moins 15 ans le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation peut

s'inscrire à l'une ou l'autre de ces formations s'il appert de son bilan des apprentissages ou de son plan d'intervention que cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de correspondre à ses champs d'intérêt, à ses besoins et à ses capacités.

Régime de sanction des études

Les exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires sont fixées par règlement du gouvernement. À la formation générale des jeunes, elles ont évolué en quatre étapes désignées par l'expression « régime de sanction des études ». Le régime J1 regroupe les différentes exigences imposées avant 1989. Le régime J2 comprend les exigences en vigueur de 1989 à 1997. Les élèves devaient alors accumuler au moins 130 unités de la 1^{re} à la 5^e secondaire, dont obligatoirement les unités liées à la langue d'enseignement de 5^e secondaire, à la langue seconde de 4^e secondaire pour l'élève recevant son enseignement en français (5^e secondaire pour l'élève dont la langue d'enseignement était l'anglais), à l'Histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire et à l'enseignement moral ou à l'enseignement religieux catholique ou protestant de la 4^e ou de la 5^e secondaire.

Le régime J3 comprend les exigences en vigueur de 1997 à 2007. Les élèves devaient alors accumuler au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont obligatoirement 20 unités liées à des cours de la 5^e secondaire. De plus, les unités suivantes étaient obligatoires: 6 unités liées à la langue d'enseignement de la 5^e secondaire, 4 unités liées à la langue seconde de 4^e secondaire pour l'élève recevant son enseignement en français (5^e secondaire pour l'élève dont la langue d'enseignement est l'anglais) et 4 unités liées à l'Histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire. Depuis 2007, les élèves terminant leurs études de la 5^e secondaire sont soumis aux règles du régime de sanction J4, dont les exigences pour l'obtention du diplôme sont décrites à la section 8.

Diplôme

L'élève inscrit à l'école secondaire ou au centre d'éducation des adultes peut obtenir le diplôme d'études secondaires s'il remplit les conditions d'obtention du diplôme. Ce document officiel est accompagné d'un relevé de notes ou d'un relevé des apprentissages précisant les résultats obtenus aux cours suivis. En formation professionnelle, l'élève peut obtenir un diplôme d'études professionnelles ou une attestation de spécialisation professionnelle mentionnant le métier, la profession ou la spécialisation.

4. Désignation des cours

Chaque cours du secteur de la formation générale des jeunes est identifié par un code composé de six chiffres. En règle générale, le 1^{er} chiffre indique le type de formation (formation générale ou formation professionnelle) et la langue d'enseignement du cours (français ou anglais). Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le programme de formation générale. Le 4^e chiffre indique l'année du secondaire pendant laquelle le cours se donne normalement. Ainsi, Français, langue d'enseignement 129-536 est un programme de 5^e secondaire alors que le 132-406 est un programme de français, langue d'enseignement de la 4^e secondaire. Pour les cours récents, la 5^e position n'a plus de signification particulière alors qu'au début des années 80, elle précisait la responsabilité du contenu du cours (ministériel obligatoire, ministériel optionnel, ou local). Le 6^e chiffre indique le nombre d'unités qui sont rattachées à ce cours aux fins de sanction. Par exemple, Mathématique 063-404.

Au secteur de la formation générale des adultes, le code est composé de valeurs alphanumériques. Les trois premières positions indiquent la discipline ou le type de services éducatifs. La dernière position indique le nombre d'unités liées à ce cours. Par exemple, ANG-5048-6.

Note: Dans le but de faciliter la lecture des relevés de notes produits par le ministère de l'Éducation au cours des années, nous mentionnerons dans le présent document tous les codes d'épreuves de même classe passés ou actuels utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves dans les matières obligatoires pour le diplôme d'études secondaires ou pour l'accès à l'enseignement supérieur. Dans le cas des nouveaux cours, seuls les codes de cours actifs seront mentionnés. Les numéros de codes en **caractère gras** désignent les codes actuellement en vigueur.

5. Répartition du temps et charge de cours

Le tableau qui suit présente les matières obligatoires que doit suivre l'élève inscrit dans une école secondaire en formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2008-2009. Des cours élaborés localement (non soumis à l'approbation de la ministre) peuvent compléter l'horaire de l'élève. Le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option est déterminé par chaque établissement.

MATIÈRES	Année du secondaire et nombre d'unités			
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle		
	1 ^{re} et 2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Français, langue d'enseignement	16	8	6	6
Anglais, langue d'enseignement	12	6	6	6

MATIÈRES	Année du secondaire et nombre d'unités			
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle		
Anglais, langue seconde	8	4	4	4
Français, langue seconde	12	6	4	4
Mathématique	12	6	4 ou 6	4 ou 6
Science et technologie	8	6	4	
Applications technologiques et scientifiques		ou 6	ou 6	
Géographie	6			
Histoire et éducation à la citoyenneté	6	4	4	
Monde contemporain				4
Arts	8	2	2	2
Éducation physique et à la santé	4	2	2	2
Éthique et culture religieuse	4		4	2
Projet personnel d'orientation (parcours de formation générale appliquée seulement)		4		
Matières à option		4	4 ou 6	10

6. Structure du programme d'études

Depuis septembre 2005, le Programme de formation de l'école québécoise réformant les programmes d'études est progressivement d'application obligatoire. En 2008-2009, il est d'application obligatoire pour les élèves de la 4^e secondaire. Quant aux règles de sanction actuelles (J4), elles demeureront en vigueur jusqu'en mai 2011, soit une année après l'introduction de nouvelles règles pour les élèves soumis au Programme de formation.

Même si les programmes d'études sont prescrits par le ministère de l'Éducation, les méthodes d'enseignement sont en grande partie laissées à la discrétion des commissions scolaires, des écoles et des enseignants et enseignantes.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

L'évaluation des apprentissages est une responsabilité partagée entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires. Ces derniers sont autorisés à préparer et à faire subir des épreuves dans la plupart des disciplines. En formation générale, la note de passage est de 60 %. En formation professionnelle, le seuil de réussite est variable et s'exprime par la mention « succès ».

Tous les programmes d'études de formation générale réussis en 4^e et en 5^e secondaire sont pris en considération pour la sanction des études secondaires. Tous les cours

réussis en formation professionnelle sont également pris en considération pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, sauf les cours réussis dans un programme menant à une attestation de formation professionnelle (métiers semi-spécialisés).

À la formation générale des jeunes, la ministre de l'Éducation impose des épreuves uniques dans les matières obligatoires pour l'obtention du diplôme. L'évaluation des cours qui ne font pas l'objet d'une épreuve unique relève de l'organisme scolaire. En formation générale des adultes et en formation professionnelle, des épreuves sont imposées par le Ministère pour certains cours, alors que l'élaboration des autres épreuves doit être réalisée par l'établissement d'enseignement selon les directives ministérielles.

Lorsque l'élève subit une épreuve unique, le résultat final inscrit au relevé de notes officiel est, en règle générale, composé par l'addition de deux notes: 50 p. 100 de la note de l'épreuve unique et 50 p. 100 de la note attribuée par l'école, après modération. Dans les autres cas, le résultat est composé en totalité de la note ou de la mention « succès » ou « échec » attribuée par l'établissement.

Les résultats obtenus dans les disciplines où une épreuve unique est imposée sont l'objet d'un traitement statistique afin de les rendre comparables d'une école à l'autre, d'une classe à l'autre et d'un élève à l'autre. Depuis 1974, dès qu'un établissement transmet des notes pour des élèves appartenant à un groupe d'au moins deux élèves, la modération est appliquée. Au cours de cette opération, la moyenne et l'écart-type – c'est-à-dire la distribution des notes autour de la moyenne des notes obtenues à l'épreuve unique par les élèves d'un groupe donné – sont comparés aux notes transmises par l'école pour ces mêmes élèves. Si une différence existe entre les deux distributions, celle des notes d'école est ramenée, par la modération, à la distribution des notes à l'épreuve unique.

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Formation générale des jeunes

Depuis 2007, l'élève inscrit en formation générale des jeunes doit accumuler au moins 54 unités comprenant obligatoirement 20 unités de 5^e secondaire. La réussite des cours suivants est obligatoire:

- langue d'enseignement de 5^e secondaire ;
- langue seconde de 5^e secondaire;
- mathématique de 4^e secondaire;
- sciences physiques de 4^e secondaire;
- histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire.

Formation générale des adultes

À l'égard de l'adulte qui a commencé son secondaire après le 1^{er} juillet 1989, la ministre décerne le diplôme d'études secondaires à celui qui a accumulé au moins 54 unités de 4^e ou de 5^e secondaire, réparties de la manière suivante:

- 12 unités de langue d'enseignement dont au moins 6 de 5^e secondaire;
- 6 unités de langue seconde de 4^e ou de 5^e secondaire pour l'adulte dont la langue d'enseignement est le français, et obligatoirement de 5^e secondaire pour l'adulte dont la langue d'enseignement est l'anglais;
- 36 unités de matières à option dont au moins 18 de 5^e secondaire.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme, l'adulte doit avoir obtenu les unités d'au moins un cours de 5^e secondaire offert par un centre d'éducation des adultes.

9. Cours préalables ou associés

Ne s'applique pas.

10. Autres genres de programmes ou de cours

Programmes élaborés par le Ministère.

Éducation physique et à la santé:

- 1^{re} année du premier cycle: **043-100; 543-110**
- 2^e année du premier cycle: **043-204; 543-204**
- 3^e année du secondaire: **043-302; 543-302**
- 4^e année du secondaire: **044-412; 544-412**
043-402; 543-402
- 5^e année du secondaire: **044-512; 544-512**
043-502; 543-502

Éthique et culture religieuse:

- 1^{re} année du premier cycle: **069-100; 569-100**
- 2^e année du premier cycle: **069-204; 569-204**
- 4^e année du secondaire: **069-404; 569-404**
- 5^e année du secondaire: **069-502; 569-502**

Arts:

Musique:

- 1^{re} année du premier cycle: **169-100; 669-100**
- 2^e année du premier cycle: **169-208; 669-208**
- 3^e année du secondaire: **169-302; 669-302**
- 4^e année du secondaire: **169-402; 669-402**
- 5^e année du secondaire: **169-502; 669-502**

Danse:

- 1^{re} année du premier cycle: **172-100; 672-100**
- 2^e année du premier cycle: **172-208; 672-208**
- 3^e année du secondaire: **172-302; 672-302**
- 4^e année du secondaire: **172-402; 672-402**
- 5^e année du secondaire: **172-502; 672-502**

Art dramatique:

- 1^{re} année du premier cycle: **170-100; 670-100**
- 2^e année du premier cycle: **170-208; 670-208**
- 3^e année du secondaire: **170-302; 670-302**
- 4^e année du secondaire: **170-402; 670-402**
- 5^e année du secondaire: **170-502; 670-502**

Arts plastiques:

- 1^{re} année du premier cycle: **168-100; 668-100**
- 2^e année du premier cycle: **168-208; 668-208**
- 3^e année du secondaire: **168-302; 668-302**
- 4^e année du secondaire: **168-402; 668-402**
- 5^e année du secondaire: **168-502; 668-502**

Programmes élaborés localement:

Seuls les programmes locaux de plus de quatre unités font l'objet d'une approbation de la ministre.

11. Évaluation des études faites à l'étranger

Pour l'élève inscrit en formation générale des jeunes, aucune équivalence de cours n'est accordée pour des cours suivis à l'extérieur du système scolaire du Québec, sauf pour des études en musique.

La personne inscrite à un service d'enseignement de la formation générale des adultes peut se voir attribuer des équivalences pour des cours réussis au Canada, à l'extérieur du Québec.

L'élève qui provient d'un pays étranger doit faire évaluer son dossier, à des fins de classement scolaire, par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) du Québec.

Partie 2: Description des cours

12. Anglais, langue d'enseignement

* Les codes de cours à l'éducation générale des adultes sont indiqués entre parenthèses.

Cours dont la réussite est obligatoire pour le diplôme

- 1^{re} année du premier cycle: **632-100; (ENG-1061-3 et ENG-1062-3)**
- 2^e année du premier cycle: **632-212; (ENG-2061-3 et ENG-2062-3)**
- 3^e année du secondaire: **632-306; (ENG-3061-3 et ENG-3062-3)**
- 4^e année du secondaire: **632-406; (ENG-4061-3 et ENG-4062-3)**
- 5^e année du secondaire: 628-526; 631-516; 631-563; 631-526; 632-516
(ENG-5130-3 et ENG-5132-3 ou **ENG-5061-3 et ENG-5062-3**); 631-053; 631-536;
631-063; 631-553; **630-516; 632-506.**

L'élève inscrit dans une école autorisée à dispenser l'enseignement en langue anglaise doit suivre un cours d'anglais, langue d'enseignement à chacune des années du primaire et du secondaire. Les programmes d'études d'anglais, langue d'enseignement conçoivent l'enseignement de la langue d'une façon intégrée. La langue est perçue comme un instrument de communication, d'appropriation de la culture et un moyen de structurer les idées et les expériences. Ces programmes insistent sur le processus de communication et sur le contexte entourant cette communication. Bien que les buts de l'ensemble du programme restent identiques pour chaque année scolaire, les attentes augmentent au fur et à mesure que les élèves prennent de la maturité. Un choix d'œuvres variées est proposé parmi la poésie, le théâtre, le roman et l'essai, ainsi que des articles sur les arts de la communication, l'écriture et les médias.

L'élève qui démontre une maîtrise suffisante des objectifs du programme d'études d'anglais, langue d'enseignement de 4^e et de 5^e secondaire recevra 6 unités de sanction de 4^e et 6 unités de 5^e secondaire. Cependant, l'élève inscrit dans une école francophone devra d'abord démontrer l'atteinte du niveau de compétence attendu en français, langue d'enseignement de 5^e secondaire avant de recevoir les unités de sanction liées à l'anglais, langue d'enseignement.

L'élève qui a obtenu les unités de 5^e secondaire en anglais, langue d'enseignement est en mesure de produire un texte en prenant en considération les éléments de contexte afin de produire un effet délibéré sur l'interlocuteur. Il maîtrise les conventions d'écriture de la forme du texte choisi. Il organise de façon satisfaisante son texte et fait

un usage adéquat du vocabulaire d'usage courant. Il est en mesure d'expliquer ses choix d'écriture et il établit des liens entre son texte et des œuvres littéraires appropriées. Il a aussi démontré sa compétence à lire en anglais. Pour ce faire, il peut identifier et expliquer les idées contenues dans un texte imposé. Il fait des liens entre les idées de ce texte et celles mises de l'avant dans une œuvre littéraire autre. Il émet un point de vue personnel en lien avec le texte lu et il communique son analyse d'au moins deux techniques d'écriture d'un auteur.

13. Français, langue d'enseignement

- 1^{re} année du premier cycle: **132-100; (FRA-1031-3 et FRA-1032-2 et FRA-1033-1)**
- 2^e année du premier cycle: **132-216; (FRA-2031-3 et FRA-2032-2 et FRA-2033-1)**
- 3^e année du secondaire: **132-308; (FRA-3033-2 et FRA-3035-1 et FRA-3037-3)**
- 4^e année du secondaire: **132-406; (FRA-4061-3 et FRA-4062-3)**
- 5^e année du secondaire: 128-536; 128-586; 132-586; 130-516; 131-013; 131-513; 131-523; 131-533; **129-536; 132-506; 132-516 (FRA-5104-4; FRA-5121-1 et FRA-5122-1 et FRA-5123-3 et FRA-5124-1; FRA-5141-1 et FRA-5142-2 et FRA-5143-3)**

Dans les écoles secondaires francophones du Québec, l'élève doit suivre un cours de français, langue d'enseignement, à chacune des cinq années de son parcours. Ces cours ont en commun la poursuite de compétences en lecture (40 %), en écriture (50 %) et en communication orale (10 %).

À la fin du secondaire, l'élève doit appliquer adéquatement les stratégies d'écriture dans un texte d'au moins 500 mots. La qualité du texte argumentatif est évaluée sous l'angle de la cohérence de l'argumentation et du respect du code linguistique.

Il doit aussi démontrer sa maîtrise des stratégies de lecture. Après la lecture de textes littéraires de type narratif, il doit être en mesure d'établir des liens entre ceux-ci, d'en construire le sens et d'y réagir.

Enfin, il doit être en mesure d'exprimer ses idées de façon précise dans diverses situations, particulièrement au cours de discussions, d'exposés et de débats. Il doit notamment être capable d'exprimer ses sentiments, son point de vue et ses connaissances dans différents domaines, dont celui de la langue elle-même.

14. Anglais, langue seconde

L'élève en formation générale des jeunes recevant son enseignement en français doit obtenir les unités liées à l'anglais, langue seconde de 5^e secondaire pour obtenir son diplôme d'études secondaires. Par contre, jusqu'en 2010, l'élève adulte peut obtenir son diplôme s'il obtient les unités liées à la langue seconde de la 4^e secondaire.

- 1^{re} année du premier cycle:

- **Programme de base 134-100; (ANG-1001-6)**
- **Programme enrichi 136-100**
- 2^e année du premier cycle :
 - **Programme de base 134-208; (ANG-2001-6)**
 - **Programme enrichi 136-208**
- 3^e année du secondaire:
 - **Programme de base 134-304; (ANG 3007-6)**
 - **Programme enrichi 136-304**
- 4^e année du secondaire:
 - **Programme de base 134-404; (ANG-4436-6)**
 - **Programme enrichi 136-406**
- 5^e année du secondaire:
 - **Programme de base 134-514; 135-542; 135-022; 135-042; 135-082; 135-092; 135-522; 135-554; 135-582; 135-592; 136-584; 136-524; 156-544; 134-504 (ANG-5049-6; ANG-5054-6; ANG-5055-6; ANG-5057-6; ANG-5554-6; ANG-5555-6)**
 - **Programme enrichi 136-506**

Les objectifs des programmes d'études visent à rendre l'élève conscient des diverses techniques pour comprendre ou transmettre des messages. Ils insistent davantage sur le message véhiculé que sur sa forme correcte. Les habiletés d'écoute, de lecture, de parler et d'écriture sont toujours mises en contexte et cohérentes avec l'âge et l'intérêt des élèves.

L'élève réussissant les cours au secteur jeune recevra quatre unités de sanction liées à l'anglais, langue seconde de 4^e secondaire et quatre unités de 5^e secondaire pour le programme de base. L'élève réussissant les cours du programme enrichi recevra six unités de sanction liées à l'anglais, langue seconde de 4^e secondaire et six unités de 5^e secondaire. Pour sa part, l'élève inscrit à l'éducation des adultes recevra jusqu'à six unités par année d'études. Les unités sont accordées après que l'élève ait démontré une maîtrise suffisante à comprendre un discours oral et un discours écrit et qu'il ait produit un discours oral et un discours écrit selon les exigences des programmes d'études. Le discours oral produit par l'élève doit être facile à suivre et être soit grammaticalement juste ou soit bien développé. Quant au texte produit par l'élève, il doit comprendre au moins 150 mots, être compréhensible dans son ensemble sans interprétation dès la première lecture et satisfaire aux exigences de la consigne.

15. Français (langue seconde)

- 1^{re} année du premier cycle:
 - **Programme de base 634-100 (FRE-1091-6; FRE-1092-6)**
 - **Programme enrichi 635-100**
- 2^e année du premier cycle:
 - **Programme de base 634-212 (FRE-2091-6)**

- **Programme enrichi 635-212**
- 3^e année du secondaire:
 - **Programme de base 634-306 (FRE-3091-6)**
 - **Programme enrichi 635-306**
- 4^e année du secondaire:
 - **Programme de base 634-404 (FRE-4091-6)**
 - **Programme enrichi 635-406**
- 5^e année du secondaire:
 - **Programme de base** 633-022; 635-042; 635-572; 633-522; 635-052; 635-542; 634-514; 635-062; 635-552; 635-072; 635-562; 634-594; **636-544; 634-504;** 635-514 (FRE-5070-6; FRE-5071-6; FRE-5068-6; FRE-5069-6; **FRE-5091-6)**
 - **Programme enrichi 635-506**

Pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, l'élève jeune ou adulte doit obtenir au moins quatre unités liées au français, langue seconde de 5^e secondaire (11^e année). L'élève ayant un handicap auditif ou présentant une évaluation médicale reconnue par la commission scolaire peut être exempté par la ministre de l'obligation de réussir ou de suivre le cours d'anglais, langue seconde. De même, l'élève non citoyen canadien et en séjour temporaire au Québec peut être exempté de la réussite du français, langue seconde. Lorsqu'un élève exempté aura répondu à toutes les autres exigences d'obtention du diplôme, la mention « XMT » sera inscrite au relevé de notes pour le cours de français, et les unités de sanction liées à ce cours seront accordées.

À la fin du cours de français, langue seconde de 5^e secondaire, l'élève doit être capable de donner des renseignements sur lui-même; d'inciter quelqu'un à agir; de réagir à des faits et à des événements; d'exprimer et de défendre son point de vue; de rapporter les propos de quelqu'un.

16. Français (immersion)

Codes de cours locaux

Des classes d'accueil et des classes d'immersion ont été créées pour faciliter l'insertion à l'école française des élèves non francophones qui s'inscrivent pour la première fois au secteur français d'enseignement et qui n'ont pas une connaissance suffisante du français pour pouvoir suivre avec profit les cours offerts dans les classes ordinaires. Le stage en classe d'accueil ou de francisation est d'une durée moyenne de 10 mois. Au cours de ce stage, l'élève reçoit prioritairement un enseignement intensif du français. Les classes d'accueil reçoivent des élèves qui demeurent au Québec depuis moins de cinq ans alors que les classes de francisation sont ouvertes aux élèves résidents du Québec depuis plus de cinq ans.

Le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale diffère des programmes de français, langue seconde du fait qu'il vise à rendre l'élève capable de fonctionner dans une classe ordinaire. Il vise donc une appropriation plus poussée de la langue française que celle demandée à l'élève de langue seconde, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Par ailleurs, pour l'élève inscrit à l'école anglaise, l'école peut adopter un programme d'études local visant l'enseignement intensif du français. Cependant, aux fins de sanction des études secondaires, cet élève doit démontrer la maîtrise des objectifs visés par le programme d'études de français, langue seconde.

17. Mathématique

En 4^e et en 5^e secondaire, l'élève doit suivre l'un des trois programmes d'études en mathématique, selon ses acquis. Il est possible pour un même élève de réussir plusieurs de ces cours. Cependant, un maximum de 6 unités de sanction est pris en compte annuellement aux fins d'obtention du diplôme.

Les unités de sanction liées aux cours de mathématique de la 4^e secondaire sont exigées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et sont requises pour l'admission à l'enseignement supérieur et pour l'admission à de nombreux programmes de formation professionnelle.

Les programmes dits de base sont les suivants:

- 1^{re} année du premier cycle: **063-100; 563-100; (MAT-1005-2 et MAT-1006-2 et MAT-1007-2) ou (MTH-1005-2 et MTH-1006-2 et MTH-1007-2)**
- 2^e année du premier cycle: **063-212; 563-212; (MAT-2006-2 et MAT-2007-2 et MAT-2008-2) ou (MTH-2006-2 et MTH-2007-2 et MTH-2008-2)**
- 3^e année du secondaire: **063-306; 563-306; (MAT-3001-2 et MAT-3002-2 et MAT-3003-2) ou (MTH-3001-2 et MTH-3002-2 et MTH-3003-2)**
- 4^e année du secondaire: **063-404; 563-404; 064-416; 564-416; 068-416 ou 568-416 (MAT-4057-3) ou (MTH-4057-3); (MAT-4065-2 et MAT-4066-1 et MAT-4067-2 et MAT-4068-1) ou (MTH-4065-2 et MTH-4066-1 et MTH-4067-2 et MTH-4068-1); (MAT-4101-2 et MAT-4102-1 et MAT-4103-1 et MAT-4104-2) ou (MTH-4101-2 et MTH-4102-1 et MTH-4103-1 et MTH-4104-2)**
- 5^e année du secondaire: **063-504; 563-504; 064-574; 564-574; 068-514 ou 568-514 (MAT-5051-3 ou MAT-5083-1 et MAT-5084-2 et MAT-5085-1) ou (MTH-5051-3 ou MTH-5083-1 et MTH-5084-2 et MTH-5085-1); (MAT-5101-1 et MAT-5102-1 et MAT-5103-1 et MAT-5104-1) ou (MTH-5101-1 et MTH-5102-1 et MTH-5103-1 et MTH-5104-1)**

Les programmes intermédiaires, c'est-à-dire, des programmes offerts pour des élèves qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires en administration ou dans une technique sont les suivants :

- 4^e année du secondaire: 068-426 ou 568-426 (**MAT-4065-2 et MAT-4066-1 et MAT-4067-2 et MAT-4068-1 et MAT-4058-1 et MAT-4060-1 et MAT-4061-2**) ou (**MTH-4065-2 et MTH-4066-1 et MTH-4067-2 et MTH-4068-1 et MTH-4058-1 et MTH-4060-1 et MTH-4061-2**) ou (**MAT-4101-2 et MAT-4102-1 et MAT-4103-1 et MAT-4104-2 et MAT-4105-1 et MAT-4106-1 et MAT-4107-1 et MAT-4108-1 et MAT-4109-1**) ou (**MTH-4101-2 et MTH-4102-1 et MTH-4103-1 et MTH-4104-2 et MTH-4105-1 et MTH-4106-1 et MTH-4107-1 et MTH-4108-1 et MTH-4109-1**)
- 5^e année du secondaire: **068-526 ou 568-526 (MAT-5101-1 et MAT-5102-1 et MAT-5105-1 et MAT-5106-1 et MAT-5107-2 et MAT-5108-2 et MAT-5109-1)** ou (**MTH-5101-1 et MTH-5102-1 et MTH-5105-1 et MTH-5106-1 et MTH-5107-2 et MTH-5108-2 et MTH-5109-1**)

Les programmes approfondis dont la réussite est exigée pour l'élève désirant poursuivre sa formation, notamment en sciences, sont les suivants:

- 4^e année du secondaire: **064-406; 564-406; 065-406; 565-406; 064-436; 564-436; 068-436 ou 568-436 (MAT-4065-2 et MAT-4066-1 et MAT-4067-2 et MAT-4068-1 et MAT-4058-1 et MAT-4059-1 et MAT-4060-1 et MAT-4061-2)** ou (**MTH-4065-2 et MTH-4066-1 et MTH-4067-2 et MTH-4068-1 et MTH-4058-1 et MTH-4059-1 et MTH-4060-1 et MTH-4061-2**); (**MAT-4101-2 et MAT-4102-1 et MAT-4103-1 et MAT-4104-2 et MAT-4105-1 et MAT-4106-1 et MAT-4107-1 et MAT-4108-1 et MAT-4109-1 et MAT-4110-1 et MAT-4111-2**) ou (**MTH-4101-2 et MTH-4102-1 et MTH-4103-1 et MTH-4104-2 et MTH-4105-1 et MTH-4106-1 et MTH-4107-1 et MTH-4108-1 et MTH-4109-1 et MTH-4110-1 et MTH-4111-2**)
- 5^e année du secondaire: **064-506; 564-506; 065-506; 565-506; 064-536; 564-536; 068-536; 568-536 (MAT-5076-1 et MAT-5077-1 et MAT-5078-1 et MAT-5079-1 et MAT-5080-1 et MAT-5081-2 et MAT-5082-2)** ou (**MTH-5076-1 et MTH-5077-1 et MTH-5078-1 et MTH-5079-1 et MTH-5080-1 et MTH-5081-2 et MTH-5082-2**) ou (**MAT-5101-1 et MAT-5102-1 et MAT-5105-1 et MAT-5106-1 et MAT-5107-2 et MAT-5108-2 et MAT-5109-1 et MAT-5110-1 et MAT-5111-2**) ou (**MTH-5101-1 et MTH-5102-1 et MTH-5105-1 et MTH-5106-1 et MTH-5107-2 et MTH-5108-2 et MTH-5109-1 et MTH-5110-1 et MTH-5111-2**); **MAT-5051-3; MAT-5052-3; MAT-5053-3; MAT-5054-3; MAT-5055-3; MTH-5051-3; MTH-5052-3; MTH-5053-3; MTH-5054-3; MTH-5055-3**

À la fin du secondaire, l'élève doit maîtriser les concepts et les processus des cinq champs liés à la mathématique: l'algèbre, l'arithmétique, la géométrie, les probabilités et la statistique. Il doit être en mesure d'appliquer une combinaison de notions acquises antérieurement et il doit démontrer ses compétences à résoudre des problèmes, à déployer un raisonnement mathématique et à communiquer à l'aide du langage mathématique.

18. Science et technologie

- 1^{re} année du premier cycle: **055-100; 555-100**
- 2^e année du premier cycle: **055-208; 555-208**
- 3^e année du secondaire:
 - **Parcours de formation générale 055-306; 555-306**
 - **Parcours de formation générale appliquée 057-306; 557-306**
- 4^e année du secondaire:
 - **Parcours de formation générale 055-404; 555-404; 058-404; 568-404**
 - **Parcours de formation générale appliquée 057-406; 567-406; 058-402; 568-402**

En 4^e et en 5^e secondaire, l'élève peut suivre divers programmes d'études en sciences et technologies en fonction de son projet de formation. Les unités liées aux cours de science et technologie ou application technologique de la 4^e secondaire sont exigées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les cours de sciences offerts en 4^e secondaire sont les suivants:

- A— Science et technologie ou Applications technologiques (programmes de base)
055-404; 555-404; 057-406; 567-406; 056-416; 556-416; 056-486 ou 556-486 ou (SCP-4010-2 et SCP-4011-2 et SCP-4012-2; PSC-4010-2 et PSC-4011-2 et PSC-4012-2)

L'élève qui a obtenu les unités de sanction maîtrise les concepts liés au champ des sciences, à savoir l'astronomie, la biologie, la physique, la géologie et la technologie. Il est en mesure d'appliquer une combinaison de notions se rapportant aux réalités scientifiques et technologiques, et il est capable d'appliquer la méthode scientifique et les notions dans l'accomplissement d'une tâche pratique en laboratoire ou en atelier.

- B— Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement (programmes enrichis)

058-404; 558-404; 058-402; 558-402; 056-430; 556-430; 056-436; 556-436

En complément au programme de base, l'élève peut suivre un cours complémentaire qui vise l'approfondissement des contenus.

Les cours de sciences offerts en 5^e secondaire sont les suivants:

Chimie: **051-504; 551-504; 051-584 ou 551-584 ou (CHI-5041-2 et CHI-5042-2 et CHI-5043-2; CHE-5041-2 et CHE-5042-2 et CHE-5043-2)**

L'élève qui a obtenu les unités liées à ces cours a approfondi les concepts de matière et d'énergie par l'investigation de comportements des gaz et des énergies mises en jeu dans des réactions chimiques et qui influencent diverses réactions chimiques. Il a été sensibilisé à la science, à ses capacités et à ses limites.

Physique: **053-504; 553-504; 054-584 ou 554-584 ou (PHY-5041-2 et PHY-5042-2 et PHY-5043-2; PHS-5041-2 et PHS-5042-2 et PHS-5043-2)**

L'élève qui a obtenu les unités liées à ces cours a approfondi des concepts de matière et d'énergie par l'investigation de phénomènes lumineux afin de découvrir certains comportements de la lumière et de comprendre le fonctionnement d'appareils optiques et de comportements d'objets en mouvement, pour en découvrir les causes et comprendre les transferts d'énergie qui en résultent. Il a été sensibilisé à la science, à ses capacités et à ses limites.

19. Univers social

— 1^{re} année du premier cycle:

- **Géographie 095-100; 595-100**
- **Histoire et éducation à la citoyenneté 087-100; 587-100**

— 2^e année du premier cycle:

- **Géographie 095-206; 595-206**
- **Histoire et éducation à la citoyenneté 087-206; 587-206**

— 3^e année du secondaire:

- **Histoire et éducation à la citoyenneté 087-304; 587-304**

— 4^e année du secondaire:

- **Histoire et éducation à la citoyenneté 087-404; 587-404; 085-414 ou 585-414 (HIS-4016-2 et HIS-4017-2; HST-4016-2 et HST-4017-2; HIS-4019-5; HST-4019-5; HIS-5034-6; HST-5034-6; HIS-5036-2 et HIS-5038-2; HST-5036-2 et HST-5038-2)**

La réussite du cours d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire est obligatoire aux fins d'obtention du diplôme pour l'élève inscrit en formation générale des jeunes.

L'élève qui a obtenu les unités liées à ces cours a une vue d'ensemble du passé québécois et canadien, de ses origines à nos jours, une insistance ayant été mise sur l'interaction des réalités sociales telles que la population et son peuplement, l'économie et le développement, la culture et les mouvements de pensée, le pouvoir et les pouvoirs, de même que sur l'enjeu de notre société. Il maîtrise des compétences

relatives à l'interrogation des réalités sociales dans une perspective historique, à l'interprétation des réalités sociales à l'aide de la méthode historique et à l'exercice de sa citoyenneté. Dans les cours, l'accent est mis tout particulièrement sur l'empire français d'Amérique, la société canadienne sous le Régime français, la Conquête et les débuts du Régime britannique, les débuts du parlementarisme, le Québec et la Confédération, le développement industriel, le Québec contemporain.

— 5^e année du secondaire:

- **Monde contemporain 092-504 ou 592-504**

Programme ministériel à venir

20. Autres cours

Ne s'applique pas

Personne-ressource

Madame Ginette Gagné, coordonnatrice de la formation générale des jeunes
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Direction de la sanction des études
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5C8

Téléphone: 418 644-0905, poste 2233
Télécopieur: 418 644-6909
courriel: ginette.gagne@mels.gouv.qc.ca

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves

Saskatchewan

PARTIE I : L'enseignement secondaire

1. Introduction

En Saskatchewan, le ministre de l'Éducation détermine par ses programmes d'études dans chaque domaine d'étude, les résultats d'apprentissage que les élèves devraient atteindre. Ces programmes d'études sont préparés en consultation avec les enseignants et enseignantes, le personnel de direction, les élèves, les parents, le milieu des affaires et les autres membres de la communauté, les surintendants et surintendantes, les associations de commissions scolaires, les associations de la communauté éducationnelle, les établissements postsecondaires et les autres ministères du gouvernement. La Saskatchewan travaille également avec d'autres provinces et territoires à l'élaboration de résultats d'apprentissage communs pour les élèves.

Les commissions et conseils scolaires, avec leur personnel, déterminent les stratégies et le matériel d'enseignement qui seront utilisés pour aider les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage des programmes d'études de la province. Ils ont la possibilité de sélectionner les ressources qu'ils vont utiliser dans une liste de ressources recommandées par le Ministère ou de choisir d'autres ressources pour répondre aux besoins de leurs élèves. Tous les programmes d'études sont à l'heure actuelle en voie de renouvellement, l'accent étant mis dans chaque domaine d'étude sur le lien entre les résultats d'apprentissage et les buts de l'éducation en Saskatchewan. Des efforts explicites sont faits dans le but d'assurer dans les nouveaux programmes d'études une forte présence des perspectives, contenu et modes d'apprentissage indiens, métis et inuits.

2. Structure du système scolaire

En Saskatchewan, le système scolaire comprend les écoles publiques, les écoles séparées, le Conseil des écoles fransaskoises et sept écoles secondaires privées (écoles patrimoniales), toutes financées par le gouvernement provincial.

Les écoles listées ci-dessous suivent elles aussi les programmes d'études de la province, et le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan leur reconnaît le droit de lui présenter les dossiers scolaires de leurs élèves en vue de l'obtention du document officiel Relevé de notes — Certificat d'études secondaires :

- 14 écoles confessionnelles indépendantes;

- 48 écoles des Premières nations;
- 1 école privée (à but lucratif);
- 1 école à l'étranger (Hong Kong).

Les établissements postsecondaires suivants sont autorisés à offrir des cours de niveau 30 dans le cadre du programme d'éducation des adultes menant au certificat de 12e année (équivalant à celui du programme régulier) :

- Institut des sciences et de la technologie de la Saskatchewan (SIAST);
- collèges régionaux;
- Institut indien de la technologie de la Saskatchewan (SIIT);
- Institut technique Dumont.

L'année scolaire compte 197 jours. Traditionnellement, elle s'étendait du 1er septembre au 30 juin de l'année suivante, à quelques divergences minimales selon les systèmes. La plupart des écoles secondaires divisaient l'année en deux semestres de même durée, le premier se terminant à la fin de janvier. Depuis quelques années, certaines écoles tiennent la rentrée vers la fin de l'été (voire dès la deuxième semaine d'août) et terminent plus tôt au printemps (parfois dès la dernière semaine de mai). La division des semestres se fait alors à la fin de décembre.

Au primaire, à l'intermédiaire et au secondaire, il y a à peu près 1500 minutes d'enseignement par semaine.

3. Explication des termes utilisés

Primaire	de la 1 ^{re} à la 5 ^e année
Intermédiaire	de la 6 ^e à la 9 ^e année
Secondaire	de la 10 ^e à la 12 ^e année

Tronc commun

Le tronc commun comporte quatre composantes :

1. les domaines d'étude obligatoires;
2. les apprentissages essentiels communs;

3. la pédagogie différenciée;
4. les cours offerts localement.

1. Domaines d'étude obligatoires

Il s'agit des sept domaines inscrits au programme du tronc commun, qui sont obligatoires pour tous les élèves et sont enseignés tout au long du programme scolaire, du primaire au secondaire, à savoir :

- langue;
- mathématiques;
- sciences;
- sciences humaines;
- bien-être/mieux-être;
- éducation artistique;
- éducation physique.

2. Apprentissages essentiels communs

Il s'agit des notions, des valeurs, des habiletés et des démarches jugées importantes pour l'apprentissage dans toutes les matières scolaires. On les regroupe en six catégories :

- communication;
- initiation à l'analyse numérique;
- créativité et raisonnement critique;
- initiation à la technologie;
- apprentissage autonome;
- capacités et valeurs personnelles et sociales.

3. Pédagogie différenciée

La pédagogie différenciée permet au personnel enseignant et aux écoles d'adapter les stratégies, les ressources et l'environnement pédagogiques pour répondre à la diversité des besoins des élèves.

4. Cours offerts localement

Les cours offerts localement sont destinés à répondre aux besoins locaux ou individuels. Il peut s'agir de cours élaborés par le Ministère ou de cours élaborés localement.

Cours élaborés localement

Au secondaire, ces cours (portant la désignation 10L, 20L ou 30L) sont conçus par les divisions scolaires pour répondre à des besoins locaux que ne correspondent pas aux programmes établis par le Ministère. Ils ne font donc généralement pas partie des domaines d'étude obligatoires.

Cours modifiés

Les cours modifiés reposent sur les cours élaborés par le Ministère et ne sont autorisés que pour l'anglais, le français, les mathématiques, les sciences et les sciences humaines.

Cours avancés

Ces cours (portant la désignation 10A, 20A ou 30A) sont enrichis de manière à dépasser la norme. Les modifications apportées au programme d'études existant y ajoutent le type de défi qui permet de répondre à des besoins particuliers des élèves tout en respectant les critères stipulés dans les programmes d'études et par les lignes directrices du Ministère.

Cours de base

Ces cours (portant la désignation 11, 21 ou 31) présentent un degré de difficulté atténué. Les modifications qui y sont apportées doivent satisfaire aux critères stipulés dans les programmes d'études et par les lignes directrices du Ministère.

Outre ces composantes, le tronc commun compte diverses initiatives qui guident l'élaboration et la sélection des ressources pédagogiques ainsi que l'enseignement en classe, à savoir :

- apprentissage à base de ressources;
- éducation autochtone;
- égalité entre les sexes;
- éducation multiculturelle;
- éducation des élèves en difficulté;
- développement vie-travail;
- approches pédagogiques;
- enseignement et évaluation;
- objectifs « identité – langue – culture » (écoles fransaskoises).

4. Désignation des cours

Chaque cours porte un titre et un numéro indiquant l'année durant laquelle il est enseigné.

	10e année	11e année	12e année
Cours entièrement préparé par le Ministère	10	20	30

Cours modifié – avancé	10A	20A	30A
Cours modifié – de base	11	21	31
Cours élaboré localement	10L	20L	30L
Cours d'un programme de baccalauréat international reconnu	10(BI)	20(BI)	30(BI)
Cours d'un programme d'équivalence reconnu			30(AP)

Types de cours

Pour les besoins du relevé de notes, les cours s'assortissent d'une désignation qui témoigne de leur degré de difficulté.

R – régulier	10, 20, 30	Cours destinés à la majorité des élèves
A – avancé	10A, 20A, 30A, 10 (BI), 20 (BI), 30 (BI), 30 (AP)	Cours plus poussés
M – modifié	11, 21, 31	Cours de difficulté atténuée
EA – éducation alternative	18, 28, 38	Cours destinés aux élèves en difficulté et offrant un contenu différent de celui des cours réguliers ou modifiés

5. Répartition du temps et charge de cours

Chaque cours du secondaire vaut un certain nombre de crédits. Un crédit équivaut à une centaine d'heures d'enseignement.

6. Structure du programme d'études

Les deux principales composantes du tronc commun sont les domaines d'étude obligatoires et les apprentissages essentiels communs. Les domaines d'étude obligatoires sont les matières dont l'étude est imposée à tous les élèves. Les apprentissages essentiels communs représentent « des notions, des valeurs, des habiletés et des démarches qui sont des bases importantes pour l'apprentissage dans n'importe quelle matière » (*Introduction aux apprentissages essentiels communs : Manuel de l'enseignant*).

Outre ces deux grandes composantes, le tronc commun prévoit des possibilités de pédagogie différenciée et de cours offerts localement (définis ci-dessus dans la section 3). Le Ministère étant conscient que le système éducatif doit accorder assez de latitude aux écoles et au personnel enseignant pour leur permettre de répondre aux besoins divergents des élèves, la pédagogie différenciée offre la possibilité aux écoles et aux enseignants d'adapter les stratégies, les ressources et l'environnement pédagogiques pour satisfaire ces besoins. La possibilité d'offrir des cours élaborés localement leur permet d'autre part d'offrir des programmes axés sur des besoins locaux ou individuels particuliers, en choisissant parmi des cours élaborés par le Ministère ou en préparant eux-mêmes des cours qu'ils feront approuver par ce dernier.

7. Évaluation et notation

Les élèves de la 1^{re} à la 9^e année passent dans la classe supérieure en fonction de leurs résultats cumulatifs pour l'année. Au secondaire (de la 10^e à la 12^e année), les élèves obtiennent des crédits pour les matières des cours auxquels ils sont inscrits. Un résultat minimum de 50 % est nécessaire pour obtenir un crédit dans quelque cours que ce soit. Les écoles envoient les notes au Ministère sous forme de pourcentage. Pour certaines matières en 12^e année seulement (English Language Arts A et English Language Arts B; Mathematics A, B, and C / Mathématiques A, B et C; Biology / Biologie 30; Chemistry / Chimie 30; and Physics / Physique 30), les élèves doivent subir les examens du Ministère si l'enseignante ou l'enseignant n'est pas accrédité pour cette matière. L'accréditation, telle qu'elle s'applique au contexte de la Saskatchewan, signifie que l'enseignante ou l'enseignant est autorisé à déterminer 100 % de la note finale des élèves. Elle dépend de son expérience d'enseignement, des cours suivis au niveau universitaire, des séminaires sur l'accréditation auxquels elle ou il a participé et du brevet d'enseignement qu'elle ou il possède (Brevet d'enseignement de type professionnel A). Quant aux enseignantes et enseignants qui ne sont pas accrédités, la note qu'ils accordent aux élèves compte pour 60 % du résultat final, les 40 % restant provenant d'un examen ministériel. Le relevé de

notes délivré par le ministère de l'Éducation n'indique pas si les notes finales des élèves ont ou n'ont pas été déterminées par un examen du Ministère.

Relevé de notes : Le Relevé de notes – Certificat d'études secondaires attestant officiellement la fin des études secondaires est délivré par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan; les bulletins scolaires sont pour leur part produits par les écoles.

8. Diplôme d'études secondaires

Programme régulier (programme anglais, programme fransaskois et programme d'immersion française)

Le programme régulier comprend des cours :

- entièrement préparés par le Ministère (10, 20, 30);
- modifiés localement, soit des cours avancés (10A, 20A, 30A) et des cours de base (11, 21, 31) reprenant au moins 50 % d'un programme d'études élaboré par le Ministère;
- élaborés localement (10L, 20L, 30L), dont le contenu peut être entièrement local (original) tout en étant d'un niveau comparable à celui des autres cours préparés par le Ministère dans le cadre du programme régulier;
- faisant partie d'un programme de baccalauréat international reconnu (BI);
- s'inscrivant dans un programme d'équivalence reconnu (AP).

Conditions d'obtention du diplôme

Programme anglais – 24 crédits

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Minimum de 8 crédits Cours obligatoires : English Language Arts A 10 et B 10 Social Studies 10 ou History 10 ou Native Studies 10 Science 10 Mathematics 10	Minimum de 16 crédits Cours obligatoires : English Language Arts 20 Mathematics 20 six cours au choix de	Minimum de 24 crédits (dont 5 de niveau 30) Cours obligatoires : English Language Arts A 30 et B 30 Social Studies 30: Canadian Studies ou History 30: Canadian Studies ou Native Studies 30: Canadian Studies un cours de sciences de niveau 20 ou 30 un cours de sciences humaines de niveau 20 ou

trois cours au choix de niveau 10 ou 20 ou 30	niveau 20 ou 30	30 deux cours d'éducation artistique ou d'arts pratiques et appliqués de niveau 10 ou 20 ou 30 Wellness 10 ou Physical Education 20 ou 30
---	------------------------	---

Pour satisfaire aux exigences de cours au choix, les élèves peuvent opter pour des cours de domaines d'étude obligatoires, d'arts pratiques et appliqués ou de langue, ou encore pour des cours élaborés localement.

De plus, pour un projet d'apprentissage personnel parascolaire, ils peuvent obtenir un crédit dit « crédit pour projet spécial ».

Programme d'immersion française

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
<p>Minimum de 8 crédits (dont 4 correspondant à des cours suivis en français)</p> <p>Cours obligatoires :</p> <p>English Language Arts A 10 ou B 10 Français immersion 10 Histoire 10 ou Social Studies 10 ou History 10 ou Native Studies 10</p> <p>Sciences 10 ou Science 10 Mathématiques 10 ou Mathematics 10</p> <p>trois cours au choix de niveau 10 ou 20 ou 30</p>	<p>Minimum de 16 crédits (dont 8 correspondant à des cours suivis en français)</p> <p>Cours obligatoires :</p> <p>English Language Arts 20 Français immersion 20</p> <p>Mathématiques 20 ou Mathematics 20</p> <p>cinq autres cours au choix de niveau 10 ou 20 ou 30</p>	<p>Minimum de 24 crédits (dont 5 de niveau 30 et 12 correspondant à des cours suivis en français)</p> <p>Cours obligatoires :</p> <p>English Language Arts A 30 ou B 30 Français immersion 30 Sciences sociales immersion 30 : Les études canadiennes ou Social Studies 30 : Canadian Studies ou History 30 : Canadian Studies ou Native Studies 30 : Canadian Studies</p> <p>un cours de sciences de niveau 20 ou 30</p> <p>un cours de sciences sociales de niveau 20 ou 30 2 crédits d'éducation artistique ou d'arts pratiques et appliqués de niveau 10 ou 20 ou 30</p> <p>Mieux-être 10 ou Éducation physique 20 ou Éducation physique 30 ou Wellness 10 ou Physical Education 20 ou Physical Education 30</p>

Programme fransaskois

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Minimum de 8 crédits Cours obligatoires : Français fransaskois A 10 et B 10 English Language Arts A 10 ou B 10 Sciences sociales fransaskoises 10 Sciences 10 Mathématiques 10 Cours facultatifs : Deux cours au choix de niveau 10	Minimum de 16 crédits Cours obligatoires : Français fransaskois 20 English Language Arts 20 Mathématiques 20 un cours au choix parmi ceux indiqués pour la 12 ^e année Cours facultatifs : Quatre cours au choix de niveau 20 ou 30	Minimum de 24 crédits (dont au moins 5 de niveau 30) Cours obligatoires : Français fransaskois A 30 et B 30 English Language Arts A 30 ou B 30 Sciences sociales fransaskoises 30 Un cours de sciences de niveau 20 ou 30 Un cours de sciences humaines de niveau 20 ou 30 Un cours au choix parmi Mieux-être 10 ou Éducation physique 20 et Éducation physique 30 Deux cours d'éducation artistique ou d'arts pratiques et appliqués de niveau 10 ou 20 ou 30

- Exception faite des cours d'anglais (English Language Arts), tous les cours doivent être suivis en français.

Programme d'éducation des adultes / Adult 12 Program

Dans l'article VI, section 21a des Règlements de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, la personne adulte se définit comme une personne âgée d'au moins 18 ans et qui n'a pas fréquenté l'école depuis au moins un an. Selon les politiques du Ministère, une personne de 19 ans est également considérée adulte.

Selon le Programme d'éducation des adultes, une ou un adulte peut obtenir un certificat de 12^e année s'il réunit un minimum de 7 crédits, dont au moins 5 de niveau 30. Il n'y a pas d'exigences de crédits préalables pour les adultes.

Les crédits peuvent s'obtenir en suivant les cours d'une école secondaire de la Saskatchewan, de l'école d'enseignement à distance du Ministère (Apprentissage assisté

par la technologie) ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan approuvé pour offrir des cours de niveau secondaire. Les adultes ont aussi l'option de contester un examen du Ministère.

Il est à noter que les apprenants inscrits au Programme d'éducation des adultes donné par un établissement d'enseignement postsecondaire approuvé pour offrir des cours de niveau secondaire doivent avoir leur 10^e année.

Une ou un adulte peut obtenir un certificat de 12^e année sans avoir fait les premières années du secondaire s'il réunit un minimum de 7 crédits en suivant les cours indiqués ci-après :

Dans le cas d'un(e) francophone :

- Français fransaskois A 30 **ou** B 30
- English Language Arts A 30 **ou** B 30
- 1 cours de niveau 30 en sciences sociales
- 1 cours de niveau 20 **ou** 30 en mathématiques **et** en sciences
- 2 cours de niveau 30 au choix, dont un peut être remplacé par 1 crédit lui étant accordé pour les connaissances qu'elle ou il a déjà acquises.

Dans le cas d'une ou un anglophone :

- English Language Arts A 30 **et** B 30;
- Social Studies 30 **ou** History 30 **ou** Native Studies 30 (exigence en matière d'études canadiennes);
- 1 cours de niveau 20 **ou** 30 en mathématiques **et** en sciences;
- 2 cours de niveau 30 au choix, dont un peut être remplacé par 1 crédit lui étant accordé pour les connaissances qu'il ou elle a déjà acquises.

Programme d'éducation alternative / Alternative Education Program

Ce programme s'adresse aux élèves qui ne pourraient pas réussir dans le programme régulier. Élaboré localement et approuvé par le Ministère, il est expressément conçu pour répondre aux besoins particuliers des élèves dont les habiletés exigent des cours à contenu différent de ceux du programme régulier.

L'élève inscrit à ce programme doit chaque année réussir un minimum de 8 cours, réguliers ou alternatifs.

Programme d'éducation alternative

(Dans le cas d'un fransaskois)	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Minimum de crédits requis :	8	8	8
Cours requis :			(dont au
Langue et communication	A 18 ou	A 28 ou B	A 38 ou B 38
English Language Arts / Communication	A 18 ou B	A 28 ou B	A 38 ou B38
Exploration de carrières et d'emplois	18	28	A 38
Mathématiques	18	28	
Sciences	18		
Sciences sociales – programme	18		
Domaines d'étude spécifiés : (minimum de 1 crédit de niveau 18 ou 28 ou 38)			
Mieux-être	18		
Éducation physique	18 ou	28 ou	38

Éducation artistique	18	ou	28	ou	38
Arts pratiques et appliqués	18	ou	28	ou	38
Cours au choix : Cours du programme régulier ou cours du programme d'éducation alternative					
(Dans le cas d'une ou un anglophone)					
Minimum de crédits requis :	8		8		8
Cours requis :					(dont au
Language Arts et Communications	A 18		A 28		A 38
	B 18		B 28		B38
Career and Work Exploration	18		28		A 38
Mathematics	18		28		
Science	18				
History ou Native Studies ou Social Studies	18				
Domaines d'étude spécifiés :					
Health Education ou Physical Education	18	ou	28	ou	38
Arts Education ou Practical and Applied Arts	18	ou	28	ou	38
Cours au choix : Cours du programme régulier ou cours du programme d'éducation alternative					

Pour de plus amples renseignements, consulter *Politiques et procédures pour l'approbation de programmes alternatifs offerts en français : 10^e, 11^e et 12^e année*, publié par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

Programme d'éducation alternative des adultes/ Alternative Education Program Adult 12 program

12^e année
Minimum de 7 crédits (dont 5 de niveau 30)
Cours tirés du programme d'éducation alternative ou du programme francsaskois régulier ou modifié dans le cas d'un francophone, et de leurs équivalents anglais dans le cas d'un anglophone
Possibilité de sélectionner des cours élaborés localement comme cours au choix
Cours obligatoires :
(Dans le cas d'un francophone) :
Langue et communication A 38 ou B 38
Language Arts/ Communication A 38 ou B 38
Exploration de carrières et d'emplois 38

Mathématiques 28 **ou** 38
3 cours au choix
(Dans le cas d'un anglophone) :
Language Arts / Communications A 38 **et** B 38
Career and Work Exploration 38
Mathematics 28 **or** 38
3 cours au choix

Programme intégré fonctionnel / Functional Integrated Program

Ce programme est conçu à l'intention des élèves qui ont de graves incapacités fonctionnelles ou intellectuelles et qui, en conséquence, ont besoin d'un plan personnalisé. Les élèves n'obtiennent pas de crédits pour des cours particuliers, mais ils reçoivent un certificat attestant la réussite d'un programme intégré fonctionnel se composant des domaines choisis par la division scolaire parmi les options approuvées par le Ministère.

Le document intitulé Politique et procédures pour les programmes intégrés fonctionnels offerts en français, publié en septembre 2006 par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, donne plus d'information à ce sujet.

9. Cours préalables ou associés

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan fixe les exigences relatives aux cours préalables et en communique chaque année la mise à jour aux directions des écoles. Aucune dérogation ne peut être accordée dans les matières obligatoires (anglais, français, mathématiques, chimie et physique) sans l'autorisation du registraire. Dans les autres matières (comme les arts pratiques et appliqués, l'informatique et les langues), les cours préalables sont précisés, mais la direction a plus de latitude pour prendre des décisions qui servent les intérêts des élèves. Pour obtenir la liste des cours préalables, il suffit de s'adresser au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan (voir la section 21).

10. Autres genres de programmes ou de cours

Crédit pour projet spécial

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan admet parmi les crédits nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires un crédit dit « pour projet spécial » à l'égard d'un projet parascolaire approuvé, proposé et réalisé par l'élève. Intitulé Projet spécial 10 (code 5303), Projet spécial 20 (code 7303) ou Projet spécial 30 (code 9303), ce crédit sert à reconnaître les réalisations de l'élève dans d'autres domaines que ceux du programme régulier du secondaire. Il vise à inciter l'élève à participer à la sélection, à la planification et à l'organisation de son propre programme.

Crédit accordé pour connaissances déjà acquises (crédit de niveau 30)

Un maximum de 1 crédit pour connaissances déjà acquises (code 9302) peut faire partie des 7 crédits requis pour réussir le programme d'éducation des adultes. Ce crédit valide les réalisations de l'adulte s'inscrivant au programme et qui a à son actif une expérience d'apprentissage équivalant à 1 crédit de niveau secondaire.

Démonstration des compétences

La démonstration des compétences permet à l'élève de prouver qu'il satisfait aux exigences de réussite d'un cours et, ainsi, de poursuivre ses études à son rythme. Le processus vise à reconnaître que certains élèves peuvent, en raison de leur vécu, de leurs capacités intellectuelles ou de bonnes habitudes d'étude, atteindre un niveau de connaissances particulier plus rapidement que ne le prévoit le programme d'études. Tout élève peut obtenir un maximum de 2 crédits de niveau 10 ou 20 grâce à la démonstration des compétences.

11. Évaluation des études faites hors de la province ou à l'étranger

Il est de coutume en Saskatchewan, comme dans les autres provinces, d'accorder une équivalence année par année au primaire et à l'intermédiaire, et matière par matière au secondaire.

Les écoles sont habilitées à évaluer les dossiers scolaires canadiens conformément à la politique du Ministère. Elles communiquent ensuite les résultats au Ministère afin qu'il les consigne. Le Ministère leur apporte son aide sous la forme :

- du *Guide de l'administrateur*;
- du présent document du CMEC, intitulé *L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves*;
- de services de consultation/conseil.

Les dossiers scolaires en provenance de l'étranger doivent être envoyés au Ministère pour qu'il en établisse l'équivalence. La pratique courante est de demander que l'établissement qui a émis le dossier soit reconnu par le ministère de l'Éducation du pays ou de la division territoriale où il est situé. Seuls les cours sanctionnés par une note finale pour lesquels le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a approuvé un cours comparable peuvent se voir accorder une équivalence.

PARTIE II : Contenu des cours

Les sections qui suivent offrent des renseignements sur les nouveaux cours élaborés ou en voie d'élaboration. Pour tout renseignement sur des cours qui n'y figurent pas, prière de communiquer avec le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

12. Anglais langue première

Cours obligatoires

English Language Arts, 6^e–9^e année

Il s'agit d'un programme intégré, axé sur la langue. Il conjugue les six domaines langagiers que sont la production orale, la compréhension orale, la compréhension écrite, la production écrite, l'observation et la représentation. Il permet d'enseigner les connaissances et les habiletés langagières dans le cadre de ces domaines en fonction des besoins et des capacités des élèves. Il a pour but de permettre aux élèves :

- de comprendre et d'apprécier, soit d'accroître leur capacité d'écouter, de lire, d'analyser et de comprendre et d'apprécier des textes traditionnels et contemporains de niveau approprié des cultures autochtones et autres se présentant sous diverses formes (orale, imprimée et autre) pour différents besoins (apprentissage, intérêt général, plaisir);
- de composer et de créer, soit d'apprendre à mieux employer la langue parlée et écrite ainsi que d'autres modes d'expression pour explorer leur pensée, leurs sentiments et leur vécu et les exprimer sous diverses formes, pour diverses raisons et différents publics;
- d'évaluer leurs aptitudes langagières et d'y réfléchir, soit d'apprendre à mieux évaluer leurs propres habiletés langagières et à y réfléchir, à discuter de celles du bon spectateur, présentateur, auditeur, orateur, lecteur et écrivain et à se fixer des buts pour s'améliorer sous ce rapport.

10e année

English Language Arts A 10 (1 crédit, code 4017) et English Language Arts B 10 (1 crédit, code 4018)

Cours officiel qui intègrent les habiletés langagières et de communication, y compris l'étude de divers textes littéraires et transactionnels.

11e année

English Language Arts 20 (1 crédit, code 6017)

Cours officiel qui met en corrélation les habiletés langagières et littéraires à l'oral, à l'écrit et dans les textes produits dans les autres médias.

12e année

English Language Arts A 30 (1 crédit, code 8017) et English Language Arts B 30 (1 crédit, code 8018)

Ces deux cours visent à développer les habiletés langagières des élèves du secondaire. Ils partent du principe selon lequel la langue est un moyen de communiquer, d'apprendre et de penser, et favorisent le perfectionnement des habiletés langagières des élèves en offrant à ces derniers de nombreuses occasions :

- d'apprendre l'anglais en expérimentant avec la langue;
- d'améliorer leurs connaissances linguistiques, en particulier de mieux saisir les éléments, conventions et propriétés de la langue qui entrent en jeu dans l'expression orale, l'écoute, la rédaction, la lecture, l'observation et la représentation;
- de s'instruire sur la vie, la littérature et la langue par l'usage de cette dernière.

L'idée est de former des personnes littératiées, qui utiliseront la langue avec confiance et compétence pour des besoins tant fonctionnels qu'esthétiques.

Ces cours d'anglais autour d'unités d'étude à thèmes canadiens (A 30) et mondiaux (B 30) favorisant l'intégration et la corrélation des objectifs de production et de compréhension orales et écrites ainsi que d'observation et de représentation. Ces thèmes et questions encouragent les élèves à s'instruire à la fois au sujet et au moyen de la langue en utilisant celle-ci dans des contextes signifiants.

Cours aux choix

Différents cours sont offerts au choix :

Creative Writing 20 (code 6024)

Ce cours vise à développer les habiletés rédactionnelles des élèves et à affiner leurs aptitudes d'écrivain. Les élèves s'exercent à rédiger des textes de différentes natures exigeant un raisonnement de plus en plus poussé et une imagination de plus en plus fertile. Ils ont la possibilité de créer des œuvres de divers genres (poèmes, pièces de théâtre et récits) et de les préparer en vue d'une éventuelle publication.

Media Studies 20 (code 6025)

Ce cours vise à aider les élèves à mieux comprendre les communications de masse et la culture populaire. Les élèves étudient l'effet des médias (notamment de la télévision, des romans à succès, des magazines, de la photographie, de la radio, du cinéma et de la vidéo) sur l'individu et la société. L'analyse des médias exerçant une influence sur leur vie les amène à lire, observer, écouter, écrire et discuter de façon éclairée.

Communication Studies 20 (code 6026)

Ce cours vise à aider les élèves à raffiner leurs habiletés langagières afin qu'ils puissent faire face à diverses situations où ils devront savoir bien s'exprimer oralement, par

écrit et à l'aide de moyens visuels. Les élèves apprennent à recueillir, structurer, livrer et interpréter des informations de différentes façons, notamment en rédigeant et en présentant des rapports, en prononçant des discours convaincants et en participant à des débats et à des projets.

Journalism Studies 20 (code 6027)

Ce cours vise à apprendre aux élèves les façons de faire pour recueillir des nouvelles, les rédiger et les réviser selon le média auquel elles sont destinées, puis les publier ou les diffuser à l'aide des moyens ou médias imprimés et électroniques. Les élèves s'initient au journalisme comme profession et apprennent à organiser leur emploi du temps, à établir et respecter des échéanciers, ainsi qu'à produire des textes à la fois évocateurs et objectifs

13. Français langue première

Les cours sont structurés de manière à s'enchaîner, afin de favoriser l'acquisition des habiletés langagières par l'élève et le développement de son identité culturelle. Tous ont pour but la maîtrise du français en tant qu'outil de communication orale et écrite.

Cours obligatoires

Français fransaskois A 10 (code 4022)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation de textes descriptifs traitant des événements de l'actualité et des arts ainsi que sur les personnages, le dialogue et les éléments poétiques d'œuvres de la littérature mondiale contemporaine.

Français fransaskois B 10 (code 4023)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation d'un texte ayant pour thèmes les sports ou les loisirs ainsi que sur les personnages, ou la narratrice ou le narrateur, d'œuvres de la littérature contemporaine mondiale.

Français fransaskois 20 (code 6022)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation de textes analytiques touchant le monde du travail, sur l'humour et le sarcasme d'auteurs ou

d'auteurs qui ont marqué la littérature de langue française au Canada, de même que sur les réalités présentées dans leurs oeuvres.

Français fransaskois A 30 (code 8022)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation de textes argumentatifs ainsi que sur le théâtre et les valeurs véhiculées par les personnages et les réalités francophones d'œuvres d'auteurs ou d'auteurs qui ont marqué la littérature mondiale de langue française.

Français fransaskois B 30 (code 8023)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur la qualité de l'information, sur le théâtre et sur la conception du monde et les problématiques sociales abordées dans des œuvres d'auteurs ou d'auteurs qui ont marqué la littérature mondiale de langue française.

Les élèves fransaskois doivent également suivre les cours English Language Arts A 10 ou B 10 et B 20, et A 30 ou B 30.

14. Anglais langue seconde ou complémentaire

En Saskatchewan, les élèves dont l'anglais est la langue seconde doivent suivre les mêmes programmes d'études élaborés par le Ministère que les autres élèves de la province. Les seuls programmes d'études spécifiques à ces élèves sont les programmes de niveau secondaire élaborés localement qui sont offerts par les divisions scolaires locales. Ces cours peuvent être suivis comme cours au choix.

15. Français (langue seconde ou complémentaire)

Au secondaire, le programme de français de base vise à :

- procurer aux élèves un milieu d'apprentissage contribuant à leur éducation générale et leur permettant d'enrichir leur expérience personnelle grâce à des situations de communication signifiantes et authentiques;
- faciliter l'acquisition des habiletés langagières permettant aux élèves de s'exprimer correctement en français et de bien comprendre et se faire comprendre;
- inculquer aux élèves des stratégies de communication et un savoir-faire social leur permettant de bien comprendre et se faire comprendre en français;

- encourager une attitude positive face à l'étude du français et, par une initiation aux cultures francophones, inciter les élèves à s'ouvrir à la diversité culturelle, les aidant ainsi à comprendre la réalité bilingue et multiculturelle du Canada d'aujourd'hui;
- faire saisir aux élèves la démarche d'apprentissage d'une langue et la nature générale des langues tout en les aidant à devenir capables d'apprendre;
- définir des buts et des résultats d'apprentissage pour les divers aspects de l'approche multidimensionnelle de l'étude du français, à savoir : communicatif/expérientiel, culture, langue et formation langagière générale.

16. Français en immersion

Cours obligatoires

Français immersion 10 (code 4020)

En 10^e année, chacun de trois grands thèmes fait l'objet d'une unité modèle :

- la presse écrite;
- la nouvelle;
- la chanson et la poésie lyrique.

Le fil conducteur reliant ces thèmes est une invitation à découvrir comment les autres groupes francophones de la planète voient le monde.

Français immersion 20 (code 6020)

Le programme d'études de 11^e année se concentre sur la structure de la langue dans divers contextes. Le cours comporte trois thèmes faisant chacun l'objet d'une unité :

- les médias électroniques;
- le roman;
- la bande dessinée ou le roman illustré.

Français immersion 30 (code 8020)

En 12^e année, le programme d'études approfondit la matière des cours précédents, aidant les élèves à mieux connaître et apprécier les diverses formes de communication littéraire. Les trois thèmes sont :

- le roman comme moyen de transmettre une conception du monde;
- le théâtre;
- la poésie.

Les élèves en immersion sont tenus de suivre les cours English Language Arts A 10 ou English Language Arts B 10, English Language Arts 20, English Language Arts A 30 ou English Language Arts B 30.

Cours aux choix

Français immersion intégré A 20 et B 20 (codes 6021 et 6037)

Ces cours sont facultatifs et peuvent être suivis en 11^e ou en 12^e année. Il faut au préalable avoir suivi le cours Français immersion 10. Le cours intégré diffère des autres cours de langue en ce sens que l'étude de la langue y est intégrée à d'autres disciplines enseignées au secondaire telles que :

- l'entrepreneuriat;
- le cinéma;
- la sociologie;
- la psychologie.

17. Mathématiques

6^e – 9^e année

Cours obligatoires

L'an dernier, le Ministère a établi un nouveau programme réparti en quatre domaines – *le nombre, les régularités et les relations, la forme et l'espace, la statistique et la probabilité* –, dont il s'attend d'achever l'implantation en 2009.

Secondaire : 10e – 12e année

Mathématiques 10 (code 4407), Mathematics 10 (code 4403)

Ce cours se compose d'unités portant sur les équations et les inéquations linéaires, les relations, les fonctions linéaires et la variation, les mathématiques pour les consommateurs et consommatrices, les droites et les segments de droite, les angles et les polygones ainsi que l'algèbre.

Mathématiques 20 (code 6407), Mathematics 20 (code 6403)

Ce cours se compose d'unités portant sur les nombres irrationnels, les mathématiques pour les consommateurs et les consommatrices, les polynômes et les expressions rationnelles, les fonctions du second degré, les équations du second degré, la probabilité, les angles et les polygones ainsi que le cercle.

Cours au choix

Mathématiques A 30 (code 8407), Mathematics A 30 (code 8404)

Ce cours se compose d'unités portant sur les permutations et les combinaisons, l'analyse de données, les polynômes et les expressions rationnelles, les exposants et les radicaux, les relations et les fonctions, les systèmes d'équations linéaires ainsi que les angles et les polygones.

Mathématiques B 30 (code 8408), Mathematics B 30 (code 8405)

Ce cours se compose d'unités portant sur la probabilité, l'analyse de données, les matrices, les nombres complexes, les équations du second degré, les fonctions polynomiales et rationnelle ainsi que les fonctions exponentielles et logarithmiques.

Mathématiques C 30 (code 8409), Mathematics C 30 (code 8406)

Ce cours se compose d'unités portant sur les preuves mathématiques, les sections coniques, les fonctions circulaires, les applications de la trigonométrie, les identités trigonométriques et les équations trigonométriques.

Calcul 30 (code 8422), Calculus 30 (code 8421)

Ce cours se compose d'unités portant sur les fonctions, les limites et la continuité, la dérivée, les applications de la dérivée au tracé de courbes, les applications pratiques de la dérivée, la dérivée de fonctions transcendantes, l'intégration ainsi que le théorème fondamental du calcul..

18. Sciences

Cours obligatoires

Les sciences sont une matière obligatoire de la 1^{re} à la 10^e année. L'obtention du diplôme d'études secondaires suppose aussi la réussite d'un des cours de niveau 20 ou 30 indiqués ci-dessous , parmi les cours au choix.

Sciences 6e année

Ce cours se compose d'unités sur la diversité de la vie, l'électricité, la Terre et l'espace (notre système solaire) et le vol.

Sciences 7e année

Ce cours se compose des unités suivantes : interactions des écosystèmes; mélanges et solutions; chaleur et écorce terrestre.

Sciences 8e année

Ce cours se compose d'unités sur les cellules, les tissus, les organes et les systèmes, l'optique, les fluides et les systèmes hydrologiques de la Terre.

Sciences 9e année

Ce cours se compose d'unités sur la reproduction, les atomes et les éléments, les propriétés de l'électricité, l'exploration spatiale (l'exploration de notre univers).

Sciences 10 (code 4224), Science 10 (code 4214)

Ce cours se compose d'unités sur le mouvement dans notre monde, la durabilité des écosystèmes, la dynamique des phénomènes météorologiques et les réactions chimiques.

Cours au choix

Biologie 20 (code 6216), Biology 20 (code 6211)

Théories; organisation de l'écologie; diversité de la vie; botanique agricole de la Saskatchewan; unités facultatives.

Biologie 30 (code 8216), Biology 30 (code 8211)

Fondements chimiques de la vie; structure et fonction des cellules; génétique; systèmes animaux; évolution; unités facultatives.

Chimie 20 (code 6222), Chemistry 20 (code 6212)

Atomes et éléments; molécules et composés; réactions chimiques; concept de mole et stoechiométrie; trois unités facultatives.

Chimie 30 (code 8222), Chemistry 30 (code 8212)

Solubilité et solutions; changements d'énergie dans les réactions chimiques; cinétique des réactions; équilibre; équilibre acide-base; oxydation et réduction; une unité facultative. (L'élève doit avoir suivi au préalable le cours de niveau 20.)

Physique 20 (code 6223), Physics 20 (code 6213)

Physique du quotidien; mouvement ondulatoire; lumière; chaleur; deux unités facultatives.

Physique 30 (code 8223), Physics 30 (code 8213)

Cinétique et dynamique; énergie mécanique; électricité et physique nucléaire; quatre unités facultatives. (L'élève doit avoir suivi au préalable le cours de niveau 20, ou encore le cours Mathématiques A 30 ou son équivalent anglais, Mathematics A 30.)

Computer Science 20 (code 6702)

Rudiments de la programmation et de la conception; entrée-sortie; variables; structures conditionnelles et itératives; sous-programmes; fonctions programmées par l'utilisateur; matrices unidimensionnelles; réseautage; carrières; projet de recherche.

Computer Science 30 (code 8702)

Matrices multidimensionnelles; systèmes numériques et programmation en vue d'applications et de travaux de recherche. Un langage orienté objet est fortement recommandé, bien que l'enseignante ou l'enseignant soit libre de choisir le langage utilisé à condition qu'il diffère de celui utilisé au niveau 20. (L'élève doit avoir suivi au préalable le cours de niveau 20.)

19. Sciences humaines

6e – 9e année

Cours obligatoires

6e année — Le Canada et ses voisins de l'Atlantique

Étude conceptuelle des rapports entre le Canada et les pays riverains de l'Atlantique, et des responsabilités du Canada envers ces pays. Le cours est axé sur les concepts suivants : situation; interaction; identité; institutions (programme fransaskois) ou interdépendance (programme d'immersion et programme anglais).

7e année — Le Canada et ses voisins du Pacifique

Étude conceptuelle des rapports entre le Canada et les pays riverains du Pacifique, et des responsabilités du Canada envers ces pays. Le cours est axé sur les concepts suivants : situation; ressources; pouvoir; évolution.

8e année — L'individu dans la société

Ce cours du programme anglais et du programme d'immersion cerne et analyse diverses questions qui ont trait à l'identité et qui intéressent les élèves en tant que membres d'une société complexe en constante évolution. Il porte sur les concepts suivants : culture; citoyenneté; identité; interdépendance.

8e année — Les études fransaskoises – programme fransaskois

Afin de mieux comprendre leur identité fransaskoise, les élèves se familiarisent avec les origines de leur culture en s'intéressant au mode de vie et aux coutumes des collectivités fransaskoises. Ils étudient également l'histoire des institutions de la communauté fransaskoise ainsi que les conflits et les changements qui ont marqué son évolution jusqu'à présent.

9e année — Les fondements de la société

Ce cours analyse deux grandes traditions qui ont eu un impact profond sur l'identité canadienne et en forment les fondements. La première est la tradition qui s'est développée dans le Moyen-Orient antique et qui nous a été transmise par nos ancêtres européens. La seconde réside dans les traditions culturelles qui se sont

formées pendant des milliers d'années en Amérique du Nord. Ce cours porte sur les concepts suivants : temps; changement; causalité; culture.

10e – 12e année

Cours obligatoires

- Un parmi les cours Sciences sociales fransaskois 10 – programme fransaskois, Histoire 10 – programme d'immersion, Social Studies 10, History 10 ou Native Studies 10.
- Un parmi les cours Sciences sociales fransaskois 30 – programme fransaskois, Sciences sociales immersion 30 – programme d'immersion, Social Studies 30, History 30 ou Native Studies 30.
- Un deuxième cours de sciences humaines de niveau 20 ou 30.

10e année

Les cours de sciences sociales et d'histoire de 10^e année ont pour but d'aider les élèves à comprendre les structures fondamentales des sociétés démocratiques et industrialisées. Les principaux concepts étudiés sont : interdépendance; institutions sociales; prise de décision; pouvoir; idéologie.

Social Studies 10 (code 4307)

Ce programme permet aux élèves de prendre conscience de l'organisation fondamentale de la société canadienne, leur présentant ensuite des exemples avec lesquels faire des comparaisons.

Histoire 10 – programme d'immersion (code 4312), History 10 (code 4306)

Ce programme fait découvrir aux élèves comment les structures fondamentales de la société se sont développées à la fin du XVIIIe et du XIXe siècle.

Native Studies 10 (code 4309)

Ce cours porte sur les structures et les pratiques sociales des Autochtones, en Saskatchewan et au Canada. Les élèves étudient les peuples autochtones du Canada et certains aspects fondamentaux de leur philosophie traditionnelle. Les concepts abordés englobent l'identité et la conception du monde, la famille et la communauté, l'exercice des pouvoirs et l'économie.

Sciences sociales fransaskois 10 (code 4323) – programme fransaskois

Ce cours porte sur les assises de la société démocratique industrielle. Bien que le Canada serve de modèle de base, des exemples tirés du passé et du présent sont offerts à titre de comparaison. Le cours comprend des unités sur la prise de décision politique au XVIIIe siècle, les idéologies politiques en opposition lors de la Révolution industrielle, les relations internationales dans le contexte de la Première Guerre

mondiale, les fondements de l'économie nationale et les effets du commerce international sur l'économie nationale. Il aborde également la participation et la contribution des francophones à l'économie locale, provinciale, nationale et mondiale.

11^e année

Les cours de sciences sociales et d'histoire de 11e année ont pour but d'aider les élèves à saisir les grandes questions qui se posent à l'humanité au début du XXIe siècle. Les principaux concepts étudiés sont : autonomie; intégration; dialectique.

Social Studies 20 (code 6307)

Ce programme aborde des questions comme : droits de la personne; croissance démographique; création de richesses; changements environnementaux; exercice des pouvoirs à l'échelle mondiale.

Histoire 20 (code 6312) – programme d'immersion, History 20 (code 6306)

Ce programme est centré sur les conditions, les idées et les événements du XXe siècle qui ont donné naissance aux grandes questions.

Natives Studies 20 (code 6309)

Ce cours analyse, selon une approche holistique à base de ressources, les grandes questions et les concepts contemporains communs aux peuples autochtones, au Canada et dans le monde. Les concepts abordés sont l'autodétermination et l'autonomie politique, le développement et la justice sociale.

12e année

Les cours de sciences sociales et d'histoire de 12e année ont pour but d'aider les élèves à saisir les grandes questions auxquelles sont confrontés les Canadiennes et Canadiens au début du XXIe siècle. Les principaux concepts étudiés sont la conception du monde, les paradigmes, le contrat social, l'idéologie et l'intégration. Les élèves analysent l'état actuel de ces questions et sont amenés à les aborder de différents points de vue dans le contexte de la société canadienne.

Social Studies 30: Canadian Studies (code 8307)

Ce programme aborde des questions comme l'évolution sociale au cours de l'histoire du Canada, les rapports entre les habitants et la terre, les relations interculturelles, le système de gouvernement de la société canadienne et les rapports entre le Canada et la communauté mondiale.

History 30: Canadian Studies (code 8306)

Ce cours examine l'évolution des rapports de force entre les peuples autochtones qui habitaient le continent et les groupes successifs d'immigrantes et d'immigrants venus

refaire leur vie au Canada. Les différentes collectivités canadiennes ont dû apprendre à composer avec leur environnement et avec leurs modes de vie respectifs.

Native Studies 30: Canadian Studies (code 8321)

Ce cours traite des questions qui concernent les peuples autochtones au Canada aujourd'hui. Les sujets abordés comprennent les droits ancestraux, les droits issus de traités, l'exercice des pouvoirs, les revendications territoriales et les droits fonciers issus des traités ainsi que le développement économique et social.

Sciences sociales fransaskois 30 (code 8323) – programme fransaskois

Ce cours offre aux élèves fransaskois l'occasion d'étudier les gens et les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement physique et social, de mieux comprendre l'époque actuelle, d'apprécier leur patrimoine culturel fransaskois et canadien-français, et de devenir des citoyennes et citoyens avertis et responsables, capables de contribuer de façon notable au développement de la société. De ce fait, il leur permet d'acquérir le sens de leur identité et de développer une affinité avec la culture fransaskoise ainsi qu'avec la culture francophone au Canada et dans le monde.

Sciences sociales immersion 30 (code 8324) – programme d'immersion

Ce cours permet aux élèves de comprendre les questions et les enjeux auxquels le Canada fait face aujourd'hui. Procédant par raisonnement et évaluation dialectiques, les élèves en viennent à comprendre que le Canada est une société pluraliste, caractérisée par une grande diversité géographique, culturelle et idéologique. Ils apprennent qu'ils ont souvent à faire un choix parmi des points de vue divergents, chacun étayé d'arguments raisonnables.

Cours au choix

Les élèves peuvent suivre n'importe lequel des cours décrits ci-dessus pour répondre aux exigences de crédit de cours au choix, dans la mesure où ces cours ne servent pas déjà à satisfaire à une exigence de crédit en sciences humaines. En plus des cours indiqués ci-dessus, le programme de sciences humaines comprend également les cours suivants : Geography 10, 20 et 30; Economics 20 et 30; Psychology 20 et 30; Psychologie 20 et 30, Law 30 et Sciences sociales fransaskois 20 – programme fransaskois.

Geography 10 (code 1150)

Ce cours d'introduction à la géographie physique est constitué de diverses unités sur la Terre, à savoir les formes de la Terre, le climat, la géographie économique et la population.

Geography 20 (code 2150)

L'objectif de ce cours est de faire connaître aux élèves la géographie de l'Amérique du Nord par une étude des grandes différences régionales, physiques et culturelles qu'on constate sur le continent.

Geography 30 (code 3150)

Ce cours est axé sur l'étude de la géographie de la population. Il traite du problème de la croissance démographique et de ses répercussions dans les domaines économique, politique et social.

Économics 20 (code 2140)

Ce cours vise à faire comprendre l'économie aux élèves et à leur permettre d'acquérir les habiletés et capacités nécessaires pour bien fonctionner au sein du système économique canadien.

Économics 30 (code 3140)

Ce cours permet aux élèves de connaître et de comprendre l'économie mondiale et ses liens avec celles de la Saskatchewan et du Canada. Il porte notamment sur le fonctionnement, les problèmes et les perspectives de l'économie, et son but est de permettre aux élèves de prendre des décisions averties.

Sciences sociales fransaskois 20 (code 6323) – programme fransaskois

Le cours porte sur les événements historiques et les conditions du XXe siècle qui ont mené aux problèmes auxquels la société contemporaine est confrontée. Les unités exposent des problèmes tels que : paix et sécurité; pauvreté et faim; préoccupations relatives à l'environnement; droits de la personne; aliénation et isolement. Ce cours offre également une perspective francophone sur ces événements et préoccupations.

20. Autres cours

Bien-être/mieux-être et éducation physique

Cours obligatoires

Les élèves sont tenus de suivre un cours de bien-être/mieux-être ou d'éducation physique au secondaire. Il peut s'agir de l'un des cours suivants : Wellness 10/Mieux-être 10, Physical Education 20/Éducation physique 20 ou Physical Education 30/Éducation physique 30.

Bien-être/Mieux-être et éducation physique

Mieux-être 10 (code 4601) et Wellness 10 (code 4600)

Ce cours intègre l'étude de l'hygiène et l'éducation physique pour promouvoir un mode de vie équilibré. Le programme encourage les élèves à trouver l'équilibre entre l'activité physique et la bonne forme, la gestion du stress, les loisirs, une saine alimentation et les relations personnelles en concevant eux-mêmes leur propre plan de mieux-être.

À l'étude du mieux-être personnel, le programme ajoute celle du mieux-être local et mondial. Ce concept fait fond sur l'idée que les gens peuvent atteindre un niveau optimal de mieux-être, et s'y maintenir, en prenant soin d'eux-mêmes, en s'ouvrant aux autres et en s'investissant dans des causes importantes qui vont au-delà de leurs propres besoins.

Éducation Physique 20 (code 6604) et Physical Education 20 (code 6603), Éducation Physique 30 (code 8604) et, Physical Education 30 (code 8603)

L'objectif de l'éducation physique dans les écoles de la Saskatchewan est de former des personnes autonomes, désireuses de s'instruire toute leur vie et se livrant régulièrement à un exercice physique valable. Chaque élève se voit offrir la possibilité de développer les qualités couramment associées à l'établissement de buts, à la responsabilité sociale et aux réalisations personnelles. Les buts de tout programme d'éducation physique de qualité sont le développement et la conceptualisation des habiletés, l'acquisition d'attitudes positives et l'adoption d'un mode de vie orienté vers le bien-être général.

Éducation artistique et arts pratiques et appliqués

Cours obligatoires

Les élèves sont tenus d'accumuler 2 crédits en éducation artistique et en arts pratiques et appliqués.

Éducation artistique

Arts visuels 10 (code 4534), Arts visuels 20 (code 6534) et Arts visuels 30 (code 8534)

Art dramatique 10 (code 4523), Art dramatique 20 (code 6523) et Art dramatique 30 (code 8523)

Musique 10 (code 1523), Musique 20 (code 2523) et Musique 30 (code 3523)

Arts Education 10 (code 4511), Arts Education 20 (code 6516), Arts Education 30 (code 8516)

Ces cours s'inscrivent dans le prolongement du programme d'études de la 1^{re} à la 9^e année et permettent aux élèves de poursuivre leur formation en danse, en art dramatique, en musique et en arts visuels. Le programme comporte trois éléments : la création et la production; la culture et l'histoire; et la critique et l'appréciation. Le programme est vaste et englobe les beaux-arts et les médias de même que les arts populaires, traditionnels, commerciaux et fonctionnels, bien qu'il y ait naturellement de nombreux chevauchements entre ces catégories. Les élèves peuvent également accumuler des crédits en art dramatique, chorale, arts visuels, musique, harmonie, orchestre et danse.

Arts pratiques et appliqués

Divers cours d'arts pratiques et appliqués sont offerts dans les domaines des communications, de l'agriculture, du design, des services et de l'accueil, des transports et des ressources. Il s'agit de cours modulaires, chacun pouvant se composer d'un module de base choisi et de modules facultatifs. Les quelque trente-cinq programmes d'études d'arts pratiques et appliqués portent entre autres sur l'exploration de carrières et d'emplois, la construction et la menuiserie, la soudure, l'alimentation, le traitement de l'information, la comptabilité, l'entrepreneuriat, l'énergie et l'exploitation minière, la faune, la mécanique et l'automobile, l'électricité et l'électronique ainsi que l'horticulture. L'élève peut obtenir jusqu'à 6 crédits en arts pratiques et appliqués. Il existe également un cours combiné constitué de modules d'au moins trois des programmes d'études offerts.

Langues

nēhiyāwiwin (Cree) 10 (code 4084), nēhiyāwiwin (Cree) 20 (course code 6084), nēhiyāwiwin (Cree) 30 (code 8084)

German 10 (code 1435), German 20 (code 2435), German 30 (code 3435)

Mandarin 10 (code 4067), Mandarin 20 (code 6067), Mandarin 30 (code 8067)

Russian 10 (code 4068)

Spanish 10 (code 4074), Spanish 20 (code 6074), Spanish 30 (code 8074)

Ukrainian 10 (code: 1440), Ukrainian 20 (code 2440), Ukrainian 30 (code 3440)

Ukrainian Language Arts (Bilingue) 10 (code: 4031), Ukrainian Language Arts 20 (code : 6031), Ukrainian Language Arts 30 (code: 8031)

Personnes-ressources

Madame Joan Nielsen

Registraire

Examens provinciaux et services aux élèves et au personnel enseignant

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

1840, rue Lorne

Regina (Saskatchewan) S4P 2L7

Téléphone : (306) 787-6086

Télécopieur : (306) 787-0035

Courriel : joan.nielsen@gov.sk.ca

Madame Kris Storle

Agente administrative

Examen provinciaux et services aux élèves

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

1840, rue Lorne

Regina (Saskatchewan) S4P 2L7

Téléphone: (306) 787-1025

Télécopieur : (306) 787-0035

Courriel : kris.storle@gov.sk.ca

L'enseignement secondaire au Canada: Guide de transfert des élèves Territoire du Yukon

Le ministère de l'Éducation du Yukon tient à remercier le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique pour son travail relatif à la révision des Guides de transfert des élèves.

PREMIÈRE PARTIE: Information sur l'éducation au niveau secondaire

1. Introduction

L'objectif général du programme d'éducation de la maternelle à la 12^e année du Yukon est que tous les élèves aient acquis, à la fin de leurs études, une solide éducation, pertinente et utile à leur vie personnelle et professionnelle. Les objectifs à atteindre, aussi appelés normes, sont exprimés sous forme de résultats d'apprentissage attendus qui permettent de mesurer les progrès des élèves. Ce sont des attentes raisonnables à l'égard de ce que les élèves doivent savoir et de ce qu'ils doivent savoir faire. Au primaire, les normes du programme d'études provincial sont fondées sur les attentes à l'égard des élèves en fonction de l'année scolaire (p. ex.: M-1^{re}, 2^e-3^e); de la 4^e à la 12^e année, les normes sont fondées sur les résultats d'apprentissage attendus des élèves pour chaque année ou cours.

2. Structure du système scolaire

Le programme d'éducation est réparti sur 13 années et est divisé en trois niveaux: primaire (de la maternelle à la 3^e année), intermédiaire (de la 4^e à la 9^e ou 10^e année – selon que l'élève suit le programme secondaire deuxième cycle 2004 ou 1995) et secondaire deuxième cycle (de la 10^e à la 12^e année pour les élèves qui suivent le programme du secondaire deuxième cycle 2004 – <http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad2004.htm> –, et la 11^e et la 12^e année pour les élèves qui suivent le programme du secondaire deuxième cycle 1995 – <http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad1995.htm>)¹.

Chaque niveau du programme insiste sur certaines composantes qui reflètent la gamme de connaissances, d'habiletés et d'attitudes que les élèves acquièrent à cette étape. Tous les niveaux du programme s'articulent sur une base commune d'acquis visant à ce que les élèves apprennent à lire, à écrire, à effectuer des opérations mathématiques élémentaires, à résoudre des problèmes et à utiliser les technologies informatiques. Cette base commune d'acquis est constituée de programmes d'études prescrits par la province pour faire en sorte que tous les élèves — et non seulement ceux qui se destinent à l'université — acquièrent les connaissances, les habiletés de résolution de problèmes et les habiletés de communication dont ils ont besoin pour apprendre leur vie durant.

Ces habiletés de base sont favorisées par l'enseignement, de la maternelle à la 12^e année, des langues, des sciences humaines, des mathématiques, des sciences, des beaux-arts, des compétences pratiques, de l'éducation physique et de la planification.

3. Explication des termes utilisés

Cours autorisés par le Ministère

Le chapitre 2 du guide *Course Information for the Graduation Program: Grade 10, 11 and 12 Courses* – information sur les cours du programme du secondaire deuxième cycle: cours de 10^e, 11^e et 12^e année (<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/courseinfo/cid.pdf>) donne la liste des cours autorisés par le ministère de l'Éducation, qui comprend ceux prévus dans le programme d'études élaboré par le Ministère de même que les cours externes approuvés par ce dernier (voir plus loin la rubrique «Cours externes»). Ce guide précise entre autres le titre de chaque cours, le niveau scolaire, le nombre de crédits accordés et le titre du guide du programme d'études ministériel auquel le cours est rattaché.

Cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante

Certains cours de 10^e, 11^e ou 12^e année peuvent être autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante en fonction des besoins et des champs d'intérêts des élèves; le cas échéant, le nom du cours, le niveau scolaire visé et la date d'autorisation doivent être déposés auprès du ministère de l'Éducation. Contrairement aux cours élaborés localement, les cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante peuvent être suivis comme cours au choix donnant droit à des crédits menant au diplôme d'études secondaires.

Cours élaborés localement

Ces cours doivent être approuvés par le conseil scolaire local et déposés auprès du ministère de l'Éducation. Ils portent sur des sujets appartenant à un domaine de la connaissance et à un ensemble d'habiletés spécifiques, choisis et organisés par une école ou un district scolaire particulier. Contrairement aux cours autorisés par un conseil scolaire ou une autorité scolaire indépendante, il n'est pas nécessaire d'aviser le Ministère du nom du cours, du niveau scolaire visé ni de la date d'autorisation. Cependant, il faut utiliser des codes de cours spécifiques conformément au *Handbook of Procedures* pour faire état de l'effectif et de la réussite de ces cours, et les codes doivent être approuvés par le conseil scolaire local. Les cours élaborés localement n'allouent pas de crédits nécessaires à l'obtention du diplôme.

Cours externes

Les cours externes sont des ensembles organisés d'activités d'apprentissage offerts à l'extérieur du système scolaire de Colombie-Britannique et énoncés dans le guide *Course Information for the Graduation Program*. Les élèves reçoivent un crédit valable pour le diplôme lorsqu'ils complètent un cours externe avec succès. Ces cours correspondent à une norme éducative équivalente ou supérieure à celle des cours de 10^e, 11^e et 12^e année autorisés par le Ministère.

Cours d'études autonomes dirigées

Les études autonomes dirigées (IDS) sont élaborées par l'élève et sont suivies sous la supervision d'une enseignante ou d'un enseignant. Elles se fondent sur les résultats d'apprentissage des cours de 10^e, 11^e ou 12^e année autorisés par le Ministère, autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante, ou élaborés localement. Les cours d'IDS valent 1, 2, 3 ou 4 crédits, un crédit représentant la valeur donnée aux connaissances, aux habiletés et aux attitudes que la plupart des élèves sont en mesure d'acquérir en une trentaine d'heures d'instruction. Bien que les IDS visent à permettre aux élèves d'approfondir un programme d'études ou un ou plusieurs résultats d'apprentissage d'un cours qu'ils n'ont pas suivi, elles peuvent également servir à reconnaître l'apprentissage des élèves pour un cours qu'ils n'ont pas terminé ou pas réussi.

Cours de niveau postsecondaire

Ces cours, offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire autorisés de la Colombie-Britannique, mènent à un diplôme postsecondaire. Si un élève présente un relevé de notes d'un établissement reconnu attestant la réussite d'un cours de niveau postsecondaire qui mène à un diplôme, il peut exiger que ce cours compte pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

Yukon Territory School Completion Certificate

Le Yukon Territory School Completion Certificate (disponible en anglais seulement) est décerné aux élèves qui atteignent les résultats d'apprentissage d'un programme autre que le programme régulier du secondaire de deuxième cycle. Cela peut inclure les élèves qui suivent un Plan d'apprentissage personnalisé ou ceux qui satisfont à d'autres critères établis par leur conseil scolaire local. Le certificat de fin d'études est conçu spécialement; il est distinct du diplôme d'études secondaires.

Le ministère de l'Éducation fournit également aux élèves un relevé de notes compilant tous les crédits qu'ils ont obtenus et les cours mis au point localement (ne donnant droit à aucun crédit) qu'ils ont réussis. Ce relevé mentionne également qu'un élève a obtenu un certificat de fin

d'études. Il offre aux employeurs éventuels et aux institutions post-secondaires de l'information pertinente sur les réalisations des élèves.

Plan d'apprentissage personnalisé

Un plan d'apprentissage personnalisé est élaboré pour un élève ayant des besoins particuliers. Il définit des objectifs personnalisés, les adaptations et modifications requises et les services à fournir. Il inclut des critères de mesure de réussite.

Ensemble de ressources intégrées (ERI)

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique publie des documents de survol des programmes d'études sous la forme d'ensembles de ressources intégrées (ERI), qui sont mis à la disposition du Yukon. Les ERI énoncent les résultats d'apprentissage prescrits par la province, offrent de l'information sur l'enseignement à donner en classe et l'évaluation, et énumèrent les ressources pédagogiques recommandées par le gouvernement. Chacun d'eux fournit au personnel enseignant les renseignements de base pour la mise en œuvre d'un programme d'études pour toutes les matières, de la maternelle à la 12^e année.

4. Désignation des cours

Les cours de 10^e, 11^e et 12^e année portent un code officiel qui indique le nom du cours et l'année scolaire durant laquelle il est offert. Par exemple, Français 11 (FR 11) est le cours de français de 11^e année. Le code des cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante débute par la lettre Y, alors que les cours élaborés localement sont désignés par les lettres LD au début du titre et la lettre X au début du code. Les cours externes sont signalés par la lettre U au début du code. Le code des cours d'études autonomes dirigées porte le préfixe IDS, suivi du code régulier du cours pertinent autorisé par le Ministère, autorisé par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante. Les cours de niveau postsecondaire qui comptent pour l'obtention du diplôme présentent les lettres PSI au début de leur code; le nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique où le cours a été suivi paraît sur le relevé de notes.

5. Répartition du temps et charge de cours

De la 4^e à la 9^e année, pour chaque matière obligatoire, on recommande de consacrer un minimum de temps exprimé sous forme de pourcentage. Cette répartition du temps indique la priorité que le ministère de l'Éducation entend voir accorder par les écoles à chaque domaine d'études. Il appartient à chaque école de mettre au point un horaire convenant à tous les élèves. Les écoles sont autorisées à aménager les horaires recommandés afin de répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève et aux besoins particuliers des populations desservies.

6. Structure du programme d'études

Les élèves qui suivent le programme du secondaire deuxième cycle doivent obtenir au moins 80 crédits en 10^e, 11^e et 12^e année pour répondre aux exigences minimales d'obtention du diplôme. (La section 8 du présent document, «Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires», donne plus de détails sur les exigences en matière de crédits.) La durée et l'importance des cours sont reflétées dans la valeur qui leur est attribuée sous forme de crédits. Chaque cours peut ainsi valoir 1, 2, 3 ou 4 crédits. Un cours de 4 crédits représente entre 100 et 120 heures d'enseignement. La plupart des cours valent 4 crédits.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

De la 4^e à la 12^e année, les élèves reçoivent des résultats sous forme de lettres qui décrivent ce qu'ils réussissent à faire par rapport aux résultats d'apprentissage attendus. De la 4^e à la 7^e année, des commentaires écrits doivent accompagner ces résultats, alors que de la 8^e à la 12^e année, des commentaires ne sont fournis que s'ils sont requis. De la 10^e à la 12^e année, les résultats sous forme de lettres sont accompagnés de notes en pourcentage.

Pour réussir un cours portant le numéro 10, 11 ou 12, il faut obtenir un résultat minimal de C- ou de 50 p. 100. Voici, dans le tableau ci-dessous, les codes utilisés en 10^e, 11^e et 12^e année, de même que leur équivalent en pourcentage et leur signification:

Code	Pourcentage	Signification
A	86-100	Rendement excellent ou exceptionnel
B	73-85	Très bon rendement
C+	67-72	Bon rendement
C	60-66	Rendement acceptable
C-	50-59	Rendement minimal acceptable
F (échec [<i>Failed</i>])	0-49	Rendement inférieur au rendement minimal acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage attendus pour le cours ou la matière en question.
ES (Exigences satisfaites) [<i>Requirements met</i>]	S/O	Satisfaction aux exigences du cours (code utilisé seulement pour le programme Transition vers l'après-secondaire)
I (en cours [<i>In progress</i>] ou incomplet)	S/O	Cours non complété ou à poursuivre Pour diverses raisons, le rendement de l'élève est inférieur au rendement minimal acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage attendus.

SG (passage [<i>Standing Granted</i>])	S/O	Rendement ne satisfaisant pas aux exigences normales mais justifiant une mention de passage, et ce, dans le meilleur intérêt de l'élève.)
TS (équivalence [<i>Transfer Standing</i>])	S/O	Pour cours équivalent complété dans un établissement autre qu'une école (selon la définition de la Loi sur les écoles de la Colombie-Britannique [<i>School Act</i>]); aucune note finale en pourcentage attribuée
W (retrait [<i>Withdrawal</i>])	S/O	Permission de se retirer du cours ou de la matière
AEG (certificat d'indisposition [<i>Aegrotat Standing</i>])	S/O	Exemption à l'examen du Ministère pour cause de circonstances imprévisibles, la note de l'école servant de pourcentage final (pour cours de 12 ^e année avec examen provincial seulement)

Relevés de notes

Dossier permanent de l'élève

Le dossier permanent des élèves expose l'intégralité de leur programme éducatif, depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année. On peut le demander à la dernière école de la Colombie-Britannique qu'un élève a fréquentée. Les districts scolaires sont tenus de conserver le dossier permanent des élèves 55 ans après l'abandon des études ou l'obtention du diplôme.

Relevé de notes (Transcript of Grades)

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique délivre de façon centralisée des relevés de notes aux élèves pour les cours de 10^e, 11^e et 12^e année. Il s'agit de documents officiels qui indiquent: les cours de 10^e, 11^e et 12^e année complétés avec succès; les niveaux de rendement dans les cours; la participation aux programmes; le nombre de crédits obligatoires accumulés. Seules les notes des cours complétés avec succès apparaissent sur les relevés de notes; les notes F (échec), I (en cours ou incomplet) et W (retrait) ne figurent donc pas sur ces relevés. Si l'élève a repris un cours, seule la note la plus élevée figure sur le relevé.

Examens du Ministère

Pour obtenir leur diplôme au Yukon, les élèves sont tenus de se présenter à tous les examens du Ministère. Les examens de 10^e et 11^e année représentent 20 p. 100 de la note finale du cours et ceux de 12^e année, 40 p. 100 (sauf l'examen du cours Études des Premières Nations du Yukon 12, qui compte pour 20 p. 100 de la note finale).

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Le Certificat de graduation du Yukon est décerné à toute personne qui complète avec succès un programme du secondaire deuxième cycle de la province.

Les certificats d'achèvement d'études, quant à eux, soulignent l'atteinte des résultats d'apprentissage d'un programme autre qu'un programme du secondaire deuxième cycle. Ils visent particulièrement à souligner les réalisations des élèves ayant des besoins spéciaux qui atteignent les objectifs formulés dans leur plan d'apprentissage personnalisé.

Une version française de ce diplôme est délivrée aux élèves qui répondent aux exigences du programme francophone et du programme d'immersion en français.

Programme du secondaire deuxième cycle 2004

À qui s'adresse le programme du secondaire deuxième cycle 2004?

Les élèves qui ont commencé leur 10^e année après le 1^{er} juillet 2004 suivent le programme du secondaire deuxième cycle 2004 –<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/> (les élèves qui ont commencé leur 10^e année avant le 1^{er} juillet 2004 suivent le programme du secondaire deuxième cycle 1995 –<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad1995.htm>). Pour obtenir leur diplôme, ils doivent accumuler au moins 80 crédits, soit un minimum de 48 crédits découlant de cours obligatoires, un minimum de 28 crédits découlant de cours au choix et 4 crédits provenant du programme Transition vers l'après-secondaire².

- Les cours au choix sont des cours supplémentaires sélectionnés par les élèves en fonction de leurs champs d'intérêt scolaires, professionnels et personnels.
- Des 80 crédits requis pour l'obtention du diplôme, au moins 16 doivent être de niveau 12^e année, y compris le cours de langue (arts du langage) et 12 autres crédits. Ces 12 crédits peuvent provenir de cours obligatoires ou de cours au choix.
- Les élèves n'accumulent pas de crédits menant au diplôme d'études secondaires pour les cours élaborés localement.

Cours obligatoires	
Matière	Minimum de crédits
Un cours Arts du langage 10	4
Un cours Arts du langage 11	4
Un cours Arts du langage 12	4
Un cours Sciences humaines 10	4
Un cours Sciences humaines 11 ou 12	4

Cours obligatoires	
Matière	Minimum de crédits
Un cours Mathématiques 10	4
Un cours Mathématiques 11 ou 12	4
Un cours Sciences 10	4
Un cours Sciences 11 ou 12	4
Un cours Beaux-arts ou Compétences pratiques 10, 11 ou 12	4
Éducation physique 10	4
Planification 10	4
Total	48 crédits
La liste des cours obligatoires reconnus est donnée plus loin.	

Cours au choix	
Les élèves doivent obtenir au moins 28 crédits provenant de cours au choix. Ces crédits peuvent découler des cours suivants:	
Cours supplémentaires de 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e année, autorisés par le Ministère	
Cours externes	
Cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante	
Cours de niveau postsecondaire	
Cours d'études autonomes dirigées	
Total	28 crédits

Cours au choix	
Programme Transition vers l'après-secondaire	
Les élèves doivent obtenir 4 crédits pour Transition vers l'après-secondaire.	4

Programme du secondaire deuxième cycle pour adultes

À qui s'adresse le programme du secondaire deuxième cycle pour adultes?

Les élèves âgés de 19 ans ou plus et les élèves de 18 ans qui se sont absentes de l'école pendant une année complète sont admissibles au programme du secondaire deuxième cycle pour adultes. Ils doivent suivre au moins trois cours «à titre d'adultes», mais ils peuvent transférer les crédits obtenus d'autres cours terminés avec succès lorsqu'ils étaient «d'âge scolaire».

Les élèves adultes doivent accumuler au moins 20 crédits au niveau secondaire ou suivre cinq cours de niveau postsecondaire. Les cours et les crédits du système scolaire du Yukon ou d'un programme collégial de formation de base des adultes peuvent compter. Ce diplôme commun aux systèmes secondaire et postsecondaire est reconnu comme un diplôme d'études secondaires régulier.

Cours valant 4 crédits et autorisés par le Ministère	Cours de niveau collégial ou ABE (<i>Adult Basic Education</i>)
Un cours Arts du langage 12	Un cours provincial ou un cours de niveau postsecondaire
Un cours Mathématiques 11 ou 12	Un cours provincial, un cours de niveau avancé ou un cours de niveau postsecondaire en mathématiques
et une des options suivantes:	
Option 1	
Trois cours de 12 ^e année autorisés par le Ministère ou externes (tous doivent être des cours de 4 crédits)	Trois cours supplémentaires de niveau provincial ou postsecondaire
Option 2	
Un cours Sciences humaines 11 ou un cours Études des Premières Nations de la Colombie-Britannique 12	Un cours de sciences humaines de niveau avancé
Deux cours de 12 ^e année autorisés par le Ministère (les deux doivent valoir 4 crédits)	Deux cours provinciaux ou cours de niveau postsecondaire
Total: 20 crédits	Total: 5 cours

Certificat d'achèvement des études secondaires du Yukon

Bien qu'ils n'aient pas satisfait aux exigences du programme du secondaire deuxième cycle, certains élèves peuvent recevoir un certificat d'achèvement des études secondaires s'ils ont atteint les objectifs de leur programme d'éducation. Il peut s'agir d'élèves qui ont un plan d'apprentissage personnalisé ou qui satisfont à d'autres critères établis par leur conseil scolaire local.

Une version française du certificat d'achèvement des études secondaires peut être délivrée sur demande.

Cours obligatoires des programmes du secondaire deuxième cycle 2004

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des cours qui répondent aux exigences des cours obligatoires reconnus pour le programme du secondaire deuxième cycle 2004.

Matière	Code du cours	Cours
Arts du langage 10 <i>4 crédits</i>	EN 10	English 10
	FRALP 10	Français langue première 10
	UABEE 10	ABE Intermediate English 10

Matière	Code du cours	Cours
Arts du langage 11/12 <i>4 crédits</i>	UABEE 11	ABE Advanced English 11
	UABEE 12	ABE Provincial English 12
	COM 11/12	Communications 11/12
	EFP	English 12 First Peoples
	EN 11/12	English 11/12
	FRALP 11/12	Français langue première 11/12
	IBENH 11	IB English A1 (HL) 11
	IBENS 11	IB English A1 (SL) 11

Matière	Code du cours	Cours
Sciences humaines 10 <i>4 crédits</i>	SCH 10	Sciences humaines 10
	SS 10	Social Studies 10

Matière	Code du cours	Cours
Sciences humaines 11 ou 12 <i>4 crédits</i>	UABES 11	ABE Advanced Social Studies 11
	CIV 11	Civic Studies 11
	CIVF 11	Éducation civique 11
	FNS 12	B.C. First Nations

Matière	Code du cours	Cours
		Studies 12
	FNSF 12	Études des Premières Nations de la Colombie-Britannique 12
	SCH 11	Sciences humaines 11
	IBGGH 11	IB Geography (HL) 11
	IBGGS 11	IB Geography (SL) 11
	IBHIH 11	IB History (HL) 11
	IBHIS 11	IB History (SL) 11
	SS 11	Social Studies 11

Matière	Code du cours	Cours
Mathématiques 10 <i>4 crédits</i>	UABEM 10	ABE Intermediate Mathematics 10
	AMAF 10	Applications des mathématiques 10
	AMA 10	Applications of Mathematics 10
	EMA 10	Essentials of Mathematics 10
	EMAF 10	Mathématiques de base 10
	MTH 10	Principes de mathématiques 10
	MA 10	Principles of Mathematics 10

Matière	Code du cours	Cours
Mathématiques 11 ou 12 <i>4 crédits</i>	UABEM 11	ABE Advanced Mathematics 11
	UABEM 12	ABE Provincial Mathematics 12
	APCAL 12	AP Calculus AB 12
	APCAL 12A/B	AP Calculus BC 12A or 12B
	APSTA 12	AP Statistics 12
	AMAF 11/12	Application des mathématiques 11 ou 12
	AMA 11/12	Applications of Ma-

Matière	Code du cours	Cours
		thematics 11 or 12
	CALC 12	Calculus 12
	EMA 11/12	Essentials of Mathematics 11 or 12
	EMAF 11/12	Mathématiques de base 11 ou 12
	IBFM 11/12	IB Further Mathematics (SL) 11 or 12
	IBMM 11/12	IB Mathematical Methods (SL) 11 or 12
	IBMS 11/12	IB Mathematical Studies (SL) 11 or 12
	IBMC 11/12A	IB Mathematics (HL) 11 or 12A
	MTH 11/12	Principes de mathématiques 11 ou 12
MA 11/12	Principles of Mathematics 11 or 12	

Matière	Code du cours	Cours
Sciences 10	UABEG 10	ABE Intermediate General and Applied Science 10
	SC 10	Science 10
	SCF 10	Sciences 10

Matière	Code du cours	Cours
Sciences 11 ou 12 <i>4 crédits (sauf avis contraire)</i>	UABEB 11	ABE Advanced Biology 11
	UABEH 11	ABE Advanced Chemistry 11
	UABEG 11	ABE Advanced General and Applied Science 11
	UABEP 11	ABE Advanced Physics 11
	UABEB 12	ABE Provincial Biology 12

Matière	Code du cours	Cours
	UABEH 12	ABE Provincial Chemistry 12
	UABEG 12	ABE Provincial General and Applied Science 12
	UABEP 12	ABE Provincial Physics 12
	AG 11/12	Agriculture 11 ou 12
	APENS 12	AP Environmental Science 12
	APPHC 12	AP Physics C 12
	PHAF 11/12	Applications de la physique 11/12
	PHA 11/12	Applications of Physics 11/12
	BIOSR 11/12	Biologie 11/12
	BI 11/12	Biology 11/12
	CH 11/12	Chemistry 11/12
	CHF 11/12	Chimie 11/12
	ESC 11	Earth Science 11
	FOR 11/12	Forests 11/12
	FORF 11/12	Forêts 11/12
	GEOL 12	Geology 12
	GEOLF 12	Géologie 12
	IBBIH 11/12A	IB Biology (HL) 11/12A
	IBBIS 11/12	IB Biology (SL) 11/12
	IBCHH 11/12A	IB Chemistry (HL) 11/12A
	IBESS 11/12	IB Environmental Systems (SL) 11/12
	IBGCH 11/12	IB General Chemistry (SL) 11/12
	IBPHH 11/12A	IB Physics (HL) 11/12A
	IBPHS 11/12	IB Physics (SL) 11/12
	PH 11/12	Physics 11/12
	PHYSF 11/12	Physique 11/12
	SCT 11	Science and Technology 11

Matière	Code du cours	Cours
	ESCF 11	Sciences de la Terre 11
	SCTF 11	Science et technologie 11
	SR 11	Sustainable Resources 11
	SRA 12	Sustainable Resources 12: Agriculture
	SRFI 12	Sustainable Resources 12: Fisheries
	SRFO 12	Sustainable Resources 12: Forestry
	SRM 12	Sustainable Resources 12: Mining

Matière	Code du cours	Cours
Beaux-arts 10, 11 ou 12 <i>4 crédits (sauf avis contraire)</i>	UDPJ 10/11/12A/B	ADAPT: Jazz 10/11/12A/B
	UDPT 10/11/12A/B	ADAPT: Tap 10/11/12A/B
	UAMD 10/11/12A/B	AIDT: Modern Dance 10/11/12A/B
	UATT 10/11/12	AIDT: Tap Dance 10/11/12
	AP2DP 12	AP 2-D Design Portfolio 12
	AP3DP 12	AP 3-D Design Portfolio 12
	APMU 12	AP Music Theory 12
	APAR 12	AP History of Art 12
	APSAD 12	AP Studio Art: Drawing 12
	APSAG 12	AP Studio Art: General 12
	DRGF 10	Art dramatique 10: Cours général (2/4)

	DRRF 10	Art dramatique: Interprétation théâtrale (2/4)
	DRDF 10	Art dramatique: Production théâtrale (2/4)
	DFTF 11/12	Art dramatique: Cinéma et télévision 11/12
	AF 11/12	Art Foundations 11/12
	VAMF 10	Arts visuels 10: Arts médiatiques (2/4)
	VACF 10	Arts visuels 10: Céramique et sculpture (2/4)
	VAGF 10	Arts visuels 10: Cours général (2/4)
	VADF 10	Arts visuels 10: Dessin et peinture (2/4)
	VAMTF 11/12	Arts visuels: Arts mediatiques 11/12
	SACSF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Céramique et sculpture
	SADPF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Dessin et peinture
	SAPGF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Gravure et graphisme
	SAFFF 11/12	Arts visuels en atelier 11/12: Textiles et fibres
	UABM 10/11/12	Associated Board of the Royal Schools of Music 10/11/12
	UBCCM 10/11/12	BC Conservatory of Music 10/11/12
	FNAF 11/11A/B	Beaux-Arts 11/11A/B (2)
	UCAB 10/11/12	CDTA: Ballet 10/11/12

	UCAJ 10/11/12A/B	CDTA: Jazz 10/11/12A/B
	UCAT 10/11/12A/B	CDTA: Tap 10/11/12A/B
	ULAC 10 /11/12	Chinese dance Syllabus (Lorita Leung Dance Association) 10/11/12
	CMCC 11/12	Choral Music 11/12: Concert Choir
	CMJV 11/12	Choral Music 11/12: Vocal Jazz
	UMWB 10A/B/C, 11A/B/C(2), 12A/B/C(2)	Conservatory Canada 10A/B/C(2), 11A/B/C(2), 12A/B/C(2)
	DNC 10	Dance 10: Choreography (2/4)
	DNG 10	Dance 10: General (2/4)
	DNP 10	Dance 10: Performance (2/4)
	DNC 11/12	Dance: Choreography 11/12
	DNCF 10	Danse 10: Chorégraphie (2/4)
	DNGF 10	Danse 10: Cours général (2/4)
	DNPF 10	Danse 10: Interprétation (2/4)
	DNCF 11/12	Danse: Chorégraphie 11/12
	DNP 11/12	Dance: Performance 11/12
	DNPF 11/12	Danse: Interprétation 11/12
	DRG 10	Drama 10: General (2/4)
	DRR 10	Drama 10: Theatre Performance (2/4)

	DRD 10	Drama 10: Theatre Production (2/4)
	DFT 11/12	Drama: Film and Television 11/12
	FNA 11/11A/B	Beaux-Arts 11/11A/B (2)
	AFF 11/12	Fondements de l'art 11/12
	UHLD 11/12	Highland Dancing 11/12
	IBAHS 11/12	IB Art History (SL) 11/2
	IBARH 11/12 A/B	IB Art/Visual Arts (HL) 11/12 A/B
	IBARS 11/12	IB Ar/Design (SL) 11/12
	IBF 11/12	IB Film (SL) 11/12
	IBTAH 11/12 A	IB Theatre Arts (HL) 11/12A
	IBTAS 11/12	IB Theatre Arts (SL) 11/12
	IBMCH 11/12A	IB Music (HL) 11/12A
	IBMCS 11/12	IB Music (SL) 11/12
	UIOP 11/12	Piping and Drumming Qualification Board: Piping 11/12
	IMCB 11/12	Instrumental Music 11/12: Concert Band
	IMG 11/12	Instrumental Music 11/12: Guitar
	IMJB 11/12	Instrumental Music 11/12: Jazz Band
	IMOS 11/12	Instrumental Music 11/12: Orchestral
	TPAF 11/12	Interprétation théâtrale 11/12: Jeu dramatique
	TPDSF 11/12	Interprétation théâtrale 11/12: Mise en scène et scénarisation

	UIDC 10/11/12A/B	ISTD: Cecchetti 10/11/12A/B
	UIDB 11/12A/B	ISTD: Imperial Ballet 11/12A(2)/B
	UIDMT 10/11/12	ISTD: Modern Theatre Dance 10/11/12
	ULMSD 11	LCM: Speech and Drama 11 (2)
	ULMA 11	LCM: Acting 11 (2)
	ULMD 11	LCM: Duologue 11 (2)
	ULMMT 11	LCM: Music Theatre (2)
	ULCM 10/11/12	London College of Music 10/11/12
	MCB 10	Music 10: Concert Band (2/4)
	MCC 10	Music 10: Concert Choir (2/4)
	MG 10	Music 10: General (2/4)
	MGR 10	Music 10: Guitar (2/4)
	MJB 10	Music 10: Jazz Band (2/4)
	MOS 10	Music 10: Orchestral Strings (2/4)
	MVJ 10	Music 10: Vocal Jazz (2/4)
	MCT 11/12	Music: Composition & Technology 11/12
	MCCF 10	Musique 10: Chorale de concert (2/4)
	MVJF 10	Musique 10: Chorale de jazz (2/4)
	MGF 10	Musique 10: Cours général (2/4)
	MGRF 10	Musique 10: Guitare (2/4)
	MOSF 10	Musique 10: Orchestre à cordes (2/4)

	MCBF 10	Musique 10: Orchestre d'harmonie (2/4)
	MJBF 10	Musique 10: Orchestre de jazz (2/4)
	CMCCF 11/12	Musique chorale 11/12: Chœur de concert
	CMJVF 11/12	Musique chorale 11/12: Jazz vocal
	MCTF 11/12	Musique: Composition et technologie 11/12
	IMJBF 11/12	Musique instrumentale: Ensemble de jazz 11/12
	IMGF 11/12	Musique instrumentale: Guitare 11/12
	IMOSF 11/12	Musique instrumentale: Orchestre à cordes 11/12
	IMCBF 11/12	Musique instrumentale: Orchestre d'harmonie 11/12
	UNAT 10	NADT: Tap 10
	TPRF 11	Production théâtrale 11
	TPRMF 12	Production théâtrale 12: Gestion théâtrale
	TPRTF 12	Production théâtrale 12: Technique théâtrale
	URMSD 10/11/12	RCM: Speech Arts and Drama 10/11/12
	URAD 10/11/12A/B	Royal Academy of Dance 10/11/12A/B
	UMRC 10/11/12	Royal Conservatory Music 10/11/12

	SACS 11/12	Studio Arts 11/12: Ceramics and Sculpture
	SADP 11/12	Studio Arts 11/12: Drawing and Painting
	SAFF 11/12	Studio Arts 11/12: Fabric and Fibre
	SAPG 11/12	Studio Arts 11/12: Printmaking and Graphic Design
	TPA 11/12	Theatre Performance 11/12: Acting
	TPDS 11/12	Theatre Performance 11/12: Directing and Script Development
	TPR 11	Theatre Production 11
	TPRT 12	Theatre Production 12: Technical Theatre
	TPRM 12	Theatre Production 12: Theatre Management
	UTCD 10/11/12	Trinity Guildhall: Drama 10/11/12
	UTCEC 10/11/12	Trinity Guildhall: Communications 10/11/12 (2)
	UTCM 10/11/12	Trinity Guildhall: Music 10/11/12
	UTCMT 10/11/12	Trinity College: Musical Theatre 10/11/12
	UTCPA 10/11/12	Trinity Guildhall: Performance Arts 10/11/12
	UTCSD 10/11/12	Trinity Guildhall: Speech and Drama 10/11/12
	UMVC 10/11/12	Victoria Conservatory Music 10/11/12

	VAC 10	Visual Arts 10: Ceramics and Sculpture (2/4)
	VAD 10	Visual Arts 10: Drawing and Painting (2/4)
	VAG 10	Visual Arts 10: General (2/4)
	VAM 10	Visual Arts 10: Media Arts (2/4)
	VAMT 11/12	Visual Arts: Media Arts 11/12

Matière	Code du cours	Cours
Compétences pratiques 10, 11 ou 12 <i>4 crédits (sauf avis contraire)</i>	UX4H 11/12	4-H 11/12
	UABEA 11	ABE Advanced Accounting 11
	UABEC 11	ABE Advanced Computer Studies 11
	UABEC 12	ABE Provincial Computer Studies 12
	AC 11	Accounting 11
	ACC 12	Accounting 12
	UAWPM 12	Advanced Wood Products Manufactur- ing: Woodlinks 12

	APCSC 12	AP Computer Science AB 12
	APCSC 12A	AP Computer Science A 12
	BCAF 11	Applications informatiques de gestion 11
	ASK 11/11A/B	Applied Skills 11/11A/B (2)
	AST 12A/B/C/D	Auto Service Technician Level One 12A/B/C/D
	AT 11/12	Automotive Technology 11/12
	ATD 12	Automotive Technology 12: Engine and Drive Train
	ATE 12	Automotive Technology 12: Automotive Electricity and Electronics
	ATB 12	Automotive Technology 12: Body Repair and Finish
	UBMQ 11	Basic Military Qualifications 11

	UBTG 11A/B	Boating 11A (2)/B
	UBEP 11	Bold Eagle Program 11
	BCA 11	Business Computer Applications 11
	BEC 10	Business Education 10: Business Communications (2/4)
	BEE 10	Business Education 10: Entrepreneurship (2/4)
	BEF 10	Business Education 10: Finance and Economics (2/4)
	BEG 10	Business Education 10: General (2/4)
	BEM 10	Business Education 10: Marketing (2/4)
	BIM 12	Business Information Management 12
	CAFT 11/12	Cafeteria Training 11/12
	UCPC 11/12	Canadian Pony Club 11/12

	URCFA 11	Canadian Red Cross First Aid Instructor 11 (2)
	URCWS 11	Canadian Red Cross Water Safety Instruc- tor 11 (2)
	CARP 12A/B/C	Carpentry Level One 12A/B/C
	CJ 11/12	Carpentry and Joinery 11/12
	CJR 12	Carpentry and Joinery 12: Residential Con- struction
	CJC 12	Carpentry and Joinery 12: Cabinet Construc- tion
	CJF 12	Carpentry and Joinery 12: Furniture Con- struction
	CJW 12	Carpentry and Joinery 12: CNC Wood Proc- esses
	CJP 12	Carpentry and Joinery 12: Woodcraft Prod- ucts
	ICTCF 11/12	Communication numérique appliquée 11/12

	ASKF 11/11A/B	Compétences pratiques 11/11A//B
	COP 11/12	Comptabilité 11/12
	FAF 12	Comptabilité financière 12
	UCSA 10/11/12	Computer Certification 10/11/12
	IDF 11/12	Conception industrielle 11/12
	CKT 11A/B/C, 12A/B/C	Cook Training 11A/B/C or 12A/B/C
	ICTXF 11/12	Cours modulaire exploratoire 11/12
	DM 12	Data Management 12
	ICTMF 11/12	Développement de médias numériques 11/12
	DD11/12	Drafting and Design 11/12
	DDE 12	Drafting and Design 12: Engineering and

		Mechanical Drafting
	DDA 12	Drafting and Design 12: Advanced Design
	DDT 12	Drafting and Design 12: Technical Visualization
	DDH 12	Drafting and Design 12: Architecture and Habitat Design
	EC 12	Economics 12
	ECF 12	Économie 12
	HEFF 10	Économie domestique 10: Alimentation/Économ ie domestique 10: Alimentation et nutrition (2/4)
	HEGF 10	Économie domestique 10: Cours général (2/4)
	HESF 10	Économie domestique 10: Étude de la famille (2/4)
	HETF 10	Économie domestique 10: Textiles (2/4)
	BECE 10	Éducation aux affaires

		10: Communications d'affaires (2/4)
	BEGF 10	Éducation aux affaires 10: Cours général (2/4)
	BEEF 10	Éducation aux affaires 10: Entrepreneuriat (2/4)
	BEFF 10	Éducation aux affaires 10: Finance et économie (2/4)
	BEMF 10	Éducation aux affaires 10: Marketing (2/4)
	EL 11/12	Electronics 11/12
	ELAS 12	Electronics 12: Analog Systems
	ELDS 12	Electronics 12: Digital Systems
	ELR 12	Electronics 12: Robotics
	ENT 12	Entrepreneurship 12
	ENTF 12	Entrepreneuriat 12
	FAMF 10/11/12	Étude de la famille 10/11/12

	FDSF 10/11/12	Étude des aliments 10/11/12/
	TEXF 10/11/12	Étude des textiles 10/11/12
	FM 10/11/12	Family Studies 10/11/12
	FA 12	Financial Accounting 12
	FNASK 11	Fine Arts and Applied Skills 11
	UXFA 11/12	First Aid 11/12 (2)
	UBFL 11/12	Fitness Leader 11/12
	FDS 10/11/12	Food Studies 10/11/12/
	FDN 10/11/12	Foods and Nutrition 10/11/12
	CAFTF 11/12	Formation en restauration 11/12
	FPC 11A/B/C 12A/B/C	Formation profes- sionnelle des cuis-

		niers Niveau Un 11A/B/C, 12A/B/C
	TEDF 10	Formation technologique 10: Conception industrielle (2/4)
	TEGF 10	Formation technologique 10: Cours général (2/4)
	TEEF 10	Formation technologique 10: Électronique (2/4)
	TECF 10	Formation technologique 10: Mécanique (2/4)
	TEMF 10	Formation technologique 10: Travail des métaux (2/4)
	TEWF 10	Formation technologique 10: Travail du bois (2/4)
	BIMF 12	Gestion de l'information d'entreprise 12
	DMF 12	Gestion des données 12
	UGSR 11	Ground Search and Rescue (Provincial Emergency Program)

		11 (2)
	HES 10	Home Economics 10: Family Studies (2/4)
	HEF 10	Home Economics 10: Foods (2/4)
	HEG 10	Home Economics 10: General (2/4)
	HET 10	Home Economics 10: Textiles (2/4)
	HS 11A/B/C, 12A/B/C	Human Services 11A/B/C, 12A/B/C
	IBBOH 11/12A	IB Business And Management (HL) 11/12A
	IBBOS 11/12	IB Business And Management (SL) 11/12
	IBCSH 11/12A/B	IB Computer Science (HL) 11/12A/B (2)
	IBCSS 11/12	IB Computer Science (SL) 11/12
	IBDT 11/12	IB Design Technology (SL) 11/12
	IBITS 11/12	IB Information

		Technology in a Global Society (SL) 11/12
	ICTC 11/12	ICT: Applied Digital Communications 11/12
	ICTS 11/12	ICT: Computer Information Systems 11/12
	ICTP 11/12	ICT: Computer Programming 11/12
	ICTM 11/12	ICT: Digital Media Development 11/12
	ICTX 11/12	ICT: Modular Survey Course 11/12
	ID 11/12	Industrial Design 11/12
	INT 10/11/12	Information Technology 10(2/4)/11/12
	MIF 12	Innovation en gestion 12
	UIWPM 12	Introductory Wood

		Products Manufacturing: Woodlinks 12
	MI 12	Management Innovation 12
	MK 11/12	Marketing 11/12
	MKF 12	Marketing 12
	UXFD 12	Medic First Aid 12 (2)
	MFM 11/12	Metal Fabrication and Machining 11/12
	MFMF 12	Metal Fabrication and Machining 12: Advanced Fabrication
	MFMM 12	Metal Fabrication and Machining 12: Advanced Machining
	MFMW 12	Metal Fabrication and Machining 12: Advanced Welding
	MFMJ 12	Metal Fabrication and Machining 12: Art Metal and Jewellery
	MFMC 12	Metal Fabrication and

		Machining 12: CNC Processes
	MFMY 12	Metal Fabrication and Machining 12: Forging and Foundry
	MFMS 12	Metal Fabrication and Machining 12: Sheet Metal
	UOCT 11A/11B/11C	Occupational Certification: Tourism 11A/B/C
	UOB 11	Outward Bound 11
	ICTPF 11/12	Programmation par ordinateur 11/12
	URP 11	Raven Programme 11
	ICTSF 11/12	Systèmes informatiques 11/12
	INTF 10	Technologie de l'information 10
	TED 10	Technology Education 10: Drafting and Design (2/4)
	TEE 10	Technology Education

		10: Electronics (2/4)
	TEG 10	Technology Education 10: Mechanics (2/4)
	TEC 10	Technology Education 10:Mechanics (2/4)
	TEM 10	Technology Education 10: Metalwork (2/4)
	TEW 10	Technology Education 10: Woodwork (2/4)
	TEX 10/11/12	Textile Studies 10/11/12/
	TXT 10/11/12	Textiles 10/11/12
	TRM 11/12	Tourism 11/12
	TRMF 11/12	Tourisme 11/12
	WELD 11A/B/C, 12A/B/C	Welding 11A/B/C, 12A/B/C

Matière	Code du cours	Cours
Éducation physique 10 <i>4 crédits</i>	EPH 10	Éducation physique 10
	PE 10	Physical Education 10

Matière	Code du cours	Cours

Matière	Code du cours	Cours
Planification 10 <i>4 crédits</i>	PLANF 10	Planification 10
	PLAN 10	Planning 10

Matière	Code du cours	Cours
Transition vers l'après-secondaire <i>4 crédits</i>	GTF	Transition vers l'après-secondaire
	GT	Graduation Transitions

9. Cours préalables ou associés

Aucun préalable n'est requis pour les cours du secondaire deuxième cycle. Toutefois, les élèves doivent habituellement avoir terminé le cours du niveau précédent avant de commencer un cours du niveau suivant. L'école, après avoir consulté les parents et l'élève, prend la décision quant au placement approprié.

10. Autres types de programmes ou de cours

Programmes menant à une carrière

Les programmes menant à une carrière sont des programmes spécialisés qui mettent l'accent sur une carrière ou un secteur professionnel, et qui conjuguent une formation en classe

pertinente et une expérience de travail. Quatre types de programmes menant à une carrière (<http://www.bced.gov.bc.ca/careers/cpschool.htm>) paraissent sur les relevés de notes de la Colombie-Britannique: les programmes d'apprentissage d'un métier au secondaire (*Secondary School Apprenticeship*), les programmes d'alternance travail-études (*Co-operative Education*), les programmes des centres de formation professionnelle et technique (*Career Technical Centres*) et les programmes de préparation à la carrière (*Career Preparation*).

11. Évaluation des études faites à l'étranger

Les décisions relatives à l'évaluation et au placement des élèves étrangers sont prises dans chaque district scolaire. Dans la plupart des cas, les recommandations relatives aux placements scolaires sont formulées par le personnel administratif du district scolaire ou de l'école. S'il est nécessaire d'obtenir un complément d'information, l'*International Credential Evaluation Service* – ICES (service d'information sur les documents scolaires internationaux) peut être consulté. L'ICES est un service pancanadien d'évaluation des titres de qualification étrangers géré par l'Institut de la technologie de la Colombie-Britannique. Le site Web suivant offre un complément d'information sur l'ICES: <http://www.bcit.ca/ices>.

On peut consulter le livret sur le programme du secondaire deuxième cycle (*Course Information Booklet*) sur le site Web: <http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/courseinfo/>.

On peut consulter le guide de procédures pour le secondaire deuxième cycle (*Handbook of Procedures*) sur le site Web: <http://www.bced.gov.bc.ca/exams/handbook/>.

Le site Web du ministère de l'Éducation est le <http://www.gov.bc.ca/bced/>

DEUXIÈME PARTIE: Description des cours

12. Anglais (langue première)

Cours obligatoires

English Language Arts 8 to 12

Le programme d'apprentissage de l'anglais de la 8^e à la 12^e année offre aux élèves la possibilité de se familiariser avec l'usage de la langue en abordant un éventail de textes et une gamme de contextes et d'objectifs. Ce programme d'études est basé sur la prémisse que les élèves apprennent et se développent à des rythmes différents et que le temps nécessaire à l'atteinte des compétences langagières peut varier. Il vise à offrir aux élèves des occasions de croissance personnelle et intellectuelle au moyen de la parole, de l'écoute, de la lecture, de la visualisation, de l'écriture et de la représentation afin de mieux comprendre le monde et de pouvoir participer efficacement à tous les secteurs de la société.

Les objectifs généraux du programme sont les suivants: comprendre et réagir à la langue orale et écrite de façon critique, créative et cohérente en utilisant divers médias; penser de façon critique et créative, pour ensuite réfléchir et exprimer clairement sa pensée et ses apprentissages; acquérir une compréhension croissante des autres, du monde et de soi-même.

Au fil des ans et des progrès des élèves, les processus de communication et les ressources pédagogiques utilisés se complexifient et les élèves sont appelés à produire des travaux toujours plus élaborés.

English 12 First Peoples

English 12 First Peoples est un des trois cours qui permettent de satisfaire aux exigences du programme du secondaire deuxième cycle en matière d'arts du langage anglais. Ce cours, qui correspond aux mêmes normes que English Language Arts 12, a été conçu à l'intention des enseignants et des élèves non autochtones aussi bien qu'autochtones. Il constitue une invitation à tous les apprenants d'explorer et de découvrir la vision du monde des Premières Nations au moyen de textes ayant un contenu autochtone local, canadien et international.

Communications 11 and 12

Le cours Communications 11 and 12 est conçu pour les élèves qui ne prévoient pas poursuivre leurs études après la 12^e année. Il vise essentiellement à développer les aptitudes de base au chapitre de la compréhension et de la formulation linguistiques, qui leur permettront de bien utiliser la langue pour comprendre les messages parlés, écrits et visuels, et y répondre. Les élèves apprennent à utiliser, dans leur vie personnelle et professionnelle, un langage approprié en fonction de la situation, de l'auditoire et de l'objectif. Ils étudient également la littérature canadienne et mondiale de façon à comprendre leur héritage littéraire et multiculturel.

Cours au choix

English Literature 12

English Literature 12 explore de façon représentative et chronologique la littérature anglaise, depuis l'époque anglo-saxonne jusqu'à maintenant. Ce cours porte sur un vaste éventail de voix, y compris les écrits d'hommes et de femmes de diverses classes sociales et origines ethniques. Outre les ouvrages rédigés initialement en anglais, les œuvres traduites de l'époque classique et de l'ère médiévale sont également étudiées. Le cours privilégie le développement de la part des élèves de réponses aux textes qui soient intellectuelles, esthétiques et affectives .

Technical and Professional Communications 12

Dans le cours Technical and Professional Communications 12, les élèves mettent en pratique des processus de coopération similaires à ceux utilisés en milieu de travail pour relever des défis de communication réels ou simulés liés à des enjeux techniques ou professionnels. À cette fin, ils ont recours à diverses technologies conventionnelles et actuelles qui facilitent ou améliorent leur travail.

Writing 12

Le cours Writing 12 se trouve dans le *Writing 11 Curriculum Guide* (guide du programme d'écriture de 11^e année) de 1981 et offre aux élèves de nombreuses possibilités de mettre en pratique leurs aptitudes d'écriture et de les affiner. Il comporte deux options: création littéraire et journalisme/médias. L'option de création littéraire encourage les élèves à étudier et à mettre en pratique des formes traditionnelles et expérimentales de narration, de poésie et d'autres types d'écriture descriptive et narrative.

13. Français (langue première)

Cours obligatoires

Français langue première, 8-12

L'ensemble de ressources intégrées (ERI) du programme de Français langue première, 8-12 est destiné aux élèves francophones admissibles en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il vise à favoriser et à maintenir le sens de l'identité culturelle des élèves francophones. Les résultats d'apprentissage sont regroupés en trois grandes composantes:

- La communication – Les élèves dialoguent, lisent et écoutent des communications littéraires et informatives, y répondent, expriment leurs idées et communiquent de l'information.
- La culture – Les élèves apprennent à apprécier et à enrichir leur culture de même qu'à contribuer à bâtir une communauté francophone.
- Le développement personnel et social – Les élèves acquièrent de la confiance en eux-mêmes et apprennent la réflexion créatrice et critique ainsi que l'utilisation du langage dans les relations avec autrui.

L'ERI établit des normes de programmes d'études qui, dans une certaine mesure, correspondent à celles établies par le Protocole du Nord-Ouest canadien dans son *Cadre commun des programmes d'études pour les résultats d'apprentissage du Français langue première, 8-12*.

14. Anglais (langue seconde ou additionnelle)

Le Ministère accorde un financement supplémentaire pour le cours Anglais langue seconde aux districts scolaires qui offrent des services à des élèves ayant besoin de soutien dans l'apprentissage de l'anglais. Ce financement est offert pour cinq années (pas nécessairement consécutives) entre la maternelle et la 12^e année. Les districts scolaires peuvent aussi offrir des cours autorisés par le conseil scolaire ou l'autorité scolaire indépendante qui visent l'amélioration de la langue anglaise. Un maximum de 12 crédits au choix pour des cours BAA ESL 10, 11 et 12 peuvent contribuer à satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle.

15. Français (langue seconde ou additionnelle)

Français de base (Core French)

L'étude d'une deuxième langue est obligatoire en 8^e année, conformément à la politique sur l'enseignement des langues de la 5^e à la 8^e année. De la 9^e à la 12^e année, elle est facultative. Le programme de français de base permet aux élèves non francophones de commencer à apprendre le français, à communiquer dans cette langue, à se familiariser avec d'authentiques œuvres de création francophones et à connaître diverses cultures francophones. Les résultats d'apprentissage s'articulent autour de quatre composantes:

- la communication,
- la collecte d'information,
- la connaissance des œuvres de création,
- la compréhension des influences culturelles.

L'ensemble de ressources intégrées (ERI) énonce les résultats d'apprentissage prescrits pour chaque année (5^e à 12^e) qui reflètent les domaines d'expérience et les objectifs expérimentiels prévus dans l'*Étude nationale sur les programmes-cadres de français*.

Remarque: Les élèves inscrits au programme francophone peuvent recevoir des fonds supplémentaires concernant l'enseignement du français comme langue seconde (FLS). Ce financement est offert pour cinq années (pas nécessairement consécutives) entre la maternelle et la 12^e année.

16. Français langue seconde — immersion

Cours au choix

Le programme d'immersion en français est un programme de langue seconde intensif qui, en employant le français comme langue d'enseignement, vise le bilinguisme fonctionnel des élèves. Les résultats d'apprentissage des ensembles de ressources intégrées (ERI) pour l'acquisition d'aptitudes langagières sont regroupés en trois grandes composantes:

- La communication – Les élèves dialoguent, lisent et écoutent des communications littéraires et informatives, y répondent, expriment leurs idées et communiquent de l'information.
- La culture – Les élèves apprennent à apprécier leur culture et celle d'autrui, y compris celle du monde francophone.
- Le développement personnel et social – Les élèves acquièrent de la confiance en eux-mêmes et apprennent la réflexion créatrice et critique, de même que l'utilisation du langage dans les relations avec autrui.

Les ensembles de ressources intégrées établissent des normes de programmes d'études qui, dans une certaine mesure, correspondent à celles établies par le Protocole du Nord-Ouest canadien dans son *Cadre commun des programmes d'études pour les résultats d'apprentissage du Français langue seconde — immersion, 8-12*.

17. Mathématiques

À partir de la 10^e année, les élèves choisissent un cheminement en fonction de leurs choix quant à l'après-secondaire.

Mathématiques 9

Jusqu'en septembre 2010

Ce cours porte sur 37 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 9 sous-composantes: résolution de problèmes, nombre (concepts numériques, opérations numériques), régularités et relations (régularités, variables et équations), forme et espace (mesure, objets tridimensionnels, formes bidimensionnelles), statistique et probabilité (analyse de données, hasard et incertitude).

À partir de septembre 2009 le programme de mathématiques de M à 9 du Protocole du Nord-Ouest canadien sera partiellement mis en œuvre, et il le sera pleinement en septembre 2010.

Ce cours comprend 22 résultats d'apprentissage prescrits regroupés sous 4 composantes et 8 sous-composantes: nombre, les régularités et relations (régularités, variables et équations), forme et espace (mesure, objets à trois dimensions, figures à deux dimensions, transformations); statistique et probabilité (analyse de données, hasard et incertitude).

Cheminement des applications des mathématiques

Ce cheminement prépare les élèves aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme universitaire, aux programmes d'éducation permanente, aux programmes menant à un métier et aux programmes techniques qui n'exigent aucun cours de calcul différentiel et intégral.

Applications des mathématiques 10

Ce cours porte sur 26 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 5 sous-composantes: nombre, régularités et relations (relations et fonctions), forme et espace (mesure; objets à trois dimensions, figures à deux dimensions), statistique et probabilité (analyse de données).

Applications des mathématiques 11

Ce cours porte sur 19 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 5 sous-composantes: nombre, régularités et relations (variables et équations, relations et fonctions), forme et espace (mesure), statistique et probabilité (analyse de données).

Applications des mathématiques 12

Ce cours porte sur 21 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 3 composantes et 5 sous-composantes: régularités et relations (régularités), forme et espace (mesure, objets à trois dimensions, figures à deux dimensions), statistique et probabilité (hasard et incertitude).

Cheminement des mathématiques de base

Ce cheminement permet aux élèves d'acquérir les habiletés que doivent posséder les citoyennes et citoyens informés, d'apprendre à utiliser les mathématiques avec assurance dans leur milieu de travail et de se préparer à un nombre limité de programmes menant à un métier ou à une carrière.

Mathématiques de base 10

Ce cours porte sur 34 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 7 sous-composantes: nombre (feuilles de calcul, opérations bancaires personnelles, salaires, traitements et dépenses), régularités et relations (taux, rapports et proportions), forme et espace (trigonométrie, projet de géométrie), statistique et probabilité (probabilité et échantillonnage).

Mathématiques de base 11

Ce cours porte sur 16 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 4 composantes et 7 sous-composantes: nombre (revenu et dettes, impôt personnel sur le revenu, acquisition et entretien d'un véhicule, plan d'affaires), régularités et relations (relations et formules), forme et espace (instruments et techniques de mesure), statistique et probabilité (analyse et interprétation de données).

Mathématiques de base 12

Ce cours comporte 21 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 3 composantes et 5 sous-composantes: nombre (finances personnelles, placements, finances publiques); régularités et relations (variations et formules); forme et espace (conception et mesure).

Cheminement des principes de mathématiques

Ce cheminement est conçu à l'intention des élèves qui se destinent à une carrière en mathématiques ou en génie ou qui souhaitent explorer le versant théorique ou abstrait des mathématiques. Voir remarque ci-dessous.

Principes de mathématiques 10

Ce cours porte sur 30 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 2 composantes et 6 sous-composantes, dont: nombre, régularités et relations (régularités, variables et équations, relations et fonctions), forme et espace (mesure, objets à trois dimensions, formes à deux dimensions).

Principes de mathématiques 11

Ce cours porte sur 20 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 2 composantes et 3 sous-composantes: régularités et relations (variables et équations, relations et fonctions), forme et espace (objets à trois dimensions et formes à deux dimensions).

Principes de mathématiques 12

Ce cours porte sur 34 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 3 composantes et 7 sous-composantes: régularités et relations (régularités, variables et équations, relations et fonctions), forme et espace (objets à trois dimensions, formes à deux dimensions, transformations), statistique et probabilité (hasard et incertitude).

Calcul différentiel et intégral 12

Remarque: Le cours *Principes de mathématiques 12* peut mener au cours *Calcul différentiel et intégral 12*, qui prépare les élèves à étudier le calcul différentiel et intégral au niveau postsecondaire et à se présenter à l'*University Challenge Examination* (examen du défi universitaire).

Ce cours porte sur 63 résultats d'apprentissage prescrits regroupés en 9 composantes: résolution de problèmes, aperçu du calcul différentiel et intégral, fonctions, graphiques et limites, dérivée (concepts, interprétations, calcul), applications des dérivées (dérivées et graphiques de la fonction, problèmes appliqués), antidérivation (retrouver les fonctions et leurs dérivées applications de l'antidérivation).

Mathématiques de la formation professionnelle et du travail

Ce cheminement est conçu pour donner aux élèves les connaissances mathématiques et les compétences en pensée critique dont ils auront besoin pour la formation professionnelle et pour entrer directement dans le monde du travail. Les sujets à l'étude sont l'algèbre, la géométrie, la mesure, le nombre, la statistique et la probabilité.

Fondements des mathématiques

Ce cheminement est conçu pour donner aux élèves les connaissances mathématiques et les compétences en pensée critique dont ils auront besoin pour entreprendre des études postsecondaires qui n'exigent pas l'étude du calcul différentiel et intégral théorique. Les sujets abordés incluent les mathématiques des finances, la géométrie, la mesure, le nombre, le raisonnement logique, les relations et les fonctions, la statistique et la probabilité.

Bases du calcul différentiel et intégral

Ce cheminement est conçu pour donner aux élèves les connaissances mathématiques et les compétences en pensée critique dont ils auront besoin pour entreprendre des études postsecondaires qui exigent l'étude du calcul différentiel et intégral théorique. Les sujets abordés incluent l'algèbre et le nombre, la mesure, les relations et les fonctions, la trigonométrie et les permutations, les combinaisons et le théorème binomial.

18. Sciences de la nature

Sciences 9

Cours de laboratoire et d'activités. Les 23 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 4 composantes et 5 sous-composantes qui correspondent au *Cadre commun pancanadien de résultats d'apprentissage en sciences de la nature*: applications des sciences, sciences de la vie (reproduction), sciences physiques (atomes, éléments, caractéristiques de l'électricité), sciences de la Terre et de l'espace (exploration spatiale).

Sciences 10

Cours de laboratoire et d'activités. Les 23 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 4 composantes et 6 sous-composantes: applications des sciences, sciences de la vie (durabilité des écosystèmes), sciences physiques (réactions chimiques, radioactivité, mouvement), sciences de la Terre et de l'espace (transfert d'énergie dans les systèmes naturels, tectonique des plaques).

11^e ou 12^e année

Biologie 11

Cours de laboratoire structuré selon 3 thèmes: unité et diversité, évolution, liens écologiques. Les 17 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 7 composantes et 9 sous-composantes: méthode scientifique, taxonomie, évolution, écologie, microbiologie (virus, monères), biologie végétale, biologie animale.

Chimie 11

Cours de laboratoire. Les 36 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 7 composantes: méthode scientifique, nature de la matière, concept de mole, réactions chimiques, théorie atomique, chimie des solutions, chimie organique.

Physique 11

Cours de laboratoire. Les 18 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 9 composantes: méthode scientifique, propagation des ondes et optique géométrique, cinématique, forces, lois de Newton, quantité de mouvement, énergie, relativité restreinte, fission et fusion nucléaires.

Sciences de la Terre 11

Cours de laboratoire. Les 16 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 6 composantes: introduction aux sciences de la Terre et de l'espace, astronomie, matériaux constitutifs de la Terre (roches et minéraux), temps géologiques, processus internes et théorie de la tectonique des plaques, processus superficiels et hydrosphère.

Forests 11

Cours de laboratoire. Les 16 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 9 composantes: forêts et société, écologie de la forêt, plantes, arbres, animaux, mesure, ressources forestières, aménagement du territoire, gestion forestière. *Remarque: Ce cours sera remplacé par celui de Ressources durables 11 en 2009.*

Science et technologie 11

Cours d'étude et de discussion. Le contenu est regroupé selon 2 modules comprenant au total 10 composantes. Les élèves sont tenus de prendre un minimum de deux composantes de chaque module. Les composantes comprennent: science (agriculture, chimie appliquée, expertise médicolégale, santé, ressources naturelles et environnement), technologie (ordinateurs et communication, technologie à la maison, technologies personnelles, exploration spatiale, transport).

Applications de la physique 11

Cours axé sur les applications et privilégiant la pertinence et les relations dans la vie quotidienne. Les 35 résultats d'apprentissage pour ce cours sont regroupés selon 4 composantes et 10 sous-composantes: système mécanique (force, énergie), circuit de liquide (pression, coefficient d'écoulement, énergie), système thermique (température, coefficient, résistance), système électrique (notions, circuits).

Ressources durables 11

Ressources durables 11 est un tour d'horizon divisé en 6 composantes: agriculture, pêches, forêts, mines, énergie et options de carrières. Chaque composante a été sélectionnée en raison de son importance pour l'économie et la société de la Colombie-Britannique.

Biologie 12

Cours de laboratoire. Les 29 résultats d'apprentissage sont regroupés selon trois composantes: méthode scientifique; biologie cellulaire (structure cellulaire, composés présents dans la cellule et molécules biologiques, réplication de l'ADN, synthèse des protéines, transport membranaire, enzymes), biologie humaine (système digestif, système circulatoire, système respiratoire, système nerveux, système urinaire, appareil génital).

Chimie 12

Cours de laboratoire. Les 49 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 5 composantes: cinétique des réactions, équilibre dynamique, équilibres de solubilité, nature des acides et des

bases, acides et bases (résolution de problèmes quantitatifs), applications des réactions acido-basiques, réactions d'oxydoréduction, applications des réactions d'oxydoréduction.

Physique 12

Cours de laboratoire. Les 22 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 13 composantes: expériences et méthodes graphiques, vecteurs, cinématique, dynamique, travail, énergie et puissance, quantité de mouvement, équilibre statique, mouvement circulaire, gravitation, électrostatique, circuits électriques, électromagnétisme.

Géologie 12

Cours de laboratoire. Les 21 résultats d'apprentissage sont regroupés selon 5 composantes: matériaux constitutifs de la Terre (roches et minéraux), ressources de la Terre, temps géologiques, processus internes, théorie de la tectonique des plaques, processus superficiels et l'hydrosphère.

Applications de la physique 12

Les résultats d'apprentissage prescrits de ce cours sont regroupés selon les composantes et sous-composantes suivantes: transformateurs (systèmes mécaniques, circuits de liquide et circuits électriques), quantité de mouvement (systèmes mécaniques linéaires et angulaires), conversion de l'énergie, transducteurs (mécaniques/liquides et électriques/thermiques), ondes et vibrations (mécaniques et électromagnétiques), électricité et magnétisme (circuits, moteurs et capacité).

Applications de la physique 12

Cours axé sur les applications et privilégiant la pertinence et les relations dans la vie quotidienne. Les 19 résultats d'apprentissage pour ce cours sont regroupés selon 5 composantes: transformateurs, quantité de mouvement, transducteurs, ondes et vibrations, électricité et magnétisme.

Forêts 12

Cours axé sur les applications et privilégiant la pertinence et les relations dans la vie quotidienne. Les résultats d'apprentissage pour le cours Forêts 12 sont regroupés selon 10 composantes: perspectives de gestion, écologie forestière, sols, inventaire des ressources, planification de la récolte, récolte et préparation du terrain, reboisement, soins sylvicoles, insectes et maladies, gestion des incendies. *Remarque: Ce cours sera remplacé par Ressources durables 12 en 2009.*

Ressources durables 12

Ressources durables 12 comporte 4 modules qui constituent 4 cours distincts. Les élèves explorent de façon détaillée l'une des ressources suivantes: agriculture, pêches, forêts ou mines. Le contenu pertinent aux emplois et aux carrières est intégré à la matière afin de souligner l'importance de ces ressources pour la Colombie-Britannique et d'attirer l'attention des élèves sur les possibilités de carrière qu'elles présentent.

19. Sciences humaines

Sciences humaines 9

Histoire du Canada jusqu'en 1815: développement des États-nations et de l'ordre social en Europe, industrialisation de l'Europe et de l'Amérique du Nord, colonialisme, impérialisme et nationalisme, relations entre les Autochtones du Canada et les colons européens, développement de la traite des fourrures, régions géographiques de l'Amérique du Nord, développement de l'identité individuelle et collective.

Sciences humaines 10

Le Canada de 1815 à 1914: évolution du gouvernement responsable, Confédération, évolution des relations avec les peuples autochtones, développement de l'Ouest jusqu'en 1914, facteurs géographiques dans le développement du Canada, immigration, évolution du rôle des femmes et des familles, activités économiques du Canada, géographie régionale du Canada, gestion des ressources et de l'environnement, échanges mondiaux et dans le bassin du Pacifique, identité canadienne.

Sciences humaines 11

Le Canada au XX^e siècle: questions sociales, culturelles, politiques, juridiques, économiques et environnementales se posant aux Canadiennes et Canadiens, les Canadiennes et Canadiens et la citoyenneté du monde, le Canada dans la communauté mondiale, identité canadienne, rôles, droits et responsabilités des citoyennes et citoyens dans une société démocratique, principes fondamentaux du droit au Canada, diversité régionale, culturelle et ethnique du Canada, forces économiques nationales et internationales, liens réciproques entre l'être humain et le monde qui l'entoure.

Éducation civique 11

Cours d'éducation civique portant notamment sur les faits historiques et sur leur incidence sur les enjeux actuels et futurs. Les élèves sont sensibilisés aux liens avec l'univers civique et à leurs responsabilités à titre de membres de diverses communautés locales et mondiales, de décideuses et décideurs informés des questions d'intérêt public, de citoyennes et citoyens actifs du Canada et du monde, d'agentes et d'agents de changement responsables, de participantes et participants à des projets sociaux et d'apprenantes et d'apprenants de la vie réelle. Ils sont ainsi mieux disposés à afficher une disposition civique.

Études des Premières Nations de la C.-B. 12

Ce cours est une étude des traditions et de l'histoire des peuples des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Il met l'accent sur la richesse et la diversité des langues et des cultures des Premières Nations dans leur propre contexte; il étudie les sociétés évoluées, organisées et autosuffisantes des Premières Nations de la C.-B., explore la culture des Premières Nations dans

son ensemble, éveille les élèves aux droits et libertés de la personne en ce qui a trait aux Premières Nations, développe leur compréhension et leur appréciation des valeurs et des croyances des peuples des Premières Nations.

Cours au choix

Droit 12

Système juridique canadien: prise de décisions en matière juridique, droits et libertés, droit criminel, droit de la responsabilité civile délictuelle, droit de la famille, droit en matière de contrat, réalisation de l'autonomie (logement, soins de santé, travail, protection des consommatrices et consommateurs et crédit, héritages, questions liées aux véhicules à moteur et aide juridique), questions d'actualité.

Géographie 12

Liens réciproques entre les gens, les lieux et les ressources: systèmes humains et physiques, gestion et durabilité des ressources, perspectives locales, régionales et mondiales sur les questions environnementales, les cinq thèmes de la géographie (emplacement, lieu, interactions humaines et physiques, mouvement et régions), systèmes de la Terre (temps, climat, processus tectoniques et régularisation du relief), littérature géographique.

Histoire 12

Histoire du monde moderne: événements géopolitiques, changements sociaux, évolution économique, progrès technologiques et idéologies à partir de 1919, le monde en 1919, États-Unis, URSS et Chine en tant que puissances mondiales, la Grande Crise, effets de la production de masse et du changement technologique, l'entre-deux-guerres, Seconde Guerre mondiale et après-guerre, rôle de l'individu dans l'histoire, nature des conflits et leur règlement, historiographie contemporaine, développement de l'internationalisme au XX^e siècle, évolution du rôle de l'individu dans la société, évolution du rôle des femmes dans les événements mondiaux; période depuis la fin de la guerre froide jusqu'en 1991.

Civilisations comparées 12

Liens réciproques entre les arts, la culture et la civilisation: étude et comparaison de diverses cultures et civilisations passées et contemporaines par l'analyse des structures politiques, sociales, économiques et culturelles, examen de certains composantes des cultures comme les systèmes de croyances, les rôles des sexes, le pouvoir et l'autorité, compréhension des concepts fondamentaux des arts, des cultures et des civilisations et de leurs liens réciproques, examen de démarches d'investigation esthétique, développement des habiletés de réflexion critique et créatrice, appréciation de la diversité des points de vue et des cultures dans le monde et reconnaissance des valeurs inhérentes dans ces cultures.

Justice sociale 12

Justice sociale 12 vise à faire prendre conscience aux élèves de l'injustice sociale, à leur donner les moyens d'analyser des situations du point de vue social et à leur fournir les connaissances, les compétences et un cadre de référence éthique qui leur permettront de promouvoir un monde socialement juste. Le cours, axé sur l'action, fournit aux élèves des occasions d'examiner des modèles de changement social et de mettre en œuvre des stratégies pour s'attaquer à l'injustice sociale tout en leur permettant d'examiner leurs propres valeurs et croyances ainsi que l'origine de ces croyances. En exploitant leur sens inné de la justice, ce cours motive les élèves à penser et à agir de manière éthique et leur fait prendre conscience de leur capacité à être des agents de changement positif dans le monde.

20. Autres cours

Remarque: Tous les cours ci-dessous donnent droit à des crédits.

Langues autres que le français

Les cours de langue offerts en plus des cours de français de base sont: allemand, espagnol, japonais, langue gestuelle américaine, mandarin et panjabi.

Remarque: Il existe plusieurs autres cours de langue approuvés par la province mis au point par des districts scolaires ou par des groupes ou conseils communautaires selon le Language Template [modèle pour les cours de langue] du Ministère.

Chaque programme d'études est fondé sur la démarche communément appelée communicative-expérientielle, qui vise essentiellement un emploi concret du langage pour accomplir des tâches de la vie quotidienne, pour communiquer des idées, pour recueillir l'information et pour parvenir à des objectifs. L'enseignement de la grammaire ne joue qu'un rôle de soutien en fournissant certaines stratégies utiles pour faciliter la communication et la compréhension.

Conformément à la démarche communicative-expérientielle, les résultats d'apprentissage prescrits par le programme d'études sont exprimés sous forme de tâches à accomplir et non de composantes du langage à maîtriser. L'appréciation et l'évaluation de l'acquisition du langage portent surtout sur la capacité des élèves à comprendre autrui et à s'exprimer de manière compréhensible et appropriée, et non pas sur la maîtrise formelle de la grammaire.

Les composantes du programme d'études sont regroupées selon quatre éléments. Ces derniers sont fondés sur les raisons qu'ont communément les gens de vouloir apprendre une seconde langue et servent à classer les résultats d'apprentissage, les stratégies d'enseignement

suggérées, les stratégies d'évaluation suggérées et les ressources pédagogiques. Ces quatre composantes du programme d'études sont les suivantes:

- La communication – Communiquer avec autrui.
- La collecte de l'information – Recueillir des renseignements dans un but défini.
- L'appréciation d'œuvres de création – Apprécier des œuvres de création dans un but d'agrément.
- La compréhension de la culture et de la société – Échanger avec une autre culture et l'apprécier.

Ces composantes du programme d'études sont pratiques et concrètes. Elles permettent aux conceptrices et concepteurs des programmes d'études de langues de tenir compte de l'intégration interdisciplinaire et de la diversité des rythmes, des styles et des besoins d'apprentissage. Elles concentrent l'attention sur les principales raisons que l'on a d'apprendre une seconde langue et sont intégrés à la plupart des activités d'apprentissage.

Chaque programme d'études d'une langue comprend également un cours d'introduction de 11^e année conçu spécialement pour les élèves qui n'ont pas étudié cette langue de la 5^e à la 10^e année. Ce cours intensif est conçu pour initier les élèves à la langue et à la culture étudiées et leur donner une base solide pour des études ultérieures. Bien que le cours d'introduction soit généralement donné en 11^e année, il peut également être offert en 10^e année pour soulager la pression exercée sur l'horaire des élèves pendant leurs deux dernières années d'études secondaires. Il incorpore du matériel correspondant aux résultats d'apprentissage prescrits, des stratégies d'enseignement suggérées, des stratégies d'évaluation suggérées et des ressources pédagogiques recommandées pour les élèves de la 5^e à la 10^e année. Le cours d'introduction de 11^e année est en effet conçu pour donner aux élèves une préparation équivalente pour les cours de 11^e et de 12^e année. Il importe donc d'établir une correspondance entre, d'une part, les nouvelles aptitudes linguistiques des élèves venant d'être initiés à la langue et, d'autre part, leur âge, leur vécu et leurs acquis antérieurs. Outre les activités suggérées dans le cadre du cours d'introduction de 11^e année, les enseignantes et enseignants peuvent adapter des activités d'enseignement suggérées pour des années antérieures, en tenant compte des champs d'intérêt des élèves du secondaire deuxième cycle.

Pour obtenir plus d'information, y compris le nom et les coordonnées des personnes-ressources pour les cours de langues mis au point selon le *Language Template*, il suffit de visiter le site Web du Ministère à <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm>.

Beaux-arts

L'expression «beaux-arts» désigne un large éventail de cours de danse, d'art dramatique, de musique et d'arts visuels. Les cours de beaux-arts permettent aux élèves d'exprimer leur

apprentissage de façon créative et personnellement significative. En créant, exécutant et interprétant des œuvres d'art et en y réagissant, les élèves acquièrent les habiletés et les compétences dont ils ont besoin pour exprimer leurs idées et leurs émotions.

Danse

Les programmes de danse de la 8^e à la 12^e année permettent aux élèves de développer leurs habiletés créatrices, expressives et techniques par la danse et la chorégraphie. Les élèves créent des mouvements et chorégraphient des séquences de danse au son de la musique, en fonction de l'objectif visé et de l'endroit où est présentée la danse. La présentation et l'interprétation de la danse exigent le développement d'habiletés et d'attitudes appropriées de la part des danseuses ou danseurs aussi bien que de la part des membres de l'auditoire. Les élèves appliquent les principes de la bonne forme physique, de la santé et de la sécurité à leur danse et à leurs mouvements. Les programmes de danse de la 8^e à la 12^e année mettent également l'accent sur l'analyse du rôle des artistes dans une danse, la critique de son propre travail et de celui des autres, les possibilités de carrière en danse et les contextes historique et culturel de la danse.

Art dramatique

Les programmes d'art dramatique de la 8^e à la 12^e année permettent aux élèves d'examiner diverses expériences humaines par l'entremise de rôles et de situation imaginaires. Les élèves sont encouragés à explorer et à exprimer leurs réflexions, leurs sentiments et leurs idées en participant à une pièce de théâtre. Les programmes d'art dramatique sont axés sur l'interprétation théâtrale (jeu, mise en scène et scénarisation), la production théâtrale (théâtre technique et gestion d'un théâtre), le film et la télévision. Ils enseignent les compétences nécessaires à l'art dramatique, telles que l'utilisation expressive du corps et de la voix, le maintien de la concentration lors de l'interprétation d'un personnage et la création d'un cadre pour l'expérience théâtrale. Les élèves apprennent les contextes culturel, historique et social de l'art dramatique, y réagissent et y réfléchissent. Les programmes explorent également diverses possibilités de carrière dans lesquelles les habiletés et les connaissances en art dramatique pourraient être utiles.

Musique

Les programmes de musique de la 8^e à la 12^e année permettent aux élèves d'explorer, de créer et de comprendre la musique et de communiquer grâce à elle. Les élèves créent, composent, écoutent et interprètent de la musique pour en étudier la structure, les propriétés expressives et la forme. Ils explorent les contextes historique et culturel de la musique ainsi que les habiletés et les attitudes nécessaires aux expériences musicales des interprètes et des membres de l'auditoire. Ils sont sensibilisés aux questions de santé et de sécurité associées à l'interprétation musicale ainsi qu'aux possibilités de carrière connexes. De la 8^e à la 12^e année, les élèves développent leurs connaissances, leurs habiletés et leurs attitudes musicales par des programmes de musique de chœur (chœur de concert, jazz vocal), de musique instrumentale

(orchestre, orchestre de jazz, guitare, instruments à cordes), de composition et technologie ou de musique générale.

Arts visuels

Les programmes d'arts visuels de la 8^e à la 12^e année permettent à tous les élèves d'interpréter et de créer des images, d'y réagir et de communiquer grâce à elles. Ils mettent l'accent sur divers domaines, tels que les bases des arts, les arts plastiques (peinture, dessin, céramique, sculpture, gravure, graphisme, art des étoffes et art textile) et les arts médiatiques. Les élèves apprennent à analyser et à utiliser un éventail de techniques, de stratégies de conception, de matériaux et de processus pour créer des images en deux et en trois dimensions. Ils solutionnent divers problèmes de conception en fonction de la forme voulue et de l'objectif d'une œuvre d'art. Ils définissent les caractéristiques d'œuvres d'art issues de diverses cultures et époques de l'histoire et incorporent des composantes choisies dans leurs propres œuvres d'art afin de créer des effets et des impressions. Les élèves tiennent compte de la sécurité et de l'environnement lorsqu'ils créent leurs œuvres. Les programmes d'arts visuels explorent également les carrières associées aux arts visuels et aux autres arts ainsi que le rôle des artistes et de leurs œuvres dans notre société.

Les documents sur les programmes de beaux-arts sont accessibles sur le site Web du Ministère à <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm>.

Cours de compétences pratiques

L'expression «compétences pratiques» désigne un large éventail de cours d'éducation aux affaires, d'économie domestique et de formation technologique.

Éducation aux affaires

Les programmes d'éducation aux affaires de la 8^e à la 12^e année présentent une séquence d'habiletés et de concepts commerciaux qui correspondent au niveau toujours plus élevé de subtilité, de compétences et de sensibilisation des élèves en ce qui concerne les affaires, que ce soit à la maison, à l'école, dans la collectivité ou sur le marché mondial. Les documents offrent un cadre de travail dans lequel diverses perspectives peuvent être intégrées, y compris celles des petites entreprises, des sociétés, de la main-d'œuvre, des syndicats et des entrepreneurs. Le point de vue du personnel, de la clientèle et des employeurs est lui aussi étudié. Le programme met l'accent sur des normes éthiques et environnementales élevées relativement au lieu de travail, aux pratiques commerciales et aux relations avec la clientèle. Les ERI *Éducation aux affaires 8 à 10* et *Éducation aux affaires 11 et 12 et Économie 12* sont publiés en ligne, respectivement à <http://www.bced.gov.bc.ca/curriculum/pdfs/edaff810.pdf> et à http://www.bced.gov.bc.ca/curriculum/pdfs/f_ea1112.pdf.

Économie domestique

Les cours d'Économie domestique 10, 11 et 12 peuvent satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle en matière de compétences pratiques ou de beaux-arts de

niveaux 10, 11 ou 12. Un nouveau programme d'études d'Économie domestique 8 à 12 a été mis en œuvre de façon facultative à partir de septembre 2008. Ce programme révisé remplacera tous les programmes d'études d'économie domestique antérieurs à partir de septembre 2009. Ce programme d'études comprend 3 options de cours:

- Aliments et nutrition (8 à 12)
- Textiles (10 à 12)
- Études familiales (10, 11 et 12)

Le programme révisé d'Économie domestique offre Aliments et nutrition et Textiles en cours concentrés de 4 crédits de la 9^e à la 12^e année. Études familiales 10 à 12 a été élaboré sous forme de modules: les enseignantes et les enseignants peuvent combiner les cours modulaires individuels valant 2 crédits pour en faire un cours de 4 crédits correspondant aux intérêts des élèves de même qu'aux intérêts et aux compétences de l'enseignante ou de l'enseignant. Ces programmes visent à fournir aux élèves des occasions d'acquérir des connaissances, des compétences et des attitudes qui auront des applications immédiates et futures dans leur vie personnelle et domestique ainsi que dans des secteurs clé de l'économie locale et mondiale. Le programme d'Économie domestique 8 à 12 est accessible au http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp_appskills.htm.

Formation technologique

Les programmes de formation technologique de la 8^e à la 12^e année visent à aider les élèves à acquérir la culture technologique et les habitudes d'apprentissage permanent dont ils ont besoin pour vivre et travailler efficacement. À cette fin, chacun des documents concernant ces programmes propose un cadre de travail permettant aux élèves d'apprendre à concevoir et à parfaire des solutions à des problèmes de la vie réelle et de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances. Les programmes de formation technologique favorisent l'acquisition d'habiletés et d'attitudes axées sur les aspects sociaux et éthiques des progrès technologiques. Les documents sur la formation technologique de la 8^e à la 12^e année sont accessibles à partir de la page <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/firp.htm> sur les ensembles de ressources intégrées.

Éducation physique

Éducation physique 9

En Colombie-Britannique, l'éducation physique est une discipline obligatoire de la maternelle à la 10^e année. Le programme révisé d'Éducation physique 8 à 10 est disponible depuis septembre 2008 pour une mise en œuvre optionnelle. Ce programme révisé remplacera tous les programmes d'études antérieurs d'Éducation physique 8 à 10. Éducation physique 9 comporte 16 résultats d'apprentissage prescrits et leurs indicateurs de réussite, répartis entre 3 composantes (vie active, mouvement, sécurité, esprit sportif et leadership); ce cours vise à permettre à tous les élèves d'acquérir les connaissances et habiletés de mouvement de même

que les attitudes et comportements positifs qui contribuent à un mode de vie sain et actif. Éducation physique 9 vise à aider les élèves à mener une vie adulte active, saine, responsable et productive et de maximiser leur jouissance de la vie tout en minimisant le risque de problèmes de santé liés au mode de vie sédentaire. Il offre à tous les élèves des occasions de continuer à développer leurs habiletés non locomotrices, leurs habiletés motrices et leurs habiletés de manipulation afin de mieux apprécier le mouvement dans divers contextes (activités individuelles ou à deux, jeux, activités de mouvement rythmique incluant la danse et la gymnastique).

Éducation physique 10

L'éducation physique est une discipline obligatoire de la maternelle à la 10^e année. Le programme révisé d'Éducation physique 8 à 10 est disponible depuis septembre 2008 pour une mise en œuvre optionnelle. Ce programme révisé remplacera tous les programmes d'études antérieurs d'Éducation physique 8 à 10. Éducation physique 10 est une extension du programme d'études d'éducation physique de la maternelle à la 9^e année. Les élèves doivent réussir le cours d'Éducation physique 10 pour satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle. Éducation physique 10 comporte 14 résultats d'apprentissage prescrits et leurs indicateurs de réussite, répartis entre 3 composantes (vie active, mouvement, sécurité, esprit sportif et leadership); ce cours vise à permettre à tous les élèves d'acquérir les connaissances et habiletés de mouvement de même que les attitudes et comportements positifs qui contribuent à un mode de vie sain et actif. Il vise à aider les élèves à mener une vie adulte active, saine, responsable et productive et de maximiser leur jouissance de la vie tout en minimisant le risque de problèmes de santé liés au mode de vie sédentaire. Il offre à tous les élèves des occasions de continuer à développer leurs habiletés non locomotrices, leurs habiletés motrices et leurs habiletés de manipulation afin de mieux apprécier le mouvement dans divers contextes (activités individuelles ou à deux, jeux, activités de mouvement rythmique y compris la danse et la gymnastique).

Éducation physique 11 et 12

Le programme d'éducation physique de 11^e et 12^e année, une matière facultative des programmes du secondaire deuxième cycle 2004 et 1995, s'articule autour des 3 mêmes composantes que le programme d'éducation physique de la 8^e à la 10^e année: vie active, mouvement et responsabilité personnelle et sociale. Les cours d'éducation physique de 11^e et 12^e année sont des cours de compétences pratiques pour les élèves du programme du secondaire deuxième cycle 1995, alors que les cours de 10^e, 11^e et 12^e année ne le sont pas pour les élèves du programme 2004.

Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9

Éducation à la santé et à la carrière est une matière obligatoire de la maternelle à la 9^e année. En Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9, les élèves continuent d'apprendre l'importance de décisions éclairées au sujet de leur santé à long terme et d'acquérir les compétences nécessaires pour adopter et maintenir un mode de vie sain. Ils apprennent également à évaluer l'information sur les conséquences à court terme et à long terme de leurs décisions en matière de santé pour eux-mêmes et leur famille, leurs pairs et la société. Les sujets abordés incluent le mode de vie sain, les relations saines, la sécurité et la prévention des blessures et la prévention de la toxicomanie. De plus, les élèves poursuivent leur exploration des carrières entreprise à l'élémentaire par l'examen d'une vaste gamme de choix de carrière et de la durabilité de ces carrières dans leur propre vie. L'accent est mis sur les compétences améliorant l'employabilité (compétences développées au cours d'un éventail d'activités scolaires et communautaires, qui peuvent être transférables à une vaste gamme de situations, y compris les carrières futures). Les élèves prennent en outre connaissance des exigences du programme du secondaire deuxième cycle pour la 10^e année, afin de planifier le reste de leurs études secondaires (<http://www.bced.gov.bc.ca/irp/hce89.pdf>).

Planification 10

Planification 10 est une extension du programme d'études d'Éducation à la santé et à la carrière 8 et 9. Les élèves doivent réussir Planification 10 pour satisfaire les exigences du programme du secondaire deuxième cycle. Planification 10 comporte 28 résultats d'apprentissage prescrits et 4 composantes; c'est un cours valant 4 crédits, pour lequel il n'est pas possible d'obtenir des crédits partiels. Planification 10 vise à permettre aux élèves d'acquérir les compétences requises pour devenir des individus autonomes qui se fixent des objectifs, prennent des décisions réfléchies et assument la responsabilité d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Planification 10 permet aux élèves de planifier la réussite de leur apprentissage dans le programme du secondaire deuxième cycle, d'explorer une vaste gamme d'options d'études et de carrières après le secondaire, d'exercer leur esprit critique lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la santé, d'acquérir des compétences financières liées à la poursuite de leurs objectifs d'études et de carrière et de commencer à planifier leur transition vers l'après-secondaire. Planification 10 offre aux élèves des occasions d'apprentissage pertinentes et expérientielles qui leur permettront d'acquérir les compétences, les attitudes et les comportements qui les aideront à gérer leur vie plus efficacement, à augmenter leur bien-être et à réaliser leur plein potentiel. L'objectif général de Planification 10 est d'aborder une vaste gamme de sujets liés à la santé, à l'éducation et à la carrière et d'aider les élèves à prendre des décisions éclairées au sujet des cours au choix en 11^e et 12^e année, de leur travail relatif au programme Transition vers l'après-secondaire et des options qui s'offrent à eux après le secondaire (<http://www.bced.gov.bc.ca/irp/plan10.pdf>).

Transition vers l'après-secondaire

Transition vers l'après-secondaire est un programme plutôt qu'un cours. Il est présenté aux élèves dans le cadre de Planification 10 et se poursuit jusqu'en 12^e année. Les élèves doivent le réussir pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. À l'instar d'un cours, ce programme comporte des exigences sous forme de résultats d'apprentissage que les élèves doivent atteindre. Par contre, ces exigences peuvent être satisfaites de différentes façons. Transition vers l'après-secondaire a pour objet de préparer les élèves à réussir la transition vers leur vie postsecondaire. Dans le cadre de ce programme, les élèves doivent démontrer qu'ils ont satisfait aux exigences en matière d'Hygiène de vie (en maintenant un plan de santé personnel et en participant, de la 10^e à la 12^e année, à au moins 150 minutes par semaine d'activité physique modérée ou intense), de Liens de la communauté (en accomplissant au moins 30 heures de travail ou de bénévolat dans la communauté et en décrivant les tâches accomplies), et de Vie et Carrière (en élaborant un plan détaillé, qui montre qu'il est prêt à vivre avec succès la transition au sortir de l'école secondaire et en présentant les composantes choisies de son plan de transition aux membres de l'école et de la communauté).

http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/grad-transitions/f_grad_trans.pdf

Athapascan

Athapascan 11

Le cours Athapascan-Tutchone du sud de première année met l'accent sur l'expression orale par l'intermédiaire d'activités culturelles; d'exercices de transcription, d'écoute et d'expression orale; ainsi que d'exercices portant sur les sons. Il est offert conjointement avec le Centre des langues autochtones du Yukon du Collège du Yukon.

Athapascan 12

Le cours Athapascan-Tutchone du sud de deuxième année permet de perfectionner l'expression orale, d'étudier la grammaire, et d'aborder la lecture et l'écriture dans cette langue. Il est offert conjointement avec le Centre des langues autochtones du Yukon du Collège du Yukon.

Cours par correspondance

Les élèves du Yukon dont les besoins ne peuvent être satisfaits par les programmes offerts sur place peuvent suivre par correspondance des cours individuels, voire des programmes d'études complets, de la Colombie-Britannique.

Programme pour parents adolescents

Ce programme souple aide les jeunes parents à terminer leurs études secondaires et leur inculque des habiletés pratiques relatives au soin des enfants.

Éducation expérientielle

Le ministère de l'Éducation du Yukon appuie solidement les cours et les programmes qui permettent aux élèves du secondaire de participer activement à leur formation par l'intermédiaire d'un apprentissage pratique. À cette fin, de nombreuses écoles ont mis sur pied des programmes « une école dans l'école » afin d'intégrer les activités expérientielles en tant que fondement des stratégies d'enseignement utilisées par les enseignants et des possibilités d'apprentissage des élèves.

Voici quelques-uns des programmes communs accessibles à tous les élèves (offerts à Whitehorse) : ACES, ou Achievement, Challenge, Environment, Service (réussite, défi, environnement, service), 10; Sciences expérientielles 11; Musique, beaux-arts et art dramatique 9/10; Musique, beaux-arts et art dramatique 11/12; et Préparation et service des aliments 10. Ces programmes, d'une durée de un semestre, permettent aux élèves d'approfondir leurs connaissances et d'expérimenter sur le terrain diverses facettes de l'histoire et de la culture des Premières Nations du Yukon. Les élèves ont également la chance de se familiariser avec les méthodes de recherche et d'étude sur le terrain dans le domaine des sciences, des activités de plein air, des arts de la scène et de la préparation commerciale des aliments. Ils reçoivent des crédits reconnus dans le programme d'études

Programme de plein air 9 (OPES; PASE; SASE)

Ce cours met l'accent sur la compréhension et l'appréciation du milieu sauvage par l'intermédiaire d'activités en classe et d'activités de plein air, y compris trois grands voyages sur le terrain pendant l'année. Voici quelques-unes de ces activités proposées : cours d'orientation, étude des cartes et utilisation d'une boussole, escalade de rocher, ski de fond, grandes randonnées pédestres, télémark, kayak et cyclisme. L'histoire et la culture des Premières Nations du Yukon, des notions d'intendance environnementale (camping écologique) ainsi que les objectifs des programmes d'études sociales et de sciences sont incorporés dans ces occasions d'apprentissage offertes aux élèves de 9^e année.

Personnes-ressources

Programmes d'études

Elizabeth Lemay, Director

Programs and Services
Department of Education
P.O Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6
Ph: (867) 667-8238
Fax(867) 393-6339
e-mail elizabeth.lemay@gov.yk.ca

Geana Hadley

Coordinator (Acting)
Student Information
Department of Education
P.O Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6
Ph: (876) 667-3707
Fax(867) 667-5876
e-mail: geana.hadley@gov.yk.ca

Notes

1. Les élèves qui ont commencé leur 10^e année avant le 1^{er} juillet 2004 suivent le programme du secondaire deuxième cycle 1995. Ceux qui ont commencé leur 10^e année après cette date suivent le programme du secondaire deuxième cycle 2004. Le programme du secondaire deuxième cycle 1995 s'applique en 11^e et 12^e année, alors que celui de 2004 s'applique en 10^e, 11^e et 12^e année. Chacun de ces programmes a ses propres exigences relatives à l'obtention du diplôme, y compris en ce qui concerne les cours obligatoires et les examens. Les différences entre ces programmes sont mises en évidence tout au long du présent document.
2. L'évaluation du portfolio de fin d'études, un nouveau type d'évaluation, est un élément du programme du secondaire deuxième cycle 2004, qui reconnaît le fait que les élèves ont besoin de bien plus que des compétences théoriques pour réussir leurs transitions au-delà de la 12^e année. Les élèves doivent démontrer qu'ils ont acquis des compétences dans des domaines essentiels à leur succès après la 12^e année, compétences jamais mesurées auparavant par les examens provinciaux. Le portfolio de fin d'études est un recueil réfléchi de données (sur support papier ou électronique) que chaque élève constitue pour documenter ses compétences dans six domaines: art et design; participation et prise de responsabilités au sein de la communauté; préparation aux études et à la carrière; compétences améliorant l'employabilité; technologies de l'information; hygiène de vie.